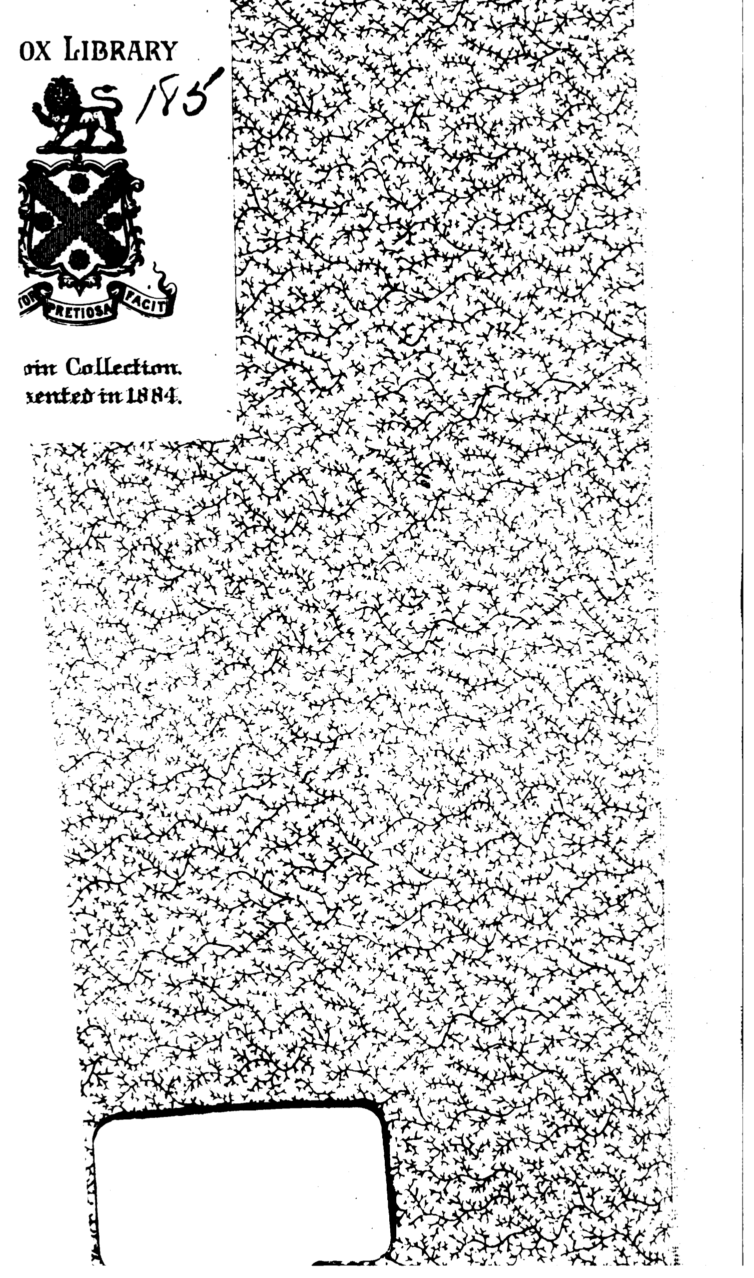
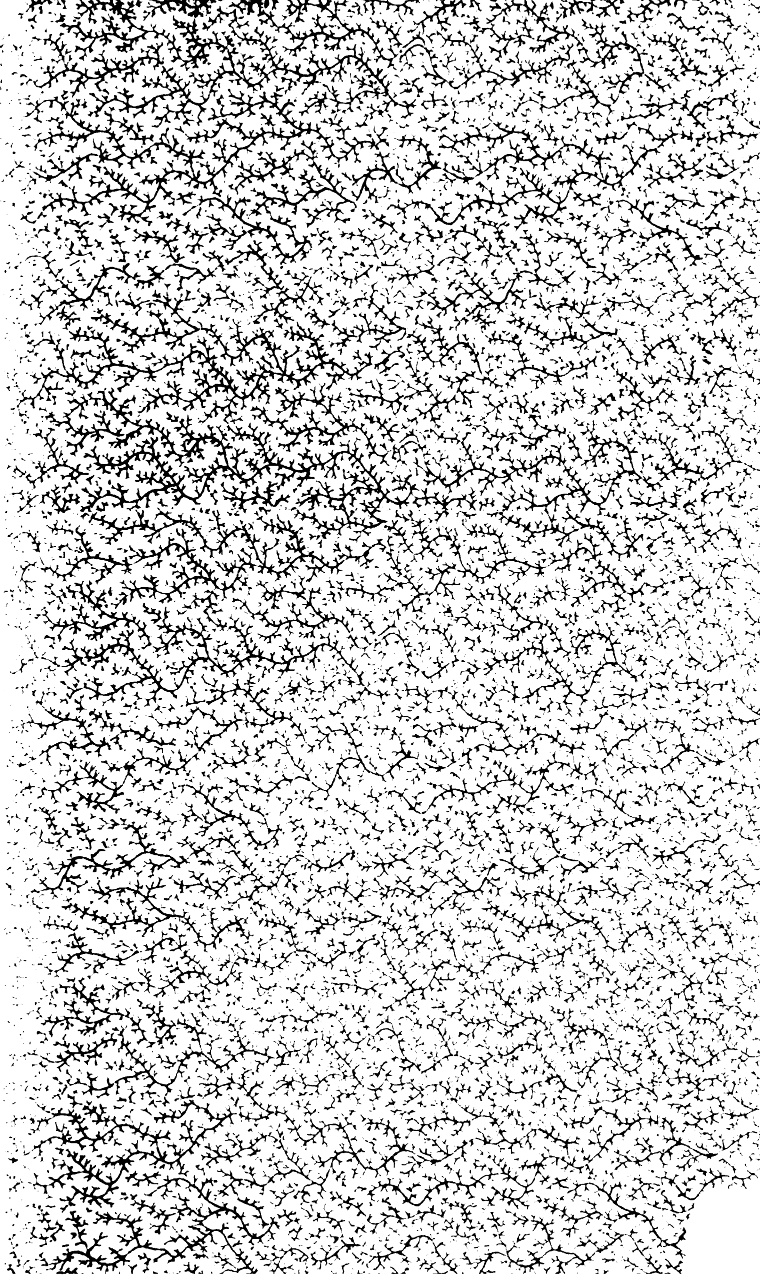
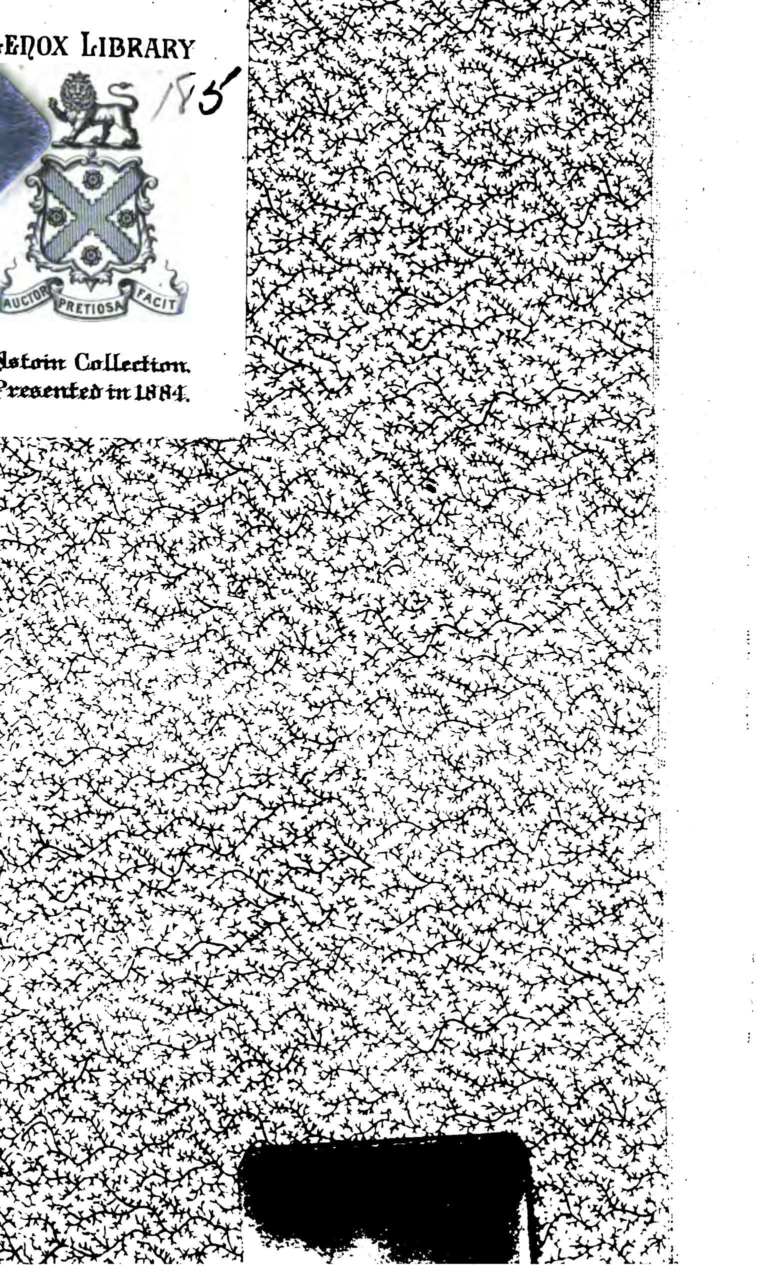
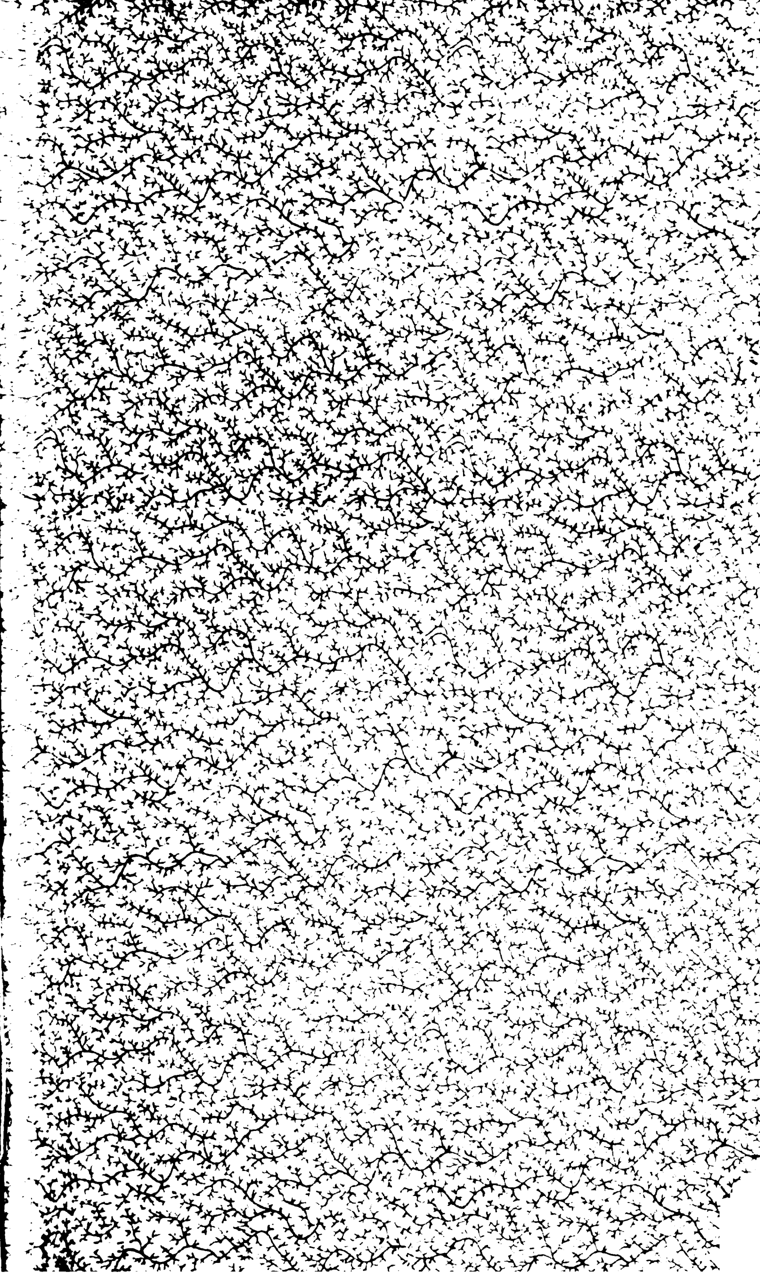





ENOX LIBRARY
185
AUCTOR PRETIOSA FACIT
lstoin Collection.
Presented in 1884.



MÉMOIRES

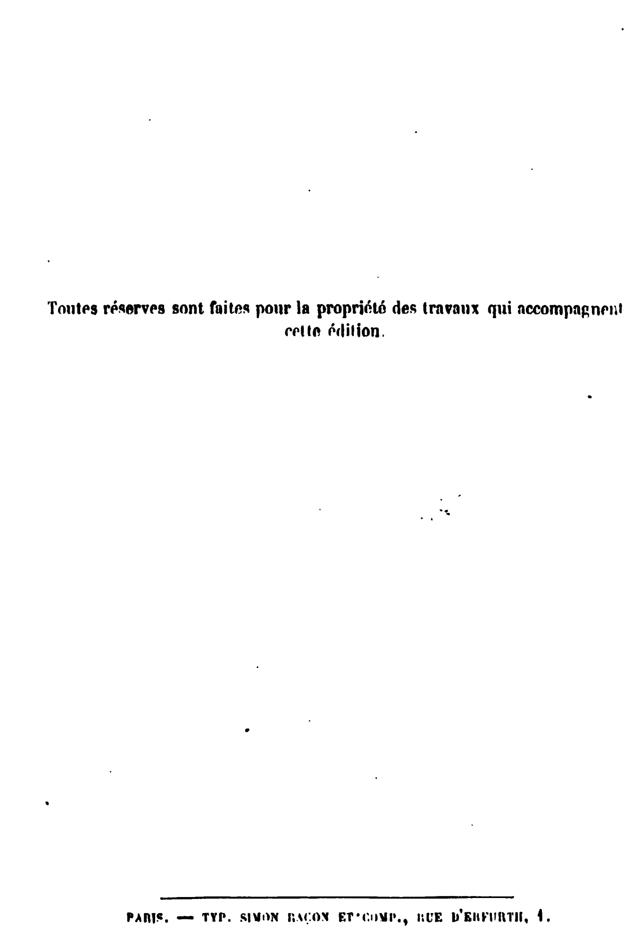
DE

MME DE MOTTEVILLE

SUR ANNE D'AUTRICHE ET SA COUR

—

TOME II



PARIS. — TYP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MÉMOIRES

DE

Mme DE MOTTEVILLE

SUR ANNE D'AUTRICHE ET SA COUR

NOUVELLE ÉDITION

D'APRÈS LE MANUSCRIT DE CONRART

AVEC UNE ANNOTATION

EXTRAITS DE MONTGLAT, OMER TALON, GOURVILLE, Mlle DE MONTPENSIER, ETC., ETC.

DES ÉCLAIRCISSEMENTS ET UN INDEX

PAR M. F. RIAUX

ET UNE NOTICE SUR Mme DE MOTTEVILLE

PAR M. SAINTE-BEUVE

de l'Académie française

TOME DEUXIÈME

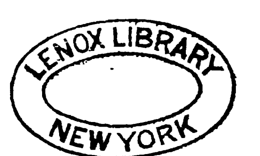
PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

39, RUE DE L'UNIVERSITÉ

—

1855


LENOX LIBRARY
NEW YORK

MÉMOIRES

DE

MME DE MOTTEVILLE

CHAPITRE XIX

(1648). — Départ de la flotte pour Naples. — Mademoiselle de Pons au couvent des filles Sainte-Marie. — Les marchands de Paris insultent le fils du surintendant et le premier président. — Mutinerie des maîtres des requêtes. — Conseil chez la Reine à cette occasion. — Agitation des bourgeois (11 janvier). — Déploiement de troupes dans Paris. — Le Roi va au parlement (15 janvier). — Discours du chancelier sur les besoins de l'État. — Vigoureuse harangue d'Omer Talon. — Les courtisans en détruisent l'effet dans l'esprit de la Reine. — Aigreur des esprits. — Pénurie à la cour. — Résistance des maîtres des requêtes à un édit. — Le parlement reçoit leur opposition (20 janvier). — Mécontentement de la Reine. — Mauvaises nouvelles de Naples.— Le duc d'Orléans et le prince de Condé appuient Anne d'Autriche. — La cour pendant les jours gras. — Murmures contre Mazarin. — Les Hollandais font la paix avec l'Espagne. — Mazarin confie ses nièces à madame de Senecé. — Portrait de cette dame.— Résistance du parlement.— La Reine va à Chartres (23 mars). — Le maréchal du Plessis-Praslin, gouverneur de Monsieur — Ordre donné aux conseillers d'État de remplir l'office des maîtres des requêtes. - Union des chambres du parlement contre la cour.

[1648] Une des premières nouvelles de cette année fut que l'armée navale étoit enfin partie de Porto-Longone [1]

[1] Porto-Longone avait été pris, à la fin d'octobre 1646, par les maréchaux la Meilleraye et du Plessis. Voir les détails de ce siége dans Montglat (Mémoires, douzième campagne). F. R.

le 22 du passé, ce qui fit espérer l'établissement entier de la puissance française à Naples. Nous en verrons le succès, et nous aurons sujet de nous confirmer dans cette croyance, que notre nation n'est point destinée pour commander ce royaume.

Cependant mademoiselle de Pons, qui n'étoit qu'à demi enfermée, n'étoit pas si remplie des grandes pensées de la couronne et des espérances de l'avenir que le présent ne lui fût encore plus cher. Elle comptoit sûrement sur la passion que le duc de Guise avoit pour elle : elle se mettoit déjà au rang des plus grandes reines de l'Europe; mais cela ne l'empêchoit pas de songer à se divertir. Cette ame, gloutonne de plaisir, n'étoit pas satisfaite d'un amant absent qui l'adoroit, et d'un héros qui pour la mériter vouloit se faire souverain et mettre à ses pieds toutes ses victoires. L'ambition et l'amour ensemble n'étoient pas des charmes assez puissans pour occuper son cœur entièrement : il falloit pour la satisfaire qu'elle allât se promener au Cours, qu'elle fût de quelques cadeaux qui se firent pour elle, et qu'elle reçût de l'encens de toutes ces nouvelles conquêtes. Madame de Guise, craignant qu'elle n'allât trouver le duc de Guise son fils, supplia la Reine de la faire renfermer dans une religion plus réformée que celle où elle étoit; car elle ne trouvoit pas à propos de la laisser espérer d'être reine, ni même duchesse de Guise; et la vie qu'elle menoit de toute manière ne lui plaisoit pas.

La Reine, qui regardoit alors l'affaire de Naples comme une chose qui pouvoit devenir considérable, fut bien aise de lui complaire en cela; et comme cette fille avoit eu l'honneur d'être à elle, il étoit juste qu'elle prît quelque soin de sa conduite. Madame la duchesse d'Aiguillon, qui lui avoit fait ce mauvais présent, par

son ordre fit savoir à mademoiselle de Pons qu'il falloit qu'elle entrât dans les filles de Sainte-Marie. Elle n'aimoit pas à être contrainte : ainsi elle obéit à ce commandement avec beaucoup de peine, et demeura dans ce couvent malgré elle jusqu'à ce que le peu de bonheur du duc de Guise et l'inclination de la demoiselle, qui n'étoit pas tournée du côté de la pénitence, la mirent dans une entière liberté.

Le jour des Rois, la Reine, ayant fait ses dévotions, passa tout le soir dans une grande solitude. Comme elle goûtoit le repos, et que sa propre puissance lui étoit indifférente, on ne se pressoit pas d'entrer dans ses cabinets quand elle y étoit seule. Le duc d'Orléans et le cardinal soupèrent ce jour-là chez le prince de Condé; et quand de telles fêtes se faisoient, chacun vouloit être de la bande de quelqu'un des trois : si bien que l'appartement de la souveraine demeuroit désert. Bien loin de le trouver mauvais, elle étoit ravie que ses créatures suivissent son ministre, et, sans goûter les douceurs des solitaires, qui sont les livres et les rêveries, elle demeuroit seule assez volontiers, sans plaisir ni sans peine.

Ce soir, pour divertir le Roi, elle nous fit l'honneur de nous faire apporter un gâteau à madame de Bregy, à ma sœur et à moi, que nous séparâmes avec elle; nous bûmes à sa santé avec de l'hypocras qu'elle nous fit apporter ; et elle nous avoua en cette occasion que, malgré son tempérament, elle se seroit ennuyée sans notre compagnie : ce qui fut pour nous une grande faveur; car, dans le vrai, sa bonté avoit plus de part que son cœur au bon traitement que nous en recevions. Dieu seul, le Roi et Monsieur, son ministre et ses affaires l'occupoient entièrement; et le cardinal lui étoit d'autant plus agréable, qu'il la désoccupoit avec grand

soin, et qu'avec joie il lui ôtoit la plus grande portion des peines que sa régence lui donnoit.

Le lendemain, les comédies recommencèrent par le souhait du Roi et de toute la cour; et les dames, bien contentes de ce rétablissement, y vinrent fort parées, avec intention de chasser pour jamais du Palais-Royal le souvenir des choses fâcheuses. Le Roi se montra avec ses rougeurs, et avec l'enflure de son visage; et il parut avec autant de laideur que peu auparavant il avoit eu de beauté. Et comme ce fut à la comédie, le soir du jour de Saint-Martin, qu'il fut pris de son mal, cela fit dire à Beautru [1] qu'il venoit rapporter sa maladie sur le théâtre.

Le 7 de janvier, huit cents marchands de Paris s'assemblèrent et se mutinèrent, à cause d'une taxe qu'on vouloit imposer aux propriétaires des maisons, ou pour d'autres causes [2] dont je n'ai pas bien remarqué les particularités. Ils députèrent dix d'entre eux pour parler de leur part au duc d'Orléans. Ils allèrent au Luxembourg; ils entrèrent dans sa chambre, lui demandèrent justice, et firent entendre qu'ils n'étoient pas résolus de souffrir ces impôts; car, malgré la nécessité universelle du royaume, Paris seul vouloit être riche, et ne vouloit point entendre parler de donner de

[1] L'un des premiers membres de l'Académie française, et ambassadeur en Angleterre et en Espagne, né à Angers, en 1588, mort en 1665.

[2] Le parlement ayant refusé de nouveaux impôts, le ministère prétendit, selon le cardinal de Retz, qu'il ne devait pas s'opposer au moins à l'exécution des anciens édits, et lui rappela une déclaration enregistrée deux ans auparavant, « pour l'establissement d'une chambre du domaine qui estoit d'une charge terrible pour le peuple. » — De son côté, Omer Talon dit qu'on avait saisi les loyers des maisons des marchands pour le payement des mêmes droits. Sur tous ces débats entre la cour et le parlement, voyez les Mémoires du cardinal de Retz et ceux d'Omer Talon. F. B.

l'argent au Roi. Le duc d'Orléans leur fit espérer quelque modération, leur promit d'en parler à la Reine, leur remontra leur devoir et l'obéissance qu'ils devoient avoir à ses volontés, et les congédia avec le mot ordinaire des princes : *On verra*.

Le lendemain cette troupe s'assembla tout de nouveau. Elle alla au Palais; et, ayant trouvé dans la place le président de Thoré [1], fils d'Émery [2], surintendant des finances, ils crièrent contre lui, l'appelèrent le fils du tyran, et des menaces il s'en fallut peu qu'ils ne l'outrageassent effectivement; mais, à la faveur de quelques-uns de ses amis, il échappa de leurs mains.

Le jour d'après ils attaquèrent le premier président [3]; ils murmurèrent tout haut contre lui, et même le menacèrent de lui faire payer en sa propre personne les maux qu'on leur vouloit faire. Cet homme, dont la fermeté va se faire voir en plusieurs occasions égale à celle des plus illustres Romains, leur dit sans s'étonner que, s'ils ne se taisoient et n'obéissoient aux volontés du Roi, il alloit faire dresser des potences dans la place pour faire pendre sur l'heure les plus mutins d'entre eux. A quoi ce peuple insolent répondit aussitôt qu'elles serviroient plutôt pour les mauvais juges,

[1] Les marchands l'avaient déjà insulté au palais, le 10 septembre précédent. F. R.

[2] « Émery, surintendant des finances, » dit le cardinal de Retz, « et, à mon sens, l'esprit le plus corrompu de son siècle, ne cherchoit que des noms pour trouver des édits. Je ne vous puis mieux exprimer le fond de l'âme du personnage qui disoit en plein conseil (je l'ai ouï) que la foi n'estoit que pour les marchands, et que les maistres des requêtes qui l'alléguoient pour raison dans les affaires qui regardoient le roi méritoient d'être punis... Cet homme, qui avoit été condamné à Lyon à être pendu dans sa jeunesse, gouvernoit même avec empire le cardinal Mazarin en tout ce qui regardoit le dedans du royaume. » F. R.

[3] Matthieu Molé.

dont ils ne recevoient point de justice, et qui étoient esclaves de la faveur.

Ce même jour, le 9 janvier, si célèbre par ses événemens, il arriva dans le conseil des parties que les maîtres des requêtes se mutinèrent aussi, sur ce qu'on vouloit augmenter leur corps de douze nouveaux officiers [1]. Comme ils avoient acheté leurs charges fort cher, et que cette quantité devoit en diminuer le prix, ils furent persuadés que plusieurs familles dans Paris en pourroient être incommodées [2]; et, par ressentiment de ce mal qu'ils craignoient, ils refusèrent de rapporter les procès des particuliers, et jurèrent entre eux, sur les saints Évangiles, de ne point souffrir cette augmentation, et de résister à toutes les persécutions qu'on pouvoit leur faire du côté de la cour : se promettant les uns aux autres qu'en cas que quelqu'un de leurs confrères perdît son office par cette opposition aux volontés du Roi, ils se cotiseroient tous pour payer à celui-là le remboursement de sa charge.

Ils allèrent trouver le cardinal Mazarin ; et un d'eux, nommé Gomin, lui parla si fortement et avec une telle hardiesse, que le ministre en fut étonné. On tint conseil chez la Reine, pour aviser aux remèdes de ces désordres. D'Émery avoit sur les bras tout le peuple, qui commençoit à crier contre lui ; et le chancelier avoit les maîtres des requêtes à retenir et à consoler, qui se plaignoient moins de d'Émery que de celui qui gouver-

[1] Omer Talon dit même qu'ils usèrent envers le chancelier et le surintendant « de peu de respect, et les offensèrent de paroles de mépris (ce qui dura une heure et plus); en telle sorte qu'ils contraignirent M. le chancelier de sortir de sa place, joint que, ces messieurs les maîtres des requêtes ne voulant pas rapporter, il n'y avoit point d'affaires pour entretenir le conseil. » F. R.

[2] Dans la magistrature, presque toutes les familles étaient alliées entre elles. F. R.

noit; mais qui, n'osant pas fulminer d'abord contre le cardinal, attaquoient fortement le surintendant, et jetoient sur lui toute leur colère. Ainsi, par la quantité des matières, le conseil fut long ce jour-là, et les opinions y furent fort contestées.

On manda le premier président et les gens du Roi. La résolution fut de donner des arrêts fulminans contre les uns et les autres; puis, le soir venu, M. le prince et le cardinal allèrent souper chez le duc d'Orléans, pour ensevelir dans la bonne chère et le jeu le commencement de ces désordres, qui ne donnoient pas tant d'inquiétude aux princes qu'à notre ministre. Il commença de voir alors qu'il étoit l'objet de la haine publique, et que cette haine en même temps devoit remplir les princes du sang de ces douces chimères qui plaisent aux grands, en leur faisant espérer que, par le trouble et le changement, leur autorité s'augmenteroit à mesure que celle du Roi et de la Reine diminueroit; car, comme dit l'espagnol : *Rio turbio ganancia de pescadores*. (L'eau trouble fait gagner les pêcheurs.)

La nuit du 10 au 11, les bourgeois continuant dans leur mauvaise humeur tirèrent incessamment; et le lieutenant civil ayant envoyé par les quartiers de la ville pour en savoir la cause, ils répondirent qu'ils essayoient leurs armes pour le service du Roi, et disoient tous librement que si on leur demandoit de l'argent ils étoient résolus de suivre l'exemple des Napolitains[1]. On m'assura même qu'il y avoit eu des hommes qui avoient été par les maisons, toute la nuit, dire aux bourgeois qu'ils fissent provision de pain. Cela se faisoit par des cabales contraires à la cour, par le parlement, par les maîtres des requêtes, et par cet esprit de

[1] Qui venaient de se révolter, et qui avaient *élu le duc de Guise duc de la république*. Voyez plus loin, même chapitre, p. 15. F. R.

révolte que quelque démon, visible ou invisible, commençoit d'inspirer dans l'âme de chaque particulier. Ce démon a produit ensuite tout ce que nous avons vu dans nos discordes civiles : elles nous ont causé beaucoup de misères, et nous ont mis en état de ne pouvoir jamais dans notre vieillesse ressembler à nos pères, dont la coutume a toujours été de louer le temps de leur jeunesse, et de le préférer au présent.

Le matin du 11, la Reine allant à la messe à Notre-Dame (ce qu'elle faisoit régulièrement tous les samedis), il y eut environ deux cents femmes qui la suivirent jusque dans l'église, criant et demandant justice. Elles se voulurent mettre à genoux devant elle pour lui faire pitié; mais les gardes les empêchèrent de l'aborder, et la Reine passa sans écouter leurs clameurs. Elle nous dit à son retour qu'elle avoit été tentée de leur parler. Vraisemblablement les paroles d'une Reine aussi aimable que celle-là l'étoit devoient être bien puissantes sur tous ces esprits; mais elle nous avoua qu'elle avoit appréhendé les insolences de cette canaille. Elle trouva donc plus à propos de ne pas entrer en matière avec de telles gens, qui n'écoutent jamais la raison, qui ne la comprennent point, qui n'ont dans la tête que leur petit intérêt, et qui par conséquent ne peuvent approuver les causes qui forcent les rois à leur demander de l'argent, quelque justes qu'elles puissent être.

Après midi, on tint conseil sur les affaires présentes, où se trouva le premier président; et, après avoir bien consulté sur les remèdes du mal, il fut conclu que la Reine ordonneroit aux gens du Roi, qui furent mandés pour cela, de s'appliquer à maintenir l'autorité du Roi[1].

[1] « Et de fait, dit Omer Talon, nous requîmes le décret de prise de corps contre un procureur du Châtelet, contre un nommé Cadeau, mar-

Le soir on fit commandement au régiment des Gardes de se tenir sous les armes : on posa des sentinelles et des corps-de-gardes dans tous les quartiers. Le maréchal de Schomberg fut commandé pour faire le même des Suisses; et Paris, cette nuit, fut pareil à un camp d'armée. Le bruit des armes à feu fut grand ; et ces petites apparences de guerre ressembloient déjà à quelque révolte de conséquence, qui, selon les apparences et la mauvaise disposition des esprits, devoit avoir une mauvaise suite [1].

Le 12 au matin, le Roi alla entendre la messe à Notre-Dame, pour faire de sa première sortie une action de grâces et de reconnoissance envers celui qui lui avoit redonné la vie. Il y avoit plus de huit jours que la Reine avoit témoigné désirer que le Roi fît ce petit voyage : ainsi on ne voulut pas en différer l'exécution, de peur de montrer quelque crainte à ceux qui, par les tumultes populaires, en vouloient inspirer à elle et à son ministre. Mais, au lieu de n'avoir que sa garde ordinaire pour de telles occasions, il y fut ce jour-là avec toutes les précautions nécessaires. Il fut suivi de tout ce qui pouvoit servir à l'augmentation de la majesté royale, afin d'exciter par cette voie, dans l'esprit des peuples, le respect que ces sortes de choses produisent d'ordinaire dans les âmes foibles. Quantité des principaux officiers étoient à cheval, et quasi toute la cour lui fit escorte avec toutes ses gardes ordinaires. Pendant que le Roi fut à Notre-Dame, on tint conseil chez la Reine, où il fut résolu que Leurs Majestés iroient une seconde

chand, homme riche, et contre deux autres, et ajournement personnel contre deux moins chargés ; ce qui fut ordonné par la cour. »

[1] « Cet établissement des gens de guerre dans la ville de Paris, que l'on disoit n'avoir point été vu depuis les barricades, étonna tout le monde ; et fut cette action imputée à foiblesse et timidité de la part de ceux qui commandoient. » (Mém. d'Omer Talon.)

fois au parlement pour y faire passer l'édit de création des maîtres de requêtes mutinés, et les autres[1] dont on avoit murmuré, afin de ne pas montrer de se relâcher des premières résolutions qui avoient été prises, et faire voir que la résistance des officiers et du peuple n'étoit comptée pour rien.

Selon cette résolution, le Roi alla au parlement [le 15 janvier], non pas avec la même beauté qu'il avoit la dernière fois qu'il y fut, mais avec les mêmes cérémonies. Le chancelier fit une longue harangue : il représenta les nécessités de l'Etat, le besoin que le Roi avoit que ses peuples lui donnassent le moyen de subvenir aux frais de la guerre, afin que par la guerre on pût avoir une bonne paix. Il parla fortement de la puissance des rois; il tâcha d'établir pour loi fondamentale l'obéissance des sujets envers leurs princes, et fit paroître la nécessité de l'union entre le chef et les membres, et dit que sans elle il n'y avoit point de royaume qui pût jouir d'aucun véritable bonheur.

Le premier président, quoique habile homme et pour l'ordinaire fort éloquent, voulant flatter la cour, fit une harangue qui parut foible à sa compagnie, et qui ne fut pas même louée dans le cabinet. Celle de l'avocat général Talon fut forte et vigoureuse. Il représenta la misère du peuple, et supplia la Reine de s'en souvenir dans son oratoire, lui disant qu'elle devoit considérer qu'elle commandoit à des peuples libres, et non pas à des esclaves[2]; et que néanmoins ces mêmes

[1] Un de ces édits portait retranchement de quatre années de gage des officiers du parlement. F. R.

[2] On y remarque, en effet, les paroles suivantes adressées au Roi : « Il importe à sa gloire que nous soyons des hommes libres, et non pas « des esclaves; la grandeur de son État et la dignité de sa couronne se « mesurent par la qualité de ceux qui lui obéissent. » (Mém. d'Omer Talon.) F. R.

peuples se trouvoient si accablés de subsides et d'impôts, qu'ils pouvoient dire n'avoir plus rien à eux que leurs âmes, parce qu'elles ne se pouvoient vendre à l'encan ; que les lauriers et les victoires qu'on remportoit sur les ennemis et dont on payoit toutes leurs nécessités, n'étoient point des viandes qui les pussent nourrir ni vêtir. Il dit, outre cela, quelques paroles qui marquoient les plaintes universelles de tous les Français sur la longueur de la paix. Cette hardiesse ne fut pas approuvée du ministre[1].

Le soir il fit la guerre à la Reine de ce que Talon l'avoit renvoyée dans son oratoire. Il fut secondé par les serviteurs familiers de cette princesse, qui trouvoient qu'elle n'y demeuroit que trop longtemps, et qui, par l'intérêt de leur plaisir, lui en faisoient de continuels reproches. Ainsi les plus sérieuses leçons faites aux rois ne font dans leurs âmes nulle bonne impression ; car on leur donne pour l'ordinaire un tour de raillerie qui en chasse les pensées vertueuses qu'elles y pourroient faire naître. Les princes rencontrent rarement des gens qui leur parlent fortement ; et ces gens-là sont le plus souvent traités de ridicules par leurs courtisans. C'est pourquoi, leur raison étant affoiblie par le soin qu'on a de leur déguiser la vérité, ils ne s'appliquent point à discerner le vrai d'avec le faux ; et, laissant aller leur esprit à la paresse, et passant légèrement sur le bien et sur le mal, ils vont presque toujours où il plaît à leurs ministres de les mener.

La Reine, naturellement équitable, pieuse et bien intentionnée, par ces mêmes raisons tomba souvent dans ce malheur ; et, ne voulant point connoître à fond

[1] Omer Talon dit : « Mon discours toucha l'esprit de la Reine et déplut au ministre. » F. R.

et avec application la cause des malheurs qu'elle voyoit devant ses yeux, elle ne put réussir à y donner remède : par conséquent ils devinrent extrêmes, et la mirent en état de tout craindre. Pour maintenir la puissance royale, dont elle avoit une haute idée, il auroit été à souhaiter pour son bonheur qu'agissant selon les lois que sa couronne lui prescrivoit, elle eût fait voir clairement par elle-même qu'elle ne vouloit pas que les sujets du Roi fussent opprimés, ni désobéissans envers elle. En ces deux points consiste la justice des rois envers leurs sujets, et celle des sujets envers leur souverain.

La Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit l'âme assez enrichie des dons de Dieu pour bien gouverner l'État, puisque ses ministres disoient que ses avis dans toutes les affaires de conséquence, et ses premiers sentimens, étoient toujours dans la raison et la justice : au lieu que ceux de son ministre n'avoient rien qui parût procéder d'une âme élevée. Ce même jour, quelques conseillers du parlement, m'étant venus voir, m'avouèrent qu'ils avoient été touchés de la présence de la Reine. Ils demeurèrent d'accord avec moi qu'elle avoit le don de plaire, et me dirent que la France auroit été trop heureuse si elle eût voulu la gouverner, ou du moins ne la pas trop abandonner à son ministre.

Les édits furent assez modérés; car on fut au Palais plus pour maintenir l'autorité royale que pour augmenter les demandes. L'édit de création de douze offices de maîtres de requêtes en avoit été la principale cause, parce qu'on avoit jugé qu'il ne falloit pas souffrir leur révolte; mais, comme cette affaire, dans l'ordre des destinées, devoit être la cause et le commencement de beaucoup de grands événemens, ce petit remède, bien loin de guérir le mal, l'aigrit entièrement, et eut des

suites qui nous firent voir que Dieu, quand il lui plaît, donne à la fourmi la force de l'éléphant.

Le peuple croyoit avoir sujet de crier contre ceux qui vouloient fouler le peuple, et prétendoit voir que plus on levoit de deniers, et plus les coffres du Roi se fermoient. On entendoit dire à tous que les gages des officiers de la couronne et des premiers de la cour étoient retranchés, que les petits n'étoient point payés, que les grâces tarissoient, et que la Reine avoit perdu cette belle qualité de libérale qu'elle tenoit de son illustre naissance, quoique les revenus de la France fussent encore assez bien payés.

La cour, en effet, commençoit à paroître dans une nécessité honteuse. Le ministre vouloit persuader par ses discours (et je pense qu'il disoit vrai) que le duc d'Orléans et M. le prince dissipoient les finances du Roi, et qu'il étoit hors de son pouvoir de faire des grâces. Tubeuf, alors encore employé dans les affaires, me dit un jour que les comptes de l'épargne de l'année passée [1647] avoient monté à cent quarante-deux millions. On accusoit facilement le cardinal d'en usurper pour lui une bonne partie; mais sa modestie étoit encore renfermée dans des bornes bien étroites. Les deux princes, en prenant beaucoup d'argent, l'empêchoient d'en user à sa fantaisie; il n'étoit alors que le corsaire, et les princes étoient les grands voleurs qui ressembloient à Alexandre.

Pour crier contre le ministre, on se servoit du prétexte de la guerre. Il étoit suffisant pour le faire haïr des peuples, qui d'ordinaire sont aisés à émouvoir par des raisons aussi plausibles que le pouvoit être celle du bien public, et qui d'ordinaire sont charmés par les beaux mots de repos et de paix. Il me souvient qu'alors un de mes amis, venant de Rome, me conta qu'ayant

eu ordre de dire au pape qu'on la désiroit infiniment, et que pour l'avoir on sacrifieroit toujours au bonheur public les espérances qu'on avoit des heureux succès qu'apparemment nous pouvions espérer, Sa Sainteté lui dit d'un ton moqueur qu'elle ne se mêloit point des affaires de la paix, mais qu'elle voyoit bien que, pour l'avoir, *voi altri Francesi*, lui dit-il, *non volete donare che quel che non havete*. (Pour avoir la paix, vous autres Français, vous ne voulez donner que ce que vous n'avez pas.)

Le lendemain, la Reine manda les maîtres des requêtes. Elle les reçut dans son grand cabinet, accompagnée du duc d'Orléans, de M. le prince, de son ministre, du conseil du Roi et de toute la cour. Le chancelier leur fit une sévère réprimande, que la Reine interrompit de son pur mouvement, pour leur dire qu'ils étoient de plaisantes gens de vouloir borner l'autorité du Roi ; et qu'elle leur montreroit bien qu'il pouvoit créer de nouveau telles charges qu'il lui plairoit. Le chancelier, continuant ensuite sa harangue, les interdit tous de leurs charges, et leur ordonna de rapporter à la Reine le papier qu'on disoit qu'ils avoient signé entre eux, où ils se promettoient un secours mutuel ; ou bien de signer tous qu'ils ne l'avoient point fait.

Quand ils eurent entendu ce discours et ce commandement, sans considérer le respect qu'ils devoient à la Reine, quelques-uns d'entre eux hochèrent la tête avec beaucoup de hardiesse, et tous montrèrent qu'ils n'étoient pas résolus d'obéir. Après avoir fait une profonde révérence, ils s'en allèrent mal contens et dans le dessein de se bien défendre. Ils sentoient qu'il y avoit des nuages dans l'air, que le temps étoit mauvais pour la cour, et qu'ils étoient en état de pouvoir résister :

c'est pourquoi cette sévérité n'eut aucun bon succès.

Le jour d'après [le 20 janvier], ils se présentèrent au parlement en corps, afin de s'opposer à l'enregistrement de leur édit. Se présentant comme parties, ils se mirent dans le parquet; et, quoique cet édit eût passé en présence du Roi, le premier président ne laissa pas de les recevoir en leur opposition. La cour en fut mal satisfaite, et le ministre lui en fit de grandes plaintes; mais il fut assez habile pour ne se pas étonner, et réussit à lui persuader que cela étoit dans l'ordre.

Il lui dit que les ordonnances lui permettoient de les recevoir; que le parlement avoit le pouvoir de s'assembler pour délibérer des affaires qui même étoient passées en la présence du Roi, et qu'ils étoient en droit de lui en faire des remontrances. Sa réponse obligea la Reine de mander le parlement en corps pour leur dire qu'elle avoit d'abord trouvé leur procédé blâmable, recevant l'opposition des maîtres des requêtes comme ils avoient fait; mais qu'ayant ensuite appris que, par leurs ordonnances, ils étoient en pouvoir de le faire, elle les excusoit, et qu'elle consentoit que, selon leurs états, ils s'assemblassent, comme ils avoient déjà fait, pour en conférer, et même d'en venir jusques aux remontrances; mais qu'elle leur ordonnoit de ne pas passer outre et de plus s'assembler à l'avenir.

Le parlement répondit par de belles protestations de fidélité; et, sans avoir nul égard au commandement de la Reine, ils s'assemblèrent tout autant de fois qu'ils le trouvèrent à propos pour satisfaire à leur fantaisie. Nous allons voir de pareils commandemens souvent réitérés, et souvent aussi fort peu considérés.

L'état des affaires de Naples n'étoit pas bon : le peuple avoit élu le duc de Guise duc de la république, mais Gennare Annèse, qui en avoit eu le commandement

jusques alors, quoiqu'il ne fût de soi qu'un bon vendeur de bierre, n'en fut pas content ; et il falloit que ce prince le recherchât, parce qu'il n'étoit pas assez fort pour le détruire. Notre armée, dont nous espérions de si grands efforts, avoit été battue de la tempête une seconde fois, étoit arrivée à la vue de Naples le jour de Noël, et ne combattit celle d'Espagne que le jour des Innocens, parce que don Juan d'Autriche, qui la commandoit, envoya dire au général, le duc de Richelieu [1], qu'il le prioit de laisser passer le jour de la fête, et qu'après avoir rendu le respect qui étoit dû à la sainteté du jour, il lui donneroit toute sorte de satisfaction. Les relations qu'en apporta un exprès du duc de Richelieu [le 21 janvier] étoient capables de contenter la Reine. Il mandoit qu'il avoit battu les ennemis, et cette nouvelle donna une grande réjouissance à toute la cour.

D'abord qu'elle fut sue, quoiqu'il fût déjà tard, la Reine l'envoya dire au duc d'Orléans au Luxembourg, comme une chose de grand poids et avantageuse à l'Etat ; mais peu après ces nouvelles se trouvèrent fausses, et la vérité étoit qu'après un combat l'armée espagnole demeura dans le port de Naples, et que celle du Roi fut obligée de se retirer à l'île de Sainte-Marguerite. Le duc de Turcy, de la maison de Doria, qui commandoit l'escadre des galères d'Espagne, fut trompé par le peuple de Naples. Ils lui firent croire qu'ils vouloient le rendre maître d'un certain poste dans un des ports de la ville, et qu'ils se rendroient à lui pourvu qu'il y vînt seul. Il fut assez simple pour se livrer à ce peuple, et fut arrêté prisonnier, lui et un neveu qu'il avoit auprès de lui, fils unique ; et on conta à la Reine que ces prisonniers avoient été maltraités par cette canaille.

[1] Armand Jean de Vignerot, petit-neveu du cardinal de Richelieu.

Le duc d'Orléans, dans le commencement des troubles de Paris, se tenoit uni aux intérêts de la Reine, et il appuyoit son autorité en tout ce qu'il pouvoit. Il n'étoit peut-être pas fâché de voir un peu de désordre, parce que cela le rendoit plus nécessaire ; mais il ne faisoit point de brigues pour l'augmenter, et ses intentions paroissoient droites et tout à fait dans l'équité et la justice. Son favori le portoit toujours à la paix par tempérament, par intérêt et par raison ; et, se laissant flatter de l'espérance de se voir cardinal à la première promotion, il rendoit à la Reine et à son ministre les services qu'il croyoit leur être utiles et agréables. Les brouillons et les mal contens en étoient au désespoir, parce que, souhaitant les troubles et le changement, ils voyoient qu'il étoit impossible qu'il en arrivât qui fût considérable, si Monsieur, oncle du Roi, demeuroit attaché aux intérêts de la Reine. Ce qui pouvoit s'appeler bonté en la personne du duc d'Orléans étoit attribué par eux à foiblesse ; ce qui dans l'ame des gens de bien étoit estimé une vertu, ils le méprisoient, et disoient que si le maître manquoit de cœur, son favori l'abbé de La Rivière en étoit la cause ; et que, par un lâche intérêt, il l'empêchoit d'acquérir de la gloire et de la grandeur.

Le prince de Condé, de son côté, agissoit de la même manière, et son avantage se rencontroit entièrement à demeurer dans la cour avec les bonnes grâces de la Reine. Le duc d'Orléans ne lui faisoit pas un si grand ombrage pour que sa grandeur en fût obscurcie : la réputation de ce prince n'étoit pas si éclatante que la sienne ; et la qualité de lieutenant général du royaume et des armées du Roi, qui l'élevoit au-dessus de lui, aussi bien que celle de fils et d'oncle de roi, ne lui ôtoit pas la gloire d'avoir déjà gagné deux batailles. Par tou-

tes ces raisons, il régnoit dans le cabinet quasi aussi souverainement que s'il eût été le seul prince du sang : et Monsieur n'ayant point de fils, toute la grandeur de la seconde branche de la maison royale regardoit ce prince ; et sa cour étoit beaucoup plus grosse que celle de Monsieur, à qui néanmoins il rendoit beaucoup de respects et d'hommages, pour le tenir satisfait par des apparences, pendant qu'il jouissoit en effet des avantages solides de la puissance, et qu'il faisoit donner à ses créatures et à ses amis tout ce qu'il lui plaisoit.

Les jours gras de cette année se passèrent sans aucune fête extraordinaire : il n'y eut qu'un ballet que dansa le duc de Joyeuse [1] [le 23 janvier], dont étoient les ducs de Candale, de Damville, de Roanets et plusieurs autres, qui fut assez beau. Les plaisirs de la cour étoient modérés, et convenables à la gravité et au sérieux de la Reine ; elle ne les aimoit pas plus qu'elle ne devoit. Le soir, qui est l'heure des divertissemens, la presse la quittoit, et elle demeuroit chez elle solitaire, tranquille et contente. Tous les courtisans alloient chez le cardinal ; et la Reine le vouloit ainsi, ne désirant rien tant au monde que de lui communiquer toute sa puissance, étant persuadée que celle de son ministre fortifioit la sienne propre.

De plus, je puis dire avec vérité que son indifférence naturelle la mettoit au-dessus des sentimens que l'amour-propre et l'ambition produisent d'ordinaire dans le cœur humain. Elle méprisoit trop sans doute le seul avantage des rois, qui est de commander et de pouvoir contribuer par leur autorité et par leurs bienfaits au bonheur des hommes, participant en quelque façon au suprême pouvoir de Dieu même ; mais ce défaut en elle

[1] Louis de Lorraine.

procédoit en partie d'une belle cause, qui méritoit plus de louange que de blâme. L'effet néanmoins en étoit si contraire à ses intérêts, qu'elle auroit bien fait de s'en corriger; et par cette même raison je n'ose presque en publier le mérite.

J'ai remarqué que le murmure étoit grand contre le ministre de ce qu'il n'avoit pas fait la paix. Chacun, dans ces premières brouilleries, par l'appréhension de quelque guerre civile, contribuoit à le blâmer de la même chose, et d'avoir dit quelquefois assez publiquement qu'elle avoit été entre ses mains. Les peuples crioient contre lui, et les esprits disposés à la révolte ne lui pardonnoient pas cette faute.

Les Hollandais, sur le point du retour du duc de Longueville, avoient désiré qu'il retardât quelque temps à Munster : ce qui avoit fait espérer que, par leur entremise, l'Espagnol vouloit peut-être entrer en quelque traité avec nous. Mais le roi d'Espagne, qui commençoit à voir du changement dans le bonheur de la France par l'état où elle étoit, vouloit alors qu'on lui accordât toutes ses demandes, et disoit hautement que, sans de grands avantages, il renonçoit à la paix. Ses propositions étoient si fortes, qu'il fut impossible de penser à aucun accommodement.

Ainsi les Hollandais, qui avoient voulu nous quitter, ayant signé leur traité, le duc de Longueville se vit entièrement inutile au bien public. Il voulut aussi penser au sien particulier, et demanda la permission de revenir en France : elle lui fut accordée facilement; et il parut à la cour avec ce seul avantage d'avoir vu faire la paix des Hollandais avec l'Espagne, qui apparemment nous devoit être dommageable. Le ministre lui fit recevoir de la Reine des marques évidentes de sa bonne volonté; et je me souviens que le soir du jour qu'il arriva, comme

elle se déshabilloit, elle nous dit beaucoup de bien de ce prince, le traitant quasi de père de la patrie, quoique déjà, sans compter l'avenir, il eût été deux fois de parti contraire au Roi. On le fit entrer au conseil : ce qui n'étoit pas en ce temps-là une grâce aussi facile à obtenir qu'elle l'a été depuis. Cette prérogative lui avoit été accordée avant qu'il partît pour Munster, et les seuls princes du sang jusqu'alors avoient joui de ce privilége. Les malicieux disoient que toutes ces caresses n'étoient que pour l'obliger à garder le secret de la rupture de la paix, et des difficultés qui avoient été produites par le ministre pour empêcher sa conclusion.

Ce ministre mit pour lors ses nièces auprès de madame de Senecé. Elle les désira, et les reçut avec des marques d'une grande satisfaction, quoique jusque-là elle en eût été maltraitée ; car, comme je l'ai dit, il faisoit profession de mépriser les personnes attachées à la Reine. Il y en a peu dans le monde qui aient l'ame assez forte pour regarder la faveur avec des yeux indifférens ; et tel paroît vaillant contre le favori, qui, au moindre adoucissement de sa part, devient poltron : et d'ordinaire cette hauteur se termine à une véritable bassesse, que la rage d'en avoir été méprisé lui a fait colorer de générosité, de vertu et d'amour du bien public.

Cette dame, naturellement glorieuse, avoit reçu dans tous les temps beaucoup de petits chagrins à la cour. Elle étoit dévote, elle avoit beaucoup d'esprit, et même de belles qualités qui sembloient l'élever au-dessus de son sexe. Sa vertu avoit éclaté par un long veuvage, ayant donné toute sa vie des marques de sa modestie et de l'affection qu'elle avoit eue pour son mari; mais comme elle étoit passionnée et d'humeur inégale, elle avoit des momens où elle adoroit la faveur, et ses humiliations étoient aussi extrêmes que sa hauteur.

J'ai toujours remarqué en elle et en beaucoup d'autres combien le charme de l'ambition a de pouvoir sur nos ames, combien le désir des moindres faveurs qui nous conduisent à quelque élévation a de pouvoir de nous rabaisser, et combien les agrémens que cette furieuse passion nous fait trouver dans les caresses des rois nous sont dangereux. C'est pour cela aussi que nous les devons craindre ; et notre ame devroit être, ce me semble, continuellement occupée à considérer les maux qu'elle nous cause. Il parut qu'en prenant les nièces du ministre auprès d'elle, cette dame se faisoit tort. Ceux qui tournent en railleries les meilleures choses disoient qu'elle étoit devenue leur gouvernante, et qu'elle estimoit plus cette qualité que celle qu'elle avoit eue de gouvernante du Roi. Enfin on ne l'épargna pas. Ce fut pourtant avec injustice ; car, après avoir ardemment recherché de les avoir, elle les traita si mal, que le même cardinal n'en fut pas content, et les retira d'auprès d'elle ; mais, comme l'ombre des favoris est toujours salutaire, il arriva qu'enfin elle en profita, et que cela fut cause que la comtesse de Flex, sa fille, reçut pour quelque temps les avantages qu'elle prétendoit, comme princesse de Navarre de la maison de Foix.

Le parlement incommodoit la cour par ses longueurs. Quelques-uns d'entre eux commençoient à parler fort haut ; et la Reine, qui naturellement n'aimoit pas à trouver de l'obstacle à sa puissance quand l'autorité du Roi s'y trouvoit intéressée, s'ennuyoit de la lenteur de leur procédé. Elle leur envoya demander s'ils prétendoient avoir droit de borner les volontés du Roi. Ils opinèrent là-dessus, et quelques-uns furent d'avis de visiter leurs registres, afin de faire à la Reine une réponse autorisée des exemples des siècles passés : ce qui sans doute auroit infiniment déplu au ministre.

Mais le plus grand nombre étant d'opinion contraire, ils députèrent vers la Reine leur premier président, pour l'assurer de leur obéissance et de leur fidélité, et pour lui faire savoir que ce qu'ils en avoient fait en modifiant les édits que le Roi avoit été porter au parlement, et ce qu'ils avoient fait en faveur des maîtres des requêtes, n'avoit été que sous le bon plaisir du Roi, et sans avoir aucun dessein de manquer au respect qu'ils lui devoient comme bons et fidèles sujets.

Ces protestations n'eurent aucune suite : cette compagnie ne laissa pas, continuant ses assemblées, de différer l'effet des édits nécessaires au service du Roi et avantageux au ministre. Leur conduite obligea la Reine de mander le parlement pour lui faire savoir ses résolutions. Elle vouloit lui faire connoître qu'ils n'avoient aucun droit, après leurs remontrances faites au Roi et à elle, de s'opposer à la vérification des édits. Elle vouloit aussi leur ordonner d'apporter la feuille où leur arrêté avoit été enregistré, qui contenoit que leurs modifications auroient lieu; et son dessein étoit de la faire déchirer en leur présence. Mais eux, s'étant assemblés, envoyèrent à la Reine, la supplier de trouver bon qu'ils n'y vinssent point, en l'assurant qu'ils étoient résolus de lui rendre tout le respect qui lui étoit dû.

La Reine, qui s'étoit levée plus matin pour les recevoir, tint conseil pour savoir ce qu'elle leur répondroit. Il y fut conclu qu'ils seroient mandés tout de nouveau, et qu'ils seroient reçus après son dîné. Le procureur général, qui les alla trouver pour leur porter les ordres de la Reine, ne les trouva plus assemblés; ils s'étoient lassés d'attendre, et s'étoient séparés : ce qui fut trouvé peu respectueux par ceux qui savent quel doit être le respect des sujets envers leur souverain. On les manda pour le lendemain : et, afin que cette action fût plus so-

lennelle, on assembla, pour les recevoir, les ducs et pairs de France; et ce qui se trouva de grands seigneurs à la cour y furent aussi conviés. Comme on vouloit leur faire une sévère et publique réprimande, ils vinrent avec humilité en faire des excuses à la Reine par la bouche du premier président, dont la harangue fut toute pleine de soumission, de respect et de promesses de lui obéir : si bien qu'au lieu de châtiment ils reçurent un favorable accueil de la Reine, joint au commandement qu'elle leur fit de travailler incessamment aux affaires du Roi, sans y apporter aucun retardement. Elle leur dit qu'elle ne leur donnoit que huit jours pour cette occupation.

La Reine prit ce temps-là [le 25 mars] pour aller faire un petit voyage à Notre-Dame de Chartres, où elle avoit fait vœu d'aller lors de la maladie du Roi. En partant de Paris, elle réitéra au premier président le même commandement qu'elle avoit fait à sa compagnie, et l'assura qu'elle ne seroit que cinq jours à son voyage. Elle y passa le jour de la Notre-Dame avec le Roi, qu'elle y mena, et Monsieur aussi, à qui on ôta les femmes en cette occasion; et on lui donna pour gouverneur le maréchal Du Plessis-Praslin[1], grand et heureux capitaine qui avoit acquis beaucoup de réputation par les batailles qu'il avoit gagnées et les villes qu'il avoit prises. Il commandoit encore l'armée du Roi en Italie, où le cardinal Mazarin avoit connu son mérite.

Pendant cette petite absence, les maîtres des requêtes, interdits, vinrent en corps trouver le cardinal pour le supplier de les protéger auprès de la Reine et de les faire rétablir. Ils lui firent des excuses de leur révolte,

[1] César de Choiseul.

et lui demandèrent pardon et grâce tout ensemble. Il les reçut avec un visage grave et sévère; et néanmoins il leur répondit doucement que, s'ils vouloient s'humilier et obéir aux volontés de la Reine, il les serviroit auprès d'elle.

Cette action donna de la joie au ministre. Il dépêcha un courrier à la Reine pour lui apprendre cette nouvelle. Il crut que cette visite vouloit dire que les maîtres des requêtes étoient résolus de souffrir cette création d'offices qui avoit fait leur résistance; mais eux, qui n'avoient fait cette avance que pour parvenir à leurs fins et pour donner lieu au cardinal de se flatter de la gloire de leur rendre service, ne furent point satisfaits de sa réponse, et demeurèrent dans la même résolution qu'ils avoient prise auparavant. De sorte qu'il fut conclu au conseil d'ordonner aux conseillers d'État de rapporter les procès des particuliers, afin de faire connoître aux maîtres des requêtes que le Roi se pouvoit passer de leur corps. Par ce châtiment, beaucoup de familles dans Paris demeurèrent dans l'affliction et dans l'inquiétude de perdre leurs charges. Comme dans la robe ce sont pour la plupart toutes personnes liées de parenté les unes aux autres, cette affaire leur parut de grande conséquence, car elle regardoit toutes les cours souveraines. Ils voulurent donc faire connoître qu'ils ne souffriroient pas que, sous le nom du Roi, les favoris et les ministres pussent anéantir des officiers si considérables : et ils se réunirent tous ensemble pour les soutenir, prétendant par là se sauver eux-mêmes d'un semblable péril.

CHAPITRE XX

(Avril 1648). — Union du prince de Condé et du duc d'Orléans. — Destitution du comte d'Avaux. — Les Napolitains excités contre le duc de Guise. — Le duc les ramène à lui. — Ses lettres à la Reine et au cardinal en faveur de mademoiselle de Pons. — Mazarin abandonne l'entreprise du duc de Guise. — Annèse traite avec l'Espagne. — Il introduit don Juan dans Naples. — Le duc de Guise est fait prisonnier. — Insuccès de l'expédition de Naples. — Le duc de Guise considéré comme prisonnier de guerre. — Indigne conduite de mademoiselle de Pons. — Arrestation de Saujeon. — Mademoiselle, interrogée au conseil, est réprimandée. — Madame de Motteville contribue à la réconcilier avec le duc d'Orléans. — Froide réception de la Reine à Mademoiselle. — Saujeon mis en liberté. — Baptême de Monsieur.

Le prince de Condé commença sa campagne cette année par un séjour de huit jours à Chantilly, où il alla passer la semaine sainte avec toute sa cour; et le duc d'Orléans fut destiné pour être le soutien de la Reine dans les affaires qu'on prévoyoit qui devoient arriver du côté du parlement. Ces deux princes alors paroissoient avoir de bonnes intentions pour bien servir le Roi, soit dans la paix, soit dans la guerre. La Reine passa ses jours saints à son ordinaire; et, pour les employer dignement, elle fit faire des prières publiques pour la paix générale, qui ne furent pas efficaces, parce que tous les hommes ne sont pas dignes du présent que Dieu, par son Évangile, fit dans ce même temps [Pâques 22 avril][1] à ses apôtres, en leur disant quand il s'apparut à eux : « Paix vous soit ! »

[1] Il y a ici une erreur de date, ou plutôt une faute d'impression. Selon l'art de vérifier les dates, Pâques tombe, en 1648, le 12 et non le 22 avril. F. R.

Après le retour du duc de Longueville, le comte d'Avaux eut ordre de revenir aussi et de laisser en Allemagne Servien, seul plénipotentiaire. Ces deux hommes avoient toujours été ennemis pendant toute cette négociation; et, dans toutes les propositions qui s'étoient faites depuis l'assemblée de Munster, leurs avis avoient de même été incessamment contraires. Le ministre avoit souvent interposé son autorité pour les rendre amis, et la présence du duc de Longueville avoit été un souverain remède pour empêcher les mauvais effets de leur désunion; mais étant demeurés seuls, leur guerre s'augmenta de telle sorte, qu'il avoit paru nécessaire au cardinal de les séparer.

Le sort tomba sur d'Avaux, quoique ce fût le plus sage et le plus modéré, parce que Servien avoit un neveu nommé de Lyonne[1] en faveur près du ministre, qui, par les artifices que les honnêtes gens pratiquent injustement à la cour, avoit soutenu son oncle avec tant de force, et su tellement gâter les affaires du comte d'Avaux, que le cardinal, peu de jours avant son retour, étant au conseil, se déclara son ennemi[2]. Il se plaignit de lui, disant qu'il avoit écrit des lettres qui avoient été publiées partout; que par elles il blâmoit sa conduite et l'accusoit d'avoit été l'obstacle de la paix. Il dit qu'il ne pouvoit lui pardonner cet outrage, et supplia la Reine d'avoir agréable qu'il ne le vît point. La Reine s'engagea aussitôt de le bannir de sa présence; Monsieur, oncle du Roi, en fit de même; et le cardinal, pour se justifier de ce procédé, vit le président de

[1] Hugues de Lyonne était à ce moment secrétaire de Mazarin; il mourut en 1671 étant ministre des affaires étrangères.

[2] Omer Talon raconte une conversation qu'il eut avec Mazarin le 21 mars, et dans laquelle le ministre lui « parla avec mépris de la conduite et de la suffisance » du comte d'Avaux, « qui s'étoit fort mal comporté dans sa négociation. » F. R.

Mesmes, son frère[1]. Il lui fit ses plaintes, et l'assura qu'en son particulier il ne laisseroit pas de bien vivre avec lui et d'être son ami.

Ce grave magistrat, le voulant obliger à lui parler plus positivement, le supplia de lui expliquer si son mécontentement seroit assez grand pour empêcher que son frère, M. d'Avaux, ne pût exercer ses charges; car il avoit été nommé surintendant des finances et ministre d'État avant qu'il partît pour la paix. Le cardinal Mazarin lui répondit toujours qu'il ne pouvoit rien dire, sinon qu'à son retour il ne le verroit point : ce qui, en termes assez intelligibles, signifioit une disgrâce tout entière. Le président en fut fort surpris et bien mortifié, aussi bien que son frère, lequel, n'ayant rien à se reprocher et sachant que M. de Longueville avoit été fort bien reçu, croyoit qu'on seroit content de lui. Cette sévérité n'empêcha point ce magistrat de bien servir le Roi quand son devoir l'y obligea.

A Naples, l'armée navale de France n'avoit paru[2] que pour laisser voir au duc de Guise qu'il n'en pouvoit espérer de secours, car, après avoir été à la vue de cette grande ville, elle s'étoit retirée avec aussi peu de profit que peu de gloire. Il étoit venu à la cour depuis peu un moine déguisé, de la part d'Annèse, ce général artisan dont l'autorité étoit étouffée par celle du duc de Guise. Cet homme, né dans la boue, étoit capable d'ambition de même que les plus nobles, et voulut ressusciter sa puissance en donnant à la France du soupçon de ce prince. Il écrivit au ministre qu'il avoit des intelligences secrètes avec l'Espagne, et lui

[1] Henri de Mesmes, frère de Claude de Mesmes, comte d'Avaux.

[2] Le 18 décembre 1647, un mois après l'arrivée du duc de Guise. Le manque de vivres obligea la flotte française de repartir pour la Provence le 3 janvier 1648. F. R.

promit par cet envoyé que, s'il vouloit le laisser seul, il feroit de grands services à la couronne.

On ne crut pas lui devoir donner aucune créance, et on jugea facilement que ces accusations étoient fausses et ne procédoient que d'envie; mais on ne le rebuta pas entièrement, et le cardinal le renvoya avec de belles paroles qui ne vouloient rien dire. Ce ridicule capitaine, qui prétendoit commander des armées, voyant que sa trame étoit découverte, voulut persuader au peuple ce qu'il avoit envoyé dire inutilement en France. Il fit semer des billets dans Naples qui contenoient ces mêmes faussetés; il fit parler et crier quelques gens qu'il paya, et sut si bien tromper les esprits de cette populace facile à persuader, qu'il les fit résoudre à perdre le duc de Guise; et dans les rues on disoit publiquement qu'il le falloit mettre dans une barque et le renvoyer en son pays.

Ce prince, qui ne connoissoit point la peur, sachant ce qui se disoit de lui, monta à cheval, se montra au peuple, les caressa tous d'une manière haute et libre, et, criant lui-même : « Liberté! vive la république! » il ramena beaucoup de ces gens-là entièrement à lui. Deux compagnies de la ville, et beaucoup de cette populace, allèrent pour enfoncer le quartier d'Annèse au Torion, lieu qu'il avoit gardé pour lui à l'arrivée du duc de Guise : ce qui d'abord l'incommoda, parce que ce prince, qui hasardoit toutes choses, réussissoit souvent au dommage de son ennemi. Annèse pensa périr alors; mais comme il demeura libre, et qu'il avoit du crédit dans les esprits de ses semblables, il donna peu après un retour au duc de Guise, qui pourroit faire murmurer les hommes contre cette volage qu'on appelle la fortune si nous n'étions obligés de croire que ses légèretés procèdent de la volonté immuable du

Tout-Puissant, et que nous devons révérer ses ordres en les recevant avec la soumission et le respect que nous devons. Voilà ce que la Reine même nous fit l'honneur de nous dire des aventures de ce prince. Je ne sais si l'éloignement du lieu où il étoit n'en avoit point banni la vérité en quelques circonstances.

Pendant que le duc de Guise donne des marques à toute l'Europe de sa valeur, il en donna de son amour à mademoiselle de Pons d'une manière tout-à-fait indigne de lui [1]. Aussi doit-on dire que, par la différence de l'estime et du blâme qu'il en reçut, on put juger de la différence qu'il y a de la force à la foiblesse, de la raison à l'égarement, et du vice à la vertu : aussi est-il juste de lui donner l'avantage qu'elle mérite sur cette passion qui rend les hommes méprisables, lors même qu'ils pourroient prétendre à la gloire des César et des Alexandre.

Le duc de Guise, ayant appris à Naples que la Reine avoit obligé mademoiselle de Pons à se mettre dans une maison religieuse plus régulière que celle où il l'avoit laissée, en fut sensiblement touché. Il se fâcha de ce qu'elle étoit en lieu de sûreté; il s'affligea avec elle de ce qu'elle ne pouvoit plus se divertir avec ses rivaux ; et, sans se soucier beaucoup des malheurs qu'il avoit sujet de craindre à la guerre de Naples, ni des infidélités que cette fille lui préparoit, il se laissa entièrement occuper des chagrins de cette fille. Pour montrer à la Reine l'excès de sa douleur, il lui écrivit cette belle lettre que j'ai voulu mettre ici, afin de faire voir quel étoit le génie de ce prince sur la galanterie, combien son esprit étoit romanesque et frivole, et combien son âme étoit inconstante, puisque déjà il en étoit à sa

[1] Tallement des Réaux raconte les extravagances qu'inspira au duc de Guise sa passion pour mademoiselle de Pons. F. R.

dans ce parti quasi toutes les provinces de ce royaume; j'ai maintenu la guerre quatre mois sans poudre et sans argent, et réduit dans l'obéissance un peuple affamé, sans lui avoir pu donner en tout ce temps que deux jours de pain. J'ai cent fois évité la mort et par le poison et par les révoltes. Tout le monde m'a trahi; mes domestiques mêmes ont été les premiers à tâcher de me détruire. L'armée navale n'a paru que pour m'ôter la créance parmi le peuple [1], et par conséquent le moyen de réussir; et parmi tous ces embarras, ne subsistant que par mon cœur, au lieu de m'en savoir gré et me donner courage de continuer ce que j'ai si heureusement commencé, et où je puis dire sans vanité que tout autre que moi auroit échoué, l'on me persécute en ce qui m'est de plus cher et de plus sensible. On tire avec violence une personne que j'aime d'un couvent où je l'avois priée de se retirer; et, durant le temps que je hasarde ma vie, on m'ôte la seule récompense que je prétends de tous mes travaux. On la renferme, on la maltraite, et l'on me donne le plus grand et le plus sensible témoignage de haine que l'on me peut donner. Ah! monsieur, si Votre Éminence a quelque sentiment de l'amitié qu'elle m'a promise et du service que je lui ai voué, remédiez à ce déplaisir, faites-moi connoître en ce point quelle est son amitié et son estime pour moi. En toute autre chose, je lui ferai voir que jamais homme ne lui fut si véritablement acquis. Sans cela, ni fortune, ni grandeurs, ni même la vie ne me sont pas considérables. Je m'abandonne tout-à-fait au désespoir; et si je vois qu'il ne me reste plus d'espérance d'être quelque jour heureux, renon-

[1] En effet, les chefs de la flotte française déclarèrent que leurs instructions leur prescrivaient de se concerter avec le capitaine général du peuple. F. R.

çant à tout sentiment d'honneur et d'ambition, je n'aurai de pensée au monde que celle de périr et de ne pas survivre à une telle affliction, qui me fait perdre et le repos et la raison. J'ose me promettre que ma conservation est assez chère à Votre Éminence pour ne pas voir avec plaisir la perte de la personne du monde qui, malgré les justes sujets qu'il a de se plaindre, ne laisse pas d'être le plus véritablement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LE DUC DE GUISE. »

Je suis assurée qu'en pareille occasion les aïeux de ce prince n'auroient point renoncé à la gloire, à la fortune ni à l'ambition pour une fille ; que leurs plaintes auroient été fondées sur des sujets plus solides; que leurs chagrins auroient été causés par ce qui les auroit empêchés de conquérir le royaume de Naples; qu'ils auroient sans doute cru par eux-mêmes, et sans couronne, mériter les bonnes grâces de mademoiselle de Pons, et que le trône leur eût paru plus nécessaire pour eux que pour elle. Mais enfin, puisque cette passion peut sans honte troubler la raison des plus grands hommes, il faut faire cette grâce au duc de Guise de lui pardonner en sa faveur toutes ses foiblesses, et demeurer d'accord qu'il avoit assez d'autres belles qualités qui, avec justice, pouvoient forcer son siècle de l'estimer. Il fut véritablement malheureux, en ce que la France, ne le pouvant secourir, fut obligée de l'abandonner ; et, pour colorer cette impuissance, peut-être que la Reine et le cardinal Mazarin firent des plaintes contre lui, et publièrent qu'il avoit refusé les secours qu'on lui avoit voulu envoyer, parce qu'il avoit voulu être le seul maître de ses desseins, afin de se pouvoir faire roi s'il réussissoit dans ses entreprises.

D'autre côté, Gennare Annèse, n'ayant pu donner à notre ministre d'assez puissans dégoûts du duc de Guise pour l'obliger à le protéger contre lui, se résolut, pour le perdre entièrement, de traiter avec son ancien maître le roi d'Espagne. Il lui envoya faire des propositions avantageuses, et lui promit de faire changer de face les affaires de ce royaume. Ses propositions furent reçues avec joie; et ces habiles politiques, pour les faire réussir à leur avantage, obligèrent le Pape, d'inclination fort espagnole, à faire publier un jubilé à Naples, afin de commencer par la dévotion à disposer les esprits à l'obéissance à leur Roi et au désir de la paix. Le cardinal Filomarini, archevêque de cette ville, en donnant les missions nécessaires aux curés et aux confesseurs, leur ordonna d'exhorter les peuples au repentir de leurs révoltes, et à reconnoître, par l'état où ils étoient, l'avantage qu'ils trouveroient en se remettant à leur devoir, par une véritable soumission à la volonté de leur souverain.

En second lieu, le comte d'Ognaste, ambassadeur du roi d'Espagne à Rome, se servit d'une de ses créatures, qu'il fit envoyer à Naples de la part de celui de France, qui, trompé par Andrea Bicci, confident d'Ognaste, et persuadé par les intrigues des Espagnols qui étoient attachés aux intérêts de la France, lui donna commission pour aller trouver le duc de Guise, et demeurer auprès de sa personne en qualité de mestre de camp de la marine. Cet homme, étant arrivé, se découvrit à Annèse, lui promit, de la part du Roi son maître, toute sûreté pour le crime de sa révolte, et de plus un grand établissement en son pays, s'il pouvoit contribuer à remettre les choses en bon état, et raccommoder ce que lui et un Joseph Palombo avoient gâté. L'Annèse reçoit le pardon avec joie; et, pour se défaire

du duc de Guise, hasarde de se confier aux Espagnols, qui sont en réputation de ne pardonner jamais de telles offenses.

Le comte d'Ognaste fut déclaré vice-roi de Naples, exprès pour travailler à ce dessein. Il arrive à Naples, il négocie avec le nonce; et, par le moyen d'un capucin, traite avec le cardinal Filomarini. Cette négociation étant demeurée secrète, et les confesseurs pendant le jubilé ayant fait leur devoir, le jeudi saint, à neuf heures du matin, leur entreprise étant en bon état, ils firent chanter une messe du Saint-Esprit dans leur quartier. Ensuite de cela, ils ordonnèrent des gardes pour défendre contre le peuple le fort de Saint-Sébastien, qui étoit à eux, et firent entrer par cet endroit quatre compagnies espagnoles, qui, étant passées sans aucun obstacle, s'acheminèrent vers le Torion del Carmen, où commandoit l'Annèse, criant partout : *Pace*, *pace!* En ce même temps, le cardinal Filomarini parti de son archevêché pour aller au même lieu, donnant sa bénédiction au peuple, et ceux qui le suivoient, soit ses domestiques ou des Espagnols, crioient aussi : *Pace, pace!*

Le peuple, qui, à ce bruit, s'étoit ému et assemblé dans les rues, ignorant toutes ces nouveautés, et ne pouvant deviner la cause de ce qu'il voyoit, demeuroit confus, ne sachant que faire ni à quoi se résoudre; et tous les hommes paroissoient, par leur étonnement, être devenus des statues. Le cardinal-évêque étant arrivé au Torion del Carmen, il y trouva don Juan d'Autriche, qui étoit arrivé secrètement en ce lieu, par ordre du roi d'Espagne. Le nonce et le comte d'Ognaste s'y trouvèrent aussi, lesquels y étoient allés déguisés, conduits et reçus par l'Annèse, l'auteur de toute cette trame.

Aussitôt qu'ils furent arrivés, l'Annèse, se jetant à genoux devant don Juan, lui présenta les clefs de ce fort, et lui demanda pardon de son crime : ce qu'il obtint assez facilement, cette grâce lui ayant déjà été accordée avec récompense. Ils firent entrer ensuite deux compagnies espagnoles, et don Juan reçut le serment de fidélité de Gennare Annèse, de son compagnon et de quelques autres personnes des plus considérables du peuple, qu'ils avoient gagnés. Ce prince promit entre les mains du nonce de faire observer tous les articles qui leur étoient accordés en leur faveur, et du peuple en général ; et ensuite ils allèrent tous ensemble à l'archevêché faire chanter le *Te Deum,* pour rendre grâces à Dieu d'un si heureux commencement.

En même temps, une partie des soldats espagnols et leurs adhérens allèrent piller le palais du duc de Guise, qui étoit allé dehors, vers la porte Capuana, visiter quelques forts qu'il avoit eu peur que les ennemis ne voulussent attaquer. Ce prince alors n'avoit que trente personnes avec lui ; et, comme il revenoit pour rentrer dans la ville, il entendit le bruit que le peuple, réveillé de son étourdissement, commençoit à faire, et vit beaucoup d'hommes sortir hors la porte de la ville, criant tous : *Salva, salva, tradimento!* Jugeant de là qu'il étoit perdu, il donna des éperons à son cheval, et lui troisième se voulut sauver vers Bonavente.

Étant arrivé dans un bois où il crut pouvoir trouver quelque sûreté, il y fut pris par une troupe de soldats qui étoient en embuscade dans ce lieu, exprès pour l'arrêter. Comme ses ennemis étoient habiles gens, ils avoient si bien donné ordre à leurs affaires, qu'il étoit quasi-impossible que ce prince leur échappât, car ils avoient mis des embuscades par toutes les avenues de cette ville, afin que, s'il ne pouvoit pas être pris ou

tué dans sa maison, qu'ils avoient résolu d'attaquer, ils le pussent avoir par d'autres voies[1].

Étant pris, il fut maltraité et mené en Espagne prisonnier[2], où il demeura longtemps dans la croyance qu'on lui feroit couper la tête. Son palais, qui n'étoit pas assurément rempli de grands trésors, fut pillé ; et ses domestiques, qui voulurent faire quelque résistance, furent tous tués. Beaucoup de ceux de Naples demeurèrent sans prendre le parti d'Espagne, et il leur resta une grande douleur d'avoir été surpris et trompés. Cela donna lieu au ministre de croire que si le Roi vouloit secourir ces peuples irrités en leur envoyant des troupes et un autre général, la révolte seroit plus grande que jamais. Quelques-uns de ce pays, affectionnés à la France, mandèrent qu'il ne falloit pas abandonner l'entreprise, et qu'elle étoit encore en état d'en espérer une bonne issue. On y envoya Lambert, mestre de camp, avec une armée assez médiocre, et pour général le prince Thomas, frère du feu duc de Savoie, pour la commander, qui, n'étant pas né heureux, ne fit rien en cette occasion de considérable.

Aussitôt que madame sut le malheur qui étoit arrivé au duc de Guise son fils, elle, le duc de Joyeuse son second fils, le chevalier de Guise et mademoiselle de Guise sa fille vinrent supplier la Reine de secourir ce prince malheureux, dont le courage étoit la cause de sa perte;

1. J'ai pris cette narration dans les gazettes qui nous vinrent alors de Naples; et, comme c'est une chose empruntée, je ne réponds pas de sa vérité en toutes ses circonstances : mais le succès en gros est véritable. (*Note de l'auteur.*)

Voir aussi les Mémoires du duc de Guise, presque entièrement consacrés au récit de cette aventure, ceux du comte de Brienne, de Monglat (treizième et quatorzième campagnes), et de l'abbé Arnauld, pour tous les détails concernant l'expédition du duc de Guise à Naples. F. R.

2 Il y resta quatre ans prisonnier. F. R.

la Reine trouva leur demande juste, et envoya aussitôt un courrier en Espagne pour avouer le duc de Guise de tout ce qu'il avoit fait contre le service du Roi son frère, afin qu'il fût traité en prisonnier de guerre. Elle disoit qu'on pouvoit, sans injustice, lui faire couper la tête à Naples avant que le courrier y arrivât, parce qu'il n'avoit pas voulu prendre commission du Roi ; et par là elle vouloit blâmer son procédé, et montrer qu'elle n'étoit pas obligée d'envoyer un secours que lui-même n'auroit peut-être pas voulu trop grand.

Quand on sut qu'on le menoit prisonnier en Espagne, on jugea qu'il étoit seulement réservé à la prison, et que le duc de Lorraine, chef de sa maison, et qui servoit l'Espagne, le pourroit préserver de cette infortune. Par sa prison, le duc de Turcy et son neveu, que les Napolitains tenoient prisonniers, furent délivrés ; et le duc de Guise demeura dans la sienne, malheureux et maltraité de ses ennemis.

De tous les maux qui arrivèrent au duc de Guise, celui qui lui dut être le plus sensible, selon son humeur, fut qu'enfin mademoiselle de Pons, étant sortie des filles de Sainte-Marie, lui fit sentir à son tour les infidélités qu'il avoit faites à la princesse Anne de Gonzague et à la comtesse de Bossu. Elle lui fut elle-même infidèle, en souffrant la galanterie de quelques autres ; et, par un échange honteux pour elle, l'écuyer de ce prince prit enfin dans son cœur la place de son maître : si bien que l'histoire de ses amours eut pour conclusion, au retour de ses voyages et de sa prison, un procès qu'il fit à cette fille, prétendant qu'elle lui avoit volé ses pierreries et ses meubles, sans se contenter des grands présens qu'il lui avoit faits pendant qu'il l'aimoit. Malicorne[1], qu'elle

[1] L'écuyer du duc de Guise.

avoit préféré à ce prince, la quitta de même; et elle fut contrainte enfin, par ses mauvaises aventures, de se sauver en Flandre, pour tâcher d'y faire quelque nouvelle conquête : et peut-être que la comtesse de Bossu et elle se consolèrent ensemble, en donnant des rivaux au duc de Guise, qui les avoit aimées l'une et l'autre.

Il faut quitter Naples pour la France et pour la cour, où nous allons voir une grande princesse bien en peine. Sur la fin d'avril, on arrêta prisonnier un gentilhomme qui étoit à Mademoiselle, nommé Saujeon, dont la sœur étoit fille d'honneur de Madame, et que le duc d'Orléans ne haïssoit pas. Mais l'inclination qu'il avoit pour la sœur n'empêcha pas la disgrâce du frère, parce que les raisons en étoient grandes, et sur une matière qui paroissoit délicate[1].

D'abord, on fit un grand secret de cette affaire : la Reine seule, son ministre, Monsieur et son favori, la surent; et les gens de la cour employèrent quelques jours au soin d'en savoir les raisons, parce que les aventures qu'on croit procéder du cabinet donnent d'ordinaire plus de curiosité aux spectateurs que les affaires d'une autre nature. Le prisonnier fut interrogé secrètement pendant un petit voyage que le duc d'Orléans alla faire à Limours; et, quoique ces quatre personnes eussent observé religieusement le silence, Comminges, parent de Saujeon, et qui étoit de mes amis, m'apprit cette histoire; et, me faisant le récit de son interrogatoire, il me pria de la tenir secrète pour quelque temps.

Chacun commençoit à soupçonner le vrai, et per-

[1] Mademoiselle raconte cette aventure très en détail dans ses Mémoires. Elle traite Saujeon de visionnaire, et nie toute participation directe au projet de mariage avec un archiduc. Elle raconte d'ailleurs comment elle se prêta à ce qui paraissait assurer le succès de cette affaire, qu'elle traite de *ridicule*. (Voy. Mém de mademoiselle de Montpensier, année 1648.) F. R.

sonne ne le savoit encore entièrement. Nous en vîmes l'éclat un jeudi au soir, sur la fin du conseil, qui se tint ce jour-là dans la petite galerie de l'appartement de la Reine. Le duc d'Orléans fit appeler Mademoiselle dans ce lieu, où ils étoient restés seuls, la Reine, Monsieur, le cardinal Mazarin et l'abbé de La Rivière. Comme elle entra, ce favori de Monsieur, qu'elle haïssoit, lui dit tout bas en passant qu'elle alloit recevoir une réprimande de Monsieur, son père, et que le seul moyen de se sauver étoit de s'humilier à lui et à la Reine.

Le fond de cette affaire étoit que Saujeon, peut-être du consentement de Mademoiselle, l'avoit voulu marier à l'archiduc. Son crime étoit d'avoir eu intelligence avec un bourgeois de Furnes, et ce bourgeois en avoit eu avec une personne de qualité qui étoit à la cour de ce prince. Cette personne, au lieu de travailler à faire réussir cette affaire, soit que ce fût du consentement de son maître, soit comme espion payé de la France pour le trahir, avertit le cardinal de la négociation; et le ministre, n'étant pas content de Mademoiselle, l'avoit noircie à la Reine, et lui avoit parlé de cette intelligence comme étant quasi criminelle et digne de sa colère. La Reine, en effet, trouva que Mademoiselle étoit coupable, et en parla à Monsieur avec tant de ressentiment, que Monsieur, malgré la qualité de père, ne l'osa jamais excuser.

Cette jeune princesse, qui avoit senti cet orage, avoit cru qu'il falloit cacher son inquiétude et paroître ne rien craindre; de sorte que le jour précédent (le dernier avril), entrant dans le Luxembourg et dans la chambre de Madame, sa belle-mère, elle dit tout haut, en riant, qu'on disoit que Saujeon étoit prisonnier pour elle, et pour l'avoir voulu marier avec l'archiduc; qu'elle trouvoit cela plaisant, mais qu'au moins elle n'en savoit

rien, et qu'ainsi elle n'y prenoit nulle part que celle de la compassion. Cependant la voilà appelée au conseil, et fort troublée de l'avis que lui donna l'abbé de La Rivière. Elle trouva la Reine irritée, qui l'accusa d'avoir des intelligences avec les ennemis de l'État, d'avoir voulu se marier sans sa permission ni celle de son père, d'avoir manqué de respect à elle et à lui ; et, après l'avoir rigoureusement traitée, elle l'abandonna au duc d'Orléans, qui confirma le ressentiment de la Reine par le sien, et n'oublia rien à dire de tout ce qui pouvoit servir de châtiment à cette faute.

Mademoiselle, se voyant attaquée avec tant d'éclat, tirant des forces de sa propre foiblesse, se soutint courageusement contre ces deux personnes, que par tant de raisons elle devoit craindre. Elle maintint toujours hardiment qu'elle n'avoit point failli et n'avoit rien su de cette négociation. Au contraire, elle reprocha à Monsieur que, s'il avoit voulu, il l'auroit mariée à l'Empereur; et lui sut marquer qu'il lui étoit honteux de n'être pas son protecteur dans cette occasion, où il sembloit que sa gloire étoit attaquée.

La Reine, qui entendit ces paroles avec étonnement, me fit l'honneur de me dire le soir que si elle avoit eu une fille qui l'eût traitée de même manière que Mademoiselle avoit traité son père, elle l'auroit bannie de la cour pour jamais, et l'auroit enfermée dans un couvent. Nous entendîmes le bruit des accusations et de la défense ; et quoiqu'il n'y eût que trois personnes qui parlassent, le ministre n'ayant point voulu montrer en cette rencontre qu'il eût part à la réprimande, le vacarme fut si grand, que nous, qui étions dans le cabinet voisin, demeurâmes occupés du désir de savoir le succès et le détail de cette querelle.

Mademoiselle sortit de ce lieu avec un visage plus

altier que honteux, et ses yeux paroissoient plus remplis de colère que de repentir. En passant, elle s'arrêta un moment à l'abbé de La Rivière, puis s'en alla chez elle, touchée d'une vive douleur de se voir abandonnée de celui de qui elle devoit espérer de l'appui et de la consolation. Le lendemain, l'abbé de La Rivière l'alla trouver de la part de son maître, pour lui défendre de voir qui que ce fût, qu'elle n'eût confessé tout ce qu'elle savoit de cette affaire. Lui, qui peut-être n'auroit pas été fâché de plaire au ministre en confondant cette criminelle dont il croyoit être haï, fit tout ce qu'il put pour l'obliger à lui avouer la vérité de cette intrigue; mais elle demeura toujours ferme et constante dans la négative.

Elle eut un sensible déplaisir de tant de choses fâcheuses : ce déplaisir lui donna la fièvre; et même elle s'évanouit une fois de douleur de ce qu'on lui ôta une de ses femmes qu'on soupçonnoit d'avoir servi à lui faire avoir de longues conversations avec Saujeon. Ce gentilhomme avoit voulu servir une princesse qui méritoit d'être servie; mais il étoit au Roi, et par conséquent blâmable. Sa faute néanmoins étoit plus imprudente que criminelle, puisque le motif en étoit tout à fait innocent. Mademoiselle apparemment avoit voulu se marier, et sans doute que dans son intention elle n'avoit pas eu le dessein de manquer au respect qu'elle devoit à la Reine et à Monsieur; mais sa conduite étoit blâmable, quand on la regardoit du côté des maximes de l'État, qui lui défendoient tout commerce particulier avec les ennemis et les étrangers.

En mon particulier, je n'avois alors nul sujet de me louer de cette princesse que par la part qu'elle me donnoit à la civilité qu'elle avoit pour tout le monde, et je ne puis être soupçonnée de passion sur ce que je pourrai dire d'elle; mais comme je fais profession

d'une sincérité tout entière, je suis obligée de lui rendre ce témoignage. J'eus même assez d'équité, sans qu'elle l'ait jamais su, pour soutenir à la Reine, le jour même de ce désordre, que Mademoiselle avoit raison de ne point avouer qu'elle eût voulu chercher un mari par des intrigues secrètes; et je lui dis que je trouvois, soit que cela fût vrai ou qu'il ne le fût pas, que Monsieur avoit tort de l'abandonner, et de vouloir qu'elle confessât publiquement une chose qu'il étoit plus honteux d'avouer que de faire; car une fille n'est point blâmable de penser à son établissement, mais il n'est pas honnête qu'on le sache, ni qu'elle paroisse y avoir travaillé. « Les pères, lui dis-je, Madame, ont accou-« tumé, dans les propositions de mariage, de garder « certaines bienséances pour sauver la gloire des filles, « qui semble être toujours blessée en recherchant ce « qu'il leur est loisible de souhaiter. »

La Reine, qui m'a toujours fait l'honneur de recevoir avec bonté ce qui pouvoit procéder d'un cœur qu'elle a reconnu lui être fidèle, me sut mauvais gré des sentimens que j'avois sur cette affaire, parce qu'en effet elle l'avoit tout-à-fait désapprouvée, et cela fut cause que dans son chagrin elle le dit au duc d'Orléans, qui, sans considérer le motif qui m'avoit fait parler, se plaignit de moi, et me dit qu'il étoit étonné de ce que je blâmois son procédé, vu qu'il me croyoit plus son amie que de sa fille.

Au lieu de me justifier là-dessus, je fis part de mes sentimens à son favori, qui étoit quelquefois assez raisonnable pour les bien recevoir. Je lui conseillai de travailler à raccommoder ce désordre, et lui dis que je comprenois assez que Monsieur avoit raison de se plaindre qu'une princesse eût voulu se marier sans la participation d'un père comme lui, et que la Reine,

comme il étoit vrai, avoit sujet aussi de se fâcher contre elle. Mais je lui soutins que Monsieur ne devoit point la forcer à confesser une chose de cette nature, ni lui aussi ne devoit point par complaisance l'aigrir contre elle : et que s'il ne travailloit à finir cette querelle, il seroit blâmé de tout le monde, ne faisant pas connoître à son maître les intérêts véritables de la réputation de Mademoiselle; car, étant sa fille, ils devenoient les siens propres : et je conclus notre conversation en lui disant, en présence de mademoiselle de Beaumont, qui étoit suivante de cette princesse, qu'il étoit vrai qu'elle avoit tort, et qu'elle avoit peut-être trop hasardé, mais qu'enfin sa faute étoit légitime, et que la vieillesse de l'archiduc, ses grandes oreilles et sa sévère dévotion la devoient justifier devant tout le monde.

Cette petite harangue eut son effet : peu de temps après, Monsieur connut la vérité. Mademoiselle fit parler au cardinal, et le fit prier de travailler à changer l'esprit de la Reine sur l'accusation qu'elle faisoit contre elle. Chacun pressa Monsieur de devenir bon père et de lui pardonner. Plusieurs personnes parlèrent à l'abbé de La Rivière de la part de Mademoiselle; et le ministre, qui étoit bien aise de se faire un mérite envers elle, témoigna désirer de la servir. Le favori de Monsieur suivit ce même exemple; et, comprenant qu'il étoit juste que son maître prît le parti de la pitié, il oublia ses petits ressentimens pour la servir aussi : de sorte que l'onzième jour de sa captivité, après de grandes conférences qu'il fallut avoir avec la Reine, de la part de Monsieur, l'abbé de La Rivière alla porter à Mademoiselle quelques paroles de douceur qui furent accompagnées de grandes leçons et de respectueuses réprimandes sur sa conduite.

Cette princesse donnoit quelques sujets de chagrin à Monsieur ; et la comtesse de Fiesque[1], sa gouvernante, sur plusieurs articles, faisoit alors de grandes plaintes contre elle, l'accusant d'imprudence en beaucoup de ses actions, et particulièrement de ne se pas appliquer avec soin à conserver les bonnes grâces du ministre. Elle la blâmoit d'être trop emportée pour ses amis et contre ses ennemis ; et, par ses sages et politiques harangues, elle lui attiroit souvent quelque petit châtiment paternel doux ou sévère, selon l'esprit où ce prince se trouvoit, qui, après tout, aimoit tendrement Mademoiselle. Il a toujours bien vécu avec elle : il la traitoit avec bonté, et plusieurs fois je lui ai ouï dire que sa fille alors le nourrissoit ; qu'il étoit un gueux, qu'elle étoit riche, et que sans elle il n'auroit pas eu quelquefois du pain.

Il disoit vrai, car, Mademoiselle ayant le bien de madame sa mère, qui étoit héritière de la maison de Montpensier et de Joyeuse, il en avoit toujours joui, sans lui donner que ce qui lui plaisoit pour l'entretien de sa maison : ce qu'il a payé depuis par les procès qu'il a eus avec elle, quand, devenant âgée, elle s'est vengée de lui et a voulu avoir son bien, avec des marques d'une ame un peu trop dure à l'amitié.

Dès le même jour de cet adoucissement, Mademoiselle vint voir la Reine, qui la reçut froidement. Elle lui dit qu'elle ne devoit pas se glorifier d'avoir tenu bon contre son père et contre elle, n'avouant point les fautes qu'elle avoit faites ; que ceux qui l'avoient conseillée lui en donneroient sans doute de grandes louanges, mais qu'elle ne devoit point se laisser flatter par eux, qui ne la conseilloient pas bien ; et qu'elle devoit croire que

[1] Anne Le Veneur, veuve du comte de Fiesque.

sa faute étoit grande, puisqu'elle la voyoit désapprouvée par un aussi bon père que le sien, et par elle, qui l'avoit toujours traitée comme sa propre fille.

Quelques jours après, la paix se fit entièrement, par une visite qu'elle eut permission de rendre à M. le duc d'Orléans, qui, après une conversation particulière, lui pardonna ces petites fautes. Ensuite de cela, la cour s'occupa de quelque nouvelle matière, celle-là étant déjà trop vieille pour en parler davantage; et Saujeon fut envoyé prisonnier à Pierre-Encise, d'où il sortit bientôt après [le 11 mai]. Peu après, Monsieur, frère unique du Roi, fut baptisé et nommé Philippe, par la reine d'Angleterre, et par Monsieur, oncle du Roi et de lui.

CHAPITRE XXI

(Mai 1648.) — Difficultés avec le parlement. Affaire de la *Paulette*. — Arrêt de jonction (13 mai) par lequel les diverses compagnies s'unissent avec le parlement — Indignation d'Anne d'Autriche. — Résistance méthodique du parlement. — Habile prudence du premier président. — Condescendance excessive du chancelier à l'égard de Mazarin — Le duc d'York s'enfuit d'Angleterre et arrive en France. — Mazarin éblouit l'abbé de La Rivière par la promesse du cardinalat. — Prise de Courtray par les Espagnols. — Prise d'Ypres par Condé. — Défense au parlement de s'assembler. — Exil de plusieurs membres du grand conseil et de la cour des aides. — Le duc de Beaufort s'échappe de Vincennes (1er juin). — La Reine s'en console. — Inquiétudes que cette évasion cause à Mazarin.

Ce qui fit oublier l'aventure de Mademoiselle fut un courrier que M. le prince envoya à la Reine, pour lui mander qu'il commençoit de marcher vers les ennemis avec une fort belle armée. Cette nouvelle fit résoudre

le ministre de mener la cour sur la frontière, pour être plus en état de travailler à la grandeur de la France par l'abaissement des ennemis : ce qui se pouvoit espérer facilement avec de bonnes troupes et un général tel que M. le prince ; mais la Reine fut arrêtée à Paris par un nouvel embarras qui arriva aux affaires du Roi, dont la suite ne fut pas de petite conséquence à l'État.

On avoit redonné la paulette[1] à toutes les compagnies souveraines, à condition de leur retrancher quatre années de leurs gages ; et, pour contenter le parlement en son particulier, comme le corps du royaume le plus considérable et par conséquent le plus à craindre, on la leur avoit redonnée sans leur rien retrancher[2]. La chambre des comptes, la cour des aides, le grand conseil et tous les officiers de France, qui se trouvèrent incommodés par ce traitement, firent leurs plaintes au parlement, et demandèrent leur assistance pour soutenir leur droit contre l'oppression qu'ils disoient leur avoir été faite[3]. Ils remontrèrent à cette compagnie qu'elle devoit craindre d'avoir part quelque jour à cette ordonnance ; que par leur abaissement ils devoient appréhender eux-mêmes de diminuer de puissance, et

[1] Droit fiscal inventé par Ch. Paulet, secrétaire de la chambre du Roi, et établi par un édit de 1604. En payant ce droit, au commencement de chaque année, le titulaire d'une charge de judicature et de finances en assurait la jouissance à ses héritiers. Faute de ce payement, la charge, en cas de mort, vaquait au profit du Roi.

[2] Le 30 avril.

[3] Tous ces détails sont entièrement confirmés par Omer Talon. « Le grand conseil, la chambre des comptes et la cour des aides, dit-il, s'émurent sur cette déclaration, se visitèrent par députés, lesquels s'assemblèrent dans l'une des chambres de la cour des aides, ceux du grand conseil entrant et sortant par une porte, et ceux de la chambre par une autre ; et après plusieurs délibérations, ils résolurent d'exciter le parlement par la considération de la confraternité et du malheur commun, et par la crainte que le même accident n'arrivât quelque jour au parlement. » F. R.

que, ne se soutenant point les uns les autres, ils étoient tous menacés d'une ruine totale, parce que les favoris n'ayant point d'obstacle plus redoutable que celui de la puissance du parlement, quand il subsisteroit seul il seroit facile de diminuer celle qui lui resteroit, et de le mettre au rang des autres compagnies du royaume.

Le parlement fut touché de leurs raisons : il fut animé par la crainte d'un pareil traitement, et par le désir de s'élever, qui dominoit alors les principaux esprits de cette grande compagnie. Elle s'assembla, et murmura : ils dirent quasi tous [1] que s'ils abandonnoient leurs confrères, ils auroient sujet de se plaindre d'eux, et qu'étant maltraités ils devoient croire qu'ils auroient bientôt leur part des maux ; de sorte que, le 13 de mai, les chambres assemblées, ils donnèrent un arrêt où la jonction fut accordée [2] avec les autres compagnies, et où il fut dit : Qu'ils défendoient de recevoir aucuns officiers nouveaux, dans le temps où, la paulette n'étant point accordée à tous, les offices sont acquis au Roi, que premièrement la veuve et les héritiers ne fussent contens.

Sur leur arrêt, la Reine ordonne au chancelier de mander le parlement, et leur déclarer de sa part que les ayant gratifiés en leur particulier, Sa Majesté avoit cru qu'ils lui en seroient obligés; mais qu'ayant reconnu par leur procédé qu'ils prenoient cette grâce d'une au-

[1] « Les parens et alliés de messieurs les officiers dans ces trois compagnies, et ceux de MM. les maîtres des requêtes, travaillèrent si bien en cette occasion,... » etc. (Omer Talon.)

[2] Après avoir dit comment s'opéra l'union de la chambre des comptes avec la cour des aides, le cardinal de Retz ajoute : « L'une et l'autre s'assurèrent ensuite du grand conseil ; et les trois ensemble demandèrent la jonction au parlement qui lui (*sic*) fut accordée avec joie, et exécutée à l'heure même au palais, dans la salle que l'on appelle de Saint-Louis. » (Mém. de Retz, année 1648.) F. R.

tre manière, qu'elle leur promettoit de ne plus demander les quatre années de gages qu'elle avoit cru pouvoir retenir sur tous les officiers des autres compagnies; qu'elle laisseroit les choses en même état qu'elles étoient avant cela ; mais qu'aussi elle les prioit de considérer la nécessité des affaires du Roi, et d'aviser à quelques autres moyens d'avoir de l'argent.

Cette réponse étoit trop douce pour un maître offensé : elle paroissoit venir du génie du ministre, qui étoit de s'abaisser toujours quand on lui résistoit, et de trop entreprendre quand il croyoit pouvoir tout faire. Mais elle avoit un double sens; et la pensée du cardinal alloit à laisser le parlement dans l'état où il étoit, et s'en venger en le laissant languir dans l'incertitude que chaque particulier pouvoit avoir, que lui mourant il perdroit sa charge.

La Reine envoya au greffe [18 mai] défendre de recevoir l'argent d'aucun du parlement, révoquant le don qu'elle leur avoit fait de la paulette, et les remettant dans la même égalité des autres officiers. Cette conduite fut approuvée des habiles gens, et auroit peut-être réussi si le ministre eût pu la soutenir. Mais comme le parlement se vit engagé à cette grande entreprise, il crut qu'il devoit pousser sa résistance plus loin, et que pour se tirer de cette affaire il en falloit faire naître au cardinal Mazarin qui le pussent embarrasser. Ils en cherchèrent les moyens avec soin ; et la mauvaise disposition des esprits de la cour, la misère de toute la France, et la haine publique qui commençoit à se déclarer contre lui, leur en donnèrent de tels que, sans une protection toute particulière de Dieu sur ce royaume, il est à croire qu'il en pouvoit arriver le renversement de la monarchie.

La Reine, qui n'avoit pas gratifié le parlement de

bon cœur, disoit, en parlant de cette affaire, qu'elle croyoit bien qu'il se repentiroit de ce qu'il avoit fait, et qu'elle n'étoit pas fâchée d'avoir été contrainte de révoquer la grâce qu'elle lui avoit accordée malgré elle, le traitant plus favorablement qu'il ne méritoit. Comme le sang de Charles-Quint lui donnoit de la hauteur, elle ne croyoit pas qu'aucune créature pût ou dût oser se défendre contre la volonté du Roi ; de sorte que dans toutes les affaires du parlement, dont elle n'entendoit point l'ordre ni la chicane, elle vouloit toujours le terrasser, et que tout ce qui étoit ordonné dans son conseil s'exécutât dans cette compagnie.

Mais comme ils sentoient en eux les premières impulsions de la révolte, ils se défendoient méthodiquement, et se servoient en habiles gens des hauteurs de la Reine et des bassesses de celui qui la conseilloit, pour le faire tomber dans des fautes qu'il avoit après bien de la peine à réparer. Cela étoit cause que cette princesse a souvent paru plus colère qu'elle ne l'étoit, et plus sévère que douce, quoiqu'en effet, dans les matières qui étoient de sa connoissance, elle fût la plus raisonnable et la plus modérée de toutes les femmes.

Le premier président, qui ne vouloit pas se déclarer contre la cour, balançant entre elle et sa compagnie, agissoit de sorte que, sans beaucoup travailler pour arrêter le cours de la révolte, on ne pouvoit pas néanmoins se plaindre de lui. Le chancelier étoit habile homme, et auroit pu, selon ses lumières, donner de bons conseils qui auroient peut-être pu soutenir les intérêts du Roi ; mais il étoit si soumis et si timide à l'égard du ministre, qu'il approuvoit toujours tout ce qui venoit de lui, sans jamais y apporter aucune résistance, ni même sans oser dire son avis.

Cette condescendance à la fin fut si extrême, que souvent M. le cardinal se plaignoit de lui de ce qu'il le laissoit embarrasser dans de mauvaises affaires; et il souhaitoit qu'il voulût lui donner des avis contraires aux siens, qui pussent servir de remède aux fautes qu'il pouvoit faire à l'égard du parlement. Ce ministre n'aspiroit pas à la gloire de ne rien ignorer : il vouloit seulement avoir de la puissance, donnoit souvent cette excuse qu'il ne savoit pas les lois ni les coutumes du royaume. Par cette honteuse raison, il se garantissoit des reproches qu'on lui faisoit d'avoir entrepris quelquefois des choses contre l'ordre et le droit des gens.

Environ ce même temps [en mai], le duc d'York, âgé de douze ou treize ans, se sauva d'Angleterre par les ordres que la Reine sa mère lui en avoit donnés, et s'en alla en Hollande. Il m'a depuis conté lui-même qu'il avoit gardé ce dessein dans son cœur un an tout entier, sans le pouvoir exécuter. Il se servit pour cela d'un de ses serviteurs, que la Reine sa mère lui avoit envoyé.

Son gouverneur avoit déjà eu ce dessein, et l'avoit pensé exécuter plusieurs fois ; mais il avoit répondu de lui au parlement d'Angleterre, lequel, s'en étant aperçu, l'avoit souvent menacé, s'il y pensoit jamais, de le faire enfermer dans la tour de Londres : ce que ce jeune prince avoit toujours souffert, sans faire paroître avoir aucun désir d'y penser jamais. Enfin, un jour qu'il vit ses gardes s'amuser à jouer, il sortit par une petite porte de derrière ; et, s'en allant dans le parc, où celui qui le servoit pour cela tenoit un habit de femme, il le prit, et s'en alla dans une maison de Londres, où il demeura quelques jours habillé en fille. Puis il s'embarqua avec son écuyer, dans un vaisseau qui passoit en

Hollande; et comme il étoit beau, les matelots le soupçonnèrent souvent d'être une fort peu honnête fille.

Lorsqu'on s'aperçut à Londres de sa fuite, il fut poursuivi d'un vaisseau anglais, et pensa être pris à la vue de Flessingue. Le port où il voulut descendre étoit dangereux par le vent qu'il faisoit alors; si bien que ce prince, devinant que ce vaisseau qui les suivoit de près lui en vouloit, quitta son sexe emprunté pour menacer le pilote, et le forcer de le mettre à terre au hasard de périr; et sur la résistance du maître de vaisseau, qui ne vouloit point aborder, il prit l'épée de celui qui étoit auprès de lui, et la lui voulut passer au travers du corps, afin de le presser d'aborder au lieu où il désiroit aller. Cet homme lui obéit par force; et de cette sorte il échappa les persécutions que lui vouloient faire les barbares sujets du Roi son père.

Il vint en France, où le Roi et la Reine le reçurent avec bonté, et avec l'affection que méritoit le petit-fils de Henri IV et le fils d'un grand roi malheureux. Il laissa entre les mains du duc de Northumberland son gouverneur, le duc de Glocester son jeune frère, et une princesse sa sœur, d'environ onze ou douze ans. Ces deux enfans eurent seuls la bénédiction du Roi leur père, quand quelques mois après on le fit mourir. Puis le parlement renvoya à la Reine leur mère ce petit prince qui leur étoit resté, qu'ils ne traitèrent point en prince le temps qu'ils l'eurent en leur pouvoir; et la fille mourut, qui montra de paroître sentir infiniment le malheur du Roi son père.

Le 18 de mai, on déclara au conseil d'en haut que la volonté du Roi étoit de nommer cardinal l'abbé de La Rivière, avec résolution d'envoyer à Rome toutes les dépêches nécessaires à cet effet. Ce favori augmenta de

crédit par cette nomination : on le regarda comme un homme que la fortune alloit élever bien haut, et qui pouvoit faire jouer de grands ressorts, avec le prince qu'il gouvernoit, et sous une régente qui étoit servie par un ministre haï, et qu'on croyoit peu habile. On disoit tout haut qu'il en donnoit une marque certaine, mettant dans cet état un homme dont la grandeur pouvoit étouffer la sienne ; mais le cardinal fit voir ensuite qu'il faisoit semblant fort habilement de n'être pas habile, car son dessein étoit fort éloigné de se faire à lui-même ce préjudice.

Il voulut seulement par cet éclat éblouir l'abbé de La Rivière ; et, par l'espérance prochaine d'un si grand bien, le tenir toujours dans ses chaînes, et l'empêcher de former des desseins contre lui. Il crut que, quand même il auroit été capable de prendre des mesures avec le parlement ou avec ses ennemis particuliers, il ne penseroit jamais à faire de grands coups qu'il ne fût cardinal ; et que, le laissant voir de près ce morceau friand dont il étoit affamé, et ne le lui donnant point, il seroit incessamment occupé du désir de l'avoir, et ne feroit rien qui pût lui faire perdre la bonne volonté de la Reine et la sienne, puisque sans cela il ne pouvoit contenter son appétit.

L'abbé, de son côté, se figuroit quelquefois que sa fortune n'étoit qu'apparente : il craignoit, en servant fidèlement, de n'être pas servi de même par le cardinal ; mais comme il étoit plein de la confiance qu'il avoit en son bonheur, il croyoit qu'il attraperoit le plus fin, et que la fortune même n'osoit lui faire de mal. Il espéroit en l'argent qu'il enverroit à Rome pour donner à la signora Olympia, parente du Pape, qui avoit du crédit auprès de lui. Il croyoit que la haine qu'on avoit à Rome contre notre ministre hâteroit son chapeau ; et il

se flattoit de mille manières, à la mode des gens de la cour, dont le bonheur consiste beaucoup plus dans les desseins et les chimères que dans les biens effectifs : si bien que nous l'avons vu passer plusieurs années, croyant que tous les jours de courrier il devoit être cardinal, sans jamais le pouvoir être. Cependant la raison le devoit persuader de l'impossibilité de la chose, puisqu'il n'étoit pas avantageux au cardinal de le faire si grand, et qu'il étoit à croire qu'un premier ministre, dont la plus grande habileté consistoit dans l'intrigue, ne se laisseroit point prendre pour dupe en une occasion de cette importance.

Le soir même de ce jour, il arriva des nouvelles de M. le prince à la Reine, qui lui mandoit qu'il alloit assiéger Ypres. Cette ville est grande, mais elle n'est point forte, et il falloit beaucoup de forces pour la garder. On en désiroit la prise, parce qu'on la trouvoit nécessaire pour mieux garder Courtray, qu'on avoit fortifié d'une citadelle ; mais peu de jours après il en arriva d'autres, qui apprirent à la Reine et à son ministre que ce même Courtray avoit été surpris des ennemis en trois heures de temps[1] par l'armée de l'archiduc, et que la citadelle, où s'étoient retirés le peu de gens de guerre qui s'y trouvèrent, tiendroit bon encore quelque temps.

Cette place est à sept lieues d'Ypres, où étoit notre armée : elle nous étoit de grande conséquence, et pour la conserver on y avoit tenu des troupes depuis longtemps en assez bon nombre. Paluau[2], qui en étoit gouverneur, y étoit demeuré tout l'hiver pour la garder, et résister aux ennemis, au cas qu'ils eussent eu le dessein de l'attaquer. Mais comme les Français perdent

[1] Le 18 mai. (Voy. les Mémoires de Monglat, quatorzième campagne.) F. R.

[2] Philippe, marquis de Clérembault, maréchal de France en 1651.

toujours aussi aisément par leur imprudence ce que volontiers ils prennent par leur valeur, Paluau, sans plus penser aux ennemis, qui sont d'ordinaire d'aussi mauvaise volonté en été qu'en hiver, dès le commencement de la campagne laissa dégarnir sa place ; et, au lieu de quatre mille hommes qui étoient dedans, il n'en resta pas cinq cents.

Ce gentilhomme, qui avoit un grand désir d'être maréchal de France, et qui l'a été depuis sous le nom de Clérembault, demanda instamment au cardinal de servir de lieutenant général dans l'armée de M. le prince : ce qu'on lui accorda ; et, pendant qu'il étoit au siége d'Ypres, on lui prit Courtray, qui lui valoit cinquante mille écus de rente. Il fut blâmé de n'avoir pas aperçu le danger où il avoit mis cette place en la quittant, et de l'avoir laissée avec si peu de troupes ; mais M. le prince, le voulant justifier, dit publiquement qu'il n'avoit dégarni Courtray que malgré lui, et par les ordres exprès du ministre. Ce prince, pour consoler la Reine et le cardinal de cette perte, lui manda qu'il croyoit prendre Ypres dans trois jours ; et que, cela étant, il espéroit secourir la citadelle de Courtray, que Le Rale, qui la commandoit, avoit promis de défendre pour le moins encore quinze jours.

Cependant l'armée ennemie, qui étoit commandée par l'archiduc, et remplie des excellentes troupes du duc de Lorraine et de sa personne, fit sa circonvallation de telle sorte, qu'au jugement de tous, et de M. le prince même, il parut ou difficile ou entièrement impossible de les forcer. Ce fut un mauvais commencement de campagne que cette perte ; mais la Reine, le soir que cette nouvelle étoit arrivée, dit gaiement, parlant de cette affaire, qu'elle ne s'étonnoit pas de cela ; qu'il n'étoit pas juste de prendre toujours sur les enne-

mis ; que ce seroit plutôt un larcin qu'une guerre, si quelquefois ils n'avoient leur tour ; et, selon cet équitable arrêt, quelques jours après les nouvelles arrivèrent de la prise de la citadelle : ce qui fut aussi récompensé par celle d'Ypres, par M. le prince[1], dont le gouvernement fut donné à Paluau. Il y eut aussi une défaite de quelques troupes de l'armée impériale par M. de Turenne, dont l'armée étoit composée de Suédois et de troupes hessiennes et bavaroises. Cette défaite fut petite ; mais on la célébra beaucoup, pour la réputation et le bien des affaires du Roi.

La Reine [le 25 mai], voyant la résolution que le parlement avoit prise de tenir bon contre elle et de favoriser le droit commun, lui envoya ordonner de la venir trouver. Le chancelier leur parla de sa part, et leur parla fortement. En suite de ce discours, elle leur fit elle-même une rude réprimande, leur disant que, puisque leur compagnie abusoit des favorables intentions qu'elle avoit eues de leur faire du bien, elle protestoit qu'à l'avenir elle ne feroit plus de grâces, et qu'elle leur défendoit absolument de s'assembler, et de ne plus communiquer entre eux que par députés. Le premier président voulut lui répondre ; mais elle, d'un visage sévère et menaçant, lui défendit de parler. Deux jours après, on manda aussi toutes les compagnies souveraines, chambre des comptes, grand conseil et cour des aides. On leur en dit autant, et avec plus de marques de rigueur, parce qu'on les considéroit bien moins que le parlement ; et comme le ministre jugea qu'il étoit nécessaire de faire craindre la colère de la Reine par des marques plus fortes que des paroles, qui ne font point de mal, on chassa quelques conseillers du grand

[1] Le 29 mai.

conseil[1], et huit de la cour des aides[2], qu'on exila en plusieurs endroits différens du royaume. Le parlement témoigna beaucoup de ressentiment de cette petite rigueur, et tous résolurent de s'assembler malgré le commandement de la Reine.

Le jour de la Pentecôte, 1er du mois de juin[3], le duc de Beaufort, prisonnier depuis cinq ans dans le bois de Vincennes, s'échappa de sa prison environ sur le midi[4]. Il trouva le moyen de rompre ses chaînes par l'habileté de ses amis et de quelques-uns des siens, qui, en cette occasion, le servirent fidèlement. Il étoit gardé par un officier des gardes du corps, et par sept ou huit gardes qui couchoient dans sa chambre et qui ne l'abandonnoient point. Il étoit servi par des officiers du Roi, n'ayant auprès de lui pas un de ses domestiques; et, par-dessus tout cela, Chavigny étoit gouverneur du bois de Vincennes, qui n'étoit pas son ami.

L'officier qui le gardoit, nommé La Ramée, avoit pris avec lui, à la prière d'un de ses amis, un certain homme qui, sous prétexte d'un combat qui le mettoit en peine, à cause des édits du Roi qui défendoient les duels, avoit témoigné désirer cet asyle pour s'en sauver. Il est à croire néanmoins qu'il étoit conduit en ce lieu par les créatures de ce prince, et peut-être du consentement de l'officier; mais j'ignore cette particularité, et n'en suis persuadée que par les apparences.

Cet homme d'abord, pour faire le bon valet, et montrer qu'il n'étoit pas inutile, s'ingéroit plus que tout

[1] Turquant et d'Argouges, qui furent conduits à Mézières. F. R.

[2] Omer Talon en nomme deux, Chazelles et Guérin, et un président du grand conseil, Cottin, et un conseiller, Dreux. F. R.

[3] Le jour de la Pentecôte de cette année fut le 31 mai. Monglat indique aussi la fin de mai comme le jour de l'évasion du duc de Beaufort. F. R.

[4] Monglat se borne à mentionner le fait. F. R.

autre à bien garder le prisonnier ; et même on dit à la Reine, en lui contant cette histoire, qu'il alloit jusqu'à la rudesse. Soit qu'il fût là pour servir le duc de Beaufort, soit qu'alors il se laissât gagner par ce prince, il s'en servit enfin pour communiquer ses pensées à ses amis, et pour prendre connoissance des desseins qui se faisoient pour sa liberté.

Le temps venu pour l'exécution de toutes leurs méditations, ils choisirent exprès le jour de la Pentecôte, parce que la solennité de cette fête occupoit tout le monde au service divin. A l'heure que les gardes dînoient, le duc de Beaufort demanda à La Ramée de s'aller promener en une galerie où il avoit obtenu permission d'aller quelquefois se divertir. Cette galerie est plus basse que le donjon où il étoit logé, mais néanmoins fort haute, selon la profondeur des fossés, sur quoi elle regarde des deux côtés. La Ramée le suivit à cette promenade, et demeura seul avec lui dans la galerie. L'homme gagné par le duc de Beaufort fit semblant d'aller dîner avec les autres ; mais, contrefaisant le malade, il prit seulement un peu de vin, et, sortant de la chambre, ferma la porte sur eux, et quelques portes qui étoient entre la galerie et le lieu où ils faisoient leurs repas.

Il alla ensuite trouver le prisonnier et celui qui le gardoit ; et, entrant dans la galerie, il la ferma aussi, et prit les clefs de toutes les portes. En même temps, le duc de Beaufort, qui étoit d'une taille avantageuse, et cet homme, qui étoit de son secret, se jetèrent sur La Ramée et l'empêchèrent de crier ; et, sans le vouloir tuer, quoiqu'il fût périlleux de ne le pas faire s'il n'étoit point gagné, ils le bâillonnèrent, le lièrent par les pieds et par les mains, et le laissèrent là. Aussitôt ils attachèrent une corde à la fenêtre, et se descendirent l'un après

l'autre, le valet le premier, comme celui qui eût été puni très-rigoureusement s'il eût manqué de se sauver. Ils se laissèrent tous deux couler jusque dans le fossé, dont la profondeur est si grande qu'encore que leur corde fût longue, elle se trouva trop courte de beaucoup : si bien que, se laissant choir de la corde en bas, le prince s'exposa au hasard de se pouvoir blesser : ce qui en effet lui arriva. La douleur le fit évanouir, et il demeura longtemps en cet état sans pouvoir reprendre ses esprits.

Étant revenu à lui, quatre ou cinq hommes des siens qui étoient de l'autre côté du fossé, et qui l'avoient vu presque mort avec une terrible inquiétude, lui jetèrent une autre corde qu'ils s'attacha lui-même autour du corps; et, de cette sorte, ils le tirèrent à force de bras jusqu'à eux : le valet qui l'avoit assisté étant toujours servi le premier, selon la parole que le prince lui en avoit donnée, et qu'il lui garda ponctuellement. Quand il fut en haut, il se trouva en mauvais état; car, outre qu'il s'étoit blessé en tombant, la corde qu'il avoit liée autour de son corps pour monter lui avoit pressé l'estomac, par les secousses qu'il avoit endurées dans cette occasion; mais ayant repris quelques forces par la vigueur de son courage et par la peine de perdre le fruit de ses peines, il se leva, et s'en alla hors de ce lieu se joindre à cinquante hommes de cheval qui l'attendoient au bois prochain.

Un gentilhomme des siens, qui étoit à cette expédition, m'a depuis conté qu'aussitôt après avoir vu cette troupe l'environner de tous côtés, la joie de se voir en liberté et parmi les siens fut si grande, qu'en un moment il se trouva guéri de tous ses maux; et, sautant sur un cheval qu'on lui tenoit tout préparé, il s'en alla, et disparut comme un éclair, ravi de respirer l'air sans

contrainte, et de pouvoir dire comme le roi François Ier, dans le moment qu'il mit le pied en France en revenant d'Espagne : « Ah ! je suis libre ! »

Une femme qui cueilloit des herbes dans un jardin au bord du fossé, et un petit garçon, virent tout ce qui se passa en ce mystère. Mais ces hommes qui étoient en embuscade les avoient tellement menacés pour les obliger à se taire, que, n'ayant pas beaucoup d'intérêt d'empêcher que ce prince ne se sauvât, elle et son fils étoient demeurés avec eux fort paisiblement à regarder tout ce qu'ils avoient fait. Aussitôt qu'il fut parti, la femme alla le dire à son mari qui étoit un jardinier du lieu, et tous deux allèrent avertir les gardes. Mais il n'étoit plus temps : les hommes ne pouvoient plus changer ce que Dieu avoit ordonné ; et les étoiles, qui semblent quelquefois marquer les arrêts du souverain, avoient appris déjà à beaucoup de personnes, par un astrologue nommé Goïsel, que le duc de Beaufort devoit sortir ce même jour.

Cette nouvelle surprit d'abord toute la cour, et particulièrement ceux à qui elle n'étoit pas indifférente. Le ministre en fut sans doute affligé ; mais, à son ordinaire, il ne le témoigna pas. La Reine, qui avoit autrefois regardé ce prince comme un ami, et qui étoit accoutumée à le haïr plutôt par raison d'État que par inclination, se consola aisément d'un peu de dépit que cette aventure lui donna ; et sans doute que beaucoup de personnes en sentirent une grande joie : car, outre qu'il étoit aimé, et qu'il avoit une grande cabale qui prenoit part à ses intérêts, les ennemis du cardinal espérèrent que ce prince, étant libre, pourroit faire un parti en France, et apporter quelque nouveauté au gouvernement. On ne doutoit pas qu'il n'eût de grands désirs de se venger de son ennemi, et que la mauvaise disposition des

esprits ne lui en fît facilement trouver les moyens.

La Reine et M. le cardinal en parlèrent fort honnêtement, et ne firent qu'en rire, disant que M. de Beaufort avoit bien fait. Chavigny seul fut accusé de n'avoir pas pris assez de soin de bien garder ce prisonnier, et la Reine le blâma hautement d'avoir laissé les dehors du donjon sans des sentinelles qui auroient pu apercevoir cette supercherie. Mais Chavigny, qui avoit été chassé du conseil par le duc de Beaufort et sa cabale, et qui avoit vu ce prince dans le bois de Vincennes avec joie, n'étant plus alors si bien traité de M. le cardinal qu'il avoit eu lieu de l'espérer après la déroute des importans, ne se soucioit plus de garder cet ennemi, dont la perte ne lui avoit point fait de bien, et qui l'étoit alors d'un ami qui ne le considéroit pas assez pour s'intéresser dans ses passions. Quand ce prisonnier s'échappa, Chavigny étoit allé passer la fête dans les Chartreux, où il alloit souvent chercher la consolation, au défaut de la faveur humaine : et, pour sa justification envers la Reine et le cardinal, il n'allégua point d'autres raisons, sinon qu'il avoit cru devoir laisser ce soin aux officiers du Roi qui en devoient répondre, et non pas lui, qui n'avoit nul ordre particulier pour y veiller.

Le duc de Beaufort avoit vécu dévotement dans sa prison ; car c'est l'ordinaire des hommes de chercher Dieu pendant le malheur, et de l'oublier dans la prospérité. Il en arriva autant à ce prince, qui, pénitent au bois de Vincennes, ne songea plus qu'à se venger et à se divertir dès qu'il en fut dehors.

Avant que ce bonheur arrivât au duc de Beaufort, M. le cardinal fut averti qu'il se tramoit quelque dessein pour le mettre en liberté. Il envoya quérir La Ramée, et lui en parla, lui ordonnant d'avoir un soin [illegible]

ticulier d'empêcher que cela n'arrivât. Cet homme lui répondit qu'à moins que ce prince ne devînt petit oiseau, capable de voler par la fenêtre, il étoit impossible qu'il se pût sauver ; et la chose étant arrivée, M. le cardinal montra la lettre au maréchal d'Estrées, oncle du duc de Beaufort, qui fut étonné de voir qu'un ministre tout puissant, et si bien averti, n'eût pu détourner les effets de la destinée de ce prisonnier, qui devoit sortir pour l'accomplissement des grands événemens qui devoient arriver, et où il eut beaucoup de part.

M. le cardinal fut en quelque inquiétude du lieu de la retraite du duc de Beaufort [1]. Il eut peur qu'il ne s'en allât en Bretagne, où sont leurs principales terres, et qu'il n'y fît quelque rumeur et quelque faction. Mais un de mes amis [2], à qui le cardinal communiqua ses pensées sur ce sujet, le rassura entièrement, et lui dit que ce prince n'ayant point de places fortes ni d'argent, il ne pouvoit rien faire contre l'État ni contre lui : contre l'État, à cause de son impuissance ; contre sa personne, à cause qu'il pouvoit mieux payer ceux qui le garderoient, que l'autre ne pouvoit récompenser ceux qu'il voudroit employer contre lui.

La Reine, me faisant l'honneur de m'en parler, me dit aussi que le duc de Beaufort n'étoit point en état de faire un parti en France ; et à l'égard de la personne du cardinal, elle ajouta que ce prince avoit communié trop de fois dans sa prison pour avoir pu conserver dans son ame le dessein d'un assassinat. Et sur ce que je lui dis que peut-être il demanderoit à se raccommoder avec son ministre, et le prieroit de le remettre bien auprès

[1] Le duc de Beaufort se cacha dans le Vendômois, de maison en maison, jusqu'au jour où il put venir à Paris, et descendre chez Prudhomme. (Mém. de Retz, année 1649.) F. R.

[2] M. de Seneterre.

d'elle, elle me répondit que M. le cardinal seroit bien fou de le faire, et qu'elle ne lui conseilleroit pas, sachant bien que M. de Beaufort n'étoit pas capable d'en bien user.

CHAPITRE XXII

(3 juin 1648.) — Anne d'Autriche visite la reine d'Angleterre et le duc d'Orléans. — Le jubilé. — Promenade et conversation de la Reine dans le jardin du Palais-Royal. — Assemblée du parlement contre les ordres de la Reine. — Le premier président y refuse la parole à tout le monde. — Discours du président de Mesmes. — La Reine s'en plaint. — Le cardinal essaye de la douceur vis-à-vis le grand conseil et la cour des aides. — L'*arrêt de jonction* cassé par un arrêt du conseil (10 juin). — Dévotion de la Reine le jour de la Fête-Dieu. — Elle fait sortir de prison un espion du président de Mesmes. — Ce président s'éloigne momentanément. — Emprisonnement de cinq trésoriers de France. — Le parlement délibère sur la cassation de l'arrêt de jonction. — Il est mandé au Palais-Royal (16 juin). — Nouvel arret du conseil. — Résistance du parlement. — La Reine penche pour la sévérité. — Concessions de Mazarin. — Elles diminuent l'autorité royale. — Châteauneuf, consulté par la Reine, évite de donner un avis. — Hardiesse factieuse du parlement.

Le 3 juin, la Reine alla visiter la reine d'Angleterre, qui, de Saint-Germain, étoit venue à Paris passer quinze jours en intention de gagner le jubilé. Notre Régente, après avoir aussi visité le duc d'Orléans qui avoit la goutte, commença les stations ordonnées pour jouir de cette sainte libéralité du Pape, qui avoit été accordée aux chrétiens par de bons motifs, mais qui avoit servi à Naples aux intérêts du roi d'Espagne. La France y prit sagement une part toute spirituelle, qui étoit beaucoup préférable à celle que les étrangers y avoient eue. La Reine visita trente-sept églises, quoiqu'elle ne fût obli-

gée essentiellement qu'à une; et, par cette exemplaire piété, elle nous convia d'en faire autant, et de quitter le repos pour le travail, afin d'acquérir par ce travail un repos véritable.

Le soir de ce jour où elle avoit eu autant de fatigues et dévotes et civiles, pour se rafraîchir du chaud qu'elle avoit senti dans les rues, elle alla se promener dans le jardin du Palais-Royal, et y passa une bonne partie de la nuit; car elle avoit une santé qui ne pouvoit souffrir d'altération, ni par le serein ni par les veilles. Cinq personnes, à savoir mademoiselle de Beaumont, mademoiselle Bertaut ma sœur, vulgairement nommée *Socratine* à cause de sa sagesse, M. de Chandenier, M. de Comminges et moi, eûmes l'honneur de l'accompagner en cette promenade. La conversation y fut agréable et libre, et nous pouvoit apporter quelque profit. Nous parlâmes de ce que l'on doit à Dieu par obligation, et de ce que l'on donnoit aux créatures par inclination. Nous considérâmes à combien de grandes choses ce devoir nous engage, et à combien de maux cette inclination nous expose. Après avoir examiné ces deux chapitres, nous trouvâmes que nous ne donnions rien à qui nous devions tout, et que nous donnions tout à qui nous ne devions rien.

Les deux hommes qui se trouvèrent de cette petite troupe avouèrent, par équité et par un sentiment de justice, une partie de leurs crimes, et en reconnurent le dommage; et nous, par sincérité, nous avouâmes librement, au nom du sexe, que le trop grand amour que nous avions pour nous-mêmes nous en donnoit trop pour les louanges et l'applaudissement; que souvent la flatterie, que nous devions haïr, nous rendoit trop sensibles à l'amitié des créatures : et nous conclûmes à notre honte que la plus sage et la plus honnête

femme, dans l'âge qu'elle se plaît à elle-même et qu'elle désire de plaire aux autres, a des momens où elle n'est ni chrétienne ni sage; car, au lieu de rendre à Dieu l'hommage qu'elle lui doit, elle désire d'être adorée de tous, et voudroit avoir sur les hommes l'empire que le seul Créateur y doit avoir.

Elle n'est pas sage non plus, parce que la véritable vertu procède du cœur et des sentimens de l'ame, et qu'il est plus facile de conserver le corps exempt de corruption, que l'ame sans déréglement, sans vanité et sans foiblesse. Enfin nous jugeâmes le genre humain sur ce fondement, que les défauts de l'esprit sont pires de beaucoup que les fautes extérieures qui paroissent aux yeux des hommes; et qu'ainsi les plus vertueux, tant hommes que femmes, qui s'appellent des sages mondains, ne le sont guère. Après cette confession générale, nous suivîmes la Reine, qui alla se coucher; et quand nous la quittâmes, l'aurore commençoit déjà à nous montrer que bientôt, comme disent les poëtes, elle nous vouloit enrichir de ses perles : et cela nous obligea d'être fort paresseuses le lendemain.

Le lundi 5 juin, le parlement s'assembla, contre les ordres de la Reine; mais le premier président, voulant quelquefois faire son devoir, les empêcha de parler, et ne voulut point donner audience : si bien qu'après avoir été tous assemblés dans la grand'chambre jusqu'à dix heures sans dire mot, il fallut qu'ils se séparassent. Mais ce ne fut pas sans faire de grandes plaintes contre le chef de leur compagnie, et sans murmurer hautement contre lui.

Le lendemain ils en firent autant; et le président de Mesmes, après que le premier président eut parlé, leur dit qu'ils avoient quelque tort de montrer tumultuairement si peu de respect aux ordres de la Reine; qu'il

falloit toujours que les sujets témoignassent de l'obéissance et de la soumission à leur souverain; que néanmoins il leur avouoit librement qu'il trouvoit qu'ils avoient sujet d'appréhender des chaînes bien dures [1], par les fers qu'ils voyoient donner aux autres ; et qu'il étoit d'avis que la compagnie s'employât à y chercher quelque remède. Que, pour cet effet, il blâmoit l'insensibilité de la grand'chambre, comme il trouvoit à redire à l'impétuosité des enquêtes ; et qu'il étoit d'avis qu'on s'assemblât le lundi ensuivant pour aviser aux moyens de satisfaire la Reine, et d'empêcher que leur robe ne pût être déchirée comme celles de leurs voisins et de leurs confrères, qui commençoient à être fort maltraités : ce qui leur devoit être une marque que bientôt il leur en arriveroit autant.

Ce discours fut blâmé par le ministre ; et la Reine en parla le soir en se déshabillant à mademoiselle de Beaumont, amie de madame de Mesmes. Elle se plaignit de ce président comme d'un homme qui paroissoit avoir de mauvaises intentions, et dit qu'en parlant de respect et de soumission il avoit eu sans doute le dessein de fomenter l'esprit de sédition et de révolte dans l'ame de ses confrères, et qu'elle voyoit bien qu'il se vouloit venger de ce que le cardinal s'étoit déclaré ennemi de d'Avaux son frère. Ces sentimens lui avoient été inspirés par son ministre afin de les publier devant cette personne, pour les faire savoir par cette voie au président de Mesmes, afin qu'il se corrigeât à l'avenir et qu'il changeât de conduite.

[1] Le président de Mesmes était le frère du comte d'Avaux, récemment destitué. Omer Talon dit « qu'il avoit le sang échauffé à cause de la perte d'un sien fils unique, décédé huit ou dix jours auparavant. » — Voir sur tous ces débats les Mémoires d'Omer Talon et ceux du cardinal de Retz. Ils sont d'accord avec madame de Motteville. F. R.

Le 8 juin on manda les gens du Roi, auxquels le chancelier parla dans le conseil, en présence de la Reine, de la résolution que le parlement avoit prise de s'assembler malgré sa défense. Il leur dit que la Reine, en leur défendant de s'assembler, n'avoit point eu dessein de parler contre les priviléges de leur corps, mais seulement d'empêcher l'union des autres compagnies avec la leur; et ensuite il s'étendit amplement sur leur rébellion, sur leur peu de respect, et sur ce que le Roi prétendoit qu'il ne leur appartenoit pas de protéger les autres contre ses volontés.

Le cardinal, de son côté, envoya chercher quelques particuliers du grand conseil et de la cour des aides. Il leur parla humainement, à ce qu'ils dirent, mais avec beaucoup de foiblesse. Il les assura qu'il les vouloit obliger, leur dit qu'il trouvoit leurs raisons fort bonnes, et meilleures qu'il ne les avoit crues; qu'il les conseilloit de s'adresser à lui, comme les dévots font aux saints à l'égard de Dieu, afin d'impétrer de même leur grâce de la Reine, tant pour eux tous en général que pour ceux qui, en leur particulier, avoient été bannis; qu'il leur promettoit de s'y employer, et que cependant il les prioit d'obéir au Roi, et qu'il le falloit ainsi pour l'ordre des choses.

Ces douces paroles, dans un temps de révolte, ne firent aucun effet que celui de causer beaucoup de mépris pour le ministre et produire une grande raillerie contre sa mollesse et l'inégalité de sa conduite, qui étoit quelquefois trop haute, puis tout d'un coup trop basse. Ce conte alla jusque dans les ruelles des dames : ce qui donna sujet à toute la France de dire qu'il étoit incapable de la gouverner et de la conduire.

Ce ministre, pour continuer dans sa manière ordi-

naire, fit donner un arrêt au conseil[1] d'en haut qui cassoit celui du parlement, appelé l'*arrêt de jonction*, donné en faveur des autres compagnies. On manda aussi les gens du Roi, qui, par l'ordre de la Reine, portèrent cet arrêt d'en haut au parlement. On y fit de nouvelles délibérations; et les gens du Roi rapportèrent à cette princesse de vieux registres, par où ils lui faisoient voir, et à ceux de son conseil, des exemples comme en d'autres occasions les compagnies souveraines avoient fait le semblable.

Mais cela ne put rétablir leur innocence; car il étoit aisé de les juger coupables par l'intention et par leur conduite toute factieuse et pleine de rébellion. Ils avoient en quelque façon un juste sujet de travailler à secourir tous les officiers et de compatir à leur malheur par les supplications et les remontrances qu'ils avoient droit de faire à la Reine; mais la manière n'en étoit pas bonne, et il étoit aisé de voir que la mauvaise disposition qui commençoit à paroître dans les esprits venoit des cabales qui se fomentoient dans l'État contre la puissance du ministre.

Le 12 du mois de juin[2], la Reine, dont la piété étoit toujours saintement occupée, pour honorer la fête du très-saint Sacrement de l'autel, fit faire en ce saint jour un reposoir dans la première cour du Palais-Royal, où elle fit mettre les plus belles tapisseries du Roi et les plus riches ornemens qu'une grande Reine peut avoir. Elle fit, à ce même dessein, une couronne fermée pour mettre sur l'autel à l'endroit où l'on devoit poser le

[1] En date du 10 juin 1648. Cet arrêt fut porté au parlement par Du Plessis-Guénegaud, au moment où on allait délibérer sur l'exécution de l'*arrêt de jonction*. Il était, selon le cardinal de Retz, conçu en termes injurieux. F. R.

[2] Ce devait être le jeudi 11 juin. F. R.

Saint des Saints, faite de toutes les plus belles pierreries de la couronne, si riche et si admirable, que, si on avoit voulu l'estimer, il auroit été difficile de la pouvoir mettre à prix.

Après avoir adoré Notre-Seigneur en ce lieu, où elle attendit la procession, elle l'alla conduire à pied jusques à Saint-Eustache par un grand chaud. Elle mena avec elle le Roi et Monsieur; et le peuple, la regardant passer, lui donnoit mille bénédictions, quoique déjà il parût un peu aliéné de l'amour qu'il avoit accoutumé d'avoir pour elle.

Le soir, cette princesse manda le lieutenant-criminel, et lui commanda de faire sortir des prisons un homme que le président de Mesmes avoit fait arrêter prisonnier, à cause qu'il l'avoit trouvé devant sa porte écrivant les noms de ceux qui entroient chez lui. Cet homme avoit néanmoins déclaré qu'il travailloit à ce mémoire par ordre de la cour, et appartenir au prévôt de L'Isle. Le lendemain, ce garçon sortant de prison vint trouver la Reine, et lui fit des plaintes contre le president de Mesmes, disant qu'il avoit reçu de grands outrages de ses gens; et la Reine, en se couchant le soir, nous dit en riant qu'elle le vouloit venger des maux qu'il avoit soufferts. Elle le vengea si bien en effet, qu'elle commanda au grand prévôt de l'hôtel d'aller arrêter les domestiques de ce président, dont l'homme se plaignoit[1].

Le président de Mesmes ayant vu clairement qu'il n'étoit pas trop bien à la cour, crut être obligé d'agir avec prudence : il quitta la partie, et dès le lendemain il envoya faire ses excuses à sa compagnie, et leur

[1] Omer Talon raconte le même fait, et donne à entendre que cet homme était un espion de la Reine. « Tout cela, dit-il, irrita infiniment les esprits, comme d'une espèce d'inquisition. » F. R.

manda qu'il étoit malade et qu'il avoit besoin de prendre l'air. Il s'absenta pour quelques temps, afin d'éviter les deux extrémités où il se voyoit réduit, qui étoient d'être accusé de foiblesse s'il parloit dans le parlement en faveur du Roi : ce qu'il avoit accoutumé de faire autant que son devoir l'y obligeoit; ou de vouloir se venger, s'il parloit le moins du monde contre ce qui auroit pu paroître contraire à son service.

Il fut blâmé par tous ceux qu'il vouloit satisfaire : on murmura contre lui à la cour, et ses amis disoient qu'il avoit grand tort d'avoir abandonné sa compagnie en cette conjoncture, où elle entroit en dispute avec son Roi, et où par conséquent elle avoit un grand besoin d'une assistance aussi forte que celle qu'elle pouvoit recevoir d'un homme comme lui.

On mit en prison cinq trésoriers de France qui avoient écrit des lettres circulaires[1] à leurs confrères, les exhortant à ne rien payer des taxes que le Roi leur demandoit, et de se payer eux-mêmes sur les deniers qui leur passoient par les mains. Celui qui avoit fait la lettre étoit un nommé Frotté, homme de bien, et zélé pour le bien public. Quand il apprit ce qui étoit arrivé à ses confrères, dont ses amis, sans lui en parler, l'avoient sauvé, il alla se présenter à d'Émery, et se plaignit à lui de ce qu'on ne l'avoit pas pris avec les autres, comme si c'eût été l'offenser, et ternir sa gloire et son honneur que de l'en avoir séparé. Il demeura constamment dans ces sentimens; et peu de temps après on fit sortir ces prisonniers, parce qu'en effet le ministre se portoit toujours de lui-même à la douceur et au pardon.

Le 15 de juin, le parlement s'assembla tout de nou-

[1] Cette circulaire, d'un ton amer et violent, se trouve dans les Mémoires d'Omer Talon, année 1648. F. R.

veau sur la protection qu'il vouloit et prétendoit pouvoir donner aux autres compagnies souveraines. Il voulut délibérer aussi sur la cassation de leur arrêt de jonction par celui qui leur avoit été porté de la part du Roi; et tous ceux de cette compagnie conclurent enfin que leur arrêt seroit maintenu par eux, malgré celui du conseil du Roi qui le cassoit; que le lendemain ils s'assembleroient dans la chambre de Saint-Louis pour en délibérer amplement, et que les députés des autres compagnies y seroient reçus. Plusieurs, dès ce jour, firent de belles harangues pour soutenir leurs opinions, qui toutes alloient à déchirer le gouvernement et blâmer la conduite du ministre, accusant publiquement le surintendant d'Émery de concussion et de volerie.

Ce coup fut mortel à la prospérité de la France, et fit espérer à ses ennemis que ces brouilleries intestines les alloient remettre dans le bel état dont ils étoient déchus par l'habile conduite du cardinal de Richelieu et par les heureux succès de la régence. Si cette hardiesse déplut à la Reine et à son ministre, c'est de quoi il est impossible de douter. Après le conseil tenu dans le cabinet sur cette affaire, il fut résolu qu'on casseroit tout de nouveau ce dernier arrêt du parlement. La Reine commanda à Du Plessis[1], secrétaire d'État, suivi de Carnavalet et de quelques gardes du corps, d'aller au Palais, et d'apporter au Roi cet arrêt si pernicieux au repos public; mais les clercs du Palais s'assemblèrent, et crièrent de telle sorte contre lui et ceux de sa compagnie qu'il les falloit tuer, qu'il fut contraint de revenir sans rien apporter.

Le 16, on manda le parlement en corps. Il vint à

[1] Henri Du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État. Il fut garde des sceaux et surintendant des deniers des ordres du Roi en 1656, et mourut le 16 mars 1676.

pied au Palais-Royal [1], selon la coutume ordinaire. Pour les recevoir authentiquement, on assembla les ducs et pairs, les maréchaux de France et tous les officiers de la couronne. On mit un dais dans le grand cabinet, avec une estrade dessous; et le Roi et la Reine étoient sur cette espèce de trône, environnés de tout ce qu'il y avoit de grands seigneurs à la cour. Le visage de la Reine étoit sévère et plein d'une grave majesté qui marquoit une colère menaçante.

Le chancelier leur fit un grand discours tirant à la réprimande, sans néanmoins leur rien dire qui les pût offenser; puis, ayant fait lire leur arrêt de jonction, leur remontra la faute qu'ils avoient faite, de se joindre comme gens factieux aux autres compagnies. Il leur fit voir combien par là ils avoient fomenté la rébellion et la désobéissance parmi les sujets du Roi, qu'ils étoient obligés, au contraire, de maintenir dans le respect et dans l'ordre des lois. Il fit lire tout haut l'arrêt [2] du conseil d'en haut qui cassoit le leur, et leur prouva que le Roi, pour maintenir son autorité, avoit été forcé de faire ce qu'il avoit fait; et venant à celui qu'ils avoient donné le jour précédent, où, sans avoir égard au commandement du Roi, ils maintenoient cette jonction [3], il s'étendit là-dessus, leur représentant les grandes et nuisibles conséquences qui suivoient leur action; et dit que quand elle auroit pu être accompagnée de bonnes et innocentes intentions, elle ne pouvoit que produire beaucoup de mal à l'État, de très-mauvais effets pour la

[1] A onze heures du matin. Une vingtaine de conseillers, dit Omer Talon, ne voulurent pas aller au Palais-Royal, de crainte d'être arrêtés. F. R.

[2] L'arrêt du 10 juin. Voy. plus haut, p. 68.

[3] Il paraît même qu'un maître des requêtes, Boucherat, avait appelé l'arrêt du conseil une *lettre de cachet étendue sur du parchemin*. (Voy. Omer Talon.) F. R.

France, et donner de grandes espérances aux ennemis.

Il conclut enfin par la lecture d'un autre arrêt donné par le Roi ce même jour : et ce dernier contenoit un grand raisonnement sur toutes les choses présentes et passées, et cassoit non-seulement celui qu'ils avoient donné en faveur de la jonction de toutes les compagnies, mais encore celui qu'ils avoient donné le jour précédent 15 du mois; avec défenses expresses de s'assembler avec les députés des autres compagnies. Il leur ordonna de la part du Roi de s'employer seulement à rendre la justice à ses sujets, sans se plus mêler des affaires de l'État. Il leur dit que le Roi seul prétendoit y avoir droit comme son propre héritage, et le pouvoir de gouverner à sa volonté, ou par lui, ou par ses ministres; que les voix dans leurs assemblées avoient été comptées, et non pas pesées; que dans la compagnie il y en avoit eu de sages; que Sa Majesté étoit fâchée de ne les pouvoir séparer des autres pour les pouvoir dignement récompenser et les louer publiquement en cette occasion; mais qu'elle en feroit la différence quand il seroit temps de le pouvoir faire; et, à l'heure même, fit commandement au greffier d'apporter à la Reine la feuille du dernier arrêt avant les vingt-quatre heures passées[1].

Le premier président voulut répondre; mais la Reine l'interrompit, et lui dit qu'elle ne vouloit point de réponse; qu'en son particulier elle connoissoit ses bonnes intentions, que cela suffisoit; et qu'à l'égard des factieux qui troubloient le repos de l'État, elle les assuroit, s'ils n'obéissoient au commandement du Roi, de les punir en leur personne, en leurs biens et en leur postérité.

[1] Voy. cet arrêt dans les Mémoires d'Omer Talon (année 1648, en note). F. R.

Malgré cette cérémonie, aussitôt qu'ils furent retournés, ils s'assemblèrent après midi, et défendirent tous d'une voix au greffier de porter la feuille de leur arrêt à la Reine, selon qu'elle leur avoit commandé. Ils mandèrent de plus aux députés des autres compagnies, qui étoient dans la chambre de Saint-Louis, qu'ils ne pouvoient s'assembler alors avec eux, que premièrement ils n'eussent délibéré entre eux sur ce qui leur avoit été ordonné de la part du Roi.

Les politiques, qui raisonnoient dans le cabinet sur les affaires présentes, disoient tous que le peu de cas que le parlement faisoit des défenses de la Reine devoit obliger le ministre à le punir, se servant contre lui, pour soutenir l'autorité du Roi, des moyens qu'une juste vigueur peut fournir en de telles occasions. Mais, outre que beaucoup de gens, à qui la puissance du favori déplaisoit, ne désapprouvoient pas tout-à-fait ce que faisoit le parlement, ceux mêmes qui paroissoient conseiller le châtiment n'auroient pas souhaité que le cardinal eût suivi leur avis.

Si cette voie eût été un remède assuré à ce mal, ils ne l'auroient pas enseigné, parce que tous vouloient sa perte, et eussent été au désespoir qu'il eût fait ce qu'il falloit faire pour empêcher les malheurs qui la leur pouvoient faire espérer. De sorte que ce ministre manquant de bons conseils, et, à ce qu'on a cru, de fermeté, il laissa passer les occasions d'arrêter ce torrent dans le commencement de son cours; et cette tolérance augmentant de beaucoup l'audace du parlement, les jours suivans il continua de s'assembler, et témoigna dans son unité une grande et ferme résolution de soutenir ses intérêts contre le Roi.

Le ministre, qui ne voulut point pousser les choses à l'extrémité, prit le parti de la douceur et de l'humilité,

comme les autres prenoient celui de la force et de la fierté. Les choses ne pouvoient pas subsister, les uns menaçant sans faire de mal, et les autres offensant sans rien craindre. Il falloit nécessairement que leur hardiesse donnât de la crainte au ministre, ou que lui, n'en voulant point avoir, leur fît naître la terreur dans l'âme par les effets de la puissance souveraine. Mais il ne prit pas cette voie : il rendit les armes, et suivit, malgré les maximes ordinaires de la politique, celles de la tolérance et de la douceur.

Le parlement, de son côté, n'envoya point la feuille qu'on leur avoit ordonné d'apporter à la Reine : tous opinèrent hautement que leurs arrêts auroient lieu et que celui du Roi seroit nul ; et fut arrêté qu'ils s'assembleroient, malgré les défenses de la Reine, dans la chambre de Saint-Louis. Ils murmurèrent fortement, et firent connoître par leurs harangues que non-seulement leurs intérêts, le droit annuel pour eux et celui des officiers les animoient avec justice ; mais ils déclarèrent qu'outre cela ils vouloient prendre connoissance de l'administration des finances et se mêler de réformer l'État, qu'ils soutenoient n'être pas bien gouverné.

L'avocat général[1], voulant un peu s'acquitter de son devoir, et, comme l'homme du Roi, représenter au parlement l'excès de leur hardiesse, leur dit qu'ils en étoient venus si avant, qu'il falloit que l'autorité royale fût dégradée, ou que celle de leur compagnie fût anéan-

[1] En reproduisant la substance de son discours et ses conclusions dans ses *Mémoires*, Omer Talon ajoute : « Il y avoit une telle chaleur dans l'esprit de la plupart de messieurs des enquêtes, qu'ils n'étoient capables d'aucun discours. Et de fait, ils s'élevèrent par trois fois sur moi aux trois endroits que j'ai rayés, et témoignèrent par un bruit sourd et par une émotion non articulée (car un seul ne parla) que ce que je disois ne leur plaisoit pas. » F. R.

tie; et leur conseilla, en homme sage, d'apporter quelque modération à leur emportement.

Il fut traité de ridicule par toute la jeunesse des enquêtes, comme s'il eût dit les plus grandes impertinences : et celui qui en tant d'occasions avoit montré tant de partialité pour les intérêts du parlement et du public, au premier mot qu'il voulut dire en faveur de l'autorité du Roi, fut maltraité et forcé de se taire. Tous lui répondirent qu'il avoit tort de leur faire des remontrances; qu'ils étoient tous bons serviteurs du Roi aussi bien que lui; que ce qu'ils faisoient n'étoit que pour son service, et qu'ils vouloient seulement réformer les abus de l'Etat, et particulièrement le mauvais usage des finances.

Le ministre, voyant donc que ces mutins tenoient ferme contre lui, se résolut d'aller à eux, et de regagner ces esprits farouches par la facilité et l'intérêt. La Reine, qui les avoit menacés en souveraine qui n'appréhendoit rien, et qui croyoit, avec beaucoup d'apparence de raison, que l'exil et la prison pourroient remédier à ces désordres, eut de la peine à se résoudre de suivre les sentimens du cardinal. Elle disoit à ceux qu'elle croyoit de ses amis qu'il étoit trop bon, et qu'il gâteroit tout en voulant acquérir les bonnes grâces de ses ennemis. Elle avoit un grand mépris pour la robe, et ne pouvoit pas s'imaginer que cette portion des sujets du Roi pût l'incommoder ni apporter du changement dans ses affaires.

Elle ignoroit les grands événemens qui, par des commencemens bien moindres, ont renversé les royaumes les plus puissans, et ruiné les empires les plus affermis; de sorte que ne connoissant que sa grandeur et le faste extérieur qui environne les rois par tant de gardes et de suite, quoique sa vertu lui en fît mépriser

l'éclat, cet éclat la rendoit incapable de concevoir que sa régence, qu'elle voyoit accompagnée de tant de gloire, pût recevoir quelque révolution par cette voie. C'est pourquoi elle proposoit le châtiment comme un remède qui devoit indubitablement arrêter la révolte dans sa source; et ce sentiment étoit tout à fait selon le bon sens et l'avis des plus habiles de la cour. Souvent elle disoit à ses familiers qu'elle ne consentiroit jamais que cette canaille (voulant parler des gens de robe) attaquât l'autorité du Roi son fils : si bien que son ministre, qui n'avoit pas cru que leur audace pût arriver au point de se voir contraint de céder, fut enfin fâché d'avoir aigri l'esprit de la Reine contre le parlement.

Cette princesse, qui avoit de la douceur et de la bonté, avoit néanmoins une fermeté nonpareille qui marquoit assez que, pour peu qu'elle eût été soutenue, elle auroit suivi les maximes de la sévérité avec assez de force et de vigueur dans cette rencontre, où il s'agissoit de punir la hardiesse des sujets du Roi, qui vouloient s'opposer à son autorité.

Elle étoit excusable d'avoir ce sentiment et cette sévérité bien conduite et bornée de la raison et de la douceur, qui paroissoit en elle dominer quasi toujours ses qualités contraires. Il est à croire que quelques exilés l'auroient sauvée de beaucoup de maux; car sans doute que leur disgrâce eût été suivie des effets de sa bonté, qui l'obligeoit à ne faire tort à personne, et à laisser jouir les officiers de leurs biens et de leurs charges, comme par le passé. Mais elle étoit destinée à suivre souvent les volontés de son ministre, et il fallut qu'elle consentît à ce qu'il désiroit de faire en cette occasion.

Il résolut donc, avec le duc d'Orléans et le prince de Condé, de faire offrir au parlement tout ce qu'il de-

mandoit. Il comprit alors qu'il avoit trop poussé les compagnies souveraines, et il voulut que sa douceur en fût le remède. Les princes et le cardinal se trouvèrent du même avis sur ce chapitre; et comme un jour ils parloient ensemble de la Reine et de sa fermeté, le ministre leur dit qu'il désiroit fort de pacifier toutes choses, et que la Reine étoit vaillante comme un soldat qui a du courage lorsqu'il ne connoît pas le péril.

Selon cette dernière résolution, l'on fit assembler chez le duc d'Orléans[1] tous les doyens de chaque chambre. Ce prince leur parla cordialement, les assura de sa protection auprès de la Reine, leur promit d'intercéder pour eux, et leur fit espérer qu'on leur donneroit tout de nouveau le droit annuel gratis. On leur demanda de ne plus protéger les maîtres des requêtes, et on leur fit entendre que s'ils vouloient seulement faire semblant d'être sages, on leur promettoit tout bas à l'oreille qu'ils seroient bientôt rétablis; que de même, abolissant ce nom de jonction, on leur promettoit de ne rien demander aux autres compagnies dont ils prenoient la défense, et de faire rappeler les exilés. Le chancelier les exhorta de tout son pouvoir à recevoir de bonne grâce les faveurs que la Reine leur accordoit par l'entremise de Monsieur, oncle du Roi.

Le cardinal leur fit aussi un grand discours qui contenoit la même chose, et qui concluoit à les prier de considérer que, leur offrant tout ce qu'ils pouvoient désirer de la bonté de la Reine, ils seroient coupables envers les peuples en refusant ces grâces de tous les maux qui pouvoient arriver; et qu'ils en répondroient

[1] Le dimanche 21 juin.

devant Dieu et les hommes, et en porteroient le blâme dans la postérité [1].

Cela fait, on espéra que les affaires s'accommoderoient; car les présidens, qui sont toujours plus de la cour que les conseillers, avoient fait espérer au cardinal que, moyennant cette douceur, la compagnie deviendroit sage. Mais ils ne se trouvèrent pas véritables dans leur jugemens, ni la politique du ministre avantageuse à l'Etat ; ce qui nous marque fortement que la corruption des hommes est telle, que, pour les faire vivre selon la raison, il ne faut pas les traiter raisonnablement, et que, pour les rendre justes, il faut les traiter injustement.

Jusque-là le parlement avoit eu quelque droit de s'opposer à ce qu'on avoit voulu faire aux compagnies souveraines; et, dans le vrai, le public a besoin de cette protection contre la souveraine puissance, laquelle seroit quelquefois à craindre entre les mains des ministres, si elle n'avoit les bornes que les rois mêmes ont voulu y mettre par l'entremise des parlemens. Si cette célèbre compagnie eût seulement pris soin d'accompagner ses actions et ses paroles d'une plus grande soumission pour les ordres du Roi et de la Reine, leurs intentions pouvoient être louables, et leurs très-humbles remontrances pouvoient trouver leur justification dans les lois de l'équité, dans celles de l'État, et dans l'opinion des gens de bien. Mais, en méprisant la bonté que la Reine consentit d'avoir pour eux dans cette occasion, ils devinrent criminels et firent clairement voir que la passion, l'injustice et l'intérêt des cabales où ce corps étoit entré les faisoient agir, et non pas le bien public.

[1] Tout ceci est confirmé par Omer Talon. F. R.

On peut dire de plus que le cardinal fut blâmé d'en avoir usé de cette manière, parce que le succès le fit attribuer à foiblesse. Il auroit fait honte aux tyrans par cette action, s'il eût rencontré des hommes vertueux dont l'intention eût été droite; et, bien loin d'en être méprisé, il en eût mérité des louanges éternelles, puisque la rigueur est de soi mauvaise, et que, si la malice des inférieurs n'obligeoit ceux qui les gouvernent à s'en servir, ceux qui seroient les plus opposés à ces maximes seroient sans doute les plus dignes de respect, et ceux dont la gloire seroit la plus estimable.

Cette journée déshonora le ministre, parce qu'il avoit été prodigue des faveurs de son Roi, et que, par cette profusion, il avoit attiré, par le refus de ceux du parlement, une grande diminution à la puissance royale; mais, dans le vrai, elle leur étoit plus honteuse qu'à lui, puisqu'elle étoit une marque certaine de l'iniquité de cette compagnie.

Avant cette conférence si remarquable en ses circonstances, la Reine, par l'avis du cardinal, voulut voir et entretenir Châteauneuf, et l'envoya quérir à Montrouge, pour prendre son avis sur les affaires présentes. Les politiques de la cour, qui trouvèrent cette action étonnante, et qui en voulurent pénétrer le fond, crurent qu'alors le ministre balançoit entre la rigueur et la clémence, et que, dans cette pensée, il voulut, par la visite d'un homme dont l'esprit avoit toujours paru hardi, persuader au public que ce qui se feroit pour châtier le parlement venoit de ses conseils. Mais lui, craignant quelque finesse de cette nature, parla à la Reine selon ses soupçons, lui disant toujours, sur toutes les questions qu'elle lui fit, que, ne connoissant point le fond des affaires, il étoit impossible qu'il pût lui donner aucun conseil.

Le lendemain [les 22 et 23 juin], les chambres s'assemblèrent[1] à l'ordinaire; et, bien loin de se tenir pour contentes, leurs délibérations allèrent à remercier le duc d'Orléans du soin qu'il prenoit de leurs intérêts. Ils témoignèrent vouloir refuser les grâces que la Reine leur avoit offertes, et demandèrent que remontrances lui fussent faites pour lui témoigner que ce n'étoit point pour leur intérêt qu'ils prétendoient s'assembler; mais que, comme bons serviteurs du Roi, ils désiroient travailler à réformer les abus de l'État, et la supplier que, pour cet effet, Sa Majesté ne trouvât point mauvais qu'ils suivissent leur première résolution.

Ils demandèrent, outre cela, que l'arrêt qui avoit été prononcé contre eux fût annulé, et le leur tenu bon et valable. Cette hardiesse donna un sensible déplaisir au ministre, qui, s'étant mis au lit ce jour-là de meilleure heure qu'à l'ordinaire, outre le dépit de toutes ces mauvaises aventures, dit à un de ses amis, avec beaucoup de chagrin, que le chancelier et le surintendant l'avoient laissé tomber en confusion, et qu'ils s'en repentiroient.

[1] Omer Talon, dans ses Mémoires, dit même que la délibération dura quatre matinées, et que l'assemblée était de cent quatre-vingt-dix-sept personnes. F. R.

CHAPITRE XXIII

(Juin 1648.) — Mort du roi de Pologne. — Présence du roi à la cérémonie du feu de la Grève. — Mazarin fait inutilement des concessions au parlement. — Audace croissante de la magistrature. — Abattement du cardinal. — Propositions des députés du parlement et des autres compagnies souveraines. — Le duc d'Orléans leur propose une conférence. — Siége de Tortose par le maréchal de Schomberg. — Affaires de Naples et d'Italie. — Nouvelles avances de Mazarin aux magistrats. — Remplacement du surintendant d'Émery par le maréchal de La Meilleraye. — Situation obérée de la cour. — Conférences du duc d'Orléans et des ministres avec le parlement. — Amère tristesse d'Anne d'Autriche. — Inquiétudes de son ministre. — Détresse de la reine d'Angleterre. — La cour cède aux magistrats. — Réflexions politiques à l'occasion du droit de remontrance. — Révolte générale des parlements.

On reçut alors la nouvelle de la mort du roi de Pologne, qui ne causa nul déplaisir à la Reine que celui de prendre le deuil. Elle n'étoit pas assez satisfaite de sa veuve, à qui elle avoit mis la couronne sur la tête, pour s'inquiéter de sa fortune ; et quand elle auroit voulu prendre part à ses intérêts, il y auroit eu plus de quoi se réjouir avec elle que de sujet de la plaindre. Elle avoit perdu un mari qui ne l'avoit pas bien traitée, qui étoit haïssable de sa personne, et qui, selon les apparences, laissoit pour roi un de ses frères qui ne la haïssoit pas. Il avoit dessein de l'épouser, au cas qu'il pût être élu roi à la place de son aîné pour commander ces peuples. Sa naissance, ses amis et l'assistance de la reine de Pologne, qui avoit de l'argent et du crédit, lui donnoient lieu d'espérer ce bonheur ; et toutes ces choses arrivèrent en effet quelque temps après, au contentement de l'un et de l'autre.

La veille de la Saint-Jean, le Roi, pour attirer par les yeux l'amour et le cœur de ses sujets, prit la place du duc de Montbazon, gouverneur de Paris. Il se trouva à la cérémonie du feu de la Grève, que la ville fait faire en ce jour. Il l'alluma lui-même; et la Reine lui tint compagnie en cette incommode fête, qui lui coûta bien du chaud et de la fatigue. Pour montrer plus de confiance au peuple, il y fut sans gardes ni grand appareil.

Le cardinal, pour continuer de marcher dans la route qu'il avoit choisie, fit offrir aux maîtres des requêtes que, s'ils vouloient faire supplier la Reine, par le chancelier, de les rétablir, il leur promettoit qu'ils le feroient aussitôt. Mais ils le refusèrent, et lui répondirent, après l'avoir très-humblement remercié, qu'ils ne pouvoient se départir du parlement, qui avoit voulu prendre leur protection.

Pour revenir au parlement, dont les démarches faisoient alors toute l'occupation de la cour, après avoir fait plusieurs délibérations, leur dernier arrêté fut de remercier Monsieur, de députer vers la Reine pour justifier leur arrêté du 13 mai et la sincérité du parlement, se plaindre des paroles injurieuses qu'on leur a dites en sa présence des arrêts du conseil, en demander la suppression et la liberté des prisonniers, et assurer Sa Majesté qu'il ne se passera rien dans la chambre de Saint-Louis que pour le bien de son service.

La crainte qu'on avoit de pis fit trouver cette conclusion supportable. On crut qu'ils viendroient faire des protestations de fidélité et de service à la Reine, qui pourroient porter les affaires à quelque accommodement. Le lendemain, elle les reçut dans sa petite galerie. Auprès d'elle étoient le duc d'Orléans, le cardinal et les autres ministres, selon l'ordre accoutumé : et

comme on espéroit quelque douceur de leur part, on les reçut les portes ouvertes; mais il arriva le contraire de ce qu'on avoit espéré. La remontrance du premier président fut si forte et si hardie, qu'elle surprit tous les auditeurs, et la Reine en parut offensée. Je l'ai voulu insérer ici, afin de mieux faire connoître à ceux qui liront ces Mémoires quel étoit l'esprit de cette compagnie, et l'audace de leur entreprise. En voici les principaux points, que j'ai remarqués moi-même pour l'avoir entendu prononcer.

SOMMAIRE DE LA HARANGUE DU PREMIER PRÉSIDENT.

Son discours roula sur ce que les souverains devoient plutôt régner par amour que par crainte, et que la justice étoit le principal lien entre le souverain et le peuple. Que cette justice rendue par le ministère des officiers, lesquels la distribuoient aux peuples, se voyoit aujourd'hui vexée de tous les côtés. Que l'on avoit toujours cru que le temps étoit le souverain remède à tous maux; mais qu'au contraire ceux dont ils se plaignoient empiroient par le temps, et qu'il falloit croire que la continuation iroit bientôt à miner l'autorité du Roi et le bien de son État. Qu'il ne restoit plus que le parlement à servir de barrière pour empêcher les désordres dans lesquels cette autorité étoit tombée. Qu'on avoit persuadé à Sa Majesté qu'il ne leur étoit pas permis de s'assembler, quoique ce fût chose ordinaire; et que ce mot d'*union* avoit tellement choqué l'esprit de ceux qui lui donnoient ces pernicieux conseils, dont le contre-coup sembloit frapper l'autorité royale, qu'on avoit voulu les faire passer pour des personnes factieuses et séditieuses. Que ces accusateurs méritoient bien mieux

ce titre que ceux qui n'avoient jamais eu d'autres intentions que celles que leur innocence et le respect qu'ils devoient au Roi leur pouvoient inspirer. Qu'ils étoient obligés de faire entendre à Sa Majesté que ces mêmes personnes lui avoient célé l'exemple de 1618, où ils s'étoient assemblés pour les affaires publiques, même pour les rentes des aides ; que le prince alors avoit approuvé tout ce qui s'y étoit fait, ayant connu que toutes les choses s'y étoient passées pour le bien de son service. Que quand il pensoit à cette élévation de trône devant lequel, depuis peu de jours, le premier parlement de France avoit fait amende honorable, où leurs arrêts du 13 mai et 15 juin avoient été lus publiquement, et cassés par celui du conseil, et diffamés par des accusateurs coupables, contre des innocens accusés de divers crimes, et d'autant d'injures qui avoient été publiques, ils étoient obligés de faire entendre à Sa Majesté qu'ils étoient bien instruits que cette injure ne procédoit pas de sa part ; qu'ils n'étoient que trop certains de sa vertu, de sa piété, et des extraordinaires sentimens de sa bonté. Aussi, qu'ils ne doutoient point qu'elle ne fût bientôt désabusée des mauvaises impressions que ces personnes lui avoient données, et que dans peu de temps elle auroit sujet de le croire. Et conclut qu'il avoit charge du parlement de lui faire entendre la justice de leur arrêté ; la supplier très-humblement de vouloir faire la suppression de l'arrêt du conseil du 8 juin 1648, donné contre eux ; trouver bon que les leurs subsistassent en leurs registres, comme ayant été donnés *avec pouvoir et justice;* et qu'il lui plût donner une déclaration de l'innocence du parlement, qui avoit été accusé et injurié sans juste cause. Qu'il ne se feroit rien dans leurs assemblées qui ne fût pour le bien du service du Roi, pour celui du public, et repos de son

État. Qu'il la conjuroit très-ardemment de leur continuer l'honneur de sa bienveillance, avec protestation qu'ils étoient ses très-humbles et très-obéissans et très-fidèles serviteurs. »

Après que cette harangue fût finie, la Reine, tout interdite, fit approcher les gens du Roi, et leur dit que dans peu de jours elle feroit savoir ses volontés au parlement. L'état de la France étoit tel, qu'il n'étoit plus temps de se porter à la rigueur sans la hasarder à de grandes révolutions. Le parlement avoit trop usurpé d'autorité. En refusant les grâces qu'on leur avoit offertes, ils avoient montré au peuple qu'ils ne demandoient que le bien public, et le remède des désordres de l'État.

Ce même peuple étoit accablé de taxes et de tailles : le royaume étoit appauvri par de longues guerres ; tout le monde étoit mal content. Les courtisans haïssoient le ministre : tous vouloient le changement, par déréglement d'esprit plutôt que par raison. Le ministre étant méprisé, chacun prenoit la liberté de suivre son caprice : si bien qu'il leur paroissoit très-juste de crier contre les partisans, qui en effet sembloient être les seuls qui triomphoient des misères publiques. Les gens de bien, sans considérer que c'est un mal quelquefois nécessaire, et que tous les temps, à cet égard, ont été quasi égaux, espéroient par le désordre quelque plus grand ordre ; et ce mot de *réformation* leur plaisoit autant par un bon principe, qu'il étoit agréable à ceux qui souhaitoient le mal par l'excès de leur folie et de leur ambition. De sorte que tous, par différens motifs, s'emportoient à pester contre la Reine et contre son ministre, sans considérer qu'il n'étoit pas juste de souffrir que le parlement prît l'autorité de réformer l'État à sa volonté, et

que cette réformation portoit en conséquence la destruction de la monarchie, par le bouleversement qu'un mélange si monstrueux, si opposé à nos lois, et si funeste à la royauté, devoit causer à l'État.

Ces lois contiennent en elles sans doute les règles nécessaires à la conduite des peuples et à leur bonheur; elles sont équitables, la justice en est le fondement, et l'autorité royale en est et en doit être le soutien. Mais il faut aussi comprendre en les observant, selon que nous le devons faire, qu'elles nous soumettent, par l'ordre de Dieu, à la puissance suprême et unique de nos rois, sans qu'il nous soit loisible, sous aucun prétexte, d'y pouvoir jamais manquer. Si les parlemens avoient eu le pouvoir de corriger leurs fautes et celles de leurs ministres, nous ne savons pas si ceux qui les composeroient n'en feroient pas de plus grandes; s'ils ne banniroient point la vertu de dessus le trône pour y placer le vice, et si l'ambition et les passions de plusieurs ne seroient pas beaucoup plus dangereuses que celles d'un seul.

Par la docilité du cardinal et par les offres qu'il avoit faites à cette compagnie, elle avoit dû voir que si de bonne foi ils eussent aperçu quelque désordre dans les finances, et qu'alors ils en eussent demandé modestement la réformation, elle leur auroit été accordée. Si par leur fidélité ils avoient servi le Roi utilement, et que par leurs très-humbles remontrances les peuples eussent pu recevoir du soulagement, ils auroient acquis cette réputation d'être des juges et des sujets sans reproche. Ils auroient pu mériter cette gloire, que les rois mêmes à l'avenir auroient dû estimer en eux la probité, qui les auroit fait agir adroitement pour le bien du public et le bonheur de l'État.

Mais ils étoient fort éloignés de ces sentimens, et leur

audace démesurée fit croire au ministre que le meilleur parti étoit celui de la dissimulation. Il se résolut donc de faire cette réponse au parlement, qui fut infiniment blâmée par les deux partis. Le 29 de juin au soir, on leur manda par les gens du Roi : Que la Reine a si bonne opinion de leur fidélité, qu'elle ne peut croire que leurs assemblées puissent être par leur volonté en aucune façon préjudiciables au service du Roi; que cela étant, elle leur permet de s'assembler, pourvu que toutes leurs délibérations aient à finir dans la semaine.

Le soir du 30 de juin, M. le cardinal dit à la Reine, devant toute la cour, qu'il venoit de recevoir des lettres de Flandre par lesquelles on lui mandoit que les ennemis prenoient cœur sur les nouvelles qu'ils avoient du procédé du parlement; et qu'on avoit tellement commenté sur l'histoire, qu'ils croyoient Paris en armes; que cela, quoique faux, faisoit un mauvais effet pour les affaires du Roi et animoit les étrangers à tout entreprendre.

Comme il se sentoit alors battu par la tempête, il affectoit tellement l'humilité, qu'il dit ce même soir à madame de Senecé, qui lui parla de ses nièces qui étoient encore auprès d'elle, qu'il la prioit de les nourrir en simples demoiselles; qu'il ne savoit encore ce qu'elles deviendroient, non plus que lui. Et comme il savoit qu'on l'accusoit de prendre de l'argent, il montroit, autant qu'il lui étoit possible, de n'être point intéressé, et disoit qu'il ne souhaitoit de la fortune et du bien que pour en faire part à ses amis.

Les députés du parlement et des autres compagnies souveraines s'assemblèrent dans la chambre de Saint-Louis, selon leur volonté et le consentement de la Reine. Ils lui avoient extorqué cette permission malgré

elle, dont ils faisoient peu de cas, aussi bien que de ses grâces et des douceurs de son ministre. Les premières propositions qu'on y fit furent hardies, séditieuses, et toutes en faveur du public et du peuple, afin de s'en faire aimer, et de se donner de la force par ce qui fait la force même des rois[1].

I. La première proposition fut de remettre au peuple le quart des tailles qui se donnoient aux partisans.

II. De donner au peuple ce qu'ils devoient des dernières années, lesquelles ils ne pouvoient payer par leur insolvabilité.

III. De révoquer entièrement les intendans des provinces, qui profitoient, à la foule du peuple, de tels emplois; et rendre responsables des deniers du Roi les trésoriers de France, les élus et les autres officiers commis à cet effet.

IV. Que nulle personne ne pourra être mise en prison, que passé vingt-quatre heures il ne soit interrogé par le parlement, qui à l'avenir doit prendre connoissance de la cause pour laquelle il y sera mis.

V. Que nulles impositions ni taxes ne pourroient être mises sur le peuple sans que les édits en fussent dûment vérifiés.

VI. Qu'il se fera une chambre de justice composée des quatre compagnies souveraines pour juger souverainement des abus et malversations qui se sont faites dans les finances.

Voilà les principales propositions qui se firent dans cette assemblée, qui ne devoit travailler que pour le service du Roi. La Reine, dans cette extrémité, pour éviter que le parlement ne rétablît les maîtres des requêtes de sa propre autorité, leur fit ce bien sans qu'ils

[1] Le texte authentique de ces curieuses propositions se trouve dans les Mémoires d'Omer Talon (année 1648.) F. R.

le lui demandassent. Après les avoir interdits et condamnés de sa propre bouche, elle fut forcée, malgré le mépris qu'ils avoient fait de ses grâces, de les remettre dans leur premier état. Et, pour couvrir la honte de la royauté, on se servit de l'entremise de Monsieur, oncle du Roi, qui, sur un compliment que quelques-uns de leur compagnie lui firent pour le remercier de ce qu'il avoit témoigné les vouloir favoriser, leur offrit encore tout de nouveau d'y travailler; et eux, après en avoir eu la permission du parlement, l'acceptèrent volontiers. Ils commençoient à n'être pas si contens de ce que cette compagnie vouloit retrancher les intendans, parce que ces emplois paroissoient leur appartenir, et qu'ils y faisoient leurs affaires.

Les jours suivans [4 juillet], on continua les délibérations commencées[1], et le rapport s'en faisoit à la grand'chambre, où se donna un arrêt, le 4 du mois, qui révoquoit les intendans des provinces, comme gens qui ruinoient le peuple par leurs voleries; et les maîtres des requêtes y signèrent les premiers comme amateurs de la chose publique, ainsi que de véritables Romains. Cela se fit sans faire aucune mention, dans cet arrêt, de la volonté ni du consentement du Roi.

Le 6 de juillet, le duc d'Orléans alla au parlement; et, par un grand discours qu'il leur fit, il tâcha de leur montrer combien leur procédé donnoit de fausses espérances aux ennemis, qui enfin se pourroient rendre véritables, contre leurs intentions, s'ils ne prenoient le parti du Roi aussi bien que celui du public; que, nonobstant les dangereuses conséquences de leur conduite, la Reine ne trouvoit point mauvais la volonté

[1] Voir le détail de ces délibérations dans les Mémoires d'Omer Talon (année 1648). F. R.

qu'ils avoient de remédier aux désordres de l'État; mais qu'elle désiroit que ce fût sans blesser la grandeur et le bonheur de la France; que, pour cet effet, elle les prioit de surseoir l'exécution de l'arrêt qu'ils avoient donné contre les intendans des provinces; et Monsieur leur offrit pour conclusion une conférence sur toutes leurs propositions, dans laquelle il leur promit sa protection et une entière sincérité pour toutes les choses qu'on y traiteroit, comme un prince qui, n'ayant trompé personne, ne voudroit pas commencer par une compagnie pour laquelle il avoit beaucoup d'affection, et finit par quelques paroles de compliment.

Ce même jour, les maîtres des requêtes vinrent au Palais-Royal en corps remercier la Reine de la grâce qu'elle leur avoit faite de les rétablir. Sa Majesté les reçut dans son grand cabinet avec sa compagnie ordinaire, qui étoit le duc d'Orléans, le cardinal, le chancelier et les quatre secrétaires d'État. Leur harangue fut humble et pleine de reconnoissance. Ils allèrent aussi chez Monsieur, oncle du Roi, et finirent par le cardinal.

En même temps arriva un courrier de Catalogne qui apprit à la Reine que le maréchal de Shomberg, qui commandoit les armées du Roi en qualité de vice-roi dans ce pays de conquête, étant dans le commencement de l'entreprise de Tortose, qu'il avoit assiégée depuis peu, fut averti que les ennemis, avec plus de forces que lui, alloient assiéger Flix; qu'il avoit été ravitailler cette place et y jeter des hommes, puis étoit revenu achever son entreprise avec espoir d'y réussir.

De Naples, on sut que les Espagnols ayant appris que Gennare Annèse vouloit encore leur faire quelque trahison, ou feignant de le croire pour avoir un pré-

texte d'en user selon leurs maximes, le firent arrêter prisonnier. Comme cette nation est accoutumée à ne pas pardonner, on crut alors qu'ils le feroient mourir, et vengeroient par là le duc de Guise, qui étoit toujours dans leurs fers. Un peu après arrivèrent des nouvelles que le maréchal Du Plessis, qui commandoit les troupes du Roi en Italie sous le duc de Modène, avoit défait le marquis de Caracène, qui étoit général de celles d'Espagne; mais, pour tribut de cet honneur, il y perdit un fils qu'il regretta beaucoup.

A l'égard du parlement, le 7 et le 8 se passèrent en conférences au Luxembourg [1]. Ils témoignèrent tous beaucoup de satisfaction du duc d'Orléans, et de la douceur qu'il avoit pour eux dans leurs conférences. Les députés de toutes les chambres des enquêtes et les compagnies souveraines y assistoient, et on y traita de toutes les affaires qu'ils avoient proposées à la chambre de Saint-Louis. M. le cardinal, parlant à eux, loua leur zèle pour le service du Roi; et ceux mêmes qui, peu de jours auparavant, avoient été traités de rebelles en présence de la Reine, et qui, dans le vrai, anéantissoient quasi l'autorité royale, furent alors appelés par le ministre les restaurateurs de la France et les pères de la patrie.

Cette inégalité de conduite donnoit aux espions de ses défauts une grande matière de se railler de lui, de le mépriser, de le traiter de foible, et de lui reprocher de n'avoir point les vertus héroïques que les grands hommes doivent pratiquer dans la conduite des grands États; car, selon les maximes générales, il faut gou-

[1] Elles eurent lieu dans la grande galerie. Le duc d'Orléans avait son fauteuil en face le cardinal Mazarin; à côté de lui était le chancelier; puis venaient le premier président et les autres membres de la cour, tous sur de simples pliants. (Voy. Omer Talon, Mém.) F. R.

verner un royaume par les lois, et les maintenir avec de la fermeté et une conduite plus uniforme.

Pendant que ces conférences se faisoient, quelques personnes du parlement travailloient à fomenter des intrigues contre le surintendant d'Émery; et sa place, qu'ils désiroient, étoit la véritable source des plaintes qui éclatèrent contre lui [1]. Ils firent semblant de ne pouvoir souffrir que celui qui les avoit attaqués demeurât dans les finances. Ainsi ils proposèrent au ministre de l'éloigner. Tous s'animèrent à sa perte, les uns par intérêt et les autres par fantaisie. Cet homme parut chargé de toute la haine publique, et les intéressés firent espérer au cardinal que, moyennant son éloignement, toutes choses se rendroient plus faciles. Ses amis de la cour, qui voyoient de loin l'orage se préparer à tomber sur lui, travailloient à le soutenir de toutes leurs forces; car, comme il les payoit bien, ils le servoient de même. Mais le cardinal, s'imaginant qu'il pouvoit acheter son repos par sa perte, se résolut de le sacrifier au bien public, et au sien en particulier.

Dans ces mêmes jours que la destinée de cet homme étoit incertaine, qu'il y avoit des momens favorables pour lui dans l'esprit de celui qui en étoit le maître, et quelquefois de fort mauvais, où il regardoit le malheur de ce surintendant comme la source de son propre bien, il arriva qu'un des amis de d'Émery proposa, dans la chambre de Saint-Louis, de faire recherche des deniers qui avoient été transportés hors de France. Quelques amis du ministre l'en avertirent, et plusieurs

[1] Monglat (Mémoires, quatorzième campagne) rapporte les exactions de d'Émery, qui *ruinoit tout le monde* pour trouver de l'argent, afin de soutenir la guerre, et aussi *de satisfaire l'avarice du cardinal, qui étoit insatiable*. F. R.

de ceux du parlement détournèrent cette proposition, parce qu'ils voyoient qu'elle alloit directement à sa personne. Ils ne l'aimoient pas; mais ils l'avoient trouvé si doux et si commode, qu'ils jugeoient à propos de se servir alors de sa mollesse prétendue pour mieux parvenir à leurs fins ; ils vouloient commencer par le surintendant avant que d'entreprendre tant d'autres ouvrages.

Le cardinal, sachant que celui qui avoit proposé la recherche des deniers transportés étoit des amis de d'Emery, crut que ce surintendant avoit inspiré cette pensée pour l'embarrasser lui-même et l'envelopper dans sa fortune, afin qu'il en fût le défenseur ou le compagnon. Cette proposition n'ayant point eu d'effet contre le ministre, en fit nécessairement un très-mauvais contre le surintendant, et donna lieu au cardinal de l'abandonner plus facilement à la rage publique, et même avec quelque justice, puisqu'il pouvoit l'accuser de l'avoir voulu perdre lui-même. Cette affaire étant en cet état, le soir du 8, au retour de la conférence du Luxembourg, sa disgrâce fut arrêtée entre la Reine, le duc d'Orléans et le cardinal Mazarin; et ils achevèrent de résoudre sur cet article ce qui se traitoit depuis huit jours entre eux.

Le lendemain sur le midi, Le Tellier alla trouver d'Emery de la part de la Reine, et lui commanda de se retirer de la cour dans deux heures. Il est à croire que cette ambassade ne plut point à ce surintendant. Il vit son malheur, non pas sans l'avoir prévu et appréhendé, mais bien sans l'avoir entièrement cru, parce qu'il avoit toujours espéré que ses amis le sauveroient. L'abbé de La Rivière, sur qui beaucoup de choses rouloient, à cause de la grandeur de celui qu'il gouvernoit, lui avoit fait espérer de le servir. Le maréchal de Villeroy et

plusieurs autres travailloient pour lui; mais ni l'abbé ni les autres ne purent réussir à le maintenir.

Il s'étoit toujours flatté de cette croyance que le ministre ne l'abandonneroit pas, et qu'il ne devoit pas donner cet avantage au parlement, puisque vraisemblablement il en devoit ensuite souffrir lui-même; car, n'ayant plus cet objet devant leurs yeux qui attiroit leurs malédictions, et l'esprit de révolte ne devant pas cesser, selon toutes les apparences, par sa seule perte, il étoit à croire que, lui parti, ils attaqueroient le ministre même, et qu'ainsi son intérêt l'obligeoit à le maintenir. Il se trompa dans son raisonnement; mais il ne s'en faut pas étonner : on pense pour l'ordinaire différemment sur les mêmes sujets, parce que les hommes ont souvent différentes lumières et différens intérêts.

Le gouverneur du Roi alla visiter d'Émery un quart d'heure après qu'il eut reçu cet ordre. Il ne savoit rien de ce changement, et il fut aussi surpris de voir son ami exilé, qu'il fut honteux de son ignorance. Deux jours auparavant la Reine m'avoit traitée avec plus de confiance, car elle me fit l'honneur de me dire, parlant du surintendant, qu'il étoit vrai qu'il étoit fort haï, et qu'il sembloit que, chacun voulant sa perte, il étoit nécessaire qu'elle arrivât. Je jugeai par là qu'il étoit mal dans ses affaires, et que ce gros pourceau spirituel[1] et vicieux qui nous méprisoit, parce que les gens d'affaires ne considéroient que ceux qui avoient du crédit auprès du ministre; je jugeai, dis-je, que cet homme, que le monde regardoit avec quelque envie à cause de ses richesses et des délices de sa vie, alloit devenir un objet de compassion, un exemple agréable de la vicissitude

[1] D'Émery était fort gras.

des choses de cette vie, et par qui nous apprendrions fortement que *la figure de ce monde passe* [1].

On envoya quérir aussitôt après le maréchal de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie. On lui donna la surintendance comme à un homme dont le cœur paroissoit au-dessus de l'avare convoitise des richesses, et qui, par les grands établissemens de sa fortune, n'en avoit nul besoin. Ce seigneur, qui du temps du cardinal de Richelieu avoit montré son courage dans beaucoup d'occasions signalées, avoit l'âme noble, et faisoit profession d'aimer la vertu et l'honneur ; mais, avec toutes ses belles qualités, il fut jugé mal propre à cette charge, parce que sa santé étoit mauvaise, qu'il se connoissoit mieux à la guerre qu'aux finances, et que de son naturel il étoit violent. Mais de plus il étoit soupçonné de vouloir faire épouser à son fils unique une des nièces du cardinal, et cette raison suffisoit pour être haï de la sotte populace.

Comme il étoit honnête homme, et qu'il étoit estimé, toute la cour en eut de la joie, et les gens d'honneur crurent qu'ils y trouveroient de l'appui, et qu'il considéreroit le mérite des personnes plutôt que leur faveur. En effet, le peu de temps qu'il y demeura, quoique mauvais et plein de misères, il contenta un chacun par l'honnête manière de son procédé, et conserva ses amis ; au lieu que les voleurs les perdent, parce qu'ils prennent tout pour eux, au contraire de celui-là qui, ne prenant rien pour lui et donnant le peu qu'il y avoit dans les coffres du Roi, attiroit les bénédictions de tous ceux qui virent son intégrité.

Aussitôt qu'il fut dans cette place, il envoya dire au parlement, par le procureur général, que son intention

[1] Saint Paul.

étoit de les satisfaire par sa conduite ; qu'étant désintéressé et fidèle à son maître, il croyoit pouvoir espérer de leur plaire en le servant bien, et que volontiers il y vouloit employer le reste de sa vie. Mais ceux de cette compagnie, qui n'avoient plus de bornes dans leur hardiesse et leur déréglement, se moquèrent de lui et le traitèrent de foible. Véritablement il le méritoit, leur ayant fait une soumission qu'il ne leur devoit pas. Il fut blâmé d'avoir forcé son naturel pour mal faire, car il n'étoit pas soupçonné d'être trop humble. On lui donna Morangis et d'Aligre, qui sous lui devoient signer toutes les expéditions, gens de probité qui ne pouvoient être soupçonnés de péculat, ni même capables de le souffrir en la personne des autres, et qui apparemment haïssoient autant les partisans que les plus zélés du parlement, mais gens en effet qui avoient plus de vertu que de capacité : je veux dire de cette capacité qui trouve les moyens d'enrichir les rois sans appauvrir leurs sujets.

Le surintendant d'Émery dehors, il parut que les troubles devoient s'apaiser, que le sort étoit tombé sur lui, et que le salut du public se trouveroit en sa perte ; mais les esprits n'étoient pas satisfaits par cette seule victoire. Cette facilité du ministre augmentoit beaucoup l'espoir des révoltés [1] ; et le parlement dès lors commença de s'attribuer une puissance si excessive, qu'il donnoit lieu de craindre que le mauvais exemple qu'il voyoit en celui d'Angleterre ne leur fît quelque impression, et que ceux qui dans cette compagnie avoient de

[1] Monglat confirme, sur ce grave point, le témoignage de madame de Motteville. Le cardinal de Retz constate aussi l'affaiblissement qui résulta pour l'autorité royale des concessions de Mazarin, mais il ajoute que, dans la situation où s'était placé le ministre, il ne pouvait plus que céder. F. R.

bonnes intentions ne fussent trompés par les autres. Le royaume s'appauvrissoit chaque jour, la paix du dedans en étoit troublée, et la France étoit en état de craindre la guerre civile. La Reine fut contrainte d'emprunter de l'argent de quelques particuliers, et de mettre les pierreries de la couronne en gage. La cuisine du Roi se vit renversée [1] : et pour payer les Suisses, qui ne voulurent rien prendre, il fallut que le ministre mît de gros diamans en pension, et que quelques-uns de ses amis lui prêtassent ce qu'il fallut de reste pour cet effet. Madame la princesse prêta à la Reine 100,000 livres ; la duchesse d'Aiguillon lui offrit de l'argent, et beaucoup d'autres en firent autant.

Ainsi, pour mettre l'ordre dans l'État, on ne voyoit que désordre ; et le pire de tout étoit que la plus grande partie des sujets du Roi n'auroient pas voulu que ce mal eût cessé. Le peuple, par l'espérance de se sauver des taxes et des impôts, ne respiroit que le trouble et le changement, et il paroissoit se confier à ceux du parlement comme à leurs protecteurs. Chaque conseiller leur paroissoit un ange descendu du ciel pour les sauver de la prétendue tyrannie du cardinal, qu'ils s'imaginoient plus grande qu'elle ne l'étoit en effet.

Toutes les conférences des ministres et du parlement, chez Monsieur au Luxembourg, se terminèrent à résoudre que le Roi donneroit une déclaration qui porteroit la même chose que l'arrêt donné au parlement contre les intendans des provinces, afin de sauver par cette ruse l'autorité royale, et que cela parût venir de la volonté de la Reine. Par cette déclaration, le Roi excepta seulement trois intendances de justice, dont le

[1] Monglat raconte également que d'Émery ne payait plus la maison du Roi, *même ceux qui fournissoient les tables, qui étoient tous les jours prêtes à renverser*. (Mémoires, quatorzième campagne.) F. R.

parlement murmura hautement ; car il ne vouloit point qu'il y eût aucune exception.

Le duc d'Orléans fit plusieurs visites au parlement, dans lesquelles on fit toujours en sa présence quelques propositions nouvelles. Il s'en fit une qui, dans la nécessité présente, fut trouvée commode pour le Roi, qui étoit de ruiner les partisans, et d'arrêter l'argent des prêts des particuliers [1]. Ils l'avoient prêté au Roi sous la foi des gens d'affaires et des surintendans, dont ils tiroient un grand intérêt ; et quasi toutes les familles de Paris s'étoient enrichies par cette voie. Elle n'étoit pas légitime. Les casuistes sévères prétendent qu'elle est défendue par l'Évangile ; elle est de plus connue depuis long-temps pour être très-dommageable à l'État et aux affaires du Roi, parce que cette grande usure consomme son revenu et vide les coffres de son épargne. Il lui étoit donc avantageux d'avoir un prétexte pour faire banqueroute à tant de personnes de toutes conditions qui avoient mis leur bien dans les prêts ; mais comme toutes les familles, tant de la cour que de la ville, y avoient intérêt, il se fit une grande crierie par Paris de cette proposition. Elle parut injuste, et déplut autant aux particuliers qu'elle fut agréable au ministre, qui voyoit par cette voie le Roi utilement soulagé d'un grand fardeau.

Le président de Mesmes, qui étoit de retour, alloit souvent aux avis les plus sévères, mais toujours au vrai bien de l'État ; de sorte qu'il y eut des jours et des in-

[1] Omer Talon, en rapportant cette honteuse proposition, dit que celui qui la défendit avec le plus d'insistance fut le président de Novion. De son côté, le cardinal de Retz prétend que les courtisans, qui avaient presque tous placé leur argent dans les prêts *faits au roi sous des usures immenses*, inquiets de la banqueroute dont on les menaçait ainsi, poussèrent Mazarin à prendre des mesures décisives contre le parlement.

F. R

stans où le cardinal crut que peut-être ce désordre serviroit à mieux ordonner les affaires du Roi, et qu'il en tireroit de l'avantage. Sa politique alloit à ne rien hasarder, pour ne se pas hasarder lui-même, et tâcher de tirer quelque avantage des entreprises du parlement par la ruine des partisans; mais en même temps on jugeoit bien qu'il seroit enfin contraint de changer de méthode, et qu'il étoit impossible que celle-là lui pût réussir.

Le duc d'Orléans retourna au parlement le 13 juillet; et parce que la première déclaration qui exceptoit trois intendances n'avoit point été agréable à la compagnie, on jugea à propos d'y en porter une seconde, portant établissement d'une chambre de justice, selon qu'ils l'avoient demandée, où il leur étoit permis de travailler à la réformation des abus qui s'étoient commis dans les finances.

Le parlement, à son ordinaire, fit ses délibérations; et, sur la première et sur la seconde déclaration, il fut ordonné que Monsieur seroit très-humblement supplié d'obtenir de la Reine qu'elle envoyât une révocation des intendans à cause que celle qui avoit été envoyée ne comprenoit que l'étendue du ressort du parlement de Paris, à condition tacite qu'on enverroit de par le Roi des commissions particulières pour les intendances de Lyon, Champagne et Picardie, dans les termes de la déclaration qui n'étoient que pour assister les gouverneurs, et pour les passages des gens de guerre, et non pour aucune fonction de justice contentieuse, ni pour prendre connoissance des tailles; qu'elles seroient vérifiées, et que toutes commissions extraordinaires seroient généralement révoquées; que, pour le regard des tailles, la Reine remettoit au peuple tous les arrérages des années précédentes, jusques y compris l'année

1646 ; et, pour celles de 1647, 1648 et 1649, la Reine seroit suppliée, si ses affaires le lui permettoient, d'en remettre le quart ; que la déclaration de la chambre de justice seroit vérifiée, et que Sa Majesté seroit suppliée par M. le duc d'Orléans qu'il n'y pût avoir d'autres commissaires que du parlement, chambre des comptes et cour des aides, et que les amendes et confiscations qui seroient par elle ordonnées ne pourroient être diverties ni données, mais seulement employées aux dépenses les plus urgentes de l'État.

Le soir de ce même jour, la Reine nous dit, en parlant de ses affaires, que ce qui s'étoit passé le matin n'étoit pas un grand bien, puisque c'étoit des marques du pouvoir que le parlement s'attribuoit dans l'État ; mais que néanmoins, ayant montré quelque désir de parvenir au dessein qu'ils avoient de le réformer sans choquer directement le Roi, elle espéroit qu'il se pourroit faire quelque accommodement avantageux à l'égard de ses finances, et que ce qu'ils faisoient alors faisoit revenir plusieurs millions à l'épargne.

Rien n'étoit comparable à la satisfaction que le parlement témoignoit avoir du procédé et des belles qualités du duc d'Orléans. Il parloit de bonne grâce et avec éloquence dans leurs conférences publiques et particulières ; il témoignoit toujours agir de jugement, répondoit à toutes leurs difficultés avec de l'esprit et de la douceur ; et quasi toutes ces choses étant produites par l'occasion, on ne pouvoit les attribuer qu'à lui-même. La Reine avoit sujet d'en être satisfaite. Elle l'étoit en effet, et paroissoit lui être obligée de ses soins et de l'affection qu'il témoignoit pour le bien et la paix de l'État, et pour son repos particulier.

Le 14 de juillet, ce prince retourna au parlement. Leurs délibérations ne s'y passèrent pas à l'avantage du

Roi, et les courtisans disoient que la maladie de l'État étoit tombée en fièvre tierce. Ce même jour la Reine nous dit, et avec assez de chagrin, qu'elle n'y entendoit plus rien, que c'étoit toujours à recommencer, et qu'elle étoit lasse de dire tous les jours : *Nous verrons ce qu'ils feront demain.* Certainement cette grande princesse sentoit bouillonner dans ses veines le sang illustre de ses aïeux, et ne pouvoit souffrir l'empire que prenoit peu à peu cette troupe de mutins ; et je sais qu'un jour au conseil, en présence du duc d'Orléans, elle parut vouloir blâmer son ministre, et lui dit qu'elle n'approuvoit pas sa conduite.

En suite de cela, ce prince étant sorti, et le cardinal étant demeuré seul avec elle selon sa coutume, après avoir reçu avec humilité apparente tout ce qu'il plut à la Reine de lui dire, pressé de douleur et peut-être de crainte, il lui répondit : « Enfin, madame, je vois bien « que j'ai déplu à Votre Majesté. J'ai mal réussi dans le « dessein que j'ai toujours eu de la bien servir. Il est « juste que ma tête en réponde. » Sur quoi la Reine, qui étoit douce et qui avoit de la bonté pour lui, persuadée de ses bonnes intentions et de son désintéressement, lui dit qu'elle ne le puniroit pas de son malheur, et qu'il devoit être assuré qu'il ne perdroit jamais par là ni son affection ni sa confiance.

Une autre fois, environ dans ces mêmes jours, nous voulant exagérer le bon naturel du Roi, elle nous fit l'honneur de nous conter que le cardinal, le soir précédent, l'avoit avertie de prendre garde à sa santé, et qu'elle avoit mauvais visage ; que lui ayant répondu qu'elle ne se soucioit pas de mourir, vu le mauvais état de ses affaires, le Roi, touché de douleur, s'étoit mis à pleurer fort tendrement, et qu'elle avoit eu beaucoup de peine à l'apaiser. Cette indifférence pour la mort étoit

en la Reine une marque de son déplaisir, et ses sentimens donnoient de la consolation à tout le monde ; car il sembloit alors qu'il eût été avantageux pour elle et pour l'Etat qu'elle se fût plus inquiétée, et que, voyant le mal, elle eût travaillé à y remédier. Ce remède devoit être de se laisser moins gouverner, et d'agir davantage selon ses sentimens et ses premières lumières qui paroissoient être naturellement opposées à la politique de son ministre.

Le cardinal, dans ce temps-là [14 juillet], eut des momens où il eut peur. Ceux qui exagéroient devant la Reine le mal que le parlement faisoit à l'Etat furent soupçonnés par lui de vouloir le brouiller avec elle, et d'avoir dessein de lui rendre de mauvais offices. Les amis de d'Émery en furent plus taxés que les autres, et furent accusés d'avoir parlé de cette sorte avec des intentions malicieuses et contraires à ses intérêts. Le marechal de Villeroy en souffrit beaucoup ; et, comme il étoit habile, il étouffa le bruit qui courut alors de sa défaveur avec tant de belles apparences soigneusement affectées, qu'il se sauva non-seulement du mal, mais aussi des mauvaises lueurs qui déplaisent à de telles gens.

Le cardinal s'en plaignit au marquis de Seneterre, qui me le conta quelques heures après. Il lui dit exprès, pour lui faire en sa personne, à ce qu'il crut, le même reproche, que tous les amis de d'Emery avoient blâmé sa conduite et mendié la protection de La Rivière, ne croyant pas la sienne assez suffisante pour le sauver. Sur quoi il lui répondit qu'il étoit vrai que d'Émery avoit recherché l'amitié de cet homme pour unanimement le servir avec ses autres amis auprès du duc d'Orléans ; mais qu'ils n'avoient point eu de dessein en cela de cabaler contre lui, ni de le soutenir sans lui ; qu'ils

étoient trop habiles courtisans pour avoir de telles chimères, et que s'ils avoient voulu attaquer son autorité, ils avoient eu de plus beaux moyens que celui-là qu'ils n'avoient pas recherchés, qui auroient été de faire écouter au duc d'Orléans, par leur ami La Rivière, les propositions qu'on avoit faites, et qu'on faisoit tous les jours à ce prince, de le faire régent. Mais qu'au contraire il étoit si bien servi par eux tous, que Monsieur, à l'exemple de Germanicus, avoit déchiré ses vêtemens sur de telles propositions.

L'étoile étoit alors terrible contre les rois : en voici une preuve authentique. Ce même jour [14 juillet], mademoiselle de Beaumont et moi allâmes voir la Reine d'Angleterre, qui s'étoit retirée aux Carmélites pour quelques jours, afin d'adoucir un peu le chagrin qu'elle avoit d'avoir vu partir d'auprès d'elle le prince de Galles son fils. Il étoit allé à Calais, dans le dessein de passer en Ecosse, espérant de toucher les cœurs de ses sujets par sa présence.

Nous la trouvâmes seule dans une petite chambre, qui écrivoit et faisoit des dépêches, à ce qu'elle nous dit, de grande importance. Comme elle les eut finies, elle nous conta les vives appréhensions qu'elle ressentoit du succès de ce voyage, et nous fit part de l'état présent de sa nécessité, qui augmentoit infiniment par celle où étoient le Roi et la Reine. Elle nous montra une petite coupe d'or dans quoi elle buvoit, et nous jura qu'elle n'avoit d'or, de quelque manière que ce pût être, que celui-là. Elle nous dit de plus que, quand le prince de Galles étoit parti, tous ses gens lui étoient venus demander de l'argent, et lui avoient dit qu'ils la quitteroient si elle ne leur en bailloit : ce qu'elle n'avoit pu faire, et avoit eu ce déplaisir de se voir hors d'état de remédier au besoin de ses officiers, qui l'accabloient de leurs mi-

sères. Elle ajouta que les officiers de la reine Marie de Médicis sa mère avoient fait bien pis, et qu'étant en Angleterre dans le commencement de leurs troubles, elle et le Roi son mari ne pouvant pas si ponctuellement lui donner son argent, ses officiers présentoient souvent des requêtes contre elle au parlement d'Angleterre, et que cela lui avoit causé de grands chagrins.

Cette description nous toucha d'une sensible compassion, et nous ne pouvions assez admirer cette mauvaise influence qui dominoit sur les têtes couronnées qui étoient alors les victimes des deux parlemens de France et d'Angleterre : le nôtre étant, grâces à Dieu, bien différent de l'autre en ses intentions, et différent aussi en ses effets. Mais pour lors il incommodoit le Roi, et les apparences en étoient mauvaises.

Les 16 et 17 de juillet, le duc d'Orléans retourna à son ordinaire porter au parlement les déclarations du Roi, qui contenoient ce que le parlement avoit demandé. Il y eut beaucoup de disputes sur le plus et le moins; mais tout fut conclu sous le bon plaisir de la compagnie, et le Roi s'estima trop heureux qu'ils voulussent, sous l'apparence de son nom et de son autorité, recevoir ce qu'ils avoient premièrement ordonné par celle qu'ils se donnoient dans son État.

Les jours suivans ils mirent d'autres questions en avant, entre autres celle-ci : qu'étant de notoriété publique que les fermes du Roi étoient données à vil prix et que les enchères n'avoient point été reçues, ni les adjudications faites dans les formes, l'on procéderoit à nouvelles enchères; et la cour de parlement ordonna que le présent article seroit compris dans les remontrances par écrit qu'on devoit faire à la Reine.

Les parlemens ont en effet le pouvoir de faire des remontrances à nos rois, leur disant la vérité de la plus

forte manière qu'ils la peuvent expliquer, sans manquer au respect que des sujets doivent à leur souverain. Ce sont, après les États, les plus violens remèdes que jusqu'ici les compagnies souveraines aient pu et osé apporter aux maladies de l'État. Mais, grâces à Dieu, nous vivions alors dans un siècle où, par les vertus de la Reine, par sa bonté et ses droites intentions, nous n'avions point besoin de ces réformations que l'excès du mal et du péril rendroient utiles ou nécessaires. Sa conduite, toute fondée sur de bons désirs pour le bien des peuples, ne les devoit point obliger à se plaindre. Elle vouloit que sous son règne tous pussent jouir d'une douce tranquillité, et ne fussent occupés qu'à servir Dieu et le Roi. Ce que le ministre avoit voulu faire contre les maîtres des requêtes et les parlemens les avoit alarmés avec quelque sujet; mais la clémence de la Reine sur leurs premières instances, et leur douleur publique, auroit été facilement disposée à leur faire un meilleur traitement; et le cardinal fit assez connoître en cette occasion, comme je l'ai déjà remarqué, qu'il n'étoit pas incapable, se faisant une leçon à lui-même, de préférer le bien public à ses sentimens propres.

C'est pourquoi tant de remontrances et de bruits n'étoient plus nécessaires ni justes, depuis que la Reine, par un esprit de sagesse et de piété, préférant la douceur à la sévérité, et le soulagement des peuples au plaisir d'être pleinement obéie, avoit suivi les conseils de son ministre et les favorables dispositions qu'elle avoit toujours eues à rechercher, autant qu'il lui étoit possible, le bonheur des sujets du Roi, quoique cette dernière indulgence qui avoit été pratiquée, pouvant passer pour foiblesse, lui avoit dû causer beaucoup de peine. Elle n'en faisoit pas un secret; elle en demeuroit d'accord elle-même.

Nous devons avouer aussi, à la honte de notre nation et pour la corriger de ses fautes, que les révoltes que les peuples ont faites en ce royaume ont été presque toutes injustes et mal fondées. Nos rois, issus de la plus grande race du monde, et devant qui les Césars et la plus grande partie des princes qui jadis ont commandé tant de nations, ne sont que des roturiers, nous ont donné des saints de leur sang; mais aucun d'eux ne peut mériter le nom de très-méchant, comme nous en voyons dans les autres monarchies, qui dans leur siècle ont été en exécration à leurs peuples, et qui sont encore l'objet de la colère et de l'horreur de ceux qui en lisent la vie.

Ces grands monarques ont eu des défauts, et quelques-uns ont fait des crimes qui ont dû être blâmés selon leur grandeur, ou excusés selon qu'ils ont mérité de l'être; mais nous ne voyons point en France un Christiern II comme en Danemark, un don Pedro-le-Cruel comme en Espagne, un Henri VIII comme en Angleterre, avec tant d'autres qui se sont déshonorés par leurs abominables actions; et nous avons vu Charles V, le plus sage prince qui ait jamais été, qui, étant Dauphin, pensa être accablé sous l'injuste rébellion des peuples. Henri III en a souffert une qu'il ne méritoit pas à son égard, car il étoit vaillant, bon, savant et habile; et si comme homme il a été pécheur en voulant paroître dévot, Dieu seul, et non pas ses sujets, en devoit être le juge, pour l'en punir ou lui pardonner.

Je ne parle point de la guerre qui, après la mort de ce prince, se fit encore sous Henri-le-Grand. Nous devons plus de fidélité à Dieu qu'au Roi; et ceux qui, par un véritable motif de conscience et de religion, furent de ce parti, étoient excusables en refusant pour roi un

hérétique. Il faut seulement blâmer l'ambition des chefs de la Ligue, qui, sous un beau prétexte, parurent visiblement vouloir usurper la couronne; mais Dieu sans doute se servit de leur injuste désir pour préserver la France du malheur de l'hérésie. La guerre que les princes et les grands du royaume firent sous Louis XI, qu'ils appelèrent faussement du Bien public, ne regardoit que les intérêts des grands. Ils réussirent à se venger du Roi; car il avoua depuis lui-même, à Philippe de Comines, qu'il avoit eu tort de les maltraiter. Mais en cet endroit ce célèbre auteur fait une grande leçon aux peuples, qui les devroit détromper pour jamais de ceux que leur ambition conduit à la révolte, et qui, en les dupant toujours, les y engagent sous l'apparence de la réforme de l'État.

Ce sage politique, en parlant de la conversation qui se fit entre le roi Louis XI et le comte de Charolais, dans laquelle il fallut satisfaire les prétentions des intéressés, dit: « Là fut demandée la duché de Normandie « pour le duc de Berri, et les villes de la rivière de « Somme pour ledit comte; et plusieurs autres deman- « des pour chacun, avec autres ouvertures qui jà pieçà « avoient été faites pour le bien du royaume. Mais en « ces derniers articles ne consistoit pas la question, « car le bien public étoit converti en bien particulier. » Et cependant Philippe de Comines dit encore que si le Roi, après le combat de Montlhéry, ne fût venu à Paris, déjà les Parisiens, enchantés de ce beau mot de bien public, étoient prêts d'ouvrir leurs portes au comte de Charolais, et qu'ils lui donnoient des bénédictions comme au restaurateur de la patrie.

Dieu menaça les premiers hommes de son peuple qui voulurent créer des rois sur eux, et leur apprit toutes les misères qu'ils souffriroient sous leur domi-

nation. Quand même nous en aurions qui pourroient faire des fautes en nous commandant, il est assez raisonnable que nous recevions avec patience ce que nous avons souhaité sans sagesse. Nous devons croire aussi que ce même Dieu, après les avoir établis sur nous, n'épargnera pas dans ses jugemens les rois injustes et paresseux, qui manquent à l'observation de ses lois. Notre devoir nous lie à nos souverains par des chaînes de fidélité, d'obéissance et d'amour ; mais celles qui les engagent à nous bien traiter ne sont pas moindres envers nous. Ils doivent agir avec droiture, avoir de la vertu et de la bonté ; ils doivent aimer l'ordre, et travailler incessamment à s'instruire de leurs obligations, afin d'y satisfaire ; ils doivent être les espions de leurs défauts, et, sans écouter les flatteurs qui les environnent, examiner sévèrement leurs sentimens, de peur que l'amour-propre ne leur en cache la laideur, et ne les change en des passions injustes et criminelles. Car Dieu leur a donné les mêmes lois qu'aux autres hommes, et leur a commandé d'être les pères de leurs peuples aussi bien que les maîtres, et d'employer leurs soins au bien public, et au bien de chaque particulier.

Les rois, selon cette obligation indispensable qui leur est imposée d'en haut, doivent vouloir que leurs sujets trouvent de la protection auprès d'eux, par les officiers et les juges de leurs royaumes. Tous les sages princes doivent désirer que les bons ne soient point opprimés, et que les méchans soient punis. Les parlemens en France sont institués pour travailler à ce grand ouvrage, et quelquefois les rois mêmes ont trouvé par leurs règlemens du secours contre leurs propres désordres.

Mais il est injuste et contre la raison que les sujets commandent lorsqu'ils devroient obéir, et qu'ils le fassent avec un esprit de révolte, par des motifs de

passion et d'intérêt, et avec peu de respect pour leur souverain. Un royaume dont le chef manque de puissance, à qui les sujets osent refuser l'obéissance qui lui est due, est un navire sans pilote : et c'est le plus grand malheur qui puisse arriver aux hommes raisonnables, qui aiment la justice et la paix; car ceux-là désirent que les rois soient les maîtres, qu'ils soient équitables, qu'ils soient bons, et que de même ils soient respectés et fidèlement servis.

Comme le parlement anticipoit sur la puissance royale; qu'il vouloit faire ce que le Roi seul auroit eu droit d'ordonner; que le nôtre par sa jeunesse n'étoit pas en pouvoir de le faire, et que le ministre, sous une minorité, n'avoit pas assez de puissance, il étoit impossible que ce déréglement apportât un bon ordre à la France. Car enfin ces réformations étoient faites par des brouillons qui regardoient seulement la perte du cardinal, la grandeur des princes par l'attachement que plusieurs de ce corps avoient à eux, et l'élévation de quelques particuliers. Il est donc aisé de juger par toutes ces choses que tout ce qui se faisoit alors iroit à la ruine de l'État, et que Dieu ne béniroit pas le travail de ces hommes, dont l'iniquité étoit visible; car *la sapience de l'homme reluit en son visage, et la méchanceté ne sauvera point celui qui est méchant*[1].

Les autres parlemens, à l'exemple de celui de Paris, se révoltoient aussi. Le nôtre de Normandie demandoit la révocation du semestre, qu'ils prétendoient avoir été injustement établi du temps du feu Roi et du cardinal de Richelieu, qui ne leur laissoit pas lever la tête si haut. Ainsi toutes choses, au dedans de la France, étoient en mauvais état.

[1] *Ecclésiaste*, ch. XIV.

CHAPITRE XXIV

(1648.) — Les débats de la cour avec le parlement amènent le prince de Condé à Paris. — Dépit qu'en éprouve le duc d'Orléans. — Retour de Condé à l'armée. — Prise de Tortose par le maréchal de Schomberg. — Mort du marquis de la Trousse. — Prise de Furnes par les ennemis. — Remontrances du parlement. — Concessions du Roi. — Froid accueil qu'elles obtiennent. — Les délibérations du parlement deviennent factieuses. — Le duc d'Orléans les modère. — Mazarin rend sa faveur au président de Mesmes et au comte d'Avaux. — Mépris des parlements de Rouen et d'Aix pour le don de la *paulette*. — Déchaînement des provinces contre le gouvernement. — Anne d'Autriche soutient son ministre, qui la laisse manquer d'argent. — Le roi, accompagné du cardinal, va aux Feuillants. — Sanglante querelle des gardes du Roi avec les gardes du grand prévôt. — Disgrâce des anciens capitaines des gardes, remplacés par Jarzé et Noailles

Le prince de Condé, impatient de se voir à l'armée sans rien faire, et peut-être un peu jaloux de la réputation du duc d'Orléans, voulut avoir part aux affaires du parlement. Il en parla au maréchal de Gramont, qui étoit de ses amis, et le pria de venir à la cour proposer secrètement son retour. Le ministre, qui étoit bien aise de balancer la puissance eutre ces deux princes, y consentit volontiers, à condition qu'il surprendroit la Reine, et qu'elle ne paroîtroit point avoir écouté cette proposition.

Aussitôt après ce consentement, qui fut le 20 du mois de juillet, on sut que le prince de Condé alloit arriver de l'armée, et son retour étonna toute la cour. La Reine, Monsieur, oncle du Roi, et le cardinal Mazarin, avoient souvent déterminé ensemble que si on se voyoit contraint d'en venir à la force ouverte contre le parlement, alors on manderoit M. le prince. Mais comme de telles

résolutions étoient indécises, et que jusque-là le ministre avoit tenu une conduite toute pleine de douceur et d'humilité, le retour de ce prince avoit été différé, et le duc d'Orléans se trouva surpris de voir qu'il revenoit. Il ne put pas croire que la Reine et le cardinal eussent ignoré ce dessein : c'est pourquoi il se fâcha, et dit tout haut qu'il avoit sujet de se plaindre de la Reine, qui, sans lui en rien dire, appeloit un autre à son secours, qui ne la pouvoit pas servir mieux que lui, ni avec plus d'affection.

L'abbé de La Rivière, de qui je sus toutes ces particularités, vint trouver la Reine, et lui fit les plaintes de son maître, promettant qu'il tâcheroit de l'adoucir, mais protestant aussi qu'il étoit fort en colère, et qu'il doutoit de le pouvoir apaiser. La Reine et son ministre lui dirent qu'ils n'avoient point su le retour de M. le prince, et que le maréchal de Gramont, sur des paroles légèrement dites, lui avoit sans doute, et peut-être sans y penser, fait naître le désir de revoir la cour. A cela l'abbé répondit que son maître désiroit que le prince de Condé, qui devoit arriver une heure après, fût donc renvoyé, puisqu'il venoit sans ordre.

Le cardinal, troublé de ce petit orage, se mit dans le carrosse de l'abbé, et alla trouver le duc d'Orléans au Luxembourg. Il lui protesta son ignorance, et tâcha de guérir son chagrin par toutes les plus belles paroles que son éloquence lui put fournir. Le duc d'Orléans ne se laissant point apaiser par cette voie, le cardinal revint trouver la Reine, pour chercher avec elle quelque voie de satisfaire ce prince, à qui véritablement elle étoit obligée par sa fidélité; car on peut dire que jusque-là il avoit vécu avec elle d'une manière tout-à-fait louable. Pour trouver un remède à la plainte du duc d'Orléans, il fut conclu, après une longue conférence faite entre la

Reine, le cardinal et l'abbé de La Rivière, que la Reine enverroit prier Monsieur de trouver bon qu'elle reçût M. le prince, avec promesse de le renvoyer commander l'armée le plus tôt qu'elle pourroit.

Le prince de Condé fut reçu de la Reine avec un visage riant : et lui, dans son cœur, étoit satisfait et content ; car il ne manqua pas d'être bien averti de ce petit dépit de Monsieur, dont il eut de la joie, l'émulation étant naturelle entre des personnes de cette naissance. Il demeura une heure enfermé avec la Reine et le ministre, puis il s'en alla chez lui, où toutes les personnes de qualité lui allèrent rendre hommage. Le lendemain, Monsieur et lui dînèrent ensemble chez le cardinal, où ils parurent bons amis, et, selon les apparences, ne pensèrent qu'à rire et à faire bonne chère.

Le même jour, par un bonheur tout particulier qui donna lieu à la Reine de dégager la parole qu'elle avoit donnée à Monsieur, oncle du Roi, on reçut nouvelle que l'armée des ennemis faisoit mine de marcher, et montroit d'avoir quelque dessein sur nous : si bien que le lendemain, jour de Sainte-Madeleine, M. le prince prit congé de la Reine, et s'en retourna bien vite. Cette campagne, jusque-là, n'avoit pas été heureuse à ce prince. Il avoit eu trente-cinq mille hommes à commander ; et, avec cette armée, il n'avoit pas empêché la prise de Courtray, place très-importante. Pour tout exploit de guerre, il avoit pris Ypres en huit jours, grande ville dont la prise nous étoit de peu d'importance. Son armée, depuis ce médiocre exploit, étoit diminuée. Ce général, qui étoit destiné à faire toujours de belles actions, n'ayant pas eu la liberté d'agir à sa fantaisie, avoit été contraint par les ordres de la Reine de ne rien entreprendre ; et de cette sorte il falloit qu'il consentît que la diminution de l'autorité royale le privât de quelques

victoires que, sans les troubles de Paris, il eût sans doute remportées sur les ennemis.

Le maréchal de Schomberg, n'étant pas bien à la cour, avoit été contraint de prendre le commandement de l'armée de Catalogne, que le cardinal de Sainte-Cécile, frère du cardinal Mazarin, avoit quittée par dédain de cet emploi[1]. Il y étoit allé avec peu d'argent, peu de faveur et peu d'hommes; et ceux qui sont du métier de faire rire les autres disoient, par raillerie, que celui qui voudroit aller en lieu périlleux devoit suivre ce maréchal. Ils vouloient qu'on crût que toutes ces aventures se termineroient à donner des sérénades aux dames espagnoles; car, quoiqu'il ne fût pas jeune, il étoit galant. Mais, outre le secours qu'il avoit été donner à Flix, il arriva un courrier de sa part le 26 de juillet, qui apprit à la Reine la prise de Tortose, qu'il tenoit assiégée depuis peu. Comme il sut que les ennemis venoient en grande hâte pour la secourir, il la prit d'assaut, et tailla tout en pièces. Une tuerie générale s'y exerça avec tant de résistance de la part des ennemis, que l'évêque du lieu y fut trouvé des premiers tués sur la brèche[2], avec une demi-pique à la main. Ce prélat avoit été à la défense de ses murailles accompagné des prêtres et des religieux de la ville, qui avoient suivi son exemple dans cette périlleuse occasion.

Le maréchal de Schomberg reçut toute la gloire qu'il méritoit d'une si heureuse, si hardie et si belle entreprise; mais sa faveur n'en fut pas plus grande : ce n'est pas toujours la vertu ni les belles actions qui la donnent.

[1] Et aussi pour revenir à la cour. Mazarin le renvoya peu après à Rome, sous prétexte d'une mission. F. R.

[2] Selon Monglat, l'évêque de Tortose fut fait prisonnier et traité avec beaucoup d'égards par le maréchal de Schomberg. F. R.

Le marquis de la Trousse[1] fut tué dans cette occasion, qui étoit estimé brave, honnête homme, et si civil que, même quand il se battoit en duel (ce qui lui arrivoit souvent), il faisoit des complimens à celui contre qui il avoit affaire. Lorsqu'il donnoit de bons coups d'épée, il disoit à son ennemi qu'il en étoit fâché; et, parmi ces douceurs, il donnoit la mort aussi hardiment et avec autant de rudesse que le plus brutal de tous les hommes. Le comte d'Harcourt, qui n'avoit pas été si heureux que M. de Schomberg, loua infiniment ce qu'avoit fait ce maréchal, et dit au cardinal Mazarin que cette place, quoiqu'elle ne fût pas si forte que Lérida, étoit plus utile, étant située sur la frontière du royaume de Valence, et qu'elle ouvroit le chemin pour entrer en Espagne quand on voudroit.

Le 28 de juillet, la Reine en fit chanter le *Te Deum* à Notre-Dame[2]. Le Roi y alla à cheval avec un petit collet de buffle; et toute la cour le suivit en bon ordre, avec beaucoup de broderies, de plumes et de rubans.

Les ennemis profitèrent du petit voyage que M. le prince avoit fait à Paris : ils assiégèrent Furnes en son absence, place qui n'étoit nullement forte, que M. le prince, deux ans auparavant, avoit prise en trois heures, mais qui nous étoit de grande conséquence, étant proche de Dunkerque, qu'apparemment les ennemis avoient dessein d'attaquer, parce qu'ils avoient eu beau-

[1] Francois le Hardi, marquis de la Trousse. Sa femme, Henriette de Coulanges, était tante de madame de Sévigné.

[2] La cour, à ce moment, était tellement à bout d'expédients pour interrompre les délibérations des députés du parlement, qu'il fut question de remettre au 29 juillet ce *Te Deum* indiqué d'abord pour le 28 à neuf heures du matin. Cette idée fut abandonnée; mais le Roi et la Reine n'arrivèrent qu'à onze heures, après avoir fait attendre les magistrats plus de deux heures. De sorte que la délibération ne put être reprise ce jour-là. (Omer Talon, Mémoires.) F. R.

coup de regret de sa perte. La Moussaye en vint apporter la nouvelle à la cour, et charger le maréchal de Rantzau de n'y avoir pas pris assez de soin, l'ayant négligée pour conserver un petit fort appelé la Knoque, entre Ypres et Furnes, que l'on avoit choisi comme un poste nécessaire à la conservation d'Ypres ; et de n'avoir pas observé les ordres qu'il avoit reçus de M. le prince, quand il étoit parti pour son petit voyage de la cour. Pour finir les nouvelles de la guerre, le maréchal Du Plessis, qui étoit toujours en Italie avec les troupes du Roi et celles du duc de Modène, assiégea Crémone.

Le 29, les députés du parlement vinrent faire leurs remontrances à la Reine[1], sur les désordres du gouvernement dont ils se plaignoient, et sur le reste des propositions faites à la chambre de Saint-Louis. On vouloit la faire finir ; mais, malgré les trois déclarations que le duc d'Orléans leur avoit portées, ils la continuèrent par de nouvelles propositions. Ils s'arrêtoient particulièrement à vouloir régler le fait des finances, ôter aux partisans le profit qu'ils font sur le Roi, et aux particuliers le profit qu'ils avoient en s'intéressant avec eux : et quoique le ministre goûtât toujours avec joie, comme je l'ai déjà dit, tout ce qui s'appelle prendre et retenir, l'état nécessiteux des affaires du Roi rendoit ce remède bien violent et incommode à ses besoins présens, parce qu'il l'empêchoit de trouver de l'argent pour le secourir des nécessités de l'État et des siennes particulières.

Après plusieurs conseils tenus pour cet effet, la résolution de la Reine fut de mener le Roi au parlement, afin de finir toutes ces contestations, en leur accordant tout ce qu'ils demandoient. Elle voulut même leur donner quelque chose de plus pour acquérir le peuple et

[1] « En termes fort civils, mais fort énergiques, » dit Omer Talon. F. R.

le gagner pour le Roi. On dressa donc une déclaration par où elle le combloit de grâces; et en même temps on leur défendoit de s'assembler, avec dessein d'user de la dernière rigueur s'ils contrevenoient à cet ordre : la Reine le disant à un chacun, afin qu'on le publiât par Paris, et que ceux du parlement ne le pussent ignorer.

Elle nous dit à nous qu'elle y alloit pour leur jeter des roses à la tête; mais qu'après cela, s'ils n'étoient sages, elle sauroit bien les punir : et ajouta que si on l'avoit crue dès le commencement de leur révolte, elle ne seroit plus en peine d'en chercher les moyens, et qu'elle leur auroit appris leur devoir dès le premier jour qu'ils en étoient sortis; qu'enfin elle l'avoit emporté sur la douceur du cardinal, l'ayant fait résoudre en plein conseil de n'en plus endurer.

Elle nous dit de plus qu'elle se moquoit des suites qu'on en vouloit toujours appréhender; que les révoltes n'étoient pas si faciles à faire dans Paris; que le régiment des Gardes suffisoit pour réprimer les premières émotions du peuple; qu'au pis aller, vingt ou trente maisons pillées seroient le sacrifice de leur désobéissance; qu'elle en seroit bien fâchée, mais que ce mal étoit moindre que celui de la perte de l'État; que, dans le conseil, tous lui avoient fait la guerre de la joie qu'elle avoit d'être à la veille de punir ces mutins; et qu'on lui avoit dit qu'elle avoit peur d'être obéie, à cause du déplaisir qu'elle auroit de perdre ce plaisir. Elle nous montra véritablement un grand désir de se venger de ceux qui avoient attaqué son autorité. Elle étoit touchée du rabaissement de la dignité royale, et sentoit le mépris que le parlement avoit fait de la douceur que, par raison et par bonté, elle avoit voulu avoir en sa faveur.

La Reine alla donc au parlement le 30 du mois, selon

l'ordre ordinaire, pour faire des grâces à tous, ou pour châtier ceux qui ne les recevroient pas avec la reconnoissance et le respect qu'ils devoient. On avoit résolu au conseil, pour acquérir la bienveillance des peuples, au lieu du demi-quartier qu'on leur avoit relâché sur les tailles par ordre du parlement, qu'on leur donneroit le quartier tout entier, afin que cette libéralité leur parût venir de la seule volonté du Roi. Voici les propres termes de la déclaration que j'ai voulu insérer ici : on connoîtra, par les effets qu'elle doit produire dans la suite des temps, les raisons que la Reine a eue de vouloir punir l'ingratitude du parlement et du peuple.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc., salut. Comme il n'y a rien qui maintienne et conserve davantage les monarchies en leur perfection que l'observation des bonnes lois, il est du devoir d'un grand prince de veiller, pour le bien et le salut de ses sujets, à ce qu'elles ne soient corrompues par les abus qui se glissent insensiblement dans les États les plus parfaits, afin d'en éviter la ruine qui en peut arriver, si, par négligence, les maux se rendoient incurables. Aussi les rois nos prédécesseurs, pour prévenir ces mouvemens qui causent souvent la ruine des plus puissantes monarchies, ont de temps en temps ordonné des assemblées, pour voir et connoître les imperfections et désordres qui s'étoient formés dans leur Etat, et aviser aux moyens les plus convenables pour les retrancher; et les assemblées, soit de notables, soit des États, ont toujours été réglées par eux : chacun corps ne pouvant, par la loi du royaume, être établi pour prendre connoissance du gouvernement et administration de la monarchie qu'avec l'autorité et la puissance des rois. Aussi ces assemblées, comme elles sont convoquées par le souverain, après qu'elles ont

connu les abus auxquels il étoit nécessaire de pourvoir, et qu'elles ont avisé des moyens les plus convenables pour les corriger, elles ont toujours présenté aux rois les cahiers de leurs remontrances pour leur servir de matière à faire des lois et des ordonnances, ainsi qu'ils le jugent pour le mieux, qui sont envoyées ensuite dans les compagnies souveraines, établies principalement pour établir la justice des volontés des rois, et la faire recevoir par les peuples avec le respect et la vénération qui leur est due ; et comme nous n'avons pas moins d'amour que les rois nos prédécesseurs pour la conservation de notre État, le bien et le repos de nos peuples, nous avons jugé à propos de pourvoir aux désordres que nous aurions été avertis s'être formés dans notre royaume, et qui pourroient enfin corrompre sa bonne constitution s'il n'y étoit pourvu. A cette fin, nous avons envoyé deux déclarations en notre cour de parlement : une portant règlement des impositions et levées de nos deniers qui se doivent lever par chacun an sur nos sujets, et l'autre qui déclare notre volonté sur la recherche et la punition des malversations commises au fait de nos finances, qui sont les deux principaux auxquels il étoit nécessaire d'apporter présentement du remède. Mais, afin de faire connoître que nous ne désirons rien tant que de mettre un bon ordre dans le public, qui affermisse notre autorité et donne commencement à la félicité de nos peuples, nous avons jugé à propos de faire quelque règlement sur la distribution de la justice et la disposition de nos finances, attendant que l'état de nos affaires nous permette d'en faire un règlement général.

« A ces causes, de l'avis de la Reine régente notre très-honorée dame et mère, et de très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, et de notre certaine science,

pleine puissance et autorité royale, nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui s'ensuit.

« I. Premièrement, que les règlemens sur le fait de la justice, portés par nos ordonnances d'Orléans, Moulins et Blois, seront exactement exécutés et observés suivant les vérifications qui en ont été faites en nos compagnies souveraines; avec défenses, tant à nos cours de parlemens qu'autres juges, d'y contrevenir. Ordonnons à notre très-cher et féal chancelier de France de ne sceller aucune lettre d'évocation que dans les termes de droit, et après qu'elles auront été résolues sur le rapport qui en sera fait en notre conseil par les maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel qui seront en quartier, parties ouïes en connoissance de cause.

« II. Nous avons confirmé et confirmons la disposition par nous faite par la déclaration du 18 du présent mois, tant à l'égard des remises par nous accordées à nos sujets du demi-quartier des tailles, taillon et subsistance, que de l'ordre que nous voulons ci-après être observé pour le paiement desdites impositions. Mais afin de faire connoître à nos sujets combien nous désirons leur soulagement, et de rendre, autant qu'il nous sera possible, les impositions mises sur eux plus faciles à supporter, nous avons ordonné et ordonnons que dorénavant, à commencer du 1er de janvier 1649, au lieu de la remise du demi-quartier de la taille, taillon et subsistance, nos sujets qui sont dans le pays d'élection seront déchargés d'un quartier desdites tailles, taillon et subsistance, pour lesdites années 1649 et les suivantes, les charges ordinaires assignées sur lesdites tailles et taillon préalablement déduites, à la charge de payer le surplus desdites impositions dans le mois de février de l'année 1650, et ainsi des autres années suivantes : autrement ils demeureront déchus de ladite remise.

« III. Et comme il y a d'autres impositions dont il est nécessaire de régler la levée, et empêcher qu'elles ne soient augmentées à la foule de nos sujets, nous voulons et ordonnons, conformément à notre déclaration du présent mois de juillet, qu'aucunes nouvelles impositions ne puissent être faites à l'avenir qu'en vertu d'édits bien et dûment vérifiés; et, à l'égard des impositions qui ont été levées et se lèvent encore à présent dans l'étendue de notre royaume, nous voulons qu'elles soient continuées jusques à ce que nos affaires nous permettent d'y apporter quelque diminution : à la réserve de l'imposition de vingt et un sols pour muid de vin entrant en notre bonne ville de Paris, que nous avons supprimée et supprimons, sans qu'elle puisse à l'avenir être rétablie pour quelque cause et occasion que ce soit; et afin qu'il ne soit commis aucun abus en la levée des droits que nous voulons qui soient continués, nous voulons que le tarif desdits droits soit arrêté en notre conseil, et affiché ensuite partout où il appartiendra, avec défenses, à peine de la vie, contre les contrevenans à icelui. A cette fin, nous commettrons personnes de probité pour tenir la main à ce qu'il ne soit fait aucune contravention; et seront à l'avenir les termes desdits droits et impositions avancés à notre conseil, suivant les formes portées par nos ordonnances.

« IV. Voulons à l'avenir que nos officiers et autres nos sujets, auxquels les gages et droits ont été entièrement retranchés, jouissent et soient payés d'un quartier l'année présente, d'un quartier et demi la prochaine, 1649, et deux quartiers de l'année 1650, attendant que l'état de nos affaires nous permette de leur en payer davantage.

« V. Et d'autant qu'au moyen des décharges accordées à nos sujets, et du rétablissement des gages de nos

officiers, qui diminuent notablement nos revenus, nous ne pouvons supporter les dépenses de nos armées sans nous servir des assignations données à ceux qui nous ont ci-devant secourus, nous voulons que lesdites assignations soient reculées autant que le bien de nos affaires le permettra.

« VI. Et d'autant que nous avons reçu de grandes plaintes des abus qui se commettent au paiement des rentes de notre bonne ville de Paris, attendant que l'état de nos affaires nous permette de faire un plus grand fonds, nous voulons que celui que nous avons destiné soit employé au paiement desdites rentes, et qu'à cet effet les receveurs et payeurs d'icelles mettent entre les mains du prévôt des marchands et échevins un bordereau des deniers qu'ils recevront, pour être par eux, avec les conseillers et autres notables bourgeois qui seront à cet effet assemblés, pourvu d'un bon règlement sur la distribution d'iceux, en la meilleure forme qu'ils aviseront bon être.

« VII. Et, pour témoigner à notre bonne ville de Paris l'affection que nous lui portons, nous avons dès à présent révoqué et révoquons l'édit de l'abonnement de notre domaine, du mois de septembre 1645, et la déclaration du mois de mai 1646, ensemble les arrêts donnés en notre conseil sur le sujet du traité des maisons, faisant main-levée des saisies faites en conséquence, avec très-expresses inhibitions et défenses d'en faire aucunes poursuites, ni d'user d'aucunes contraintes pour le paiement des taxes ordonnées en suite des édits, déclarations et arrêts sur ce intervenus.

« VIII. Le transport de l'or et de l'argent monnoyé et non monnoyé hors de notre royaume ayant été défendu par nos ordonnances faites sur ce sujet, nous voulons qu'elles soient exactement observées; faisant

défenses à tous nos sujets, à peine de confiscation de corps et de biens, de transporter ni faire transporter hors de notre royaume l'or et l'argent et billon, monnoyé et non monnoyé, sans notre permission expresse[1]. Ordonnons qu'à la requête de notre procureur il soit informé des transports qui pourroient en avoir été ci-devant faits. Et, d'autant que nous avons reçu diverses plaintes sur les abus des taxes qui se commettent aux ports des lettres et paquets, nous voulons et ordonnons que les règlemens ci-devant faits, concernant les lettres et paquets, soient exécutés selon leur forme et teneur; et défenses aux fermiers de rien exiger au delà d'iceux, sous peine de punition.

« IX. La nécessité de nos affaires nous ayant obligé ci-devant de faire plusieurs créations d'offices, entre autres des maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, ayant considéré les services qui nous ont été rendus par lesdits maîtres des requêtes, dont nous avons une satisfaction singulière, joint le grand nombre d'offices qui est présentement, nous avons jugé à propos, ayant égard aux instances qui nous ont été faites, de supprimer lesdits offices des maîtres des requêtes créés par notre édit du mois de décembre dernier. A cette fin, nous avons révoqué et révoquons ledit édit des créations de douze maîtres des requêtes, vérifié, nous y séant à notre lit de justice; et iceux offices avons supprimés et supprimons, sans qu'en conséquence il puisse être ci-devant pourvu.

« X. Comme aussi nous avons révoqué et révoquons les offices créés tant en notre grande chancellerie que chancelleries qui sont près nos cours de parlement,

[1] On accusait le cardinal d'expédier au dehors des sommes énormes. Et cet article avait pour but de montrer que le ministre ne craignait pas, sous ce rapport, l'accusation. (Voy. p. 93.) F. R.

cours des aides et présidiaux, en vertu d'édits qui n'ont été vérifiés, et auxquels nous avons attribué nouveaux droits à prendre sur les lettres scellées en nosdites chancelleries; déclarant néanmoins que notre intention est que les droits qui leur ont été attribués, et qui ont été imposés, soient continués d'être levés, pour être employés au remboursement de la finance payée en notre épargne, avec les intérêts des sommes, à raison de l'ordonnance; après lequel remboursement, tant du principal que des intérêts, et non autrement, lesdits offices et droits demeureront et seront actuellement supprimés.

« XI. Et comme il est impossible de pourvoir présentement à tous les désordres qui se sont formés dans notre État, afin de faire connoître que nous ne désirons rien tant que les retrancher, nous déclarons que notre volonté est d'assembler, au plus tôt que nous pourrons, un conseil auquel seront appelés les princes de notre sang, et autres princes, ducs et pairs, et autres officiers de notre couronne, les gens de notre conseil, et les principaux officiers de nos cours souveraines étant à Paris; afin que, par leurs avis, nous puissions pourvoir d'un si bon règlement, tant sur le fait de la justice que de nos finances, que nos sujets en puissent recevoir un grand soulagement.

« XII. Cependant, pour de grandes considérations importantes au bien de notre service, nous voulons que les députés des quatre compagnies cessent présentement de s'assembler. Ordonnons qu'à l'avenir aucunes assemblées ne pourront être faites à la chambre de Saint-Louis, que lorsqu'elles seront ordonnées par notre parlement, avec notre permission. Voulons que les officiers de notredite cour de parlement de Paris vaquent incessamment à rendre la justice à nos sujets,

dont l'exercice a été interrompu plus long-temps que nous n'avons pensé. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelles garder et observer inviolablement de point en point, selon leur forme et teneur. sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune sorte et manière que ce soit ; car tel est notre plaisir, etc.

« En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Paris, le dernier jour de juillet l'an de grâce 1648, de notre règne le sixième. Louis ; *et plus bas :* La Reine régente sa mère, présente. »

Cette déclaration lue, le procureur général Talon fit sa harangue, qui fut belle[1]. Le chancelier ensuite prenant les voix, il y eut des conseillers assez insolens pour lui répondre qu'ils aviseroient le lendemain à ce qu'ils auroient à faire. Enfin ladite déclaration étant reçue et passée avec fort peu de ressentiment des grâ-

[1] Elle est naturellement dans les Mémoires d'Omer Talon. Peut-être ce qui la fit tant admirer à ce moment est-ce moins le ton, qui est noble et respectueusement hardi, que la phrase suivante, spécimen curieux du goût de l'époque :

... « Faites, Sire, s'il vous plaît, quelque sorte de réflexion sur l'a-« version naturelle des maisons célestes, l'opposition des astres, les as-« pects contraires et les qualités ennemies des planètes, qui composent « l'ornement et la beauté de la milice supérieure : le soleil qui est le « père et l'auteur des nuées, qui les élève à la moyenne région, qui les « rend bienfaisantes à la terre et leur imprime les caractères sensibles « de sa présence pour le météore que nous appelons parélie, ne les « accuse pas pourtant de résistance ni de rébellion, bien qu'elles arrêtent « la force de ses rayons ; qu'elles les empêchent de mal faire à la terre, « et les retiennent suspendues dans le vide de l'air.

« Les éclipses de ces grands luminaires ne sont autre chose que les « effets naturels et périodiques de leur cours et mouvement ordinaire : « ainsi les rois ne sont point en tutèle lorsqu'ils défèrent aux ordres pu-« blics, » etc. F. R.

ces qu'on leur accordoit par elle, le chancelier revint à la Reine. Il parla à elle, à Monsieur et au cardinal Mazarin, puis se rassit, et publia derechef à la compagnie le don que la Reine leur faisoit du droit annuel, sans aucune condition, à savoir les quatre compagnies souveraines, la cour de parlement, chambre des comptes, grand conseil et cour des aides, durant neuf années. Il n'avoit point accoutumé de se donner par le Roi aux officiers, quand une fois il étoit fini, qu'à des conditions avantageuses, et qui alors, selon son besoin présent, lui eussent été commodes. Mais les affaires étant aussi embrouillées qu'elles l'étoient, il fallut tout accorder sans aucune condition ; et le Roi s'estimoit trop heureux qu'ils le voulussent recevoir de sa main avec quelque soumission de leur part.

La Reine, en sortant de la grand'chambre, dit au premier président qu'elle attendoit de lui qu'il obéiroit aux ordres du Roi, et empêcheroit que désormais le parlement ne s'assemblât pas davantage. Elle dit aussi au président de Bellièvre que c'étoit à lui à commencer et à tenir sa chambre de la Tournelle. Ils répondirent avec respect qu'ils obéiroient; mais ils ne le purent faire.

Ce jour, le Roi parut plus beau que la dernière fois qu'il fut dans le parlement. La rougeur de son visage étoit passée : il étoit désenflé ; mais il n'avoit plus cette beauté délicate qui le faisoit admirer de tout le monde : et les roses et les lis avoient quitté son teint, pour lui en laisser un qui étoit plus convenable à un guerrier qu'à une dame, mais qui étoit encore assez beau pour plaire aux plus belles, si son âge lui eût permis d'en avoir le désir. On remarqua pour lors que le peuple ne cria pas à son ordinaire *Vive le Roi*, et qu'il continuoit à se refroidir pour lui.

Le soir, la Reine, parlant de tout ce qui s'étoit passé, nous dit qu'elle attendoit avec impatience ce qui se feroit le lendemain, qui se trouva pareil à beaucoup d'autres jours ; car ils demandèrent tous à s'assembler et le firent tumultuairement, grondant contre le Roi de de ce qu'il leur avoit défendu une chose qu'ils maintenoient être dans leur pouvoir. Ils ne parlèrent toutefois point de la chambre de Saint-Louis [1], qui étoit le chapitre délicat : et le premier président, voulant un peu satisfaire la cour, les fit attendre si long-temps qu'enfin l'heure sonna, qui les sépara malgré eux ; mais ce fut en criant tout haut qu'ils vouloient délibérer sur la déclaration du Roi, et que si on les en empêchoit, ils ne le souffriroient pas.

Le ministre, à qui toutes ces brouilleries déplaisoient infiniment, eût fort souhaité qu'ils n'eussent point forcé la Reine d'en venir aux extrémités ; et malgré les impatiences de cette princesse, qui ne pouvoit souffrir ce qui alloit au mépris de la royauté, il la retenoit pour voir si premièrement il n'y auroit point moyen de porter ces farouches esprits à quelque accommodement. Cette modération étoit du génie du cardinal : il ne vouloit rien hasarder, et désiroit éviter par les négociations la guerre civile, qu'il craignoit pour l'État, et beaucoup plus pour lui en son particulier.

Malgré toute sa prudence, le mal ne put finir : cette race libertine voulut s'assembler, et, le 4 août, Monsieur fut contraint d'y aller. Ils opinèrent tous hardiment devant lui, et témoignèrent n'être point contens, et se soucier fort peu des ordres de la Reine. Ils déclamèrent contre leur premier président, de ce qu'il les empêchoit de s'assembler et de délibérer à leur gré sur cette dé-

[1] C'était dans la chambre dite de Saint-Louis que se tenait l'assemblée des députés du parlement et des autres cours souveraines. F. R.

claration; et ce prince revint trouver la Reine assez mal satisfait. Leurs opinions de ce jour furent à demeurer toujours assemblés jusqu'à ce que cette chambre de justice qu'ils demandoient fût établie, et délibérer incessamment tant sur le reste des propositions faites à la chambre de Saint-Louis, que sur la déclaration. Ils ne parlèrent plus de continuer cette chambre de Saint-Louis que la Reine avoit défendue; mais l'autre étoit de la même conséquence : sur quoi nous ne manquâmes pas de voir beaucoup de conseils au Palais-Royal, qui tous ne produisoient rien qui parût un remède efficace, et tel que l'état de ces désordres le demandoit.

A toutes ces mauvaises dispositions se mêla une petite affaire de peu d'éclat, et qui étoit fâcheuse à cause de ses suites. Le duc de Beaufort étoit à l'une des maisons du duc de Vendôme son père. Il faisoit bonne chère à ses amis, attendant avec impatience que les brouilleries fussent assez fortes pour en profiter; et quand il savoit qu'il y avoit autour de lui des espions du ministre, il les faisoit chasser hardiment. Le duc de Vendôme avoit envoyé dans Paris un des siens, pour offrir aux parlementaires ses services et son assistance. Cet homme avoit été arrêté par les ordres de la Reine; et, pour augmenter les chagrins du jour, en la présence même de Monsieur, oncle du Roi, on apporta une requête au nom de ce prisonnier, qui demandoit d'être élargi et interrogé, selon les volontés du parlement. Cette compagnie avoit paru vouloir à l'avenir prendre connoissance de ceux que le Roi feroit arrêter, selon qu'on l'avoit proposé à la chambre de Saint-Louis : et le soir il fallut vitement le faire transférer de la Bastille au bois de Vincennes, de peur que le Roi n'en pût pas être le maître.

Monsieur retourna au parlement le 5 du mois d'août, pour assister à leurs délibérations [1]. Comme ils virent qu'ils alloient entièrement aigrir l'esprit de la Reine s'ils ne lui obéissoient, et leur destinée n'étant pas encore dans le temps de s'accomplir, leur arrêt de ce jour fut d'obéir au Roi, et de travailler jusques après la mi-août aux affaires des particuliers. Ils députèrent quatre commissaires pour examiner les points de la déclaration, avec dessein de s'assembler et d'en délibérer tout de nouveau, quand bon leur sembleroit.

Voilà donc le duc d'Orléans qui revient trouver la Reine, fort content d'avoir obtenu de cette compagnie une suspension d'armes, avec espérance que tout ira bien, et qu'ils se contenteront du passé. Mais, pour les rendre raisonnables, il avoit fallu que Monsieur eût protesté tout haut qu'il lui étoit impossible de souffrir qu'en sa présence on manquât de respect aux ordres de la Reine. Il fut contraint de leur dire que s'ils ne vouloient au moins lui obéir pour quelque temps, et remettre par cette voie les affaires du Roi en réputation, il alloit quitter la partie, et qu'en ce cas il leur déclaroit qu'il seroit mal satisfait de la compagnie. Le premier président le supplia très-humblement de ne s'en point aller, et lui dit que les avis pourroient peut-être changer; et, retournant aux voix, ils étoient en effet revenus à cette obéissance de dix ou douze jours. Elle faisoit espérer, que la fin du parlement étant proche, peut-être qu'ils ne recommenceroient pas leurs assemblées.

[1] Ce fut dans les délibérations du 4 et du 5 août que Broussel fit des propositions qui commencèrent d'inquiéter la cour. Le duc d'Orléans fit mine de se lever et de se retirer; et il fallut que les présidents le suppliassent de reprendre sa place, l'assurant que *le parlement ne s'éloigneroit point de son devoir*. (Mémoires d'Omer Talon.) F. R.

Voilà l'état du dedans du royaume plein de mille maladies intestines.

Le cardinal se raccommoda avec le président de Mesmes, et témoigna se repentir d'avoir traité le comte d'Avaux si durement. La crainte fit naître alors la justice dans son ame, et ces deux frères rentrèrent par cette voie dans ses bonnes grâces; par elle aussi la porte des bienfaits leur fut ouverte tout de nouveau, et peu de temps après ils en reçurent des marques publiques, mais qui ne leur durèrent pas long-temps.

Le Roi ayant fait la même grâce au parlement de Rouen qu'à celui de Paris, lui redonnant gratuitement la paulette, il la reçut avec tant de mépris, qu'au lieu d'enregistrer la déclaration ils la mirent au greffe, et l'y laissèrent sans en faire nulle mention : ce qui fut remarqué avec colère par la Reine, et avec honte pour son ministre, qui se voyoit méprisé de tous côtés, et qui en ressentoit beaucoup de déplaisir.

Le parlement d'Aix en Provence, que notre Régente avoit fait semestre par l'avis de d'Émery, en fit autant et plus que les autres. Les anciens se transportèrent en une autre ville, et chassèrent les officiers nouveaux. Toutes choses se brouilloient dans les provinces aussi bien qu'à Paris, et l'on voyoit partout un déchaînement horrible de malédictions contre le gouvernement, et une liberté effrénée de médire du ministre. On murmuroit contre la Reine : elle étoit attaquée ouvertement ; on la haïssoit à cause de celui dont elle soutenoit la grandeur. Et, dans leur aveuglement et leur ignorance, la vérité étoit étouffée; car enfin, ni le cardinal ne méritoit point cette grande haine, ni la Reine ne méritoit pas non plus d'être blâmée au point qu'elle l'étoit.

Elle devoit sa protection à un ministre établi auprès d'elle par une puissance légitime, qu'elle devoit res-

pecter. Et comme elle l'avoit affermi par son choix dans le ministère où le feu Roi l'avoit laissé, elle fut persuadée qu'il lui falloit donner de la force pour soutenir les fâcheux événemens qui pourroient arriver pendant le cours d'une longue régence. Voyant en elle la source de cette autorité dont elle le vouloit revêtir, elle s'imagina qu'elle la pourroit reprendre facilement, et qu'elle ne pouvoit diminuer la sienne par la part qu'elle lui en faisoit, puisqu'elle ne lui en étoit libérale que pour le mettre en état de la mieux servir.

Selon ce qu'il a paru de cette conduite, il semble que la Reine se trompa, et que par cette voie (ainsi que je l'ai remarqué) elle s'attira le mépris des peuples et le blâme de ceux qui envièrent l'excessive puissance de ce ministre, qui en effet avoit paru trop grande. Mais quand elle se crut obligée de le maintenir, elle regarda premièrement la gloire de la couronne, qui paroissoit diminuée par les attaques du parlement. Elle se fortifia par leur opposition dans le désir de leur résister, et nous la verrons aussi marcher dans ce chemin d'un pas égal, sans qu'aucun obstacle ait eu le pouvoir de l'en détourner. Elle ne croyoit pas que le ministre fût la cause véritable de leur révolte ; elle ne pouvoit pas non plus accuser entièrement sa conduite des malheurs de sa régence, quoiqu'elle la trouvât souvent trop foible. Sa douceur, qu'elle jugeoit en être le fondement, lui paroissoit louable : elle ne pouvoit comme chrétienne blâmer en lui le désir qu'il avoit de pouvoir réussir à contenter tous les partis différens qui s'opposoient à sa faveur, et voyoit clairement que si ces sentimens avoient trouvé des ames remplies de raison, elles en auroient connu le prix.

Elle étoit aussi trop équitable pour oublier cette heureuse bonace qui, dans les premières années de sa ré-

gence, faisoit dire aux gens de la cour qu'ils étoient las de voir tant de bonheur ; et quoiqu'elle sût tout ce que la malice des peuples inventoit contre ses droites intentions et contre l'innocence de sa vie, la connoissance qu'elle avoit d'elle-même lui donnoit la force de le souffrir sans inquiétude, et la confiance qu'elle avoit en Dieu lui faisoit espérer sa protection. Elle agissoit selon ses sentimens et ses lumières, comprenant que, quoi qu'elle fît, elle ne seroit jamais exempte des mauvaises interprétations qui se font d'ordinaire de toutes les actions des princes, ni de la haine que les peuples ont accoutumé d'avoir contre leurs ministres.

La nouvelle arriva le 6 d'août de la prise de Furnes par les ennemis ; dont la Reine fut fâchée, parce qu'en l'état où étoient les affaires, les moindres pertes étoient d'une grande conséquence. Mais comme elle recevoit toutes choses de la main de Dieu, les afflictions augmentoient plutôt sa dévotion qu'elles ne la diminuoient Ce même jour fut employé par elle à suivre une procession que fit le curé de Saint-Sulpice, pour un sacrilége qui avoit été commis dans son église. Un voleur qui voulut voler le ciboire avoit jeté les saintes hosties par terre, et la piété de la Reine et des peuples fut saintement occupée à la réparation de ce sacrilége. J'ai toujours remarqué en cette princesse une grande dévotion au Saint-Sacrement de l'autel. Ces sentimens étoient nés avec elle ; et le sang de la maison d'Autriche, qui couloit dans ses veines, l'obligeoit de suivre l'exemple du grand comte d'Habsbourg [1], dont les empereurs ses pères ont tiré leur naissance, et qui ont quasi tous montré d'avoir ce même zèle.

La piété de la Reine en tous les temps a été remar-

[1] Rodolphe de Habsbourg, fondateur de la monarchie autrichienne, mort en 1291. F. B.

quable. Je sais de la marquise de Senecé, sa dame d'honneur, qui me l'a dit en mon particulier, et qui me l'a conté encore en la propre présence de la Reine, qu'étant fort jeune et dans le temps de sa plus grande beauté, comme elle n'avoit pas assez d'argent pour subvenir à toutes les aumônes qu'elle vouloit faire, elle se déroboit à elle-même des pierreries, rompant ses chaînes comme si elle les avoit perdues par hasard, afin de les donner aux pauvres. Elle se cachoit de madame de Senecé, alors sa dame d'atour; puis, quand elle la voyoit en peine de les chercher, et qu'elle ne la pouvoit apaiser en lui disant qu'elle ne s'en mît point en peine et qu'elle les avoit perdues, enfin elle lui avouoit de les avoir prises, et données à ceux qu'elle n'avoit pu secourir par d'autres voies; mais avec une honte aussi grande que si elle avoit fait une mauvaise action : et ensuite elle la prioit instamment de n'en parler à personne.

Pendant sa régence, son cœur a dû recevoir quelque satisfaction pour les bonnes œuvres qu'elle a faites dans toute la France ; et même les chrétiens répandus par toute la terre ont tous reçu quelque portion de ses libéralités. Il est arrivé néanmoins, comme elle ne jouissoit pas des trésors du Roi, et qu'elle les avoit mis en dépôt entre les mains du cardinal, que dans les temps les plus heureux, lorsqu'elle pouvoit être maîtresse de toutes les grâces, et que le ministre, le surintendant et les gens de finance en faisoient profusion à leur profit, elle a été quasi toujours dans un état de nécessité qui ne lui permettoit pas de faire tout le bien qu'elle auroit désiré de faire. Elle ne paya point ses dettes, et n'eut jamais de quoi satisfaire sa générosité, tant à l'égard des pauvres que de ceux qu'elle affectionnoit [1]. Elle

[1] Voy. plus haut, page 98, ce que dit l'auteur de la pénurie où d'Émery laissait la maison de la Reine. F. R.

étoit persuadée qu'il n'y avoit presque jamais d'argent à l'épargne ; et, quoiqu'elle eût auprès d'elle des personnes assez hardies et assez fidèles pour lui dire le contraire, son indifférence, qui la faisoit trop négliger la connoissance de la vérité, la privoit de cet avantage de pouvoir exercer utilement les vertus chrétiennes et morales dont son ame étoit remplie : le seul bonheur qui peut rendre les couronnes estimables.

Le jour de Notre-Dame d'août, le Roi alla entendre vêpres aux Feuillants, et le cardinal étoit avec lui. C'est l'ordre que dans le lieu où est la personne du Roi le capitaine de ses gardes en doit avoir les clefs : il est encore de l'ordre que, hors les gardes du corps, les autres gardes n'y peuvent entrer en fonction. Dans le cloître, on devoit faire une procession où le Roi devoit aller : si bien que le marquis de Gesvres, son capitaine des gardes, en étoit le maître. On vint lui dire qu'il y avoit des gardes du grand prévôt qui étoient dans ce lieu avec un de ses exempts.

Comme je l'ai déjà dit, les capitaines des gardes prétendent que ceux-là ne devoient être qu'autour des lieux où est le Roi, pour en chasser les inutiles, les coupeurs de bourses, ou autres gens de soupçons, et jamais dans le lieu où est la personne du prince. Le marquis de Gesvres alors commanda à son lieutenant, nommé de L'Ile, de les aller chasser. Il y alla ; et d'abord, comme sage et retenu, il leur remontra qu'ils n'avoient point de droit d'être en ce lieu, et qu'ils devoient s'en aller, parce que autrement il avoit ordre de les en faire sortir. Ces gardes lui répondirent insolemment qu'ils ne sortiroient pas : et leur aigreur fut si grande contre de L'Ile, qu'il jugea qu'il falloit user de violence. Mais, avant que de l'entreprendre, il retourna trouver son capitaine pour recevoir un nouvel ordre. Il

le reçut, et le marquis de Gesvres lui dit de les faire sortir de quelque façon que ce pût être. De l'Ile retourne ; et, voulant obéir, il fut contraint par la résistance des gardes du grand prévôt de mettre l'épée à la main. Dans ce désordre, deux de ces gardes furent maltraités : l'un fut tué, et l'autre blessé. De L'Ile, qui étoit honnête homme, fit ce qu'il put pour empêcher ce malheur ; mais il ne lui fut pas possible d'en être le maître, parce que les Suisses secondèrent les gardes du corps, et tous ensemble firent ce désordre.

C'est un crime de lèse-majesté de mettre l'épée à la main dans la maison du Roi ou dans le lieu où il est ; à plus forte raison quand, si près de lui, il survient de telles aventures. A cette rumeur tout le monde se troubla. Jarzé, ami du grand prévôt, prit la parole contre le marquis de Gesvres, et le taxa de trop de promptitude: Le cardinal Mazarin trouva mauvais dans son ame qu'il eût donné ces ordres en sa présence, sans lui demander son avis sur ce qu'il avoit à faire [1] ; néanmoins il ne le montra pas à l'heure même, et dissimula son dépit. Le Roi étant de retour au Palais-Royal, il accorda la querelle émue entre Gesvres et Jarzé, et envoya aussitôt à la Reine, qui étoit allée coucher au Val-de-Grâce pour y passer la fête, lui faire part de cette aventure. Le lendemain matin, à cause que le marquis de Gesvres avoit été cause du sang répandu en présence du Roi, ou plutôt parce qu'il n'avoit pas porté assez de respect au cardinal, on lui envoya Le Tellier lui commander de quitter le bâton, et de le remettre entre les

[1] Monglat attribue la destitution du marquis de Gesvres à la poltronnerie du cardinal. « Apprenant que les épées étoient tirées, dit cet historien, il changea de couleur. Sa crainte fut aperçue de tout le monde, dont il eut de la honte. Et il s'en vengea sur le marquis de Gesvres, quoique innocent. » F. R.

mains du comte de Charost, capitaine des gardes comme lui.

Le comte de Trêmes, père du marquis de Gesvres, alla trouver le ministre, se plaignit à lui du traitement que recevoit son fils, dit qu'il n'a point failli, et qu'il a maintenu les droits de sa charge; mais qu'enfin, s'il sort du service, ce n'est point au comte de Charost à servir en sa place, et que c'est à lui, puisque son fils ne servoit le Roi que comme reçu en survivance; que c'est lui qui est véritablement le capitaine des gardes, et qu'on ne sauroit lui ôter le bâton qu'avec la tête. Outre cela, il témoigna au comte de Charost qu'il le désobligeroit s'il recevoit l'ordre du Roi, et lui dit que, se devant assistance les uns aux autres, il le prie de ne point accepter ce commandement.

Le cardinal s'étoit déclaré avoir sujet de se plaindre du marquis de Gesvres d'avoir donné ses ordres en sa présence sans les lui communiquer; et avoit dit qu'étant premier ministre et maître de l'éducation du Roi, il avoit manqué à ce qu'il lui devoit. Par le ressentiment qu'il avoit contre le fils, il ne voulut point considérer les prières et le droit du père, et fit que la Reine persista toujours à vouloir que le comte de Charost prît le bâton. Elle disoit que le commandement étoit fait, qu'il falloit qu'il obéît, et que si d'abord elle avoit cru que le comte de Trêmes eût été à Paris, elle lui auroit peut-être commandé de le prendre; mais qu'alors, s'opposant à ses ordres et à ses volontés, elle ne le vouloit point écouter. Elle dit tout haut qu'elle vouloit que Charost servît, quand ce ne seroit que pour deux heures, afin de satisfaire seulement à l'obéissance qu'elle prétendoit lui être due.

Beringhen, premier écuyer, homme sage et prudent, exhorta le comte de Charost à faire ce que la Reine

désiroit, et le fit résoudre à obéir. Le ministre même l'en pressa ; il usa de prières pour l'y obliger, et Charost lui promit d'accepter le bâton. Dans ce dessein, il descend dans la chambre du capitaine des gardes où étoit le comte de Trêmes, qui s'étoit saisi du bâton et l'avoit pris de son fils, disant qu'il le garderoit jusqu'à ce que la Reine fût revenue du Val-de-Grâce, et qu'il vouloit recevoir l'ordre de sa propre bouche. Charost, qui venoit de quitter le cardinal Mazarin, lui dit qu'il venoit de s'engager à recevoir le bâton, et le lui demanda. Le comte de Trêmes lui répondit qu'il ne le lui pouvoit donner, et qu'il y alloit de son honneur de le voir entre les mains d'un autre, pendant qu'il n'avoit fait nul crime qui méritât d'en être privé.

Le comte de Charost, vrai homme de bien, qui approuvoit assez la résistance de son confrère, et qui sentoit qu'il en auroit fait autant s'il eût été en sa place, lui répondit que ce n'étoit point son dessein de lui ôter l'honneur, que c'étoit par force qu'il s'étoit résolu de l'accepter, et que, le voyant dans le dessein de ne lui point donner le bâton, à la bonne heure il le gardât, puisque son intention étoit, tant qu'il lui seroit possible, de ne jamais faire de mal à personne. Alors Charost, n'osant revoir le cardinal, s'en alla chez lui sans lui rendre compte de la résistance du comte de Trêmes, aimant mieux la lui laisser apprendre par d'autres que par lui.

La Reine avoit su au Val-de-Grâce qu'enfin Charost s'étoit résolu de servir, et le reste de la journée se passa sans qu'elle ni le cardinal sussent le contraire. Le soir, au retour de la Reine, le Roi ayant couru bien loin audevant d'elle pour l'embrasser, elle s'aperçut aussitôt qu'il étoit sans capitaine des gardes ; elle en demanda la cause. On lui dit que le comte de Trêmes n'avoit

point voulu souffrir que Charost servît selon qu'il avoit résolu de le faire; et que, voyant cette résistance, il avoit eu quelque peine à s'y opposer et s'en étoit allé chez lui. La Reine, surprise d'une petite émotion de colère, et touchée d'un vif ressentiment de l'état de ses affaires, dont cette hardiesse la faisoit ressouvenir, dit tout haut : « Ho, Dieu merci, je suis arrivée à ce point que chacun tient à honneur de me désobéir! » voulant citer par ces paroles le parlement et les gens de la cour.

Le cardinal la vint trouver aussitôt, et ensuite elle commanda qu'on fît venir les quatre capitaines des gardes, à la réserve de Villequier[1], qui pour lors n'étoit pas à Paris : c'est-à-dire le comte de Trêmes, le comte de Charost et le marquis de Chandenier[2]; car le marquis de Gesvres, reçu en survivance de son père, et qui étoit le coupable, ne paroissoit point. Elle leur fit une réprimande sur leur désobéissance, qui d'abord fut assez douce, voulant par cette conduite les porter au repentir de leur faute. Mais, lorsqu'ils voulurent représenter leurs raisons et qu'ils témoignèrent être dans le dessein de se soutenir les uns les autres, elle se fâcha contre eux et les chassa de son cabinet, leur disant qu'elle ne les vouloit plus voir, et qu'elle trouveroit des gens qui lui obéiroient mieux.

Voilà toute la cour partagée sur cette affaire. Les uns approuvoient le procédé de la Reine, en un temps où son autorité n'étoit que trop abattue; les autres le désapprouvoient, disant qu'elle n'avoit pas eu assez d'é-

[1] Antoine d'Aumont, marquis de Villequier, depuis maréchal de France.

[2] Madame de Motteville a oublié de dire qu'aussitôt que le marquis de Gesvres eut reçu l'ordre de remettre le bâton de sa charge, le cardinal fit venir Chandenier pour le lui offrir, et que celui-ci le refusa par délicatesse. (Voy. Mém. de Monglat, quatorzième campagne). F. R.

gard au droit du comte de Trêmes ; et ceux-là disoient peut-être la vérité. Aussi la Reine, par son inclination, n'auroit sans doute nullement résisté à lui accorder de servir, si elle n'avoit été menée à cela par la passion du cardinal. Pour continuer donc à lui sacrifier ses propres sentimens de bonté, après lui avoir parlé, elle commanda qu'on lui fît venir Chandenier, malheureux reste des importans, qu'elle avoit toujours considéré et traité comme un de ses plus fidèles serviteurs. Il ne subsistoit que par une tolérance forcée du côté du ministre : par conséquent il fut choisi par lui en cette occasion pour être alors la victime de sa politique.

Déjà le comte de Charost avoit déplu à la Reine, et la résolution étoit prise de l'exiler. On vouloit le punir de la condescendance qu'il avoit eue en faveur du comte de Trêmes, et donner un exemple de sévérité qui passât du cabinet jusqu'au parlement. Il avoit quelque péché originel à l'égard de la fausse divinité qu'on adoroit à la cour, qui le rendoit suspect au ministre. Il étoit frère du comte de Béthune, grand suppôt des importans et ami du duc de Beaufort, qui commençoit à revivre par sa sortie de prison, et à redonner quelque lustre à cette cabale anéantie.

Chandenier étoit dans un pire état, et le ministre avoit plus de sujet de le haïr ; car, outre ce que je viens de dire, il se trouva dans le commencement de la régence parent de Des Noyers, ennemi du cardinal Mazarin, qui du temps du feu Roi avoit chassé ce ministre de la cour ; et, lorsqu'il eut du pouvoir auprès de la Reine, il avoit fait donner sa charge de secrétaire d'État à Le Tellier, son ami. Chandenier, n'ayant donc eu de protection que celle que la Reine devoit à son innocence, s'étoit confié en elle ; et d'abord qu'il vit le cardinal dans une situation à se faire craindre, il l'avoit

suppliée de prendre la peine elle-même de le mettre dans les bonnes grâces de celui qu'elle avoit élevé à la puissance de conserver et de détruire. Elle en eut d'abord l'intention; mais, soit qu'elle y travaillât foiblement, soit que son ministre ne pût souffrir de demi-favori, il étoit enfin arrivé que Chandenier avoit été disgracié, au lieu d'être bien traité.

Comme il avoit connu qu'il falloit s'aider par d'autres voies, il avoit fait parler de lui au cardinal, et par là il étoit revenu à la cour; mais il n'y demeura guère, car le ministre sentoit bien qu'il en étoit haï. Chandenier d'ailleurs manqua de conduite pour se conserver dans une amitié qui, étant foiblement donnée, demandoit de grands soins pour devenir plus forte; et la défiance naturelle du ministre ne put enfin souffrir un homme qu'il n'avoit pas sujet d'aimer, et qu'il avoit assez maltraité pour avoir lieu de le craindre. Quoi qu'il en soit, il est certain que jamais depuis il ne lui avoit témoigné de bonne volonté, et qu'il étoit demeuré à la cour, bien traité de la Reine, mais mal satisfait de son ministre, et en petite considération; car il n'étoit pas cru aussi habile qu'il étoit estimé homme d'honneur et de probité : blâmable seulement en cela qu'il en faisoit un peu trop d'ostentation.

La solide vertu qu'un homme doit avoir est ennemie du faste et du bruit; et celui qui la possède, pour en recevoir une véritable louange, n'en doit pas demander. Comme de telles gens sont d'ordinaire trop impatiens contre les défauts d'autrui, il s'étoit emporté à blâmer ceux du ministre; et, quand on sut que la Reine l'avoit mandé, on ne douta point qu'ayant été du complot avec ses confrères, et l'un d'eux ayant refusé de servir, qu'il n'en fît autant, et que sa révolte ne fût un prétexte au ministre de le perdre. Il étoit de mes amis, et je fis

ce que je pus pour l'obliger à bien penser à sa réponse avant que de paroître devant la Reine, puisque de ce moment dépendoit toute sa fortune. Mais, connoissant l'engagement où il étoit, qui l'obligeoit à une grande fidélité pour les intérêts de ses confrères, et m'ayant avoué que lui-même les avoit engagés à cette résistance, je fus réduite avec ses autres amis à le plaindre et à souhaiter qu'il pût heureusement sortir de cette aventure, sans pourtant deviner de quelle manière il pourroit se sauver de ce péril.

Il parut donc devant la Reine; et, à la vérité, il y parut avec une contenance fort tranquille. Comme elle le vit, elle lui dit que, l'ayant toujours cru plus affectionné à son service que beaucoup d'autres, elle l'avoit jugé aussi plus capable de lui obéir; que c'étoit pour cela qu'elle l'avoit envoyé querir; que le Roi étoit sans service, et qu'enfin elle désiroit de lui cette preuve de sa fidélité. Il lui répondit qu'il la supplioit très-humblement de considérer l'engagement où il étoit avec ses confrères; que, s'il obéissoit à ses commandemens, il les déclaroit coupables et se rendoit lui-même le plus infâme de tous les hommes; qu'il avoit sujet de se plaindre d'elle de ce qu'étant son serviteur et l'ayant toujours été, elle l'eût choisi en cette occasion pour lui commander une chose qui le perdoit de réputation s'il obéissoit, ou attiroit sur sa tête toute sa colère s'il ne lui obéissoit pas. Sur cela la Reine, qui ne le vouloit point perdre, lui offrit, pour satisfaire à cette chimère d'honneur, de lui en faire le commandement tout haut, et devant tout le monde. Mais, voyant qu'il persistoit à le refuser, elle éleva sa voix devant nous qui étions présens à cette conversation, et lui dit assez sévèrement : « C'est assez, Chandenier, c'est assez! » Il se retira, et le lendemain on envoya commander à Charost et à

lui de se retirer de la cour et d'aller dans leur maison. On fit le même commandement au comte de Trêmes; et le jour même on donna leurs charges.

La première qui fut acceptée fut celle du comte de Charost, qui fut donnée à Jarzé. Il avoit de la naissance et il étoit bien à la cour; mais il avoit un esprit plus brillant que prudent, dont la légèreté, en plusieurs rencontres de sa vie, fera voir combien la sagesse est nécessaire à l'homme. Il en prêta le serment entre les mains de la Reine, et on promit au comte de Charost de le rembourser de sa charge. Le lendemain on fit le même traitement à Chandenier; et sans doute que, dans l'intention du ministre, il étoit fort différent de l'autre. On donna sa charge au comte de Noailles[1], qui déjà lui avoit ôté un grand bien, ayant, par la faveur du cardinal Mazarin, épousé mademoiselle Boyer, fille fort riche que Chandenier avoit recherchée. Il fit de même son serment de fidélité; et, comme il y a des personnes qui sont nées pour le malheur des autres, il la garda plus longtemps que Jarzé ne conserva celle du comte de Charost.

La marquise de Senecé, tante du marquis de Chandenier, fit tout ce qu'elle put pour adoucir la disgrâce de son neveu. Mais le ministre ne se laissa point fléchir à ses prières, parce qu'il étoit bien aise d'éloigner d'auprès du Roi ceux qui lui étoient suspects. Pour faire bonne mine, il visita cette dame, lui dit qu'il étoit fâché de ce que M. de Chandenier avoit attiré sur lui la colère de la Reine; qu'il le croyoit de ses amis, puisqu'il lui avoit promis de l'être; et lui fit mille protestations de la vouloir servir et lui aussi.

De cette sorte, on vit en un jour chasser de la mai-

[1] Anne de Noailles, premier duc de ce nom.

son du Roi trois de ses plus considérables officiers, sans qu'en apparence le ministre y eût aucune part, la Reine s'étant chargée de toute la haine de cette action pour l'ôter à son ministre. Il semble que ces capitaines des gardes devoient obéir au Roi, et qu'ils avoient tort d'abord de s'opposer avec tant d'opiniâtreté aux volontés de leur souveraine; car enfin il est juste que nos maîtres soient obéis, même dans les choses où ils pourroient n'avoir pas toute la raison de leur côté. En vain seroient-ils appelés de ces grands noms de monarques, de rois et de tout-puissans, si on pouvoit leur résister dans les moindres occasions. Mais il est bien juste aussi que ces mêmes rois entrent dans les intérêts des particuliers, qu'ils entendent leurs raisons, et qu'ils prennent le soin de les satisfaire, quand avec respect ils leur demandent d'être traités par eux équitablement.

La Reine n'a jamais manqué de suivre ces belles maximes; et ces vertus sont celles qui ont paru en elle avec le plus d'éclat, et qui ont le plus attiré sur elle l'admiration publique. Ses oreilles ne se lassoient jamais d'entendre les plaintes des malheureux. Son cœur a toujours reçu sans dégoût les importunités qui lui ont été faites par ceux qui souffroient quelque oppression. Elle y étoit incessamment exposée par sa douceur et par son humanité; et sa volonté, toujours disposée à bien faire, n'a jamais refusé de rendre justice à ceux qui la lui ont demandée. Mais en cette occasion, où la corruption de l'air la rendoit plus sensible à la désobéissance, elle ne put souffrir celle-ci, d'autant plus que l'animosité du cardinal lui fut cachée sous le voile de la conséquence et de la politique. Et, par cette raison, elle contribua sans dessein au malheur de Chandenier, son ancien serviteur, l'abandon-

nant par cette voie au ressentiment de son ministre, de qui elle savoit qu'il étoit haï.

Mais il faut dire aussi qu'encore qu'elle vît l'aversion que le cardinal avoit contre Chandenier, elle ne le croyoit pas impeccable, et connoissoit qu'il étoit entier dans ses sentimens, et capable de prendre la générosité de travers. Il avoit empêché les autres d'obéir, et il fut puni peut-être avec justice; car, quand le comte de Trêmes auroit consenti que Charost eût servi deux heures, selon que la Reine l'avoit dit, il semble que leur soumission n'auroit pas dû être préjudiciable à leur honneur, et que c'étoit sacrifier peu de chose à leur repos et au respect qu'ils devoient à la Reine.

CHAPITRE XXV

Continuation des débats entre la cour et la magistrature. — Bataille de Lens. — Incidents de cette journée (20 août 1648). — *Te Deum* à Notre-Dame. — Arrestation des magistrats Broussel, de Blancmesnil et Charton. — Émeute et barricades dans Paris. — Respect des insurgés pour le coadjuteur. — La reine lui refuse la liberté de Broussel. — Confiance de cette princesse. — Le premier président, contraint par le peuple, demande à la reine l'élargissement de Broussel. —Dangers que court le chancelier Séguier.—Énergique fermeté de la régente recevant le parlement. — Le peuple oblige les magistrats de rester en délibération au Palais-Royal. —Paroles conciliantes de Mazarin. — Mise en liberté de Broussel. — Chagrin de la reine et du cardinal. — Discipline des bourgeois armés. — Précautions de Mazarin. — Broussel conduit en triomphe. — Un arrêt du parlement détruit les barricades. — Un incident les fait relever. — Inquiétudes d'Anne d'Autriche. — Trouble de son ministre. — Apaisement de l'émotion populaire.

La fête passée, on commença [le 16 août et suivant] tout de nouveau à délibérer au parlement sur la déclaration que le Roi leur avoit apportée. Ils l'examinèrent

par articles. Sur aucuns on ordonna des remontrances ; sur d'autres on donna des arrêts. Ils se plaignirent qu'elle étoit toute captieuse, dirent qu'on ne leur avoit fait grâce qu'à demi, et avec de très-mauvaises intentions. La principale de leurs plaintes étoit sur le chapitre des tailles qu'ils maintenoient n'être pas expliqué, et demandèrent pour le peuple que le quart accordé par le Roi fût exempt de tous frais.

Le 20 [d'août], Monsieur étant allé au parlement, tout se conclut à demander une conférence au Luxembourg. Elle se fit le 21, avec le même succès qu'à l'ordinaire. Monsieur, à son retour, dit à la Reine que tout alloit assez bien, qu'ils avoient réglé le tarif, qui étoit le nombre des impôts que le parlement consentoit qui se levassent, et qui devoit être affiché dans les rues, afin que le peuple ne pût être trompé, ni forcé de payer plus qu'il ne devoit. Cependant ils ne finissoient point leurs assemblées : de sorte qu'à proprement parler ils se moquoient du nom du Roi, de l'autorité de la Reine et de celui qui gouvernoit l'État, dont les forces commençoient à diminuer à mesure que celle de cette compagnie s'augmentoit.

Ce même jour, voici une nouvelle incertaine qui vient donner à la Reine une joie capable, étant vraie, de la guérir de tous ses maux, ou du moins de l'en consoler pour quelque temps. Il arrive un homme d'Arras, qui assure qu'il y a une bataille donnée, et qu'ils l'ont entendue par le bruit des canons. Il disoit qu'il n'étoit revenu personne ; mais que c'étoit une marque du gain de la bataille, puisqu'il n'y avoit point eu de fuyards sur la frontière, et qu'apparemment ils devoient avoir été occupés à poursuivre et à dépouiller les ennemis.

Cette nouvelle arriva le matin à huit heures ; elle fut

agréablement reçue du cardinal. Il envoya le maréchal de Villeroy éveiller la Reine pour la lui apprendre : et quoiqu'elle n'en fût pas tout-à-fait certaine, elle ne laissa pas de lui donner un grand plaisir ; et même elle ne douta pas qu'elle ne fût véritable, parce qu'elle la voyoit nécessaire.

On savoit déjà que M. le prince, ayant appris que les ennemis marchoient devers Lens, avoit envoyé tout le bagage de l'armée dans Arras et les autres villes frontières, avec une ferme résolution de donner bataille. Il croyoit, avec raison, qu'une célèbre victoire seroit une parfaite réparation de la langueur de sa campagne, et du mauvais état des affaires du Roi ; et il ne doutoit pas qu'il ne battît les ennemis, s'il pouvoit venir aux mains avec eux. Son cœur, amoureux de la gloire et ennemi de la crainte, le forçoit, par ses sentimens héroïques, à se croire invincible, particulièrement quand son roi avoit besoin qu'il le fût.

L'audace des Espagnols étoit telle alors, qu'ils avoient fait mettre dans les gazettes d'Anvers, par dérision, qu'ils étoient résolus de faire jeter des monitoires pour savoir ce qu'étoit devenue l'armée de France ; qu'ils l'avoient cherchée partout où elle devoit être, sans l'avoir jamais pu trouver. Mais à leur dommage elle se fit voir et sentir à eux par un combat [1] le plus sanglant et le plus opiniâtre qui se fût donné depuis long-temps [2].

La Reine passa toute cette journée dans l'impatience

[1] La bataille de Lens, livrée le 20 août 1648.

[2] Un des acteurs de cette grande journée, le maréchal de Gramont (Mém., première partie, année 1648), et Monglat (Mém., quatorzième campagne), racontent toutes les péripéties de la bataille. Les détails qu'ils donnent, plus savamment stratégiques, ne sont pas plus dramatiques que le récit de madame de Motteville, avec lequel d'ailleurs ils s'accordent entièrement. F. R.

de savoir ce qui étoit arrivé ; et le soir à minuit, comme elle se déshabilloit pour se mettre au lit, arriva le comte de Châtillon, que M. le prince avoit fait partir aussitôt après la bataille. L'on sut ensuite que ce noble courrier y avoit fait des merveilles dignes de lui et de sa race. Il assura la Reine de son bonheur, et lui apprit que tout ce qu'elle auroit pu désirer sur ce sujet étoit arrivé ; que la victoire étoit demeurée aux Français, après l'avoir disputée aux ennemis aux dépens de leur vie et de leur sang, avec la prise du canon des ennemis ; que le général Bec et son fils étoient prisonniers, le prince de Ligne, le comte de Saint-Amour, général de l'artillerie, trois mille morts sur la place, et cinq mille prisonniers, sans un nombre incroyable de blessés.

Cette bataille avoit été désirée des deux partis. L'archiduc avoit eu ordre du roi d'Espagne de la donner à quelque prix que ce fût, croyant avec raison que s'il la gagnoit, la France, vu l'état où elle étoit, seroit devenue la proie de son ambition. Et pour cet effet l'archiduc avoit envoyé son bagage se reposer dans les villes de Flandre, comme de son côté M. le prince en avoit fait autant ; et ces deux grands princes avoient chacun le même dessein, qui étoit de combattre à outrance. Aussi tous deux y firent-ils de grandes choses. Le prince de Condé, à son ordinaire, se trouva partout ; et le comte de Châtillon conta à la Reine que, pour toute harangue, il avoit dit à ses soldats : « Mes « amis, ayez bon courage. Il faut nécessairement « combattre aujourd'hui : il sera inutile de reculer ; « car je vous promets que, vaillans et poltrons, tous « combattront, les uns de bonne volonté, et les autres « par force. » Le soir précédent, il donna cet ordre à toute son armée, de se regarder marcher, afin que la

cavalerie et l'infanterie fût sur une même ligne, et pût bien observer ses distances et ses intervalles ; de n'aller à la charge qu'au pas, et de laisser tirer les ennemis les premiers.

D'un autre côté, l'archiduc[1] fut vu ce jour-là dans tous les rangs, toujours des premiers au combat, n'épargnant non plus sa personne que celle d'un des plus simples soldats de son armée. Dans le récit qui en fut fait à la Reine par le comte de Châtillon, que j'entendis et que je remarquai, on vit qu'elle eut de la joie d'écouter les louanges qu'il donna à ce prince son parent ; et, par les questions qu'elle faisoit sur ce sujet, nous nous aperçûmes aisément qu'elle prenoit intérêt à sa gloire, pourvu qu'elle fût accompagnée de sa défaite.

Le prince de Condé eut sujet d'être content de cette journée, puisqu'il y répondit si vigoureusement aux monitoires des Espagnols, qu'il les contraignit d'avouer que les Français sont de braves gens. Le comte de Brancas, fils du duc de Villars, avant la bataille fut commandé par M. le prince de se tenir en certain poste. Avec peu de troupes, il y soutint les attaques des ennemis, qui le voulurent pousser avec un plus grand nombre que celui qu'il commandoit. Après avoir combattu vaillamment, reçu plusieurs blessures, et été fait prisonnier, les ennemis, sur quelque querelle qui s'émut entre eux pour savoir à qui il appartenoit, le voulurent tuer plusieurs fois, et le maltraitèrent comme il arrive souvent de l'être aux personnes de qualité, pendant que le malheur de la guerre les laisse entre les mains des soldats Ce fut lui-même qui, à son retour de l'armée, me conta toutes ces particularités.

[1] Léopold Guillaume, frère de l'empereur Ferdinand III.

La Moussaye, favori du prince de Condé, y fut aussi fait prisonnier. Le marquis de Villequier, le seul de tous les capitaines des gardes qui fût aux bonnes grâces de la Reine, parce que son absence l'avoit sauvé de cette mauvaise aventure, se voyant prisonnier dès le commencement de la mêlée, s'avisa de dire à ceux qui l'avoient pris qu'il étoit blessé, et qu'il leur donneroit deux cents pistoles s'ils vouloient le mener à Lens, qui étoit tout proche. Comme les ennemis étoient encore dans la créance qu'ils gagneroient la bataille, ils n'en firent pas de difficulté. Le marquis de Villequier ne douta point, de son côté, que M. le prince ne demeurât victorieux; que, l'étant, il ne manqueroit pas de venir sur Lens, et que, reprenant cette place, il le sauveroit. Ce qui arriva comme il l'avoit pensé; car, la bataille donnée, M. le prince envoya aussitôt des troupes pour se saisir de la ville, et Villequier fit lui-même la capitulation, et devint le maître de ceux qui, deux heures auparavant, étoient les siens.

Notre armée n'étoit que de quatorze mille hommes, et celle des ennemis de seize ou dix-sept. Le prince de Condé demanda dès lors le bâton de maréchal de France pour le comte de Châtillon : mais on le refusa, à cause de la quantité des prétendans qui embarrassoient le ministre, dont étoient La Ferté-Seneterre, Villequier, qui étoit déjà chevalier de l'ordre, et La Ferté-Imbault, qui étoit attaché au service du duc d'Orléans, oncle du Roi.

Le Roi, sachant qu'il avoit gagné une bataille, s'écria tout haut et avec une grande exclamation que le parlement seroit bien fâché de cette nouvelle. Il étoit si accoutumé à entendre parler de ceux de ce corps comme de ses ennemis, qu'il en fit aussitôt ce jugement. Leur procédé différant de leurs intentions, que je veux croire

plus innocentes en effet qu'en apparence, méritoit que le Roi les traitât d'infidèles, puisqu'ils mettoient la France en état que, si cette bataille se fût perdue, la monarchie eût pu voir sa fin par des causes qui, dans leur commencement, avoient paru de peu de conséquence.

Après les premiers sentimens que cette victoire causa dans l'âme de la Reine, sa raison et son bon naturel lui firent souhaiter la paix, et la politique joua son jeu ordinaire. Elle savoit que son ministre étoit blâmé de ne la point faire : c'est pourquoi elle affecta soigneusement de dire devant toute la cour qu'après cette bataille elle espéroit que l'Espagne la souhaiteroit, et que, cela étant, elle la croyoit indubitable, aussi bien que celle de l'Empire, qui étoit presque faite.

Le parlement, pendant ce temps de joie, donna un arrêt contre quelques partisans qui s'étoient trop enrichis sous d'Émery. On décréta contre eux, et par conséquent on les exposa à la haine publique et à ce qui arrive souvent en de telles occasions. Ces sortes de gens sont avec quelque justice en horreur aux gens de bien : la vertu et la probité leur font toujours la guerre, et ils ont sujet de craindre davantage l'emportement de ceux qui agissent sans raison. On crut quelques jours que leurs maisons seroient pillées ; mais enfin ils échappèrent à cette fâcheuse aventure par un bonheur extraordinaire.

La Reine, voulant faire chanter le *Te Deum* à Notre-Dame, pour rendre grâces à Dieu de la bataille gagnée, et y faire porter plusieurs drapeaux conquis sur les ennemis [1], voulut aussi se servir de ce jour de triomphe

[1] Ces drapeaux, au nombre de soixante-treize, furent portés dans le chœur de l'église par les Suisses. Les membres du parlement se trou-

pour apporter quelque remède aux révoltes du parlement et le punir de sa dernière désobéissance, qui, après tant de grâces accordées et tant de commandemens réitérés, avoit paru aux yeux de tout le monde cacher une audace criminelle sous l'apparence d'une fausse fidélité.

Pour cet effet, bien d'accord avec le duc d'Orléans et son ministre, elle commanda à Comminges, lieutenant de ses gardes, d'aller prendre le président de Blancmesnil, le président Charton, et surtout un nommé Broussel[1], conseiller de la grand'chambre, qui avoit toujours levé l'étendard contre le Roi, et avoit ouvert tous les avis qui alloient à la destruction de l'autorité royale, et s'étoit érigé en tribun du peuple, en montrant dans toutes ces occasions l'esprit d'un homme né dans une république, en affectant de paroître avoir les sentimens d'un véritable Romain. Ce jour fut choisi pour cet effet de l'avis du cardinal, à cause que la cérémonie du *Te Deum* donnoit lieu de mettre le régiment des Gardes sous les armes, et qu'il est d'ordinaire rangé sur le chemin du Roi et aux environs de Notre-Dame, où logeoit Broussel. Et comme il y avoit sujet d'appréhender que le peuple ne s'émût pour sa défense, on voulut avoir de quoi se défendre contre cette canaille, qui ne devoit pas apparemment trouver des forces suffisantes pour résister au nom du Roi et au bruit glorieux du favorable succès de cette victoire[2].

vaient en grand nombre à la cérémonie pour écarter le soupçon *que cette victoire ne leur avoit pas été agréable*. (Omer Talon.) F. R.

[1] Broussel était ancien officier, âgé de soixante-treize ans, populaire par ses bienfaits et par son zèle contre les nouvelles impositions. A la chambre de Saint-Louis, il avait joué le rôle et pris l'attitude d'un chef de parti. (Omer Talon.) F. R.

[2] Les événements et les incidents si variés et si dramatiques de cette journée et de celle du lendemain sont racontés d'abord par le cardinal

La Reine ayant donné ses ordres à Comminges[1], il donna les siens pour l'exécution de l'entreprise qui lui étoit confiée. Il envoya deux de ses exempts, ainsi qu'il me le conta lui-même fort exactement, l'un au président de Blancmesnil, l'autre au président Charton, et se réserva l'exécution la plus périlleuse, qui étoit celle de prendre Broussel, l'ami du peuple et son protecteur.

La Reine, après le *Te Deum*, et après avoir recommandé cette affaire au souverain des souverains, comme une rigueur forcée et nécessaire au repos public, en sortant de l'église dit tout bas à Comminges : « Allez, et Dieu veuille vous assister ; » bien contente elle-même, à ce qu'elle nous conta depuis, de pouvoir espérer que bientôt elle seroit vengée de ceux qui avoient méprisé son autorité et celle du Roi son fils.

Le Tellier, secrétaire d'État, dit aussi à Comminges, dans ce même temps, qu'il pouvoit aller, et que tout étoit prêt, voulant lui dire par là qu'ils étoient tous trois en leur logis. Comminges demeura donc à Notre-Dame avec quelques gardes, attendant qu'un ordre qu'il avoit donné pour cette affaire eût eu son effet. Comme c'est l'ordinaire aux officiers des gardes du corps de ne jamais quitter la personne des rois, on donna aussitôt avis à quelques-uns du parlement qui étoient restés dans l'église que le lieutenant des gardes de la Reine y étoit : ce qui sembloit menacer la liberté de quelques particuliers de leurs compagnies. A cet avis, chacun d'eux prit la fuite ; et, à leur gré, l'eglise n'avoit pas

de Retz, qui y prit une certaine part, par Omer Talon et par Monglat. Nous renvoyons à ces divers historiens pour compléter le récit de madame de Motteville, qui est un des plus exacts et des plus circonstanciés. F. R.

[1] Guitaut était à ce moment-là capitaine des gardes de la Reine, et Comminges était son neveu et son lieutenant. F. R.

assez de portes pour les laisser sortir au plus tôt. Le peuple qui étoit répandu aux environs de ce lieu, et qui étoit venu pour voir passer le Roi, entendant ce murmure, se mit par troupes, et commença à écouter et regarder ce que cela vouloit dire.

Comminges avoit envoyé son carrosse, avec quatre de ses gardes et un exempt, au bout de la rue de Broussel, qui étoit étroite et petite, avec commandement à l'exempt, aussitôt qu'il le verroit paroître à pied auprès de sa maison, d'aborder la porte avec le carrosse, les portières abattues et les mantelets levés. Ce qu'il ordonna, à ce qu'il me dit, afin de n'être pas attaqué dans son carrosse avec son prisonnier, sans qu'il le pût voir et y donner ordre. Il vint donc à pied, et frappa à la porte. Un petit laquais lui ayant ouvert sans différer, il se saisit de l'entrée, et, y laissant deux gardes, monta aussitôt avec deux autres dans l'appartement de Broussel. Il le trouva sur la fin de son dîner, et sa famille autour de lui. Comminges lui dit qu'il lui apportoit un ordre du Roi pour se saisir de sa personne; mais que, s'il vouloit s'épargner la peine de lire la lettre de cachet qu'il lui montra, il n'avoit qu'à le suivre et obéir.

Cet homme, âgé de soixante et tant d'années, malgré le courage qu'il avoit témoigné dans le parlement, se troubla entendant nommer le Roi de cette sorte, et témoigna que cette visite lui déplaisoit fort. Il lui répondit qu'il n'étoit pas en état d'obéir, qu'il avoit pris médecine, et qu'il demandoit du temps. Une vieille femme du logis se mit à crier aux voisins qu'on vouloit emmener son maître, et leur demanda du secours, disant avec mille injures à Comminges qu'il ne seroit pas obéi, qu'elle l'empêcheroit bien de faire du mal à son maître. Au bruit de cette femme, le peuple s'assembla dans

cette petite rue : les premiers qui accoururent en amenèrent d'autres, et en un moment elle fut pleine de canaille. Comme ils virent ce carrosse plein d'armes et d'hommes, ils se mirent tous à crier qu'on vouloit emmener leur libérateur. Il y en eut qui voulurent couper les rênes des chevaux, et qui parlèrent de rompre le carrosse; mais les gardes et un petit page de Comminges le défendirent vaillamment, et s'opposèrent à leur dessein, menaçant de tuer tous ceux qui voudroient l'entreprendre.

Comminges, qui entendit la rumeur du peuple et de la maison, et qui vit le désordre qui pouvoit arriver s'il tardoit davantage à exécuter son dessein, crut qu'il falloit se hâter; et, prenant Broussel par force, le menaça de le tuer s'il ne marchoit. Il l'arracha de sa maison et des embrassemens de sa famille, et le jeta dans son carrosse malgré qu'il en eût, ses gardes allant devant pour écarter le peuple qui le menaçoit et le vouloit attaquer. Sur ce bruit, les chaînes se tendent dans les rues, et, au premier détour, Comminges se trouva arrêté : si bien que, pour s'échapper, il fallut souvent faire tourner le carrosse, et donner à tout moment une espèce de bataille contre le peuple, dont la troupe grossissoit à mesure qu'il avançoit dans son chemin.

A force d'aller, il arriva enfin vis-à-vis du logis du premier président sur le quai, où son carrosse versa et se rompit. Il étoit perdu, si dans ce même endroit il n'eût trouvé les soldats du régiment des Gardes qui étoient encore en haie, et qui avoient ordre de lui prêter main-forte. Il s'étoit élancé hors de son carrosse versé; et, se voyant environné d'ennemis qui le vouloient déchirer, n'ayant que trois ou quatre de ses gardes qui n'étoient pas capables de le sauver de ce péril, il s'écria : *Aux armes, compagnons! à mon secours!*

Les soldats, toujours fidèles au Roi dans tous les temps de cette régence, l'environnèrent, et lui donnèrent toute l'assistance qu'il leur fut possible.

Le peuple l'environnoit aussi avec des intentions bien contraires; et là se forma un combat de main et d'injures seulement, qui n'étoit pas moins périlleux à l'État que les plus grands qui se sont jamais donnés avec le fer et le feu. Comminges demeura dans cet état assez long-temps, jusqu'à ce qu'un de ses gardes lui eût amené un autre carrosse qu'il prit à des passans, dont par menaces il avoit fait sortir quelques femmes, et dont le cocher, malgré leur résistance, fut contraint de servir en cette occasion. Comminges le prit, et laissa le sien sur la place, que le peuple, de rage et de dépit, rompit en mille morceaux. Celui qui le menoit par force se rompit tout de nouveau à la rue Saint-Honoré; et ces accidens servirent à faire savoir cette action à toute la ville de Paris, et à émouvoir la compassion d'une infinité de gens qui fomentèrent ensuite la sédition.

Enfin il arriva un autre carrosse, que Guitaut, oncle de Comminges et capitaine des gardes de la Reine, envoyoit au-devant de lui, prévoyant que peut-être il en auroit besoin. Celui-là lui arriva fort à propos : il se jeta dedans, et son prisonnier avec lui, et gagna un relais qui l'attendoit proche des Tuileries, où logeoit alors Mademoiselle. Ce relais le mena au château de Madrid, et de là à Saint-Germain, selon l'ordre qu'il en avoit de la Reine. Elle avoit dessein de le faire conduire de ce lieu, par un exempt, en celui où l'on avoit résolu de l'envoyer, qui, à ce que je crois, étoit Sedan.

Quand les Parisiens eurent perdu de vue leur Broussel, les voilà tous comme des forcenés, criant par les rues qu'ils sont perdus, qu'ils veulent qu'on leur rende

leur protecteur, et qu'ils mourront tous de bon cœur pour sa querelle. Ils s'assemblent, ils tendent toutes les chaînes des rues, et en peu d'heures ils mirent des barricades dans tous les quartiers de la ville [1]. La Reine, avertie de ce désordre, envoie le maréchal de La Meilleraye par les rues, pour apaiser le peuple et lui parler de son devoir.

Le coadjuteur de Paris [2], qui, par une ambition démesurée, avoit des inclinations bien éloignées de vouloir travailler à remédier à ce mal, y fut envoyé aussi. Mais, voulant cacher cette pente qu'il avoit à souhaiter quelque nouveauté, il sortit à pied avec son camail et son rochet ; et, se mêlant parmi la foule, prêche le peuple, leur crie la paix, et leur remontre l'obéissance qu'ils devoient au Roi, avec toutes les marques d'une affection à son service tout-à-fait désintéressée. Peut-être même qu'il agissoit de bonne foi en cette rencontre ; car, comme son désir étoit seulement d'avoir part aux grandes affaires par quelque voie que ce pût être, si par celle-ci il eût pu entrer dans les bonnes grâces de la Reine, et se rendre nécessaire à l'État, son ambition étant satisfaite, il n'en auroit pas pris une autre.

Le peuple, à toutes les paroles qu'il leur dit, répondit avec respect pour sa personne, mais avec audace et emportement contre ce qu'ils devoient au nom du Roi, demandant toujours leur protecteur, avec protestation de ne s'apaiser jamais qu'on ne le leur rende. Et, sans trop considérer ce qu'ils devoient au grand maître

[1] Omer Talon dit qu'on en compta douze cent soixante dans Paris. F. R.

[2] Depuis le cardinal de Retz. Naturellement, dans ses Mémoires, il raconte cette circonstance de manière à se donner raison et à laisser croire que la Reine et son ministre se jouèrent de lui. F. R.

le maréchal de La Meilleraye, ils lui jetèrent des pierres, le chargèrent de mille injures ; et, en le menaçant, firent des imprécations horribles contre la Reine et contre son ministre. Ils lâchèrent contre lui des insolences qui eussent mérité le gibet si le Roi eût été le maître, et si la Reine, par une vengeance particulière, eût été capable de faire mourir quelqu'un.

Ces deux hommes revinrent au Palais-Royal consulter ce qui se devoit faire dans cette occasion, où les paroles paroissoient un remède trop foible pour un si grand mal. Mais, comme on jugea qu'il ne falloit point encore, dans cette première chaleur, aigrir davantage le peuple, il fut conclu qu'ils retourneroient s'exposer aux coups de pierres et aux injures. Ils le firent de bonne grâce, quoique le maréchal de La Meilleraye eût les gouttes et ne pût marcher sans l'aide d'un bâton, et que le coadjuteur eût une santé assez foible. On y envoya aussi des soldats, pour voir si les armes ne feroient point de peur à cette furieuse troupe ; mais après que quelques coups les eurent un peu écartés, leur colère augmenta davantage, et leur rage en devint plus forte. Cette médecine, qu'on ne leur donna que par force, et pour essayer si les apparences seroient utiles à leur guérison, n'ayant pas eu d'effet, on cessa de la pratiquer ; et on crut que le mieux étoit de ne rien faire d'extraordinaire, de peur de faire connoître aux Parisiens le danger où leur folie exposoit la France.

On passa toute cette journée dans l'espérance que ce tumulte pourroit s'apaiser, mais avec beaucoup de crainte qu'il ne s'augmentât. On tint conseil au Palais-Royal à l'ordinaire, et nous y demeurâmes paisiblement, riant et causant, selon notre coutume, de mille fariboles. Car, outre qu'en telles occasions personne ne veut dire ce qu'il pense et ne veut pas paroître avoir

peur, nul aussi ne veut être le premier à pronostiquer le mal. Plusieurs personnes, en effet, vinrent trouver la Reine, qui, légèrement et sur de fausses apparences, lui dirent que ce n'étoit rien et que toutes choses s'apaisoient [1]. Les rois se flattent aisément : notre Régente étoit de même, qui, étant née avec un courage intrépide, se moquoit des émotions populaires, et ne pouvoit croire qu'elles pussent causer de mal considérable.

Sur le soir, le coadjuteur revint trouver la Reine de la part du peuple, forcé de prendre cette commission pour lui demander encore une fois leur prisonnier, résolus, à ce qu'ils disoient, si on le leur refusoit, de le ravoir par force. Comme le cœur de la Reine n'étoit pas susceptible de foiblesse, qu'il paroissoit en elle un courage qui auroit pu faire honte aux plus vaillans, et que d'ailleurs le cardinal ne trouvoit pas son avantage à être toujours battu, elle se moqua de cette harangue, et le coadjuteur s'en retourna sans réponse. Un de ses amis et un peu des miens [2], qui, peut-être aussi bien que lui, n'étoit pas dans son ame au désespoir des mauvaises aventures de la cour, et qui ne l'avoit pas quittée de toute la journée, me dit à l'oreille que tout étoit perdu ; qu'on ne s'amusât point à croire que ce n'étoit rien ; que tout étoit à craindre de l'insolence du peuple ; que déjà les rues étoient pleines de voix qui crioient contre la Reine, et qu'il ne croyoit pas que cela se pût apaiser aisément.

[1] Ce que dit ici madame de Motteville de la légèreté des uns, de la flatterie des autres, de la confiance aveugle de la Reine, et de l'assurance plus affectée que réelle du cardinal, est confirmé par les Mémoires de Retz, qui contiennent un récit très-piquant de ce qui se passa à ce conseil. F. R.

[2] Laigues.

La nuit qui survint là-dessus les sépara tous, et confirma la Reine dans sa créance que l'aventure du jour n'étoit nullement à craindre. Elle tourna la chose en raillerie, et me demanda au sortir du conseil, comme elle vint se déshabiller, si je n'avois pas eu grand'peur. Cette princesse me faisoit une continuelle guerre de ma poltronnerie : si bien qu'elle me fit l'honneur de me dire gaiement qu'à midi, peu après son retour du *Te Deum*, quand on lui étoit venu dire le bruit que le peuple commençoit à faire, elle avoit aussitôt pensé à moi et à la frayeur que j'aurois au moment que j'entendrois cette nouvelle si terrible, et ces grands mots de *chaînes tendues* et de *barricades*.

Elle avoit bien deviné, car j'avois pensé mourir d'étonnement quand on me vint dire que Paris étoit en armes : ne croyant pas que jamais dans ce Paris, le séjour des délices et des douceurs, on pût voir la guerre ni des barricades que dans l'histoire et la vie d'Henri III. Enfin cette plaisanterie dura tout le soir ; et comme j'étois la moins vaillante de la compagnie, toute la honte de cette journée tomba sur moi. Je me moquai en moi-même, non-seulement de ma frayeur, mais encore des avis que, deux heures auparavant, Laigues m'avoit donnés si charitablement. Ce ne fut pas sans admirer comme les choses sont prises diversement, selon les différentes passions des hommes.

Ce même jour, le premier président étoit venu au bruit des exilés trouver la Reine, pour lui demander ses confrères ; mais elle l'avoit renvoyé sans réponse. Le peuple, qui le soupçonnoit d'être d'accord avec la cour, alla chez lui ; des coquins remplis de rage crièrent contre lui qu'il étoit un traître, et qu'il avoit vendu sa compagnie : si bien qu'il fut contraint, pour les apaiser, de sortir à pied dans les rues, et se présen-

ter à ces mutins pour se justifier à eux. Sans cette fermeté, ils eussent été peut-être plus loin dans leur insolence. Sa douceur calma leur furie, et ils reçurent ses justifications à condition qu'il retourneroit demander Broussel : ce qu'il fit avec aussi peu de succès que la première fois.

Le lendemain, selon qu'il avoit été résolu au conseil le jour précédent, le chancelier[1] eut ordre d'aller au Palais pour y présider, pour calmer les esprits, et empêcher les désordres qui pourroient arriver sur le prétexte de cette affaire[2]. La sédition avoit donné de la terreur à tout le monde, et les amis du chancelier lui dirent que cette occasion leur paroissoit infiniment périlleuse pour lui. Il vit des mêmes yeux que les autres le danger où il s'exposoit; mais cette ame, trop attachée à la faveur, ne le fut point à l'amour de la vie. Il préféra à cette crainte l'avantage de faire une action qui fût au-dessus du commun; et comme la Reine même l'avoit jugée nécessaire, il voulut y aller sans montrer aucune marque de foiblesse.

Il partit à cinq heures du matin, et s'en alla au Palais, ou, pour mieux dire, il partit de sa maison dans ce dessein. L'évêque de Meaux son frère voulut aller avec lui, et la duchesse de Sully sa fille, belle, jeune et courageuse, se jeta dans son carrosse, quoi qu'il pût faire pour l'empêcher de s'y mettre. Comme il fut sur le Pont-Neuf, trois ou quatre grands pendards abordèrent son carrosse, et lui demandèrent insolemment qu'il leur rendît leur prisonnier, lui disant que s'il ne le faisoit, ils le tueroient à l'heure même. Ces déses-

[1] Seguier.

[2] On a cru aussi qu'il alloit interdire le parlement; mais je n'en ai rien su de certain. Il ne me parut alors aucune marque de ce dessein, et je ne l'ai entendu dire que long-temps après. (*Note de l'auteur.*)

pérés ayant commencé le bruit, il en arriva d'autres qui l'environnèrent, et qui le menacèrent de la même chose.

Lui, ne sachant comment faire pour s'échapper doucement de cette canaille, commanda à son cocher de passer outre, et d'aller devers les Augustins, où étoit la maison du duc de Luynes [1] son ami, pour y entrer au cas qu'il y fût contraint par la multitude, ou pour s'acheminer plus sûrement, par le pont Notre-Dame, au Palais ; car il crut que les bons bourgeois ne le laisseroient pas au pillage de ces mutins. Etant arrivé auprès des Augustins, ce peuple commença de s'écarter : de sorte qu'il prit résolution de s'en aller de là à pied au Palais, et de mettre son carrosse chez le duc de Luynes; mais il n'eut pas fait trois pas, qu'un grand maraud vêtu de gris commença à crier tout de nouveau contre lui : « Aux armes, aux armes! Tuons-le, et vengeons-« nous sur lui de tous les maux que nous souffrons. »

A ceci le tumulte s'échauffe et s'augmente, et le chancelier fut contraint de se jeter dans l'hôtel de Luynes, pour s'y sauver tout de bon. Guère de gens n'étoient encore éveillés dans cette maison ; il fut reçu seulement d'une bonne vieille femme, qui, voyant un chancelier de France lui demander du secours, le prit par la main et le mena dans un petit cabinet fait d'ais de sapin, qui étoit au bout d'une salle. Il n'y fut pas plutôt entré, lui et sa troupe, que voici cette canaille qui vint, avec des cris effroyables, demander où il étoit, et dirent, avec mille sermens, qu'ils le vouloient avoir. Les uns disoient : « Ce sera prisonnier pour prisonnier; « et nous en ferons un échange avec notre cher protec-« teur. » Les autres, plus méchans, disoient qu'il le

[1] Charles d'Albert; peu après il devint frondeur.

falloit démembrer et mettre par quartiers, afin d'en mettre les morceaux par les places publiques, et montrer leur ressentiment par leur vengeance. Ils allèrent enfin le chercher jusqu'à ce petit cabinet ; et comme ils virent le lieu assez abandonné, ils se contentèrent seulement de donner quelques coups contre les ais, et d'écouter s'ils n'entendoient point de bruit ; puis allèrent ailleurs le chercher. Il est à croire que ce ministre, dans le temps qu'ils étoient à sa porte, n'étoit pas à son aise, et qu'il sentit qu'il étoit homme. Il se confessa dans ce cabinet à son frère l'évêque de Meaux, et se prépara tout-à-fait à la mort.

Il avoit envoyé au Palais-Royal demander du secours ; et dès qu'on sut le péril où il étoit, on envoya commander aux gendarmes et aux chevau-légers d'y aller. Le maréchal de La Meilleraye s'achemina pour l'aller querir avec deux compagnies de Suisses ; et cet illustre prisonnier fut tiré de ce péril par la venue du grand maître. Il le fit prendre sous les bras pour l'amener à pied au Palais-Royal ; car dans cet embarras on ne put trouver son carrosse, et toutes choses étoient bonnes, hormis d'être exposé à la furie du peuple.

Le lieutenant civil [1] vint aussi donner de l'aide au chancelier ; et, le rencontrant en chemin, il le mit dans son carrosse, avec sa fille la duchesse de Sully et l'évêque de Meaux. Comme ils passèrent devant la place Dauphine, au milieu du Pont-Neuf, le peuple, qui étoit en colère d'avoir perdu sa proie, fit une décharge sur eux, dont il y eut quelques soldats de tués de ceux qui environnoient leur carrosse. La duchesse de Sully reçut un coup de mousquet au bras, d'une balle qui avoit

[1] Dreux d'Aubrai, comte d'Offremont.

déjà perdu sa force, car ils tirèrent de loin : par conséquent elle ne la blessa que par une grande contusion. Un exempt du Roi, celui qui est toujours à la suite du chancelier, fut tué par cette canaille, de même qu'un des gardes qui l'accompagnent.

Ils arrivèrent chez le Roi assez alarmés de cette aventure ; et le chancelier y demeura quelques jours, n'osant pas retourner chez lui, de peur que la populace animée ne fît dessein d'aller piller sa maison. A son retour, l'ayant été voir dans sa chambre, il me représenta lui-même l'état où dans cet instant il avoit été ; et comme je lui demandai s'il avoit trouvé l'image de la mort fort horrible, il me dit qu'il avoit souffert ce que selon l'humanité on ne se peut exempter de sentir ; mais que Dieu lui avoit fait beaucoup de grâces, l'ayant entièrement occupé du soin de son salut et de lui demander pardon de ses péchés.

Voilà comme se passa le matin de la seconde journée, qui ne fut pas meilleure que la première. Au réveil de la Reine, sur les neuf heures du matin, on lui apprit cette nouvelle. Elle en fut fâchée infiniment, non-seulement par la pitié qu'elle eut d'une personne de cette qualité qui pour son service avoit été deux heures entre les mains de mille coquins dignes de la corde ; mais encore par la blessure que son autorité recevoit de ce coup, qui devoit être d'une dangereuse conséquence à l'État, et avoir de mauvais effets par le bruit qu'elle feroit chez les étrangers. Elle connut qu'ils reprendroient de grandes forces sur cette nouvelle, et qu'un chancelier de France, sans respect dans Paris, que le peuple avoit voulu tuer dans les rues, son Roi présent, étoit une marque certaine que la puissance du prince étoit anéantie, et l'amour des sujets envers leur souverain apparemment éteint en eux.

Après que la Reine eut essuyé ce chagrin, dont la cause lui faisoit voir, malgré sa fermeté à ne s'ébranler de rien, qu'elle devoit tout craindre, il fallut qu'elle se levât pour recevoir le parlement, qui la vînt trouver en corps à pied pour lui demander le prisonnier. Elle leur parla vigoureusement, de bon sens et sans s'émouvoir [1], car en cette occasion elle agissoit selon ses propres sentimens et d'elle-même. Entre beaucoup de choses qu'elle leur dit, ces mots me restèrent dans la mémoire, qui me parurent dignes d'être remarqués : Que cela étoit étrange et bien honteux pour eux d'avoir vu, du temps de la feue Reine sa belle-mère, M. le prince en prison à la Bastille, sans en avoir montré aucun ressentiment ; et que, pour Broussel, eux et le peuple fissent tant de choses ; que la postérité regarderoit avec horreur la cause de tant de désordres, et que le Roi son fils auroit un jour sujet de se plaindre de leur procédé, et de les en punir.

Le premier président lui répondit peu de chose ; et le président de Mesmes, l'interrompant, prit aussi la parole, et lui dit : « Oserai-je, madame, vous dire qu'en « l'état où sont les peuples il ne faut penser qu'au re- « mède, et que Votre Majesté doit, ce me semble, éviter « la douleur de rendre ce prisonnier par force, en nous « le redonnant de sa propre volonté et de bonne grâce. » La Reine lui répliqua qu'il étoit impossible de faire ce tort à l'autorité royale, et laisser impuni un homme qui l'avoit attaquée avec tant d'insolence ; qu'ils devoient bien voir par la douceur de sa régence quelles étoient ses intentions, et qu'en son particulier elle étoit toute disposée à lui pardonner ; mais qu'ils savoient

[1] Retz et Omer Talon disent qu'elle avait en ce moment le ton très-aigre. F. B.

bien qu'il y avoit une certaine sévérité à quoi les rois étoient obligés, pour contenir les peuples dans quelque crainte.

Après ces sortes de disputes elle les quitta, et le premier président, courant après elle, la conjura tout de nouveau de bien penser à ce qu'elle faisoit. A quoi la Reine, instruite en cet endroit par son ministre, comme elle l'avoua depuis, leur repartit que, de leur côté, ils fissent ce qu'ils devoient; qu'ils témoignassent à l'avenir plus de respect aux volontés du Roi ; et que de sa part, cela étant, elle leur feroit toutes les grâces qu'ils pourroient justement prétendre d'elle.

Le chancelier, qui étoit présent, leur expliquant ce que cette réponse vouloit dire, leur fit entendre que s'ils promettoient de ne plus opiner sur la déclaration, et cesser absolument de s'assembler sur les affaires d'État, elle leur redonneroit leurs prisonniers, puisque la seule raison qui avoit obligé la Reine à faire ce qu'elle avoit fait avoit été leur révolte, et la censure qu'ils faisoient tous les jours sur cette déclaration qui les combloit de grâces, et qui leur marquoit assez la bonté de Sa Majesté et la douceur de son ministre.

Sur cette proposition, toute la compagnie se résolut de s'en retourner au Palais s'assembler là-dessus, pour savoir ce qu'ils avoient à répondre. Ils sortirent de chez la Reine dans le même ordre qu'ils étoient venus : et comme ils arrivèrent dans la rue Saint-Honoré, aux premières barricades qu'ils rencontrèrent, ils furent arrêtés par le peuple qui les environna, criant et demandant Broussel. Plusieurs s'approchèrent du premier président, et, lui présentant le pistolet à la gorge, lui dirent mille injures, et le menacèrent que s'il ne leur faisoit rendre M. de Broussel, ils le tueroient. Ils montrèrent en effet assez de désir de le maltraiter ; mais il

se sauva par sa fermeté et sa constance, les assurant qu'il venoit d'y travailler de toute sa force; et, sur ces paroles, ils lui donnèrent la vie, à condition qu'il s'en retourneroit à l'heure même trouver la Reine, lui signifiant que s'il ne l'obtenoit, ils le mettroient en mille morceaux.

Toute cette compagnie revint donc sur ses pas, bien étonnée de voir que la furie du peuple s'étendoit jusque sur eux. Ils se reconnoissoient la cause de ces désordres, et n'y auroient pu remédier s'ils avoient voulu l'entreprendre; car, quand le peuple se mêle d'ordonner, il n'y a plus de maître, et chacun en son particulier le veut être. Cette célèbre république de Rome, qui s'étoit rendue maîtresse du monde presque tout entier, a su par expérience combien il est dangereux de lui donner part au gouvernement; et ces illustres conquérans, dont chaque citoyen s'estimoit plus qu'un roi, ont sans doute senti, par cette noble illusion de l'amour de la liberté, combien la furie populaire est une chose dure, cruelle et fâcheuse.

La France, qui est accoutumée à cette belle et honorable servitude de nos souverains, regardoit la puissance que le peuple vouloit prendre dans Paris comme une grande maladie de l'État, et le parlement même en étoit surpris. J'entrai chez le Roi peu après le retour de ces longues robes au Palais-Royal, et je les vis passer, du grand cabinet de la Reine, par-dessus la terrasse qui sépare les deux corps de logis de cette maison, pour aller dans la grande galerie du Roi faire ce qu'ils avoient eu dessein de faire au Palais, c'est-à-dire chercher les moyens d'apporter quelque remède au mal présent. Ils n'avoient point mangé de tout le jour, et il étoit tard. Par pitié plutôt que par tendresse, la Reine eut le soin de leur faire porter du pain et du vin, avec

quelques viandes, qu'ils devoient, ce me semble, manger avec beaucoup de honte, voyant qu'ils étoient la cause de ces désordres, des inquiétudes de la Reine, de la prise de Broussel et de la révolte du peuple.

Après leur repas, le duc d'Orléans y alla pour y tenir sa place ordinaire. Le chancelier s'y trouva aussi pour y présider : ce qu'il fit avec une grande présence d'esprit, quoique ce fût avec les images de la mort et du péril qu'il venoit d'essuyer. Le cardinal y fut un moment pour les conjurer de penser tout de bon, et avec des intentions sincères, au remède des maux qui pouvoient naître de ces commencemens de révolte. Il avoit beaucoup d'esprit, et parloit assez bien notre langue : il l'écrivoit même d'une manière à se pouvoir faire admirer; mais comme il lui restoit l'accent de son pays, il n'avoit pas l'agrément du discours, ni la facilité de s'expliquer élégamment. Il leur dit seulement en cette occasion qu'il croyoit qu'ils avoient fort bonne intention ; que la Reine l'avoit de même ; que cela étant, il étoit facile de s'accommoder. Un de mes amis, qui étoit de cette compagnie, me dit qu'il avoit ensuite répété ce peu de mots beaucoup de fois et assez confusément ; de sorte que sa petite harangue ne servit qu'à faire rire ceux qui ne pensoient guère sérieusement à ce qu'il conseilloit de faire avec assez de raison. Ce qui nous doit faire connoître que naturellement il y a de l'iniquité dans le cœur des hommes, et que la justice en est souvent bannie. Si cela n'étoit pas, ils estimeroient les choses raisonnablement dites, par quelque bouche qu'elles le fussent.

Toute cette journée, malgré les barricades, il y eut beaucoup de monde chez la Reine, qui fut toujours au cercle avec la reine d'Angleterre et plusieurs princesses, attendant la résolution que prendroit le parle-

ment. Le cardinal n'étoit pas sans inquiétude, et dans cette même attente il alla s'enfermer dans le petit cabinet de la Reine avec l'abbé de La Rivière, qui n'étoit pas si chagrin que lui ; car il espéroit que l'abaissement du ministre serviroit à son élévation.

Cette tristesse ne paroissoit point sur le visage du cardinal. Au contraire, quand il se montroit au public, il témoignoit beaucoup de tranquillité ; et, comme je l'ai remarqué ailleurs, il étoit plus humain et plus doux dans le malheur que dans la prospérité : il ne fuyoit pas ceux qui lui vouloient parler avec la même sécheresse que quand il étoit satisfait et content. Par cette raison, les gens de la cour lui souhaitoient toujours quelque mauvaise aventure, afin de l'humilier, car il est naturel à l'homme de régler ses sentimens selon la mesure de ses intérêts ; et le plus sage de tous ne l'est guère quand il désire quelque bien qu'on lui refuse avec des marques de mépris et de rudesse. Malgré la douceur du cardinal, il n'en avoit pas souvent dans son procédé ni même dans ses paroles : elles étoient quasi toujours sèches et fort différentes de ses promesses, qui ne produisoient jamais, ou rarement, de bons effets, s'il n'y étoit contraint par l'intrigue des prétendans. Ils ont quasi toujours arraché ses bienfaits de sa foiblesse plutôt que de sa bonté.

Le parlement ayant achevé sa délibération, il vint trouver la Reine, qui les alla recevoir dans sa petite galerie, n'ayant nulles femmes auprès d'elle. Le premier président, au nom de sa compagnie, lui protesta de leur fidélité par un compliment assez court, et lui rendit compte de leur délibération, par laquelle ils promettoient de différer et surseoir toutes leurs délibérations jusques après la Saint Martin, hormis sur les rentes et sur le tarif.

Cet arrêté n'étoit rien de bon. On voyoit sous cette promesse une véritable intention de recommencer tout de nouveau quand la Saint-Martin seroit passée, et qu'alors ils pourroient s'assembler à leur gré sur toutes matières ; et néanmoins, en conséquence de ce délai, la Reine, forcée par l'état où se trouvoit Paris, leur accorda leur prisonnier, et leur donna dès cet instant une lettre de cachet pour le faire revenir avec les carrosses du Roi, qui furent commandés pour l'aller querir en diligence.

Cette grâce, extorquée et colorée seulement par une apparente et très-courte obéissance qui, à proprement parler, n'étoit qu'une victoire qu'ils emportoient sur la royauté, fit de la peine à la Reine, et en dut faire au cardinal. Elle causa même du chagrin dans l'ame des bons Français, dont le nombre étoit petit ; car ceux qui composoient la cour l'avoient ulcérée par la haine, ou occupée du désir de voir changer la fortune du ministre : si bien qu'on peut dire que les malheurs de la Reine étoient grands, et que peu de personnes y prenoient part.

Voici donc le prisonnier Broussel que la Reine est contrainte de rendre : le parlement est victorieux, et lui et le peuple sont les maîtres. Les bourgeois avoient pris les armes par ordre du Roi, de peur que la canaille insolente ne devînt trop absolue ; et les colonels des quartiers et compagnies de la ville faisoient leurs gardes avec tant d'ordre, qu'on peut dire que jamais désordre ne fut si bien ordonné, une sédition aussi grande et aussi impétueuse que celle-là devant vraisemblablement causer plus de mal qu'elle n'en causa.

Mais les bourgeois, qui avoient pris les armes fort volontiers pour sauver la ville du pillage, n'étoient guère plus sages que le peuple, et demandoient Brous-

sel d'aussi bon cœur que le crocheteur. Car, outre qu'ils étoient tous infectés de l'amour du bien public qu'ils estimoient être le leur en particulier, qu'ils aimoient trop ledit parlement et qu'ils avoient tous de la haine contre le ministre, ils étoient remplis de joie de penser qu'ils étoient nécessaires à quelque chose. Ils croyoient avoir part au gouvernement puisqu'ils gardoient les portes de la ville ; et chacun dans sa boutique raisonnoit sur les affaires d'État. Ils ne faisoient pas tant de bruit que les autres, mais ils demandoient Broussel gravement, et disoient qu'ils ne se désarmeroient point s'ils ne le voyoient de leurs yeux.

Après que le parlement eut eu son audience, toute cette compagnie sortit du Palais-Royal, et s'en retourna aussi triomphante que la Reine étoit humiliée. Le peuple et les bourgeois leur vinrent demander ce qu'ils avoient fait pour Broussel. Ils leur répondirent qu'ils avoient obtenu sa liberté ; et un de ses neveux, qui étoit en leur compagnie, parut avec la lettre de cachet, et leur promit qu'il seroit à Paris le lendemain à huit heures du matin. Cette promesse leur donna quelque consolation et un peu de repos. Mais, au moindre doute qu'ils avoient, ils recommençoient leurs imprécations ; et, parmi leur colère, ce grand déchaînement qu'ils avoient contre la personne de la Reine et du ministre étoit une chose étonnante. Ils ne feignoient pas [1] de dire que si on les trompoit, ils iroient saccager le Palais-Royal, chasseroient cet étranger ; et ils crioient incessamment : *Vive le Roi tout seul, et M. de Broussel !*

La nuit fut assez fâcheuse ; car en de telles rencontres on doit tout craindre. L'alarme fut grande au

[1] C'est-à-dire, ils n'hésitaient pas. Ce sens du verbe feindre a vieilli. F. R.

Palais-Royal : la Reine même, avec toute sa fermeté, eut de l'inquiétude. Les bourgeois tiroient incessamment, et ils étoient si près de la maison du Roi, que les sentinelles du régiment des Gardes et celles de la rue Saint-Honoré se regardoient de fort près. Les menaces qu'ils faisoient ne furent pas cachées au cardinal, et, malgré la gaieté qu'il avoit affectée en public, il ne laissa pas de se précautionner en homme qui avoit peur. Il ne se coucha point de toute la nuit, étant toujours botté et prêt de monter à cheval, en cas qu'il y eût été contraint par la rage et la folie du peuple. Il y avoit un corps-de-garde chez lui, un à sa porte, et dans son écurie un grand amas de mousquets, pour se défendre s'il eût été attaqué. Il fit tenir dans le bois de Boulogne quelque cavalerie pour l'escorter s'il étoit contraint de sortir ; et ceux qui étoient attachés à lui ne le quittèrent point qu'il ne fût jour. Un Italien qui étoit à lui, qui avoit autant de poltronnerie que d'esprit, et qui avoit peu de tendresse pour son maître, me dit le lendemain, *che per tutto il regno di Francia non vorebbe aver da passare una cosi mala notte come quella ch'era passata*. (Que pour tout le royaume de France il ne voudroit pas passer une nuit pareille à celle qu'il avoit eue.)

Le lendemain les mutins, en attendant la venue de leur prisonnier, continuèrent leurs menaces, disant tout haut qu'ils vouloient envoyer querir le duc de Beaufort et le mettre à leur tête. Cette insolence s'augmenta quand on leur dit qu'on avoit vu de la cavalerie dans le bois de Boulogne. Ne pouvant deviner ce que c'étoit, ils s'imaginèrent qu'il y avoit dix mille hommes dans cette embuscade, et que c'étoit pour les châtier de leur révolte. Lorsqu'ils entendirent huit heures sonner, et que leur prisonnier n'étoit point encore

venu, ce fut de si grands redoublemens de cris, et de si terribles menaces, que Paris dans cet instant étoit quelque chose d'effroyable. Enfin, ce tribun du peuple étant arrivé à dix heures, les exclamations de joie furent infinies ; les chaînes furent détendues, les barricades rompues pour le laisser passer. Et jamais triomphe de roi, ou d'empereur romain, n'a été plus grand que celui de ce pauvre petit homme, qui n'avoit rien de recommandable que d'être entêté du bien public et de la haine des impôts : ce qui en effet étoit une chose louable si elle eût été réglée par une bonne et prudente conduite, et si sa vertu eût été tout-à-fait exempte de l'esprit de cabale ; car je sais que pendant toute la guerre les esprits factieux, et qui n'agissoient que par des motifs d'intérêt, avoient de grandes liaisons et de grandes conférences avec lui. C'est pourquoi ses bonnes qualités n'étoient pas pures ni exemptes de corruption. Il fut mené à Notre-Dame, où le peuple voulut qu'on chantât un *Te Deum ;* mais ce pauvre homme, honteux de tant de bruit, s'échappa de leurs mains, et, sortant par une petite porte de l'église, s'en alla chez lui, où beaucoup de gens de la cour le furent voir par curiosité.

Après le retour de Broussel, il sembloit que tout ce désordre devoit cesser ; mais les bourgeois, sans avoir nulle soumission aux ordres et aux volontés du Roi, ne voulurent point quitter leurs armes, ni ôter leurs barricades que par l'ordre du parlement ; et disoient tout haut qu'ils ne reconnoissoient point d'autres maîtres ni d'autres protecteurs. Ainsi le même matin, en présence de Broussel, qui de chez lui avoit été droit au parlement, cette compagnie, maîtresse de la vie du Roi et de la ville, donna un arrêt en ces termes :

« La cour cejourd'hui, les chambres assemblées : ouï

le prévôt des marchands de cette ville, sur les ordres qu'il avoit donnés en conséquence de l'émotion qui étoit arrivée le jour de devant-hier, hier et ce matin ; ouï aussi le procureur général du Roi, a ordonné que toutes les chaînes tendues et barricades faites par les bourgeois seront détendues, démolies et ôtées ; enjoint à eux de se retirer chacun chez soi, et s'appliquer à leurs vacations. Fait en parlement, le 28 août 1648. »

En suite de cet arrêt, tous obéirent si ponctuellement, que deux heures après on pouvoit aller par Paris comme dans les temps les plus paisibles ; et toutes choses se calmèrent, de sorte qu'il sembloit que le passé eût été un songe. Mais, comme il faut peu de sujet pour troubler les esprits d'une populace déjà émue, le malheur voulut qu'on fît apporter deux charrettes de poudre pour le régiment des Gardes, qui entrèrent par la porte Saint-Antoine. Cet objet frappa leur imagination de mille frayeurs, et fit croire aux bourgeois, comme à des criminels qui craignent le supplice, que la Reine avoit quelque dessein de les punir. Sur cela, ils coururent aux charrettes et les pillèrent, et crièrent tout de nouveau : *Aux armes!* Les magistrats de la ville y allèrent pour les apaiser, qui les assurèrent qu'ils n'avoient rien à craindre ; mais il ne les purent persuader. Le feu de ce nouvel accès de rébellion s'enflamma avec tant de promptitude, qu'en moins d'une demi-heure il communiqua sa chaleur jusqu'à l'autre bout de la ville ; et Paris dans cet instant reprit la même face qu'il avoit eue le matin.

Sur cet avis, la Reine tint conseil avec le duc d'Orléans, le ministre, le grand maître, et tous les autres. On y résolut de renvoyer dans leurs quartiers toutes les gardes qui étoient devant la porte du Palais-Royal, afin d'ôter au public les soupçons qu'il pourroit avoir

eus à la vue de ces charrettes ; ce qui s'exécuta aussitôt. Les émotions populaires dans Paris, qui est plutôt un monde entier qu'une ville particulière, sont des torrens furieux qui s'épandent avec une si grande impétuosité, que si on les laissoit grossir, ils seroient capables de faire des ravages que la postérité par leurs terribles effets auroit peut-être de la peine à les croire.

On manda enfin le prévôt des marchands, à qui la Reine dit qu'elle s'étonnoit de cette rumeur ; que la poudre qui avoit épouvanté le peuple étoit seulement pour fournir le corps-de-garde de la maison du Roi, qui en manquoit ; et que, pour marque qu'elle n'avoit pas de dessein qui pût inquiéter aucune sorte de personnes, elle avoit renvoyé toutes les compagnies des Gardes dans leurs quartiers, et l'assura qu'il n'étoit resté dans la place où étoit le corps-de-garde que la simple garde ordinaire. Elle lui commanda d'aller publier ces vérités dans les rues, afin de rassurer tout le monde.

Il obéit aux ordres de la Reine, mais il ne fut pas écouté : la raison et la vérité ne sont pas de la connoissance de ces sortes de gens. Elles furent reçues avec des injures insolentes, et rebutées comme des ennemis contre qui ces furieux avoient naturellement de l'antipathie. Leur incrédulité s'augmenta par le souvenir de cette cavalerie dont ils avoient entendu parler le matin, qui avoit été en embuscade dans le bois de Boulogne ; et de toutes ces chimères ils en faisoient une fable, où ils ajoutoient plus de foi qu'au récit de l'histoire. L'épouvante qu'ils se donnoient à eux-mêmes eut tant de force sur leur imagination, qu'il y en eut d'assez sots pour dire que la reine de Suède[1] étoit aux portes de

[1] Christine. Voyez tome I. p. 287.

Paris pour secourir la Reine, parce qu'ils avoient ouï dire que cette princesse étoit une guerrière, et qu'ils savoient par ses derniers ambassadeurs qu'elle avoit contracté alliance avec la nôtre.

A force de leur crier qu'ils n'avoient rien à craindre, il y eut quelques momens où il sembla que leur ardeur commençoit un peu à s'éteindre; et, sur les sept à huit heures du soir, on vint dire à la Reine que le peuple paroissoit vouloir se taire; ce qui l'obligea de songer à se mettre au lit. Elle avoit besoin de se reposer des fatigues et des cruelles inquiétudes qu'elle avoit senties, malgré sa tranquillité ordinaire.

Elle étoit à peine assise à sa toilette pour se déshabiller, que le bruit de la rue Saint-Antoine, qui étoit répandu par Paris, recommença tout de nouveau dans la rue Saint-Honoré, avec beaucoup plus de frayeur pour la cour que celle du jour; car la nuit les choses paroissent plus fâcheuses, et donnent beaucoup plus d'inquiétudes. Il y avoit eu des gens assez méchans pour jeter des billets par les rues et dans les places publiques, qui conseilloient aux bourgeois de prendre les armes, et qui les avertissoient charitablement qu'il y avoit des troupes aux environs de Paris, avec avis certain que la Reine vouloit enlever le Roi, ensuite les faire saccager pour les punir de leurs révoltes.

L'alarme fut plus grande parmi le peuple, et le Palais-Royal en eut sa part. On vint dire à la Reine tout librement qu'elle n'étoit plus en sûreté dans cette maison, sans fossés ni sans gardes. On lui apprit qu'il y avoit des troupes de bourgeois mêlés de canaille, qui disoient tout haut qu'ils vouloient le Roi; que leur résolution étoit de l'avoir entre leurs mains pour le garder eux-mêmes à l'hôtel-de-ville; qu'ils vouloient les clefs des portes de la ville, de peur qn'on ne l'enlevât;

que lui hors du Palais-Royal, ils ne se soucioient guère du reste, et que volontiers ils y mettroient le feu.

Sur ces horribles menaces, nous commençâmes tous à craindre pour elle et pour nous, soit pour sa personne, soit pour les nôtres, soit enfin pour nos maisons, qui étant voisines de la cour couroient grand risque d'être pillées. Chacun lui apprit alors le péril où elle étoit, et les insolences que le peuple disoit contre elle ; car on flatte les rois jusqu'à l'extrémité ; mais aussi quand le masque est levé on ne les épargne pas. Jarzé, nouveau capitaine des Gardes, sur ce qu'elle montra quelques regrets d'avoir renvoyé les Gardes, lui dit avec ostentation : « Madame, nous sommes ici une poignée de « gens qui mourrons à votre porte. » Mais comme ces offres avoient plus de beauté que de force, elle les reçut plutôt comme des marques du mauvais état où elle étoit, que comme un remède capable de la consoler des maux qu'elle avoit sujet de craindre.

Il fallut qu'elle en cherchât la guérison dans sa propre fermeté ; car M. le cardinal étoit si rempli de trouble et d'effroi, qu'elle n'en recevoit nul secours. Dans cet instant, elle connut bien clairement tout ce qui pouvoit lui arriver. Elle le sentit, et la rougeur qui lui monta au visage sur le compliment de Jarzé nous le fit assez connoître. Mais je dois lui rendre ce témoignage, qu'après avoir observé ses paroles, ses sentimens et ses actions, je ne vis en elle nulle marque de foiblesse. Au contraire, elle demeura toujours également constante et ferme, et parut dans ce moment très-digne de ses grands aïeux, et parler en petite-fille de Charles-Quint, qui joignit par sa dernière retraite la piété à ses héroïques vertus. Elle répondit à ceux qui lui disoient les choses du monde les plus effroyables, ces belles paroles dont il me souviendra toute ma vie : « Ne craignez

« point, Dieu n'abandonnera pas l'innocence du Roi ; « il faut se confier en lui. »

Quand je l'entendis parler ainsi, je fus honteuse, je l'avoue, d'avoir cru que sa tranquillité pouvoit être quelquefois causée par l'ignorance du péril. Je l'en avois soupçonnée, parce qu'en effet les rois ne voient jamais leurs maux qu'au travers de mille nuages. La vérité que les poëtes et les peintres représentent toute nue, est toujours devant eux habillée de mille façons ; et jamais mondaine n'a si souvent changé de mode que celle-là en change quand elle va dans les palais des rois.

En cette occasion, cette grande princesse n'a pu être accusée d'aveuglement. Elle sentit si fortement l'état où elle étoit, qu'elle en fut peu après malade. Mais son ame, plus forte que son corps, la soutint avec tant de fermeté, qu'elle auroit eu honte de montrer ce que la nature n'avoit pu éviter de lui faire souffrir. Et cette honorable fierté fut si grande en elle, qu'elle l'empêcha de donner à ses chagrins d'autres témoins que les horreurs de la nuit. Elle se contenta en notre présence de demander sans trouble des nouvelles de ce qui arrivoit de temps en temps, sans rien oublier néanmoins de tout ce que le soin et la prévoyance pouvoient apporter pour remédier à des maux si extraordinaires et si redoutables, dans lesquels elle ne trouvoit conseil ni assistance de qui que ce fût, pas même de son ministre, qui crut alors qu'il seroit obligé de quitter la France.

Il est vrai en effet qu'il s'habilla de gris, pour se tenir prêt à partir : ses chevaux furent bridés toute la nuit, et ses gens en état de le pouvoir suivre. Il alla même visiter le corps-de-garde des bourgeois, pour entendre ce que disoit le peuple, et faire ses jugemens lui-même. Mais enfin sur le minuit, les bourgeois voyant que les gardes effectivement n'étoient plus devant le Palais-

Royal, où il n'y avoit que deux pauvres sentinelles, à la paix qui paroissoit régner dans la maison du Roi, ils commencèrent à se rassurer. Ce qu'ils firent enfin, après que par l'ordre de la Reine on leur eut porté les clefs des portes de la ville, et que les magistrats, qui allèrent toute la nuit par les rues, leur eurent juré qu'ils n'avoient rien à craindre. Le bruit s'apaisa, de sorte que Comminges, étant allé dans les rues voir l'état des choses, vint assurer la Reine qu'il n'avoit presque rencontré personne. C'est pourquoi nous la quittâmes, pour aller chercher dans le repos quelques consolations à nos misères.

CHAPITRE XXVI

(1648). — Calme dans Paris. — Mécontentement du coadjuteur. — Ambition secrète du duc d'Orléans. — Vengeances des Espagnols à Naples. — Maladie du duc d'Anjou. – La Reine remercie les bourgeois d'avoir gardé la capitale. — Elle cède à de nouvelles exigences de la magistrature. — Politique modérée du cardinal. — Condé blessé devant Furnes. — La cour se retire à Ruel. — Exil de Châteauneuf. — Arrestation de Chavigny. — Fidélité du commandeur de Jars à son ami Châteauneuf. — Fontrailles évite la prison par la fuite. — Le parlement demande le retour du Roi et le changement du ministre. — Arrivée de Condé à Paris. — Les princes appuient la Reine, qui refuse les demandes des magistrats. — La cour va à Saint-Germain. Déclaration du Roi défendant au parlement de s'assembler. — Le duc d'Orléans et Condé proposent une conférence aux magistrats. — Ceux-ci exigent préalablement la liberté de Chavigny. — Autres demandes du parlement. — Anne d'Autriche les accorde en partie. — Madame de Vendôme invoque la protection de la magistrature contre Mazarin.

Le 29 et 30 août, Paris reprit un esprit de paix : il n'y resta nulles traces de désordre, ni de la violente émotion du peuple. Il est à présumer que la confiance

que la Reine avoit eue dans le secours céleste avoit pour cette fois sauvé cette grande ville, puisque de tant de gens malintentionnés, nul ne voulut se déclarer pour chef de la canaille révoltée. Cette infidélité leur donna de l'horreur, et leur malice ne se trouva peut-être pas encore assez grande pour vouloir perdre la France, leur patrie et leur Roi. Leur ambition, empoisonuée de desseins factieux, n'étoit pas arrivée au point où pour notre châtiment le Seigneur la vouloit laisser se porter; car les grands maux ne se font pas tout d'un coup. Les hommes ne s'accoutument au crime que peu à peu; et, à la honte de la nature humaine, il faut avouer qu'ils s'y accoutument fort aisément. Ce qui donna plus d'inquiétude au ministre, ce furent les billets qui avoient été jetés, qu'il crut devoir venir d'un chef tout prêt pour ce corps, composé de tant de membres différens. Tous leurs mouvemens, que la détention de Broussel fit paroître, furent en effet le présage du mal effectif qui arriva peu après.

Le coadjuteur de Paris[1], qui avoit beaucoup d'esprit et de savoir, et qui avoit outre cela un grand cœur et de la grandeur dans l'ame, ayant cru être obligé d'employer en cette occasion le crédit que son caractère et sa dignité lui donnoient pour apaiser la sédition arrivée auprès de son église, étoit allé dans les rues dans l'intention de rendre au Roi et à la Reine tout le service dont il étoit capable; et il s'imaginoit en avoir rendu un assez grand et être en état de continuer à en rendre. Cependant il sut qu'au lieu de le louer de ce qu'il avoit fait on s'étoit moqué de lui[2], et que le ministre avoit dit

[1] Jean-François-Paul de Gondy, depuis cardinal de Retz, né à Montmirail en 1614, mort en 1679. Il avait été nommé coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle, en 1643. F. R.

[2] Le cardinal de Retz rapporte toutes ces railleries dans ses Mémoi-

qu'il avoit peur, et qu'il avoit souffert le soir chez lui que Beautru en fît des railleries. Il se plaignit hautement à ses amis, qui étoient en grand nombre, qu'il étoit mal payé de toute la peine qu'il s'étoit donnée; et l'on a cru que pour faire voir que le mal étoit plus grand qu'on ne l'avoit pensé à la cour, c'étoit lui qui avoit envoyé insulter le chancelier.

Le duc d'Orléans, qui avoit jusques alors paru si affectionné à la Reine, ne put considérer l'état où étoit la cour sans ressentir en son ame quelques mouvemens d'espérance que, la haine qu'on avoit pour la Reine, augmentant tous les jours, on l'obligeroit de remettre entre ses mains l'autorité qu'il lui avoit abandonnée, ou du moins de lui en faire une plus grande part que celle dont il s'étoit contenté. Son favori, qui voyoit la facilité qu'il y avoit à augmenter la puissance de son maître, ne pouvoit pas s'empêcher de la souhaiter pour augmenter la sienne : et comme il est difficile de ne pas montrer ce qu'on a dans l'ame, il fut aisé à la Reine de connoître que Monsieur, dans le conseil, n'agissoit plus aussi fortement pour elle qu'il avoit fait par le passé. C'est pourquoi la Reine ne l'employoit plus si souvent pour apporter du remède à ses maux, de peur que le médecin n'empirât la maladie. Elle songea à gagner M. le prince, lequel de son côté trouvoit, en même temps qu'elle, que Monsieur profitoit de son absence pour se rendre maître non-seulement du parlement, mais du conseil du Roi, de la ville de Paris, et de tout le royaume.

Les affaires de la guerre alloient leur chemin ordinaire du côté de Flandre; la bataille que nous y avions

res; et on voit mieux encore combien il était blessé de ces propos à la manière dont il raconte les événements des jours précédents. Aussi dit-il qu'en sortant du Palais-Royal il était *ce que l'on appelle enragé*. F. B.

gagnée nous en rendoit en quelque façon les maîtres. M. le prince alla assiéger Furnes, que les ennemis ne pouvoient pas secourir.

Mais du côté de Naples nous n'étions pas si heureux. L'armée navale que nous y avions envoyée pour y faire une descente, afin de favoriser les restes de la rébellion, fut vigoureusement repoussée. On y perdit Montade, Normand, un des plus vaillans hommes du monde, et Bassompierre, bâtard du maréchal. Les Espagnols, selon leur sévérité ordinaire, avoient fait mourir par les mains des bourreaux une grande quantité de ceux qui avoient appelé le duc de Guise, afin d'arrêter tout-à-fait la révolte des peuples. Gennare Annèse, suivant la coutume des Espagnols qui ne pardonnent jamais, malgré l'accommodement qu'il avoit fait avec eux, y passa comme les autres, après avoir néanmoins reçu d'eux toutes les grâces qu'il leur avoit demandées ; lui disant apparemment, comme dans une occasion pareille marquée dans Mariana : *La traicion te payan bien*, *ser traidor te payan mal*[1].

Dans ces mêmes jours, notre petit prince, le véritable Monsieur, tomba malade d'une fièvre continue et d'un grand mal de reins, qui fit juger aux médecins que c'étoit la petite vérole. Deux jours après elle sortit en abondance, et comme sa fièvre étoit diminuée sans aucun mauvais accident, la Reine n'en fut point inquiétée ; on le laissa dans son appartement bien enfermé, et il fut si heureux que sa beauté, dont les dames étoient fort en peine, lui demeura.

La Reine, dans le commencement de septembre, se trouva un peu mal ; mais comme elle n'avoit pas pour elle de ces délicatesses efféminées qui sont ordinaires à

[1] On paye cher la trahison, on ne paye pas du tout le traître.

notre sexe, elle ne laissa pas de voir tous les capitaines des quartiers, qu'elle remercia d'avoir préservé la ville du pillage; et, cachant ses sentimens, elle fit venir aussi les bourgeois et corps des marchands, à qui elle dit de douces paroles, quoiqu'en effet elle eût un grand sujet de s'en plaindre; car ils avoient montré autant de passion et d'emportement contre elle que la canaille la plus malicieuse et la plus méchante. Quand elle eut cessé de leur parler, ayant l'honneur d'être proche d'elle, je lui dis qu'elle venoit de faire son métier de reine, qui étoit la dissimulation; elle me répondit : « Et celui de chrétienne aussi. » Je demeurai d'accord avec elle que la matière étoit assez ample pour y pouvoir faire son devoir.

Le 3 de ce mois [septembre], le parlement vint au Palais-Royal recommencer tout de nouveau ses persécutions ordinaires. Le premier président fit des remontrances à la Reine sur les articles de la déclaration. Ils demandèrent qu'on leur en donnât une autre selon leurs formes : ils montrèrent encore vouloir un quart des tailles exempt de toutes non-valeurs; demandèrent de plus qu'il se fît un fonds pour payer les gages des officiers, qui ne se payoient plus depuis long-temps; que tous les officiers subalternes fussent reçus au droit annuel sans qu'on leur demandât aucun supplément, et que les rentes fussent payées les trois quartiers ou tout au moins la moitié. Enfin c'étoit la chose du monde à quoi ils pensoient le moins qu'à obéir à la Reine, ni même à tenir leur parole.

Cette princesse, perdant courage pour en avoir trop, leur répondit doucement qu'elle seroit bien aise qu'ils prissent connoissance des affaires de l'État et de la nécessité où étoit le Roi; que cela étant, elle s'assuroit de leur fidélité et de leur affection; qu'ils ne demande-

roient plus de remises pour le peuple en un temps où toutes ses affaires étoient en désordre. Et néanmoins, forcée par la nécessité qui étoit alors son guide, elle leur accorda quasi tout ce qu'ils demandoient, hormis le quart des tailles exempt de toutes charges, qui alloit à beaucoup plus que ce qu'elle avoit eu intention d'accorder par la dernière déclaration.

Comme les demandes du parlement s'augmentoient à mesure qu'on leur accordoit des grâces, ils s'avisèrent de demander encore à la Reine la permission de continuer le parlement pendant les vacances : ce qui surprit infiniment le ministre, et l'embarrassa beaucoup. Il avoit espéré cette fin, comme un relâche à ses maux ; car, selon la maxime italienne, *il tempo gli dava vita* (le temps lui donnoit la vie). Après plusieurs négociations, il se trouva contraint de leur accorder ce qu'ils paroissoient désirer, à cause qu'ils avoient dit qu'ils étoient résolus de continuer le parlement malgré la cour. L'État n'étoit plus réglé selon les anciennes maximes du devoir des sujets envers leur souverain ; ils l'offensoient par leur désobéissance, et le servoient même malgré lui.

Il fallut donc que la Reine envoyât cette permission au parlement par les gens du Roi ; et, pour défendre un peu le terrain, elle ne leur accorda cette prolongation que pour quinze jours. Cette princesse s'humilia jusqu'au point de faire prier la compagnie de faire cesser les bruits que le peuple mal affectionné faisoit courir contre elle, l'accusant de mille fables à quoi il étoit impossible qu'elle voulût penser. Ils débitoient qu'elle avoit fait limer les chaînes des rues, et que certains astrologues prédisoient de grands désordres le jour de la Notre-Dame, auquel on croyoit qu'elle vouloit faire une seconde Saint-Barthélemy. Elle leur fit dire encore

qu'elle savoit bien qu'il se faisoit de certaines assemblées au faubourg Saint-Germain, composées de plusieurs sortes de personnes qui alloient directement contre son autorité, et qu'elle désiroit qu'ils en prissent connoissance, afin d'y donner ordre et d'y apporter les remèdes nécessaires.

Ces prières si soumises, et si opposées aux sentimens et à la conduite de cette princesse, marquent assez clairement qu'il y avoit deux volontés, la sienne et celle d'autrui ; et que, pour son malheur, la première le céda souvent à la seconde. Sur toutes ces demandes de la Reine, le nommé Broussel dit qu'il étoit d'avis qu'on les enregistrât : ce qui se fit seulement pour la gloire de la compagnie, sans que cela arrêtât en rien le cours des intrigues qui se faisoient entre la cour. Pour garder les dehors et satisfaire en quelque façon à la bienséance, cette compagnie donna quelques jours après un arrêt contre les astrologues, et en général contre ceux qui troubloient le repos public. Mais personne ne prit le soin de le faire exécuter, et tout ce qui regardoit le respect qu'on devoit à la personne de la Reine servoit de sujet à la raillerie publique.

Pendant qu'on traversoit ainsi le cardinal dans tous ses desseins, au lieu de s'en venger il se raccommoda tout-à-fait avec le comte d'Avaux [1], qui, après quatre heures de conversation, le laissa fort satisfait de sa conduite. Il fit remettre en liberté le maréchal de La Motte [2], dont l'innocence avoit paru entière, mais qui, sous un règne plus sévère, ne se seroit pas sauvé si fa-

[1] D'Avaux et le prince de Longueville, blessés probablement de ce que Servien possédait seul tous les secrets de la négociation, avaient dit tout haut que Mazarin avait refusé la paix à des conditions très-avantageuses. (Omer Talon, Mém., année 1648.) F. R.

[2] Voy. tome Ier, p. 358.

cilement des mauvais offices de ses ennemis; car ceux qui ont commandé des armées sont aisément convaincus de péculat, et ont toujours besoin, à ce que j'ai ouï dire, que le mérite de leurs bons services ou de leurs bonnes intentions les mette à couvert de la justice.

En ce même temps le ministre reçut une lettre du comte de Béthune, père du comte de Charost. Ce vieux seigneur, âgé de plus de quatre-vingts ans, le supplioit de protéger son fils dans la faute qu'il avoit faite. En avouant ce crime, il excusoit si spirituellement le criminel, qu'il étoit aisé de voir qu'il estimoit la faute de son fils belle et honorable, et qu'il n'étoit pas fâché qu'il eût failli de cette sorte. La lettre fut fort louée par celui qui l'avoit reçue : les copies en coururent par Paris avec admiration pour le génie qui l'avoit produite; et le ministre, fort louable en cela, sembla désirer d'accommoder cette affaire au contentement de l'un et de l'autre.

Le 12 de septembre, on reçut des nouvelles de Furnes, qui apprirent à la Reine que le prince de Condé avoit reçu devant cette place une mousquetade à la hanche, si favorable qu'il n'en avoit eu qu'une contusion, à cause de son collet de buffle, qui par hasard s'étoit redoublé en cet endroit.

Ce même jour, la Reine dit tout haut qu'elle vouloit aller faire un petit voyage à Ruel, seulement pour faire nettoyer le Palais-Royal, qui avoit besoin d'être purifié. Le peuple avoit montré tant d'aversion à laisser sortir le Roi de Paris, qu'on avoit cru cette apparente promenade trop difficile à faire pour oser la publier beaucoup de temps avant l'exécution. Le cardinal, contre qui le peuple avoit vomi tant d'imprécations, étoit réduit à cette extrémité de ne pouvoir sortir de la mai-

son du Roi. Il craignoit toujours les suites de la rébellion, qui lui pouvoient être pernicieuses. La Reine ne laissoit pas de sortir; mais la mauvaise disposition des esprits lui donnoit lieu de craindre toutes choses. Ainsi l'air de la campagne, qui semble annoncer la liberté et l'innocence, étoit un préservatif nécessaire contre la corruption des ames, comme il le devoit être aussi des corps. La saleté du Palais-Royal fut donc un prétexte plausible pour mettre à fin certains desseins qui étoient enfermés dans le cœur du ministre, et qui étoient assez de conséquence pour l'obliger à prendre toutes les précautions nécessaires pour les bien exécuter.

Le lendemain 13 de septembre, sans en faire plus de bruit que le discours que la Reine avoit fait de ce voyage le jour précédent, le Roi, accompagné du cardinal Mazarin, de peu de personnes et de peu de gardes, partit à six heures du matin ; et, par cette promptitude, il ôta au parlement et aux bourgeois le moyen de s'opposer à son dessein. La Reine seule demeura comme la plus vaillante pour favoriser cette retraite; et comme son confesseur étoit malade, elle voulut aller le trouver aux Cordeliers pour se confesser, et dire adieu à ces bonnes filles du Val-de-Grâce qu'elle honoroit d'une trés-particulière amitié. Elle visita Monsieur avant que de partir, qu'elle trouva bien traité de la petite vérole, et à qui elle ne parla point de sa retraite, de peur de l'affliger.

Le Roi sortant de Paris, il y eut quelques troupes de coquins qui se mirent à crier *Aux armes!* et qui voulurent piller quelques chariots de son bagage. Cette insolence donna une grande inquiétude au ministre, à cause de la Reine, qui étoit restée dans Paris. Il envoya Estrade l'en avertir, afin qu'elle prît garde à elle, et la prier de la part du Roi de ne point aller au Val-de-Grâce,

et d'aller droit à Ruel le plus promptement qu'il lui seroit possible.

J'avois l'honneur d'être seul auprès d'elle quand on lui donna cet avis, et je la vis faire sa consultation avec elle-même. Elle jugea, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, qu'il ne falloit rien changer à ce qu'elle avoit témoigné vouloir faire. Ses carrosses étoient déjà dans la cour, et sa coiffe étoit sur sa tête; elle étoit prête à partir; et, par la bonté de son jugement, elle connut que si elle témoignoit quelque crainte, ses propres officiers seroient cause peut-être, par l'étonnement qu'ils en auroient, que le peuple se réveilleroit. Elle conclut donc qu'il valoit mieux montrer de la sûreté à tous que de confier ce secret à quelques-uns; et, sans s'étonner dans un péril si évident, elle acheva ses deux visites et fit glorieusement sa retraite[1]. Elle vit le prévôt des marchands, à qui elle promit, avant que de partir, que le Roi et elle reviendroient assurément dans huit jours.

Cette princesse fit voir, par cette action pleine de prudence et de fermeté, que le cardinal se trompoit beaucoup quand il disoit que sa vaillance venoit de ce qu'elle ignoroit le danger. Mademoiselle ne suivit point la Reine en ce voyage, vivant assez retirée de la cour depuis ses dernières aventures. Elle alloit souvent à une de ses maisons de campagne se divertir, pour montrer qu'elle n'étoit pas sensible au déplaisir qu'elle avoit reçu.

M. le prince, après la prise de Furnes, témoigna désirer infiniment de s'approcher du Roi; et la Reine, qui n'étoit pas si satisfaite du duc d'Orléans qu'à son ordinaire, y consentit volontiers, afin d'avoir un appui considérable envers le peuple, et un second contre le duc

[1] Elle partit à une heure de Paris, et alla entendre vêpres à Chaillot, et de là à Ruel, dit Omer Talon, qui reproduit tous les détails du récit de madame de Motteville. F. R.

d'Orléans, en cas qu'il fût capable de penser à profiter du mauvais état où étoient ses affaires.

Le parlement et le peuple de Paris, se voyant privés de la personne du Roi, eurent de la crainte; et cette crainte augmenta leur rébellion et leur audace. Les uns et les autres connoissoient leurs fautes : ils savoient le pouvoir du souverain, et ils voyoient ses armées victorieuses, triomphantes et fidèles. Ils voyoient aussi deux princes du sang qui paroissoient attachés aux intérêts de la Reine offensée et de son ministre outragé. Dans cet état, ils devoient raisonnablement avoir de grandes frayeurs ; mais ils avoient de la confiance en leur hardiesse, parce qu'ils s'imaginoient, avec sujet, que le seul moyen pour les sauver étoit de faire peur au ministre.

La Reine, de son côté, n'étant pas encore certaine de se pouvoir venger, ne témoignoit point le vouloir faire; au contraire, elle ne parloit que de revenir à Paris sans s'expliquer du jour, et paroissoit méditer un petit voyage à Fontainebleau, pour de là voir en repos ce que le temps lui conseilleroit. Le cardinal, plus habile que tous, songeoit à vaincre ses ennemis par la dissimulation. En évitant leurs coups, il espéroit, cette première tempête passée, leur en pouvoir donner à son retour, et de tels qu'ils en pussent être défaits.

Beaucoup de spéculatifs disoient que la Reine ne pouvoit sans honte laisser Paris impuni des outrages qu'elle y avoit reçus en sa personne; que, l'armée de M. le prince revenant, il falloit leur faire peur en bouchant les avenues de cette grande ville, et que, par son immensité, elle souffriroit en quinze jours une disette de vivres si grande, qu'elle se verroit contrainte de venir demander pardon de son crime. D'autres, craignant la rébellion universelle de tous les peuples rebutés par

tant d'années de guerre, s'imaginoient qu'il y avoit lieu de douter du bon succès de cette entreprise; que, Paris révolté, à son exemple tous les peuples n'en fissent autant, et que le châtiment d'une ville n'attirât toute la France dans la même faute. Mais comme les raisonnemens de ceux qui sont à la cour ne s'accordent pas toujours avec les desseins de ceux qui la commandent, la Reine alors ne pensoit qu'à maintenir la paix dans tous les endroits du royaume; et les pensées de son ministre n'alloient qu'à faire une petite guerre contre deux particuliers qui pût lui en faire éviter une plus grande.

Les partis, dans les États, naissent d'ordinaire de quelque cause cachée que les passions des hommes produisent; et souvent ces grands mouvemens du monde, qui détruisent ou qui établissent les empires, n'ont point d'autre source que les intrigues secrètes de peu de personnes, et sur des matières très-légères. Il étoit à croire que le parlement ne s'étoit pas porté tout seul à de si grandes entreprises. On voyoit clairement que certaines personnes étoient d'intelligence avec les principaux de cette compagnie pour les faire agir, et leur inspirer cet esprit de rébellion qui causoit alors tant de mal à la France. Châteauneuf et Chavigny furent soupçonnés par le cardinal d'être les deux pôles sur lesquels cette grande entreprise étoit fixée; et il est à croire qu'il ne se trompoit pas.

L'un [1] étoit un homme, comme je l'ai déjà dit, qui avoit toujours regardé la place du ministre comme si elle lui avoit été usurpée par lui. L'autre étoit un ami irrité, et devenu ennemi du cardinal : il croyait avoir travaillé à son élévation par le feu cardinal de Richelieu, et que ses amis, à sa considération, l'avoient servi

[1] Châteauneuf. Voy. tome Ier, p. 118 et suivantes.

pour l'établir auprès de la Reine[1]. Par conséquent, il ne pouvoit souffrir que ce ministre ne lui fît pas une grande part de sa faveur. Il étoit facile de juger qu'un cœur ambitieux n'avoit pu souffrir cet anéantissement sans se venger; et, se vengeant, il étoit impossible que celui qui en souffroit pût demeurer en repos, sans travailler à se garantir des maux qu'on lui vouloit faire. Chavigny étoit attaché à M. le prince, et avoit beaucoup de parens dans le parlement. Le président Viole, qui étoit du nombre et son intime ami, paroissoit un des plus animés contre la cour; et il sembloit qu'on ne pouvoit pas se tromper quand on l'accusoit de fomenter la révolte de cette compagnie. Châteauneuf étoit protégé par le duc d'Orléans, et il avoit aussi beaucoup d'amis liés à ses intérêts, soit dans ce corps, soit ailleurs. Si bien que ces deux hommes, estimés les chefs de parti, ayant des sentimens pareils, qui, par des chemins et des cabales contraires, tendoient à une même fin, eurent aussi tous deux à peu près une égale destinée.

Aussitôt que la Reine fut arrivée à Ruel, Châteauneuf reçut commandement du Roi de se retirer chez lui, à cinquante lieues de Paris, afin de l'éloigner d'un lieu où il faisoit de continuelles intrigues contre le ministre[2]. Cha-

[1] Chavigny. Voy. tome Ier, p. 110, 113 et 117.

Monglat dit formellement que Chavigny avait des amis dans le parlement; « qu'il les échauffoit sous main contre Mazarin, et leur conseilloit de nommer son nom, et de ne pas se contenter de l'exil de d'Émery, si on ne leur accordoit aussi l'éloignement du cardinal. » (Mém., quatorzième campagne.)

Selon Omer Talon, la conduite de Chavigny fut en cela si adroite, qu'on ne put le convaincre positivement d'aucune de ces choses. F. R.

[2] « Il parloit *quasi publiquement*, dit Omer Talon, d'un changement de ministre, et ses amis, entre autres le chevalier de Jars, se vantaient que dans peu il entreroit au ministère. Il venoit en outre à Paris tous les jours; et certains membres du parlement ne faisoient rien sans son avis dans le grand débat entre la magistrature et la cour. » F. R.

vigny étoit alors [le 18 septembre] au bois de Vincennes, dont il étoit gouverneur. Ce même matin, sur les onze heures, on vint lui dire qu'un gentilhomme ordinaire du Roi le demandoit. On avoit mis dans le donjon, depuis la bataille de Lens, les prisonniers d'importance qui avoient été pris en cette occasion.

Chavigny crut que celui qui venoit de la part du Roi apportoit quelque ordre qui regardoit ces étrangers : si bien qu'il envoya son lieutenant, et lui ordonna d'exécuter ce qui lui seroit commandé par ce gentilhomme. Mais son lieutenant lui vint dire que c'étoit à lui-même qu'il vouloit parler. Il le fit donc entrer, et reçut par lui une lettre de cachet qui lui commandoit de partir dans deux heures pour aller à Chavigny, et de mener sa femme avec lui. Comme il eut vu cet ordre, il le montra à deux de ses amis[1] qui étoient avec lui, et leur dit : « Messieurs, il faut que nous nous séparions. Nous pensions dîner ensemble ; mais il vous faut retourner à « Paris, et moi il faut que je parte pour m'en aller où « le Roi me commande d'aller dans deux heures. » A cette nouvelle, madame de Chavigny s'approcha de lui : ils conférèrent ensemble sur ce qu'ils avoient à faire, et résolurent, avant que de partir, qu'elle iroit à Paris prendre des papiers et quelques hardes dont elle avoit besoin.

Ils ne s'attendoient pas à un plus grand mal que celui qu'ils envisageoient alors, qui n'étoit que de quitter Paris. Mais, un moment avant qu'elle montât en carrosse, on vint dire à son mari qu'un capitaine des Gardes, nommé de Droit[2], demandoit à le voir. Comme il

[1] M. Du Plessis, secrétaire d'État, et d'Amontot, mon parent, estimé dans le grand monde autant qu'en notre province où il étoit né, et alors intime ami de Chavigny. (*Note de l'auteur.*)

[2] Drouet ou de Drouet, selon Monglat et Omer Talon. F. R.

fut entré, il lui dit qu'il étoit venu de la part du Roi pour prendre possession du bois de Vincennes[1]. Aussitôt après ce commandement, Chavigny lui fit donner toutes les clefs; et de Droit, les ayant reçues, posa ses gardes par toutes les avenues et à toutes les portes du château, puis vint trouver Chavigny; et alors il l'arrêta prisonnier de la part du Roi, et lui donna des gardes dans sa chambre.

Madame de Chavigny, en même temps, qui étoit dans son carrosse, prête à partir pour aller chez elle, reçut commandement de ne point retourner à Paris, et de s'en aller à Chavigny toute seule. Il fallut donc en sortir; et, remontant malgré les gardes dans la chambre de son mari, elle l'en trouva déjà environné. Ils ne lui permirent pas de parler bas; mais, voulant l'embrasser, il lui mit entre les mains des lettres de M. le prince qu'il avoit dans sa poche. Elle m'a dit depuis qu'elles étoient de conséquence, et propres à lui nuire. Ils se dirent quelques mots; puis aussitôt après elle fut contrainte de le quitter, afin d'obéir à l'ordre qu'elle venoit de recevoir.

Ses amis s'en retournèrent à Paris; et, pour lui, il fut conduit dans le donjon pour y prendre la place du duc de Beaufort et des autres prisonniers dont il avoit été le gardien. Il se vit humilié dans ce même lieu où il avoit commandé, et réduit à cette dure nécessité de souffrance par les ordres de l'homme du monde qu'il croyoit lui être le plus obligé. Voilà cette diversité qui se trouve pour l'ordinaire dans la fortune des hommes qui sont appelés à la faveur. Il est presque impossible de demeurer long-temps dans l'heureux état de la pros-

[1] Chavigny souffrait d'un rhume et avait été saigné. La lettre du Roi donnait pour motif du changement de garnison que les prisonniers faits à Lens allaient arriver et pourraient se sauver. (Omer Talon.) F. R.

périté ; et les différens événemens de la vie font souvent ressentir, à ceux qui aspirent aux grandeurs du monde, les deux extrémités des biens et des maux : toujours le bien avec quelque accompagnement de peine, et le plus souvent le mal sans mélange d'aucune douceur.

Depuis deux ans que ce nouveau prisonnier étoit mal satisfait de la cour, il avoit sans doute beaucoup souffert de se voir hors du poste glorieux qu'il avoit occupé sous la faveur du cardinal de Richelieu [1]. Mais son mal n'étoit qu'une fièvre lente qui lui ôtoit la santé seulement, sans péril de sa vie ; et le voici présentement dans la souffrance des accès, et dans les redoublemens les plus forts que cette fièvre puisse donner : fort malheureux s'il étoit innocent, et plus malheureux encore s'il étoit coupable, d'avoir, pour ses intérêts particuliers, contribué à une rébellion qui pouvoit causer de grands maux à l'Etat. Il demeura quelque temps au bois de Vincennes, puis il fut envoyé prisonnier au Havre ; mais il en sortit plus tôt que le ministre n'auroit désiré.

Il sembloit aux amis de Chavigny qu'il avoit de grands sujets de se plaindre du cardinal Mazarin ; et ce ministre étoit traité par eux du plus ingrat de tous les hommes, à cause des raisons que je n'ai que trop de fois répétées. Mais le ministre disoit, pour sa justification, qu'il avoit rendu à Chavigny, quand il étoit en faveur, tous les devoirs à quoi l'amitié et la reconnoissance l'obligeoient envers lui. Et un jour un de ses amis [2] le faisant souvenir de l'amitié que M. de Chavigny avoit eue pour lui, il lui répondit que, vu la manière dont il avoit vécu avec lui, le diable même l'auroit aimé ; qu'ayant depuis été élevé lui-même à l'adminis-

[1] Voy. tome Ier, chap. IV et V, *passim*.
[2] L'abbé de La Victoire.

tration de la régence, et M. de Chavigny se trouvant alors dans la haine de la Reine, il l'avoit maintenu dans le ministère ; que s'il ne lui avoit pas redonné sa charge de secrétaire d'Etat, que le comte de Brienne venoit de recevoir des mains de la Reine comme sa créature, c'étoit à cause qu'il n'avoit pu se résoudre de choquer directement les inclinations d'une princesse de qui dépendoit toute sa fortune, et plus encore parce qu'il n'étoit pas capable de faire une violence que lui-même ne lui devoit pas demander ; mais qu'enfin il l'avoit bien traité, et avoit eu intention de lui faire part de sa faveur s'il eût été capable de la recevoir de lui, avec cette même dépendance qu'il avoit autrefois eue pour la sienne.

Le cardinal Mazarin disoit de plus que, n'ayant jamais pu réduire M. de Chavigny à cette déférence, il lui avoit été impossible de lui faire part d'un bien qu'il vouloit recevoir à sa mode : comme aussi lui de sa part l'avoit voulu distribuer d'une manière qui lui fût convenable, et qui ne l'empêchât pas d'être absolu, et de disposer des affaires à sa fantaisie. Qu'enfin, les dégoûts ayant succédé à leur amitié, la haine en étoit plus forte; mais qu'il n'en étoit pas la cause, et que la seule audace de M. de Chavigny l'avoit forcé de manquer à ce qu'il confessoit lui devoir.

Les amis de Châteauneuf ne se plaignoient pas de la même manière, mais ils étoient affligés de la disgrâce de leur ami ; et la seule consolation qu'ils avoient étoit de voir que Chavigny étoit plus maltraité que lui. Le commandeur de Jars [1], toujours prêt à défendre fortement ceux qu'il aimoit, aussitôt qu'il sut la disgrâce de Châteauneuf, s'en alla trouver le cardinal. Il lui dit

[1] Voy. plus haut, p. 190, la note sur Châteauneuf.

librement qu'il étoit étonné de ce changement, qui n'avoit été aperçu d'aucun de ceux qui faisoient profession publique d'être de ses amis ; que depuis peu il se souvenoit que Son Éminence, lui parlant de lui, n'avoit point témoigné se vouloir plaindre de sa conduite, et que par conséquent sa disgrâce l'avoit étrangement surpris.

Le ministre, accoutumé à dire de belles paroles, lui répondit qu'il étoit vrai qu'il ne vouloit point de mal à son ami ; qu'il étoit innocent et sans crime ; mais qu'il vouloit bien lui dire qu'ayant eu dessein d'arrêter M. de Chavigny, qui avoit la protection de M. le prince alors triomphant de la bataille de Lens, il avoit jugé que, pour lui pouvoir légitimement refuser la liberté de ce prisonnier qu'il affectionnoit, il falloit pouvoir lui dire qu'on refusoit à Monsieur, oncle du Roi, le retour de M. de Châteauneuf, et qu'ainsi il étoit nécessaire qu'il eût un peu de patience.

Le cardinal Mazarin regardoit néanmoins des mêmes yeux l'exilé que le prisonnier, et le commandeur de Jars s'aperçut même de quelque froideur à son égard. En effet, le ministre voyoit avec peine que deux belles abbayes qu'il lui avoit données ne le rendoient pas moins partial pour son ami, de qui jamais il n'avoit reçu aucun bienfait.

Le commandeur de Jars, sentant l'état où il étoit, alla trouver la Reine. Et comme il avoit une entière familiarité avec elle, il lui dit ces propres termes : « Madame, M. de Châteauneuf est éloigné. C'est une personne dont je ne puis jamais cesser d'être ami. Votre « Majesté sait les liaisons que j'ai avec lui. Ce n'est point « mon intention qu'elles puissent préjudicier à votre « service. Mais, madame, si vous en avez le moindre « soupçon ou M. le cardinal, je vous supplie très-hum-

« blement de me le dire : car, plutôt que d'être regardé « par Votre Majesté avec quelque défiance de ma fidé- « lité, je m'éloignerai de la cour, et vivrai de manière « que je ne donnerai point sujet à Votre Majesté de se « plaindre de moi. »

La Reine, qui avoit pour lui de la bonne volonté, lui répondit que son ami n'avoit point été éloigné pour aucun crime qu'il eût commis, mais seulement pour quelques raisons d'État concernant son service ; que c'étoit sans le haïr ; qu'ainsi elle ne trouvoit point mauvais qu'il continuât à l'aimer, et qu'elle vouloit qu'il demeurât auprès d'elle et vécût à son ordinaire. Le soir, au sortir de chez la Reine, il me conta toute cette conversation, dont il avoit le cœur bien soulagé. Car c'étoit un vrai gentilhomme plein d'honneur, mais dont la probité étoit quelquefois offusquée par la violence de son tempérament, qui l'empêchoit toujours de juger et d'agir selon la droite raison. Si bien qu'étant préoccupé de ses sentimens, il étoit trop persuadé que le ministre avoit toujours tort ; et comme il ne l'aimoit pas, il ne lui faisoit justice sur aucun chef.

Fontrailles [1], exilé du temps du feu Roi, étoit revenu à la cour par la protection de Chavigny, et même il étoit des amis familiers du ministre ; car, à son égard, ce n'étoit pas un crime que d'avoir été le confident de M. le Grand. Depuis son retour, il avoit déplu au cardinal, en répondant à une douce réprimande qu'il lui fit un jour sur certaines débauches qu'il avoit faites, qu'il n'avoit que faire d'en prendre connoissance ; et que si lui et les autres qui l'avoient accompagné en cette action avoient failli, le parlement leur feroit leur procès.

[1] Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles. Il avait été mêlé à l'affaire de Cinq-Mars. Voy. tome Ier, p. 78. F. R.

Comme alors citer cette compagnie étoit un crime, le ministre, prenant sa réponse pour une menace, l'avoit exilé tout de nouveau.

Ce n'étoit pas une chose déraisonnable d'éloigner de la cour, et de la ville de Paris, un homme qui ne cherchoit qu'à dire un bon mot, qui décrioit le gouvernement, et qui empoisonnoit d'athéisme l'ame de tous ceux qui le pratiquoient familièrement. Car, dès-lors, la cour n'étoit déjà que trop infectée de ces sortes d'esprits libertins qui sont toujours cause de beaucoup de maux. Celui-là avoit de grands charmes pour la société : il étoit spirituel, généreux, honnête homme; et, selon les maximes du monde, ces choses suffisent pour croire que ses amis s'ennuyèrent de ne le point voir.

Quelqu'un [1], plus hardi que les autres, en parla au cardinal pour le faire revenir. Il répondit qu'il le vouloit bien, mais que Monsieur ne le désiroit pas. Cet ami, par une finesse louable, sans vouloir en faire nulle grande façon, alla trouver le duc d'Orléans, et lui fit en riant quelque reproche de ce qu'il ne vouloit pas que le pauvre Fontrailles vînt revoir ceux qui languissoient de chagrin par son absence. Monsieur, qui en effet ne s'opposoit point à son retour, ne manqua pas de répondre à celui qui lui en parloit qu'il ne demandoit pas mieux qu'il revînt, mais que la Reine et le cardinal ne le vouloient pas. Cet ami officieux, étant assuré des deux côtés, quoiqu'il connût bien d'où pouvoit naître le mal, sans en parler davantage au ministre, manda Fontrailles, et le lui présenta hardiment. Le cardinal Mazarin fut étonné de le savoir de retour ; et comme il voulut en demander la cause à celui qui le lui avoit amené, il lui répondit froidement que, Son Éminence l'ayant assuré

[1] Le duc de Mortemart.

qu'elle vouloit bien qu'il revînt, pourvu que Monsieur le voulût, et Monsieur y ayant consenti, il l'avoit mandé. L'histoire finissant ainsi, le ministre le reçut de bonne grâce, quoique dans l'ame il n'en fût pas content; et la surprise qu'on lui avoit faite fut cause qu'il ne l'oublia pas à la première occasion.

Fontrailles étoit des amis de Chavigny : ce fut assez pour être puni de ses autres péchés sous l'apparence de celui-là. On envoya donc chez lui pour l'arrêter, en même temps que Chavigny fut mis au donjon du bois de Vincennes. Mais lui, qui étoit accoutumé à se sauver des périls de cette nature, ayant eu avis à son réveil qu'il y avoit des gardes du Roi à sa porte qui paroissoient l'attendre, fit mettre les chevaux à son carrosse, et commanda à un gros valet mal bâti d'aller se mettre dedans son lit pour amuser les gardes. Il se sauva cependant par un autre côté; et conservant sa liberté, il se mit en état de travailler à quelque autre intrigue.

La disgrâce de ces deux ministres du règne passé fit un grand bruit parmi ceux qui s'intéressoient à leur fortune. Les deux cabales qui subsistoient quasi en la personne de ces deux hommes en firent une affaire d'État, qui fut embrassée par ceux du parlement comme leur étant avantageuse. Ils voulurent que ce fût pour eux une barricade qui à l'avenir les pût mettre à couvert des coups que peuvent faire ceux qui ont en main la puissance des rois.

Le 22 du mois ils s'assemblèrent, et ne voulurent plus entendre parler ni du tarif ni des rentes. Ils se plaignent de la violence commise en la personne de M. de Chavigny, homme de bien et plein d'honneur, et disent tout haut qu'il est outragé par celui qui lui doit sa fortune, par un étranger, par un homme qui ruine le Roi et l'État, en lui dérobant ses finances pour les

envoyer en Italie. Enfin ils disent contre le ministre, et en faveur du prisonnier, tout ce que l'intérêt a de coutume de suggérer en ces occasions à des hommes passionnés.

Après avoir délibéré sur ce qu'ils avoient à faire, leur arrêté fut d'envoyer des députés à la Reine à Ruel, pour la prier de ramener le Roi dans vingt-quatre heures, de ne cesser de s'assembler jusqu'à ce qu'ils aient réformé l'État et changé de ministre. Et, pour y parvenir, ils envoyèrent des députés aux princes du sang, pour les supplier de se trouver le lendemain au parlement, afin qu'en leur présence ils puissent travailler à régler les désordres et abus qui se sont glissés dans le royaume par la faute de celui qui le gouverne. Ils dirent tout haut que leur intention est de donner le lendemain un arrêt conforme à celui de 1617, qui fut donné après la mort du maréchal d'Ancre, qui portoit qu'à l'avenir aucun étranger, de quelque qualité qu'il fût, ne pourroit gouverner l'État[1]. Ce même jour, le premier président fut député pour venir trouver la Reine ; et le président de Maisons vers les princes, pour les supplier de se trouver le lendemain à leur délibération.

M. le prince étoit à Paris. Il étoit arrivé depuis peu de l'armée, et n'avoit pas encore vu la Reine. Le président de Maisons le fut trouver pour lui faire sa députation en forme. Madame la princesse me dit ce même jour, à Ruel, que son fils avoit répondu à ce président : qu'il partoit pour venir trouver la Reine et recevoir ses ordres ; qu'il les prioit d'en vouloir faire autant, et se résoudre tous de lui obéir comme il avoit intention de

[1] Cet arrêté portait peine de mort contre tout étranger qui accepterait le ministère. F. R.

le faire. Quelques heures après, tous les députés ensemble arrivèrent à Ruel, avec le bruit qu'une telle députation devoit faire dans une cour toute partialisée.

J'étois allée à Ruel de grand matin pour voir la Reine sur ces changemens ; car je n'avois point eu cet honneur depuis qu'elle étoit partie de Paris. Je la trouvai à sa toilette, s'habillant fort tranquillement, qui ne savoit point encore ce que le parlement avoit fait ; et je ne pus même le lui apprendre, parce qu'il étoit assemblé quand j'étois partie, et ma diligence m'avoit empêché de savoir ce que dans ce même temps les esprits séditieux de cette compagnie faisoient contre son repos. La Reine me fit l'honneur de me tirer à part, après qu'elle eut quitté son miroir, pour me demander ce qui se disoit à Paris. Je lui répondis que la peur des Parisiens, qui craignoient qu'elle ne leur ramenât le Roi de long-temps, et la prison de M. de Chavigny, faisoient parler beaucoup de gens, et que, par dessus tout, M. de Châteauneuf y tenoit sa place ; que toutes ces choses ensemble me faisoient craindre qu'il n'arrivât quelque désordre, et qu'elle se devoit préparer à voir beaucoup d'entreprises trop hardies qui sans doute lui déplairoient.

Elle me répondit que le peuple avoit tort de la soupçonner de les vouloir châtier ; que je la connoissois, et que dans le vrai elle ne demandoit que la paix ; que pour M. de Chavigny, dont elle savoit bien que la femme étoit mon amie, elle m'assuroit ne s'y être pas résolue sans de très-grandes raisons, et que M. le cardinal avoit eu beaucoup de peine à le faire. Elle ajouta qu'elle attendoit avec impatience de savoir ce que feroit le parlement ce jour-là, prévoyant bien quelques mauvais effets de leur emportement ordinaire, de l'amitié qu'ils avoient pour le prisonnier, et de la haine qu'ils

portoient à son ministre. Ce qu'elle avoit appréhendé arriva comme elle l'avoit cru : peu après on la vint avertir de toutes les résolutions qu'ils avoient prises, que j'ai déjà dites, dont elle demeura mal satisfaite et son ministre fort embarrassé.

J'allai dîner chez la duchesse d'Aiguillon, qui tenoit une grande table pour recevoir les honnêtes gens qui venoient faire leur cour au Roi et à la Reine, qu'elle avoit l'honneur de loger chez elle. A mon retour, je trouvai la Reine dans son cercle, avec un visage en apparence affermi contre le malheur, riant et causant à son ordinaire. D'un seul tour de ses yeux elle me fit entendre tout ce qui se passoit dans son ame ; mais à l'égard du public, il ne paroissoit aucun changement dans son esprit. Cependant elle étoit attaquée en la personne de son ministre, qu'elle voyoit prêt à être chassé par la violence des peuples, son autorité foulée aux pieds, sa personne offensée par mille outrages, et n'avoir pour toute ressource que l'espérance que les princes ne l'abandonneroient pas : ce qui devoit être un bonheur fort incertain à une régente, dont l'abaissement étoit leur nécessaire grandeur.

Sur les trois heures après midi les députés arrivèrent à Ruel, avec une fierté qui tenoit un peu de la bravade. Madame la princesse, qui aimoit Chavigny, de qui elle avoit reçu mille petits services du temps du feu Roi et du cardinal de Richelieu, et qui étoit la seconde cause de l'opposition qu'elle avoit toujours faite à Châteauneuf, me prit par la main, et me mena à la fenêtre pour voir entrer dans la cour ces barbons de longue robe. Cette députation ne lui déplaisoit pas : elle trouva qu'ils avoient tous bonne mine, et ne put s'empêcher de me dire, me parlant comme à une personne qui étoit en réputation de savoir se taire, qu'elle approu-

voit la réponse que monsieur son fils avoit faite aux députés, mais qu'elle n'approuvoit pas qu'il fût insensible à la prison de M. de Chavigny.

La harangue du premier président fut courte. Il dit à la Reine qu'il étoit venu de la part de sa compagnie pour supplier Sa Majesté de vouloir revenir, et ramener le Roi dans sa bonne ville de Paris, parmi ses bons et fidèles sujets, lesquels se plaignoient que l'absence du Roi avoit paru à leurs yeux plutôt comme un rapt que comme un voyage, étant sorti le matin sans bruit ni sans gardes ; que, ce soleil éclipsé, il ne restoit que des ténèbres partout, et qu'il étoit à craindre que son absence ne causât quelque grand désordre. Il fit des plaintes de la part de sa compagnie sur l'emprisonnement de M. de Chavigny, fit d'instantes prières pour sa liberté, et conclut en suppliant la Reine de ne pas trouver mauvais s'ils s'étoient résolus de s'assembler pour travailler incessamment à la réformation de l'État [1].

La Reine lui répondit qu'elle s'étonnoit de voir que les rois fussent privés du privilége dont jouissent tous les particuliers ; que c'étoit l'ordinaire à ceux qui demeurent dans Paris de quitter la ville dans la saison qu'il étoit pour jouir du reste des beaux jours, et qu'il étoit étrange que les sujets voulussent empêcher leur souverain de vivre comme les autres hommes ; qu'elle étoit sortie du Palais-Royal pour le faire nettoyer de la saleté qui accompagne toujours la cour quand elle a séjourné quelque temps dans un lieu ; et qu'elle avoit eu particulièrement le dessein d'éventer le mauvais air de la petite vérole de son fils ; qu'elle étoit résolue de

[1] Tous ces détails se retrouvent dans Omer Talon, qui ajoute que le premier président, par sa modération, passait pour faible aux yeux de la cour, et pour traître vis-à-vis de ses collègues du parlement. F. R.

retourner à Paris, mais que ce ne seroit que quand il lui plairoit ; qu'elle étoit fort mal satisfaite de leurs mutineries, et de ce qu'ils se mêloient de censurer toutes ses actions, dont elle ne devoit rendre compte qu'à Dieu seul et au Roi son fils, quand il seroit en âge d'en pouvoir juger ; qu'elle avoit fait arrêter M. de Chavigny par de bonnes et fortes raisons ; qu'elle ne trouvoit pas leurs demandes justes, ni leurs assemblées légitimes, et qu'ils prissent garde à les réformer.

Le président de Maisons fit sa harangue au duc d'Orléans en présence même de la Reine, et le supplia, de la part de sa compagnie, de se trouver le lendemain à leurs délibérations, lesquelles ils étoient résolus de continuer jusqu'à ce qu'ils eussent mis l'ordre requis et nécessaire dans l'État.

Le duc d'Orléans lui répondit fortement qu'il vouloit se joindre aux intérêts de la Reine pour la défense de l'autorité royale, qui étoit infiniment offensée par leur procédé ; que leurs assemblées se faisant sans sa permission, elles ne pouvoient être que très-contraires à son service ; qu'ayant l'honneur d'être oncle du Roi, il étoit obligé de maintenir son autorité, et de travailler de toute sa puissance à faire obéir la Reine, ce qu'il croyoit lui devoir être fort aisé ; et répéta plus d'une fois qu'il la feroit bien obéir et maintiendroit M. le cardinal contre leurs cabales séditieuses. Le duc d'Orléans, nonobstant le refroidissement dont la Reine s'étoit aperçue, répondit avec cette chaleur, premièrement par fidélité pour le Roi, par émulation de M. le prince, qu'il voyoit se porter tout-à-fait dans les intérêts de la Reine ; et, de plus, il n'aimoit pas M. de Chavigny ; sa prison ne lui déplaisoit pas, et il étoit en colère de voir que le parlement fît tant de bruit pour sa liberté.

Le prince de Condé, qui étoit venu se rendre auprès du Roi et de la Reine, répondit à la même harangue qui lui fut faite : Qu'ayant appris de la bouche de la Reine que Sa Majesté ne leur avoit permis de s'assembler que pour le tarif et les rentes, il vouloit bien leur dire, en sa présence, qu'il ne souffriroit point leur désobéissance ni leurs entreprises ; qu'il mettroit jusques à la dernière goutte de son sang pour soutenir ses intérêts contre eux ; qu'ayant l'honneur d'être ce qu'il étoit au Roi, il étoit résolu de mourir pour son service ; et ne s'en départiroit jamais, ni de l'amitié qu'il avoit promise à M. le cardinal, dont les intérêts lui étoient très-chers et très-considérables.

Le prince de Conti leur proposa une réponse prise des deux premières, les assurant qu'il ne se départiroit point des sentimens de Monsieur et de monsieur son frère ; qu'il étoit serviteur de la Reine, et vouloit mourir dans ses intérêts et dans ceux de M. le cardinal.

Le duc de Longueville, voulant faire la figure de prince du sang, voulut parler au président de Maisons ; mais, soit par ordre ou par hasard, il se trouva interrompu par le chancelier [1]. Puis tous ensemble, tantôt les uns, tantôt les autres, parlèrent à ces messieurs du parlement pour leur remontrer leur faute, et les désordres que par ce chemin ils alloient causer dans le royaume.

La Reine me fit l'honneur de me dire le soir, avant que je partisse pour m'en revenir à Paris, que le premier président, en lui parlant, avoit toujours eu les

[1] Omer Talon dit que le duc de Longueville parla, mais avec plus de douceur, et exhorta les magistrats à la conciliation et à la modération. C'est peut-être parce que le chancelier trouva les paroles du duc de Longueville trop modérées qu'il l'interrompit comme le rapporte madame de Motteville. F. R.

larmes aux yeux, de douleur de se voir contraint de tremper dans de si audacieuses entreprises, et de si contraires au service du Roi et au bien public.

Quoique le cardinal n'eût point été nommé dans cette députation, n'ignorant pas de quelle manière il avoit été traité dans le Palais[1], il avoit paru désirer une démonstration publique de la protection de la maison royale. Les princes la lui avoient bien voulu donner, non-seulement pour obliger la Reine, mais beaucoup davantage parce qu'ils croyoient que ce ministre sans pouvoir, et qui jusques alors avoit paru foible, leur étoit plus propre qu'un autre. Il sentoit bien lui-même qu'ils étoient accoutumés à sa manière industrieuse et soumise, et qu'ils la trouvoient commode. Il se servoit habilement des défauts qui paroissoient être en lui, pour imprimer dans leurs ames un véritable désir de le protéger, afin qu'en le soutenant ils pussent prétendre de régner plus absolument, par cette dépendance de lui à eux.

Les affaires étant en l'état où elles étoient, la Reine se résolut de tirer Monsieur de Paris, où il étoit resté malade de sa petite vérole. Mais pour attraper les Parisiens, qui étoient tous ravis d'avoir ce précieux gage entre leurs mains, elle donna ordre à Beringhen, premier écuyer, d'aller modestement faire cette conquête sur eux. Il part de Ruel et vient à Paris, comme tous ceux de la cour y venoient tous les jours. Étant arrivé, il prend un carrosse à deux chevaux, et va au Palais-Royal faire visite à ce petit prince. Il le prit entre ses

[1] Le président Novion l'avait nominalement attaqué dans la délibération qui avait précédé; sa conduite, sa naissance, sa qualité d'étranger lui avaient été reprochées. On y avait dit qu'il s'était démesurément enrichi aux dépens du trésor, et que le chapeau du cardinal Sainte-Cécile, son frère, avait coûté douze millions à la France. (Omer Talon.) F. R.

bras, le cacha dans le derrière de son carrosse, et le mena jusqu'à Longchamp. Il le mit ensuite dans un bateau pour le passer à l'autre bord de la rivière, où un carrosse du Roi l'attendoit, qui le mena à Boisenval, proche de Ruel.

La Reine alla le voir le lendemain, et le ramena avec elle auprès du Roi, avec intention de changer bientôt de demeure, et d'aller à Saint-Germain où la cour se trouveroit séparée de Paris par trois bras de rivière, et dans une assez raisonnable distance pour pouvoir travailler plus commodément qu'à Fontainebleau aux affaires que le parlement lui suscitoit tous les jours. On fit garder le pont de Neuilly jusqu'au départ du Roi, parce que l'on craignoit quelque inondation du peuple de Paris, et quelques mauvais effets de sa rage.

Le lendemain 23 de septembre, on envoya au parlement, de la part du Roi, une déclaration portant défenses de s'assembler, hormis pour parler du tarif et des rentes. Toute cette nuit beaucoup de personnes quittèrent Paris [1], beaucoup d'autres firent emporter leurs meubles; et chacun devinoit, sans être astrologue, que nous étions à la veille de beaucoup de malheurs. Le peuple et les bourgeois sentoient déjà, par leurs craintes, la punition de leur révolte. Ils faisoient des provisions de blés : les vivres enchérissoient, et toutes choses leur présageoient la colère du ciel et celle du Roi. Quand les Parisiens surent qu'on avoit enlevé Monsieur, ils en murmurèrent, et quelque canaille s'assembla devant le Palais-Royal. Elle fut assez longtemps à crier qu'ils étoient perdus, et qu'on les vouloit saccager, puisque Monsieur étoit parti. Mais cela n'eut point de suite considérable.

[1] Entre autres, le maréchal d'Estrées et Seneterre. F. B.

Le parlement de son côté délibéroit sur la dernière déclaration du Roi ; sur quoi il fut arrêté qu'on feroit des remontrances par écrit à la Reine, enjoint au prévôt des marchands de travailler à la sûreté publique, afin que le peuple ne se trouve point sans vivres [1]. Pendant qu'ils étoient assemblés, Choisi, chancelier du duc d'Orléans, leur apporta une lettre de sa part ; et le chevalier de La Rivière leur en apporta de même une du prince de Condé. Voici ce qu'elles contenoient toutes deux :

LETTRE DE M. LE DUC D'ORLÉANS AU PARLEMENT.

« Messieurs,

« Vous savez les soins que j'ai pris pour accommoder les affaires présentes, et que j'ai toujours apporté tout le tempérament que le service du Roi mon seigneur et neveu, et la satisfaction que votre compagnie en pouvoit désirer ; et comme j'ai jugé que, dans l'état où elles se trouvent, une conférence seroit très-utile pour régler toutes choses, j'ai bien voulu encore vous faire cette lettre, pour vous prier de députer quelques-uns de votre corps pour se trouver au lieu où sera la Reine pour aviser aux moyens qui seront jugés convenables pour le repos public. Je veux croire que vous concourrez avec moi dans ce bon dessein, et que vous aurez

[1] Cet arrêté, qui passa à la majorité de quatre voix seulement (soixante-onze contre soixante-sept), jeta l'alarme dans Paris et arrêta tout commerce, « et cela à tel point, dit Omer Talon, qu'une charrette chargée de meubles qui appartenoient au baron d'Aigle fut arrêtée proche les halles, et pillée ; sur ce que les couvertures étoient rouges, des coquins dirent que c'étoit à M. le cardinal : outre plus, un carrosse dans lequel il y avoit huit ou dix mille livres d'argent comptant appartenant à madame de Bretonvilliers, fut arrêté proche de l'île Notre-Dame, et pillé par les bateliers, dont une partie à l'instant fut recouverte. » F. R.

la même créance à ce que le sieur de Choisi mon chancelier vous dira sur ce sujet. Votre affectionné ami,

« GASTON.

« A Ruel, ce 23 septembre 1648. » *Et au dos :*

« A messieurs les gens tenans la cour de parlement du Roi mon seigneur et neveu. »

LETTRE DE M. LE PRINCE DE CONDÉ AU PARLEMENT.

« Messieurs,

« Ne pouvant aller au parlement, ainsi que vous m'avez témoigné le souhaiter par votre députation d'hier, et prévoyant les inconvéniens qui pourroient arriver si vous continuez votre délibération sans que j'eusse le bien de vous voir auparavant, j'ai cru devoir vous inviter, comme a fait M. le duc d'Orléans à Saint-Germain, à une conférence où nous puissions traiter des désordres qui peuvent être présentement dans l'État, et tâcher d'y remédier. Le zèle que j'ai pour le service du Roi, et l'affection que j'ai pour votre compagnie, m'obligent à vous proposer cet expédient de remédier à des maux, auxquels vous ni moi ne pourrons peut-être plus donner ordre, si vous laissez perdre cette occasion. La Reine est dans tous les sentimens de bonté que votre compagnie peut désirer et prétendre d'elle. M. le duc d'Orléans vous témoigne assez les siens, par le soin qu'il a pris jusqu'à cette heure, et par la lettre qu'il vous écrit. Et moi je n'ai pas de plus forte passion, après celle que j'ai pour le bien de l'État, et pour mainteuir l'autorité royale, que celle de vous servir. Faites donc paroître en cette occasion celle que vous avez toujours témoignée pour le service du

Roi, en contribuant tout ce qui est en vous pour l'accommodement des affaires, et donnez-moi lieu de vous témoigner, par les services que je vous rendrai auprès de Sa Majesté, que je suis votre très-humble et très-affectionné serviteur,

« LOUIS DE BOURBON.

« A Ruel, ce 23 septembre 1648. » *Et sur le pli de la lettre :*

« A messieurs de la cour de parlement. »

Après la lecture de ces lettres, et leurs délibérations, leur arrêté fut qu'on députeroit à Saint-Germain vers les princes, pour conférer avec eux seulement [1], selon leurs demandes, sur les désordres de l'État et les affaires présentes. Ils ordonnèrent à leurs députés, avant que d'entrer en matière, de demander à la Reine la liberté de Chavigny, le retour de Châteauneuf, et que tous deux fussent remis en leurs charges. Sur cet article, le président de Mesmes avoit dit qu'il étoit raisonnable de demander leur liberté et leur retour, mais qu'il étoit juste de laisser à la Reine le choix de ses grâces et de ses bienfaits, vu que l'on ne pouvoit pas forcer nos rois à se servir dans leurs conseils de ceux qui ne leur plaisoient pas.

Parmi les différens avis de ceux qui avoient opiné, quelques-uns avoient dit que, M. d'Avaux ayant été nommé surintendant en allant à Munster, il étoit raisonnable qu'il rentrât dans l'exercice de cette charge. Et on jugea des paroles de son frère, le président de Mesmes, qu'étant raccommodé à la cour, il n'avoit pas

[1] *Avec messieurs les princes seulement*, fut la formule employée pour exclure des conférences le cardinal Mazarin. F. R.

voulu donner lieu au ministre de le soupçonner d'avoir brigué les voix du parlement pour faire entrer son frère dans la surintendance. Broussel, parlant de Chavigny, dit qu'il avoit ouï dire qu'il étoit soupçonné d'avoir des intelligences avec lui et avec quelques-uns de leur corps ; qu'il se trouvoit obligé de dire, pour l'intérêt de la vérité, qu'en son particulier il ne le connoissoit point, et ne l'avoit jamais vu ; et que pour M. de Châteauneuf, il ne l'avoit point vu non plus, depuis qu'à l'âge de vingt ans il avoit été conseiller au parlement.

Le 29, les députés allèrent à Saint-Germain, où la Reine étoit arrivée le 24. Ils y furent, remplis de présomption et d'orgueil, et firent leur conférence chez le duc d'Orléans, dont le ministre fut exclu à leur prière. Le rang qu'il tenoit dans l'État ne le put garantir de cet affront. Il fallut céder à ceux qui paroissoient les plus forts ; et les princes, qui le protégeoient selon leurs intérêts plutôt que selon leurs forces, l'abandonnèrent en cette occasion [1]. Ce fut une chose extraordinaire et honteuse pour lui, et qui faisoit voir que les princes n'étoient pas fâchés d'être les maîtres.

La première demande que firent les députés fut la liberté de M. de Chavigny. Le duc d'Orléans y répondit qu'il trouvoit fort étrange qu'étant fils de France, et ayant été proscrit du vivant du feu Roi son frère, leur compagnie l'eût méprisé à ce point de n'en avoir jamais parlé ; et qu'à présent ils fissent tant de bruit pour M. de Chavigny, qui véritablement n'étoit pas de si bonne maison que lui, mais qu'ils aimoient davantage.

[1] Omer Talon raconte avec plus de détails l'insolence dont le parlement fit preuve, à cette occasion, et comment il délibéra si le cardinal serait ou non exclu de ces conférences. F. R.

Et comme le président Viole[1], sur ce même sujet, dit devant les princes qu'il avoit ordre de la compagnie de ne faire aucunes propositions que préalablement on ne leur eût accordé la liberté de ce prisonnier, M. le prince, quoique son protecteur, repartit au président Viole que ce préalablement n'étoit pas un terme propre pour s'en servir avec son maître ; qu'il devoit regarder au respect qu'il devoit au Roi et à ceux qui maintenoient ses intérêts ; qu'il avoit dessein, en son particulier, de servir M. de Chavigny comme son ami, et qu'il le feroit en lui rendant de bons offices auprès de la Reine autant qu'il lui seroit possible ; mais que c'étoit mettre sa liberté hors de toute espérance que de la vouloir procurer par des voies contraires au service et au respect qu'on devoit au Roi.

Il dit cela, répétant le mot de *préalablement*, et le tournant en ridicule d'une manière qui faisoit bien voir qu'il ne vouloit pas qu'on le soupçonnât d'abandonner le Roi et la Reine pour les intérêts de Chavigny. En suite de cette harangue[2], les députés du parlement, n'osant plus parler sur cet article, entrèrent dans leurs demandes touchant le bien de tous.

« I. Qu'il leur fût donné toute sûreté pour eux en leurs personnes en particulier et au peuple en général ; qu'on donnât sûreté pour tous ceux qui étoient exilés, le retour des bannis et la liberté des prisonniers, de quelque qualité et condition qu'ils fussent ; qu'il ne pût être au pouvoir des ministres, sous le nom du Roi, d'emprisonner qui que ce fût sans que vingt-qua-

[1] Il était président aux enquêtes. C'était lui qui, dans le parlement, avait fait les propositions relatives aux prisonniers. F. R.

[2] Le discours du prince de Condé, celui du duc d'Orléans, du premier président, et les répliques, se trouvent rapportées plus au long dans les Mémoires d'Omer Talon. F. R.

tre heures après le parlement eût pu prendre connoissance.

« II. Que le quart des tailles tout entier, et sans être sujet à aucunes diminutions, fût remis au peuple; et conclurent par demander le retour du Roi à Paris. »

Ces propositions parurent dures et trop hardies ; et, après que les princes eurent disputé sur chaque article, la conférence finit avec peu de satisfaction de part et d'autre. Mais comme les princes mêmes trouvoient leur sûreté dans ces demandes, il est à croire qu'elles ne leur déplaisoient pas tout-à-fait. Quoi qu'il en soit, elle[1] fut remise à deux jours après pour y faire réponse ; et, ce terme expiré, voici ce qu'on leur répondit de la part du Roi :

« I. Que la liberté de M. de Chavigny étant une pure grâce de la Reine, elle devoit dépendre d'elle ; mais que, selon la bonté de Sa Majesté, on pouvoit l'espérer lorsqu'elle le trouveroit à propos.

« II. Que le retour du Roi seroit à la saison où l'on a coutume de retourner à Paris, pourvu que le parlement et le peuple se rendissent dignes de ce bonheur par leur soumission et leur obéissance. »

L'article des prisonniers et des exilés fut refusé ; celui par lequel ils demandoient d'en prendre connoissance vingt-quatre heures après fut de même refusé, et traité de chose impossible et trop contraire à l'autorité royale.

Pour le quart des tailles, la Reine leur répondit qu'elle étoit toute prête de l'accorder, mais qu'elle leur feroit voir les nécessités de l'État et les grandes dépenses

[1] La conférence.

qu'elle étoit contrainte de faire ; qu'après cette connoissance elle croyoit qu'eux-mêmes trouveroient que cela ne se pouvoit pas ; et que s'ils jugeoient le contraire, elle le feroit volontiers.

En cette conférence les deux partis furent à demi satisfaits les uns des autres, et les députés demeurèrent d'accord de revenir à Saint-Germain une seconde fois. Pendant ce petit intervalle, madame de Vendôme, pour profiter de la puissance du parlement, lui présenta une requête qui alloit à demander la protection de leur compagnie contre les persécutions du ministre. Elle fut reçue avec beaucoup de marques de bonne volonté, parce que tout ce qui leur donnoit un prétexte de crier leur étoit agréable. Cette requête leur fut présentée le dernier de septembre, les chambres assemblées, et donnée à Lesné ; mais le premier président, en faveur de la cour, empêcha qu'elle ne fût rapportée. Ce même jour les députés qui furent nommés pour retourner à Saint-Germain, furent chargés de leur compagnie de traiter de tous les autres articles proposés à la chambre de Saint-Louis.

CHAPITRE XXVII

(1648). — Affaires d'Espagne et de Portugal. — Mazarin essaye inutilement de négocier la paix avec l'Espagne. — (1er octobre.) Conférences à Saint-Germain entre le parlement et les princes. — Conseil tenu dans le carrosse de la Reine. — Double jeu du cardinal proposant des concessions et détournant Anne d'Autriche d'en faire aucune. — Condé et le duc d'Orléans inclinent vers les idées des magistrats. — La Reine veut y résister. — Comédie qui se joue dans l'intérieur du conseil. — Tristesse de la régente en cédant au parlement. — Joie des princes. — Tumulte populaire au palais. — Naissance d'une fille au duc d'Orléans. — Le coadjuteur, Châteauneuf et Chavigny soupçonnés d'agiter les esprits. — Inquiétudes d'Anne d'Autriche. — Arrêt du parlement qui diminue les impôts. — La cour et les princes songent à lui résister. — Nouvelles concessions de la Reine. — Paix avec la magistrature. — Les princes s'en rapprochent. — Chavigny est mis en liberté. — Profond mécontentement de la Reine.

Ce ne fut pas seulement en France et en Angleterre que nous vîmes alors une mauvaise constellation menacer le bonheur des rois. Les Espagnols, dont la fidélité est si louée, devoient être en cette occasion beaucoup plus déshonorés que nos Français, puisqu'ils attaquèrent par une conjuration la personne et la vie de leur Roi, et que notre nation n'en vouloit qu'à son autorité et à celle de son ministre. Les principaux de cette cour avoient résolu de marier leur infante[1], héritière du royaume, et que le Roi son père sembloit alors destiner à la maison d'Autriche, au fils du roi de Portugal. De duc de Bragance il s'étoit fait roi, parce qu'il prétendoit avoir un droit plus légitime sur cette couronne que le roi d'Espagne. Et dans les temps fâcheux

[1] Marie-Thérèse.

qui avoient abattu les forces de l'Espagne, il s'étoit facilement emparé de ce royaume. Comme ce nouveau Roi avoit des parens et des amis dans le conseil d'Espagne, qui portoient ses intérêts, il lui avoit été aisé de former ce dessein par eux ; et sans doute qu'ils auroient rencontré un grand avantage, car il auroit réuni les deux couronnes ensemble. Mais le roi d'Espagne, qui prétendoit, faisant la paix avec la France, reprendre ce royaume quand bon lui sembleroit, fit arrêter ceux qui tramoient cette affaire.

L'histoire qui en fut alors contée à la Reine disoit que parmi les négociations du roi de Portugal, qui en ce chef étoient innocentes, les conjurés y mêlèrent quelque dessein contre la vie du roi d'Espagne. Le duc de Medina-Sidonia, de la maison des Gusmans, en étoit le chef, et, comme parent du duc de Bragance, il étoit entré dans cette intrigue. Mais le comte duc le sauva, obtenant son pardon du roi d'Espagne, à condition qu'il lui nommeroit les autres coupables. Il le fit, et en fut quitte pour être exilé.

Le duc d'Hijar, ayant été accusé, souffrit la question ordinaire et extraordinaire, et n'ayant rien confessé, il fut banni seulement. Mais ses os brisés, qui étoient des marques de sa constance, lui devoient servir d'un triste souvenir de son malheur ou de sa faute. On l'estimoit homme de mérite. Le marquis d'Ayamonte eut la tête tranchée, avec don Carlos de Padilla et quelques autres ; mais à cause de la guerre l'on ne put alors en savoir toutes les particularités. Et ceci, qui est fort succinct, je l'ai su de la Reine qui me fit l'honneur de me le conter, et qui l'avoit appris par la voie de Rome.

En ce même temps le roi d'Espagne, suivant la résolution qu'il en avoit faite, épousa sa nièce, fille de l'Impératrice sa sœur. Elle fut reçue de ce prince avec

de grandes marques de joie et de tendresse, et ce mariage reçut la bénédiction de l'amitié et de la fécondité.

Un Espagnol nommé Galarette, passant alors de Flandre, où il avoit servi de secrétaire d'État, pour aller en Espagne, demeura quelques jours à Saint-Germain, où il eut de grandes conférences avec le cardinal sur tous les articles de la paix. Le ministre l'auroit peut-être alors désirée tout de bon, afin d'avoir des troupes toutes libres et de l'argent, pour châtier ceux qui le vouloient attaquer. Comme la haine des peuples n'avoit pas de plus légitime prétexte de murmurer contre lui que celui de le soupçonner de n'avoir pas voulu la paix, la Reine fit remarquer avec soin au public cet entretien particulier, disant souvent qu'elle et le cardinal Mazarin ne désiroient rien si fortement que ce bonheur, et que si le Roi son frère y vouloit consentir, elle se feroit assurément.

On fit voir le Roi à cet Espagnol, se promenant dans le parc. Il le trouva bien fait et fort aimable. La Reine ne le vit point, par une gravité qui lui fut inspirée par le ministre, quoiqu'elle l'eût connu autrefois auprès du marquis de Mirabel, dernier ambassadeur d'Espagne en France. Il est à croire néanmoins qu'il auroit mieux valu qu'elle l'eût entretenu que de le laisser voir au cardinal. Car il sembloit, par sa qualité de régente, de mère et de sœur, qu'elle étoit plus propre que nul autre à travailler à ce grand ouvrage ; mais elle voulut laisser au cardinal ces apparences, afin qu'il en profitât à l'égard du peuple.

Comme de plus elle étoit persuadée que son ministre agissoit sincèrement pour le bonheur de la France, elle croyoit dans une affaire de cette conséquence devoir suivre ses conseils, et se conduire par ses lumières plu-

tôt que par les siennes propres. En prenant le gouvernement de l'État, toute l'Europe crut qu'elle s'appliqueroit soigneusement aux moyens de faire la paix, vu l'amitié qu'elle avoit témoignée toute sa vie pour le roi d'Espagne son frère. Ses plus affectionnés serviteurs, qui eurent peur qu'elle ne témoignât trop de chaleur peur ses intérêts, la détournèrent d'y penser, et furent long-temps à ne lui parler que de la retenue qu'elle devoit avoir sur ce sujet.

Ces leçons firent en elle une forte impression; et comme elle vouloit suivre généreusement son devoir, elle voulut agir comme si en elle les sentimens de la nature, qui jusques alors lui avoient fait aimer sa maison avec une si forte tendresse, eussent été effacés. Mais pour vouloir aller droit, elle alla si loin qu'elle ne paroissoit plus être la même personne, ni avoir le même cœur. L'affection qu'elle avoit pour le Roi son frère fut donc long-temps voilée sous une sage patience qui lui faisoit souhaiter et attendre en même temps les favorables momens où, sans choquer ses devoirs ni blesser l'amour qu'elle avoit pour le Roi, elle pût donner des marques des légitimes désirs qu'elle conservoit pour la paix et pour le bonheur des deux royaumes. Mais elle n'avoit encore osé former que des souhaits pour l'obtenir du ciel, de peur qu'en faisant quelques pas vers ceux que la France regardoit comme ses ennemis, elle ne la privât des avantages que la guerre lui donnoit par les glorieuses victoires qu'elle avoit obtenues jusque-là sur sa nation.

La Reine étoit néanmoins la seule qui pût juger équitablement entre ces deux monarques. Elle seule pouvoit, par les nobles sentimens qui étoient en elle, sur des intérêts qui la touchoient de si près, faire perdre à chacun de ces princes quelque portion de leurs préten-

tions ; et le sang et la nature, étant gouvernés par la raison, devoient lui donner le moyen de faire ses distinctions à l'avantage des deux partis. Les troubles qu'elle voyoit se fomenter en France, par les entreprises du parlement, lui faisoient croire avec sujet qu'il étoit temps d'y penser ; mais les propositions qui en furent faites alors à cet Espagnol furent reçues si froidement, qu'il fut impossible à la Reine de réussir dans son dessein. Le Roi son frère paroissoit prétendre à des avantages trop excessifs pour lui pouvoir être accordés par une si bonne mère, et par une régente aussi attachée aux intérêts de l'État que l'étoit cette princesse.

Le 1er du mois d'octobre ayant été pris pour recommencer la conférence à Saint-Germain, les députés y arrivèrent chargés de nouvelles propositions et de vingt-cinq articles qui furent proposés par eux. Tous furent octroyés, hormis les deux que j'ai déjà marqués avoir été refusés touchant la liberté des prisonniers, et le privilége que le parlement demandoit d'en pouvoir prendre connoissance vingt-quatre heures après qu'ils seroient arrêtés. Il fut même conclu qu'ils reviendroient dans deux jours pour achever entièrement cette négociation. Le cardinal Mazarin n'assistoit à aucune de ces conférences [1], et le chancelier en avoit été exclus par ordre de la Reine, pour tenir compagnie au ministre. Il fut néanmoins envoyé à celle-ci, comme nécessaire au service du Roi, pour y maintenir ses intérêts et les faire voir aux princes qui ne pouvoient pas entendre les chicanes du parlement.

Le lendemain de cette conférence, le parlement donna un arrêt en faveur du peuple, avec intention sans doute

[1] Le parlement avait exigé son exclusion, et n'avait voulu admettre aux conférences que *messieurs les princes*. F. R.

de se fortifier de plus en plus par cette voie. Cet arrêt défendoit la levée d'un impôt mis depuis quelque temps sur le pied fourchu qui entre dans Paris [1], de quarante sols chaque bête.

Le 3 du mois, les députés retournèrent à Saint-Germain, selon la résolution qui en avoit été prise. D'abord, les princes leur firent de grands reproches de leur arrêt donné contre le service du Roi, à la veille d'un accommodement. Ils leur dirent que ce procédé marquoit visiblement leurs mauvaises intentions, et qu'ils n'avoient pas de véritables désirs pour la paix. Ils répondirent, pour leur justification, que cet impôt jusques alors n'avoit point été levé, que les bouchers s'étoient toujours défendus vigoureusement, que les partisans qui en avoient traité avec le Roi confessoient eux-mêmes n'en avoir rien reçu ; et que, cela étant, ils avoient cru, sans préjudice du service du Roi, le pouvoir défendre et donner ce contentement au peuple.

De là ils passèrent aux articles des conférences dernières, où ils ajoutoient tous les jours de nouvelles demandes, soit pour le général, soit pour leurs intérêts particuliers. Le principal achoppement qui se trouva en cette occasion fut sur leurs premières demandes. Ils disoient qu'ils avoient pour eux une ordonnance de Louis XI [2], par laquelle ce Roi vouloit que nul ne pût être mis en prison sans être renvoyé vingt-quatre heures après à ses juges naturels. Ils disputèrent fortement sur cet article ; mais enfin ils cédèrent à l'égard des gens de la cour, consentant que la connoissance n'en fût donnée à

[1] C'était un droit qui se percevait à l'entrée de certaines grandes villes, sur les animaux qui ont le *pied fourché*. Le parlement prétendait que cet impôt faisait double emploi avec celui *du sou pour livre*. F. R.

[2] Et non de Louis XII, comme il est imprimé dans les autres éditions de ces Mémoires F. R.

leurs juges que trois mois après. Ils avouèrent que le Roi, pour plusieurs causes qui pouvoient arriver, étoit souvent obligé de faire des prisonniers sur des soupçons seulement, et que ces sortes d'accusations pouvoient être long-temps sans possibilité de les vérifier. Mais, pour les gens de robe, ils se maintinrent toujours dans l'ordre préfix de Louis XI, comme ayant plus de sujet d'appréhender le châtiment présent que ceux qui avoient intérêt à la clause des trois mois, qui regardoit en général tous les sujets du Roi.

Ils ne parlèrent plus de Chavigny ni d'aucun autre. Ils travailloient seulement de toute leur puissance à l'établissement de cette loi : ayant sûreté en même temps, s'ils pouvoient parvenir à leur entreprise, que ce prisonnier sortiroit trois mois après, et seroit aisément délié des chaînes dont le Roi le tenoit enchaîné. Ils savoient de plus que cet article étoit agréable à toute la France. L'amour de la liberté est fortement imprimé dans la nature.

Les plus sages, qui, jusques alors, avoient désapprouvé les entreprises de cette compagnie, ne pouvoient dans leur cœur haïr cette proposition. Ils la blâmoient en apparence, parce qu'il étoit impossible de la louer à la vue du monde; mais ils l'aimoient en effet, et ne pouvoient s'empêcher d'estimer cette hardiesse, et de souhaiter qu'elle eût un favorable succès.

Les parens de Chavigny, pour travailler à sa liberté par toutes les voies possibles, étoient venus en corps, le jour précédent, supplier le cardinal Mazarin de leur accorder sa liberté. Ils lui dirent qu'ils ne vouloient que de lui seul cette grâce. Mais, sous une apparente modestie, ils la demandoient hardiment, voyant que, pour le bonheur du prisonnier, cette affaire étoit devenue un intérêt public. Les princes mêmes l'autorisoient, parti-

culièrement le prince de Condé, par celui que Chavigny y devoit avoir. Enfin, la conférence ayant duré jusques au soir fort tard, les affaires ne purent se décider, à cause que les députés vouloient absolument ce que la Reine ne vouloit point du tout leur accorder.

Les princes les quittèrent, et vinrent prendre le cardinal dans son appartement. Ils allèrent tous ensemble trouver la Reine dans le parc, où elle étoit allée faire un tour de promenade, attendant le succès de leur longue négociation. Le conseil fut tenu dans le propre carrosse de la Reine, sur ce qu'ils avoient à faire. Le chancelier exposa le fait, et l'obstination des députés à vouloir la sûreté des prisonniers, les retirant de la puissance des rois pour les faire juger juridiquement et hors de la domination des favoris, qu'ils disoient être quelquefois injustes.

La Reine, entendant parler de l'opiniâtreté de ceux du parlement, interrompit le chancelier pour dire que son avis étoit de leur refuser constamment ce qu'ils demandoient, et de les châtier de leur entreprise sans plus écouter aucune proposition de paix. Elle commanda au chancelier de dire son avis, qui fut conforme au sien ; puis elle conclut qu'elle étoit résolue de mourir, plutôt que de laisser périr entre ses mains l'autorité du Roi son fils.

Le cardinal, qui contribuoit par ses avis particuliers à augmenter ces sentimens dans le cœur de la Reine, où ils étoient assez naturellement gravés, continua dans ce conseil de montrer qu'il désiroit la paix, et de vouloir aussi accorder au parlement ce qu'il demandoit. Son dessein étoit de faire voir au public qu'il étoit toujours porté à la douceur, et qu'on lui devoit toute celle qui paroissoit dans le gouvernement, qui, par la différence des opinions de la Reine aux siennes, auroit dû être plus

sévère, s'il n'avoit pas été son ministre; et qu'alors on lui devoit encore de s'opposer au châtiment du parlement et du peuple, que cette princesse témoignoit souhaiter avec passion.

Le prince de Condé, qui se sentoit capable d'une ambition démesurée, qui avoit de grands desseins, et qui, par eux, pouvoit craindre de faire naître contre lui des soupçons dans l'esprit du Roi et des ministres, outre l'intérêt de Chavigny, n'étoit point fâché, comme je l'ai déjà dit, de cette sûreté publique[1] que le parlement demandoit. Car il ne vouloit point aller à la Bastille comme feu M. le prince son père. Il fut donc assez hardi pour être d'avis contraire à celui de la Reine, connoissant même dans l'esprit du ministre qu'il étoit capable de se relâcher sur ce point, pour en remettre l'exécution au temps, qui change toutes choses.

Le duc d'Orléans, qui par sa naissance avoit moins à craindre, qui n'avoit point de prisonnier à protéger, et qui avoit un favori qui vouloit plaire à la Reine et au ministre, alla d'abord au soutien de l'autorité royale. Mais, comme pas un ne se vouloit charger entièrement de la haine publique et de celle du parlement en particulier, après avoir satisfait au désir de la Reine par un peu de bonne mine, il revint enfin à quelque modération qui approchoit de l'avis de M. le prince, et conclut à être de celui du cardinal, qui avoit paru préférer l'accommodement à la guerre.

Ce radoucissement, dans le vrai, ne plut nullement au ministre : il eût souhaité que les princes eussent eu

[1] Omer Talon dit que, sur ce point, le duc d'Orléans et le prince de Condé abandonnaient volontiers Mazarin, par le motif qu'un favori « pour empêcher les cabales qui se peuvent faire contre sa personne, se sert de l'autorité de son maître pour faire estimer criminels ceux qui envient sa fortune. » F. R.

autant de fermeté que la Reine, afin d'avoir l'avantage d'être le seul qui pût faire voir au public une bénignité tout entière. Les députés, cela étant, eussent été contraints de revenir à lui, et de recevoir de ses mains les grâces qu'ils désiroient d'obtenir. Mais chacun, en tel jeu, tâche de bien jouer pour lui, et ne se soucie guère de son compagnon ni même de l'État. La Reine seule alloit au bien du royaume, mais elle n'en recevoit point de gloire particulière. Comme elle ne paroissoit point agir par elle-même, ce qu'elle disoit n'étoit point reçu des princes, du parlement ni des peuples, avec le respect qui étoit dû à sa qualité de régente ni à ses bonnes intentions, à cause qu'on étoit trop persuadé qu'elle suivoit presque toujours à la fin les conseils du cardinal.

Le ministre avoit de fortes raisons qui l'obligoient à ne pas rompre tout-à-fait avec les députés. Nos armées, dans cette saison, étoient encore nécessaires sur la frontière; et il n'avoit point d'argent pour entreprendre de châtier Paris, qui, par sa grandeur, étoit difficile à punir. Il jugeoit, avec raison, que ce dessein ne se pouvoit entreprendre sans craindre une révolte universelle de tout le royaume, qui se sentoit déjà en beaucoup de lieux de l'air contagieux qui régnoit dans la ville capitale. En faisant languir les affaires, il n'avoit souhaité que d'emporter l'avantage, à l'égard du parlement, d'être celui qui auroit le plus contribué à l'accommodement, et à leur faire accorder les priviléges qu'ils demandoient; mais, malgré toutes ses finesses, il fut contraint de partager avec les princes cette honteuse gloire.

La Reine, les princes et le ministre se quittèrent tous dans la grande place qui sépare les deux châteaux. Les princes retournèrent trouver les députés, qui les attendoient au château neuf, où logeoit le duc

d'Orléans[1], et le cardinal s'en retourna dans son appartement. Il fut suivi à l'ordinaire d'un grand nombre de courtisans, qui, tout maltraité qu'il étoit des peuples et du parlement, ne l'abandonnoient pas, parce qu'il étoit toujours le maître de leur fortune.

Les princes dirent aux députés que, pour ce jour, ils n'avoient pu rien gagner sur l'esprit de la Reine; mais ils leur promirent de faire encore de nouveaux efforts pour vaincre sa fermeté. Dans cette espérance, ils les prièrent de vouloir revenir le lendemain, les assurant qu'ils achèveroient sans doute de décider de toutes choses. Ce jour paroissoit devoir être fatal à l'État, puisqu'il s'agissoit de se résoudre à faire une guerre dangereuse, ou bien une très-honteuse paix, où le premier des rois de l'Europe se verroit contraint d'obéir à ses sujets, et de leur accorder malgré lui tout ce qu'il leur plairoit de lui demander.

La Reine étant de retour de la promenade, où sans doute elle s'étoit mal divertie, elle vint s'asseoir à son cercle, où je vis dans son visage et dans ses yeux que les affaires n'alloient pas selon son goût. Peu après, les princes arrivèrent, qui la firent quitter cette place pour aller au conseil. Avant que d'y entrer, elle tira le maréchal de Villeroy contre une fenêtre, pour lui faire part de ses peines.

Elle ne se plaignoit pas du cardinal, quoiqu'il fût d'avis contraire au sien; elle comprenoit bien qu'il ne pouvoit pas faire autrement, et qu'il falloit qu'il fît semblant de vouloir la paix pour ne point attirer la haine du parlement, qu'il n'avoit déjà que trop. Son ressentiment alloit contre les princes qui l'abandon-

[1] La Reine l'avait mis à la disposition du duc d'Orléans pour s'y loger avec la duchesse et avec sa fille Mademoiselle. F. B.

noient en cette occasion; et j'entendis qu'elle disoit à ce maréchal : « Vraiment, si je consentois à de telles « demandes, et que je laissasse anéantir l'autorité du « Roi jusqu'à ce point, mon fils deviendroit un beau « roi de carte. Qu'on ne m'en presse point, car je n'y « consentirai jamais. »

Je ne sais ce que le gouverneur du Roi lui répondit; mais, après cette conversation, elle entra dans son cabinet, où se devoit tenir le conseil. Avant qu'il fût commencé et que nous en fussions sortis, je remarquai que M. le prince s'approcha de la Reine pour lui parler en faveur du parlement. Il lui disoit, à ce que je pus comprendre, que le temps du châtiment étoit passé, et qu'il le falloit faire aux premières marques de leur désobéissance; car la Reine tout émue lui répondit : « Eh « bien! monsieur, n'en parlons plus, c'est une faute; « mais n'en faisons pas une autre qui seroit beaucoup « pire. »

Quand on vit ce trouble parmi les premières personnes de l'État, nous nous retirâmes pour les laisser décider entre eux du sort de la France. Ce fut alors qu'il se fit entre eux un rude combat. Les intérêts différens qui animoient les uns et les autres firent que chacun disputa son avis avec opiniâtreté et beaucoup de chaleur. La Reine étoit seule dans l'opinion qu'elle soutenoit avec courage. Et tous l'abandonnèrent, hormis le chancelier, qui avoit un ordre secret de ne se pas départir de ses sentimens. Et comme tous vouloient battre en ruine sa fermeté et sa résolution, elle soutint cet effort avec une force qui auroit été invincible, si à la fin elle n'avoit été mal conseillée. Elle n'épargna ni Monsieur ni M. le prince : elle attaqua même le cardinal, ne croyant pas lui faire beaucoup de mal. Elle lui dit devant les autres des rudesses étranges, et le

blâma de sa douceur, lui pronostiquant que toute sa bonté lui seroit inutile.

Enfin les portes du cabinet s'ouvrirent avant le temps. Le cardinal, qui avoit accoutumé de demeurer après la fin du conseil avec la Reine, sortit le premier ; et à l'air de son visage il sembloit qu'il étoit en mauvaise humeur. Le prince de Condé le suivit, et le duc d'Orléans demeura avec la Reine, pour tâcher d'adoucir son ressentiment et sa peine. L'abbé de La Rivière alors fut appelé par son maître, pour faire le tiers dans cette conversation où la Reine seule avoit le cœur rempli d'amertume et de douleur. Une demi-heure après, le duc d'Orléans s'en retourna chez lui tout pensif, quoique dans le vrai il ne fût nullement affligé. Son favori faisoit l'affairé, comme si la chose dont il s'agissoit l'eût touché sensiblement. Il étoit néanmoins satisfait, et croyoit dans son ame que cet abaissement du ministre serviroit à son élévation.

M. le prince vint un moment après trouver la Reine. Il fit officieusement deux voyages vers elle, pour lui faire voir l'innocence du cardinal et pour le mettre bien dans son esprit. Nous vîmes aussitôt, par toutes ces choses, qu'il y avoit quelque inquiétude nouvelle dans le cabinet, et que les affaires n'alloient pas bien. En mon particulier, je ne fus pas long-temps dans cette inquiétude ; car la Reine, peu après, étant demeurée seule, comme elle voulut entrer dans son oratoire pour prier Dieu, je lui demandai la cause de ce que je voyois ; et, la plaignant de toutes ses souffrances, je la suppliai de m'apprendre ce que M. le cardinal disoit sur tout cela. Elle me fit l'honneur de me répondre, comme si en effet elle eût été un peu fâchée contre lui. « Qu'il « en dise ce qu'il lui plaira, me dit-elle, mais je ne « changerai point ma résolution. — Et quelle est votre

« résolution, lui dis-je, madame? — C'est, me dit-elle, « de faire tout le contraire de ce qu'il veut que je fasse.» Puis, me faisant un souris : « Vous jugez bien, me dit « la Reine, qu'il n'est pas assez déraisonnable pour « souhaiter ce qui va à la ruine du Roi. Il ne peut pas « mieux faire; mais je ne laisse pas d'être en effet « fâchée contre lui, car il est très-bon. »

Ces paroles me firent aussitôt comprendre toute l'histoire, et démêler les causes de tant de différentes opinions qui faisoient cette petite guerre. Et je jugeai bien vite que ce bruit avoit été fait exprès pour tâcher d'engager les princes à soutenir davantage l'autorité royale, pour faire voir la douceur du cardinal, et diminuer le mérite que le duc d'Orléans et le prince de Condé prétendoient avoir à l'égard du parlement; attendu que les disputes qu'ils avoient eues contre la Reine, pour obtenir d'elle ce qu'il demandoit, devoient apparemment produire de mauvaises suites contre son service et contre son autorité.

Le lendemain, je dis à un de mes amis[1], qui avoit part au secret, ce que j'avois deviné de toute cette belle comédie du jour précédent. Il fit un grand cri, et me dit : « Ah! madame, gardez-vous bien de savoir de « telles choses! c'est présentement le plus grand secret « du sanctuaire. »

Après l'avoir rassuré sur sa frayeur, je lui dis que mes lumières venoient de bon lieu; et, lui faisant des questions sur ce que je pensois savoir presque aussi bien que lui, il m'avoua que tous se moquoient les uns des autres; que la Reine seule agissoit de bonne foi. Car, quoiqu'elle crût bien jouer la comédie en faveur de son ministre, afin de lui ôter la haine publique de ce refus, il étoit

[1] M. de Seneterre.

vrai néanmoins qu'elle n'avoit point d'envie d'accorder au parlement ce qu'il demandoit, et que le cardinal ne la trompoit pas en cela, lui ayant dit que peut-être, en tenant bon contre les princes, elle les feroit revenir à son avis : ce qu'il auroit fort souhaité. Et, par conséquent, il jugeoit que cette résistance ne pouvoit que lui être avantageuse. Elle devoit faire paroître sa douceur, au cas que la Reine pût se soutenir contre le parlement et les princes. Et, s'il étoit contraint de se relâcher et de faire changer les sentimens de cette princesse, il feroit voir et sa douceur et sa puissance tout ensemble.

Cette personne me dit qu'elle ne croyoit pas que le cardinal se pût résoudre facilement à conseiller la Reine de prendre d'autres résolutions que celles qu'elle avoit déjà prises, quoiqu'il fît paroître aux princes de lui vouloir persuader l'accommodement, parce qu'il l'avoit vue inquiétée de cette affaire, et regarder la prétention du parlement comme l'extinction de l'autorité royale. Mais enfin, les grandes conséquences ayant étonné ce ministre, il fut contraint d'y consentir. Il vit les princes favoriser le parlement, malgré la protection qu'ils avoient promise aux intérêts du Roi et aux siens. Il manquoit d'argent et de puissance pour mieux faire; et peut-être qu'il manqua aussi dans le jugement qu'il fit des forces et de la puissance royale.

Pendant que la Reine tenoit bon, il se résolut de tirer du parlement la meilleure composition qu'il lui seroit possible; et quand il eut pris ses mesures, il fit changer la Reine. Le soir de ce jour, avant qu'elle s'endormît, le secrétaire du cardinal, nommé de Lyonne[1], vint la trouver deux fois, et eut d'assez longues conférences avec elle de la part de son maître. Puis, le lendemain,

[1] Hugues de Lyonne. Voy. plus haut, p. 26.

au sortir de la messe, Le Tellier, secrétaire d'État, y vint aussi, qui acheva de la résoudre d'accorder aux députés ce qu'ils désiroient : à condition qu'au lieu de trois mois qu'ils demandoient, en faveur des prisonniers, pour être renvoyés à leurs juges naturels, elle en demanda six avant que le Roi fût obligé de les rendre.

Les affaires en cet état, il se tint un conseil sur le midi, avant l'arrivée des députés, où il fut arrêté qu'ils feroient ensemble un concordat où la Reine déclareroit pour la décharge de sa conscience, ou plutôt pour réparer sa gloire et son honneur, que c'étoit à la prière des princes et à la nécessité présente de l'État qu'elle s'étoit résolue d'accorder au parlement les choses qu'il avoit demandées. Ce que cette princesse signa avec une douleur incroyable, et avec les sentimens d'une reine qui véritablement aimoit ses enfans et l'État.

Elle se laissa conduire malgré elle par les conseils de son ministre, qui les lui donna malgré lui. Aussi beaucoup de personnes crurent alors que le cardinal, qui n'étoit pas assez aimé pour être bien servi, fut trompé : premièrement par lui-même, ayant eu trop de peur des princes; et plus encore par beaucoup de gens qui lui disoient que la fermeté de la Reine le faisoit haïr, et qu'on alloit donner un arrêt contre lui. Il crut qu'il falloit par prudence éviter ce coup, pour en attendre le remède, par les changemens qui arrivent d'ordinaire dans les États, qui peuvent, étant bien ménagés, guérir les maux les plus incurables.

Ensuite de cette résolution, les députés, arrivant à Saint-Germain, trouvèrent leurs affaires faites, et n'eurent rien de plus difficile à exécuter qu'à remercier la Reine et les princes. Ils s'en allèrent, remplis de présomption, donner part à leur compagnie de leur victoire. Elle fit là-dessus ce qu'elle avoit accoutumé de

faire, qui est de s'assembler; et il fut arrêté qu'ils enverroient des députés chez le premier président pour examiner tous les articles dont la cour étoit demeurée d'accord, et ceux qu'ils demandoient encore, afin de dresser eux-mêmes la déclaration qu'ils vouloient que le Roi leur donnât. Mais la malice étoit alors si surabondante dans tous les esprits, qu'il y eut des conseillers qui furent d'avis, afin de demeurer toujours en état de s'assembler, de laisser venir la déclaration du Roi telle qu'il lui plairoit de l'envoyer[1], et après délibérer sur chaque article.

Quelques jours se passèrent après cet assassinat commis contre l'autorité royale, que la Reine étoit triste; et le duc d'Orléans et le prince de Condé, dans une joie excessive. Ils se regardoient comme les maîtres de l'État, de la cour, de la noblesse, du parlement et des peuples; et se laissoient flatter par les soins que prenoient les compagnies souveraines, et chaque particulier, d'acquérir leur faveur. Les gens du monde aiment naturellement l'intrigue et à plaire aux grands. Tous ceux qui approchoient des princes ne cessoient de leur parler de leur puissance et des changemens qui pouvoient arriver dans le royaume, qui leur en pourroient donner une plus grande. Ils n'étoient pas alors dans des sentimens préjudiciables au service du Roi et de la Reine, et n'avoient nul dessein de les abandonner; mais ils ne laissoient pas de leur faire du mal, par cette condescendance qu'ils avoient eue pour les dernières entreprises du parlement. La complaisance que l'amour de leur grandeur excitoit en leur cœur, par les belles idées qui les pouvoient flatter, étoit dangereuse

[1] « Aucuns disoient que le parlement n'avoit pas coutume de mettre la main à la plume pour rédiger par écrit telles lettres, mais de délibérer sur celles qui lui étoient envoyées. » (Omer Talon.) F. B.

à l'État; et les courtisans augmentoient ce mal par leurs adulations continuelles.

M. le prince étoit revenu de l'armée avec de très-droites intentions : les grands services qu'il rendit à la Reine, bientôt après cet accommodement, lui en furent de grandes preuves. Mais il y'avoit dans sa famille des personnes dont l'esprit étoit gâté[1], qui travailloient à le corrompre. Et les intérêts de Chavigny achevèrent en cette occasion de le faire relâcher de sa première résolution. Il est difficile de protéger des intérêts opposés l'un à l'autre. Ce changement flétrit alors la beauté de ses sentimens, mais elle n'en fut pas détruite tout-à-fait. Et sur les plaintes que la Reine lui fit de l'avoir abandonnée, je sais qu'il lui fit de nouvelles protestations de fidélité, qui n'empêchèrent pas qu'elle ne demeurât quelque temps mal satisfaite de lui.

Elle n'osoit croire qu'il fût sincère quand il lui promettoit qu'il lui seroit fidèle. Je sais, par le chancelier même[2], qu'alors le duc de Longueville fit ce qu'il put pour le détourner de l'attachement qu'il avoit eu aux intérêts et aux désirs de la Reine, en s'opposant aux demandes du parlement; et qu'il lui fit dire par un de ses amis, qu'il perdoit l'État et sa fortune particulière d'en user ainsi. Sa réponse fut qu'il savoit bien ce qu'il faisoit, et qu'il étoit résolu, toutes les fois qu'il trouveroit son devoir et la volonté de ses supérieurs ensemble, d'aller toujours par ce chemin, comme le meilleur et le plus sûr.

Ce que le ministre avoit été contraint de faire, accordant au parlement toutes leurs demandes, le forçoit de mettre Chavigny en liberté dans six mois. Il crut,

[1] Allusion à la duchesse de Longueville, qui se laissait conduire par le prince de Marsillac, dont l'ambition trompée était pleine de ressentiment contre la Reine. Voy. tome Ier, p. 108 et 109. F. R.

[2] Seguier.

cela étant, qu'il valoit mieux le faire sortir promptement ; et ceux qui furent du secret ne manquèrent pas aussitôt d'en faire avertir sa femme, lui faisant savoir que ses peines n'avoient pas été inutiles, quand elle avoit travaillé par ses parens et ses amis à faire que le parlement s'intéressât à la liberté de son mari.

Ces grandes grâces accordées aux réformateurs de l'État ne causèrent nul repos à la Reine. Ils augmentoient tous les jours leurs demandes, et n'en demeuroient point aux termes de leurs dernières conférences. Le 12 d'octobre, le peuple, excité par de pernicieux esprits à vouloir prendre part au gouvernement, s'assembla en tumulte au palais, sur un certain impôt qui regardoit les taverniers[1] : ce qui fut cause qu'eux et les marchands de vin se querellèrent. Le prévôt des marchands, qui voulut les aller séparer, y pensa perdre la vie. Ils se jetèrent tous sur lui, ils rompirent son carrosse, et il s'en fallut peu que cette canaille ne le mît en pièces lui-même.

On rapporta cette nouvelle à la Reine, qui, après avoir demandé l'avis des princes sur ce qu'elle avoit à faire, envoya pendant la nuit une lettre de cachet au parlement. Le Roi leur mandoit de le venir trouver ; et le soir, en quittant la Reine, sur ce que je souhaitois du remède à ses inquiétudes et que je la plaignois de ses maux, elle me répondit : « Plaignez-moi plutôt de ce « que je n'ai pas vengé le Roi comme je l'ai toujours

[1] C'étaient les cabaretiers, les tonneliers, leurs valets, leurs femmes, et une foule d'inconnus et de fainéants. « Ils se plaignoient de la dureté avec laquelle les vendeurs et contrôleurs de vins exigent les droits qui leur sont attribués, se rendant eux-mêmes juges du droit qui leur appartient, le faisant monter à telle somme que bon leur semble. » Le parlement, par un arrêté, défendit que les vendeurs et contrôleurs exigeassent plus de trente sous par muid de vin. (Omer Talon. Mémoires, année 1648.) F. R.

« désiré ; car si cela étoit, ils ne seroient plus en état « de me faire du mal, ni moi en celui d'être plainte. »

Le lendemain, la nouvelle arriva que Madame étoit accouchée d'une fille, au grand regret du duc d'Orléans et de la Reine même, qui n'eût pas été fâchée qu'elle eût eu un fils, pour balancer un peu les grands avantages du prince de Condé. Sa valeur, et l'estime qu'il avoit dans la cour et dans les armées, donnoient sujet à la Reine de craindre qu'il ne fût capable d'entreprendre de ces guerres injustes qui ruinent les rois, et ceux qui les attaquent encore davantage : ce qui pouvoit arriver aisément dans un temps qui paroissoit annoncer de l'orage.

Quelques jours avant la naissance de cette dernière fille, madame la princesse vint le matin chez la Reine. En lui donnant sa chemise, les femmes de chambre de la Reine, qui parloient librement devant elle, parce qu'elle étoit douce et familière, se mirent à faire des prédictions en faveur de madame la princesse, et trouvèrent par mille raisons que Madame ne devoit avoir qu'une fille. Elle, pour ne pas montrer un désir empressé du mal d'autrui, leur répondit qu'elle croyoit le contraire, et qu'ayant eu déjà beaucoup de filles, il étoit à croire que ce seroit un garçon. La Reine, en l'interrompant, se mit à rire, et lui dit tout haut : « Gagez « hardiment, ma cousine, contre elles ; car, en bon « français, vous ne serez pas fâchée de perdre ; et quel« que forte que soit la gageure, votre fils la payera de « bon cœur. » Puis, me regardant avec un souris qui m'expliquoit ses pensées, elle me dit ensuite tout bas que pour elle, qui ne faisoit point de façons, elle avoit pensé lui dire qu'elle lui auroit souhaité le gain de la gageure, parce qu'il est juste que chacun vive.

Ce même jour, après midi, les députés du parlement

vinrent trouver notre Régente. On leur fit des plaintes des désordres qui se passoient à Paris, au préjudice du service du Roi. On leur ordonna de contenir le peuple, et de se tenir aux termes des conférences dernières. Mais parce qu'on prévoyoit que leurs délibérations iroient à demander des nouvelles décharges pour le peuple, et que le ministre ne vouloit pas que cela vînt de leur part, la Reine, pour gagner les bonnes volontés du public et diminuer le crédit du parlement, leur redonna encore douze cent mille livres de diminution sur tous les impôts qui se lèvent à Paris ; et après leur dit qu'elle ne vouloit plus entendre parler des demandes du peuple. Après cette déclaration, ceux du parlement, qui ne cherchoient qu'à embarrasser la cour, firent assez entendre qu'ils prétendoient davantage qu'on ne leur offroit.

Le jour d'après, les chambres s'étant assemblées à l'ordinaire, quantité de canailles, bien payées par les ennemis de l'État, firent un grand vacarme devant le palais, criant contre le parlement de ce qu'il ne les soulageoit pas, et ne s'amusoit qu'à parler de ses intérêts. Les taverniers gourmandèrent le premier président. Les présidens de Nesmond et de Maisons furent menacés et poussés avec rudesse. La rumeur y fut grande, et la véritable cause de ces désordres étoit ignorée. On voyoit seulement qu'il falloit qu'il y eût des méchans esprits qui animoient le peuple par leurs intrigues, en le persuadant que, pour se délivrer de payer le Roi, il falloit faire du bruit. Cette dernière émotion étoit fondée sur ce que ces mutins vouloient que le parlement donnât un arrêt pour ordonner que les deniers des deux impôts qui avoient été mis sur chaque tonneau de vin, montant à cinquante-huit sols, ne fussent point levés, et qu'il leur fût permis de ne rien payer au Roi.

Toutes ces menées, qui furent sues à Saint-Germain une heure après, donnèrent de nouvelles inquiétudes à la Reine et à son ministre, qui voyoit clairement que le parlement n'étoit pas seul, et qu'il falloit que beaucoup de personnes ambitieuses fissent remuer ces machines, dont on soupçonnoit toujours avec justice le coadjuteur de Paris, et les ennemis particuliers du ministre, savoir Châteauneuf et Chavigny, qui vouloient sa place et sa ruine. La part qu'ils y avoient devoit être grande, puisque l'ambition et la vengeance en étoient la source : deux grands motifs qui font presque toujours naître dans le cœur des hommes l'injustice et les crimes. On pouvoit joindre à ceux-là les mécontens, dont la maison de Vendôme et ses amis faisoient une grande portion. Il y avoit encore les malheureux qui restoient de la déroute des importans, et cette troupe étoit nombreuse.

Le soir de ce même jour, le parlement, les chambres assemblées, donna un arrêt pour apaiser le peuple, portant décharge des cinquante-huit sols, qui fut aussitôt lu, publié et affiché par tous les carrefours de la ville. Et fut conclu qu'on viendroit très-humblement supplier la Reine de donner deux millions au peuple, dans lesquels seroient compris les deux arrêts qu'ils avoient donnés à la décharge du peuple, ce dernier et celui du pied fourchu ; et que le reste se diminueroit sur les autres denrées : moyennant quoi l'article tant du tarif que des rentes seroit conclu, et qu'on supplieroit aussi Sa Majesté de consentir qu'ils demeurassent toujours assemblés jusqu'à ce que toutes les affaires fussent finies, et que la déclaration qu'ils espéroient, et qui leur avoit été accordée aux dernières conférences, fût envoyée au parlement.

Sur cela, les conseils redoublent à Saint-Germain.

On voit visiblement que le parlement ne veut point de paix avec son maître, et la Reine recommence à désirer qu'il soit puni de toutes ses entreprises. Les princes, vaincus par la raison, n'osent plus le défendre, et semblent ne vouloir plus que la guerre. Le ministre ne dit mot ; mais il écoute volontiers ceux qui la conseillent, et tous ensemble pendant deux jours parurent ne désirer que le châtiment des coupables. Il étoit impossible aux princes, sans manquer visiblement à ce qu'ils devoient au Roi, de ne pas avouer que Paris abusoit des grâces qu'on lui avoit faites, et que la punition de cette ingratitude devenoit tout-à-fait nécessaire et inévitable. On m'assura qu'alors M. le prince (je ne sais par quels motifs, mais il est à croire qu'ils étoient bons) fit sonder quelques gouverneurs de places qui étoient ses serviteurs, pour savoir d'eux s'ils entreroient dans ses intérêts, au cas qu'il eût besoin de leur assistance. Le prince de Conti et le duc de Longueville, qui étoient destinés à contribuer à l'augmentation de nos maux, et qui assistoient à tous les conseils du Roi, montrèrent alors qu'ils désapprouvoient le procédé du parlement, et faisoient mine d'être bien intentionnés.

Le 15 d'octobre, les gens du Roi arrivèrent à Saint-Germain, qui venoient demander à la Reine les deux millions, et protester de leur innocence et bonnes intentions. Ils trouvèrent la Reine prête à partir pour aller visiter les carmélites de Pontoise [1], à cause qu'il étoit le jour de Sainte-Thérèse. Son voyage fut cause qu'ils différèrent leur députation jusques à son retour au soir. La Reine, revenue de son petit voyage, s'enferma au conseil, où déjà les princes et le car-

[1] Dont la sœur du chancelier Seguier était la supérieure. La femme du chancelier y donna collation à la Reine et aux princesses. F. R.

dinal[1], attendant son retour, avoient commencé à traiter de quelques affaires.

Ils avoient résolu d'accorder les deux millions, puisque cela n'alloit qu'à huit cent mille livres de plus ; et avoient trouvé que, cette somme ne pouvant ruiner le Roi, il étoit bon de la leur céder, afin d'achever de les mettre tout-à-fait dans leur tort. Mais ils conclurent entre eux que si, après cette dernière libéralité, cette compagnie si difficile à contenter ne devenoit sage, il falloit tout de bon penser à châtier leur rébellion ; et quoique la chose fût de difficile exécution, elle leur parut si nécessaire que pas un des deux princes ne voulut le contrarier.

La Reine demeura d'accord des résolutions prises en son absence, parce qu'elle voyoit qu'elle pourroit à l'avenir espérer de l'assistance de ceux qui jusques alors l'avoient souvent abandonnée. Cette pensée lui fut une consolation assez forte pour adoucir tous ses maux, et la faire résoudre gaiement à donner tout ce qu'on lui demandoit. Elle crut qu'elle auroit la paix dans l'État, et que par elle et le temps elle pourroit rétablir l'autorité du Roi son fils ; ou que, ne l'ayant pas, elle auroit la satisfaction de punir les rebelles. On donna aux députés la réponse de la Reine par écrit, à savoir : qu'elle leur accordoit les deux millions qu'ils demandoient à régler sur ce qu'ils trouveroient de plus propre à ôter ; et leur ordonna en même temps de finir leur délibération dans trois jours.

Ils partirent à dix heures du soir[2], après avoir reçu cette douce réponse ; et le lendemain ils la rapportèrent

[1] Le duc d'Orléans, ayant pris médecine, ne s'y trouva pas, ni le maréchal de La Meilleraye, qui jouait avec lui pour lui tenir compagnie. F. R.

[2] A propos de ce départ, Omer Talon dit : « La Reine eut cette bonté de nous faire bailler des flambeaux pour nous conduire, de la

à la grand'chambre. Ils délibérèrent sur cette dernière grâce, et il y eut dans cette compagnie des esprits factieux et indignes d'être les membres de ce corps, qui furent assez hardis et assez malicieux pour dire qu'ils étoient d'avis de refuser tout accommodement avec la cour. Et d'autres particuliers proposèrent plusieurs bizarres et séditieuses opinions.

Mais Broussel, le père de la patrie en cet endroit, fut d'avis de remercier la Reine du présent qu'elle faisoit au peuple à leur prière, et de travailler à finir les affaires présentes. Et parce qu'il eut honte d'avoir parlé une fois en homme de bien et en bon serviteur du Roi, il ajouta qu'il étoit pourtant d'avis de demander encore quelque diminution sur les tailles. Ce que ses confrères, en l'excusant de cette proposition, disoient n'être pas de grande conséquence, mais qui néanmoins déplut tout-à-fait au ministre, parce qu'elle le confirmoit toujours dans cette créance que le parlement vouloit le pousser, qu'il ne vouloit point de paix qui vînt de lui, et que les grâces mêmes que la Reine leur faisoit leur étoient odieuses.

Le 18, les gens du Roi vinrent faire leur rapport à la Reine de ce qui s'étoit passé au parlement[1]. Ils lui montrèrent leur dernier arrêté, la supplièrent de leur dire si elle n'y trouvoit rien à redire, la remercièrent, et lui firent leur demande sur la diminution des tailles, dont

bougie pour nous éclairer dans le carrosse, et un exempt et quatre archers de la connétablie pour nous escorter, avec lequel équipage nous retournâmes dans nos maisons après minuit sonné. » F. R.

[1] Racontant cette visite, Omer Talon, esprit modéré mais subissant l'influence de sa compagnie, a soin de dire qu'il évita dans sa harangue « de nommer les personnes présentes, pour n'être pas obligé de parler de M. le cardinal Mazarin, avec lequel aucuns de la compagnie avoient témoigné ne vouloir point entrer en conférences. » Tant la haine contre le ministre se montrait jusque dans les moindres circonstances !

F. R.

Broussel avoit été d'avis. La Reine, pleine de dépit et d'embarras, ne fit point de réponse. Elle tint conseil sur cette nouvelle proposition, qui leur donnoit de nouvelles affaires; et toujours son avis alloit à la guerre. Ce même jour, la Reine, me faisant l'honneur de me parler de cette dernière chicane, me dit que l'ouvrage du parlement, par les retranchemens qu'il avoit faits en faveur du peuple, alloit pour lors à trente-deux millions de diminution sur le revenu du Roi : si bien que, dans les apparences continuelles de la paix, on ne voyoit qu'une guerre presque assurée.

Le 24, le premier président apporta à la Reine la déclaration de la part de sa compagnie, qui avoit été dressée par eux-mêmes, où toutes leurs demandes étoient pleinement expliquées, et où il étoit facile de remarquer qu'ils avoient été trop insatiables pour de sages sénateurs qui sont destinés à modérer les excès des autres. On tint conseil là-dessus ; et comme il falloit en ce jour recevoir la paix pour tâcher d'éviter la guerre, les différens sentimens causèrent beaucoup de disputes et de raisonnemens dans le cabinet.

La Reine pressa les princes de l'assister, et de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée dans la dernière conférence, où ils lui promirent de lui aider à châtier les rebelles, s'ils ne se contentoient de toutes les grâces qu'elle leur faisoit ; et leur représenta que la demande que le parlement lui faisoit tout de nouveau sur les tailles les devoit obliger à ne plus balancer, et à renoncer à la paix pour suivre ses sentimens. Ils lui répondirent qu'ils ne se sépareroient jamais de ses intérêts, mais que la chose étoit dangereuse à l'État[1]. Le cardinal continua

[1] Condé, avant de revenir à Paris, avait offert son épée à la Régente ; mais, travaillé secrètement par sa famille et par le coadjuteur, ami de Chavigny, il se souciait moins alors des intérêts du cardinal. Il paraît

de jouer son personnage ordinaire, qui étoit de faire paroître la Reine rude, et de prendre toujours en son particulier la voie de la douceur.

Le maréchal de La Meilleraye, qui selon les apparences devoit parler selon les sentimens du ministre, fut d'opinion qu'il falloit accorder au parlement toutes leurs demandes afin de finir avec eux, et quasi malgré eux, le sujet de toutes leurs brouilleries. Il représenta fortement l'état pitoyable de la France, la nécessité du Roi, la révolte générale des peuples, leurs insolences, et le peu d'affection qui se remarquoit dans le cœur des Parisiens pour la personne du Roi et de la Reine. Il n'oublia pas de citer l'audace du parlement, celle que leur exemple inspiroit à toutes les cours souveraines du royaume, la guerre étrangère, et celle qu'il faudroit soutenir contre des sujets rebelles, qui peut-être suivroient le mauvais exemple de l'Angleterre. Il conclut enfin qu'il falloit nécessairement faire la paix telle qu'il plairoit au parlement de la demander[1] ; et son avis fut suivi de celui de tous les autres.

Une personne, qui étoit alors dans les conseils les plus secrets, me dit que si les princes eussent montré plus de fermeté pour les intérêts de la Reine, la campagne étant presque finie, le ministre auroit volontiers entrepris de châtier Paris ; mais qu'il avoit fait soutenir l'avis de la paix, parce qu'il ne voyoit pas qu'il dût rien hasarder sur le peu de protection qu'il pouvoit espérer de leur part.

même que c'était lui qui avait suggéré la pensée d'exclure Mazarin des conférences de Ruel et de Saint-Germain. (Mémoires d'Omer Talon et du cardinal de Retz.) F. R.

[1] Ce qui n'empêchait pas le même maréchal de La Meilleraye d'adopter, quelques semaines plus tard, le plan de Condé pour briser par la force toute résistance des Parisiens. F. R.

La paix étant résolue, on scella la déclaration[1], et on l'envoya au parlement. Cette compagnie fit la grâce au Roi de la recevoir, et de promettre d'obéir à la Reine, qui leur ordonna, pour la centième fois, de ne se plus assembler. Un de mes amis[2], sortant de ce conseil, me dit en riant qu'il seroit bien fâché que le parlement eût envie de sa tête, parce que sans consulter on la lui feroit couper trop promptement. M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé, voulant s'acquérir les bonnes volontés de ce corps, faisoient à l'envi l'un de l'autre tout ce qui leur étoit possible pour lui plaire. Et le ministre, n'osant maintenir l'autorité royale contre tant de puissances, la laissoit abattre entièrement; et, ne pensant qu'à gagner du temps et à conserver sa place et sa personne, il espéroit se mettre hors de péril, en accordant tout ce qu'on lui demandoit, et qu'il n'auroit peut-être pas pu refuser, vu le mauvais état des affaires.

La conclusion de la paix mit aussitôt Chavigny en liberté, comme un des principaux articles qui avoit été accordé secrètement. On lui ordonna d'aller à une de ses maisons : ce qu'il fit avec une joie extrême, avouant à ses amis qu'il avoit infiniment souffert par la privation de la liberté. Il leur dit qu'il n'auroit jamais cru que la prison fût un mal aussi grand qu'il l'avoit ressenti ; et que l'expérience lui avoit fait connoître qu'il étoit un des plus insupportables qui pût arriver aux hommes pendant le cours de leur vie. Comme il avoit alors quelque piété[3], je ne doute point qu'ayant con-

[1] Le texte de cette déclaration se trouve dans les Mémoires d'Omer Talon. F. R.

[2] M. Le Tellier.

[3] Il était même un peu janséniste. On se rappelle qu'au moment de l'évasion du duc de Beaufort, Chavigny était chez les Chartreux, *où il*

tribué sous le règne du feu cardinal de Richelieu à faire beaucoup de malheureux par cette voie, la vue de son péché ne l'eût humilié devant Dieu. Je le soupçonne d'avoir fait cette sage réflexion, parce qu'il étoit juste et raisonnable de la faire.

Le jour que cette paix fut accordée et reçue, la Reine me fit l'honneur de me dire qu'elle ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, parce que le souvenir lui en seroit éternellement fâcheux. Elle m'avoua que tous ceux qui avoient contribué à cet accommodement lui faisoient de la peine à voir. Son ministre étoit la première cause de ses douleurs, pour n'avoir pas d'abord arrêté le cours de cette maladie. Elle le voyoit; mais, ne voulant pas entrer dans cette discussion, elle ajouta que le cardinal, qui paroissoit être de ce nombre, n'étoit pas blâmable comme les autres, parce qu'il avoit été de cet avis plus par politique que par inclination; et qu'elle trouvoit que sa qualité de reine lui étoit bien inutile, puisqu'elle n'étoit pas la maîtresse.

alloit souvent, dit madame de Motteville, *chercher la consolation au défaut de la faveur humaine*. Voy. plus haut, p. 61. F. R.

CHAPITRE XXVIII

(1648). — Le prince de Conti veut être cardinal à la place de l'abbé de La Rivière. — Irritation qu'en éprouvent le duc et la duchesse d'Orléans. — Mademoiselle pense à épouser le Roi. — La cour revient à Paris. — Joie des Parisiens. — Les mécontents se rapprochent du duc d'Orléans. — Condé travaille contre lui dans l'esprit de la Reine. — L'abbé de La Rivière pousse son maître à faire sa paix. — Le maréchal d'Estrées et Seneterre s'entremettent pour le ramener. — Conditions de cette paix. — Mercœur rentre à la cour. — Mazarin visite le duc d'Orléans au Luxembourg. — La Rivière ministre d'État. — Madame de Senecé obtient le tabouret pour sa fille. — Les maréchaux de Gramont, d'Estrées, La Meilleraye et le comte de Châtillon sont faits ducs. — Mauvais esprit des cours souveraines. — Par ordre de la Reine, les princes et les ducs et pairs assistent aux assemblées du parlement. — Discours violent du président Viole. — Réplique menaçante de Condé. — Le président de Novion défend les prétentions de la magistrature. — Libelles et placards contre Anne d'Autriche. — Le coadjuteur excite les curés de Paris à se déclarer contre l'emprunt. — Villeroy entre au conseil. — Fin de l'année 1648.

Ce trouble public étant apaisé, la Discorde vint jeter une pomme vermeille dans le cabinet, pour y faire naître une petite guerre qui parut en devoir causer une fort grande.

Le 28 au matin, le maréchal d'Estrées et le marquis de Seneterre [1] vont trouver l'abbé de La Rivière, pour lui annoncer de la part de la Reine et du ministre que M. le prince demande le chapeau de cardinal pour le prince de Conti son frère, et que la nomination déjà

[1] Son vrai nom était Henri de Saint-Nectaire. Il était duc de la Ferté-Nabert, fut fait maréchal de France en 1651, et mourut en 1681. Le maréchal d'Estrées et Seneterre, vieux et habiles courtisans, étaient les conseils habituels de La Rivière. F. B.

faite en faveur de cet abbé soit révoquée, afin qu'elle puisse être donnée à ce prince[1].

Cette nouvelle surprend ce favori[2]. Il croit à peine ce qu'il entend dire : il s'emporte d'une colère excessive, et ressent vivement d'être privé du bien qu'il a cru lui être tout à-fait assuré. Il croit avoir servi dignement le ministre, le faisant soutenir par le duc d'Orléans lorsqu'il fut menacé dans le parlement, et que, par la hardiesse de leurs paroles, il devoit tout craindre. Il se trouvoit trompé dans la confiance qu'il avoit eue aux promesses qu'il lui avoit faites de le servir en cette affaire, la seule qu'il avoit ardemment souhaitée. Il voit enfin en un moment toutes ses espérances perdues, et tous les sacrifices qu'il avoit faits à la fortune anéantis et sans nul effet.

Il ne douta point que ce secret ne se fût concerté depuis long-temps entre M. le prince et le cardinal, et il lui sembla qu'il avoit un grand sujet de se plaindre de lui, et de l'accuser d'une manifeste dissimulation. Le temps qu'il avoit choisi pour lui faire cette déclaration lui parut odieux, ayant attendu que la paix fût conclue, afin d'avoir moins de sujet d'appréhender le ressentiment du duc d'Orléans. Son malheur étant donc accompagné de toutes les circonstances qui pouvoient en

[1] Louis XIV, non-seulement fit la demande d'une promotion extraordinaire en faveur du prince de Conti, mais insista à plusieurs reprises dans ce but auprès du saint-siége. Lorsque le prince de Conti se fût rangé du côté de la Fronde contre la cour, alors le Roi, dans une lettre datée du 29 janvier 1649, demanda au pape de révoquer la nomination de ce prince, et proposa de nouveau l'abbé de La Rivière pour le chapeau de cardinal. F. R.

[2] Ce qui surprenait La Rivière, c'est que les jours qui avaient précédé le 25 octobre, le prince de Conti ayant paru à la cour en habit éclatant et l'épée au côté, paraissait avoir renoncé à la carrière ecclésiastique. Mais Condé et la princesse sa mère le décidèrent à demander le chapeau, « dont il se déclara le dimanche 25 octobre en parlant à M. le cardinal Mazarin. » (Omer Talon). F. R.

augmenter la douleur, il le sentit fortement, et ses plaintes eurent toutes les marques d'un violent désir de s'en venger.

Ses amis firent ce qu'ils purent pour le résoudre de le souffrir avec patience. Car, outre qu'ils aimoient l'État et la paix de la maison royale, qu'ils ne croyoient pas devoir être troublée par l'intérêt d'un particulier, ils étoient trop habiles courtisans pour ne pas conseiller tout ce qui devoit plaire au ministre. Ils lui représentèrent donc qu'il présumoit trop de ses forces, et qu'il devoit considérer que les princes, d'ordinaire, ne veulent pas toujours fortement ce qu'ils ont voulu; et qu'il n'avoit pas entre les mains d'assez bonnes armes pour se pouvoir défendre long-temps, et se venger avec gloire de l'outrage dont il se plaignoit.

Comme il connut le motif qui faisoit parler ses amis, il ne les crut pas entièrement; et, voulant toucher son maître par l'intérêt de sa grandeur et du respect qui étoit dû aux promesses qu'on lui avoit faites à lui-même, il mena ces deux courtisans à M. le duc d'Orléans, qui reçut cette nouvelle de la manière que son favori le pouvoit souhaiter. Il trouve que c'est à lui à se plaindre, et que son cousin le prince de Condé a tort de demander une dignité promise à un des siens, qu'il honore de sa confiance et de sa protection.

Dès cet instant l'abbé cessa d'être en colère. Il prit en partage la modération des philosophes; et, voyant son maître entrer dans ses intérêts, il lui laissa son ressentiment, et ne travailla plus qu'à le fortifier, tant par lui que par ses amis. Il se servit adroitement de sa froideur pour l'échauffer davantage, en lui disant qu'il n'étoit rien au monde que par lui; que ce n'étoit pas à l'abbé de La Rivière à se plaindre; et que le cardinal, en lui manquant de parole, ne devoit pas penser, pour

sa décharge, qu'il lui ôtoit une grâce qu'il ne méritoit pas; mais qu'il devoit croire que c'étoit à Monsieur à qui il manquoit de respect, méprisant son nom, sous lequel il l'avoit osé prétendre. Ce favori reprit ensuite son visage serein et tranquille, et ne parut pas un moment en public ni moins gai ni moins content qu'à son ordinaire.

Au sortir de la messe de la Reine, le duc d'Orléans la vint trouver. Il lui demanda une audience, où il ne vouloit point d'autres témoins qu'elle seule. La Reine aussitôt nous commanda de sortir de son cabinet; et, faisant fermer les portes, elle livra ses oreilles à toutes les plaintes que ce prince lui voulut faire. Cet entretien fut rude entre ces deux personnes. Le duc d'Orléans reprocha à la Reine les grands services qu'il prétendoit lui avoir rendus, non-seulement en lui cédant la régence qu'il auroit pu lui disputer, mais en la refusant alors du parlement, qui désiroit passionnément qu'il la voulût accepter. Il lui témoigna beaucoup de ressentiment de ce qu'elle n'avoit pas balancé entre lui et M. le prince, étant entrée dans ses intérêts sans lui en avoir rien fait connoître; et lui dit assez aigrement que, malgré les bonnes raisons de M. le prince, il méritoit du moins qu'elle ne prît pas si vite un parti contraire au sien, et contraire aux engagemens qu'elle avoit avec lui touchant le chapeau de La Rivière. Il lui dit de plus qu'il s'en vengeroit, et que, n'ayant pas estimé son amitié, il vouloit lui faire sentir sa haine.

La Reine lui répondit fort judicieusement, et sans emportement, qu'elle ni le cardinal n'avoient su le dessein de M. le prince que depuis peu de jours; qu'elle l'assuroit qu'elle avoit fait ce qu'elle avoit pu pour le combattre; que, n'ayant pu le vaincre, vu le grand intérêt qu'il avoit à faire le prince de Conti son frère car-

dinal[1], elle s'étoit résolue de l'envoyer dire à l'abbé de La Rivière, avec promesse de le contenter en d'autres dignités telles qu'il voudroit les demander; que s'il eût été sage il auroit accepté ce parti, et n'auroit pas voulu les brouiller ensemble par son ambition; qu'au reste s'il vouloit se fâcher, elle en seroit affligée, mais qu'elle tâcheroit de s'en consoler. Elle lui dit aussi qu'elle ne lui conseilloit pas de quitter la cour, où il étoit assez bien traité pour en être content; et qu'il devoit considérer qu'il n'avoit d'autres plaintes à faire contre elle que d'avoir manqué à faire une chose qu'elle auroit désiré pouvoir accomplir, sans les obstacles qui s'y rencontroient, et qui étoient cause que cette affaire étoit devenue impossible.

Le duc d'Orléans lui répondit que ce n'étoit pas à lui à quitter la cour; qu'il en composoit la meilleure partie; qu'il vouloit seulement faire sa charge de lieutenant général du royaume, sans prétendre à son amitié, puisqu'elle ne la lui avoit pas voulu conserver. Le cardinal parut sur la fin de la conversation, qui fit ce qu'il put pour adoucir l'esprit de l'un et de l'autre; mais il les trouva plus aigris qu'il ne l'auroit pu penser, et tous deux ensuite se séparèrent mal contens. Monsieur ne laissa pas de revenir le soir au conseil; mais ce fut en grondant, et faisant tout-à-fait le fâché.

La veille de la fête de tous les saints, la Reine partit de Saint-Germain pour revenir à Paris jouir du repos qu'il sembloit que cette dernière déclaration lui devoit faire espérer. Avant que de quitter ce lieu, elle alla vi-

[1] L'intérêt avoué de Condé, c'était de ne pas avoir de part à donner à son frère dans l'héritage maternel; et en outre d'espérer de lui de grands avantages lorsqu'il serait cardinal, et par suite chef du clergé de France. Voy. sur toute cette affaire les Mémoires d'Omer Talon, qui est d'accord avec madame de Motteville jusque dans les plus minces détails. F. R.

siter madame la duchesse d'Orléans, qui étoit en couche. Cette princesse haïssoit le favori de Monsieur; mais, pour plusieurs raisons, elle avoit voulu prendre hautement son parti. Si bien que, la Reine venant la voir, elle lui témoigna prendre beaucoup de part à l'offense que Monsieur croyoit lui avoir été faite. Elle avoit dit tout haut, quelques heures avant que la Reine y arrivât, que jusques alors on avoit égratigné Monsieur, et qu'il ne l'avoit pas voulu sentir; mais qu'en cette rencontre il avoit reçu un grand coup d'épée tout au travers du corps, et qu'il étoit forcé de se plaindre.

Elle étoit fort opposée à toute la famille de Condé, par cette émulation qui se rencontre toujours parmi les personnes de cette naissance. Elle n'aimoit pas beaucoup la Reine, et moins encore le ministre, à cause des intérêts du duc de Lorraine [1] son frère, qu'elle souhaitoit ardemment voir rétabli dans ses États. Elle s'imaginoit que si Monsieur eût voulu prendre plus d'autorité dans le royaume, il lui auroit été facile, en s'élevant lui-même davantage, de tirer le duc de Lorraine de l'abyme où il étoit tombé. L'assistance qu'autrefois Monsieur avoit reçue de lui pendant son exil à Nancy lui avoit attiré la colère du feu Roi. Cette colère lui avoit fait perdre ses États et son bonheur; et c'étoit avec raison qu'elle croyoit Monsieur obligé de le protéger. Il lui sembla donc qu'en désunissant le favori de ce prince d'avec le ministre de la Reine, elle le mettroit dans son parti pour la servir auprès de lui dans cette passion légitime qu'elle conservoit pour son frère. et l'obligeroit, en soutenant ses intérêts, à se ranger dans les siens.

[1] Charles IV. Richelieu l'avait dépouillé de ses États.

Ainsi la visite de la Reine se passa froidement, et finit sans que le duc d'Orléans, qui vint dans la même chambre, s'approchât d'elle. Ce qui fut désapprouvé des personnes les plus intéressées ; car les hommes, en général, ne sauroient jamais trop rendre de civilités aux dames. Et ce prince en devoit beaucoup en son particulier à la Reine, qui, en grandeur, n'avoit point d'égale en toute la terre. Monsieur, étant dans la chambre de Madame en présence de la Reine, parla toujours à Mademoiselle, sa fille, qui par mille autres raisons[1] étoit, aussi bien que Madame, sa belle-mère, dans une joie extrême de la colère de ce prince.

Elle n'avoit aussi nulle bonne volonté pour l'abbé de La Rivière, et ne laissoit pas d'animer Monsieur, non-seulement pour se venger de la Reine, qui l'avoit un peu tourmentée sur l'affaire de l'archiduc; mais, comme ambitieuse, elle avoit de grands intérêts que Monsieur n'appuyoit pas assez. Elle auroit trouvé fort à propos que son favori lui eût inspiré le désir d'y penser fortement ; et dans cette occasion elle n'oublia rien pour l'y obliger. Elle avoit onze ans plus que le Roi ; et, malgré cet âge, elle ne trouvoit pas hors de raison de le désirer pour son mari. Elle avoit de la beauté, de l'esprit, des richesses, de la vertu, et une naissance royale.

Cette princesse crut que toutes ces choses ensemble pouvoient mériter cet honneur. Sa beauté néanmoins n'étoit pas sans défauts, et son esprit de même n'étoit pas de ceux qui plaisent toujours. Sa vivacité privoit toutes ses actions de cette gravité qui est nécessaire aux personnes de son rang, et son ame étoit trop em-

[1] Voy. tome Ier, p. 220 et suiv., 258, 282 et 344, les fréquents débats que les questions de préséance soulevaient entre la princesse de Condé et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans. F. R.

portée par ses sentimens. Ce même tempérament ôtoit quelquefois à son teint un peu de sa perfection, en lui causant quelques rougeurs ; mais, comme elle étoit blanche, qu'elle avoit les yeux beaux, la bouche belle, qu'elle étoit de belle taille et blonde, elle avoit tout-à-fait en elle l'air de la grande beauté.

Le cardinal Mazarin alla aussi prendre congé de Madame, que sa couche devoit retenir encore quelque temps à Saint-Germain ; et de son appartement passant à celui de M. le duc d'Orléans, il fut reçu de ce prince froidement. Il lui dit, parlant de l'affaire présente[1], qu'il n'étoit pas en volonté de souffrir cet affront. Ce fut le même terme dont il se servit pour exprimer son ressentiment ; et cela fut cause que le ministre ne put pas retourner à Paris jouir de la paix qu'il avoit achetée si chèrement, sans craindre de nouvelles inquiétudes. Ce même jour, le Roi et la Reine, le prince de Condé et toute la cour se rendirent dans cette célèbre ville, où, selon la légèreté ordinaire des peuples, la Reine fut reçue avec des témoignages extrêmes d'une grande joie.

Deux jours après, le duc d'Orléans alla au Palais-Royal, accompagné des princes lorrains, du duc de Nemours[2], des ducs de Candale et de Brissac[3], et de quantité de personnes de grande condition. Tous les mécontens du royaume allèrent s'offrir à lui. La presse fut grande au Luxembourg : on y pestoit publiquement contre la Reine et son ministre ; et M. le prince,

[1] Le chapeau de cardinal promis à l'abbé de La Rivière et donné au prince de Conti. F. R.

[2] Charles-Amédée de Savoie.

[3] Louis de Cossé, mort en 1661. Il avait épousé Marguerite de Gondy, sœur de la duchesse de Retz, et se trouvait ainsi proche parent, par alliance, du coadjuteur. F. R.

étant du parti de la cour, ne reçut pas en cette occasion tant de marques de la bonne volonté publique et particulière qu'en reçut de toutes parts le duc d'Orléans.

Ce prince se plut dans cet applaudissement, et ces belles apparences le flattèrent. Il dit un jour devant tout le monde que la Reine étoit une ingrate, que son ministre étoit un fourbe, et qu'il manquoit de parole à ses amis. Selon ce qui paroissoit du ressentiment du duc d'Orléans, il sembloit que toute la cour étoit prête de se brouiller. Ce qui s'accordoit aux désirs de beaucoup de personnes qui travailloient à la mettre en cet état.

Le cardinal, par cette douceur qui lui faisoit toujours souhaiter de pouvoir satisfaire les personnes qu'il craignoit, alloit se justifiant à ceux qui portoient les intérêts de Monsieur. Il protestoit de son innocence à l'égard du respect qu'il avoit pour lui, et montroit avec soin qu'il souhaitoit contenter son favori. Il assuroit tous les amis de l'abbé de La Rivière qu'il avoit procuré sa nomination avec autant de chaleur que s'il avoit été son frère. Il disoit qu'il étoit au désespoir de l'obstacle que M. le prince y vouloit mettre, et offroit toutes les choses possibles pour le récompenser du chapeau.

Plusieurs voyages se firent du Luxembourg au Palais-Royal par le maréchal d'Estrées et le marquis de Seneterre, pour accommoder cette affaire ; et, comme ils alloient souvent de nuit, ceux qui vouloient que le duc d'Orléans se révoltât tout de bon les appeloient par dérision des *oublieux*, à cause de l'heure indue qu'ils prenoient pour négocier, et parce qu'ils vouloient faire entendre qu'ils vendoient de la marchandise peu solide.

M. le prince étoit ravi de penser que cette petite

querelle chasseroit Monsieur de la cour, et qu'il demeureroit le maître du cabinet. Pour venir à ses fins, il travailloit de tout son pouvoir pour détruire entièrement son compétiteur dans l'esprit de la Reine. Il lui faisoit sentir ses reproches avec toute leur laideur, et l'assuroit souvent qu'il la garantiroit lui seul de tous ses maux imaginaires. Il lui disoit quelquefois en raillant que la colère de ce prince n'avoit pas produit jusques alors de grands malheurs ; qu'elle pouvoit dormir en repos, et qu'elle n'avoit rien à craindre.

Le 4 du mois de novembre, le duc d'Orléans alla voir Madame à Saint-Germain ; et ce même jour il y eut comédie au Palais-Royal, pour montrer à ce prince que son mécontentement et son absence ne donnoient pas de grandes inquiétudes à la Reine. Il n'y eut que ceux de la cabale du prince de Condé et les courtisans ordinaires qui prirent leur part de ce plaisir. Les autres, voulant montrer cette partialité au duc d'Orléans, n'y parurent point. Il revint le lendemain, et fut au conseil avec un visage rempli de chagrin. Mais, outre que son ressentiment paroissoit fondé sur une chose trop petite à son égard, on savoit trop bien qu'il avoit souvent menacé sans faire de mal ; et on le connoissoit si paresseux, qu'il étoit presque impossible d'en avoir peur.

L'abbé de La Rivière publioit partout qu'il étoit fâché de ce qui se passoit ; qu'il n'étoit pas juste que la Reine et Monsieur fussent mal ensemble pour ses intérêts particuliers ; que c'étoit son maître qui vouloit se ressentir de l'outrage qu'il avoit reçu ; et que, pour lui, il ne demandoit rien. Son ambition trop excessive, qui le portoit à ne vouloir que le chapeau, fut cause qu'il refusa l'archevêché de Reims, et de l'argent qu'on lui offrit ; mais il comprit enfin que cette querelle ne pouvant pas demeurer en cet état, il falloit qu'elle allât à

l'extrémité, ou qu'elle prît le chemin de l'accommodement.

Parmi ceux qui s'étoient offerts au duc d'Orléans, le duc de Mercœur et le duc de Beaufort lui firent faire leurs complimens, et témoignèrent vouloir s'attacher à lui. Leurs offres furent reçues de ce prince avec joie. Mais l'abbé de La Rivière gardoit toujours dans son cœur un dessein particulier de s'accommoder. Il vouloit conserver les bonnes grâces de son maître, et craignoit avec raison que, faisant la guerre, ceux qui lui seroient nécessaires par leur épée lui seroient plus utiles que lui, et lui raviroient peut-être le bien qu'il possédoit dans la paix. Il voulut donc remettre les choses dans un état plus tranquille, et qui fût plus stable pour lui.

Il fit dire aux princes de Vendôme, sans leur promettre de liaison particulière, qu'il les serviroit auprès de Monsieur, et qu'il étoit leur serviteur en son particulier. Mais, craignant que ces princes ne se portassent aux dernières extrémités contre le ministre, il fit conseiller au duc de Mercœur, par une tierce personne, de recevoir les offres qu'on lui faisoit de la part du ministre, et lui fit promettre que Monsieur s'accommodant avec la Reine sur les affaires présentes, il protégeroit ses intérêts à la cour, et feroit son accommodement avec les avantages qu'il pourroit souhaiter.

La colère du Luxembourg se mit en traité : le maréchal d'Estrées et Seneterre proposèrent des conditions de paix. D'abord le duc d'Orléans se déclara vouloir le retour des ducs de Vendôme, de Mercœur et de Beaufort. Il demanda Montreuil pour le duc d'Elbœuf, et dit qu'il vouloit faire sa charge de lieutenant général du royaume, dont les droits lui donnoient un pouvoir bien étendu dans l'État, et particulièrement dans les armées. Il vouloit aussi que le duc de Lorraine pût

rentrer dans son pays, et qu'il lui fût permis de traiter avec nous.

Ces propositions se firent à Le Tellier, que l'abbé de La Rivière avoit souhaité employer dans ce traité plutôt qu'aucun autre. Elles furent reçues de la Reine avec étonnement. M. le prince en fut surpris, qui ne croyoit pas que le duc d'Orléans pût porter ses ressentimens avec cette hauteur; et le cardinal en demeura fort embarrassé. Pendant que le cabinet s'occupoit à éviter cet orage, Monsieur s'en alla à Saint-Germain recevoir les louanges que Madame donna à sa générosité; et ses applaudissemens lui plurent infiniment. La Reine envoya le maréchal d'Estrées et le marquis de Seneterre trouver ce prince, pour lui faire connoître le tort qu'il se faisoit de demander au Roi des choses si préjudiciables à son service.

A leur retour, la Reine, qui les attendoit avec impatience, les fit passer dans son cabinet avec elle, pour savoir si leurs raisons n'avoient point adouci l'ame de Monsieur. Mais ils rapportèrent que non, et qu'il tenoit ferme sur les demandes qu'il avoit faites. Comme ambassadeurs, ils représentèrent les plaintes de ce prince, et justifièrent autant qu'ils purent ses prétentions; car ils n'aimoient pas le prince de Condé, et la grandeur de Monsieur ne leur auroit point déplu. La Reine en sortant de cette conversation parut émue, et nous vîmes par l'altération de son visage qu'elle étoit fort touchée du procédé du duc d'Orléans.

Le cardinal, malgré sa politique ordinaire, parut mélancolique; et M le prince, qui peu de jours auparavant montroit tant de gaieté, diminua de sa joie. Il voyoit avec regret cet adversaire prendre le chemin des hautes prétentions, et avoir déjà de son parti les plus considérables personnes de l'État. La Reine, étant en

peine de la colère de Monsieur, tint un conseil entre M. le prince et son ministre, où furent entamées beaucoup de matières de grande conséquence. Car ces trois personnes, voyant que cette affaire pouvoit aller à la guerre civile, conclurent qu'aux maux extrêmes il falloit apporter des remèdes de même nature. Du moins ils les proposèrent pour faire paroître vouloir s'en servir, afin d'effrayer Monsieur, et dissiper par la peur ce qui paroissoit procéder d'une grande hardiesse. L'abbé de La Rivière, qui sut aussitôt quelques particularités de ce conseil, s'en étonna; car il est naturel de craindre ce que les événemens de la cour ont accoutumé de produire. Il savoit néanmoins que le ministre devoit croire que, lui hors du poste où il étoit, celui qui auroit pris sa place dans les bonnes grâces de son maître auroit pu être plus dangereux que lui, et qu'il ne vouloit pas conduire l'esprit de ce prince aux dernières extrémités qu'on pouvoit craindre. Mais toutes ces choses ne le rassurèrent pas : il crut que sa plus grande sûreté étoit la paix, et il ne se trompoit pas.

Les propositions qui avoient été faites contre lui, et les soupçons importans qui regardoient son maître, l'obligèrent de s'en déclarer. Par cette voie il s'attira le blâme de tous ceux qui approchoient de Monsieur, qui vouloient par leur injuste passion qu'il le poussât à la guerre. Ils dirent de lui qu'il étoit faible et lâche de se lier tout de nouveau avec le ministre, puisqu'il voyoit que toute la France regardoit le duc d'Orléans comme celui seul qui les pouvoit tirer de sa domination.

Mais ce favori, voulant aller à ses fins, profita, à l'égard du cardinal Mazarin, du murmure qui se faisoit contre lui comme d'une marque assurée de ses bonnes intentions. Il lui fit dire qu'à moins qu'il ne vît son

maître poussé à bout, il lui donnoit sa parole et sa foi de ne le porter jamais à la guerre par la considération de ses intérêts. En même temps le prince de Condé, pressé par le cardinal, lui envoya dire aussi qu'il lui donnoit sa parole de faire son possible pour lui laisser la nomination de la France, et travailleroit à Rome pour obliger le Pape à faire le prince de Conti, son frère, cardinal par grâce. Ce prince prétendoit la mériter par sa qualité de prince du sang, plus grande en effet que celle des petits souverains d'Italie, qui en peuvent nommer pour eux.

Malgré les offres de M. le prince, les choses paroissoient s'aigrir davantage, à cause que Monsieur, qui commençoit à être excité par sa colère, ne vouloit plus venir au Palais-Royal. Il avoit de la peine à parler aux personnes qu'il vouloit haïr; et ceux qui le connoissoient disoient que si l'abbé de La Rivière vouloit le forcer à faire plus long-temps le fâché, ses sentimens se changeroient pour lui, et que la haine prendroit la place de l'amitié. Ce favori, voyant ce relâchement, jugea qu'il ne convenoit pas à son maître de quitter la cour; et ne voulant pas le voir s'engager à une guerre périlleuse dont le succès lui pouvoit être fâcheux, il se mit à genoux devant lui pour le supplier d'aller au Palais-Royal à son ordinaire, et de ne pas laisser à M. le prince l'avantage d'être seul le maître du cabinet. Le duc d'Elbœuf[1], qui vouloit tirer ses avantages de cette division, pressa Monsieur de la même chose; mais ils n'eurent pas le pouvoir de le persuader. Il fit semblant d'avoir la goutte, et garda le lit quelques jours, dont Madame et Mademoiselle, l'une sa femme et l'autre sa fille, furent au désespoir; car elles virent bien que ce

[1] Charles de Lorraine.

dégoût, et peut-être la peur de la prison le nécessiteroit à s'accommoder : ce qu'elles ne vouloient pas du tout.

La peur fut égale des deux côtés, au Palais-Royal aussi bien qu'au Luxembourg. La fausse goutte de Monsieur causoit beaucoup d'inquiétude à la Reine. Elle commanda au régiment des Gardes de se tenir prêt, et les gardes furent redoublées devant le Palais-Royal. Ces ordres, dont le duc d'Orléans avoit été averti, avoient augmenté sa frayeur ; et les effets de sa crainte en donnèrent à la Reine, qui, voyant le grand parti qui se formoit sous le nom de ce prince, avoit sujet, selon la mauvaise disposition des esprits, de se précautionner contre tout ce que la malice des hommes est capable de produire.

Quelques jours après que l'accommodement fut fait, le cardinal avoua librement à l'abbé de La Rivière qu'il avoit cru que Monsieur viendroit enlever le Roi ; mais alors ce prince étoit bien éloigné de cette pensée. Il fut même étonné de voir, par les préparatifs de la Reine, qu'elle le regardoit déjà comme un ennemi déclaré qui vouloit aller bien loin. Cependant l'effet étoit fort éloigné des apparences. Ce prince, au lieu de se mettre dans le chemin de la guerre civile, s'étoit mis au lit ; et le repos lui étoit si agréable que, pour l'avoir tout de bon, il fit semblant d'en avoir besoin. Je ne sais même s'il ne souhaita point d'être malade tout-à-fait, afin d'avoir un prétexte de rompre tout commerce avec la guerre, pour jouir plus tôt d'une paix plus profonde.

Le lendemain, les pourparlers recommencèrent, et la frayeur qui avoit été commune aux deux partis les sollicita de se mettre en état de ne rien craindre de part et d'autre. Le prince de Condé avoit contribué de son côté à faire finir la colère de Monsieur, par le désir

qu'il avoit de complaire à la Reine et à son ministre. Cependant quelques personnes[1] attachées à lui m'assurèrent qu'il souffroit de la peine de voir Monsieur revenir à la cour. Les apparences d'un grand parti lui avoient déplu; mais ils disoient qu'il étoit si persuadé que le duc d'Orléans, par son génie, étoit si peu capable de soutenir long-temps les fâcheuses révolutions d'un parti contre le Roi, qu'il étoit à croire que ses souhaits alloient seulement à l'éloigner du cabinet, et qu'il avoit espéré cet événement des conjonctures et du temps.

D'autre côté, le duc d'Orléans avoit pénétré, par les avis de ses serviteurs, dans les sentimens du prince de Condé. Cette connoissance lui donna de l'émulation, et le pressa davantage de se rejoindre à la Reine, afin de ne pas faire une chose qui auroit pu devenir avantageuse à M. le prince. L'abbé de La Rivière, dans ce même désir, chercha les moyens de faire son accommodement. On parle, on traite, on négocie; et le ministre voulant satisfaire le duc d'Orléans, il le fit facilement. Ceux qui ont l'autorité en main ont mille moyens pour arriver à leurs fins.

Pour prémices de la paix, Monsieur vint chez la Reine lui faire une simple visite, qui fut de concert assez froide pour éviter de joindre en si peu de temps les deux extrémités. Mais, pour marque de leur réconciliation, la Reine fit de grandes plaintes de ce que ceux qui avoient pris le parti de Monsieur avoient cessé de la voir. Cela fut cause que ce prince pria ses amis et ses serviteurs d'aller au Palais-Royal. Ils le firent, et la cour de la Reine reprit aussitôt sa première face. Cette princesse, qui vouloit du repos, fut fort contente quand

[1] Le duc de Rohan et quelques autres familiers du prince de Condé. (*Note de l'auteur.*)

on vint lui dire que son grand cabinet étoit rempli de beaucoup de personnes attachées aux intérêts du duc d'Orléans.

Pendant ce calme apparent, Le Tellier fit beaucoup de voyages au Luxembourg, et il eut de grandes conférences avec la Reine et le duc d'Orléans. L'abbé de La Rivière et lui passèrent ensemble une journée aux Chartreux; et ce négociateur obligea Monsieur de revenir au conseil sans cette grande foule qui l'environnoit depuis son mécontentement, afin de commencer à montrer quelque confiance.

Le 13 du mois, l'abbé de La Rivière alla voir le ministre, qui commença sa réception par l'embrasser étroitement, l'assurant de son amitié et de ses bonnes intentions à le faire cardinal. Il lui fit mille sermens de n'avoir nullement contribué à ce qui étoit arrivé, lui montra d'avoir appréhendé l'unique domination du prince de Condé; et après ces premiers discours ils entrèrent en matière, et demeurèrent d'accord de toutes les conditions de leur accommodement.

Le premier article dont ils parlèrent fut de la grande affaire qui étoit la cause de toutes les autres. Le cardinal promit à l'abbé de La Rivière que le Roi et la Reine feroient leur possible pour faire qu'il pût être satisfait; que le duc de Mercœur reviendroit à la cour, et rentreroit dans les bonnes grâces de la Reine et du ministre: ce qui étoit déjà fait par le ministre même; que Montreuil seroit remis entre les mains du duc d'Orléans, pour le donner à qui bon lui sembleroit; que la Reine consentiroit à l'accommodement du duc de Lorraine, dont néanmoins on ne devoit parler que par forme et pour contenter Madame; que tous ceux qui s'étoient déclarés en faveur du duc d'Orléans ne seroient pas moins considérés de la Reine que les autres qui étoient

demeurés dans son parti, et que Sa Majesté trouveroit bon que Monsieur les protégeât dans leurs intérêts.

Le même soir, le cardinal Mazarin présenta le duc de Mercœur à la Reine, dont le protecteur apparent étoit le duc d'Orléans, quoiqu'on sût déjà qu'il s'étoit fait des amis du ministre par madame d'Ampus, sa parente du côté de la duchesse de Beaufort, son aïeule, la maîtresse de Henri le Grand. Madame d'Ampus, suivant l'exemple de cette duchesse du règne passé, avoit des amans fort indignes d'être comparés à des rois, mais qui ne laissoient pas d'être utiles à ses intérêts; et un d'eux, Italien et créature du cardinal, par le commerce qu'il avoit avec elle, avoit fait cet accommodement.

Le lendemain, l'abbé de La Rivière étant allé voir le ministre, après avoir eu avec lui une longue conversation sur toutes les affaires présentes, le cardinal se mit dans son carrosse et alla faire une visite à Monsieur au Luxembourg. Il y fut bien reçu; et ce prince, après lui avoir fait un traitement favorable, alla trouver la Reine, suivi du ministre et de son favori; et ce fut là que leur réunion se confirma tout-à-fait, au grand contentement des parties. Par cette paix, la joie fut entièrement rétablie à la cour, à la réserve de Madame, qui se voyoit, par cet accommodement, hors de toute espérance de tirer le duc de Lorraine son frère de l'état où il étoit. Elle connut facilement que l'article qui le regardoit étoit fabuleux, qu'il seroit sans effet, et mis sur le papier seulement pour se moquer d'elle. Mademoiselle ne fut pas plus contente.

Le soir de cet accommodement, la Reine nous conta que l'abbé de La Rivière lui avoit protesté qu'il avoit été au désespoir de s'être vu, quelque temps, la cause de ses chagrins, et qu'il lui en avoit demandé pardon avec beaucoup d'humilité. Nous vîmes, par ce qui arriva le

lendemain, que l'article secret du traité de cette paix étoit qu'il entreroit au conseil, attendant que la Reine le pût faire cardinal. Il fut reçu en qualité de ministre d'Etat, avec une grande satisfaction de son maître. Ce prince crut qu'il lui étoit avantageux d'avoir une de ses créatures en cette place, et que cela le rendroit quasi le maître des affaires.

Cette grâce faite à l'abbé de La Rivière donna une ample matière de discourir à ceux qui désapprouvent toutes les actions des hommes, et qui mettent au rang des malheurs de la patrie tout ce qui arrive. Ils blâmèrent le ministre d'avoir élevé La Rivière, et blâmèrent aussi l'abbé de La Rivière d'avoir fait cette paix. Ils en disoient des raisons que l'iniquité seule pouvoit faire naître dans leurs esprits, et qui étoient des marques bien fortes de leur corruption et de leur déréglement, puisqu'ils paroissoient avoir désiré que le duc d'Orléans eût pu faire un parti en France. Ces pernicieuses pensées étoient criminelles en eux; et, à l'égard du duc d'Orléans, ils avoient peu de raison de les soutenir. Les victoires, d'ordinaire, ne suivent pas les révoltes; et c'est toujours un malheur à un prince du sang de se séparer de son Roi.

Mais, sans s'amuser à deviner ce que l'avenir auroit pu produire, ni au discernement de ce qui étoit possible dans le tempérament de l'esprit de Monsieur, oncle du Roi, le vrai est que l'abbé de La Rivière dit à ses amis qu'il eût été inconsolable s'il s'étoit vu la cause des désordres qui auroient pu arriver de cette brouillerie; et qu'il croyoit, quoi qu'il en arrivât, qu'il ne s'en repentiroit jamais. La Reine, lasse de tant de persécutions, reçut de la consolation de cet accommodement, qui, venant ensuite de celui qu'elle avoit fait avec le parlement, lui donnoit lieu d'espérer quelque trêve à ses mi-

sères. Elle se trompa dans son espoir, et ne demeura pas long-temps sans connoître par expérience que sa couronne et le repos étoient incompatibles, et que le trône ressemble, par son élévation, aux grands édifices qui, par leur hauteur, sont plus souvent exposés aux grands orages.

La marquise de Senecé, dame d'honneur de la Reine, ayant su plaire au cardinal par ses nièces, qu'elle avoit reçues auprès d'elle[1], lui demanda, pour toute récompense des longs services qu'elle avoit rendus à la Reine, que sa fille la comtesse de Fleix pût avoir le tabouret. Cette dame avoit beaucoup de vertu et de mérite : elle avoit de plus une douceur accompagnée d'une apparente modération qui la rendoit plus propre à la société que madame de Senecé sa mère. Mais son ambition n'en étoit pas moins forte : et comme veuve du feu comte de Fleix, de la maison de Foix, elle prétendoit se pouvoir compter au rang des princesses. Je ne veux point entrer dans la discussion de la justice de ses prétentions : je ne suis pas assez savante dans l'histoire pour l'oser entreprendre ; mais il est certain que cette famille avoit toujours prétendu qu'elle devoit posséder les prérogatives accordées à ceux de cette qualité.

Ce grand et illustre Gaston de Foix étoit de leur branche. Il eut deux de ses sœurs dont l'une fut reine d'Espagne et l'autre de Hongrie ; et, par cette dernière, les enfans de la comtesse de Fleix avoient l'honneur d'être parens de la Reine. Par toutes ces grandeurs, il semble qu'elle pouvoit aspirer à ce haut rang d'honneur. Mais cette prétention étoit traitée de chimérique par le plus grand nombre : des uns, par cette naturelle envie qui se glisse dans nos ames contre la prospérité du prochain ;

[1] Voy. tome Ier, p. 367 et suiv., et tome II, p. 20.

des autres, par leurs intérêts, c'est-à-dire pour avoir de pareilles prétentions. On disoit contre eux que leur maison étoit de Grailli, dans laquelle celle de Foix étoit entrée, et qu'ils en avoient pris le nom : ce qui est véritable. Mais ce changement avoit été fait avant Gaston de Foix, qui, sous Louis XII, fut traité de prince, et que ce grand roi aima non-seulement comme son neveu, mais comme son enfant.

Madame de Senecé obtint enfin ce qu'elle avoit demandé, et sa fille eut le tabouret. Cette prétendue chimère réveilla celles de plusieurs maisons du royaume, qui a cet avantage par-dessus les autres d'avoir beaucoup de princes et beaucoup de particuliers qui prétendent l'être. Si bien qu'on peut quasi dire que la cour est remplie de grands seigneurs sans avoir beaucoup de noblesse bien entière ; car la France est en cela différente de l'Allemagne, où les races illustres ne se mésallient jamais. Tous ceux donc qui par leurs aïeux avoient dans leurs maisons de la grandeur, par des alliances de femmes descendues de ceux qui étoient autrefois maîtres et souverains des provinces de France, demandèrent la même prérogative que celle qui venoit d'être accordée au sang de Foix. Chaque grand seigneur se plaint de la Reine et du ministre, et tous prennent parti, les uns en Orléans, les autres en Condé, et les plus fins s'adressent au ministre : tous pour être soutenus dans leurs prétentions et réussir en leurs desseins.

Le feu Roi avoit donné des brevets de duc aux marquis de Liancourt et de Mortemart, premiers gentilshommes de sa chambre, et à quelques autres ; mais leurs femmes n'avoient point encore le tabouret, à cause que les duchés de leurs maris n'étoient point passés au parlement. Dans cet embarras, le ministre se résolut de le faire donner par la Reine à celles dont les maris

avoient des brevets anciens, et en donna de nouveaux à ceux qui le pressoient de leur donner de l'élévation, ou pour être de ses amis particuliers, ou par le droit de leur grandeur vraie ou fausse.

Le maréchal de Gramont, le maréchal d'Estrées et le maréchal de La Meilleraye furent faits ducs ; et le comte de Châtillon eut aussi un brevet de duc, au lieu du bâton de maréchal de France que M. le prince avoit déjà demandé pour lui. Le comte de Miossens, qui prétendoit être de la maison d'Albret, étoit du nombre de ceux qui aspiroient à ces dignités ; mais il fut remis à un autre temps pour obtenir l'un ou l'autre. La marquise de Senecé, non contente d'avoir procuré cet avantage à ses petits-enfans, voulut aussi demander la même faveur pour elle, et prétendit que cette marque d'honneur seroit affectée à sa charge ; mais elle fut refusée, et on ne crut pas devoir satisfaire son ambition en toutes choses.

Le maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, qui n'avoit point d'ancien brevet de duc, et qui n'en eut point alors de nouveau, se plaignit hautement et parut mal content d'être traité différemment des autres. Il avoit toujours conseillé au cardinal de ne se pas laisser entamer là-dessus, lui disant que s'il commençoit d'en satisfaire quelqu'un, il seroit accablé de toutes les prétentions des grands du royaume. Si bien que, désapprouvant une chose dont il recevoit alors du dommage, il est à croire qu'il fut rempli de beaucoup d'amertume ; mais, comme il étoit dans un poste à se faire considérer, bientôt après il eut sa part. Il estima le don sans estimer la manière de le donner, parce qu'il n'approuvoit pas que le cardinal en eût fait une si grande largesse.

La Saint-Martin passée, il sembla que le parlement et les cours souveraines ne se vouloient pas contenir

dans les termes de cette déclaration dernière, qui vraisemblablement devoit donner la paix à la France, et mettre fin à toutes les mauvaises dispositions qui avoient paru dans les esprits. La cour des aides donna un arrêt qui défendoit à tous particuliers de faire nulles avances au Roi, quelque besoin qu'il en eût. Il arriva aussi quelque petit différend entre le parlement et le chancelier sur la chambre de l'édit, qui ne fut pas agréable à la cour. Il n'étoit pas difficile de juger par toutes ces choses que la cour étoit encore menacée de quelque trouble[1], et que ce qui étoit passé n'étoit que les marques de l'avenir.

Le courrier du prince de Conti, qui avoit porté à Rome le changement de la nomination en sa faveur, rapporta que la prière que le duc d'Orléans avoit faite au Saint-Père, conjointement avec M. le prince, de vouloir donner deux chapeaux et d'en donner un par grâce au prince de Conti, n'avoit pas été bien reçue. Le Pape avoit répondu que cela ne se pouvoit, et qu'il n'en avoit qu'un à donner. Sur cette réponse, l'affaire de l'abbé de La Rivière produit de nouvelles négociations; et le duc d'Orléans persiste à vouloir que la nomination de France soit pour son favori.

Comme les désirs des hommes sont en eux tantôt forts et quelquefois plus foibles, le prince de Condé ayant d'autres grands intérêts où le consentement du duc d'Orléans lui étoit nécessaire, il se résolut de laisser la calotte rouge à l'abbé de La Rivière, et de prétendre par lui cette grâce du Pape. Le refus qui lui en avoit été

[1] Retz dit : « Cette chaleur revint avec la Saint-Martin. Il semble que tous les esprits étoient surpris et enivrés de la fumée des vendanges; et vous allez voir des scènes au prix desquelles les passées n'ont été que des verdures et des pastourelles.

Omer Talon dit aussi que « les mêmes factions continuèrent, » etc. F. R.

fait lui avoit déplu, et la difficulté qu'il avoit rencontrée lui fit croire que sa grandeur souffriroit quelque diminution à l'égard des pays étrangers, s'il n'obtenoit le chapeau à sa seule considération. De tous côtés on dépêche de nouveaux courriers à Rome, et le plus intéressé y envoie de l'argent, qui étoit la meilleure voie de parvenir à son dessein. Le cardinal Mazarin fut satisfait de l'état des choses : il vit les princes contens, et l'abbé de La Rivière avec quelque embarras qui pourroit le priver de la pourpre. Il n'avoit nul empressement de l'en voir revêtu. Car un homme égal à lui, qui auroit dû porter hautement les intérêts de son maître, ne désirant plus rien, n'auroit peut-être pas été si soumis.

M. le prince avoit dessein de faire donner le Havre au duc de Longueville son beau-frère : ce que madame de Longueville sa sœur désiroit ardemment. Il se servit, à l'égard de l'abbé de La Rivière, de cette facilité qu'il avoit eue à lui céder le chapeau, afin de l'obliger à le servir auprès de Monsieur dans cette prétention ; et ces deux intérêts firent une espèce d'engagement entre M. le prince et ce favori. Il fut aussitôt remarqué par le ministre, et reproché par lui à l'abbé de La Rivière, qui s'en excusa en homme qui vouloit aller à ses fins.

Ceux du parlement, qui ne vouloient point de repos, demandèrent à s'assembler. Ils témoignèrent avoir de l'aversion pour le bon traitement de la Reine ; et, comme ils la croyoient offensée, ils ne pouvoient se confier en elle, ou plutôt ils appréhendoient que si le ministre se rétablissoit dans une entière puissance, il ne devînt plus vindicatif. Pour cette raison ils méprisoient ses grâces et en vouloient continuellement de nouvelles, et surtout ils vouloient incessamment travailler à son abaissement.

Le 15 du mois, ayant tous unanimement demandé l'assemblée des chambres, ils l'obtiennent de leur premier président, qui sous divers prétextes les en avoit empêchés. La Reine, voyant leur opiniâtreté, se résolut d'y envoyer les princes avec les ducs et pairs. Cet accompagnement étoit ordonné afin d'éblouir les yeux du public, et qu'elle parût avoir non-seulement la protection du duc d'Orléans et du prince de Condé, en quoi il sembloit que consistoit toute sa force, mais aussi l'affection des grands du royaume. On voulut par là leur montrer l'union de la cour, et que la Reine ne manquoit pas de serviteurs pour la défendre et la servir.

Plusieurs questions furent agitées par les esprits mutins de cette compagnie, qui le furent extrêmement ce jour-là. Ils se plaignirent de ce qu'on avoit manqué à quelques points de la déclaration dernière. Le président Viole[1] dit tout haut qu'il y avoit non-seulement de grands sujets de plaintes, mais que plusieurs autres désordres de l'État demandoient qu'on pensât tout de bon à y remédier ; qu'il falloit, pour guérir tant de plaies, couper le mal dans sa racine : voulant par ces paroles signifier le ministre ; que les gens de guerre qui n'étoient pas payés faisoient mille désordres ; qu'il y avoit un certain colonel auprès de Paris qui pilloit et faisoit beaucoup de maux, et qu'il étoit venu exprès pour faire peur aux Parisiens ; que la personne du Roi souffroit par le mauvais gouvernement de ses ministres ; que sa cuisine étoit renversée la plus grande partie de l'année, et que ses officiers bien souvent n'avoient point d'argent pour l'entretien de sa maison ; que les premières per-

[1] Retz dit que « le président Viole avoit été toute sa vie un homme de plaisir et de nulle application à son mestier... Il estoit aussi ami intimissime de Chavigny. »

sonnes de la cour étoient privées de leurs charges[1]; et qu'enfin, si on vouloit plus ponctuellement examiner les choses, il étoit prêt de les exposer au public, et de nommer ceux dont il vouloit parler.

Sur ce discours, le duc d'Orléans voulant l'interrompre, il s'en plaignit, et lui dit qu'il avoit droit de parler en ce lieu; qu'il savoit le respect qu'il lui devoit, et qu'il auroit souhaité, pour le bien de l'État, que lui et M. le prince eussent voulu entrer dans les sentimens de sa compagnie pour penser aux remèdes de tant de maux.

Le prince de Condé lui repartit fort aigrement que c'étoit à eux d'écouter ce que Monsieur et lui leur voudroient dire, et point à aucun de ce corps à se mêler d'affaires d'État, mais seulement à juger les différends du tiers et du quart; que ce colonel dont il se plaignoit étoit une chimère toute pure; que lui, qui connoissoit assez les gens de guerre, n'avoit jamais ouï parler de celui-là; que ce n'étoit point à eux aussi à se mêler des affaires domestiques du Roi; que les capitaines des Gardes avoient failli à l'égard de la Reine, en lui désobéissant; que, Sa Majesté étant bonne comme elle l'étoit, on pouvoit espérer qu'elle leur pardonneroit; que pour la cuisine du Roi qui avoit été renversée, c'étoit à lui comme grand maître de sa maison à y remédier; que c'étoit la faute de quelques officiers, mais qu'il sauroit bien les en punir, afin que cela n'arrivât pas une seconde fois.

En leur disant toutes ces choses, il y ajouta le ton menaçant[2] : ce qui étonna toute la compagnie; car en d'autres occasions il avoit épargné le parlement, et ce

[1] Il veut parler des capitaines des Gardes.

[2] Selon Retz, « l'on prétendit même qu'il avoit fait un signe du petit doigt, par lequel il parut menacer. Il m'a dit souvent depuis qu'il n'en

Viole étoit lié avec Chavigny qu'il aimoit. Mais cette rigueur présente étoit fondée sur quelques intérêts particuliers qui le nécessitoient de vouloir obliger le ministre. Et de plus il avoit toujours observé de répondre fortement à Viole, afin de montrer à la Reine que l'amitié qu'il avoit pour ses amis ne l'empêchoit pas de satisfaire à ce qu'il lui devoit.

Il est à croire aussi qu'il vouloit remplir la place que le duc d'Orléans venoit de perdre dans le cœur de la Reine, par cette dernière brouillerie qui les avoit pensé séparer; et qu'en même temps il vouloit punir cette compagnie de l'affection qu'elle témoignoit avoir pour le duc d'Orléans, qui tout au contraire, par cette même raison voulant reconnoître les obligations qu'il avoit à beaucoup de particuliers du parlement, ne vouloit pas en fâcher un. Il en usa donc plus modérément dans cette occasion, et laissa à M. le prince la gloire d'avoir donné des marques de son zèle au bien de l'État, et à la personne du Roi et de la Reine. Ce jour se passa en disputes : ils ne conclurent rien, et toutes choses furent remises au lendemain.

Cette seconde journée ne fut pas plus douce que les autres. Le président de Novion représenta les droits du parlement, le pouvoir qu'ils avoient de se mêler des affaires de l'État, puisque c'étoit entre leurs mains que les rois venoient faire leurs sermens ; que c'étoit à eux à donner des régens et des régentes au royaume, et parla de plusieurs choses de cette nature. Ce fut pourtant sans emportement, et avec des termes plus respectueux qu'à l'ordinaire. Ils dirent aussi que depuis le changement du surintendant on avoit reçu seize mil-

avoit pas eu la pensée. Ce qui est constant est que la plupart des conseillers le crurent, que le murmure s'éleva, et que si l'heure n'eût sonné, les choses se fussent encore plus aigries. » F. R.

lions, sans que les gens de guerre ni aucun des particuliers eussent été payés. Le duc d'Orléans l'avoua librement, et dit en général en quoi ils avoient été employés. Enfin leur arrêté fut de s'assembler chez le premier président pour examiner tout de nouveau la déclaration, afin que, sur les articles en quoi on auroit contrevenu de la part du Roi, très-humbles remontrances fussent faites à la Reine, pour la supplier d'y remédier.

Cette conclusion fut agréable à la Reine, qui, jugeant de la mauvaise volonté des parlementaires par leur procédé, trouva dans cette suspension d'armes un bonheur considérable, parce qu'elle lui donna du temps pour aviser aux remèdes d'un mal qu'elle voyoit empirer continuellement, malgré tout ce qu'elle avoit fait pour tâcher de le faire finir.

Les soudaines mutineries des Parisiens étoient aussi de grandes marques de la corruption universelle des ames et des esprits. Ce feu, qui s'allumoit aisément, n'avoit pas besoin pour subsister de matières solides. Les mécontens faisoient courir des bruits ridicules, pour persuader le peuple que la Reine vouloit se venger et faire saccager Paris. Ils croyoient ces illusions avec facilité de leur part; et à l'égard de la Reine, elle lui causoit de véritables maux. On publia par des libelles que la nuit de Noël devoit produire de funestes événemens; et ceux qui vouloient persuader cette fausseté. paroissoient avoir une méchanceté bien effective.

Le peuple, qui recevoit toutes ces rêveries sans les examiner, se laissoit emporter à une grande haine contre la Reine. Il n'y avoit point de rues ni de places publiques qui ne fussent remplies de placards diffamatoires. Il y avoit un poteau au bout du Pont-Neuf qui, tous les matins, se trouvoit rempli de vers satiriques, où le

respect qui est dû aux personnes royales étoit impunément violé. La Reine savoit toutes ces insolences, sans qu'elle en reçût beaucoup de peine. L'iniquité de ceux qui abusoient de la crédulité du peuple lui faisoit horreur, et les Parisiens trompés lui faisoient pitié. Sans s'étonner ni se laisser toucher de tout ce que la malice et l'ignorance faisoient naître, elle vivoit tranquillement, et comme une personne qui avoit l'ame assez forte pour se soutenir dans cet état.

Les fêtes de Noël arrêtèrent pour quelques jours les inquiétudes publiques. La Reine n'alla point au Val-de-Grâce selon sa coutume, afin de rassurer le peuple, qui croyoit toujours qu'elle leur vouloit enlever le Roi. Mais toute sa prudence n'empêcha pas qu'aussitôt après les fêtes cette mauvaise humeur des Parisiens ne vînt la troubler malgré elle, et donner de nouvelles agitations à son ministre. Il commençoit à désespérer de la santé de l'État, et voyoit clairement qu'il falloit, pour guérir sa maladie, lui donner des remèdes empiriques.

Les gens du Roi vinrent demander audience à la Reine de la part du parlement, pour lui faire des remontrances sur plusieurs abus prétendus qui se commettoient contre le service du Roi. Elle leur répondit qu'elle les écouteroit volontiers ; mais qu'il falloit attendre que M. le duc d'Orléans fût en état d'y être, qui depuis quelques jours étoit malade de ses gouttes. Pour occuper cette compagnie, la Reine leur envoya une déclaration, par où elle demandoit qu'il fût permis d'emprunter de l'argent pour le service du Roi à dix pour cent. Le parlement en murmura hautement, et trouva mauvais que la cour des aides l'eût vérifiée.

Le coadjuteur avoit demandé le gouvernement de Paris ; on le lui avoit refusé, et par conséquent il n'étoit pas plus satisfait du ministre que par le passé. Il fit

sous main inspirer aux curés de Paris le désir de se mêler d'affaires d'État. Cette occupation leur parut belle, particulièrement en cette occasion, où l'on pouvoit tout faire sous un prétexte de conscience qui paroissoit fort plausible au public. Ils s'assemblèrent et l'allèrent trouver en corps, pour lui représenter qu'ils avoient droit de s'opposer aux prêts que le Roi demandoit, parce que c'étoit une usure qui avoit été tolérée jusques alors, mais non jamais permise; et que si les cours souveraines y passoient, ce seroit autoriser le péché.

Cette action des curés, qui en soi pouvoit être bonne, mais qui paroissoit venir du coadjuteur [1], incommoda le ministre. Il eut peur que le parlement ne profitât de cette conjoncture pour le tourmenter davantage; car on y proposoit déjà de faire des consultations avec la chambre des comptes sur cet article. Toutes ces choses obligèrent la Reine de retirer sa déclaration, et de ne plus parler des besoins ni des affaires du Roi. Ainsi le coadjuteur donna des preuves de ce qu'il étoit capable de faire, et se vengea promptement de la défiance qu'on avoit eue de lui, en attendant que de nouvelles matières pussent lui donner lieu d'en faire davantage.

Le maréchal de Villeroy, le dernier jour de cette année, dans l'attente de la duché, fut reçu ministre dans le conseil du Roi, où il y avoit peu de personnes qui en capacité le pussent surpasser. Il étoit modéré, naturellement équitable, complaisant, humble et habile tout

[1] Loin de s'en cacher, Retz s'en vante dans ses Mémoires : « Je fis, dit-il, une assemblée fameuse de curés, de chanoines, de docteurs, de religieux; et, sans avoir seulement prononcé le nom du cardinal dans toutes ces conférences, où je faisois, au contraire, toujours semblant de l'épargner, je le fis passer en huit jours pour le juif le plus convaincu qu'il fût en Europe. » F. R.

ensemble. Il a quasi toujours été haï du cardinal Mazarin, à cause de l'attachement qu'il avoit pour Châteauneuf, son intime ami. Et, malgré cette liaison, ce sage courtisan a toujours trouvé le moyen de se conserver et de se maintenir à la cour, en se soumettant bassement à la souffrance de la faveur supérieure. Mais il ne laissoit pas de servir ses amis selon sa possibilité, qui étoit bornée en toutes choses.

De cette sorte finit l'année 1648, qui n'avoit pas été heureuse. Les épines y furent mêlées de peu de roses ; et celle où nous allons entrer non-seulement n'aura point de fleurs, mais les maux en seront si grands, qu'il faudroit trouver des comparaisons plus fortes que celle des épines, pour bien exprimer ce que nous y sentîmes, et ce que la malice des factieux fit éprouver à toute la France, tant à ceux qui souffrirent le mal qu'à ceux qui le voulurent procurer aux autres ; car la guerre a ce malheur, qu'elle enveloppe souvent dans la souffrance le victorieux avec le vaincu.

CHAPITRE XXIX

(1649). — Rentrée à la cour de la duchesse de Vendôme. — État anarchique de la France. — Madame de Longueville entreprend de gouverner ses frères. — Anne d'Autriche, de concert avec Condé et le duc d'Orléans, se décide à secouer le joug du parlement. — Sa résolution de quitter Paris. — Alarmes dans la capitale. — Le gâteau des Rois tiré au Palais-Royal. — La Reine s'échappe pendant la nuit (du 5 au 6 janvier) et se retire à Saint-Germain. — Madame de Longueville refuse de la suivre. — Colère des Parisiens. — Madame de Motteville n'ose sortir de Paris. — Le parlement ordonne aux bourgeois de s'armer. — Fureur du peuple. — Lettres du Roi et de la Reine à messieurs de la ville. — La Régente commande d'affamer la capitale. — Le parlement déclare Mazarin ennemi de l'État, et lève des troupes et des impositions. — Madame de Motteville, poursuivie par la populace, se réfugie au Louvre. — Madame de Longueville se range du parti des magistrats. — Elle est rejointe par le prince de Conti, le duc de Longueville et le prince de Marsillac. — Le duc d'Elbœuf nommé général de l'armée du parlement.

[1649] La duchesse de Vendôme, après le raccommodement de son fils aîné le duc de Mercœur, vint saluer la Reine, accompagnée de la duchesse de Nemours sa fille. Toutes deux n'avoient point vu la Reine depuis que le duc de Beaufort fut arrêté. Et quoique madame de Vendôme eût plus de piété que d'esprit, comme les malheureux sont toujours aimés, on vit leur retour avec joie, et on disoit alors que bientôt le duc de Vendôme reviendroit à la cour. La Reine reçut ces princesses avec bonté, et leur dit qu'elle avoit été fâchée que les emportemens du duc de Beaufort l'avoient forcée à le traiter de criminel. Les factions qui troubloient l'État furent avantageuses à cette famille; car, à mesure que l'autorité du Roi diminue, celle des particuliers augmente, et les ministres par conséquent manquent de pouvoir

pour soutenir ce qui leur paroît juste ou nécessaire.

La France étoit en tel état, qu'il étoit impossible qu'elle pût subsister long-temps de cette manière. Il falloit que le Roi reprît de la puissance, ou que ses sujets lui ôtassent entièrement celle qui lui restoit; et cette pensée devoit être odieuse aux gens de bien. Le Roi étoit foible, les princes avoient trop de force, le ministre étoit décrédité, et le parlement faisoit de trop grandes entreprises contre l'autorité royale. Toutes choses étoient hors des limites ordinaires : l'ordre étoit renversé; et les Français, pour avoir trop de maîtres, n'en connoissoient plus aucun. Il falloit donc que dans la cour quelqu'un de Paris formât le dessein de surmonter l'autre. Tous y travailloient, et chacun de son côté n'oublioit rien pour y parvenir.

Pendant que ce dessein occupe les premières personnes de l'État, madame de Longueville parut sur le théâtre, pour y fournir, par son ambition, une ample matière aux arrêts de la Providence divine. Cette princesse [1], toute précieuse et toute brillante d'agrémens, par son inclination naturelle étoit fort paresseuse. Il sembloit qu'elle négligeât de plaire, et que son plus grand plaisir étoit de ne regarder ni estimer qu'elle seule. Mais, le poison des passions ayant infecté son cœur, cette tranquillité intérieure se changea d'abord en d'agréables amusemens, qui devinrent dans la suite de fâcheuses et turbulentes inquiétudes.

Les vœux du prince de Marsillac, comme je l'ai dit, ne lui avoient point déplu; et ce seigneur, qui étoit peut-être plus intéressé qu'il n'étoit tendre, voulant s'agrandir par elle, crut lui devoir inspirer le désir de gouverner les princes ses frères. Comme elle étoit ca-

[1] Voy. tome Ier, p. 333 et suivantes.

pable d'une grande ambition, parce que celui en qui elle avoit de la confiance en étoit entièrement possédé, ce conseil lui plut. Elle vit que par cette voie elle auroit part à toutes les grandes affaires qui se passoient à la cour, et toutes ces choses ensemble eurent le pouvoir d'affoiblir sa raison et sa vertu. Elle avoit pris le soin de persuader au jeune prince de Conti de se faire cardinal, afin de plaire au prince de Condé, et le laisser par ce moyen l'héritier de son partage. Le projet de cette princesse avoit été d'obliger M. le prince par ce service à faire donner le Havre au duc de Longueville. Mais ce dessein n'avoit point eu de succès; et l'opposition du duc d'Orléans dont j'ai déjà parlé l'avoit fait évanouir. Le prince de Condé, par cette raison, s'étoit aussi un peu relâché sur cette prétention; car il n'avoit point voulu fortement combattre toutes les difficultés qu'il y avoit trouvées; et toutes ces propositions étoient demeurées indécises.

Madame de Longueville, qui n'avoit tiré aucun avantage de ses persuasions à l'égard du prince de Conti, sentoit du chagrin de n'avoir pas réussi dans ses désirs, et restoit malgré elle avec l'espérance d'un chapeau pour ce prince, dont ni lui ni elle ne se soucioient pas beaucoup[1]. Ce mauvais commencement ne servit qu'à l'embarquer davantage avec les cabales qui se formoient contre la cour, où déjà elle avoit pris de fortes liaisons. Elle voulut y engager M. le prince son frère aîné; mais elle ne le trouva pas disposé à se laisser conduire à ce qu'elle souhaitoit, parce que ses desseins alloient contre l'État, et que ce prince n'avoit pas de facilité à se laisser corrompre sur ce sujet.

[1] C'étaient, en effet, Condé et la princesse sa mère qui avaient obtenu du prince de Conti qu'il demanderait le chapeau de cardinal. Voy. le chapitre précédent, p. 213 et suivantes. F. R.

Ce dégoût la sépara de lui en quelque façon, et l'obligea de s'attacher tout-à-fait au soin de gouverner le prince de Conti, qu'elle vouloit faire servir à l'usage qui lui conviendroit le mieux. Elle en étoit plus aimée qu'elle ne l'aimoit, car son inclination étoit fixée sur un objet[1] qui étoit le premier mobile qui agissoit en elle, et qui faisoit naître ses autres sentimens. Mais elle se servit fort habilement de la tendresse que ce jeune prince avoit pour elle ; et il lui fut facile de l'assujétir entièrement à toutes ses volontés. Il s'y abandonna de sorte qu'on peut dire qu'il vivoit plus par elle que par lui ; et leur amitié, par ses effets et par sa fin, a été fort célèbre.

La Reine, de son côté, étoit lasse de tant souffrir. Elle voulut enfin mettre des bornes aux révoltes du parlement, que par tant de grâces elle n'avoit pu finir. Sans consulter madame de Longueville, et sans dessein de lui plaire, elle lui donna par ce moyen une grande facilité de satisfaire toutes ses fantaisies ; et ces deux personnes, par des motifs entièrement opposés, travaillèrent l'une et l'autre à ce qu'elles désiroient de faire.

La Reine, étant donc affligée de ce que le parlement, sous l'apparence du bien public, remplissoit la France de véritables maux, s'appliqua soigneusement au soin de faire voir aux princes que cette compagnie ne se soucioit de rien moins que du repos de l'Etat ; et que leurs démarches et leurs prétentions, même les plus justes, n'étoient que des prétextes pour travailler à la ruine du royaume et à l'extinction de la royauté. Elle se résolut enfin de ne plus écouter aucune de leurs propositions, et ne voulut plus penser qu'à l'exécution de ce qu'elle croyoit devoir être le seul remède de ses inquié-

[1] Le prince de Marsillac. Retz dit que ce prince et la duchesse de Longueville avaient complétement *aveuglé* le prince de Conti. F. R.

tudes. Le cardinal souhaitoit infiniment de se voir, par le châtiment des coupables, délivré de leur tyrannie; et, sans la crainte du péril qui se trouvoit dans une si haute entreprise, il auroit été le plus animé à le rechercher comme celui qui souffroit le plus de leur persécution.

Le prince de Condé s'étoit attiré la haine du parlement par la réponse ferme et sévère[1] qu'il avoit faite depuis peu à Viole dans la grand'chambre. Il avoit d'ailleurs pris une liaison assez forte avec le duc d'Orléans, par son favori, pour espérer, par l'appât du chapeau, d'en disposer à son gré. Il avoit des désirs déréglés, ou du moins ambitieux : de grands princes tels que lui n'en manquent pas. Il crut par cette voie réussir dans ses desseins, sans y trouver l'opposition qu'il devoit toujours craindre du côté de ce prince, qui lui étoit supérieur. Il voulut aussi s'acquérir envers la Reine et son ministre un mérite tout entier, lui aidant à venger le Roi du mépris que ses sujets faisoient de son autorité. Pour cet effet, il s'offre à la Reine, il l'assure de sa fidélité pour le dessein qu'elle avoit dans le cœur. Il fait plus : il la persuade de la facilité de l'entreprise, et lui dit qu'avec lui et les bons soldats qui sont dans ses armées elle ne peut douter qu'elle ne voie dans peu de temps les Parisiens et le parlement à ses pieds.

La Reine goûte cette douce harangue avec joie. Elle veut tout hasarder pour rétablir la puissance royale qui paroissoit mourante, et dont le mauvais état demandoit les extrêmes remèdes. Avec un protecteur tel que M. le prince, le ministre ose tout entreprendre, et conseille la Reine de l'écouter. Cette princesse, se voyant secourue et consolée, bien contente de pouvoir espérer une fin à sa peine, fait un complot entre elle, le prince

[1] Voy. le chapitre précédent, p. 267 et 268.

de Condé et son ministre, de sortir de Paris secrètement, pour le châtier par les voies les plus fortes, et se détermine de ne plus parler à ses peuples que par la bouche de ses canons.

M. le prince, qui prétendoit être le maître dans sa famille, offrant à la Reine sa personne, ses services et son gouvernement de Bourgogne, l'assure aussi de celui de Normandie, dont le duc de Longueville, son beau-frère, étoit gouverneur. Selon ces sûretés, la Reine fit dessein, sortant de Paris, d'aller établir le camp de l'armée à Saint-Germain, d'où elle pouvoit faire la guerre aux rebelles, et recevoir de Normandie tout le secours dont elle pourroit avoir besoin [1]. Elle crut aussi qu'elle pourroit en faire un lieu de retraite, au cas qu'elle ne pût pas, aussi facilement qu'elle l'espéroit, réduire Paris et ce qui étoit dans ses murailles dans une entière obéissance.

Pour la perfection de ce dessein, il falloit gagner le

[1] D'après Monglat (quinzième compagne), Condé avait proposé un plan plus hardi encore. On aurait fait courir le bruit que les Espagnols paraissaient sur la frontière, ce qui eût servi de prétexte pour concentrer des troupes vers Paris. Le Roi, à ce moment, serait allé à la chasse à Vincennes, puis à l'Arsenal, où il se serait établi. Maître ainsi de l'artillerie de la Bastille et de l'Arsenal, il aurait fait entrer l'armée par le faubourg Saint-Antoine, aurait foudroyé les barricades avec vingt pièces de canon en batterie dans la rue Saint-Antoine, et autant sur le quai de l'Arsenal, et se serait rendu maître de toute résistance.

« Le maréchal de La Meilleraye, » ajoute Monglat, « trouvoit cet avis fort bon, selon son humeur ordinaire, et la manière de gouvernement du cardinal de Richelieu, qui aimoit les remèdes violens; mais il y ajoutoit qu'il falloit se saisir de l'île Notre-Dame (l'île Saint-Louis actuelle), pour en faire une place d'armes, et la border de canons pour tenir en bride l'île du Palais et les lieux circonvoisins. »

Le plan de Condé et de La Meilleraye ne fut pas suivi, parce qu'on jugea plus prudent de commencer par éloigner la personne du Roi de la capitale et la mettre à l'abri de tout événement; et qu'on espéra de la famine le même résultat. « Si le pain de Gonesse leur manquoit huit jours?.. » disait Condé au coadjuteur en parlant des Parisiens. F. R.

duc d'Orléans, et l'obliger à se mettre de la partie. Il étoit difficile de l'espérer; car, n'étant point l'auteur de cette pensée, il ne pouvoit y donner son approbation. Il étoit aimé dans le parlement, il se plaisoit à l'être. Quelques-uns de ceux qui avoient du crédit lui avoient offert la régence, et la lui offroient encore tous les jours. Il n'auroit peut-être pas été en son pouvoir de l'ôter à la Reine, et on doit même croire qu'il n'en avoit pas le désir. Mais il n'étoit pas fâché de se flatter de cette douce persuasion qu'il étoit le maître, qu'il pouvoit faire beaucoup de mal à la Reine s'il le vouloit; et que, ne le faisant pas, elle lui en devoit être fort obligée. Il croyoit aussi mériter beaucoup de gloire de cette modération; et cet état ne lui pouvoit pas déplaire.

Sur le bruit qui court que la Reine veut quitter Paris (car les secrets des rois ne sont jamais entièrement cachés), quelques-uns des plus considérables du parlement allèrent trouver le duc d'Orléans, et le supplièrent, s'il arrivoit que la Reine en usât ainsi, de demeurer avec eux, de les secourir dans leur nécessité, et de n'abandonner pas cette grande ville, où il étoit tant aimé, à la rage d'un ministre étranger, et qui, étant offensé, porteroit peut-être sa vengeance jusqu'aux dernières extrémités.

Le duc d'Orléans, selon ses louables sentimens, ne profita point des désirs de ces ames criminelles, qui vouloient qu'il pût injustement devenir maître jusqu'à la majorité. Mais, pour les en récompenser, il s'opposa fortement à la résolution de la Reine; et quand elle lui parla de son dessein, il fit tous ses efforts pour lui faire changer de pensée. Ce fut en vain qu'il voulut éviter l'exécution de ce projet. La Reine, l'allant voir au Luxembourg, comme il avoit encore un peu la goutte, lui témoigna un grand désir de lui voir prendre part à sa

destinée. Elle l'en prie, l'en presse et l'en conjure, par cette amitié qui avoit toujours tenu quelque place dans le cœur de l'un et de l'autre. En suite de ces prières, elle lui témoigna hardiment que, quand même il seroit capable de l'abandonner en cette occasion, elle ne laissera pas d'achever son entreprise; et lui dit qu'elle étoit résolue de se confier à M. le prince, plutôt que de demeurer plus long-temps en un lieu où l'autorité royale n'étoit plus considérée, où sa personne étoit tous les jours offensée, et où celle de son ministre étoit menacée des derniers outrages. Elle lui dit qu'elle croyoit le devoir soutenir, pour ne pas accoutumer les parlemens et les peuples à vouloir se mêler du gouvernement; et qu'il savoit bien que lui-même lui avoit toujours conseillé de le faire. Elle l'assura de plus que, s'il désiroit pour sa satisfaction qu'elle allât à Orléans se mettre entre ses mains, elle le feroit volontiers, ne pouvant manquer de confiance pour une personne qui, jusques alors, ne lui avoit donné aucun véritable sujet de se plaindre de lui.

Le duc d'Orléans, qui étoit naturellement bon, et qui avoit un favori qui avoit intérêt de le voir toujours content et à la cour, se voyant pressé par la Reine d'une manière si obligeante, ne la put refuser; et la résolution fut prise entre la Reine, lui, le prince de Condé et le ministre, d'exécuter cette grande action avec toutes les précautions qui en devoient être les suites nécessaires. Les ordres furent donnés et le jour arrêté pour sortir de Paris; et ceux qui avoient en dépôt le secret royal furent entièrement fidèles à le garder. Le duc d'Orléans ne le dit point à Madame ni à Mademoiselle; et M. le prince le cacha soigneusement à madame la princesse sa mère et à madame de Longueville, cette illustre sœur avec qui il croyoit être si bien.

Malgré ce secret, un certain bruit se répandit par Paris que la Reine avoit quelque dessein. Le parlement avoit peur ; tout le monde parloit de ce qu'il ne savoit point, chacun se demandoit l'un à l'autre ce que c'étoit : nul ne le pouvoit dire. Mais, par un pressentiment écrit dans la nature, la vérité, quoique cachée, ne laissoit pas d'être sue. Toute la cour étoit en alarme ; et tous ceux qui ont accoutumé de raisonner sur les affaires d'État, et qui veulent être ministres malgré les rois, avoient de grandes occupations.

Le 5 janvier, la veille des Rois, ce jour si célèbre[1], et dont on parlera sans doute dans les siècles à venir, j'allai le soir chez la Reine, où j'avois accoutumé de passer la plus grande partie de ma vie. Je la trouvai dans son petit cabinet, tranquillement occupée à regarder jouer le Roi, et nonchalamment appuyée sur le coin de la table, qui ne paroissoit penser qu'à ce qu'elle voyoit. En arrivant, je me mis derrière sa chaise pour prendre le même divertissement, et pour faire ce que les gens de la cour font quasi toujours, qui est de passer beaucoup d'heures inutilement. Un moment après, madame de La Trimouille, qui étoit assise auprès d'elle, me faisant signe de l'œil, je me penchai vers elle pour savoir ce qu'elle me vouloit dire. Cette dame, qui n'étoit pas des moins habiles du monde, me parlant fort bas, me dit : « Il court un bruit par Paris que la Reine « part cette nuit. » Je fus surprise de ce discours. Pour y répondre, je ne fis que lui montrer la Reine et le repos de son esprit ; et, haussant les épaules, je m'étonnai avec elle de cette pensée, qui me parut un peu chimérique.

[1] Omer Talon, Retz et Monglat se bornent à mentionner le fait du départ de la cour pour Saint-Germain. Les détails intéressants qui suivent ne se trouvent que dans madame de Motteville. F. R.

La Reine passa le reste du soir avec cette égalité d'esprit dont elle accompagnoit toutes les actions de sa vie; et tout ce que nous y aurions pu remarquer fut qu'elle nous parut plus gaie qu'à l'ordinaire. Les princes et le ministre lui firent leur cour selon leur coutume. Mais ils n'y tardèrent pas, parce qu'ils alloient souper chez le maréchal de Gramont, qui tous les ans le même jour leur donnoit un grand repas. La Reine ne parla que de dévotion, et nous dit qu'elle iroit le lendemain passer sa journée au Val-de-Grâce. Monsieur, notre petit prince, en lui donnant le bonsoir, lui fit promettre qu'il iroit avec elle, et s'en alla coucher avec cette pensée.

Pour divertir le Roi, la Reine voulut séparer un gâteau, et nous fit l'honneur, à madame de Bregy, à ma sœur et à moi, qui seules étions avec elle, de nous y faire prendre part avec le Roi et elle. Nous la fîmes la reine de la fève, parce que la fève s'étoit trouvée dans la part de la Vierge; et, pour faire bonne mine, elle commanda qu'on nous apportât une bouteille d'hippocras, dont nous bûmes devant elle; et nous, qui n'avions pas une plus grande affaire que celle de nous divertir, nous forçâmes la Reine d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux obligations des extravagantes folies de ce jour, et nous criâmes : « La Reine boit! » Nous soupâmes à notre ordinaire dans sa garde-robe des restes de son soupé, et nous fîmes bonne chère sans nulle inquiétude. Après soupé, nous parlâmes d'un repas que nous devoit donner deux jours après le marquis de Villequier, capitaine des Gardes; et cette princesse ordonna elle-même de ceux qui en devoient être, et dit qu'il falloit y faire venir la petite bande de violons de M. le prince, pour nous y mieux divertir. Nous fûmes si dupes, enfin, que nous nous moquâmes avec elle de ceux qui avoient dit qu'elle partiroit cette même nuit;

et jamais elle ne nous parut plus cordiale et de meilleure humeur.

La Reine nous avoua, depuis l'exécution de cette grande aventure, qu'elle eut alors de la peine à s'empêcher de rire; et qu'ensuite elle eut quelque bonté pour nous, et quelque compassion de nous laisser dans une ville qu'elle quittoit avec dessein de l'assiéger. Mais nous lui avons toujours maintenu qu'elle ne fut point alors susceptible d'aucun sentiment de pitié, et que la vengeance et la joie occupèrent entièrement son cœur.

Comme la Reine fut prête de se déshabiller, et qu'il étoit déjà tard, Beringhen, premier écuyer, qu'elle avoit envoyé chercher, entra dans son cabinet. En le voyant, elle se leva, le prit à part pour lui commander les carrosses du Roi. Un peu après minuit, en se levant de dessus son siége, elle nous dit qu'elle alloit parler à M. le premier d'une affaire de charité. Si, dans ce moment, nous eussions été capables de défiance, et pas tout-à-fait aveugles, ces paroles de la Reine nous auroient pu ouvrir les yeux, parce qu'elle n'avoit pas accoutumé de nous rendre raison des commandemens qu'elle faisoit; et nous eussions connu qu'en cas de voyage le premier écuyer devoit être du secret. Mais comme la Reine parloit souvent à M. le premier, nous n'y pensâmes pas, et nous nous occupâmes à parler de ces agréables bagatelles qui font toute la belle conversation.

Après ses ordres donnés, la Reine se déshabilla; et comme elle étoit prête de se coucher, mademoiselle de Beaumont, qui venoit de souper chez Beringhen, que la Reine venoit d'instruire, nous dit, à Comminges et à moi, qu'il y avoit quelque dessein en campagne, et que ce qui se disoit n'étoit pas une affaire de raillerie. Elle l'avoit aperçu par un discours que lui avoit fait

la maréchale de Gramont, à qui son mari avoit dit le grand secret du jour, qui le sut, parce que tout ce dessein se devoit exécuter chez lui ; et quoique la maréchale de Gramont n'eût rien dit à son amie, elle l'avoit tellement pressée de partir avec elle ce même jour, que ces marques de tendresse, jointes au bruit qui en étoit commun dans Paris, avoient donné de grands soupçons à cette fille.

Comminges et moi commençâmes alors à ouvrir les yeux, et nous contâmes à mademoiselle de Beaumont que la Reine ayant envoyé querir M. le premier, elle nous avoit voulu justifier sa conversation avec lui : ce qui nous avoit paru en quelque sorte une affectation extraordinaire. Alors nous eûmes sujet de craindre et de douter. Mais, comme ce mal étoit sans remède, et qu'on n'appréhende jamais beaucoup un péril qu'on ne connoît point entièrement, après avoir un peu raisonné ensemble sur nos misères, quand nous vîmes la Reine dans son lit, nous donnâmes le bonsoir à Comminges et à Villequier, capitaine des Gardes, qui étoit arrivé un instant avant notre séparation. Nous nous allâmes coucher, en disant que l'événement nous apprendroit la vérité de toutes ces illusions.

Aussitôt que nous fûmes parties, les portes du Palais-Royal se fermèrent avec commandement de ne les plus ouvrir. La Reine se releva pour penser à ses affaires, et ne fit part de son secret qu'à sa première femme de chambre, qui couchoit auprès d'elle. On donna les ordres nécessaires aux capitaines des Gardes que nous avions laissés dans la chambre de la Reine pas plus savans que nous. Le maréchal de Villeroy, à qui on donna la connoissance de cette résolution quand il fut nécessaire qu'il la sût, laissa dormir le Roi jusqu'à trois heures du matin ; puis le fit lever, lui et Monsieur,

pour les faire monter dans le carrosse qui les attendoit à la porte du jardin du Palais-Royal. La Reine se joignit au Roi et à Monsieur.

Ces trois personnes royales furent suivies du maréchal de Villeroy, de Villequier et de Guitaut, capitaines des Gardes de Leurs Majestés ; de Comminges, lieutenant des Gardes de la Reine, et de madame de Beauvais, sa première femme de chambre. Ils descendirent par un petit escalier dérobé qui, de l'appartement de la Reine, alloit dans le jardin, et sortant par cette petite porte qui est par delà le Rondeau, montèrent dans les carrosses qui les attendoient. La Reine, étant au Cours, qui étoit le lieu du rendez-vous, s'y arrêta pour attendre que le duc d'Orléans, M. le prince et toute la maison royale fût venue la joindre.

Après le soupé et le jeu, qui finit chez le maréchal de Gramont plus tôt qu'à l'ordinaire, le duc d'Orléans et M. le prince de Condé s'en allèrent chacun chez eux pour donner ordre à leurs affaires domestiques et faire sortir de Paris leurs familles. Le ministre demeura où il étoit, s'amusant à jouer pendant que ses confidens firent emporter ce qu'il avoit de plus précieux, et sortir ses nièces, qui étoient encore auprès de madame de Senecé. L'heure du rendez-vous le pressant de partir, il se mit dans un carrosse avec quelques-uns de ses amis qu'il avertit alors de ce qui se passoit, et s'en alla trouver la Reine qui l'attendoit déjà dans le Cours.

Là se trouvèrent les personnes les plus considérables de la cour, qui ne furent averties qu'à l'instant de sa sortie, dont furent sa dame d'honneur, ses filles, et beaucoup d'autres. Chacun allant chercher son ami l'emmenoit avec lui pour se sauver ensemble, et quitter cette ville qui alloit être l'objet de la colère de son

Roi. Et tous ceux qui purent prendre la fuite le firent avec empressement. Les domestiques du ministre, qui voyoient que leur maître avoit une grande part au succès de ce voyage, furent les plus diligens à faire leur retraite ; et jamais nuit sans assaut et sans guerre ne fut remplie de tant d'horreur et de trouble.

Je fus avertie, comme les autres, à l'heure que la Reine partit; et un de mes amis, domestique du cardinal Mazarin, vint heurter à ma porte avec un carrosse à six chevaux, pour me convier de suivre la Reine. Mais je ne le voulus pas faire pour plusieurs raisons, qui toutes regardoient ma commodité et mon repos. Le duc d'Orléans, étant arrivé au Luxembourg, fit éveiller Madame, qui se leva toute troublée de cette nouvelle. Il fit aussi lever mesdemoiselles ses filles, et toutes ensemble s'en allèrent où la Reine les attendoit. Mademoiselle, fille aînée du duc d'Orléans, avoit été avertie par la Reine même, qui lui avoit envoyé Comminges aussitôt après que nous l'eûmes quittée; et cette princesse, avec la même surprise que les autres, alla se joindre, selon l'ordre qu'elle en avoit reçu, avec la famille royale. Le prince de Condé en fit autant dans sa maison. Madame la princesse sa mère, qui prétendoit que M. le prince ne devoit point avoir de secret pour elle, fut surprise de voir qu'il lui en avoit caché un si grand. Elle en fut touchée. Mais, comme il n'étoit pas temps de gronder, elle prit madame la princesse sa belle-fille, et le petit duc d'Enghien son petit-fils, encore au maillot, et vint de même grossir la troupe du Cours.

Madame de Longueville, qui étoit demeurée à coucher à l'hôtel de Condé à cause du jour des Rois, fut avertie et sollicitée par madame la princesse sa mère de sortir avec elle. Mais cette princesse, qui avoit l'es-

prit rempli de beaucoup de grands desseins, s'excusa sur ce qu'elle étoit grosse, et lui dit de plus qu'elle n'osoit sortir de Paris sans les ordres de monsieur son mari. Madame la princesse, ne prenant pas ces raisons pour bonnes, la pressa de partir; et comme elle ne le vouloit pas faire, elle fut obligée de lui dire qu'elle pouvoit la laisser sans crainte, et qu'elle savoit bien que les Parisiens ne lui feroient point de mal. Enfin elle refusa si constamment de la suivre, que madame la princesse fut contrainte de la laisser dans cette grande ville, où elle vouloit établir sa puissance. Elle y régna quelque temps ; et ce qu'elle y fit doit avoir une grande place dans l'histoire de notre siècle. La Reine avoit écrit, par M. le prince, un billet à madame la princesse pour la convier de la suivre, où madame de Longueville avoit eu part, et fort civilement ; de sorte que la Reine, ne la voyant point, en fut un peu surprise. Mais, n'ayant nulle vue de ce qui arriva depuis, l'excuse de sa grossesse fut reçue pour bonne ; et, dans l'occupation que lui donnoit sa retraite, elle ne s'amusa pas long-temps à regretter l'absence de madame de Longueville.

Le prince de Conti fut de la partie ; et toute la maison royale étant assemblée, elle prit le chemin de Saint-Germain-en-Laye[1]. Le Roi, la Reine et toute la cour se trouvèrent en ce lieu sans lit, sans officiers, sans meubles, sans linge, et sans rien de tout ce qui étoit nécessaire au service des personnes royales et de toutes les autres qui les avoient suivies. La Reine, étant arrivée, coucha dans un petit lit que le cardinal Mazarin avoit fait sortir de Paris quelques jours au-

[1] « Et en y allant, dit Monglat, la Reine étoit fort gaie, et disoit que ce ne seroit qu'un voyage de huit jours, tant elle étoit persuadée de l'issue de son entreprise. »

paravant, à cette intention. Il avoit de même pourvu à la nécessité du Roi, et il se trouva aussi deux autres petits lits de camp, dont l'un servit à Monsieur, et l'autre demeura pour lui. Madame la duchesse d'Orléans coucha une nuit sur la paille, et Mademoiselle aussi. Tous ceux qui avoient suivi la cour eurent la même destinée ; et en peu d'heures la paille devint si chère à Saint-Germain, qu'on ne pouvoit pas en trouver pour de l'argent.

Lorsqu'on sut dans Paris le départ du Roi, de la Reine et de toute la cour, le désespoir s'empara de tous les esprits, et la confusion commença avec le jour dès les cinq à six heures du matin. Les cris furent grands dans les rues, et l'émotion s'y rendit universelle [1]. Les premiers qui apprirent cette nouvelle l'envoyoient dire à leurs amis, et beaucoup de personnes de qualité se sauvèrent à Saint-Germain pour s'attacher à leur devoir. D'autres, pour fuir seulement de cette confusion, firent mettre leurs chevaux à leurs carrosses, et sortirent de Paris. Ils allèrent dans leurs maisons chercher le repos et la sûreté dont cette ville mutine alloit être privée.

Quand on vint frapper à ma porte, j'étois à peine bien endormie ; et Dieu seul peut savoir avec quelle douleur j'appris cette retraite. Mon étonnement ne fut pas si grand que celui des autres, car nous avions déjà senti les premières pointes de ce malheur. Mais je ne pus sans horreur me souvenir d'avoir ouï dire à la Reine que, si elle en étoit crue, elle assiégeroit Paris, et l'affameroit en quinze jours. Je fis aussitôt dessein de partir à la pointe du jour, et de m'en aller en Normandie y

[1] Selon Omer Talon, Paris fut consterné : « Tout le peuple, les grands, les médiocres et la populace s'excitèrent ; on courut après ceux qui vouloient sortir, et en trois heures la plupart des portes furent gardées par les bourgeois. » F. R.

passer le temps de ce châtiment qui me donnoit tant de crainte, et qui apparemment devoit coûter beaucoup de sang à la France.

Je ne pus pas me résoudre d'aller à Saint-Germain sans meubles ni secours : car une veuve qui n'étoit pas riche n'étoit pas en état de s'aller exposer aux nécessités qui devoient incommoder les plus grands seigneurs de la cour. D'autre côté, je n'étois pas assez vaillante pour demeurer dans une ville assiégée, où je me verrois peut-être réduite à beaucoup de souffrances, et à faire malgré moi des vœux contre les armes du Roi. Mais le désordre s'augmenta de telle sorte, et le peuple fit de telles barbaries, dans les rues, à ceux qui paroissoient vouloir sortir de Paris, que je me trouvai contrainte de demeurer dans ma maison. Il y eut beaucoup de personnes de la cour qui en firent autant. Nous fûmes longtemps l'objet des insultes de la canaille et de l'animosité de ceux qui étoient du parti contraire. Ils changèrent de sorte pour nous, que nos amis, qui huit jours auparavant nous faisoient des visites, devinrent aussitôt nos plus cruels ennemis.

Le parlement, voyant les marques visibles de la vengeance royale qui étoit prête d'éclater sur lui, voulut d'abord travailler à la sûreté de la ville; et ce même soir il ordonna aux bourgeois de prendre les armes. Cette compagnie parut étonnée de ce coup; et le peuple et les bourgeois, qui se conduisent d'ordinaire par emportement, étoient les uns comme des forcenés, et les autres vomissoient mille imprécations contre le Roi et la Reine, contre le ministre et même contre les princes.

La Reine, en partant de Paris, écrivit une lettre à messieurs de la ville [1], par où elle leur déclaroit qu'elle

[1] Le prévôt des marchands et les échevins. A la réception de cette lettre, les échevins se rendirent au parlement pour la lui remettre, et

ne vouloit point de mal au peuple ni aux bons bourgeois. Elle leur faisoit part de son dessein, et leur apprenoit qu'elle avoit été contrainte de fuir les violences du parlement, dont les cabales et les intelligences criminelles avec les ennemis de l'État lui ôtoient le moyen de pouvoir vivre en sûreté dans Paris. Elle leur promettoit aussi qu'elle ne laisseroit pas de les aimer, pourvu qu'ils voulussent lui aider à la venger de ses ennemis.

Le Roi de même leur écrivit une lettre fort douce, dont j'ai voulu garder la copie. Toutes les circonstances d'un événement si remarquable doivent être, à mon avis, très-dignes de la curiosité de ceux qui nous suivront. La voici :

« Très-chers et bien-aimés, étant obligé, avec un très-sensible déplaisir, à partir de notre bonne ville de Paris cette nuit même, pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de notre cour de parlement de Paris, lesquels, ayant intelligence avec les ennemis de l'État, après avoir attenté contre notre autorité par diverses rencontres, et abusé longuement de notre bonté, se sont portés jusques à conspirer de se saisir de notre personne : nous avons bien voulu, de l'avis de notre très-honorée dame et mère, vous donner part de notre résolution, et vous ordonner, comme nous faisons très-expressément, de vous employer en tout ce qui dépendra de vous pour empêcher qu'il n'arrive rien à notre dite ville qui puisse en altérer le repos ni préjudicier à notre service ; vous assurant, comme nous espérons, que tous les bons bourgeois et habitans d'icelle continueront avec vous dans les devoirs de bons et fidèles su-

elle fut l'occasion de la délibération d'où sortirent les ordres que le parlement donna pour la sûreté de Paris. (Voy. Omer Talon.) F. R.

jets, ainsi qu'ils ont fait jusques à présent; qu'aussi ils recevront de bons et favorables traitemens : nous réservant de vous faire savoir dans peu de jours la suite de notre résolution; et cependant, nous confiant en votre fidélité et affection à notre service, nous ne vous ferons la présente plus longue ni plus expresse.

« Donné à Paris ce 5 janvier 1649. *Signé* Louis. *Et plus bas*, DE GUÉNÉGAUD.

Et sur le repli : « A nos très-chers les prévôt des marchands et échevins de notre bonne ville de Paris. »

Le 7, de Lisle, capitaine des gardes du corps, apporta de la part du Roi une interdiction au parlement et à toutes les cours souveraines de Paris, avec commandement d'aller à Montargis[1], et les autres cours chacune dans quelque lieu semblable. La compagnie assemblée refusa de recevoir l'ordre du Roi, sur quelques formalités qu'ils dirent n'avoir pas été observées. Et nonobstant les lettres du Roi et de la Reine, qui faisoient espérer quelque bon traitement aux bourgeois, la Reine fit défenses à tous les villages circonvoisins d'autour de Paris[2] de porter dans la ville aucunes denrées de quelque nature que ce pût être. On arrêta le pain[3], on arrêta le bétail; et de la part du Roi, il parut visiblement qu'il vouloit punir la ville de Paris.

Le parlement étonné, ne sachant à quoi se résoudre, prend le parti de députer vers la Reine pour la supplier

[1] Ce fut Condé qui suggéra l'idée d'envoyer le parlement à Montargis. F. R.

[2] Selon Monglat, des garnisons furent mises dans Pontoise, Poissy, Corbeil et Lagny, pour arrêter les bateaux, et bloquer Paris par eau comme par terre. F. R.

[3] Le pain de Gonesse fut arrêté par les troupes du maréchal Du Plessis, placées à Saint-Denis et à Aubervilliers. F. R.

de lui apprendre la cause de sa fuite, de lui nommer les noms de ceux qu'elle accuse d'avoir intelligence avec les ennemis de l'État, et offre de leur faire leur procès. Ces têtes orgueilleuses s'humilient, et commencent à craindre la rigueur de leur prince offensé; et, dans ce commencement, quelques-uns des factieux pensèrent à la retraite. Quelques autres plus hardis firent du bruit dans la grand'chambre; et, animés par leur propre danger, proposèrent hardiment de donner un arrêt contre le ministre, comme étranger. Mais ils furent sifflés, parce que, dans l'état où ils se trouvoient, les plus sages vouloient éviter les malheurs dont ils étoient menacés, même aux dépens de ceux de leurs confrères qui, par leur rébellion et leur audace, étoient la cause du malheur où ils se trouvoient.

La Reine et son ministre, qui avoient trop de fois éprouvé à leur dommage que la douceur et la clémence avoient été nuisibles aux affaires du Roi, et qui, par le bon état et la disposition des esprits des princes, pouvoient espérer un succès favorable de cette entreprise, refusèrent d'écouter les députés du parlement[1]. La Reine leur fit dire qu'il ne devoit plus être à Paris; qu'elle le croyoit à Montargis, où tous les membres de ce corps avoient ordre de se retirer; qu'elle désiroit qu'ils obéissent au Roi, et qu'après cela elle aviseroit à ce qu'elle auroit à faire. Sanguien alla au-devant d'eux leur porter cette réponse de la part de la Reine; et le soir, comme ils voulurent voir le chancelier, ce chef de la justice leur

[1] Selon Monglat, la reine reçut les députés du parlement et leur signifia sa volonté qu'ils eussent à se rendre à Montargis; mais elle refusa ensuite de recevoir les *gens du Roi*, et leur fit dire par le chancelier de se retirer promptement.

Voy. aussi, dans les Mémoires d'Omer Talon, le curieux rapport que, le lendemain (7 janvier), les gens du Roi firent au parlement sur leur voyage à Saint-Germain. F. R.

dit la même chose, et les renvoya sans vouloir entrer en matière avec eux.

D'habiles gens crurent que si la Reine les eût écoutés, dans l'état où ils étoient alors, remplis d'étonnement et vides d'espérance, leur repentir eût été véritable; qu'ils auroient volontiers chassé les plus coupables de leur compagnie, afin d'éviter les maux qu'ils avoient raison de craindre; et que cette consternation publique où ils étoient enveloppés les auroit portés à rendre au Roi tout le respect qu'ils lui devoient. Mais, pour le malheur de beaucoup de misérables qui en souffrirent depuis, la Reine ne crut pas devoir prendre aucune confiance en leur apparente contrition. Cette dernière clémence, qui auroit peut-être encore passé pour foiblesse et légèreté dans l'esprit de beaucoup de gens, n'auroit pu vraisemblablement réussir à sa satisfaction. Il falloit quelque chose de plus considérable pour rétablir l'autorité du Roi et la puissance du ministre telle qu'il désiroit l'avoir, et Dieu vouloit se servir des passions des hommes pour les punir de leurs crimes.

Les députés partirent de Saint-Germain le soir du 7 janvier, après avoir été refusés de la Reine; et le lendemain matin ils firent leur rapport à la compagnie d'une manière qui lui fit comprendre le mauvais état où elle étoit. Le désespoir alors leur redonne des forces: ils se jugent perdus s'ils ne se sauvent par les remèdes extraordinaires[1]. Les principaux esprits du parlement étoient touchés de l'esprit de rébellion: les coupables haïssoient la puissance royale. Ils avoient été si loin dans leurs fautes, qu'ils avoient montré d'estimer davantage le gouvernement des républiques que des monar-

[1] Retz dit, à propos de leur consternation: « Je ne sais ce qu'ils eussent fait, tant ils étoient effarés, si l'on n'eût trouvé le moyen de les animer par leur propre peur. » F. R.

chies. Et peut-être il y en eut dans la compagnie qui ne furent pas fâchés que la nécessité de se défendre les obligeât à suivre les mauvaises voies, parce qu'ils espéroient de cette extrémité quelque changement dans l'État qui auroit élevé leur puissance et diminué celle de nos rois.

Ils mirent donc le fondement de leur espérance sur la haine que le peuple et les grands du royaume avoient contre le ministre; et, ne voyant de bien pour eux qu'en lui faisant du mal, ils résolurent de suivre les maximes de Machiavel, qui dit, à ce que j'ai ouï dire à ceux qui l'ont lu, qu'il ne faut point faire une méchanceté à demi. Sur ce fondement, ils donnèrent donc un arrêt contre le cardinal Mazarin, où ils le condamnoient comme perturbateur du repos public, ennemi du Roi et de son État, et enjoignoient à tous ses sujets de lui courre sus, sans pourtant lui avoir fait son procès, sans l'entendre en ses justifications, et sans droit aucun de le pouvoir juger.

Cette procédure fut la plus injuste et la plus violente qui ait jamais été pratiquée par des hommes faisant profession de quelque vertu. Ils condamnoient un cardinal dont ils ne pouvoient être les juges, sa qualité de prince de l'Église le réservant au jugement du Pape et de l'Église. Et quand même il auroit été le plus criminel de tous les hommes, et qu'ils eussent eu droit de le juger, ils ne l'auroient pas pu faire sans l'entendre en ses défenses. Enfin cette illustre compagnie de sénateurs doit être à jamais blâmée de cette action, que la nécessité où ils étoient n'excu[illegible] selon la loi de Dieu, il n'est [illegible]mais permis [illegible]e fait voir que la passion [illegible]intérêt ét[illegible]ujours la raison, et que [illegible] qui font [illegible]aroissent les protecteurs [illegible]ouvent [illegible] aveuglement et l'erreur, [illegible] Dieu [illegible]ge, les abandonne à leur

propre sens, et les humilie par leur propre iniquité. C'est à eux qu'il parle quand il dit : *J'ai vu sous le soleil méchanceté au lieu de justice, et iniquité au lieu de jugement*[1].

Parce que cet arrêt m'a paru digne de la mémoire des hommes, j'en ai gardé l'original, dont voici les propres termes :

« Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, délibérant sur le récit fait par les gens du Roi, de ce qu'ils se sont transportés à Saint-Germain-en-Laye par devers ledit seigneur Roi et la Reine régente en France, en exécution de l'arrêt du jour d'hier, et du refus de les entendre, et qu'ils ont dit que la ville étoit bloquée, a arrêté et ordonné que très-humbles remontrances par écrit seront faites audit seigneur Roi et à ladite dame Reine régente. Et attendu que le cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'État et du mal présent, l'a déclaré et déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi et de son État, lui enjoint se retirer de la cour dans ce jour, et dans huitaine hors du royaume ; et ledit temps passé, enjoint à tous les sujets du Roi de lui courre sus ; fait défense à toutes personnes de le recevoir. Ordonne en outre qu'il sera fait levée de gens de guerre en cette ville, en nombre suffisant ; à cette fin, commissions délivrées pour la sûreté de la ville, tant au dedans qu'au dehors, et escorter ceux qui amèneront les vivres, et faire en sorte qu'ils soient amenés et apportés en toute sûreté et liberté. Et sera le présent arrêt lu, publié et affiché partout où il appartiendra, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Enjoint aux prévôt des marchands et échevins tenir la main à l'exécution. *Signé* GUIET. »

[1] *Ecclésiaste.*

Ce même jour, cette compagnie donna ordre à la police, et aux moyens de lever de l'argent pour se mettre en état de défense. Ils se taxèrent eux-mêmes les premiers afin de donner exemples aux autres, et chaque conseiller au parlement donna cinq cents livres. Toutes les compagnies souveraines en firent autant. Chaque porte cochère paya vingt-cinq ou cinquante écus. Il se fit de tout cela une grande levée de deniers[1] qui furent destinés à payer leurs gens de guerre. Le marquis de La Boulaye fut le premier qui prit commission du parlement pour lever des troupes à leur solde, et peu après il fut suivi de quantité d'autres plus grands seigneurs que lui.

Le lendemain le duc d'Elbœuf, qui étoit à Saint-Germain, en partit sous prétexte que madame d'Elbœuf sa mère étoit malade, et alla s'offrir au parlement pour général de leur armée. Il fut reçu avec joie, et peu après la compagnie députa pour l'en remercier et accepter ses offres.

Le duc de Bouillon, si renommé dans notre siècle pour sa capacité dans la guerre et dans la politique, étoit alors à Paris, poursuivant son remboursement de la souveraineté de Sedan ; mais il n'étoit pas content des avantages qu'on lui proposoit pour cet échange. Du temps du feu Roi, cette ville l'avoit sauvé de la condamnation qu'on étoit prêt de prononcer contre lui, par la part qu'il eut à la conjuration de Cinq-Mars, le grand-écuyer. La Reine, qui vouloit le bien traiter, lui offroit de grandes terres et de grands biens pour ce qui déjà appartenoit au Roi ; mais il ne vouloit pas les recevoir.

[1] Environ un million de livres. Chaque particulier dut payer le double de la taxe qui fut payée en 1636, lors du siége de Corbie. (Voy. Omer Talon, Mémoires, année 1649.) F. R.

Le prince de Condé, qui jusques alors avoit protégé ses intérêts, n'avoit pas non plus réussi à le satisfaire. Car, n'ayant point de modération en ses désirs, non-seulement il vouloit de grandes richesses, mais il vouloit encore que le Roi le traitât de prince : ce que son père n'avoit point prétendu, qui, à ce que j'ai ouï dire à la Reine même, n'eut jamais d'autre rang dans ce royaume que celui de maréchal de France. Sa demande étoit fondée sur ce que dans l'Italie, qui est pleine de petits souverains, il étoit traité par eux d'altesse, qu'il avoit eu du Pape les mêmes avantages qu'ils en reçoivent ; et il désiroit alors d'obtenir en France les mêmes prérogatives qui sont accordées aux maisons souveraines, disant qu'il n'étoit pas juste que, pour être à la cour, il perdît la jouissance de ses droits. Il les maintenoit bons, quoiqu'ils ne parussent pas bons à tout le monde. Pour parvenir à ses desseins et pouvoir tirer par accommodement de grands avantages du Roi, il fit connoître qu'il avoit quelque pensée de se déclarer en faveur du parlement ; ce qui donna de grandes espérances à ce parti, et fit changer son désespoir en des desseins formés de se bien défendre.

Les personnes qui étoient attachées au Roi, et qui étoient restées à Paris, étoient les seules qui fussent à plaindre ; car le peuple les menaçoit continuellement de les piller, et nous n'osions nous montrer sans danger de nos vies. Ma sœur et moi voulûmes nous sauver de Paris. Nous menâmes avec nous une de nos amies qui demeuroit avec moi, personne de naissance et de mérite. Nous fîmes ce que nous pûmes pour sortir par la porte Saint-Honoré, avec l'intention de nous servir de l'assistance de quelques personnes qui nous attendoient hors la porte de la ville. Mais les pauvres qui se trouvèrent auprès des Capucins, voyant que nous voulions sortir, se

mirent par troupes autour de nous, et nous forcèrent de nous retirer dans l'église de ces bons pères, où ils nous suivirent avec rumeur. Ils nous obligèrent enfin d'en sortir pour tâcher de trouver du secours vers le corps-de-garde, où nous espérâmes rencontrer quelques gens raisonnables. Mais les soldats parisiens, animés contre tout ce qui paroissoit vouloir aller à Saint-Germain, nous ayant fait peur par les menaces, nous retournâmes sur nos pas pour aller vers l'hôtel de Vendôme.

Le suisse de cette maison, bien loin de nous recevoir, nous ferma la porte, et justement dans un temps où des coquins avoient dépavé la rue pour en tirer des armes, afin de nous martyriser à la manière de saint Étienne. Mademoiselle de Villeneuve, cette amie qui demeuroit avec moi, voyant un de ces satellites venir à elle avec un grès dans la main pour lui jeter sur la tête, lui dit d'un ton ferme et tranquille qu'il avoit tort de la vouloir tuer, puisqu'elle ne lui avoit jamais fait de mal. Elle lui parla avec tant d'esprit et de raison, que ce maraud, malgré sa naturelle brutalité, s'arrêta. Il jeta la pierre ailleurs, et s'éloigna d'elle; mais ce fut pour venir à ma sœur et à moi, qui depuis l'hôtel de Vendôme avions toujours couru pour nous sauver dans Saint-Roch.

Nous y arrivâmes, grâces à Dieu, malgré les injures et les menaces de cette canaille animée à la proie et au pillage. Aussitôt que j'y fus, je me mis à genoux devant le grand autel, où se célébroit une grand'messe. Ces dragons qui nous avoient suivies respectèrent si peu le service divin, qu'une femme, à mes yeux plus horrible qu'une furie, me vint arracher mon masque de dessus le visage, en disant que j'étois une mazarine, et qu'il me falloit assommer et déchirer par morceaux. Comme

naturellement je ne suis pas vaillante, je sentis une très grande peur. Je voulus dans ce trouble m'en aller chez le curé, qui étoit mon confesseur, pour lui demander du secours. Mais ma sœur, qui eut plus de courage et de jugement que moi, me voyant poursuivie par deux filous qui, aussitôt que j'approchai de la porte, me crièrent : *La bourse !* me retira de leurs mains et m'empêcha de sortir de l'église, car tout étoit à craindre de leur barbarie.

Le peuple s'assembloit de plus en plus dans l'église, où il entroit en foule, et qui retentissoit de hurlemens où je n'entendois autre chose, sinon qu'il nous falloit tuer. Le curé vint à ce bruit, qui leur parla et eut de la peine à leur imposer silence. Pour moi, faisant semblant de me vouloir confesser, je le priai d'envoyer quelqu'un me querir promptement du secours. Il le fit aussitôt; et le marquis de Beuvron, mon voisin, avec les officiers du quartier qui se trouvèrent alors au corps-de-garde, et d'autres gens qui entendirent parler du péril où j'étois, vinrent nous en tirer; et, faisant écarter toute cette canaille, ne nous voulurent point quitter qu'ils ne nous eussent ramenées en notre logis, où nous arrivâmes si malades qu'il nous fallut mettre au lit.

J'avoue, à ma honte, que je n'ai jamais eu de maladie, quoique j'en aie eu de fort grandes, où j'aie eu une plus grande peur de la mort. Depuis ce jour-là je ne songeai plus à sortir de Paris. Mais, ne pouvant plus vivre en repos chez moi, je fus supplier la Reine d'Angleterre de me recevoir sous sa protection au Louvre. Ce qu'elle fit quelques jours après avec beaucoup de bonté, me faisant donner deux belles chambres meublées des meubles de la couronne, dont elle et toute sa cour se servoit. Je m'y retirai avec ma sœur, mademoiselle de Villeneuve et mes femmes. Et nous ne songeâ-

mes plus qu'à faire des provisions pour nous garantir de la famine, attendant que nous pussions avoir la fin de cette guerre, ou avoir un passe-port pour aller en sûreté où je voudrois.

Mais, pour revenir aux affaires publiques, madame de Longueville, qui étoit demeurée à Paris sous le prétexte de sa grossesse, n'y étoit restée en effet que dans la pensée de triompher du Roi, de la Reine et de son ministre, et, ce qui est plus surprenant, pour se venger de M. le prince son frère, dont elle ne croyoit pas devoir être satisfaite[1]. Son ame, capable des plus grands desseins et des plus fortes passions, s'étant laissée enchanter des illusions du plus haut degré de gloire et de considération auquel la fortune la pouvoit mettre, suivit avec un peu trop de complaisance les conseils d'un homme[2] qui avoit beaucoup d'esprit, et qui l'avoit fort agréable. Mais, comme il avoit encore plus d'ambition, il s'étoit peut-être attaché à elle autant par le dessein de s'en servir pour se venger de la Reine, pour chasser son ministre, et venir ensuite à toutes les choses dont l'esprit humain le peut flatter, que par la seule passion qu'il eut pour elle.

La douceur de ce poison ayant gâté son imagination, lui fit dédaigner les vertus ordinaires des femmes, pour se remplir de désirs qui alloient à se faire respecter par toute la France, non-seulement par sa beauté, mais par l'habileté d'un homme dont elle seroit la maîtresse. Elle voulut se faire une destinée qui fût digne d'elle, en augmentant la grandeur de la maison où elle étoit entrée, afin qu'elle pût l'approcher davantage de la sienne. Mais, lorsque sa raison fut assujétie à ses passions et à

[1] Voy., à ce sujet, les Mémoires de Retz. F. R.

[2] Du prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld. Voy. plus haut, p. 275, et tome Ier, p. 333 et suivantes.

celles d'autrui, elle fut long-temps sans comprendre que la foiblesse et la puissance ne peuvent pas compatir ensemble. Et ne se souvenant pas de ce qu'elle avoit souvent ouï dire, qu'ici-bas tout est vanité et affliction d'esprit, elle goûta d'abord à longs traits le plaisir de faire parler d'elle dans toute l'Europe, qui étoit une de ses grandes prétentions. Et en cela elle eut sujet d'être contente; la renommée lui fit justice : elle fut long-temps à publier partout les charmes de sa beauté, la délicatesse de son esprit, la grandeur de son courage, et le crédit qu'elle s'étoit acquis dans la ville de Paris et dans toute la France. Mais, n'étant pas obligée de cacher ses défauts et ce qu'on trouvoit à redire dans sa conduite, elle ne put pas s'empêcher de les faire connoître de la même manière qu'elle avoit fait savoir ses belles qualités.

Étant donc enivrée de ses grandes idées, et remplie de ces flatteuses chimères qui ont accoutumé de tromper les plus grands hommes, elle étoit engagée avec quelques-uns du parlement, et particulièrement avec ceux qui n'étoient pas contens de M. le prince, qui étoient les plus mutins de la compagnie, à cause qu'ils étoient persuadés que si la Reine se résolvoit à les punir, ce seroit plutôt par son avis que par celui de Monsieur. Quand elle vit que le bruit couroit que la Reine vouloit sortir de Paris, elle ne balança pas et prit des mesures avec le coadjuteur de Paris, qui ne désiroit rien avec plus de passion que de trouver de la matière propre à faire réussir ses desseins.

Il vouloit être cardinal, mais il vouloit encore, avec le chapeau, avoir à la cour la place qu'y occupoit celui que le parlement en vouloit chasser. Et ainsi ces deux personnes, ayant toutes deux les mêmes pensées dans l'esprit, se trouvèrent fort utiles l'une à l'autre,

sans songer si leur union pouvoit subsister toujours comme elle leur étoit convenable pour lors, et sans trop s'inquiéter des grands maux dont elle alloit être la cause.

Madame de Longueville, après avoir fait son plan et connu qu'il étoit temps de se déclarer contre la cour, manda au prince de Conti son frère qui étoit à Saint-Germain, et au duc de Longueville son mari, qu'il falloit quitter la cour, et que l'ambition les appeloit ailleurs. Ces deux princes, persuadés par différens motifs, suivant aveuglément les avis d'une princesse qui ne marchoit que dans les ténèbres, se dérobent de Saint-Germain la nuit[1] du 10 de janvier, et paroissent à la porte de Paris avant le retour du soleil. Ils furent reçus par les bourgeois de cette ville désolée avec les marques d'une grande joie; et je n'ai jamais ouï tant de bruit que cette arrivée en causa dans toute la ville. Cette allégresse n'étoit pas sans fondement : ce fut un grand avantage aux Parisiens que d'avoir un prince du sang pour protecteur.

La Reine m'a depuis fait l'honneur de me conter que, le soir précédent de leur fuite de Saint-Germain, le prince de Conti avoit fait la meilleure mine du monde, qu'il n'avoit de sa vie paru plus gai, et qu'il étoit celui de tous qui menaçoit le plus hardiment les Parisiens; que le duc de Longueville n'avoit pas été de même, et qu'elle l'avoit trouvé si sombre et si visiblement interdit, qu'elle et son ministre s'en étoient aperçus, et sans en deviner la cause en avoient eu de l'étonnement. On a depuis su que sur le chemin de Paris le duc de Longueville s'arrêta, et qu'il dit au prince de Conti : « Monsieur, « retournons auprès du Roi, et ne mettons point le feu

[1] Du 9 au 10 janvier.

« aux quatre coins de la France, comme il est indubi-
« table que cela arrivera par notre séparation. » Ce jeune prince, qui étoit plus complaisant pour sa sœur que le mari pour sa femme, n'en voulut rien faire, et tint bon contre les louables sentimens de celui qui avoit l'honneur d'être son beau-frère. Pour le prince de Marsillac, qui étoit de la partie, je ne doute pas qu'il n'allât gaiement au crime de lèse-majesté, et que ce voyage ne lui parût la plus belle et la plus glorieuse action de sa vie.

Ils furent si mal avertis à la cour, qu'ils n'eurent nul soupçon de cette intrigue. M. le prince avoit connu leurs engagemens avec le parlement ; mais, ne les ayant point approuvés, il avoit pris leur dissimulation pour un changement. Il n'auroit jamais cru que sa famille pût se séparer de lui. Il n'en avoit pas eu seulement la moindre crainte. Mais il se trompa lui-même par sa confiance ; car il est certain qu'un des plus puissans motifs du prince de Conti, et le prétexte le plus agréable dont madame de Longueville se servit pour le convier à cette entreprise, fut le plaisir de montrer à M. le prince son frère qu'il étoit capable de faire de grandes choses sans lui. Madame la princesse, qui aimoit chèrement ce prince et madame de Longueville, sachant cette retraite à son réveil, en parut étrangement surprise ; et le prince de Condé la regarda comme un outrage fait à sa personne, et un grand obstacle aux desseins de la Reine, dont il s'étoit déclaré le défenseur. Madame la princesse eut recours aux larmes, et en cet état elle alla trouver la Reine ; elle lui apprit elle-même cette nouvelle, en lui demandant pardon pour ses enfans du mal qu'elle alloit recevoir de leur infidélité.

La Reine en fut surprise et affligée, mais son étonne-

ment ne la troubla point[1]; elle consola elle-même cette princesse, et l'assura que, ne doutant point de son innocence, elle ne la considéreroit pas moins. Elle manda aussitôt ce qu'elle venoit d'apprendre au cardinal Mazarin par le maréchal de Villeroy, qui par hasard avoit été le témoin de cette harangue. Cette nouvelle ne fut pas agréable au ministre, qui, plus intéressé à cette guerre qu'aucun autre, en vit toutes les conséquences, et en ressentit par cette raison un sensible déplaisir.

La présence du prince de Conti arrêta le tumulte à Paris[2]; et le respect qui étoit dû à un prince du sang fit que l'horreur et la désolation répandue par toute la ville cessa aussitôt qu'il y fut entré. Pendant deux jours et deux nuits nous avions incessamment entendu crier *aux armes!* d'une manière si terrible, que n'étant pas accoutumées à de telles sérénades pour la nuit, ni à une pareille musique pour le jour, la peur n'a jamais produit en personne de si extraordinaires effets qu'elle en fit naître en ma petite famille. Car, comme elle n'étoit pour la plus grande partie composée que de femmes et de filles, tout le mal que pouvoit causer cette incommode et honteuse passion fut vivement ressenti de nous. Quand le prince de Conti arriva, j'étois encore chez moi exposée à la noire malice des Parisiens. J'a-

[1] « La Reine, » dit Monglat, qui confirme tous les détails donnés par madame de Motteville, « demeura immobile et sans parler durant quelque temps, tant elle fut étourdie de cette nouvelle. » F. R.

[2] Selon Monglat (Mémoires, quinzième campagne), « le prince de Conti fut au parlement lui offrir son service pour sa liberté, et celle de la ville de Paris et du peuple français qu'on vouloit opprimer, et pour retirer la personne du Roi des mains du cardinal Mazarin, qui s'en étoit emparé, et l'avoit enlevé de nuit par une trahison inouïe. » Ces expressions, prêtées ici au prince de Conti, sont, à peu de chose près, la formule employée par la Fronde pour motiver et légitimer la révolte contre le Roi. F. R.

voue que, préférant ma vie aux bons succès du siége de Paris, je n'eus jamais tant de joie que quand j'appris son arrivée. J'espérai que le peuple ne seroit plus le maître, et que sous son autorité on mettroit de l'ordre dans la ville. J'ai avoué depuis toutes mes foiblesses à la Reine; et ma sincérité ne me brouilla pas avec elle, quand, après avoir essuyé tant de périls, je lui fis le récit de mes frayeurs et de nos aventures.

Le duc de Longueville avoit un brevet d'un de nos rois, par lequel il prétendoit devoir passer immédiatement après les princes du sang. Il croyoit de plus qu'un bâtard du sang royal de Valois, tel que le comte de Dunois dont il étoit descendu, qui a eu l'honneur de rétablir son roi sur le trône de ses aïeux, méritoit de devenir, si on le peut dire ainsi, à demi légitime; et il avoit intention de se servir de l'appui du prince de Conti, son beau-frère, pour prendre ce rang dans le parlement ou du moins pour l'emporter alors sur le duc d'Elbœuf. Mais ce prince lorrain le prévint; car, sachant que le prince de Conti s'étoit mis au lit en arrivant, il alla au parlement le matin du 10, et se fit recevoir général avant que son compétiteur pût être nommé[1]. Le duc de Longueville en fut presque au désespoir[2], et depuis ce jour il ne se trouva point au parlement; et ce fut un juste châtiment de son infidélité.

[1] « Le duc d'Elbœuf, dit Monglat, fut le premier qui se déclara. Il étoit fort pauvre et ruiné, et croyant faire ses affaires dans les troubles, il partit de Saint-Germain avec de Brissac et Roannès... Les deux premiers offrirent leurs services au parlement, qui les reçut avec joie, et déclara le duc d'Elbœuf général de ses armées. » (Mémoires, quinzième campagne.) Il mourut en 1657, à l'âge de soixante et un ans.

[2] Voyez, dans les Mémoires de Retz, les incroyables intrigues auxquelles donna lieu la nomination du duc d'Elbœuf aux fonctions de général en chef de la Fronde, et comment le titre de généralissime fut quelques jours plus tard transféré au prince de Conti. F. R.

CHAPITRE XXX

(1649). — Blocus de Paris. — Les ducs de Bouillon et de Beaufort et d'autres seigneurs entrent dans la Fronde. — Le prince de Conti en est le généralissime. — Colère de Condé contre son frère et sa sœur. — Tristesse du duc d'Orléans. — Madame de Longueville à l'Hôtel de Ville. — La Bastille se rend aux frondeurs. — Le parlement lève une armée. — Popularité du duc de Beaufort. — Politique égoïste des chefs de la Fronde. — Rouen ferme ses portes à l'envoyé du Roi. — Rareté des vivres dans la capitale. — Poltronnerie des Parisiens. — Relations du duc d'Orléans avec les frondeurs. — Madame de Longueville accouche à l'Hôtel de Ville. — Mort du fils de madame de Rohan. — Inondation de Paris. — La Reine favorable à la paix. — Condé veut la guerre. — Négociations de Mazarin avec les frondeurs. — Combat de Charenton. Clanleu et Châtillon y sont tués. — Exaspération des chef de la Fronde à l'idée de faire la paix. — Le duc de Beaufort introduit un convoi de blé dans Paris. — Pourparlers entre la cour et le parlement.

Pendant que nous souffrions dans Paris, l'armée du Roi bloqua la ville, et se saisit de tous les passages des vivres. Le maréchal de Gramont commandoit à Saint-Cloud, et le maréchal Du Plessis à Saint-Denis. Les gens de bien enfermés dans Paris se trouvèrent alors réduits à souffrir avec les coupables les incommodités de la guerre, dont ils méritoient d'être exempts par leur innocence et par leur affection au service du Roi. Chacun craignoit le pillage, et tous cachoient dans des niches ou dans des maisons religieuses ce qu'ils avoient de plus précieux ; car l'ordre n'étoit pas si grand que les plus grands désordres ne fussent à craindre. Le larcin étoit permis, les crimes étoient légitimes, les méchans étoient les maîtres; et, sous le nom de Mazarin, on pouvoit offenser qui on vouloit.

On fouilla beaucoup de maisons par ordre du parlement avec assez de rudesse. Le droit des gens étoit une chimère qui étoit traitée de ridicule; et les taxes commencèrent à se faire impunément sur tous ceux qui avoient de l'argent. Beaucoup de personnes de qualité, pour se retirer de ce désordre, se voulurent sauver déguisées, et particulièrement des femmes. Mais elles eurent quasi toutes de mauvaises aventures à conter à Saint-Germain quand elles y arrivèrent, et il eût mieux valu pour elles qu'elles fussent demeurées exposées à la famine et à la guerre que de se trouver le sujet de la gaieté des honnêtes bouffons de la cour, qui faisoient de fâcheuses histoires, devant le Roi et la Reine, des accidens survenus aux dames qui sortoient de Paris.

Parmi cette raillerie, la misère des habitans de Saint-Germain tenoit sa place. Ils n'avoient point d'argent ni de meubles que ceux que les soldats leur vendoient à bon marché, quand ils avoient pillé ces beaux villages qui environnent Paris. La haine publique déclarée contre le ministre étoit le prétexte apparent de la guerre et le plus grand malheur de la régence de la Reine. Cette aversion devoit être la cause de ses plus tristes et de ses plus sérieuses pensées ; cependant elle devint alors la plus ordinaire plaisanterie des courtisans. Les personnes qui avoient été maltraitées sous le nom de mazarins faisoient de leurs aventures l'entretien du cercle; et la chose enfin se tourna si aisément en gaieté que la Reine étoit la première à rire des injures atroces qui se disoient contre elle et contre son ministre.

La Reine ne rioit pas toujours : ses affaires alloient mal, et le parti contraire s'augmentoit. Le duc de Bouillon s'étoit enfin déclaré du parti de la Fronde[1].

[1] C'est la première fois que madame de Motteville emploie ce mot. Voici, selon Monglat (Mémoires, quatorzième campagne), quelle en fut

le marquis de Noirmoutiers[1] aussi ; et le duc de Beaufort étoit accouru à Paris pour avoir part à la guerre. Le maréchal de La Motte, pour se venger de sa prison, suivit l'exemple des autres. Tous furent déclarés généraux sous le généralissime le prince de Conti ; et le duc d'Elbœuf étoit le premier après lui. Quoique l'armée du Roi ne fût pas grande, les troupes de Paris ne lui auroient pas fait peur, sans qu'on jugea à Saint-Germain que tant de braves chefs en feroient assez pour les faire subsister long-temps ; de sorte que cette entreprise parut à la cour en mauvais état.

M. le prince étoit au désespoir de l'outrage qu'il croyoit avoir reçu par le prince de Conti son frère, et par madame de Longueville sa sœur. Et ce qui n'étoit d'abord qu'un désir d'obliger la Reine devint un véritable désir de se venger de sa famille, qui s'étoit séparée de lui. Il étoit le premier à se railler des bravoures du prince de Conti : il n'épargnoit nullement sa mauvaise taille[2] et la foiblesse de sa complexion, qu'il disoit n'a-

l'origine. « Il y avoit dans ce temps-là, dit-il, dans les fossés de la ville une grande troupe de jeunes gens volontaires qui se battoient à coup de pierre avec des frondes, dont il en demeuroit quelquefois des blessés et des morts. Le parlement donna un arrêt pour leur défendre cet exercice. Et un jour qu'on opinoit dans la grand'chambre, un président parlant selon le désir de la cour, son fils, qui étoit conseiller des enquêtes, dit : « Quand ce sera à mon tour, je *fronderai* bien l'opinion de « mon père. » Ce terme fit rire ceux qui étoient auprès de lui ; et depuis on nomma ceux qui étoient contre la cour *frondeurs*. »

Ce président se nommait le Coigneux, et son fils Bachaumont. Le mot fit fortune, et à l'instant on eut du pain, des chapeaux, des manchons, des éventails, des canons, des mouchoirs, des gants, des dentelles à la mode de la *Fronde*. Voy. aussi les Mémoires de Retz, qui dit qu'un marchand affidé fit à lui et à ses amis *des cordons de chapeau qui eussent quelque forme de fronde*, et qui eurent un immense succès. F. R.

[1] Louis de la Trémouille.

[2] « Le prince de Conti étoit bossu et contrefait, tellement que le prince de Condé, passant par la chambre du Roi, salua fort humblement un singe qui était attaché à un chenet de la cheminée de la chambre, et

avoir nul rapport aux fatigues et aux fonctions de général.

Le duc d'Orléans paroissoit triste; et comme il avoit eu de l'opposition à cette entreprise, il étoit fâché de voir qu'il n'y gagnoit que les injures des Parisiens et les plaintes du parlement; car cette compagnie avoit espéré sa protection, sur les paroles qu'il leur avoit données de ne les point abandonner à la vengeance du ministre. L'abbé de La Rivière, son favori, étoit en horreur au public; et il étoit accusé d'avoir contribué à la résolution que le duc d'Orléans avoit prise malgré lui de suivre la Reine à Saint-Germain.

Le prince de Conti et madame de Longueville se logèrent à l'Hôtel-de-Ville[1], pour servir d'otage au parlement et à la ville; et le duc de Longueville fit dessein d'aller en Normandie, pour conserver par sa présence cette province à son parti : ce qui leur devoit être d'une grande considération, et fort contraire au service du Roi.

Le 12 janvier, par ordre du généralissime, on attaqua la Bastille, qui fit mine de se vouloir défen-

lui dit avec un ton de dérision: *Serviteur au généralissime des Parisiens*. » (Mémoires de Monglat, quinzième campagne.)

[1] Retz raconte très en détail cette particularité. Le prince de Conti accompagna sa sœur à l'Hôtel de Ville, mais n'y demeura pas. Ce fut le coadjuteur qui, voyant les affaires prendre bonne tournure pour son parti au parlement, conduisit madame de Longueville, sa belle-fille, et madame de Bouillon avec leurs enfants, *avec une espèce de triomphe* à l'Hôtel de Ville. « La petite vérole, dit-il, avoit laissé à madame de Longueville l'esclat de la beauté, quoiqu'elle lui eût diminué la beauté; et celle de madame de Bouillon, bien qu'un peu effacée, estoit toujours très-brillante. Imaginez-vous, je vous supplie, ces deux personnes sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, plus belles en ce qu'elles paraissoient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfans entre leurs bras, qui estoient beaux comme mères. La Grève estoit pleine de peuple jusques au-dessus des toits; tous les hommes jetoient des cris de joie, toutes les femmes pleuroient de tendresse. » (Mémoires de Retz, année 1649.) F. R.

dre[1], et qui néanmoins se rendit aussitôt. Le parlement ordonna que les taxes qui avoient été faites sur eux, et l'argent qui avoit été pillé chez les particuliers, serviroient à lever des troupes; et les commissions furent expédiées pour quatorze mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Ceux qui s'enrôlèrent n'étoient pas de grands guerriers, et l'argent qui fut donné aux généraux, aux officiers et aux soldats fut meilleur pour ceux qui le reçurent, que les troupes ne furent utiles à ceux qui les payèrent. Le commandement de la Bastille fut donné au fils de Broussel[2], qui ne méritoit pas d'être si bien payé de ses criminelles entreprises.

Le comte de Fiesque, qui étoit aussi de ce parti parce qu'il n'a jamais voulu être de celui du Roi, prétendit commander à l'Arsenal; mais le duc d'Elbœuf s'y opposa, pour y faire mettre un conseiller de ses amis. Cette préférence lui fut honteuse; car les gens de robe à Paris ne ressemblent pas aux Romains, qui, en sortant du sénat et de la tribune aux harangues, alloient commander des armées, et quoiqu'il y ait plusieurs personnes dans cette profession qui ont beaucoup de naissance et de mérite, celle du comte de Fiesque, dont les aïeux ont pensé être souverains de la république de Gênes, étoit si grande, que c'étoit de faire tort à lui-même que de s'amuser à de si petites prétentions. Il auroit pu mériter du Roi, par de bonnes voies, des établissemens plus dignes de lui.

Le duc de Beaufort présenta requête au parlement pour être justifié sur les accusations qui avoient été

[1] Le duc d'Elbœuf mit en batterie contre la Bastille six canons seulement Le gouverneur, du Tremblay, eut la *permission d'emporter tous ses meubles*. F. R.

[2] Nommé La Louvière. Broussel eut le titre de gouverneur, et son fils celui de son lieutenant. F. R.

faites contre lui pendant sa prison ; et, de la même manière que le cardinal Mazarin avoit été condamné sans être ouï, ce prince fut absous, sans autres preuves de son innocence que celle d'être ennemi du ministre. Il fut reçu avec éloge, et béni de tous, comme un homme maltraité de la fortune, et dont la naissance et le courage leur pouvoit être utile. Ce premier rayon de gloire, qui l'avoit environné au commencement de la régence, lui avoit laissé quelque lustre ; et ceux qui, pendant sa faveur, en avoient fait leur héros n'osèrent changer de sentiment. Outre ces gens qu'on appelle esprits forts, parce qu'ils sont toujours contre le Roi, qui lui étoient attachés, il avoit le bonheur d'être ardemment aimé des Parisiens et des harengères ; et cet amour populaire lui a tant donné de réputation dans nos guerres, qu'il en a mérité le nom de roi des halles, dans tous les vaudevilles qui se firent alors.

Le 15 janvier, on ouvrit un avis au parlement, qui fut d'envoyer supplier la Reine de chasser d'auprès d'elle le cardinal Mazarin. Mais il fut rejeté, comme trop doux pour la cour ; et tous disoient qu'il ne falloit plus s'arrêter simplement à cet article ; qu'ils étoient en état de tout entreprendre, et de donner de nouvelles lois à l'État. Les princes cependant, et les grands seigneurs de ce parti, se soucioient beaucoup plus d'obtenir du ministre ce qu'ils désiroient, que de le chasser ni de s'amuser à réformer l'État. Tous disoient qu'ils vouloient y travailler, et les dupes seules entroient dans cette tromperie ; mais alors, ni bien long-temps depuis, chacun ne cherchoit que son intérêt particulier, et fort peu celui du public. Si quelqu'un avoit été capable de zèle et de fidélité pour ce bien public dont ils faisoient tant de bruit, il auroit renoncé à toutes ces injustes entreprises, et auroit connu que le

plus grand service qu'il auroit pu rendre à la France eût été de la laisser gouverner à la Reine, et à ce ministre qu'ils accabloient d'injures.

Il n'y avoit donc personne qui pensât à bien faire ni à vivre sagement. Tous vouloient maltraiter le cardinal pour l'humilier, et lui faire des affaires qui pussent l'embarrasser ; et presque tous vouloient qu'il demeurât, pour en pouvoir tirer leurs avantages. Il donnoit volontiers quand il étoit en mauvais état ; et ils ne savoient que trop qu'il n'épargnoit ni dignités ni argent pour se retirer de péril. La facilité qu'il avoit à pardonner à ses ennemis leur ôtoit encore cette animosité qui se rencontre dans le cœur des personnes qui sentent avoir offensé, et qui, n'espérant plus de grâce, poussent toujours leurs offenses jusqu'à l'extrémité ; et ils trouvoient fort commode de pouvoir espérer de se raccommoder toujours avec lui, et de rencontrer, en souffrant sa domination, les bienfaits et le pardon tout ensemble.

Le 16 ou 17 janvier, pour commencer la guerre, le maréchal de La Motte, avec environ cent chevaux, alla jusqu'à la vue des troupes du Roi ; et le maréchal Du Plessis vint aussitôt à sa rencontre. Les Parisiens qui eurent peur se retirèrent, à ce qu'ils dirent, par respect, et pour n'avoir pas voulu tirer les premiers contre les troupes du Roi. Ce même jour, le premier président, soit par quelque animosité particulière, soit pour faire quelque service à la cour, empêcha le coadjuteur de prendre séance au parlement. Il la prétendoit avoir en l'absence de son oncle, archevêque de Paris ; et le premier président ne put pas s'y opposer longtemps, car le coadjuteur avoit beaucoup d'amis. Il la prit malgré lui, disant qu'il y avoit des exemples où les coadjuteurs avoient pris la place des archevêques.

La ville de Rouen [1], dont le parlement étoit affectionné au duc de Longueville, et qui vouloit se conserver en état de faire ce qui lui sembleroit le plus à propos, finissant à la mode et selon le génie du pays, fit mine de se vouloir conserver pour le Roi ; et cependant ordonna que les portes seroient gardées, et que les bourgeois prendroient les armes. Le premier président étoit bon serviteur du Roi ; mais il n'avoit pas de crédit dans sa compagnie, et toute sa fidélité fut inutile à son service. La Reine, aussitôt qu'elle vit le duc de Longueville du parti de Paris, envoya Saint-Luc [2] trouver le marquis d'Hectot [3], fils du marquis de Beuvron, qui étoit au vieux Palais, pour lui porter la survivance de son père de lieutenant de Roi. Saint-Luc, qui étoit son oncle, le frère de sa mère, en lui donnant cette survivance, l'engagea au parti du Roi, et à lui conserver cette place selon qu'il étoit obligé de le faire. Le marquis d'Hectot accepta la récompense du service qu'on lui demandoit, et promit à son oncle tout ce qu'il vouloit de lui ; puis demeura dans le vieux Palais, sans beaucoup se soucier de ce qui en arriveroit.

La Reine envoya aussi le comte d'Harcourt, avec les

[1] Selon Monglat, les seuls parlements d'Aix et de Rouen priren parti pour la Fronde avec celui de Paris. Pour ce qui se passa à Aix, voyez Monglat, Mémoires, quinzième campagne.

Retz dit au contraire « qu'aussitôt que Paris se fût déclaré, tout le royaume branla. » Outre les parlements d'Aix et de Rouen, il cite celui de Toulouse, qui *fut sur le penchant et ne fut retenu que par la nouvelle de la conférence de Ruel.* Il ajoute que Reims, Tours, Poitiers, le Mans, prirent les armes en faveur de la Fronde ; et que « Bordeaux n'attendoit, pour se déclarer, que les lettres que le parlement avoient écrites à toutes les compagnies souveraines... Ces lettres furent interceptées du côté de Bordeaux. » (Mémoires de Retz, année 1649.) F. R.

[2] François d'Épinay.

[3] François d'Harcourt.

provisions du gouvernement de Normandie, pour se saisir de la ville de Rouen. Ce prince vaillant et hardi à la guerre, et trop timide dans une affaire de paix, s'arrêta au conseil du premier président, qui le fit demeurer au faubourg, et l'assura qu'il le feroit recevoir, en lui envoyant des députés aussitôt qu'il auroit averti sa compagnie de sa venue. Il lui conseilla d'envoyer sa commission au parlement, afin de faire délibérer là-dessus ; et se promettoit qu'il auroit l'honneur ce même jour de lui donner à souper. Le lieutenant-général Varangeville, qui étoit aussi serviteur du Roi, lui dit qu'il ne falloit point hasarder la chose ; qu'il feroit mieux d'entrer et d'apporter lui-même sa commission, afin de surprendre le parlement, et ne lui point laisser le temps de délibérer là-dessus, ni les moyens de l'exclure.

Le comte d'Harcourt, ne pouvant deviner lequel seroit le plus sûr, crut qu'il étoit de la prudence de suivre l'avis de celui qui étoit le chef de sa compagnie, et demeura au faubourg, attendant l'effet de leurs délibérations. Elles conclurent à éluder, et à gagner du temps : ce qui donna le moyen aux amis et serviteurs du duc de Longueville de faire des intrigues dans la ville, pour empêcher le comte d'Harcourt d'y entrer. Le Roi, qui avoit moins de créatures dans ce lieu que l'ancien gouverneur, fut celui qui perdit sa cause. Le président Bigot et quelques autres, sous prétexte de l'importance de l'affaire, proposèrent au premier président de faire assembler les semestres ; et, pour ne le pas étonner, lui montrèrent désirer de faire ce que le Roi leur commandoit. Le premier président, pour ne les pas choquer, leur accorda leur demande ; et cette docilité leur donna du temps pour mander promptement le duc de Longueville leur gouverneur.

Ce prince vint : il surprit le premier président ; mais il étoit attendu avec impatience par le président Bigot, qui, le sachant arrivé au vieux Palais, où il avoit été surprendre le marquis d'Hectot, sans peut-être le beaucoup affliger, l'envoya quérir comme ils étoient assemblés. Il prit sa place dans le parlement, avant que les voix fussent recueillies : si bien qu'il fit résoudre la compagnie de refuser le comte d'Harcourt, au grand regret de ceux qui avoient entrepris de le servir, et d'y rétablir entièrement la fidélité que des sujets doivent à leur souverain. Le président Bigot étoit le chef de cette cabale frondeuse, comme ennemi du premier président ; et cette émulation fut cause en partie que le Roi ne put conserver cette grande province : ce qui l'incommoda infiniment et lui fut d'un notable préjudice.

Le président de Gremonville, dont l'autorité étoit grande, n'y fit pas entièrement son devoir. Il se crut méprisé de la cour, et fut jaloux de la confiance que l'on avoit eue au premier président, dont le crédit n'étoit pas si grand que le sien. Par ce sentiment, le zèle qu'il avoit toujours eu pour le service du Roi demeura muet, et l'empêcha de satisfaire pleinement à ses premières obligations. Il est à plaindre d'y avoir manqué, d'autant plus qu'il avoit d'ailleurs beaucoup de capacité et de réputation.

Le comte d'Harcourt fut contraint de se retirer, avec le chagrin de n'avoir pas réussi dans son dessein. Il disoit pour sa justification qu'il étoit allé en Normandie sans troupes et sans argent, et que, n'ayant point de quoi se faire autoriser, il n'osa se hasarder à recevoir un affront. Ce qui n'est pas une foible excuse, puisqu'en effet rien ne se fait sans finances et sans forces, ces deux choses ayant été de tout temps les nerfs de la guerre. Il se retira donc au Pont-de-l'Arche,

et de là il fut quelque temps à Écouis, avec peu de troupes et beaucoup de courage, résolu de s'opposer aux entreprises du duc de Longueville, s'il eût voulu incommoder le Roi dans sa demeure de Saint-Germain. Les Normands et leur gouverneur se contentèrent de se tenir en repos, sans troubler ni eux ni le Roi. Le duc de Longueville voulut seulement chasser Saint-Luc du vieux Palais, parce qu'il ne croyoit pas devoir approuver que son neveu servît contre le Roi : ce qu'il fit; et Saint-Luc partit avec assez de regret d'avoir mal réussi dans sa négociation. Le duc de Longueville sachant que le marquis de Beuvron, qu'il avoit amené de Paris avec lui comme son ancien ami, ne lui feroit point de mal, quoique son fils eût promis le contraire, les laissa tous deux au vieux Palais, et s'en alla à Caen donner ordre à la conservation de ses autres places. Il crut avec raison que le père et le fils ne faisant pas grand cas de la fidélité qu'ils devoient au Roi, ni même de ce qu'ils lui devoient à lui-même, seroient néanmoins plus volontiers du côté le plus commode pour eux, et qu'ainsi ils demeureroient dans ses intérêts.

Le 21 janvier, les généraux de Paris firent une grande sortie à dessein d'escorter un convoi de blés qu'ils ne trouvèrent point, et ne rapportèrent aucune marque de victoire de ce grand exploit de guerre que celle d'un rhume général, parce qu'il faisoit très-froid. Comme le pain commençoit d'enchérir, le peuple de Paris redoubla de furie contre toutes les personnes de qualité qui paroissoient mazarins : ce qui rendit la canaille pire que des démons. La crainte de la souffrance, qui les devoit adoucir, ne servit qu'à augmenter leur rage. Les inutiles, qui s'amusoient à crier, s'opposoient à la sortie de ceux qui vouloient aller à Saint-Germain ou dans leurs maisons de campagne, et leur faisoient

mille outrages. Les propres meubles du Roi et de la Reine, ses habits et son linge qu'elle avoit voulu ravoir, avoient été pillés ; et le nom du Roi devint si odieux à ses sujets, que ses pages et valets de pied étoient courus dans les rues comme des criminels et des ennemis. L'animosité des séditieux vint enfin à un tel excès, qu'il falloit faire changer de livrée à ceux qui avoient l'honneur de porter celle du Roi, quand on les envoyoit à Paris.

La princesse de Carignan et la princesse sa fille sortirent dans un coche, faisant semblant d'aller dans un pays lointain ; elles portèrent avec elles leurs pierreries, qui étoient belles. Le parlement envoya fouiller les maisons de ceux qui étoient attachés au cardinal, et son banquier fut maltraité. Les sages voyoient ces maux avec douleur, et même quelques-uns du parlement craignoient la puissance de tant de princes et de maîtres ; mais l'heure n'étoit pas venue où ils devoient être tout-à-fait désabusés.

La première levée de deniers, qui avoit monté, à ce qu'on disoit, à trois millions de livres, étant finie, il fallut que les principaux de la ville et du parlement fissent sur eux de nouvelles taxes. Le président de Novion donna lui seul cette seconde fois cinquante mille livres : et à son exemple beaucoup de personnes firent de magnifiques libéralités. Mais cela ne leur plaisoit pas, et il est à croire qu'ils auroient alors volontiers préféré la condition obscure des particuliers à l'honneur qu'ils avoient de commander à des princes et d'en être servis; car les gages de telles gens sont grands. Le seul duc d'Elbœuf, sous prétexte de faire des levées, leur coûtoit déjà, lui et ses enfans, plus de quarante mille écus : mais enfin il falloit soutenir les fautes passées, et avoir du pain.

Le duc de Beaufort, à la tête de cinq ou six mille hommes, fit dessein d'aller attaquer Corbeil. Il étoit ce jour-là monté sur un cheval blanc ; il mit quantité de plumes blanches à son chapeau ; et dans cet état ayant attiré par sa bonne mine l'admiration du peuple, il en reçut de grandes bénédictions. Le prince de Conti[1] alla le conduire jusques à la porte de la ville. Le coadjuteur, aussi grand guerrier que bon prédicateur, étoit de la partie ; et le duc de Brissac son parent et ami, qui étoit aussi du parti de Paris, fut de cette entreprise.

Le lendemain, cette armée parisienne revint sans coup férir. Ces badauds quittèrent leur général à trois pas des portes de la ville : et leur poltronnerie fut cause que ce prince, malgré sa valeur et le désir qu'il avoit de se venger, n'osa jamais attaquer Corbeil[2] ; car le prince de Condé, qui faisoit la guerre dans les formes, y avoit mis douze cents hommes pour le garder. Toute la bravoure des badauds ne s'occupa qu'à prendre quelques bœufs et quelques vaches, qu'ils amenèrent dans Paris pour réjouir le peuple. Leurs exploits guerriers se terminoient toujours à cette conquête, dont M. le prince se railloit fortement, et en faisoit de bons contes à la Reine. Mais, après tout, il n'y avoit pas tant de quoi se moquer, car ils faisoient ce qu'ils vouloient faire, donnant des vivres aux Parisiens et faisant languir l'entreprise du Roi. Elle recevoit encore beaucoup de retardement par les hotteurs et paysans, qui toute la nuit s'échappoient des quartiers du Roi pour appor-

[1] « Le prince de Conti faisoit souvent des revues à la place Royale, en présence des dames, qui trouvoient ces troupes fort belles, tant elles étoient lestes et pleines de rubans. » (Monglat, Mémoires, quinzième campagne.) F. B.

[2] Monglat donne quelques détails intéressants sur ce point. (Mém., quinzième campagne.) F. B.

ter vendre leurs denrées à Paris, où ils les vendoient mieux et plus chèrement.

Les bourgeois, qui jusques alors n'avoient point encore beaucoup souffert, étoient si fiers qu'ils ne craignoient rien ; et les imprécations contre la Reine et le ministre redoubloient chaque jour avec beaucoup d'insolence. Le prince de Conti et le parlement avoient envoyé traiter en Espagne, afin de pouvoir subsister par les forces étrangères quand les autres leur manqueroient. Ils se moquoient des menaces du ministre, qui faisoit courir le bruit qu'il s'accommodoit avec le duc de Lorraine, et que Pigneranda, le ministre du roi d'Espagne, alloit venir sur la frontière traiter la paix avec lui.

Mais comme les forces du Roi surmontent d'ordinaire celles de ses sujets, la Reine espéroit un favorable succès de son entreprise, et disoit qu'elle ne craignoit rien que la paix et la bonté du cardinal, et qu'il ne lui prît envie de s'accommoder désavantageusement. Elle affectoit de le dire devant le duc d'Orléans, de crainte qu'il ne se laissât persuader par le parlement à vouloir faire quelque honteuse négociation, au préjudice de l'autorité royale et des intérêts de son ministre. Son dessein n'étoit pas de l'éloigner ; et elle vouloit faire entendre aux princes, en parlant de cette sorte, qu'elle ne seroit pas capable de se laisser entamer là-dessus. Le cardinal, pour montrer aux Parisiens que le bruit de la paix avec l'Espagne n'étoit pas mal fondé, désira que le duc d'Orléans, M. le prince et lui allassent dîner à Saint-Cloud, où ils firent venir un Espagnol, secrétaire de Pigneranda, qui paroissoit être envoyé de la part de son maître pour en faire les premières propositions ; et là se fit un grand repas accompagné de gaieté, afin de montrer à cet Espagnol que le siége de Paris n'étoit qu'une bagatelle.

Le duc d'Orléans agissoit comme un bon prince qui ne vouloit point faire de mal à la Reine, mais qui étoit fâché du siége de Paris, et qui ne vouloit pas perdre les créatures qu'il avoit dans le parlement. Il leur fit écrire qu'il étoit affligé de l'état où étoit la France, qu'il avoit quitté Paris avec regret, et seulement pour ne pas laisser le Roi et la Reine entre les mains de M. le prince, et que son plus grand désir étoit de contribuer à la paix. L'abbé de La Rivière, qui savoit être haï et menacé, craignoit que cette haine ne le fît périr, parce qu'il n'avoit pas les mêmes forces pour se soutenir qu'avoit le ministre. Pour adoucir les esprits, il fit dire aux principaux du parlement que son maître les protégeroit dans les occasions, et qu'il étoit à Saint-Germain avec intention de procurer le bien public et celui de chacun en particulier.

Ces offres et ces douceurs firent naître de grands desseins, et attirèrent au duc d'Orléans beaucoup de propositions anciennes et nouvelles. Châteauneuf lui en fit faire par ses amis ; madame de Rhodes sa confidente, et amie du duc de Beaufort, fit entendre à l'abbé de La Rivière que s'il croyoit se faire cardinal par la Reine, il ne le seroit jamais, et qu'il se repentiroit de ne pas faire accepter par son maître la régence qu'on lui offroit, et qu'on aurait peut-être pu lui donner. Le négociateur, à ce qu'il me conta, devoit à son refus offrir à M. le prince la qualité de généralissime ; mais toutes ces négociations furent inutiles. Ils vouloient séparer le duc d'Orléans de la Reine, et le priver de la véritable et légitime puissance dont il jouissoit, par l'espoir d'une fausse grandeur : mais il fut assez sage pour estimer le solide bonheur qu'il possédoit, et le préférer aux calamités infructueuses qui suivent d'ordinaire une injuste prétention. L'équité eut plus de pouvoir sur lui que les

intrigues des frondeurs, dont les chefs étoient remplis de beaucoup de fausses maximes.

Le prince de Conti et madame de Longueville, selon cette fausse prudence humaine qui se trompe incessamment, voulurent aussi séparer le duc d'Orléans de la cour, souhaitant peut-être d'en faire un régent malheureux et disgracié. Ils lui firent donc offrir les mêmes choses que le parlement et les frondeurs, et crurent qu'en privant la Reine de ce secours ils arriveroient à une grande puissance. Ils crurent peut-être que cette princesse, assistée de M. le prince, servie des armées et des grands du royaume attachés au Roi, trouveroit des forces pour subsister; et qu'alors, se raccommodant avec le chef de leur famille, et lui et eux ensemble tireroient de la foiblesse du ministre tout ce qu'ils prendroient la peine de désirer.

Le coadjuteur, Châteauneuf et les autres, intérieurement opposés à la cabale de madame de Longueville, vouloient davantage. Leur dessein étoit entièrement tourné vers la grandeur du duc d'Orléans. Ils le vouloient régent dominant; et s'ils avoient pu, il est à croire qu'ils auroient perdu la Reine et M. le prince. Mais le duc d'Orléans, dont les intentions étoient bonnes, n'écouta nulle de ces propositions, et en demeura constamment au seul et unique projet de la paix qu'il vouloit faire. Il l'a fit enfin, mais d'une manière fort désavantageuse à l'autorité royale, dont il sembloit vouloir être le protecteur. Il est infiniment estimable de ne s'être pas laissé corrompre par tant de sujets de tentation, et par tant d'esprits gâtés qui l'environnoient.

Pendant qu'on traite de tous côtés, madame de Longueville, l'ame du parti parisien, et chez qui les conseils se tenoient, accoucha dans l'Hôtel-de-Ville d'un fils

qui fut nommé Charles-Paris [1]. Et, malgré l'état où elle étoit, le plaisir de l'intrigue lui donnant des forces, elle ne laissoit pas, quoique délicate de son naturel, d'entendre, de parler et d'agir. Ce qui fait voir que les passions emportent la nature au delà d'elle-même, et que rien ne les sauroit arrêter que Dieu seul, par sa grâce et par un grand détrompement.

Le petit Tancrède [2], fils de madame de Rohan, étoit à Paris, où il espéroit trouver de l'appui. Le prince de Condé avoit hautement porté les intérêts de Chabot et de madame de Rohan sa fille. Il avoit été le protecteur de leur mariage ; et l'étant alors du ministre, il falloit nécessairement que cet enfant, qui n'avoit point encore de père, trouvât de l'assistance dans le parlement, qui regardoit ce prince comme son ennemi.

Tancrède approcha bien près du bonheur qu'il souhaitoit. Le parti parlementaire le favorisa ; les parens du feu duc de Rohan le reconnoissoient pour son fils, ils trouvoient avantageux pour eux que le fils de la mère fît revivre le nom du père, et passoient légèrement sur le doute de sa naissance ; car ils croyoient avec raison qu'il ne seroit pas le seul qui porteroit à faux titre le nom et les armes d'une illustre maison. Les huguenots, qui alors étoient fidèles au Roi, n'étoient pas fâchés néanmoins de revoir un duc de Rohan de leur religion, et souhaitoient seulement qu'il pût devenir capable de leur servir de chef, si un jour ils vouloient former quelque entreprise dans l'Etat.

Ces favorables dispositions, qui alloient rendre la bizarre naissance de Tancrède un prodige de bonheur,

[1] Ce fils fut tenu sur les fonts par le prévôt des marchands au nom de la ville. De là le prénom de *Paris* donné au jeune prince. F. R.

[2] Madame de Rohan voulait le reconnaître pour son fils, afin de déshériter sa fille qui avait épousé malgré elle Henri de Chabot.

furent anéanties par la mort qu'il reçut auprès du bois de Vincennes, en une sortie que firent les Parisiens. Malgré sa jeunesse, qui n'étoit pas encore fort éloignée de l'enfance, il y fit des merveilles de sa personne, et donna tant de preuves de sa valeur, qu'il laissa dans le monde cette créance de lui : que s'il n'étoit fils du duc de Rohan ce grand capitaine, il l'étoit du moins d'une personne de qualité qui sans doute ne manquoit ni de grandeur ni de courage.

Il faut que les conquérans fassent plus que le commun des autres hommes. Il savoit déjà qu'il avoit à combattre non-seulement pour la gloire, mais encore pour acquérir un père, un nom, des parens, de grandes terres et de la fortune, et surtout pour fuir une honteuse destinée. Sa mère, la vieille duchesse de Rohan, qui avoit fondé toutes ses espérances sur lui, et qui croyoit par son rétablissement se pouvoir venger de sa fille, fut sensiblement affligée de sa mort. Ceux qui paroissoient ses parens et qui le vouloient adopter le regrettèrent; et toute sa famille, ôté sa sœur, en fut affligée[1]. Peut-être que la force du sang leur fit jeter des larmes, et qu'elles étoient une marque de la vertu de sa mère et de la vérité de ses paroles. Sur de telles choses, le doute est, ce me semble, le parti le plus sûr et le plus juste; car ce qui paroît le plus vrai ne l'est quelquefois pas, et ce qui tout de même nous paroît plein de mensonge est souvent plus digne d'estime que de mépris. En cette occasion, il y avoit à remarquer que la duchesse de Rohan la mère avoit paru grosse à Venise, dans le temps qu'elle étoit avec son mari.

Les misères commençoient alors dans Paris à se faire

[1] « Cette mort finit les grands procès qu'il avoit contre le duc de Rohan-Chabot, qui avoit épousé sa sœur, et le soutenoit être bâtard, » dit Monglat (Mém., quinzième campagne). F. R.

sentir[1], et les pauvres pâtissoient déjà beaucoup. Toutes les denrées enchérissoient ; et quoique ce fût peu souffrir pour une ville assiégée, cette disette ne laissoit pas d'incommoder beaucoup, et surtout les pauvres. Les eaux étoient fort débordées cette année, et Paris étoit devenu semblable à la ville de Venise. La Seine le baignoit entièrement : on alloit par bateau dans les rues ; mais bien loin d'en recevoir de l'embellissement, ses habitans en souffroient de grandes incommodités ; et les dames, pour faire voir leur beauté, ne se servoient nullement de ces gondoles si renommées que l'on admire sur les canaux vénitiens. La nature a mis un bel ordre en toutes choses : ce qui sert d'ornement en certains lieux seroit une grande laideur en d'autres. Ainsi cette belle rivière, la richesse et la beauté de Paris, n'étant plus renfermée dans ses bornes ordinaires, ruinoit, par cette trop grande abondance de ses eaux, la ville qu'elle baignoit plus qu'à son ordinaire, et lui ôtoit les avantages qu'elle lui donne quand elle se contente de couler doucement dans son lit naturel.

Pendant que les calamités augmentent à Paris, les conseils redoublent à Saint-Germain, où l'inquiétude étoit proportionnée au mauvais état des affaires du Roi. Des deux côtés on souffroit. Le duc d'Orléans, suivant son inclination favorable au bien public, fit écrire à ses créatures qu'il les conseilloit de penser à la paix. Il fait plus : il en parle à la Reine, qui, malgré ses sentimens, est contrainte de l'écouter. Ce radoucissement fit venir à la cour l'archevêque de Toulouse, de la part de quel-

[1] L'armée royale comptait cependant à peine quatorze mille hommes. « Et le peuple de la campagne étoit si porté d'inclination pour le parti du parlement, que toutes les nuits les paysans passoient à petit bruit avec des hottes chargées de pain, et en si grand nombre, que cela contribua beaucoup à la subsistance de la ville. » (Mémoires de Monglat, quinzième campagne.) F. R.

ques-uns du parlement ; et il eut une grande conférence avec le ministre, qui lui témoigna désirer de pacifier toutes choses. Ceux qui commandoient le parti des factieux n'y étoient pas encore tout-à-fait disposés ; et le voyage de ce prélat n'eut alors aucun effet, que celui de commencer de part et d'autre à tracer les prémices d'un accommodement futur. A son retour, le prince de Conti lui défendit de rendre compte en public des favorables paroles qu'on lui avoit dites. Il eut peur que les peuples ne s'humiliassent, et que le respect qu'ils devoient au Roi ne reprît sa place dans leurs cœurs.

Le ministre commençoit alors à dire qu'il vouloit bien s'en aller hors de France, pourvu que l'autorité royale n'en fût point blessée ; et, quelqu'un lui disant par moquerie que tout iroit bien pourvu qu'il s'en allât, il répondit sérieusement qu'il étoit prêt de partir et qu'il ne demandoit, pour être content, que de voir le Roi respecté et obéi par ses peuples.

M. le prince ne vouloit point de paix ; et, sachant les négociations du duc d'Orléans, il dit à Seneterre qu'il ne traitoit avec aucun du parti ennemi ; mais que si M. le duc d'Orléans ou le ministre se laissoient entendre là-dessus, qu'il traiteroit avec mille, parce qu'il ne vouloit pas être pris pour dupe, et demeurer le dernier chargé de toute la haine publique. Il disoit de plus qu'il vouloit vaincre les Parisiens comme des poltrons, et les généraux comme des gens qui ne pouvoient s'accommoder ensemble, et dont la valeur étoit inutile, par la différence des sentimens et des cabales, et par le désordre qui se rencontre toujours dans un grand parti composé de plusieurs personnes.

La Reine fit consulter soigneusement de grands docteurs, pour savoir si en conscience elle ne pouvoit pas continuer la guerre. Elle leur fit voir qu'elle avoit

été contrainte à la faire, par les cabales du parlement qui le portoient à une désobéissance manifeste, et par la révolte des peuples; et mit pour fondement de sa consultation qu'elle avoit intention de faire la paix, aussitôt qu'elle verroit cesser les causes de la guerre. Sur cette proposition, on lui répondit qu'elle la pouvoit faire; mais que, pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable, elle étoit obligée de rechercher l'accommodement par toutes les voies raisonnables et possibles, et qui manifestement ne lui seroient point désavantageuses.

Quelques personnes persuadées par la voix du peuple, et qui en jugeoient sur le bruit public qui se faisoit contre le Mazarin, lui dirent qu'elle étoit obligée d'ôter le cardinal du ministère. Mais elle n'en voulut rien faire, parce qu'elle étoit persuadée que ce relâchement seroit dangereux à l'autorité royale et contraire au service du Roi. Elle ne voyoit point d'homme capable de remplir sa place, qui ne fût attaché à Monsieur ou à M. le prince. C'est pourquoi elle répondit toujours sur cet article, à ceux qui lui en parlèrent, qu'elle ne vouloit pas faire la même faute qu'avoit faite le roi d'Angleterre, abandonnant son ministre à la rage publique, de peur qu'elle ne causât d'aussi mauvais effets contre elle que ce prince en ressentoit alors en sa propre personne et en son État.

Le cardinal cependant ne trouvoit point honteux de rechercher ceux qu'il avoit menacés peu auparavant. Il envoyoit souvent de ses amis et de ses domestiques dans Paris, pour traiter avec ceux du parlement qui avoient le plus de crédit dans la compagnie. Il y en avoit de bien intentionnés. Beaucoup de gens sages avoient horreur de la guerre; et, par ces solides raisons, on peut croire que ces ambassadeurs étoient sou-

vent bien reçus. La négociation, selon le génie du ministre, se trouvoit toujours de la partie, soit avec ses plus grands ennemis, soit avec ceux qui sans le haïr, vouloient s'accommoder avec lui. Il ressembloit en cela à cette grande princesse Catherine de Médicis, qui, pour gagner du temps, fit plusieurs fois la paix avec les huguenots, quoiqu'elle vît bien qu'elle ne servoit qu'à donner quelque trêve à ses maux, et nullement à les faire cesser. La mollesse qui paroissoit alors dans sa conduite ne lui a pas à la fin mal réussi; mais elle a quelquefois paru si laide, qu'il est impossible de lui en donner des louanges: et s'il en a tiré quelque avantage, il en faut adorer la Providence divine, et, après elle, en attribuer l'honneur à la courageuse résistance de la Reine.

Les généraux frondeurs eurent avis que l'armée du Roi devoit venir attaquer Charenton, un de leurs meilleurs passages pour leur faire venir des vivres dans Paris. Ils y avoient mis une garnison considérable, et un vaillant homme pour le défendre. Quand on le sut à Paris, ceux qui y commandoient firent aussitôt dessein de l'empêcher et de sortir avec toutes leurs troupes, qui étoient en aussi grand nombre qu'ils le vouloient. La multitude en étoit infinie, et chaque Parisien étoit alors soldat, mais soldat sans courage.

Les généraux, qui se sentoient le cœur capable de tout entreprendre, étoient assez hardis pour dire qu'ils donneroient bataille s'ils le jugeoient à propos; mais je pense qu'en le disant ils avoient déjà jugé qu'ils ne le devoient pas faire. La politique et la raison les obligeoient de menacer et de craindre; et leur défendoient, en faisant les braves, de montrer la foiblesse de leur parti par les mauvaises troupes qu'ils commandoient.

M. le prince, la terreur des Parisiens, vint donc

(le 8 février), comme un torrent qui emporte tout ce qu'il rencontre, fondre sur ce village retranché, barricadé, et bien muni de braves gens. Le duc d'Orléans étoit en personne dans l'armée du Roi ; et tout ce qui portoit une épée, de ceux qui étoient à la cour, y fut aussi. L'armée étoit petite[1], mais elle étoit bonne, et le nom du général augmentoit ses forces de beaucoup. M. le prince, accoutumé à de plus grandes victoires, enleva le quartier, tua tout ce qui lui osa résister, et tailla en pièces la garnison, qui étoit de deux mille hommes[2]. Clanleu, qui la commandoit, y fut tué, se défendant vaillamment, refusant la vie qu'on lui voulut donner, et disant qu'il étoit partout malheureux, et qu'il trouvoit plus honorable de mourir en cette occasion que sur un échafaud.

En suite de cette expédition, M. le prince rangea son armée en bataille, et eut le loisir de la mettre en bon ordre avant que celle de Paris pût arriver à la vue de ses troupes. Les deux armées furent assez long-temps à se regarder, sans se faire aucun mal. Celle du Roi avoit fait ce qu'elle avoit eu dessein de faire ; et celle de Paris n'avoit que de très-foibles intentions de l'attaquer, et pas assez de courage pour résister aux troupes du Roi. Ses moindres goujats étoient des Césars et des Alexandres, en comparaison de leurs meilleurs soldats.

Cette nombreuse et mauvaise armée ne sortit point de ses retranchemens, qui furent les dernières maisons de Picpus[3]; et l'arrière-garde demeura toujours

[1] Six mille hommes à peine, selon Monglat. F. R.

[2] Monglat dit qu'il y avait là *neuf régimens parlementaires*. F. R.

[3] « Plus de cinquante mille hommes sortis de Paris se mirent en bataille dans la plaine, depuis Picpus jusqu'à la rivière, et furent spectateurs de ce combat, la vallée de Fécamp entre deux, et virent six mille hommes défaire leurs gens, sans jamais oser avancer pour les secourir. » (Mém. de Monglat.) F. R.

bien à son aise dans la place Royale, et ne vit que le cheval de bronze qui, portant la représentation de Louis XIII, leur devoit faire honte d'aller combattre son fils et leur Roi. Mais, bien loin d'avoir ce sentiment, toute leur bravoure n'eut aucun effet, que celui de leur faire donner mille malédictions à ce jeune monarque, que peu d'années auparavant ils avoient reçu comme un présent du Ciel, octroyé à leurs vœux et à leurs prières. Les deux armées se retirèrent chacune de leur côté : celle du Roi glorieuse et satisfaite, et celle de Paris bien honteuse de n'avoir donné d'autres preuves de sa vaillance que celle des menaces et des injures. Elles n'avoient pas été faites à leurs ennemis d'assez près pour être entendues, et c'est pour cette raison qu'elles ne furent pas vengées.

Le duc de Châtillon fut blessé à mort en cette occasion ; dont M. le prince fut touché. Il le pleura, et témoigna pour lui, aussi bien qu'il l'avoit déjà fait pour d'autres, qu'il étoit quelquefois susceptible de beaucoup d'amitié. Ce jeune seigneur fut regretté publiquement de toute la cour, à cause de son mérite et de sa qualité ; et tous les honnêtes gens eurent pitié de sa destinée. Sa femme, la belle duchesse de Châtillon, qu'il avoit épousée par une violente passion, fit toutes les façons que les dames qui s'aiment trop pour aimer beaucoup les autres ont accoutumé de faire en de telles occasions. Et comme il lui étoit déjà infidèle, et qu'elle croyoit que son extrême beauté devoit réparer le dégoût d'une jouissance légitime, on douta que sa douleur fût aussi grande que sa perte. Cet aimable mari, reconnoissant sa faute, en demanda pardon en mourant à celle qu'il avoit offensée, préférant d'autres chaînes aux siennes. Il le fit en des termes si obligeants, à ce qu'elle m'a depuis dit elle-même, qu'il est à croire que la co-

lère et la jalousie laissèrent quelque place à la tendresse, et n'étouffèrent pas tout-à-fait une amitié qui avoit paru si grande.

Les généraux parisiens, mal satisfaits de leur journée, se retirèrent doucement. Ils essuyèrent mille injures de leurs bourgeois, qui étoient en colère de ce qu'on ne les avoit pas menés au combat. Ils juroient qu'ils auroient fait des merveilles, et qu'ils auroient porté la mort et l'effroi dans toute l'armée du Roi. Leur chagrin procédoit de ce qu'ils avoient perdu un passage qui leur apportoit des vivres, qu'il ne leur restoit plus que Brie-Comte-Robert ; et n'ayant que cette seule ressource, ils voyoient que bientôt ils seroient en état de craindre la faim. Mais, quoique leurs généraux en fussent plus tristes qu'ils ne le pouvoient être, comme ils n'étoient pas persuadés de leur vaillance, ils n'osèrent jamais attaquer les enseignes royales ; et le duc de Bouillon, qui alors étoit malade et que l'on avoit envoyé consulter sur ce sujet, n'en avoit point été d'avis.

Ce même jour, pendant l'absence des généraux ennemis du Roi, ceux qui étoient à Paris affectionnés à la cour et amis du ministre, firent proposer au parlement, par les gens du Roi[1], une députation vers la Reine, pour lui rendre de très-humbles remercîments de ce que l'archevêque de Toulouse avoit dit de sa part. Il n'avoit pas si ponctuellement obéi au prince de Conti, qu'il n'eût fait savoir aux principaux de cette compagnie le favorable traitement qu'il avoit reçu à Saint-Germain ; et ceux qui avoient de bonnes intentions en firent un bon usage.

[1] Pour tout ce qui se passa dans le parlement pendant le siége ou plutôt le blocus de Paris, voyez les Mémoires d'Omer Talon. Ils confirment sur tous les points le témoignage de madame de Motteville. F. R.

Le premier président, qui étoit plus royaliste que frondeur, ou qui étoit de tous les partis quand bon lui sembloit, appuya cette proposition. Le président de Mesmes, alors assez affectionné pour la cour, le doyen et quelques autres en firent autant. Mais ce qu'on appeloit les frondeurs firent un grand bruit, et forcèrent ceux qui vouloient la députation à se taire. Ceux-là, après avoir quelque temps souffert leur mutinerie, recommencèrent par plusieurs fois à la proposer ; et toujours les cris frondeurs redoublèrent à mesure que le zèle des sages continuoit de paroître. Comme les frondeurs eurent peur de perdre leur cause, un d'entre eux courut vitement avertir le prince de Conti, qui à cette nouvelle vint aussitôt au Palais. Il représenta à la compagnie qu'il étoit bien dur à lui, et aux autres de leur parti, de voir qu'ils voulussent ordonner d'une affaire de cette importance, pendant que leurs généraux étoient à la campagne, exposant leur vie pour leur querelle. Avec ces raisons et le bruit des frondeurs, il rompit ce dessein ; et revenant à l'Hôtel-de-Ville, il crut, comme il étoit vrai, avoir plus vaillamment combattu que ceux qui étoient allés à la guerre.

Le premier président dit tout haut, en cette occasion, qu'il étoit impossible de plus tenir le parlement si on en vouloit user de cette manière. Les esprits en effet étoient si égarés de la raison, que pendant ces désordres, et particulièrement dans les journées où il s'agissoit de quelques affaires importantes, ils portoient tous de petits poignards sous leurs robes, pour s'en servir selon leurs besoins, et l'intérêt du parti qu'ils avoient dans le cœur[1].

[1] Tambonneau, conseiller au parlement, et de mes amis, me dit qu'il en portoit un, et que ses confrères en faisoient autant. (*Note de l'auteur.*)

Les généraux de retour, sachant ce qui s'étoit passé au parlement, connurent aisément que leurs affaires alloient mal, et que plusieurs inclinoient à la paix. Ils jugèrent qu'il étoit impossible que leur parti subsistât long-temps ; et la peur qu'ils eurent de périr les obligea de mettre en délibération, en présence de madame de Longueville, d'arrêter le premier président. Quelques-uns dans ce conseil furent d'avis de le faire tuer par le peuple, et d'en faire autant à ceux qui avoient témoigné approuver la députation vers la Reine. Les propositions les plus extrêmes y furent faites par ceux qui avoient plus de passion que de sagesse. Le coadjuteur[1] n'étoit point modéré. Il ne pratiquoit pas les vertus que le christianisme demande pour vivre selon les règles de l'Évangile, et selon les obligations d'un homme de sa profession. Il hasardoit tout pour arriver au but de ses désirs ; et, voulant de la gloire, il montroit avoir des sentimens qui le déshonoroient.

Le 9 au soir, le duc de Beaufort partit pour aller à Étampes au-devant d'un convoi de blé et de bétail, dont le peuple avoit un grand besoin. A son retour, il fut attaqué par les troupes que commandoit le maréchal de Gramont, qui n'osa le pousser tout-à-fait, de crainte de la multitude parisienne, qui commençoit à sortir pour venir au secours de leur prince bien-aimé. On nous dit alors que si ce général royaliste, dans un certain défilé, eût voulu profiter de l'occasion, il auroit taillé en pièces le duc de Beaufort, et lui auroit pris tout son butin ; mais ce prince, qui ne fut que foiblement attaqué, se défendant vaillamment, hasarda généreusement sa vie pour conserver celle des bœufs et des

[1] Le cardinal de Retz assure que ce fut malgré lui et à l'instigation du duc de Bouillon que ces propositions furent agitées.

moutons qui devoient nourrir ses bons amis les Parisiens. Le maréchal de La Motte alla le secourir, et lui aida à se tirer d'affaire, car il s'étoit un peu trop engagé au combat. Il sortit une si grande quantité de peuple au-devant de lui, que toute la nuit ne put pas suffire pour leur donner le temps de rentrer dans la ville, et débrouiller cet embarras où tant de bêtes de toute nature se rencontrèrent mêlées ensemble.

Le 12 février, arriva un héraut d'armes de la part du Roi, qui se présenta à la porte de Saint-Honoré, vêtu d'une mandille sans manches, de velours bleu, couverte de fleurs de lis d'or, une toque de velours noir à sa tête, et un bâton à sa main couvert d'un même velours, et pareillement semé de fleurs de lis. Le capitaine de la porte[1] lui dit qu'il ne pouvoit le laisser entrer sans le consentement du prince de Conti et du parlement. M. de Maisons, qui y commandoit en qualité de colonel du quartier, fut celui qui en alla donner avis à l'un et à l'autre.

Le parlement s'assembla aussitôt pour aviser à ce qu'il devoit faire. Il fut arrêté de lui refuser l'entrée, et que les gens du Roi iroient à Saint-Germain représenter à la Reine que le Roi n'ayant point accoutumé d'envoyer de hérauts à ses sujets, ils avoient refusé de le recevoir sous le nom d'ennemis, et la supplier de leur dire ce qu'elle désiroit de faire savoir au parlement. Cette députation ne déplut point à la cour, parce qu'elle étoit respectueuse, et donnoit lieu à quelques propositions d'accommodement que tous les gens de bien dési-

[1] Il faut lire aussi sur ce point les Mémoires de Retz. Il prétend que ce héraut d'armes était un piége du cardinal; qu'il était envoyé pour semer des écrits *diffamatoires* contre la Fronde, etc. Ce fut, selon lui, le prince de Conti qui empêcha d'entendre ce héraut et d'ouvrir ses paquets cachetés. F. B.

roient avec ardeur. Il fut ordonné, de plus, que M. de Maisons garderoit les paquets tout cachetés jusques à nouvel ordre.

Il y en avoit trois, un pour le parlement, un autre pour le prince de Conti, et un autre pour la ville[1]. Dans le premier, le Roi faisoit mention de la déclaration qui avoit été faite à sa sortie, par laquelle on leur enjoignoit d'aller à Montargis; et de celle qui avoit été donnée contre eux en conséquence de leur désobéissance, où tous ceux de cette compagnie étoient déclarés criminels de lèse-majesté; et la conclusion étoit que, nonobstant cela, la Reine ouvrant les bras de sa miséricorde par une bonté tout extraordinaire, elle leur promettoit et leur donnoit sa foi de Reine que s'ils vouloient obéir à la première déclaration qui les condamnoit d'aller à Montargis, alors, rétablissant l'autorité du Roi par cette obéissance, elle les remettroit dans leurs droits et priviléges, et leur pardonneroit toutes leurs révoltes passées, sans vouloir jamais s'en souvenir : et, dans un Mémoire particulier, on leur faisoit espérer de plus grandes grâces s'ils vouloient députer vers la Reine.

Dans le second, le Roi mandoit au prince de Conti qu'ayant été déclaré criminel de lèse-majesté, pour avoir manqué d'obéir à la première déclaration qui lui ordonnoit de se rendre dans six jours auprès de Sa Majesté, à faute de quoi il avoit été privé de ses charges et gouvernemens, que s'il vouloit dans ce même terme obéir aux ordres du Roi, la Reine lui promettoit de le remettre dans sa première innocence, et dans la jouis-

[1] Monglat dit que le héraut, ennuyé d'attendre à la porte Saint-Honoré, et voyant qu'on ne l'introduisait pas dans la ville, « s'en retourna à Saint-Germain, et laissa son paquet sur la barrière. Le capitaine de la garde le prit sans l'ouvrir, et l'envoya aux généraux qui le supprimèrent. » (Mém., quinzième campagne.) F. R.

sance de ses biens, charges et gouvernemens : et le Mémoire particulier faisoit espérer de plus grandes grâces et un plus long délai s'il vouloit le demander.

La ville ayant de même été conviée, par une première déclaration, de se séparer du parlement et de ses intérêts, à faute de quoi tous les habitans étoient traités de rebelles, on leur mandoit que s'ils vouloient rentrer en eux-mêmes et obéir au Roi, la Reine leur pardonneroit leurs fautes, et redonneroit tout de nouveau aux habitans de Paris leurs droits et priviléges accoutumés, les traitant comme bons et fidèles sujets, lesquels Sa Majesté avoit toujours tendrement aimés.

Les députés du parlement envoyèrent demander des passe-ports à Saint-Germain pour y aller, selon ce qui avoit été résolu à la venue du héraut. Les frondeurs furent au désespoir de cette députation, et le duc de Beaufort, le maître du peuple, déclara qu'il vouloit faire tuer ceux qui proposeroient des conditions de paix sans chasser le cardinal du ministère. Mais toutes ces menaces ne purent empêcher que les négociations n'allassent à leur fin. La Reine refusa les passe-ports aux gens du Roi, les voulant traiter de particuliers, à cause qu'elle prétendoit que le parlement étoit interdit et déclaré criminel. Cette hauteur, non plus que toutes les autres, ne fut pas soutenue ; et il fallut se résoudre de les envoyer dans la forme que les gens du Roi le souhaitèrent, et même il fallut que la Reine les traitât favorablement. Sa prudence et son ministre lui conseillèrent de le faire en cette occasion, où elle n'étoit pas en pouvoir d'agir selon ses sentimens. Les affaires se traitèrent entre le ministre et les députés assez généralement, parce que des deux côtés on se tint assez serré, chaque parti n'osant paroître vouloir ce qu'en effet ils désiroient comme le remède de tous leurs maux.

Les députés, à leur retour, furent au parlement rendre compte de leur voyage. Les généraux eurent peur que cette narration n'apportât quelque changement dans les esprits, parce que le désir de la paix et du repos est naturellement imprimé dans le cœur de tous les hommes raisonnables. Le prince de Conti, de concert avec tous les autres, l'interrompit, en présentant au parlement un envoyé de la part de l'archiduc[1], qui leur promettoit du secours et les exhortoit à se bien défendre.

Il étoit vrai que le marquis de Noirmoutiers avoit commerce avec l'archiduc, par Laigues et son ami, qui avoit été envoyé en Flandre pour traiter avec ce prince de la part des principaux de ce parti; et il étoit demeuré d'accord avec eux qu'ils se pourroient servir de son nom pour persuader aux peuples ce qu'ils jugeroient être nécessaire à leur défense. Ils firent donc paroître ce courrier espagnol, pour éluder les propositions d'accommodement qu'ils crurent se devoir faire ensuite du récit des gens du Roi.

Plusieurs du parlement[2] furent étonnés quand ils entendirent nommer le nom de l'archiduc. Quelques autres en eurent de la joie; et, par la diversité de leurs

[1] Cette admission d'un envoyé de l'archiduc, chargé de traiter directement avec le parlement des intérêts extérieurs de la France, devint une très-grosse affaire. Voyez, à ce sujet, les Mémoires de Retz, qui rapporte le discours de cet envoyé en plein parlement, et les débats que souleva la présence de cet étranger et la question de savoir s'il fallait ou non traiter avec lui, c'est-à-dire avec l'Espagne qu'il représentait. F. R.

[2] « Le président de Mesmes, dit ironiquement Retz, fit une exclamation au seul nom de l'envoyé de l'archiduc, éloquente et pathétique au-dessus de tout ce que j'ai lu en ce genre dans l'antiquité; et en se tournant, avec les yeux noyés dans les larmes vers le prince de Conti : « Est-il « possible, monsieur, s'écria-t-il, qu'un prince du sang de France propose « de donner séance sur les fleurs de lis à un député du plus cruel ennemi « des fleurs de lis. » (Mém. de Retz, année 1649.) F. R.

sentimens, ils témoignèrent la différence de leur vertu et de leur équité. Cela fit que beaucoup de ceux qui n'étoient que médiocrement bien disposés se résolurent tout-à-fait à bien faire : car il n'est pas facile d'aller si vite dans le dernier emportement du mal et du crime ; et l'ancienne impression gravée presque dans le cœur de toutes les nations, du devoir des sujets envers leurs souverains, ne s'efface pas si facilement.

Après la harangue du prince de Conti, la grand'-chambre délibéra si on devoit écouter l'envoyé de l'archiduc. Ils doutèrent, avec raison, s'ils pouvoient entrer en commerce avec l'ennemi de l'État; et la plus grande partie de ceux qui composoient cette compagnie voulurent éviter le crime de lèse-majesté, et de se mettre au nombre des rebelles déclarés. Il fut arrêté sur cette extraordinaire délibération qu'ils l'entendroient, et qu'après l'avoir ouï ils en iroient rendre compte à la Reine. Beaucoup de ceux qui opinèrent furent d'avis d'envoyer les paquets fermés à Saint-Germain, et ils en furent loués par les gens de bien.

L'envoyé commença par une lettre de créance qu'il présenta dans la grand'chambre, qui avoit été écrite à Paris; puis il dit que l'archiduc ayant refusé tous les avantages qui lui avoient été proposés par la Reine, il lui avoit commandé de venir demander au parlement la paix des deux couronnes, à des conditions dont ils seroient eux-mêmes les juges. Il leur dit que l'archiduc ne vouloit point traiter avec le cardinal Mazarin, étant condamné par une si célèbre compagnie; qu'il auroit cru ne pouvoir trouver aucune sûreté avec lui, et qu'il espéroit la rencontrer tout entière par leur entremise; qu'au refus de la paix qu'il leur demandoit, il leur offroit une armée de vingt mille hommes, qui étoit sur la frontière toute prête à les bien servir.

Ensuite de cette harangue, le harangueur fut remercié, et il se retira; puis on ordonna que les gens du Roi seroient écoutés. Ils avoient été interrompus par le prince de Conti, comme je l'ai remarqué, exprès pour empêcher l'effet de leurs paroles; mais cette mauvaise finesse ne put empêcher leur narration. Ils dirent à leur compagnie que la Reine les avoit bien reçus, et leur avoit fait dire par M. le chancelier, au nom du Roi, qu'elle n'avoit point trouvé mauvais le refus qu'ils avoient fait du héraut qu'elle leur avoit envoyé; qu'elle avoit reçu leurs excuses pour bonnes et légitimes, puisqu'ils avoient horreur du nom de rebelles; et que Sadite Majesté les avoit assurés qu'aussitôt qu'ils voudroient s'humilier et rendre au Roi son fils le respect qu'ils lui devoient comme bons et fidèles sujets, elle leur donneroit sûreté pour leurs vies, leurs biens et leurs charges. Ils dirent aussi que Monsieur et M. le prince leur en avoient dit autant; que de plus M. le chancelier les avoit conviés au retour, pour aviser tous ensemble aux moyens d'une bonne paix ; et qu'ils n'étoient point entrés en matière sur aucun article, ayant voulu observer particulièrement les ordres qu'ils avoient reçus de la compagnie.

On délibéra tout de nouveau là-dessus; et il fut arrêté qu'on députeroit à Saint-Germain, pour remercier la Reine des obligeantes paroles qu'elle avoit dites en leur faveur, et pour lui rendre compte de l'envoyé de l'archiduc.

Ce fut vers ces mêmes jours que la Reine, qui faisoit la guerre par raison, et qui, selon les conseils des docteurs qu'elle avoit consultés, travailloit par bonté à faire la paix, voulut faire une action tout-à-fait charitable, et suivre exactement les conseils que Dieu même nous donne dans l'Évangile. Car, outre l'argent qu'elle

envoyoit souvent en secret distribuer aux pauvres, elle vendit des pendans d'oreille de diamans d'une grande valeur, et faits d'une agréable manière, qu'elle n'avoit point encore mis, et en donna les prémices et le prix à ceux qui, dans les rues de Paris, vomissoient chaque jour quelques imprécations contre elle.

CHAPITRE XXXI

(1649). — Affaires d'Angleterre. Procès de Charles Ier. — Détresse de la Reine Henriette. — Harangue du roi sur l'échafaud. — Exécution de ce prince. — Douleur de son épouse. — Madame de Motteville se rend à Saint-Germain. — Désolation des campagnes autour de Paris. — Railleries de la cour contre la Fronde. — Franchise de madame de Motteville vis-à vis de la régente. — Cette princesse croit, en soutenant Mazarin, défendre l'autorité royale. — Son irritation contre les exhortations pacifiques du nonce et de l'ambassadeur de Venise. — Elle fait le même accueil aux paroles du premier président. — Mazarin met les injures à profit — Anne d'Autriche accorde du blé aux Parisiens. — Réponse écrite qu'elle remet à la députation du parlement. — La Fronde déclare la paix impossible avec Mazarin. — La populace menace le premier président. — Le duc de Beaufort apaise ce désordre. — Sang-froid de Mathieu Molé. — Mécontentement des généraux de la Fronde.

Il faut interrompre le cours de cette négociation pour marquer ici le plus horrible attentat qui ait jamais été, la plus criminelle action que des hommes aient jamais commise, que notre siècle a vue avec horreur, et qui arriva en Angleterre, lorsque notre souveraine étoit occupée à corriger la révolte de ses sujets. Ce récit causera de l'étonnement aux races futures, et devoit être d'un mauvais augure pour la Reine et pour les peuples, qui voyoient que les châtimens de Dieu étoient

près de tomber sur la terre, pour la punir de l'injustice qui étoit répandue en elle par tant d'impiétés et de crimes.

Il sembloit que la justice divine menaçoit tous les rois de l'Europe, puisqu'elle n'épargnoit pas un des plus innocens, et qu'elle tomboit alors sur la tête d'un grand Roi, qui étoit un bon prince, et dont la vie étoit exempte de tout reproche, à l'exception d'une hérésie qu'il avoit reçue de ses pères, et dont il semble que son malheur étoit la suite, comme le péché de Henri VIII en étoit la source. Le zèle qu'il avoit pour la religion marquoit sa foi; et ses bonnes intentions vraisemblablement pouvoient attirer sur lui la miséricorde de Dieu, et les véritables lumières dont il avoit besoin pour se tirer de cet aveuglement. Mais, par un arrêt impénétrable de Dieu, il périt rempli de vertus; et sa fin nous va faire voir quel monstre de cruauté est l'homme quand il s'abandonne à ses passions, et qu'il n'a point la piété et la véritable religion pour guide.

Il n'y a jamais rien eu de plus pitoyable que l'état où étoit alors cette grande famille royale d'Angleterre. Elle étoit persécutée par ses sujets, trahie de ceux qui leur devoient tout; et ceux dont avec justice elle devoit espérer du secours étoient forcés de l'abandonner. Les embarras de la guerre civile, que la Reine avoit sur les bras, l'empêchoient de secourir le roi d'Angleterre à qui elle étoit obligée, et pour qui elle disoit qu'elle conservoit beaucoup d'amitié; mais, à son extrême regret, une amitié infructueuse, et qui devoit donner de la confusion et de la douleur à une grande Reine comme la nôtre, dont la bonne volonté devoit être accompagnée de puissance, et paroître par les effets plutôt que par les paroles.

Alors ce grand Roi étoit réduit à chicaner sa vie en

se défendant contre ses sujets, comme auroit fait le moindre homme du monde. Il avoit été amené par eux de l'île de Wight à Londres, où il avoit été long-temps prisonnier; et la chambre haute[1] travailloit à lui faire son procès avec une insolente barbarie et une injustice manifeste. La Reine, trop embarrassée de ses affaires et peu en état de se faire craindre, pour tout secours envoya un ordinaire du Roi en Angleterre, pour solliciter les rebelles en sa faveur; mais ce fut inutilement. et ce prince malheureux, quand cet homme arriva, n'en avoit plus besoin.

Pendant que ces hommes dénaturés traitoient leur roi de criminel, qu'il l'accusoient d'avoir fait de grandes trahisons à leur nation, et d'avoir fait la guerre contre eux, la Reine sa femme étoit dans le Louvre, souffrant beaucoup de nécessités[2]. Elle avoit déjà vendu presque toutes ses pierreries pour en envoyer l'argent au Roi son mari, qu'elle tâchoit de secourir par toutes les voies possibles; et le reste de ses diamans avoit été employé à la nourrir dans Paris, où elle se trouva assiégée avec les rebelles. Elle étoit affectionnée au parti royal, et le mauvais état des affaires de la Reine la pri-

[1] Charles I[er] fut jugé par une haute cour, et non par la chambre haute.

[2] Voici ce qu'en dit le cardinal de Retz : « Cinq ou six jours devant que le Roi sortît de Paris, j'allai chez la reine d'Angleterre, que je trouvai dans la chambre de madame sa fille, qui a été depuis madame d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous voyez, je viens tenir compagnie « à Henriette. La pauvre enfant n'a pu se lever aujourd'hui faute de « feu. » Le vrai étoit qu'il y avoit six mois que le cardinal n'avoit fait payer la Reine de sa pension; que les marchands ne vouloient plus fournir, et qu'il n'y avoit pas un morceau de bois dans la maison. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que madame d'Angleterre ne demeura pas le lendemain au lit faute d'un fagot. » Ceci se passait au mois de janvier! Retz ajoute qu'il exagéra la honte de cet *abandonnement*, et que le parlement envoya quarante mille livres à la reine d'Angleterre. F. R.

voit des assistances qu'elle avoit accoutumé d'en recevoir. Elle fut contrainte, dans cette nécessité, de demander, comme elle disoit elle-même, une aumône au parlement; et je pense qu'elle en tira environ vingt mille francs pour sa subsistance.

Comme j'avois l'honneur de la voir souvent, étant logée dans le Louvre, par la grâce qu'elle m'avoit faite de m'y recevoir[1], elle me fit connoître l'état où elle étoit, qui étoit digne de compassion, et dont les particularités seroient étonnantes. Tous les grands de la terre, qui croient être destinés à une puissance permanente, et qui s'imaginent que leur grandeur, leurs plaisirs et leur apparente gloire ne sauroient finir, devroient méditer ceci, pour apprendre à se détromper de leurs fausses opinions. La mendicité où cette illustre princesse étoit réduite étoit affligeante; mais elle ne se pouvoit comparer au malheur qu'elle avoit sujet de craindre, et qui enfin lui arriva par l'ordre de Dieu, pour lui faire sentir la différence des plus grands biens et des plus grands maux qui puissent arriver dans la vie. On peut dire d'elle qu'elle a goûté ces deux états dans toute leur étendue.

Depuis le siége de Paris, elle avoit toujours été fort en peine de ce qu'elle ne recevoit point de nouvelles du Roi son mari, qu'elle savoit avoir été mené à Londres, où il étoit gardé si soigneusement, qu'il fut impossible à ce prince de lui écrire : et comme on se flatte ordinairement, la reine d'Angleterre croyoit que la guerre et les troubles de la France l'empêchoient en quelque façon de recevoir de ses lettres, et que toutes ces choses retardoient les courriers. Le roi d'Angleterre, pendant

[1] La Reine eut la bonté et le soin d'envoyer de Saint-Germain remercier la reine d'Angleterre de la protection qu'elle m'avoit donnée. (*Note de l'auteur.*)

ce silence à l'égard de la Reine, fut occupé à répondre dans la chambre haute du parlement d'Angleterre aux accusations qu'on lui faisoit d'avoir fait de grandes trahisons à l'Etat, et d'avoir été trouvé l'épée à la main contre ses sujets.

Ce Roi, sans répondre à ces crimes fabuleux, maintint toujours que la chambre haute n'avoit point de droit de juger les rois, et que, selon les lois et la raison, il ne devoit pas être traité de cette sorte. Mais le président de la chambre, aussitôt qu'il parloit de *lois*, de *justice* et de *raison*, lui répondit qu'ils ne pouvoient souffrir qu'étant un malfaiteur, et présenté devant eux en qualité de prisonnier, il voulût entreprendre de disputer l'autorité de cette chambre, et qu'il ne lui appartenoit pas de la contester. Ce pauvre prince fut plusieurs fois amené devant ces injustes juges, renvoyé, et accablé de calomnies. Il refusa toujours constamment toutes les propositions qu'on lui fit, parce qu'il crut qu'elles blessoient la religion qu'il professoit.

Il ne manquoit ni de courage ni d'esprit pour bien maintenir ses raisons; mais, comme il avoit laissé passer les bonnes occasions de s'accommoder, qu'il n'avoit point de forces, d'amis, d'argent ni d'armée pour se défendre, il fut enfin condamné à la mort, refusant toujours de reconnoître la juridiction de la chambre, et cette chambre lui défendant de s'y opposer. Cet effroyable arrêt fut conçu en des termes aussi abominables que le procédé de ses infâmes juges étoit rempli d'iniquités et de malice. Le président prononça que Charles Stuart étant atteint et convaincu des crimes et charges dont il étoit accusé, la chambre ordonnoit que ledit Charles Stuart, comme tyran, traître, meurtrier et ennemi du public, seroit mis à mort, par la séparation de sa tête d'avec son corps.

Après cet horrible arrêt, ce malheureux Roi, le 9 de février de cette année 1649, sur les dix heures du matin, fut conduit de Saint-James à pied par dedans le parc, au milieu d'un régiment d'infanterie, tambour battant et enseignes déployées, avec sa garde ordinaire, armée de pertuisanes. Quelques gentilshommes le suivirent en cet état, allant devant et après lui, la tête nue. Le sieur Juxson, docteur en théologie, qui étoit évêque de Londres, le suivoit ; et le colonel Thomlinson, qui avoit la garde de Sa Majesté. Tous deux l'accompagnèrent, parlant à lui la tête nue.

Il vint depuis ledit parc de Saint-James, au travers de la galerie de Whitehall, jusques à la chambre où pendant sa puissance il couchoit ordinairement. De là, il entra dans un cabinet où il avoit accoutumé de prier Dieu, et y demeura quelque temps à faire sa prière. Il refusa de dîner, parce que, ayant communié une heure auparavant, il avoit bu un peu de vin ; et il crut qu'il suffisoit pour le conduire à la mort, et pour aller jusqu'au lieu où il la devoit recevoir. Il fut accompagné de Juxson, du colonel Thomlinson, et de quelques autres officiers qui avoient charge de le suivre. Sa garde du corps et ses mousquetaires étoient rangés depuis sa chambre jusques à la salle des banquets. Au dehors de cette salle, sur la place publique, l'échafaud étoit dressé. Il étoit couvert de noir : le billot étoit au milieu, et la hache à côté, toute prête à trancher la tête de ce grand prince, le plus vertueux de tous les hommes. Plusieurs compagnies de cavalerie et d'infanterie étoient rangées aux deux côtés de l'échafaud, avec une grande confusion de peuple, qui fort paisiblement vouloit assister à ce spectacle.

Le Roi, étant arrivé sur l'échafaud, jeta les yeux attentivement sur la hache et le billot, et demanda au

colonel Haker s'il n'y en avoit point de plus haut. Puis il leur parla à tous avec une grande tranquillité d'esprit, ayant dans son visage un air si noble et si majestueux, qu'à moins que d'avoir pour spectateurs et auditeurs des assassins et des bourreaux, ils en auroient été touchés. Son discours est beau pour un roi chrétien qui, trompé dans sa religion, croyoit être un martyr de son Église. Il se confesse coupable de l'injuste mort de Strafford, à laquelle il se repent d'avoir consenti. Un Anglais, bon serviteur de son Roi et bien instruit de ses affaires, me compta toutes les particularités que je viens d'écrire, avec celles qui suivent jusques à sa mort. Ce fut la même personne qui me donna la harangue suivante.

HARANGUE DU ROI D'ANGLETERRE, FAITE PAR LUI A SES SUJETS[1] SUR L'ÉCHAFAUD, ET PARTICULIÈREMENT AU COLONEL THOMLINSON.

« J'ai fort peu de chose à dire : c'est pourquoi je m'adresse à vous, et vous dirai que je me tairois volontiers, si je ne craignois que mon silence ne donnât sujet à quelques-uns de croire que je subis la faute, comme je fais le supplice. Mais je crois que, pour m'acquitter envers Dieu et mon pays, je dois me justifier comme bon chrétien et bon roi, et finalement comme homme de bien. Je commencerai par mon innocence ; et en vérité je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous entretenir long-temps sur ce sujet. Tout le monde sait que je n'ai jamais commencé la guerre avec les deux chambres du parlement ; et j'appelle Dieu

[1] Elle est traduite de l'anglais en assez mauvais français ; et sans doute elle est plus belle en sa langue : je l'ai écrite de la même manière qu'elle m'a été donnée. (*Note de l'auteur.*)

à témoin, auquel je dois bientôt rendre compte, que je n'ai jamais eu intention d'usurper sur leurs priviléges. Au contraire, ils commencèrent eux-mêmes, en se saisissant des arsenaux (ils confessent qu'ils m'appartiennent); mais ils jugèrent qu'il leur étoit nécessaire de me les ôter: et pour le faire court, si quelqu'un veut regarder les dates de leurs commissions et des miennes, comme les déclarations, il verra évidemment qu'ils ont commencé ces malheureux désordres, et non pas moi; de sorte que j'espère que Dieu vengera mon innocence. Non, je ne le veux pas, j'ai de la charité. A Dieu ne plaise que j'en impute la faute aux deux chambres: il n'est pas besoin d'en charger ni l'une ni l'autre. J'espère qu'elles sont exemptes de ce crime; car je crois que les mauvais ministres d'entre eux et moi ont été les causes principales de tout ce sang répandu: tellement que, par manière de parler, comme je m'en trouve exempt, j'espère et prie Dieu qu'ainsi soit qu'ils le soient aussi. Néanmoins, à Dieu ne plaise que je sois si mauvais chrétien, que je ne confesse que les jugemens de Dieu sont justes contre moi; car souvente-fois il punit justement par une injuste sentence: cela se voit ordinairement. Je dirai seulement qu'un injuste arrêt que j'ai souffert être exécuté contre Strafford est puni présentement par un autre injuste, donné contre moi-même.

« Ce que jai dit jusqu'ici, c'est pour vous faire voir mon innocence. Maintenant, pour vous faire voir que je suis bon chrétien, voilà un honnête homme (montrant au doigt le sieur Juxson), lequel portera témoignage que j'ai pardonné à tout le monde, et en particulier à ceux qui sont auteurs de ma mort. Quels ils sont? Dieu le sait: je ne désire pas le savoir. Je prie Dieu de leur pardonner. Mais ce n'est pas tout: il faut

bien que ma charité passe plus avant. Je souhaite qu'ils se repentent ; car véritablement ils ont commis un grand péché en cette occurrence. Je prie Dieu, avec saint Etienne, qu'ils n'en reçoivent pas la punition; non-seulement cela, mais encore qu'ils puissent prendre la vraie voie d'établir la paix dans le royaume ; car la charité me commande non-seulement de pardonner aux personnes particulières, mais aussi de tâcher jusqu'à mon dernier soupir de mettre la paix dans le royaume.

« Maintenant, messieurs, il faut vous faire voir comme vous êtes en mauvais chemin, et tâcher de vous remettre en un meilleur. Premièrement, pour vou montrer que vous vous détournez de la justice, je vous dirai que tout ce que vous avez jamais fait, à ce que j'en ai pu concevoir, a été par voie de conquête. Certainement c'est une mauvaise voie? car une conquête, messieurs, n'est jamais juste, s'il n'y a quelque bonne et légitime cause, soit pour quelque tort reçu, ou ayant droit légitime; et alors, si vous outre-passez cela, la première contestation que vous avez rend votre cause injuste à la fin, quoiqu'elle fût juste au commencement. Mais si ce n'est par conquête, c'est une grande violence, comme un pirate reprocha un jour à Alexandre qu'il étoit le grand voleur, mais que pour lui il se contentoit de n'être que le petit. De sorte, messieurs, que je trouve la voie que vous tenez fort mauvaise. A présent, pour vous mettre en bon chemin, soyez assurés que vous ne ferez jamais bien, et que Dieu ne vous assistera jamais, que vous ne donniez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et au Roi ce qui appartient au Roi? je veux dire à mes successeurs; et au peuple ce qui appartient au peuple. Je suis autant pour le peuple qu'aucun de vous. Il vous faut donner ce qui appartient à Dieu, en réglant son Église droitement selon

l'Écriture, laquelle est à présent en désordre. Pour vous en dire la voie en détail présentement, je ne le puis faire. Je vous dirai seulement qu'il seroit bon d'assembler un synode national, où chacun pourroit disputer avec toute liberté, et que les opinions qui paroîtroient évidemment bonnes fussent suivies.

« Quant au Roi, en vérité je ne veux pas (puis se tournant vers un gentilhomme qui touchoit à la hache : *Ne gâtez pas la hache*); quant au Roi, les lois du royaume vous en instruiront clairement : et partant, comme cela me touche en mon particulier, je ne vous en dis qu'un mot en passant. Pour le peuple, certainement je désire autant sa liberté et franchise que qui que ce soit; mais il faut que je vous dise qu'elle consiste à être conservée par les lois, par lesquelles ils soient assurés de leurs vies et de leurs biens. Ce n'est pas qu'il faille qu'ils aient part au gouvernement, messieurs, cela ne leur appartient pas. Un souverain et un sujet sont bien différens l'un de l'autre; et pourtant jusqu'à ce que vous fassiez cela, je veux dire que vous mettiez le peuple en cette sorte de liberté, certainement il n'en aura jamais. Messieurs, c'est pour ce sujet que je suis ici. Si j'eusse voulu donner lieu à un arbitrage, afin de changer les lois selon la puissance du glaive, j'eusse pu éviter ceci. Partant, je vous dis et prie Dieu qu'il en détourne son châtiment de dessus vous; car je suis martyrisé pour le peuple véritablement. Messieurs, je ne vous tiendrai pas long-temps : je vous dirai seulement que j'eusse pu demander quelque peu de temps pour mettre ceci en meilleur ordre et le digérer mieux; mais j'espère que vous m'excuserez. J'ai déchargé ma conscience. Je prie Dieu que vous preniez les voies les plus propres pour le bien du royaume et votre propre salut. »

Alors le sieur Juxson dit au Roi : « Ne plaît-il pas à « Votre Majesté, quoique l'affection qu'elle a pour la « religion soit assez connue, de dire quelque chose « pour la satisfaction du peuple? »

Le Roi alors lui répondit : « Je vous remercie de tout « mon cœur, monseigneur, parce que j'allois oublier « ce que j'avois eu dessein de dire. » Puis, se tournant vers le peuple, lui dit : « Messieurs, je pense que ma « conscience et ma religion est fort bien connue de tout « le monde, et partant je déclare devant vous tous que « je meurs chrétien, professant la religion de l'Église « anglicane, en l'état que mon père me l'a laissée ; et « je crois que cet honnête homme (montrant le sieur « Juxson) le témoignera. » Puis, se tournant vers les officiers, il dit : « Messieurs, excusez-moi en ceci, ma « cause est juste, et mon Dieu est bon ; je n'en dirai « pas davantage. » Puis il dit au colonel Haker : « Ayez « soin, s'il vous plaît, qu'on ne me fasse pas languir. » Et alors, un gentilhomme approchant de la hache, le Roi lui dit : « Prenez garde à la hache, je vous prie, « prenez garde à la hache. »

En suite de quoi le Roi, parlant à l'exécuteur, lui dit : « Je ferai ma prière fort courte, et alors j'étendrai les « bras.... » Puis le Roi demanda son bonnet de nuit au sieur Juxson, et, l'ayant mis sur sa tête, il dit à l'exécuteur : « Mes cheveux vous empêchent-ils? » Lequel le pria de les mettre sous son bonnet : ce que le Roi fit, aidé de l'évêque et de l'exécuteur. Puis le Roi, se tournant derechef vers l'évêque, lui dit encore une fois : « Ma cause est juste, et mon Dieu est bon. » Alors le sieur Juxson lui dit : « Il n'y a plus qu'un pas, Sire, « et ce pas est fâcheux, mais il est court ; et vous pou- « vez considérer qu'il vous transportera promptement « de la terre au ciel, et là vous trouverez beaucoup de

« joie. » Le Roi lui répondit : « Je vais d'une couronne « corruptible à l'incorruptible, où il ne peut pas y avoir « de trouble, non, aucun trouble du monde. — Oui, « lui dit le sieur Juxson, vous changez votre couronne « temporelle à une éternelle : c'est un fort bon échange. » Le Roi dit ensuite à l'exécuteur : « Mes cheveux sont-ils « bien? » Puis il ôta son manteau, et donna son cordon bleu, qui est l'ordre de la Jarretière, audit sieur Juxson, disant : « Souvenez-vous ; » et le reste il le dit tout bas. Puis le Roi ôta son pourpoint, et demeurant avec sa camisole, remit son manteau sur ses épaules. Puis, regardant le billot, dit à l'exécuteur : « Il vous le faut « bien attacher. — Il est bien attaché, » lui répondit-il. Et le Roi, continuant, lui dit : « On le pouvoit faire plus « haut. — Il ne le sauroit, Sire, pour être bien. » A quoi le Roi ajouta : « Quand j'étendrai les bras, « alors.... » Après quoi, ayant dit deux ou trois mots tout bas et debout, les yeux et les mains levés au ciel, il s'agenouilla incontinent, mit son cou sur le billot ; et alors, l'exécuteur remettant encore ses cheveux sous son bonnet, le Roi lui dit, pensant qu'il l'allât frapper : « Attendez le signe. — Je le ferai, Sire, » lui répondit cet homme. Puis, faisant une petite pause, le Roi peu après étendit les bras, et l'exécuteur sépara sa tête d'un seul coup. Quand la tête fut tranchée, l'exécuteur la prit et la montra au peuple, et son corps fut mis en un coffre couvert pour ce sujet de velours noir.

Sic transit gloria mundi.

Peu de jours après cet horrible meurtre, la reine d'Angleterre reçut une fausse nouvelle qui lui apprit que le Roi son mari avoit été amené de la prison jusque sur l'échafaud ; qu'on lui avoit voulu couper la tête,

mais que le peuple s'y étoit opposé. Je crois que milord Germain son ministre, qui savoit le mauvais état des affaires du Roi son mari, la voulut préparer par cette fabuleuse histoire à ce funeste coup ; et cette princesse, quoiqu'elle ne vît son mal qu'à demi, en nous contant cette pitoyable aventure jeta beaucoup de larmes ; mais elle se consoloit dans l'espérance que le peuple le sauveroit, puisqu'il commençoit à s'émouvoir en sa faveur.

Le 19 du mois, elle reçut enfin cette horrible nouvelle comme véritable, et on ne put pas lui déguiser son malheur plus long-temps. Ce mal si grand, si terrible et si certain, produisit en elle tous les sentimens de douleur qu'elle étoit capable de sentir. Cette malheureuse Reine s'affligea et souffrit infiniment, mais elle ne mourut point ; et ce qui pouvoit être le seul remède de ses maux lui manqua en cette occasion.

Porque jamas muere un triste
Quando convienne que muera [1].

Elle m'a souvent dit elle-même qu'elle étoit étonnée comment elle avoit pu survivre à ce malheur. Elle connoissoit que la vie ne lui pouvoit plus être agréable. Elle perdoit une couronne ; mais ce qu'elle regrettoit le plus, c'étoit un mari bon, juste, sage, digne de son amitié et de l'amour de ses sujets. Elle étoit tombée dans une condition déplorable ; et, de la plus opulente reine de la terre, elle ne voyoit alors dans l'avenir, et selon toutes les apparences, qu'une continuelle suite de misères et d'afflictions qui devoient lui faire de l'horreur. Elle avoit des lumières et de nobles sentimens, et par conséquent elle devoit voir tout ce qu'elle perdoit, et ce qu'elle devoit à la mémoire d'un roi qui

[1] Un malheureux ne meurt jamais quand il lui convient de mourir.

l'avoit fort aimée, qui lui avoit donné sa confiance tout entière, et qui l'avoit toujours infiniment considérée. Il avoit partagé sa grandeur et ses richesses avec elle : il étoit juste alors qu'elle goûtât une grande part de ses amertumes, et qu'elle mourût tous les jours de sa vie, au lieu de ce qu'il étoit mort une fois. Elle en a porté en effet un deuil perpétuel et sur sa personne et dans son cœur : autant néanmoins que selon son humeur elle en a été capable, car naturellement elle avoit plus d'enjouement dans l'esprit que de sérieux.

Le premier jour de sa douleur, je n'eus point l'honneur de la voir, parce que la violence de son mal la rendit invisible ; mais le lendemain, ayant obtenu par l'aide de mes amis un passage pour aller trouver la Reine à Saint-Germain, je fus prendre congé de cette Reine affligée. D'abord qu'elle me vit, elle me commanda de me mettre à genoux auprès de son lit ; et, me faisant l'honneur de me donner sa main avec mille sanglots qui souvent interrompirent son discours, elle me commanda d'apprendre à la Reine l'état où elle étoit, et de lui dire de sa part que le Roi son seigneur, dont la mort alloit la rendre la plus malheureuse femme du monde, ne s'étoit perdu que pour n'avoir jamais su la vérité ; qu'elle lui conseilloit de ne point irriter ses peuples, à moins que d'avoir la puissance de les dompter tout-à-fait ; que le peuple étoit une bête féroce qui ne s'apprivoisoit jamais ; que le Roi son seigneur l'avoit éprouvé, et qu'elle prioit Dieu qu'elle eût plus de bonheur en France qu'ils n'en avoient eu en Angleterre ; mais que surtout elle lui conseilloit d'écouter ceux qui lui diroient la vérité, de travailler à la découvrir, et de croire que le plus grand des maux qui pouvoient arriver aux rois, et celui qui seul détruisoit leurs empires, étoit de l'ignorer. Que si j'étois fidèle à la Reine, je lu

devois dire ces choses et lui parler clairement sur l'état de ses affaires, puisque c'étoit le plus grand service que je pourrois lui rendre ; et finit par un compliment qui s'adressoit à la Reine, avec quelques ordres qu'elle me donna, qui regardoient les intérêts du prince de Galles, devenu roi sans royaume par la mort du Roi son père.

Le duc d'Yorck, son second fils, âgé de quinze ans, après s'être échappé d'Angleterre comme je l'ai déjà dit, étoit venu depuis peu de Hollande pour demeurer auprès d'elle. Elle désiroit, pour ces deux princes ses enfans, que le Roi et la Reine reconnussent en France le prince de Galles pour roi d'Angleterre, et qu'on traitât le second de la même manière que le prince son frère aîné l'avoit été. Elle me commanda d'en parler à la Reine de sa part ; puis, me serrant la main, me dit, avec un redoublement de douleur rempli de beaucoup de tendresse, qu'elle venoit de perdre un roi, un mari et un ami, dont elle ne pouvoit jamais assez pleurer la perte ; et qu'il falloit nécessairement que le reste de sa vie cette séparation lui fût un éternel supplice.

J'avoue que les larmes et les paroles de cette princesse me touchèrent vivement. Outre la part que je pris à sa douleur, mon esprit fut étonné des paroles qu'elle me commanda de dire à la Reine, et des malheurs qu'elle me fit appréhender pour elle. L'état où je la croyois, et celui où étoit la France, me firent une forte impression ; et je n'oublierai jamais les sages discours de cette Reine, qui, détrompée et instruite par sa propre expérience, sembloit nous présager de grands maux. Le Ciel voulut nous en préserver ; mais comme nous les méritions tous de la justice de Dieu, il faut lui rendre grâces de sa miséricorde, et se souvenir de cette belle leçon pour les rois et même pour les par-

ticuliers : que la vérité est toujours nécessaire à savoir pour la conduite de notre vie.

Ce même jour, ma sœur et moi, accompagnées de notre petit domestique, partîmes de Paris, escortées d'une troupe de cavalerie du régiment du prince de Conti que commandoit Barrière, ce gentilhomme dont j'ai parlé ailleurs, qui étoit attaché à ce prince, et qui par conséquent avoit le malheur d'être compté au nombre des ennemis de la Reine, après avoir été un de ses plus fidèles serviteurs. Nous fûmes reçues à Saint-Denis par le comte Du Plessis, qui commandoit à la place du maréchal Du Plessis son père. Il nous donna un bon repas et de bons lits, et le lendemain nous arrivâmes heureusement à Saint-Germain.

Il nous fallut prendre un grand détour, et nous passâmes par plusieurs villages, où nous remarquâmes une désolation effroyable. Ils étoient abandonnés de leurs habitans. Les maisons étoient brûlées et abattues, les églises pillées, et l'image des horreurs de la guerre y étoit dépeinte au naturel. Je trouvai la Reine dans son cabinet, accompagnée du duc d'Orléans, du prince de Condé, de la princesse de Carignan et d'une grande presse. La cour alors étoit fort grosse, parce que tous ceux qui n'étoient point de la Fronde s'étoient rendus auprès du Roi. L'appartement de la Reine, outre les personnes de la première qualité qui composoient la cour, étoit rempli d'une grande quantité de gens de guerre, et je ne vis jamais tant de visages inconnus.

La Reine étoit au milieu de ce grand monde, qui paroissoit gaie et tranquille. Elle ne paroissoit point appréhender les malheurs dont elle étoit menacée par les gens de bon sens, et qui jugeoient de l'avenir par les choses passées et présentes. Il ne falloit pas mettre de ce nombre les mauvaises prophéties de ceux qui

vouloient décrier sa conduite, et qui prétendoient, en l'intimidant, l'obliger de chasser son ministre. Ils ne méritoient pas d'être écoutés, et l'apparente gaieté de la Reine avoit pour but de les faire taire. On ne peut pas en douter; car, en l'état où elle se voyoit, il étoit difficile qu'ayant autant de sagesse et de raison qu'elle en avoit, elle pût avoir une gaieté véritable.

Quand je partis de Paris, j'avois le cœur rempli de tout ce que l'on m'avoit dit dans cette ville. Je croyois que la Reine étoit menacée de perdre sa couronne, ou tout au moins la régence. Mais, étant à Saint-Germain, je fus surprise quand j'entendis les railleries qui se faisoient contre les Parisiens et les frondeurs, et contre ceux qui lamentoient sur les misères publiques. Je ne trouvai point qu'on eût peur de ce grand parti qui paroissoit si redoutable à toute l'Europe; et, pour n'être pas moquée, il me fallut faire bonne mine avec ceux qui traduisoient en ridicule les choses les plus sérieuses, et qui, se moquant des deux partis, n'avoient aucun dessein que de profiter de ces désordres.

Le soir, après que la Reine fut retirée, elle me commanda de lui dire tout ce que je savois de l'état de Paris et de celui des esprits. Comme j'avois une véritable tristesse dans l'ame, je lui contai librement ce qui m'avoit paru de contraire à ses intérêts, et ne manquai pas de lui dire tout ce que la reine d'Angleterre m'avoit ordonné de lui faire savoir de sa part. On s'imaginoit à Paris qu'elle ignoroit l'état de ses affaires; que son ministre lui faisoit croire que l'on y étoit dans une extrême souffrance, et que les mutins seroient bientôt réduits à lui demander miséricorde.

Il est néanmoins véritable qu'elle étoit instruite de tout ce qu'il étoit nécessaire qu'elle sût; mais, voulant travailler à punir ou du moins à modérer l'excès de

l'audace du parlement, et ne voulant pas non plus éloigner son ministre, ses résolutions étoient prises, et toutes les crieries du public ne la faisoient nullement changer. Elle me fit l'honneur de me dire ce qu'elle avoit déjà dit à d'autres, et que je pense avoir déjà aussi écrit, qu'elle croyoit être obligée de le retenir, de peür qu'il ne lui en arrivât autant qu'au roi d'Angleterre, et qu'après l'avoir chassé on ne vînt jusqu'à elle ; que les princes, la voyant sans ministre, lui en voudroient donner un ; que, ne se pouvant accorder là-dessus, comme il étoit raisonnable de le croire, cela feroit naître des brouilleries plus grandes que les premières ; et qu'enfin elle le vouloit conserver, non-seulement parce qu'elle étoit satisfaite de ses bonnes intentions et de sa fidélité, mais parce qu'elle étoit persuadée qu'en le soutenant elle rétabliroit l'autorité royale, et empêcheroit qu'on ne lui otât la régence. Elle ajouta que la conservation ne lui en étoit considérable que par l'affection qu'elle avoit pour le Roi ; et elle me fit l'honneur de me dire en soupirant que je savois moi-même qu'elle n'étoit point ambitieuse, et que par son inclination le repos lui auroit été plus agréable que la puissance. Puis elle conclut par ces belles paroles : Qu'elle croyoit bien faire, et qu'elle laissoit le reste sous la conduite de Dieu, de qui elle espéroit par sa miséricorde qu'il n'abandonneroit point l'innocence du Roi, qui, selon les apparences, avoit encore conservé devant ses yeux la grâce de son baptême.

Je la trouvai un peu étonnée de cet envoyé de l'archiduc, dont elle ne savoit point encore la fausseté. Et, assez touchée de la mort du roi d'Angleterre, elle me dit elle-même que c'étoit un coup qui devoit faire trembler les rois ; mais à son égard, étant persuadée

qu'elle faisoit ce qu'elle devoit et ce qu'elle n'avoit pu éviter de faire, son esprit demeuroit tranquille au milieu de tant d'orages. En effet, son humeur toujours égale, fortifiée d'une ame qui ne se laissoit pas troubler aisément, la faisoit paroître à Saint-Germain, environnée de ses armées, avec le même repos que parmi les dames qui formoient son cercle à Paris.

Le 22 ou 23 février, le nonce et l'ambassadeur de Venise vinrent trouver la Reine, l'un de la part du Pape, et l'autre de sa république. Dans leur audience, ils l'exhortèrent fort à la paix, et touchèrent, à son avis, un peu trop fortement à ce qui paroissoit être le sujet de la guerre. Elle s'en fâcha; et, les interrompant, elle leur dit qu'elle trouvoit bien des gens qui lui disoient qu'il falloit faire la paix et qu'il falloit pardonner, mais que personne ne lui parloit de rétablir l'autorité du Roi son fils, qui s'en alloit détruite, si elle ne travailloit à la relever en châtiant les rebelles, et les forçant à se remettre à leur devoir. Elle avoit sujet de parler de cette sorte, car les consultations qu'elle avoit fait faire sur cet article aux docteurs les plus sévères, et dont elle vouloit suivre les sentimens, étoient de véritables marques du désir qu'elle avoit de la paix. Mais il sembloit qu'elle devoit par ses propres obligations travailler premièrement à remettre la France en état de pouvoir profiter de sa bonté, qui jusques alors, par la mauvaise disposition des esprits, n'avoit fait qu'empirer ses maux. Cette bonté étoit plus grande en elle et plus effective qu'apparente. Elle avoit toujours voulu cacher la sienne, pour faire mieux paroître celle de son ministre.

Le 25 février, les députés de Paris arrivèrent; et le premier président, qui suivit l'exemple du nonce, fut traité de même manière. Il avoit accoutumé de parler

avec beaucoup de hardiesse sur les désordres de l'Etat, et le ministre avoit toujours une grande part dans ses harangues, qui étoient plutôt des libelles diffamatoires contre lui que des remontrances à la Reine. Celle qu'il fit en cette occasion fut de la nature des autres. Après avoir sur ce chapitre contenté son parti et la plus grande partie de son auditoire, il supplia la Reine de faire cesser les désordres, de leur donner la paix, et de revenir à Paris y ramener le Roi, et par conséquent le bonheur et la joie.

Il dit ces mêmes mots, parlant de l'intelligence que quelques-uns du parti avoient eue avec l'archiduc, et voulant justifier le parlement : Que cette grande et illustre compagnie avoit son intérêt si étroitement uni à celui du Roi et de l'État, et avoit donné en toutes rencontres de si glorieuses marques du zèle qu'elle avoit pour le soutien de l'autorité royale, qu'il étoit difficile de s'imaginer que quelques-uns de ceux qui la composoient fussent capables d'oublier le premier et le plus juste de ses devoirs; que ce zèle avoit paru avec éclat non-seulement du temps de nos pères par ce fameux arrêt [1] qui, malgré les artifices des étrangers, rendit à la loi salique sa première vigueur, et servit si fort à la conservation de la couronne dans l'auguste maison de Bourbon, mais encore de leur temps par le soin que leur compagnie avoit eu d'affermir, durant les minorités des rois, les régences des reines-mères.

Sur quoi la Reine et M. le prince dirent quelques paroles de ressentiment, qui témoignoient qu'elle ni lui n'approuvoient pas ce qu'il avoit dit des arrêts du parlement touchant la loi salique et des régences; et

[1] Pendant la Ligue, Philippe II, roi d'Espagne, essaya de donner à sa fille la couronne de France; mais le parlement maintint la loi salique.

le chancelier dit, en s'écriant contre cela, que le Roi étoit le maître des ordonnances, qu'il les faisoit et défaisoit comme il lui plaisoit, et que les compagnies devoient seulement apporter une obéissance aveugle à sa volonté.

Mais toutes ces contestations et ces hardiesses ne brouilloient point à la cour ce vénérable magistrat. Le cardinal Mazarin avoit fait des injures ce que Mithridate avoit fait du poison, qui, au lieu de le tuer, vint enfin, par la coutume, à lui servir de nourriture. Le ministre de même sembloit par son adresse faire un bon usage des malédictions publiques. Il s'en servoit pour acquérir auprès de la Reine le mérite de souffrir pour elle, et d'être la victime des injustes passions des sujets du Roi; et beaucoup davantage pour cacher l'amitié de ses amis, qui, dans le vrai, ne l'étoient guère. Il le voyoit bien sans doute; mais, ne pouvant mieux faire, il consentoit qu'ils en usassent ainsi pour maintenir leur crédit, et pour être mieux en état de le servir dans les bonnes occasions.

En effet, dès le soir même le premier président et le président de Mesmes vinrent trouver la Reine comme des particuliers, et conférèrent dans son cabinet avec le ministre, où se trouvèrent les princes; et, malgré l'arrêt que leur compagnie avoit donné contre lui, ils le traitèrent toujours de premier ministre. Ils firent espérer à la Reine, avant que de partir, une autre députation pour parler tout de bon de la paix, et lui demandèrent finement des vivres et du blé pour autant de jours qu'on y travailleroit, supputant pour chaque jour ce qui étoit à peu près nécessaire pour fournir Paris.

La Reine ne leur accorda pas leur demande, mais leur fit espérer que s'ils agissoient fidèlement, elle ne leur refuseroit rien de tout ce qui seroit raisonnable.

Les députés tâchoient, sous l'apparence de la paix, d'obtenir des vivres ; car ils commençoient à enchérir, et le peuple pâtissoit déjà beaucoup, mais pas assez pour en être humilié. La Reine aussi, de son côté, croyoit bien faire en leur faisant espérer qu'elle leur en donneroit. Elle vouloit embarquer le parlement, par la nécessité du peuple, à consentir à ses volontés, et à réduire les généraux de Paris à l'accommodement auquel ils s'opposoient de toutes leurs forces.

A la seconde députation, les blés furent accordés ; mais la Reine eut sujet de se repentir d'avoir eu pitié de ceux qui souffroient. Elle redonna des forces à ce parti, et ne diminua pas leur malice : si bien qu'elle perdit les avantages qu'elle auroit pu tirer de leurs souffrances. Cette princesse, après les avoir si favorablement traités, leur fit donner une réponse par écrit qui, pour être instructive, peut tenir sa place dans ces Mémoires.

RÉPONSE DE SA MAJESTÉ AUX DÉPUTÉS DU PARLEMENT.

« Le Roi, étant au conseil, par l'avis de la Reine régente sa mère présente, où étoit aussi monseigneur le duc d'Orléans, M. le prince, et autres notables personnages dudit conseil, délibérant sur ce qui lui a été représenté par les députés de la compagnie se disant tenir le parlement de Paris, a commandé la présente réponse leur être baillée.

« Sa Majesté auroit eu très-grande raison de n'admettre pas à sa présence lesdits députés, ayant chaque jour de nouveaux sujets d'être plus indignée contre la conduite de leur compagnie, et en celui notamment dont ils viennent de lui rendre compte, et dont elle avoit

déjà eu l'avis, d'avoir reçu un envoyé de la part des ennemis de l'État.

« Sa Majesté est d'ailleurs très-bien informée des allées et venues qui se sont faites de Paris à Bruxelles, du sujet de la venue de Saint-Ibal et de Sauvetat, dont le premier est avec le duc de Longueville, et l'autre est ici prisonnier, après s'être abouchés avec la duchesse de Chevreuse et avec des ministres d'Espagne.

« Elle sait que Laigues, envoyé à Bruxelles par quelques particuliers qui ont conjuré la ruine de l'État en tant qu'elle pourroit dépendre de leur malice, a été celui qui a recherché et fait résoudre l'archiduc et le comte de Pigneranda, qui le conseille, d'envoyer une personne expresse à ladite compagnie, avec une simple lettre dont la créance seroit faite à Paris même par ceux qui l'avoient envoyé, selon l'état où se trouveroient pour lors les affaires : ledit Laigues ne se contentant pas d'assurer lesdits ministres qu'ils en tireroient de très-grands avantages pour les intérêts du Roi leur maître, mais (ce qui fait horreur à le dire) qu'ils causeroient un bouleversement général dans la France, s'ils savoient bien profiter de cette occasion par les moyens qu'il leur en suggéreroit.

« Comme ceux qui, contre l'intention et au désu de ladite compagnie, ont formé les Mémoires dont Laigues a été chargé, sont les mêmes qui, avant que le Roi partît de Paris, entretenoient des intelligences avec les ennemis de l'État pour se saisir de la personne de Sa Majesté ;

« Comme ce sont les mêmes qui travailloient alors à exciter des séditions dans Paris, les mêmes qui se partageoient dedans et dehors la ville pour traiter avec des princes qui sont depuis entrés dans le parti, les mêmes qui, après l'accommodement fait en ce lieu au mois

d'octobre dernier, par la déclaration que Sa Majesté y fit expédier qui sembloit avoir ôté pour jamais la racine de toute division, reconnoissant que les ennemis se résoudroient peut-être à faire la paix, sur ce qu'ils auroient perdu l'espérance de voir naître des troubles dans le royaume, leur firent savoir aussitôt qu'ils ne devoient point se mettre en peine de cet accommodement, et qu'ils feroient en sorte qu'avant qu'il se passât six semaines le parlement remueroit tout de nouveau, et mettroit plus d'affaires que jamais sur les bras de la Reine, les assurant même qu'il seroit alors fortifié par l'attachement de divers princes et autres personnes de qualité ;

« Comme ce sont les mêmes qui ont eu le crédit dans ladite compagnie, au grand regret des bons, de la porter à faire tant de choses extraordinaires qui se sont passées depuis la sortie du Roi de Paris, on n'a pas sujet d'être surpris qu'ils aient encore eu le pouvoir de lui faire exercer cet acte de souveraineté, et de recevoir des envoyés des princes, et, qui plus est, d'un prince ennemi de l'État, en même temps qu'elle venoit de refuser d'écouter ceux qui lui avoient été envoyés par le Roi son maître et son souverain.

« Le sieur de L'Isle, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, qui alloit de sa part vers ladite compagnie, n'y fut pas reçu à cause des formes. Cependant elle en trouve pour recevoir l'envoyé de l'archiduc, qui a les armes à la main contre le Roi ; mais non pas dans ses registres, ni même dans ceux du parlement de la Ligue.

« Elle refuse l'entrée à Paris à un héraut envoyé de la part du Roi, prenant prétexte sur ce que ceux qui la composent n'étant pas souverains, ils auroient manqué au respect qu'ils doivent à Sa Majesté en l'admettant ;

mais ils oublient qu'ils sont sujets, et agissent en souverains quand il est question de recevoir un ambassadeur de la part des ennemis de l'État, qui est un moine, aumônier du comte de Garcies, gouverneur de Cambray, lequel avoit de longue main des intelligences dans Paris, et y donnoit des avis toutes les semaines et en recevoit, y ayant même demeuré long-temps depuis la mort du feu Roi, et fait diverses menées très-préjudiciables au service de Sa Majesté avec des prisonniers de guerre espagnols, qui obligèrent à prendre la résolution de l'arrêter, dont son évasion empêcha l'effet.

« Il a été aisé à voir que sa créance a été composée à Paris par ceux-là mêmes qui l'y ont attiré : autrement l'artifice des ministres d'Espagne auroit été trop grossier ; et même de faire dire à ladite compagnie qu'on leur a tout offert pour conclure promptement la paix, à condition qu'ils assisteroient le Roi des forces d'Espagne pour opprimer ladite compagnie et ruiner Paris. En même temps que le comte de Pigneranda, écrivant ici le 12 février, se plaint qu'on ne lui ait rien fait savoir, par le retour du sieur Friquet, qui soit précis et individuel sur les intérêts du Roi son maître et de M. de Lorraine, et que par la même lettre ledit comte prie qu'on lui dépêche une personne expresse avec quelque plus grand éclaircissement des intentions du Roi. Ce qui fait bien voir évidemment qu'il n'a pas reçu des offres si avantageuses pour la paix, et qu'il ne refuse pas de la traiter ici pour ne le juger ni honnête ni sûr, comme on a fait dire à ladite compagnie par ce moine. Et en effet, en suite de cette lettre, Sa Majesté a choisi le sieur de Vautorte, conseiller d'État, pour aller à Bruxelles où il négocie présentement, ayant trouvé un sauf-conduit de l'archiduc à Cambray pour y passer en toute sûreté.

« Sa Majesté, qui veut bien donner à ladite compagnie toutes les lumières qui dépendent d'elle pour l'empêcher d'être surprise par cet artifice, a eu la bonté d'ordonner qu'on fasse voir auxdits députés les originaux desdites lettres du comte de Pigneranda, dans lesquelles ils verront aussi comme il se préparoit à s'avancer de deça pour conférer avec les ministres du Roi et donner la dernière main au traité de paix ; et il seroit déjà en France, si les espérances qu'il a conçues de tirer de plus grands avantages de ces divisions, et les instances qui lui ont été faites à Bruxelles par ceux qui ont sollicité l'archiduc à Bruxelles d'envoyer vers ladite compagnie, ne lui avoient fait chercher des prétextes de différer son voyage. Ils pourront aussi remarquer dans lesdites lettres que ce que l'envoyé a dit de la part du Roi catholique est une manifeste supposition, puisqu'il lui étoit impossible de donner des ordres sur des affaires dont il ne pouvoit avoir encore aucune connoissance.

« Tout cela, et beaucoup d'autres circonstances que l'on omet, sembloient obliger Sa Majesté à ne pas recevoir les députés. Mais, considérant qu'il y a dans ladite compagnie nombre de bons Français bien intentionnés pour l'État, et à qui le cœur saigne de voir pratiquer à tous momens ce que la plus grande malice auroit eu peine à concevoir, Sa Majesté a voulu en user comme bon père de famille, qui, quelque grandes que puissent être les fautes de ses enfans, ne se lasse jamais de leur tendre la main pour tâcher à les remettre dans le bon chemin ; et a résolu de lui donner encore cette marque de sa bonté lorsqu'elle a plus sujet d'être offensée. Ainsi toute la France verra qu'elle n'a oublié aucune voie imaginable pour la ramener à son devoir, et pour l'obliger à faire cesser les misères de Paris, et

à prévenir celles dont le royaume est menacé par les ennemis domestiques et étrangers. Et, à tout événement, si les cœurs étoient encore après cela si endurcis que de ne pas vouloir rendre au Roi l'obéissance qui lui est due, elle seroit seule responsable devant Dieu, devant le Roi, la maison royale et tous les ordres du royaume, des maux qui en arriveront.

« Pour ce qui est de la paix, qui est un prétexte qui ne manque jamais à ceux mêmes qui l'appréhendent le plus, et qui ont le plus de passion de brouiller, il n'y a personne, tant soit peu informée des affaires, qui ne sache que comme les Impériaux ont été obligés de consentir à celle d'Allemagne qui a été conclue avec tant de gloire et d'avantage pour cette couronne, et où elle a eu même lieu de faire paroître sa modération en rendant grand nombre de places importantes et des États entiers, les Espagnols auroient été aussi contraints de donner les mains à un accommodement, si la conduite de quelques factieux ne leur eût fait concevoir de si fortes espérances de ces divisions et de remuemens dans le royaume, qu'ils ont cru en devoir attendre l'événement pour en profiter.

« Car, pour ce qui est de l'offre que l'on a fait faire par le moine, comme de la part de l'archiduc, de rendre ladite compagnie arbitre de cette grande affaire, quand la proposition seroit aussi sincère que toute apparence et raison ne veut pas qu'elle le soit, ce n'est pas un honneur que les Espagnols lui rendent, c'est une injure et un affront qu'ils font à tout ledit corps.

« La France a souvent offert aux Espagnols de se soumettre à tous les points indécis et qui sont demeurés en différend, à l'arbitrage et à la décision ou des Provinces-Unies avec le prince d'Orange, ou dudit sieur prince d'Orange appelant avec lui quelques-uns des

ministres des États, ou de la Reine de Suède, ou des princes ou États de l'Empire, conjointement ou séparément, ainsi qu'ils aimeroient le mieux : ce qu'ils ont toujours constamment refusé; et ils s'adressent aujourd'hui à ladite compagnie pour lui déférer ce jugement, c'est-à-dire la disposition des plus grands intérêts que leur couronne ait à démêler avec celle-ci.

« Ne lui seroit-ce pas une tache qu'étant toute composée de Français, le Roi d'Espagne la jugeât plus portée en sa faveur, et s'en promît un meilleur traitement que de la Reine même qui est sa sœur, ou que de tant de princes et potentats étrangers avec qui il est en paix, et même en liaison?

« Les Espagnols ont fait voir par leur conduite en tout temps qu'ils ne souhaitent rien tant que la diminution de la puissance, de la grandeur et de l'autorité du Roi; et cependant ils ont recours à ladite compagnie par préférence à tous autres, et déclarent qu'ils la choisissent pour arbitre de tous leurs différends. Peuvent-ils offenser plus sensiblement de bons Français et des officiers, que de les croire capables d'être, sous un prétexte spécieux, des instrumens propres à l'abaissement de leur Roi et à l'affoiblissement de cette monarchie, qui est toujours la principale visée qu'ils ont toujours en toutes leurs actions?

« Ceux qui ont formé l'instruction du moine ont bien mal raisonné, de ne s'être pas aperçus qu'ils lui ont fait détruire d'un côté ce qu'ils lui faisoient établir de l'autre. Les Espagnols souhaitent, dit-il, la paix avec passion : et pour preuve de cela, ils sont disposés d'en passer par le jugement de ladite compagnie. Mais si cette passion étoit véritable et sincère, refuseroient-ils tant de places et de provinces entières qu'ils disent que le Roi leur a offertes, pour s'adresser à d'autres, dont

tout ce qu'ils pourroient attendre de plus favorable et de plus avantageux ne sauroit être que la promesse de la même chose, sans espérance d'aucune exécution, puisqu'elle ne peut jamais dépendre que des ordres du Roi?

« Y auroit-il quelqu'un assez simple pour se persuader qu'ils veuillent épargner la France? Ils y entreront avec toutes leurs forces, et profiteront de ces émotions dès qu'ils en auront le moyen, et qu'ils verront jour à nous faire du mal. Mais l'intérêt particulier de ladite compagnie ne les poussera ni ne les arrêtera un seul moment : cette résolution dépendra purement de l'état de leur armée; et, s'ils ne le font pas, on n'en devra avoir obligation qu'à la saison, à leur foiblesse et à la crainte d'exposer leurs troupes mal à propos.

« Pouvoient-ils faire une offense plus sanglante à ladite compagnie, que de la croire une matière facile et toute disposée à leur mettre la France en proie; que de s'adresser à elle sous le spécieux prétexte de la paix, et de l'assister quand ils n'ont autre dessein que de bien allumer la guerre civile dans le royaume, et de l'ensevelir dans ses ruines?

« Leurs affaires de tous côtés sont en pire état encore qu'elles ne paroissent l'être; et il est comme indubitable que si ces désordres intestins peuvent cesser bientôt, comme Sa Majesté y contribue de sa part, ils seront forcés à donner les mains sans délai à une paix, avec des conditions avantageuses pour cette couronne.

« C'est à quoi Sa Majesté s'applique, et continuera de le faire avec tous les soins possibles, sans oublier aucun des moyens qui peuvent le plus tôt produire ce grand bien.

« Que si, contre les apparences, les ennemis refusent un accommodement honnête et équitable, et s'opiniâtrent à prétendre des conditions injustes et exorbitan-

tes, telles que l'envoyé a supposé qu'on leur a offertes : en ce cas, comme la plus forte passion de la Reine et sa principale visée est le bien de l'État, la grandeur du Roi son fils, et de lui pouvoir un jour rendre compte de son administration, sans qu'il ait occasion de lui en faire le moindre reproche, Sa Majesté ne sera pas, à la vérité, assez hardie de disposer, quoiqu'à l'avantage d'un frère, de ce dont un Roi pupille, et son fils, se trouve en possession par une juste guerre, et principalement voyant que l'Espagne tient encore aujourd'hui divers royaumes que la France a autrefois possédés à juste titre. Elle ne voudra pas répondre si mal aux bénédictions que Dieu a versées si abondamment sur cet État, que d'abandonner en un seul jour aux Espagnols le fruit des travaux de tant d'années, toutes pleines de bons succès, et ce qui a coûté tant de peines au feu Roi, et tant de soins à monseigneur le duc d'Orléans et à M. le prince, qui ont exposé si librement leurs vies à mille périls pour conserver les conquêtes du feu Roi, et pour les augmenter, comme ils ont fait, de quantité de places importantes et d'une grande étendue de pays; et mondit seigneur le duc d'Orléans et M. le prince ont déclaré qu'ils ne se porteroient jamais à oser le conseiller à Sa Majesté. C'est pourquoi, en ce cas, elle se croiroit obligée de consulter l'avis des États-généraux du royaume, qui sont déjà intimés, et qui seront bientôt assemblés, sur la résolution qu'elle auroit à prendre, ne pouvant douter qu'elle ne fût la meilleure, puisqu'elle auroit été prise par le consentement général de tous les ordres du royaume.

« Pour ce qui est des instances que lesdits députés ont faites à Sa Majesté quand, après sa sortie de Paris, elle a transféré la séance de ladite compagnie, ce n'a point été à dessein de punir ni les excès passés, ni de

toucher aux personnes ou aux biens d'aucuns de ceux qui la composent. Son but n'a été que de travailler à remédier aux désordres qui ont travaillé l'État par la continuation de leurs assemblées, rétablir parmi eux la liberté des suffrages, qui étoit étouffée par des menaces continuelles, et par des billets qu'on jetoit pour rendre odieux au peuple ceux qui vouloient demeurer dans la modération, éteindre la faction qui se formoit dans Paris, et qu'on a depuis vue éclore si puissante, raffermir la tranquillité de la ville, et la mettre en état que le Roi y pût demeurer en sûreté.

« Sa Majesté, depuis, avoit envoyé un héraut à ladite compagnie pour lui faire savoir qu'elle donnoit assurance des personnes, des charges et des biens à tous ceux qui se rendroient près d'elle, sans exception d'aucun. Elle lui confirme encore la même grâce pour tous ceux qui s'y rendront dans le sixième du mois prochain.

« Et à l'égard de l'envoyé de l'archiduc, comme il eût été à souhaiter pour l'honneur de la compagnie que l'avis des soixante-douze, qui vouloient qu'on ne l'introduisît pas et qu'on l'envoyât au Roi, eût prévalu : aussi la meilleure réponse, et celle que Sa Majesté entend qu'on lui fasse, c'est de ne lui en donner aucune, pour faire connoître à son maître que si la compagnie a été facile à l'écouter, elle est incapable d'entrer en aucune intelligence et négociation avec les ennemis de la couronne.

« Pour ce qui est de l'instance que lesdits députés font à Sa Majesté, à ce qu'il lui plaise retirer ses troupes des environs de Paris, et laisser le passage pour l'entrée des vivres, l'exécution en dépend purement de ladite compagnie, et de la résolution qu'elle prendra de se rendre près de Sa Majesté avec les sûretés qu'elle lui donne.

« C'est ce que Sa Majesté attend de sa fidélité que lesdits députés lui sont venus protester, et que ladite compagnie, par une prompte obéissance, fera cesser les souffrances de la ville de Paris et les misères du pauvre peuple, afin que le calme, une fois rétabli dans le royaume, puisse produire bientôt la conclusion de la paix générale et le repos de la chrétienté.

« Fait au conseil d'État du Roi, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-cinquième jour de février 1649.

« Signé DE GUÉNÉGAUD. »

Les députés, étant arrivés à Paris, firent leur rapport à la compagnie, selon cette réponse et leurs particulières audiences. Le premier président y reçut des reproches pour avoir conféré avec le cardinal sans le reste des députés. Là-dessus s'éleva dans le Palais un grand bruit et des cris effroyables, qui de ce lieu allèrent au peuple assemblé dans la grand'salle, dans la cour et dans les rues. Tous demandent des nouvelles de la députation; et comme le bruit courut que le premier président avoit conféré avec le ministre, ils se mutinèrent et dirent tous qu'ils ne vouloient point de paix avec le Mazarin, et quelques-uns proposèrent d'aller chez le premier président pour le piller et le punir de ce qu'il vouloit s'accommoder avec lui.

La canaille étoit payée pour crier contre les commencemens de la paix. Les frondeurs, qui ne la vouloient point, ou plutôt qui vouloient qu'elle se fît par eux, avoient fait faire cette sédition contre le premier président, exprès pour l'embarrasser et l'intimider. Mais cet homme, ayant déjà montré sa fermeté en beaucoup d'occasions, fit voir encore en celle-ci autant de courage qu'en toutes les autres; et, sans s'étonner, il dit au duc de Beaufort qu'il devoit faire apaiser ce tumulte;

autrement que le désordre se feroit si grand, que peut-être lui-même n'en pouvant pas être le maître, il en seroit fâché, par les grands maux qu'il pourroit causer à toute la ville; et beaucoup des plus considérables de cette compagnie se réunirent au premier président.

Ce prince, le chef des crieurs, fut enfin contraint, pour éviter un plus grand mal que celui de revoir le Mazarin dans Paris, d'aller lui-même apaiser le désordre. Il assura le peuple qu'on ne le trompoit point, en leur disant à tous qu'il chasseroit le Mazarin. Ce bruit étant apaisé, on résolut d'envoyer tout de nouveau des députés à la cour, sept de chaque chambre, pour aller traiter la paix; ce qui donna quelque espérance aux gens de bien, et fit croire à la Reine que les choses se passeroient comme elle le désiroit. Elle ne pouvoit pas s'imaginer que les députés osassent lui demander ce qu'ils savoient certainement qu'elle ne vouloit pas leur accorder.

Le premier président, après avoir fait ce coup, sortant de la galerie du Palais pour entrer chez lui, une grande multitude de coquins le vinrent attaquer. Un de la troupe l'ayant menacé de le tuer, ce grave magistrat lui dit froidement : « Mon ami, quand je serai « mort, il ne me faudra que six pieds de terre; » et, sans se hâter d'un pas, il s'en alla chez lui fort satisfait d'avoir fait résoudre cette seconde députation.

S'il en étoit content, les généraux ne l'étoient pas de même : elle leur déplut infiniment. Ils voyoient que les principaux de la compagnie penchoient du côté de la cour; qu'ils n'étoient pas les maîtres du parti, et que la paix ne pourroit pas à leur gré être le prix de leur ambition et de leurs désirs. Mais ils se consolèrent dans la résolution qu'ils firent de ne nommer pour aller à la

cour que ceux dont ils étoient assurés ; et, par cette voie, ils espérèrent que l'accommodement dépendroit toujours de leur volonté.

CHAPITRE XXXII

(1649). - Prise de Brie Comte-Robert par les troupes royales. — Convoi enlevé par les Parisiens.—Arrestation du maréchal de Rantzau. — Conférences de Ruel. — Le parlement en exclut Mazarin. — Le duc d'Orléans; Condé et le ministre n'y assistent pas. — Vente à l'encan dans Paris des meubles et de la bibliothèque de Mazarin. — Révolte et repentir de Turenne — Paix signée à Ruel. — Elle est blâmée des courtisans et des frondeurs — Articles de cette paix. — Prétentions excessives des généraux de la Fronde. — Chagrin qu'en éprouve la Reine. — Le comte de Maure vient traiter pour eux. — La comtesse de Maure. — Chanson contre son mari. — L'archiduc appelé en France par le prince de Conti, madame de Longueville et le coadjuteur. — Continuation de la vente du mobilier de Mazarin. — État des demandes particulières des généraux et des autres chefs de la Fronde.

Pendant toutes ces négociations, l'armée du Roi prit par force Brie-Comte-Robert, qui étoit un bon poste pour les révoltés, et dont la privation les devoit infiniment incommoder. D'autre côté, les Parisiens enlevèrent aussi sur les gens du Roi un grand convoi de pain de Gonesse, parce que la faim donne du courage aux hommes les plus poltrons ; mais ce secours étoit de peu de durée, et n'ayant plus à eux de passages libres, ils étoient en mauvais état.

Ces mêmes jours on arrêta à Saint-Germain le maréchal de Rantzau[1]. Il fut soupçonné de favoriser le

[1] Il fut enfermé au château de Vincennes, accusé d'intelligence avec les Espagnols. F. R.

parti parisien ; et comme il étoit gouverneur de Gravelines, le ministre crut qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions pour se garantir des maux qui pouvoient arriver de la mauvaise volonté de ce maréchal. Il avoit jusques alors bien servi le Roi; mais la constance n'a pas été donnée aux hommes pour une qualité qui leur soit naturelle. Les apparences de son changement firent aussi changer sa fortune.

Le deuxième jour du mois de mars, les gens du Roi vinrent à Saint-Germain trouver la Reine pour lui dire la députation ordonnée par le parlement. Ils lui demandèrent des passe-ports, et la supplièrent d'ordonner du lieu de leur conférence. Ils firent aussi quelques instances de la part des ducs de Beaufort et de Bouillon pour y être admis ; mais, ayant été bien reçus à leur égard, ils furent refusés sur l'article des autres. On choisit pour le lieu de la conférence le château de Ruel, comme étant à moitié chemin de Paris et de Saint-Germain ; et les généraux, qui en particulier redoublèrent leurs instances, n'y furent point admis.

Le duc d'Orléans, le prince de Condé, le ministre, l'abbé de La Rivière et Le Tellier allèrent au rendez-vous où se trouvèrent les députés, avec ordre exprès de leur compagnie de ne point conférer avec le cardinal Mazarin[1]. Déjà on en avoit eu avis à la cour ; et Champlâtreux, fils du premier président, qui l'avoit dit par ordre du parlement, fut en apparence traité avec beaucoup de rigueur. On lui donna même des gardes pour quelque peu de temps, pour faire voir aux ennemis du ministre que cette proposition étoit odieuse à la Reine, et seroit combattue par les princes du sang. Mais cette

[1] Voyez Monglat. Son récit confirme et complète tous ces détails. F. R.

rigueur n'empêcha pas que les députés ne refusassent absolument de conférer avec lui : ce qui causa un grand embarras entre les deux partis, et donna sans doute beaucoup de honte à celui qui en étoit le sujet.

Le soir du même jour que les princes étoient allés à Ruel, j'étois auprès de la Reine, qui attendoit avec impatience le succès de cette dispute, sans pourtant en faire part aux spectateurs. Chamarante, premier valet de chambre du Roi, arriva fort tard, qui lui vint dire que la conférence étoit rompue; puis, s'approchant de la Reine, il lui en dit tout bas à l'oreille la véritable cause. La Reine, qui ne vouloit pas montrer de sentir ni de voir l'affront que le parlement faisoit à son ministre en cette occasion, se mit à rire et nous dit : « Il n'y « a point de conférence, par conséquent il n'y a point « de paix ; tant pis pour eux. »

Pendant que ces difficultés arrêtèrent la conférence, les généraux qui n'avoient point de part que par leurs cabales à cette assemblée, se vinrent camper avec du canon à Villejuif, menaçant le Mazarin de l'embarrasser, et de lui faire toujours naître des obstacles invincibles. Ils lui vouloient faire peur de la haine du peuple, dont ils disoient qu'ils seroient les maîtres malgré le parlement et malgré leurs traités. Ce qui en effet pouvoit donner de l'inquiétude au ministre étoit de voir que le parlement paroissoit approuver les sentimens de la populace et des généraux, puisque les députés refusoient si constamment de s'aboucher avec lui en cette occasion, où il s'agissoit d'un bien qui leur étoit si considérable.

Le lendemain, comme ils furent près de se séparer à cause de cette difficulté, le duc d'Orléans, voulant toujours avoir quelque part à la paix, au lieu de celle que le prince de Condé avoit eue à la guerre, trouva un ac-

commodement, qui fut que lui ni M. le prince n'assistassent point à cette conférence. Il fut résolu qu'ils se tiendroient à part et le ministre avec eux, qu'on y laisseroit seulement le chancelier et Le Tellier, et trouvèrent qu'une chambre entre eux et le lieu de la conférence n'empêcheroit pas d'entrer en matière : ce qu'ils firent ; et alors il sembla que les sujets vouloient donner des lois à celui dont ils les devoient recevoir.

Tout ce jour les parlementaires furent fiers ; et ceux qui venoient de Ruel à Saint-Germain ne croyoient pas que les affaires se pussent accommoder, car la manière dont ils parloient faisoit croire qu'ils se rendroient difficiles sur l'article du ministre. Mais cette férocité se trouva consister en bonne mine, et ces apparences n'alloient qu'à contenter les sots, les emportés et le peuple. Le jour d'après ils changèrent de méthode ; et les députés, prenant l'air de la cour, montrèrent en effet que ce charme avoit autant de pouvoir sur eux que sur les autres hommes. Cependant les Parisiens, par l'ordre des généraux et du parlement, ne laissoient pas de continuer à vendre publiquement les meubles du cardinal Mazarin, qui, depuis l'arrêt donné contre lui, avoient été à l'encan vendus aux passans à tel prix qu'on vouloit en donner ; et sa bibliothèque, ramassée avec tant de soin, fut dispersée à tous ceux qui la voulurent piller[1].

Le 6, le cardinal vint faire un petit voyage à Saint-Germain pour instruire la Reine de tout ce qui se passoit. Le soir, après qu'il l'eut quittée, comme ceux qui l'environnoient étoient curieux d'apprendre des nouvelles, la Reine nous dit, à M. le premier et à moi, qu'il

[1] Cette vente, commencée le 16 février, excepté la bibliothèque, qui fut réservée pour un autre jour, eut lieu avec un grand concours de monde et avec grand fracas. Les spectateurs avaient l'air heureux de voir le cardinal ainsi maltraité. F. R.

n'y avoit encore rien d'avancé, ni aucune solide espérance d'obtenir ce qu'on désiroit, qui étoit que le parlement s'humiliât ; puis nous dit qu'à la fin pourtant elle croyoit que tout iroit bien. Les députés avoient dit avoir reçu de nouveaux ordres de leur compagnie de demander l'éloignement du ministre ; et il fallut que le duc d'Orléans se trouvât souvent à la conférence pour défendre celui qu'ils vouloient attaquer. Mais enfin la dispute se termina à une comédie qui fut habilement jouée ; car ceux qui demandoient l'absence du ministre savoient bien qu'ils ne l'obtiendroient pas, et, comme je l'ai déjà dit, ils ne la désiroient peut-être pas beaucoup.

Pendant cette conférence il arriva une nouvelle qui fit changer les résolutions de plusieurs, qui augmenta les forces du Roi, et diminua un peu l'orgueil et la fierté des Parisiens. Le vicomte de Turenne, qui commandoit l'armée du Roi en Allemagne, et qui s'étoit peu auparavant déclaré du parti des parlementaires à cause que le duc de Bouillon son frère en étoit, ayant voulu amener ses troupes au secours du parti parisien, avoit été abandonné de toute l'armée, qui, voulant être fidèle au Roi, alla se rejoindre à Erlac, allemand au service de la France[1]. Il ne resta à ce général que deux ou trois ré-

[1] Le duc de Bouillon avait écrit à son frère, le vicomte de Turenne, que l'occasion était belle de reprendre Sedan. Monglat, racontant ce fait, et parlant de la révolte de Turenne avec quelques détails, ajoute : « Comme ce maréchal aimoit fort sa maison et avoit une ambition démesurée, il ne balança point et suivit le conseil de son frère. Mais la Reine, en ayant eu soupçon, dépêcha Ruvigni, auquel il avoit grande confiance, pour le détourner de ce dessein. En arrivant près de lui, il le trouva en marche, et lui demanda où il alloit. Ce maréchal lui répondit en termes ambigus et pleins d'obscurité, lui disant qu'il marchoit pour faire la paix et accorder le différend qui étoit entre la Reine et le parlement, comme étant le plus grand service qu'il pût rendre à l'État. Ruvigni, qui est homme d'esprit, connut bien ce que cela vouloit dire ; et ayant conféré avec Erval, qui avoit soin du payement de cette

gimens, en qui il n'osa se confier; et se voyant sans puissance, plein de confusion et de repentir, il se retira seul à Heilbrun.

Cette même nuit que le ministre coucha à Saint-Germain, M. le prince lui envoya une lettre qu'il avoit reçue du vicomte de Turenne, qui, malheureux et humilié, demandoit pardon de sa faute. Il le supplioit par cette lettre de lui continuer sa protection, et d'obtenir du ministre sa grâce et l'absolution de son péché.

Cette nouvelle abattit[1] pour quelques jours les forces des parlementaires et des généraux, car ils avoient une grande espérance en cette armée. Ce secours leur ayant manqué, le cardinal crut qu'il auroit alors de l'avantage sur ses adversaires, et que le rétablissement de son autorité se feroit aisément. Il commença donc à reprendre de l'audace ; mais ses ennemis, malgré leur mauvaise aventure, ne diminuèrent guère de celle qu'ils avoient accoutumé d'avoir.

Le coadjuteur, voulant cacher aux Parisiens cette fâcheuse nouvelle d'Allemagne autant qu'il lui seroit possible, parut au parlement ce même jour, et par une harangue éloquente leur offrit les troupes de ce général qui n'en avoit plus : ce qui servit de pâture à la populace, mal informée de la vérité.

armée, ils résolurent de désabuser les officiers allemands, qui croyoient marcher pour le service du Roi. . Ils les persuadèrent si bien qu'en un moment toute l'armée se souleva contre lui; et sur la crainte qu'il eut d'être arrêté et envoyé à la Reine, qui lui eût peut-être fait un mauvais parti, il se sauva lui sixième... et ayant traversé un coin de l'Allemagne, il se retira fort confus en Hollande. » (Monglat, Mém., quinzième campagne.) F. R.

[1] Retz dit que M. de Bouillon fut atterré de cette nouvelle comme d'un coup de foudre ; « et, ajoute-t-il, j'en fus presque aussi touché que lui.» A dater de ce moment, en effet, le duc de Bouillon perdait singulièrement de sa valeur dans la Fronde, et Retz lui-même, qui était fort lié avec la duchesse de Bouillon. F. R.

Le ministre, rempli d'espérance et de joie, retourne à Ruel ; il y trouve ses ennemis bien disposés, mais pas si soumis qu'il l'avoit cru. Deux ou trois jours se passèrent en petite chicanerie. Il y avoit des heures où les apparences de paix se changeoient en des apparences de guerre; mais, malgré ces fréquentes variations, il étoit facile de juger que ce qui étoit souhaité des deux côtés ne manqueroit pas d'arriver. Maulevrier, gentilhomme de grand mérite, et qui avoit beaucoup d'esprit, disoit, sur cette affaire, que la conférence ressembloit aux grandes maladies, qui empirent d'ordinaire sur le soir; les matins donnent les marques d'un grand amendement, et dont les jours de crises sont toujours bons.

Les généraux, qui vouloient soutenir leurs intérêts par quelque invention, s'avisèrent de faire donner un arrêt de surséance à la négociation, attendu que la Reine avoit manqué à donner les cent muids de blé qu'elle avoit promis chaque jour que dureroit la conférence. La Reine, ayant cru qu'elle ne dureroit que trois jours, ne s'étoit engagée qu'à trois cents muids ; et le ministre leur avoit fait cette juste chicanerie, de peur que ce qui se faisoit à Ruel ne servît seulement à leur redonner des forces pour combattre tout de nouveau contre le Roi. Selon cette prudente raison, il avoit jugé à propos de faire cesser les libéralités royales; et comme les trois jours étoient passés, que la conférence continuoit et que le blé ne venoit plus, il se fit à Paris une grande crierie.

Les députés, alarmés de cet arrêt, envoyèrent se plaindre à la Reine de ce qu'on avoit manqué à leur donner les cent muids de blé qu'ils prétendoient leur avoir été promis pendant le temps de leur négociation, et dirent aux princes qu'ils n'avoient plus de pouvoir

parce qu'il les estimoit moins que l'argent; et ses ennemis, qui lui arrachoient toujours par force ce qu'ils en désiroient, ont eu sujet de se louer de sa foiblesse et de sa libéralité.

Avec toutes ces qualités si accommodantes à l'ambition et au déréglement de l'esprit humain, il étoit haï dans le cabinet ; et si les courtisans ne souhaitoient pas toujours sa perte, du moins on peut dire que tous les Français le méprisoient. Ce mépris étoit à la mode, et cette mode, qui tenoit de la folie plus que de la raison, les occupoit entièrement. Elle les privoit de cette modération nécessaire aux hommes sages, qui doivent faire des jugemens équitables. Aucun ne vouloit louer les bonnes qualités qui étoient en lui. Sa lumière, sa clémence et sa grande capacité n'ont point trouvé de langues dans ces temps-là qui aient osé parler en leur faveur ; et ses domestiques mêmes, qui le connoissoient plus particulièrement, attribuoient souvent à sa timidité ce qui paroissoit de bon en lui. Mais, malgré ses défauts et le murmure qui attaque toujours la faveur et la puissance, ceux qui considéreront ce qu'il avoit de bon lui donneront infailliblement des louanges. Les abaissemens où la fortune l'a réduit, et les grandes élévations qui paroissent orner sa destinée, rempliront sa vie d'une éclatante gloire; et ces extraordinaires événemens, qui nous ont causé de l'étonnement, lui feront partager l'immortalité avec les hommes les plus illustres.

Il y eut encore quelques difficultés pour signer la paix, parce que les députés, pour conserver leur crédit à Paris, firent mine de s'opposer à la part que le cardinal[1], comme premier ministre, y devoit avoir. Il fal-

[1] On se rappelle qu'un arrêt du parlement l'avait condamné, et que la vente de ses meubles à l'encan s'était faite par suite de cet arrêt. Traiter

lut que le duc d'Orléans montrât qu'il vouloit absolument qu'il signât avec eux les articles accordés ; et, après cette contestation, ils y consentirent. Cette grimace faite, on vit alors les députés s'adoucir pour lui, et entrer en compte sur le respect qu'ils devoient aux volontés du Roi, de la Reine et des princes.

Ils revinrent tous à Saint-Germain annoncer la fin de la guerre, dont quelques personnes, outre cette haine générale dont je viens de parler, furent fort affligées. Madame la princesse fut du nombre, qui, voyant ce grand ouvrage achevé sans la participation du prince de Conti et de madame de Longueville, ne pouvoit s'empêcher d'en témoigner du chagrin. Et ceux qui avoient des parens ou des amis dans ce parti en étoient au désespoir, parce qu'il leur étoit dur de voir le mauvais état où ils se trouvoient, et le mauvais succès de cette guerre, dont on avoit espéré la perte du ministre et de grands avantages pour les particuliers.

Cette consternation devint si universelle, qu'il y en eut d'assez emportés pour dire publiquement que cette paix n'étoit pas avantageuse, qu'il eût mieux valu faire la guerre, et qu'il étoit du devoir du Roi de punir la révolte de ses sujets. Sans oser dire la véritable cause de leur chagrin, tous alloient cherchant mille fausses raisons pour condamner la paix et couvrir leur douleur. Ils vouloient paroître zélés pour l'État, et affectoient d'être de grands politiques, lorsqu'en effet ils n'étoient remplis que de passions et de haine. Il ne faut pas oublier de remarquer ici la fermeté désintéressée de M. le prince, qui, sans considérer ni sa famille ni ses amis,

maintenant avec le cardinal, c'était donc, de la part du parlement, se déjuger publiquement, et, par suite, consentir à sa propre déconsidération. C'était ce que sentaient parfaitement les gens du Roi et les députés de cette compagnie, et ce qui les arrêtait. F. R.

alla toujours droitement aux intérêts du Roi ; et si le duc d'Orléans eût agi avec cette même force, la paix se seroit faite avec plus de gloire.

Cette paix si peu approuvée devoit être heureuse, parce qu'en effet la raison l'avoit faite. La Reine même à la fin l'avoit souhaitée. Selon ses sentimens, elle avoit voulu dompter le parlement, et l'obliger à rendre au Roi la soumission ou le respect qu'il lui devoit ; mais sa charité, en qualité de chrétienne, lui faisoit préférer le remède des maux particuliers que les pauvres souffroient, non-seulement au plaisir de la vengeance, mais aussi à sa satisfaction particulière : et comme les principaux de cette compagnie avoient, en ces dernières occurrences, paru vouloir faire leur devoir, elle étoit assez contente. N'ayant jamais eu que des intentions favorables pour tous, elle souhaitoit autant que cela auroit été possible que le Roi fût obéi, et que tous ses sujets fussent contens et heureux ; mais sa joie ne dura guère, parce que la bonne foi ne confirma pas cet accommodement. Les peuples, après avoir été rassasiés de blé et de vivres, ne songèrent plus à leur nécessité passée, qui même n'avoit pas été fort grande, et l'emportement des Parisiens, qui se réveilla par les soins que les généraux prirent de les animer, troubla tout de nouveau le repos de la Reine, et causa de nouvelles persécutions à celui qui commençoit d'espérer quelque tranquillité dans l'État.

Aussitôt que les députés eurent salué la Reine, ils retournèrent à Paris escortés par le maréchal de Gramont. Ils furent mal reçus et fort maltraités. La paix avec le Mazarin n'étoit point un charme pour les Parisiens, parce qu'elle déplaisoit à ceux qui les gouvernoient. Plusieurs, gagnés par les généraux, furent crier au parlement qu'ils vouloient la guerre plutôt que de

consentir que l'ennemi des bons Français demeurât en France. Comme Ruel n'avoit renfermé qu'un petit nombre de sages, et que l'esprit de sagesse n'étoit point encore répandu partout, la paix, le bonheur des peuples, n'étoit pas reçue à Paris agréablement. Les provinces se révoltoient de toutes parts. Le duc de La Trémouille[1], le marquis d'Estissac, et beaucoup d'autres, assembloient des troupes contre le service du Roi. Madame de La Trémouille, qui étoit habile et ambitieuse, vouloit que son mari fût prince, comme issu par femme de Charlotte d'Aragon, héritière du royaume de Naples[2]. Elle crut que pour parvenir à ses desseins il falloit faire quelque mal ou quelque peur au ministre; et comme ils sont grands seigneurs, et qu'ils avoient beaucoup de crédit et de puissance dans leur province, il leur fut aisé d'émouvoir des troubles en leur pays.

Ces nouvelles donnèrent de mauvaises heures au ministre, et M. le prince en reçut aussi du chagrin. Il avoit répondu de la famille de La Trémouille, qui avoit l'honneur de lui appartenir; et, pour ne pas passer pour dupe en cette affaire, il montra dans le conseil une lettre du prince de Tarente, fils aîné du duc, qui le supplioit d'assurer le Roi et la Reine de sa fidélité. Il voulut par là rejeter la honte qu'il en avoit reçue sur celui qui lui avoit manqué de parole; et par la réponse qu'il lui fit, qui fut sue à Saint-Germain, il montra qu'il n'approuvoit pas son procédé.

Le samedi 13 mars, on s'assembla au parlement pour voir les articles de la paix. Les généraux firent

[1] Henri de la Trémouille, duc de Thouars, mort en 1674.

[2] Les La Trémouille comptaient parmi leurs titres au rang de prince l'alliance d'Anne de Laval, fille de Guy XV, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, avec François de La Trémouille, vicomte de Thouars, mort le 7 janvier 1541. F. R.

grand bruit, et se plaignirent hautement des députés, qui l'avoient signée sans attendre leur consentement. Les factions furent si fortes en leur faveur, que le premier président ne put jamais rendre compte à la compagnie de sa députation, et tous lui reprochèrent qu'il avoit abandonné ceux de son parti. Il leur dit qu'ils avoient traité avec l'ennemi pendant qu'ils étoient à Ruel, et que cette procédure marquoit de la différence dans leurs sentimens, puisque, travaillant à la paix de leur consentement, ils avoient travaillé à la guerre sans leur aveu, et leur déclara que son dessein étoit de préférer le bien public à toutes les haines particulières.

Ce reproche étoit véritable; car ils avoient envoyé tout de nouveau à l'archiduc et à madame de Chevreuse en Flandre, pour tâcher de trouver les moyens de soutenir leur parti sans le parlement, dont ils se voyoient abandonnés. Les généraux, et ceux qui étoient de leur faction, répondirent qu'ils ne l'avoient pas fait sans le consentement de quelques-uns de leur compagnie ; sur quoi le premier président, rempli de courage et de zèle pour le repos de la France, leur dit hardiment : « Nom-« mez-les, et nous leur ferons leur procès comme à des « criminels de lèse-majesté. »

Le peuple cependant faisoit le bruit accoutumé autour du Palais ; et, sachant que le cardinal avoit signé la paix, quelques-uns de cette canaille, payés pour mal faire, s'avisèrent d'aller chercher le bourreau pour brûler, à ce qu'ils disoient, les articles de cette paix qu'ils ne pouvoient souffrir, et menacèrent, à leur ordinaire, le premier président de le tuer. Mais lui, qui étoit accoutumé à ces douceurs, sans en faire grand cas, envoya dire aux bourgeois de prendre les armes, afin de faire tenir le traité fait par eux; et leur manda

qu'ils avoient intérêt au repos public, et qu'ils devoient alors montrer s'ils étoient gens de bien. Ils lui obéirent, et les généraux se trouvèrent fort incommodés de sa résistance. Cela fut cause que les conseils redoublèrent dans la ruelle de madame de Longueville. Cette princesse, aussi bien que les autres, étoit fort mal satisfaite du mauvais état de leurs affaires, et n'oublioit rien pour le rendre meilleur.

Le premier président n'étoit pas tout-à-fait le maître, à cause que les princes avoient beaucoup de pouvoir sur le peuple et de grandes cabales dans le parlement. Il envoya rendre compte à la cour de tout ce qui se passoit, et demander avis sur ce qu'il avoit à faire pour vaincre toutes les difficultés qui se rencontroient à l'exécution du traité. La Reine lui envoya Saintôt[1] lui ordonner de faire enregistrer la paix, et lui promettre qu'après cela on ne refuseroit point d'accorder aux généraux les demandes qu'ils pourroient faire, quand ils n'auroient que des prétentions raisonnables. Les généraux employèrent toute la nuit du 14 au 15 à solliciter leurs amis et à fortifier leurs cabales, afin de pouvoir réussir au dessein qu'ils avoient de s'accommoder avantageusement.

Le lendemain, le parlement s'assembla pour la ratification de la paix et pour tâcher d'établir le repos de la France malgré les troubles qui l'agitoient. Mais les factions furent si fortes et les difficultés si grandes, que la compagnie demeura assemblée jusques à six heures

[1] Nicolas de Saintôt, conseiller du Roi en ses conseils, maître des cérémonies de France, mort en 1655. Il y avait de très-vifs débats, comme à l'ordinaire, dans le parlement, au sujet de certains détails des conférences de Ruel. L'arrivée de Saintôt, avec de bonnes paroles et des passe-ports pour les généraux de la Fronde, calma tout. « Cette petite pluie, qui parut douce, dit Retz, abattit le grand vent qui s'étoit élevé dans le commencement de l'assemblée. » F. B.

du soir dans une contestation continuelle. A dix heures, Saintôt arriva à Saint-Germain comme la Reine soupoit, qui lui dit que la paix étoit reçue, à condition que les mêmes députés viendroient vers elle pour traiter des intérêts des princes et de tous ceux du parti, et faire très-humbles remontrances sur quelques articles du traité qu'ils demandoient être révoqués. Voici quels étoient les articles de cette paix si contestée. Les curieux prendront la peine de les lire s'ils les veulent savoir; ils ont été écrits sur l'imprimé qui en fut fait alors [1].

« Le Roi, voulant faire connoître à sa cour de parlement et aux habitans de sa bonne ville de Paris combien Sa Majesté a agréables les soumissions respectueuses qui lui ont été rendues de leur part, avec assurance de leur fidélité et obéissance, après avoir considéré leurs propositions qui ont été faites, a volontiers, par l'avis de la Reine régente, sa mère, accordé les articles qui ensuivent.

« I. Le traité d'accommodement étant signé, tous actes d'hostilité cesseront; tous les passages, tant par eau que par terre, seront libres, et le commerce rétabli. Le parlement se rendra, selon l'ordre qui lui en sera baillé par Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, où sera tenu un lit de justice par sa dite Majesté, auquel la déclaration contenant les articles accordés par Sa Majesté sera publiée seulement; après quoi le parlement retournera à Paris faire ses fonctions ordinaires.

« II. Ne sera point fait d'assemblée de chambres

[1] La minute originale de ce singulier traité existe à la bibliothèque nationale, avec les corrections, suppressions et additions qui y furent introduites dans le cours des négociations, et qui peuvent servir à montrer avec quelle peine se conclut cette paix et fut redigé ce traité. Toutes les modifications apportées au texte primitif sont de la main de Le Tellier, un des secrétaires d'État, et partant un des signataires du traité. F. R.

pendant l'année 1649, pour quelque cause que ce soit, si ce n'est pour la réception d'officiers et pour mercuriales ; et auxdites assemblées ne sera traité que de ladite réception d'officiers et de matière mercuriale.

« III. Dans le narré de la déclaration qui sera publiée, il sera énoncé que la volonté de Sa Majesté est que ses déclarations des mois de mai et d'octobre 1648, vérifiées en parlement, seront exécutées, excepté en ce qui regarde les prêts, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

« IV. Que tous les arrêts qui ont été rendus par ladite cour de parlement de Paris, depuis le 6 de février dernier jusqu'à présent, demeureront nuls comme non avenus, excepté ceux qui ont été rendus, tant avec le procureur général qu'avec les particuliers présens, tant en matière criminelle que civile, adjudication par décret et réception d'officiers.

« V. Les lettres de cachet de Sa Majesté, qui ont été expédiées sur le mouvement arrivé en la ville de Paris, comme aussi les déclarations qui ont été publiées en son conseil, arrêts dudit conseil sur le même sujet, depuis le 5 de janvier, demeureront nuls comme non avenus.

« VI. Que les gens de guerre qui ont été levés, tant en ladite ville de Paris que dehors, en vertu des pouvoirs donnés tant par le parlement que par la ville de Paris, seront, après l'accommodement fait, licenciés ; et alors Sa Majesté fera retirer ses troupes des environs de la ville de Paris, et les renverra au lieu des garnisons qu'il leur ordonnera, ainsi qu'il a été pratiqué les années précédentes.

« VII. Les habitans de la ville de Paris poseront les armes bas après l'accommodement fait et signé, sans qu'ils puissent les reprendre que par l'ordre et commandement exprès de Sa Majesté.

« VIII. Que le député de l'archiduc, qui est à Paris, sera renvoyé sans réponse le plus tôt qu'il se pourra, après la signature du présent article.

« IX. Que tous les papiers et meubles qui ont été levés, appartenant à particuliers, qui sont en nature, leur seront rendus.

« X. La Bastille, ensemble l'Arsenal, avec tous les canons, boulets, grenades, poudre et autres munitions de guerre, seront remis ès mains de Sa Majesté après l'accommodement fait.

« XI. Que le Roi pourra emprunter les deniers que Sa Majesté jugera nécessaires pour les dépenses de l'Etat, en payant l'intérêt à raison du denier douze, durant la présente année et la suivante seulement.

« XII. Que M. le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, villes, communautés, et autres personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, qui auront pris les armes durant les mouvemens arrivés dans la ville de Paris depuis le 5 janvier dernier jusques à présent, seront conservés dans leurs biens, droits, offices, honneurs, priviléges, prérogatives, charges et gouvernemens, et en tel et semblable état qu'ils étoient avant la prise des armes, sans qu'ils puissent être recherchés ni inquiétés pour quelque cause et occasion que ce soit, en déclarant par les dessusdits nommés, savoir, pour M. de Longueville dans dix jours, et pour les autres dans quatre jours, à compter de celui que les passages, tant pour les vivres que le commerce, seront ouverts, s'ils veulent bien être compris au présent article.

« XIII. Et à faute par eux de faire leur déclaration dans ledit temps, icelui passé, le corps de la ville de Paris, ni aucuns habitans d'icelle, de quelque condi-

lion qu'ils soient, ne prendront plus aucune part à leur intérêt, et ne les aideront ni assisteront en chose quelconque, sous quelque prétexte que ce soit.

« XIV. Le Roi, pour témoigner son affection aux habitans de sa bonne ville de Paris, a résolu d'y retourner faire son séjour au plus tôt que les affaires de l'État lui permettront.

« XV. Sera accordée quittance générale pour deniers pris et levés ou reçus tant du public que des particuliers, meubles vendus tant à Paris qu'ailleurs, comme aussi pour les commissions données pour la levée des gens de guerre, même pour enlèvement d'armes, poudres et autres munitions de guerre et de bouche enlevées de l'Arsenal de Paris.

« XVI. Les élections de Saintes, Coignac et Saint-Jean-d'Angely, distraites de la cour des aides de Guienne, seront réunies à ladite cour des aides de Paris, comme elles étoient auparavant l'édit et déclaration de...

« XVII. Au cas que le parlement de Rouen accepte le présent traité dans dix jours, Sa Majesté pourvoira à la suppression du nouveau semestre, ou renverra de tous lesdits officiers dudit semestre ou de partie d'iceux au corps dudit parlement.

« XVIII. Le traité fait avec le parlement de Provence sera exécuté selon sa forme et teneur, et lettres de Sa Majesté expédiées pour la révocation et suppression du semestre d'Aix et chambre des requêtes, suivant les articles entre les députés de Sa Majesté et du parlement du pays de Provence le 12 de février dernier, dont copie a été donnée aux députés de la ville de Paris.

« XIX. Quant à la décharge des tailles proposées pour l'élection de Paris, le Roi se fera informer de l'état auquel se trouvera ladite élection lorsque les troupes en seront retirées, et pourvoira au soulagement des con-

tribuables de ladite élection comme Sa Majesté le jugera nécessaire.

« XX. Lorsque Sa Majesté enverra des députés pour traiter la paix avec l'Espagne, elle choisira volontiers quelqu'un des officiers dudit parlement pour assister audit traité, avec le même pouvoir qui se donnera aux autres.

« XXI. Au moyen du présent traité, les prisonniers qui ont été pris de part et d'autre seront mis en liberté, du jour de la signature d'icelui.

« Fait et arrêté à Ruel, le 12 du mois de mai 1649.

« GASTON, le cardinal MAZARIN, SEGUIER, chancelier; LA MEILLERAYE, maréchal de France; LOUIS DE BOURBON, DE MESMES D'AVAUX, DE LOMENIE, LA RIVIÈRE, LE TELLIER.

« *Messieurs du parlement* :

« MOLÉ, premier président; DE MESMES, LE COIGNEUX, DE NESMOND, BITAUT, DE LONGUEIL, PALUAU, BRISSONNET, MENARDEAU, VIOLE, LE FEBVRE, DE LA NOUE, LE COCQ-COURBEVILLE.

« *Messieurs de la chambre des comptes* :

« NICOLAÏ, PARIS, L'ESCUYER.

« *Messieurs de la cour des aides* :

« AMELOT, BRAGELOYNES, QUATREHOMME.

« *Messieurs de l'Hôtel-de-Ville* :

« TOURNIER, HELIOT, BARTHELEMI. »

Cette contestation, soutenue avec tant de malignité par les chefs du parti parisien, qui regardoient seulement à leur intérêt particulier, fit croire que ce n'étoit

pas une fin à la guerre ni une véritable conclusion de la paix. Les raisonnemens qui se firent alors par les politiques concluoient que le ministre n'étoit pas encore tout-à-fait en sûreté : ce qui fut à beaucoup de personnes qui désiroient le désordre un renouvellement d'espérance qui leur plaisoit infiniment. Mais, comme le bon sens faisoit clairement voir aux gens de la cour que les généraux ne vouloient faire du bruit que pour s'accommoder plus avantageusement, ils voyoient, à leur extrême regret, que cet espoir étoit mal fondé.

Les députés des généraux viennent à Saint-Germain : ils font leur remontrance à la Reine, qui fut humble et courte ; mais les difficultés qu'ils faisoient sur les principaux articles de la paix déjà signée montroient assez qu'elle étoit reculée. Les généraux s'étoient rendus les maîtres de Paris, et ils se trouvèrent en état de pouvoir contraindre les plus sages à ne rien faire de tout ce que leur devoir leur imposoit. Comme ils n'avoient pas de confiance à la députation du parlement, ils firent supplier la Reine et le ministre qu'il leur fût permis d'envoyer des députés de leur part. Cela leur ayant été accordé, ils nommèrent le duc de Brissac, Barrière et Creci, pour venir traiter de leurs demandes et prétentions. Ils arrivèrent à Saint-Germain le 18 mars, et par leurs cahiers ils demandoient toute la France.

La Reine en fut outrée de douleur, et me fit l'honneur de me dire ce même jour qu'elle ne pouvoit souffrir sans horreur que des gens, qui avoient voulu détrôner le Roi son fils (voilà ses mêmes mots), demandassent des récompenses, quand ils méritoient des châtimens et des punitions de leurs crimes. Notre ministre n'étoit pas non plus fort satisfait. Cette hydre, qu'il combattoit incessamment sans la pouvoir terrasser tout-à-fait, l'incommodoit beaucoup. Mais comme ces demandes

étoient le prix de sa rançon et le rachat de sa puissance, il s'en consoloit et ne doutoit pas que, demeurant dans son poste, il n'eût un jour le moyen de s'en venger et de les punir.

Ceux qui véritablement étoient à plaindre étoient les gens de bien qui composoient la cour, qui étoient privés des récompenses qu'ils croyoient mériter par leur fidélité. Ils voyoient que toutes les grâces tomboient sur la tête des criminels de lèse-majesté, sans que ceux qui avoient toujours été zélés pour le service du Roi pussent rien espérer en suivant les bonnes voies qu'ils n'avoient pas envie de quitter. La rage remplissoit leur cœur d'autant plus amèrement, qu'il falloit en apparence montrer quelque joie, et qu'il le falloit en effet, cette paix se faisant en un temps où elle étoit nécessaire au bien de la France, qui, ne pouvant soutenir en même temps une guerre civile et une guerre étrangère sans une prompte paix, alloit être entièrement ruinée par la révolte générale des peuples, et le peu de pouvoir qu'auroient les parlemens de les contenir quand les bien intentionnés y seroient même les plus forts, l'armée des ennemis étant déjà sur la frontière toute prête à profiter de nos désordres.

Les généraux, ayant un peu de honte d'avoir fait tant de bruit contre le Mazarin, et de se relâcher tout d'un coup, ou plutôt pour en tirer plus de bien en témoignant de lui vouloir faire plus de mal, s'avisèrent d'envoyer une nouvelle députation contre lui, et pour cela ils allèrent au parlement faire une déclaration authentique qu'ils n'avoient prétendu des places et des grâces que pour leur sûreté, pendant que leur ennemi demeureroit en France; mais que s'il plaisoit au Roi et à la Reine de le chasser du royaume pour montrer qu'ils n'affectionnoient rien que le bien public qui les faisoit agir,

ils promettoient de ne rien demander, et de se contenter de l'honneur qu'ils auroient d'avoir rendu ce service signalé à l'État. C'est pourquoi ils demandèrent un acte public de leur déclaration, qui demeurât au greffe du parlement pour marque éternelle de leur désintéressement.

Le comte de Maure[1], frère du duc de Mortemart, de l'illustre maison de La Rochechouart, fut choisi pour cette célèbre commission, et arriva à la cour le 20 de mars, où il dit hautement que son dessein étoit de travailler à chasser le ministre. Il étoit son grand ennemi et prétendoit en avoir été maltraité.

La comtesse de Maure, nièce du maréchal de Marillac, étoit une dame dont la beauté avoit fait autrefois beaucoup de bruit. Elle avoit une vertu éclatante et sans tache, de la générosité avec une éloquence extraordinaire, une ame élevée, des sentimens nobles, beaucoup de lumière et de pénétration. Elle croyoit en son particulier avoir quelque sujet de se plaindre de la Reine; mais la vivacité de son esprit, qui la rendoit trop sensible au bien et au mal, l'emporta quelquefois au delà de la raison et de la prudence.

Selon la vérité, la Reine ne l'avoit pas désobligée; et si elle n'étoit pas entrée dans les sentimens de vengeance que la comtesse de Maure avoit souhaités d'elle au sujet de la mort du maréchal de Marillac, dont elle prétendoit faire revoir le procès comme ayant été condamné injustement, c'étoit à cause des grandes difficultés qui s'y rencontroient. Malgré les plaintes et les mouvemens impétueux de cette dame, elle ne laissoit pas d'avouer qu'il étoit difficile de la satisfaire, et de

[1] Il mourut à Essay, près d'Alençon, le 9 novembre 1669, âgé de soixante-sept ans.

reconnoître que ce que le comte de Maure vouloit faire contre le ministre ne réussiroit pas. Aussi elle désapprouva son engagement, jugeant bien, comme il arriva, qu'au lieu de se venger du ministre, cette députation ne serviroit qu'à raffermir davantage son autorité.

Mais lui, qui avoit l'ame intrépide sur la haine comme sur l'amitié, se résolut, malgré la déférence qu'il avoit accoutumé d'avoir pour sa femme, de pousser le cardinal aux dernières extrémités. Il eut peu de satisfaction, car il fut reçu à la cour comme un homme qui venoit jouer la farce de la comédie sérieuse qui venoit de finir ; et toute la plaisanterie tomba sur lui. L'intention de ceux qui avoient désiré son voyage n'étant pas de se contenter de cette gloire dont il devoit pour eux faire parade, mais de traiter en particulier, la constance et la fermeté avec laquelle il parloit tout de bon ne fut pas soutenue par ceux qui l'avoient envoyé, qui, voulant cacher le dégoût qui se pouvoit rencontrer en cette hardiesse, prirent plaisir à la condamner et à se moquer gaiement de l'ambassadeur qui ne s'étoit pas aperçu qu'il seroit abandonné, et ne laissèrent pas de profiter de sa bonne foi.

Le soir de ce jour, revenant d'une promenade que j'étois allée faire à Maisons, la Reine en riant me demanda ce que je disois du voyage de mon bon ami le comte de Maure; car elle savoit bien que lui et sa femme étoient de mes amis. Je ne voulus entrer en rien contre une personne que j'estimois assez pour ne m'en pas moquer. Il avoit de l'honneur et de la probité, mais il étoit entêté de ses opinions et avoit le malheur de n'avoir pas autant d'approbation dans le monde qu'il avoit effectivement de vertu. Je répondis donc assez froidement à la Reine, et lui dis seulement que le comte de Maure étoit à plaindre d'être persuadé que son honneur

l'obligeoit à venir demander une chose qu'il pouvoit bien juger qu'il n'obtiendroit pas. En effet, il exécuta avec tant d'exactitude la commission qu'on lui avoit donnée et dont il s'étoit bien voulu charger, que, malgré les railleries qui se firent contre lui dans le cabinet, il fit dans le conseil sa déclaration en forme contre le ministre, promettant de la part des généraux un généreux dédain des dignités, richesses et gouvernement, à condition que par eux la France fût délivrée de celui qu'ils nommoient l'ennemi de l'État.

Le chancelier, rejetant bien loin cette proposition, lui dit que cela étoit une affaire finie, que de leur côté comme de celui du Roi la paix étoit faite, et que toutes haines et animosités étoient terminées et abolies. Cette célèbre harangue ne fut donc ni approuvée ni utile, et ne fit autre chose que d'arrêter la paix pendant quinze jours; et tout l'avantage qu'en tira celui qui la fit fut le plaisir de se venger de son ennemi, qui est beaucoup pour un homme qui préfère la liberté de dire ses sentimens à sa fortune. Il crut peut-être faire voir au ministre qu'il étoit un homme à craindre; et il est vrai que cette protestation, qui avoit quelque chose en soi qui lui parut beau, fit beaucoup parler de lui. Mais on étoit accoutumé à faire des chansons contre lui sur tout ce qu'il faisoit. En voici quelques couplets qu'on chanta à la cour et à la ville :

Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand comte de Maure.
Sur ce guerrier faisoit beau voir
Buffle à manches de velours noir.
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te dévore.
Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand comte de Maure.

C'est un tigre affamé de sang,
Que ce brave comte de Maure;
Quand il combat au premier rang,
C'est un tigre affamé de sang.
Il ne s'y trouve pas souvent;
C'est pourquoi Condé vit encore.
C'est un tigre affamé de sang,
Que ce brave comte de Maure.

De Maure consent à la paix,
Et la va signer tout à l'heure.
Si Mazarin part pour jamais,
De Maure consent à la paix.
Qu'on supprime les triolets,
Et que le buffle lui demeure :
De Maure consent à la paix,
Et la va signer tout à l'heure.

Malgré cet enthousiasme de générosité et de beaux sentimens, je n'aurois pas voulu jurer qu'il eût refusé quelques dignités si on les lui avoit offertes; et je ne sais si la considération et la faveur du duc de Mortemart, chevalier de l'ordre, ne lui donnoit point de jalousie; car, entre les demandes particulières de tous ceux du parti, la sienne étoit pour avoir le cordon bleu quand on feroit des chevaliers.

Les conférences qui se faisoient à Saint-Germain sur leurs prétentions furent interrompues par l'entrée de l'archiduc en France. Les ennemis du cardinal l'avoient fait venir pour empêcher l'accommodement que le premier président et les gens de bien de sa compagnie avoient voulu faire : et cela ne servit qu'à les presser d'y travailler et réveiller la fidélité naturellement attachée à leurs corps, et dont il a donné dans tous les temps des marques. De sorte qu'à l'exception de quelques emportés, qui étoient en petit nombre, le murmure fut grand contre le prince de Conti, madame de

Longueville et le coadjuteur, qui sembloient vouloir continuer et entretenir la guerre avec le secours des Espagnols. Ils avoient fait conseiller à l'archiduc de faire sommer Guise de se rendre, et il avoit bien voulu voir s'ils y avoient quelque intelligence. Mais, ayant trouvé que Bridieu, qui y commandoit, ne paroissoit pas avoir envie de l'y laisser entrer, il se retira sans entreprendre de l'attaquer. Aussi on crut alors que ce n'étoit qu'une feinte qu'ils l'avoient obligé de faire pour s'en servir dans les différens qu'ils avoient, si ce n'est qu'en effet il eût lui-même quelques vues qu'on ne savoit pas.

Les généraux, voyant que l'approche de l'armée des Espagnols étoit plus capable, en l'état des choses, de leur faire perdre le peu de crédit qui leur restoit que de l'augmenter, pour tirer du ministre ce qu'ils pourroient, firent donner un arrêt par lequel on ordonna que la vente de ses meubles seroit continuée. Cela lui fit beaucoup de peine, car il aimoit ce qui étoit à lui, et particulièrement ce qu'il avoit fait venir des pays étrangers avec tant de soin. Sa maison étoit magnifiquement meublée : il y avoit de belles tapisseries, des statues, des tableaux. Cette perte fut cause que ses ennemis gagnèrent beaucoup avec lui, qu'il leur accorda la paix avec la plus grande partie de toutes leurs demandes, et que les conférences redoublèrent matin et soir chez le chancelier à Saint-Germain.

Le parlement, profitant de la résistance des généraux, insista fortement à demander la révocation des trois principaux points qui pouvoient en quelque façon rendre l'accommodement que le Roi avoit fait avec ses sujets tant soit peu honorable. On se portoit néanmoins à les révoquer : dont la Reine étoit au désespoir, car elle vouloit rétablir l'autorité royale ; mais il falloit

encore qu'elle consentît à sa diminution, et qu'elle agréât les demandes des généraux qui ne lui plaisoient pas. Voici quelles étoient celles qui parurent au public les principales propositions, et celles qui se désiroient le plus se faisoient par des voies particulières ; et tous, en faisant semblant de vouloir chasser le ministre, traitoient avec lui, et lui promettoient amitié et attachement, pourvu que leur ambition se trouvât satisfaite[1].

DEMANDES PARTICULIÈRES DE MESSIEURS LES GÉNÉRAUX ET AUTRES INTÉRESSÉS.

« M. le prince de Conti demande pour lui place dans le conseil d'en haut, et une place forte dans son gouvernement de Champagne. Plus, demande mondit sieur le prince, pour M. le prince de Marsillac, que l'on donne le tabouret à sa femme, qu'on lui paie tous les appointemens du gouvernement de Poitou, qui consiste en quatre cent mille cinq cents livres, et qu'on lui conserve l'augmentation de dix-huit mille livres levées pour les fusilliers, dont le payement lui sera continué, soit qu'ils subsistent ou non. Plus, demande pour M. de Saint-Ibal qu'on lui paie les arrérages de sa pension de cinq mille livres, et qu'à l'avenir elle lui soit assignée sur une abbaye ou sur un fonds assuré.

[1] En parlant de ces propositions, Retz dit : « Celles qui parurent en ce temps-là furent d'un ridicule que l'on auroit peine à s'imaginer. C'est tout vous dire que le chevalier de Fruges en eut de grandes, que La Boulaye en eut de considérables, et que le marquis d'Alluye en eut d'immenses. »

Ces conditions sont imprimées dans le *procès-verbal de la seconde conférence tenue à Saint-Germain entre les députés du Roy et ceux du parlement*. Paris, imprimerie du Roy, 1649. Le texte de madame de Motteville les reproduit quelquefois d'une manière seulement sommaire.

F. R.

Plus, demande que les maisons et édifices, tant publics que particuliers, appartenances et dépendances de l'abbaye de Saint-Denis, et situés en la ville de Saint-Denis, soient remis et rétablis en l'état qu'ils étoient avant le 6 janvier dernier.

« M. le duc d'Elbœuf, qu'on lui paie les sommes qui regardent l'entretènement de madame sa femme, le gouvernement de Montreuil pour le prince de Harcourt, son fils, vacant par la mort du comte de Lannoi, son beau-père, qui avoit acheté ledit gouvernement ; plus, demande pour le comte de Rieux, son fils, le paiement de la somme de cent mille livres à lui accordée en faveur de mariage par acquit, partant du dernier juillet 1645, vérifié en la chambre des comptes le 20 février 1646 ; et outre ce, emploi dans la guerre tant pour ledit sieur comte de Rieux que pour le sieur comte de Lislebonne, son autre fils.

« M. de Beaufort demande qu'on rende à monsieur son père le gouvernement de Bretagne, qui lui fut donné en mariage, et qu'on lui a ôté sans récompense ; ou qu'on lui donne la charge de grand maître des mers avec le gouvernement de La Rochelle, qui lui ont été promis par la Reine en échange du susdit gouvernement, suivant le traité fait par M. le comte de Brienne, fondé de pouvoir spécial du 9 août 1645 ; le dédommagement des maisons et châteaux rasés en Bretagne, que Sa Majesté a promis, et que la province de Bretagne lui doit suivant la déclaration des États ; le rétablissement des pensions de mondit sieur son père, et des biens dont la jouissance lui a été ôtée par arrêt du conseil ; le paiement de ce qui lui est légitimement et par spécial dû par le Roi ; le retour de Beaupui et son rétablissement dans ses charges et pensions ; la grâce et le pardon de ceux qui ont facilité la sortie de mondit

sieur de Beaufort du bois de Vincennes, et entre autres du sieur de Vaugriman.

« M. de Bouillon demande son rétablissement dans Sedan, si mieux n'aime la Reine en faire faire présentement l'estimation à un prix certain ; le rang promis et dû à sa maison ; que les terres qu'on donnera en échange de Sedan seront présentement spécifiées, et pris terme pour l'en mettre en possession ; ensemble pour faire faire les vérifications au parlement et en la chambre des comptes. Ce que faute d'exécuter dans ledit terme, rentrera ledit sieur de Bouillon dans Sedan et dans tous les droits qui en dépendent ; que pour les sommes d'argent dues audit sieur de Bouillon, on les lui paiera argent comptant, ou en fonds certain ou en terres engagées ; qu'on ne soustraira aucun fief de la mouvance des terres qui lui seront données en échange, et qu'on retirera des mains de M. de Chaunes le gouvernement d'Auvergne, moyennant récompense, lequel sera donné audit sieur de Bouillon, en déduction de ce qui lui peut être dû.

« M. le maréchal de Turenne demande le gouvernement de la haute et basse Alsace avec celui de Philisbourg, ainsi qu'on lui a promis ; qu'il lui soit donné en propre le *Sauk Forkie* de Haguenau et les autres domaines que le Roi possède dans ladite Alsace ; le paiement des assignations à lui données pour ses appointemens et pensions qui lui seront dus ; que si on conserve les armées en Allemagne, ce sera sous son commandement, et que le traité de Brissac sera exécuté envers les troupes demeurées avec lui.

« M. le maréchal de La Motte demande la récompense du gouvernement de Seurre, ou une autre de pareille valeur ; cent mille livres de la rançon du marquis de Pouare ; quatre années de revenu du duché de Car-

done, montant à près de cinq cent mille livres ; cent mille livres qui lui ont été données par le feu Roi à prendre sur les deniers revenant bons de Catalogne pendant l'année 1643 ; que tous ses états, pensions et appointemens lui seront payés ; que son régiment de cavalerie, comme une charge de guerre, lui soit rendu ; que les sieurs de Saint-Germain, Montauban, ... soient conservés dans les régimens de cavalerie qu'ils ont en ces troupes nouvelles sans nouvelles commissions, et que l'on conserve les pensions audit sieur de Saint-Germain.

« M. le duc de Retz demande son rétablissement dans sa charge de général des galères, ou qu'on lui paie ce qui lui est dû de reste du traité qu'il a fait de sadite charge.

« M. de La Trémouille demande le comté de Roussillon ; ou du moins les villes, places et châteaux, terres et seigneuries de Villefranche, Villeneuve, Pérusse, Flayac, Le Muac, Laroquebolac, Marsillac, Cassentieu, Coutrava, Saint-Antoine, Versueil, Compérie, Comboulas, Vasfeu, Sauveterre, Saint-Genest, Deribedon, et autres terres et seigneuries du comté de Roussillon lui seront rendues, à cause du contrat de mariage de Frédéric d'Aragon et Anne de Savoie, ses trisaïeuls, en date du 11 février 1481, vérifié le 19 janvier 1482 ; qu'on lui rende Amboise, Montrichard et Bléré, dépendant de la succession d'Amboise, dont il est seul héritier ; qu'on lui rende le comté de Guyenne, ancien domaine de la maison de La Trémouille ; qu'on lui fasse expédier lettres pour distraire le comté de Laval du présidial de Château-Gonthier, conformément aux lettres d'érection d'iceux vérifiées en la cour, et qu'on lui rende la baronnie de l'île Bouchard, qu'il a vendue à feu M. le cardinal de Richelieu, en rendant ce qu'il a reçu.

« M. le marquis de Vitri demande, tant pour lui que pour quelques officiers, l'exécution de l'article concernant le rétablissement des charges de la guerre, et des lettres-patentes de duc et pair, telles qu'on a accordées à MM. de Liancourt, d'Amville, de La Meilleraye et autres, par les mêmes raisons que celles qui les leur ont fait accorder, avec le tabouret et prérogatives pour madame sa femme.

« M. le marquis de La Boulaye demande la survivance de la charge de M. de Bouillon, son beau-père, ou qu'il y soit présentement reçu sur sa démission.

« M. de Luynes demande le paiement de quatre années de sa charge de grand fauconnier, échues à la fin de l'année 1648, montant à vingt-deux mille écus ; le dédommagement de la perte de ses meubles et brûlement de sa basse-cour de Lesigny, montant à près de vingt mille écus ; et le retour de madame de Chevreuse.

« M. le marquis de Noirmoutiers demande des lettres de duc ; plus, quarante-deux mille livres qu'il a payées de rançon lorsqu'il fut prisonnier en Allemagne.

« M. le comte de Matha demande le paiement de sa pension de douze cents écus, de laquelle il n'a rien reçu depuis six ans ; qu'on révoque la lettre envoyée à M. de Fontrailles ; et un brevet de maréchal de camp pour M. de Crenan.

« M. de Cugnac demande, conformément à l'article de rétablissement pour les charges de la guerre et pensions, qu'on le rétablisse en la possession de son régiment, et jouisse de sa pension.

« M. de Fruges demande aussi d'être rétabli dans le commandement du régiment de cavalerie de la Reine, dans la jouissance de ses pensions, et conservé dans les

grâces que Sa Majesté lui accorda lors de la mort de madame sa mère.

« M. le marquis d'Alluye demande qu'on retire, par récompense, de M. de Tréville le gouvernement du comté de Foix, qu'il a perdu par la mort du comte de Cramail, son grand-père, qui l'avoit acheté, et qu'on lui donne la survivance de celui du marquis de Sourdis, son père.

« M. le comte de Maure demande le cordon bleu lorsqu'il plaira à Sa Majesté de faire des chevaliers ; la révision du procès du feu maréchal de Marillac, et, s'il est déclaré innocent, qu'on lui rende la charge de lieutenant de Roi, des terres et évêché du gouvernement de Verdun, ou qu'on lui rende les cinquante mille écus que ledit feu maréchal avoit payés pour ladite charge. »

Par toutes ces demandes, on peut voir si la guerre se faisoit pour le bien public, pour le service du Roi, et pour chasser le Mazarin. Il faut reprendre le fil de l'histoire et en laisser le jugement à ceux qui liront quelque jour ces Mémoires.

CHAPITRE XXXIII

(1649). — Intrigues de La Rivière. — Embarras de Mazarin à satisfaire toutes les ambitions. — Exigences de Beaufort. — Mazarin soutenu par les princes. — Le coadjuteur stipule pour ses amis. — Fin de la guerre civile. — La cour reste à Saint-Germain. — Disgrâce passagère du marquis de Roquelaure. — Incapacité financière de La Meilleraye. — Portrait de sa femme. — D'Émery rentre aux finances. — Les chefs de la Fronde à la cour. — Madame de Chevreuse à Paris. — Le coadjuteur se tient à l'écart. — Accueil glacé de la Reine au duc de Longueville. — D'Harcourt, gouverneur de l'Alsace. — Arrivée à la cour du duc d'Yorck et de madame de Longueville. — Mariage projeté du duc de Mercœur avec une Mancini. — Condé s'éloigne de la cour. — Bienveillance du duc d'Orléans pour les frondeurs. — La régente va à Compiègne. — Maladie de Beaufort. — Prise d'Ypres par l'ennemi. — Difficultés que cause la rentrée de d'Émery aux finances. — Madame de Motteville rejoint la Reine à Compiègne. — Froideur des Condé. — Rentrée en grâce du maréchal de La Motte. — Départ de la Reine pour Amiens, et du duc d'Orléans pour Paris.

L'abbé de La Rivière, qui avoit toujours un insatiable désir du chapeau, ne pensoit qu'à l'obtenir du pape. Il avoit le consentement de la Reine et de M. le prince, mais il n'avoit pas celui du prince de Conti ; et, ne se tenant point en sûreté du côté de ce prince, il cherchoit à lui plaire, afin de l'obliger à lui céder ce qu'il ne souhaitoit point pour lui. Ce prince répondit aux offres qu'il lui fit faire : Que s'il vouloit porter son maître à lui faire accorder les articles qu'il demandoit, que très-volontiers il lui laisseroit la nomination du chapeau de cardinal. Cela fit que le duc d'Orléans, pressé par l'abbé de La Rivière, eut tant de passion pour la paix : ce qui contribua beaucoup à la faire conclure désavantageusement pour le Roi. On peut juger par là que les senti-

mens ni les intérêts du ministre n'étoient pas toujours la cause de ses apparentes foiblesses, et que ses fautes étoient souvent causées par celles des autres.

Le 20 au matin, comme je sortois de la messe de la Reine, un de mes amis vint me dire à l'oreille que tout étoit rompu ; puis le soir, au sortir de la conférence, la même personne me dit que toutes les contestations étoient accommodées. Les députés du parlement de Normandie, qui étoient venus à Saint-Germain au nombre de quinze conseillers et d'un président, obtinrent aussi en ce jour la révocation du semestre que le feu Roi, ou plutôt le cardinal de Richelieu, leur avoit créé malgré eux.

Tant de prétentions à satisfaire embarrassoient infiniment le ministre ; et à mesure qu'il accordoit des grâces, soit aux compagnies, soit à quelques particuliers, il renaissoit de nouveaux prétendans qui faisoient de nouvelles demandes ; et cette misère s'augmentoit toujours au lieu de diminuer. La faute qu'on avoit faite de déboucher Paris en étoit la cause. La charité de la Reine l'avoit forcée à la commettre. Elle étoit estimable et belle ; mais il n'y avoit plus moyen de menacer la ville de la famine. Il falloit nécessairement servir le Roi en l'appauvrissant, et mettre la paix dans son royaume par des voies fort contraires au bien de son État.

Les généraux entrèrent en de grandes défiances les uns des autres ; et à leurs insatiables désirs se joignit la jalousie. Ils avoient chacun dans Saint-Germain des députés à basses notes, qui traitoient pour eux, et qui tyrannisoient celui qui souhaitoit de les tyranniser à son tour. Le duc de Beaufort n'étoit pas content de ce qu'on lui faisoit offrir sous main. Il demandoit beaucoup, parce qu'il sentoit encore dans son cœur l'enflure orgueilleuse que lui laissoient les restes de sa faveur

passée. Il vouloit que le ministre lui payât ses fers et sa prison. Il parloit fièrement ; il disoit tout haut qu'il ne vouloit point s'accommoder avec le Mazarin ; et, portant son ressentiment plus loin que les autres, il rendit son accommodement plus difficile. Cette fierté fut cause qu'enfin la paix se fit, et qu'il demeura sans aucune consolation que celle d'avoir traité son ennemi avec beaucoup de hauteur : ce qui faisoit voir en lui une certaine grandeur d'âme qui en effet avoit quelque beauté.

Ce prince, voulant se défendre jusques à l'extrémité, pour exciter une nouvelle tempête, fit donner un autre arrêt contre le ministre, par lequel il fut enjoint aux députés d'insister à chasser le cardinal d'auprès de la Reine. Mais il ne lui servit de rien : l'intérêt public l'emporta sur le particulier ; et quand les principaux du parti furent contens, ceux qui restèrent qui ne l'étoient pas demeurèrent au nombre des malheureux et des ennemis de la Reine. Ils étoient destinés à la faire souffrir ce que le Ciel avoit ordonné d'elle par des arrêts plus irrévocables que ceux du parlement.

Le premier président et le président de Mesmes, pour obéir à leur compagnie, en présence des princes dirent qu'ils avoient ordre de supplier la Reine de donner à ses peuples le contentement de voir éloigner d'elle et de ses conseils un ministre qui avoit mérité leur haine. Le duc d'Orléans lui répondit que la Reine ne vouloit point accorder leurs demandes ; que lui et son cousin le prince de Condé, qui avoient le plus d'intérêt à l'État et à la couronne, ne lui conseilloient pas de chasser M. le cardinal Mazarin ; qu'il étoit capable et habile à bien servir le Roi et l'État ; qu'ils en étoient contens, et qu'ils étoient résolus de le soutenir. Il parla fort hautement à tous les députés.

M. le prince ne s'étendit pas tant, mais il dit quasi la

même chose ; et pour marque que les députés n'étoient pas fâchés qu'on les refusât, ni la Reine offensée de leur harangue, elle leur fit donner à dîner, et leur témoigna sa bonne volonté, parlant du premier président comme d'un homme estimable. Ils désiroient tous la paix ; mais cette dernière instance fut faite seulement pour contenter les peuples, et les rendre plus susceptibles de se ranger à leur devoir par l'impossibilité d'obtenir ce qu'ils demandoient. La Reine agréa donc ce que les députés avoient fait, qu'elle jugea procéder seulement de l'intrigue des généraux.

Ce même jour, les députés, bien nourris et bien contens, retournèrent à Paris achever leur ouvrage. Ils ne virent point la Reine, parce qu'il auroit fallu qu'ils lui eussent fait la même harangue qu'ils avoient faite aux princes. Beaucoup de personnes les en blâmèrent, particulièrement les députés des généraux de Paris, qui tâchoient toujours par toutes voies d'arrêter la conclusion du traité, afin d'avoir plus de temps de ménager leurs intérêts. Madame de Montbazon, qui étoit aimée du duc de Beaufort, fit espérer qu'elle le feroit contenter à moins, si on lui donnoit à elle ce qu'elle désiroit. Elle obtint de l'argent et des abbayes : et le duc de Beaufort, qui l'aimoit, trouva bon que cette dame profitât de l'inclination qu'il avoit pour elle ; mais il n'en fut pas plus docile.

Le coadjuteur, l'âme qui faisoit remuer une partie de ce grand corps, ayant fait plus de mal que les autres, en devoit tirer de plus grandes récompenses; mais alors il voulut être assez généreux pour ne demander que pour ses amis. Il avoit de hautes pensées : il désiroit seulement l'éclat et le bruit ; et son dessein étoit de se faire des liaisons considérables qui pussent augmenter sa réputation et sa gloire.

Son principal dessein étoit de pouvoir gouverner l'État ou ceux qui voudroient le détruire, et d'avoir part aux grands biens ou aux grands maux qui pouvoient arriver. Il obtint donc, pour le marquis de Noirmoutiers et pour Laigues, ses amis, beaucoup de grâces considérables, et des bienfaits solides. Le marquis de Vitri eut un brevet de duc, qu'il ne méritoit pas d'avoir en cette occasion. Le duc d'Elbœuf, le duc de Bouillon et tous les autres, ayant chacun arraché quelque beau lambeau des libéralités royales. tous se résolurent de souffrir que la paix se fît ; et ce fut au Roi, qui par grâce la leur devoit donner, à la recevoir de ses sujets, après l'avoir achetée chèrement.

Les députés du parlement arrivèrent à Paris remplis de joie des honorables conditions qu'ils rapportoient de Saint-Germain. Car, comme je l'ai remarqué, ils avoient obtenu de la Reine, par leur habileté et par les différentes causes qui faisoient agir les principaux acteurs, d'être déchargés des articles qu'on leur avoit imposés au premier traité. On se relâcha de l'obligation qu'ils avoient de venir à Saint-Germain, où étoit le Roi pour tenir son lit de justice. On leur permit encore de s'assembler quand bon leur sembleroit ; et ils reçurent aussi quelques autres gratifications touchant les finances, toutes en faveur du peuple. Ils firent assembler le parlement pour rendre compte de leur heureux voyage. Le prince de Conti ne s'y trouva point : il parut malade, exprès pour donner ce reste de temps aux négociateurs d'achever leur accommodement à la cour. Mais enfin, le mercredi saint, la Reine étant aux ténèbres dans la chapelle du château de Saint-Germain, il arriva un courrier de Paris, que Le Tellier amena, qui apporta la paix entièrement reçue par le parlement,

les généraux et le peuple, tous montrant d'en être fort contens.

Cette paix donna quelque repos à la Reine, de la joie au ministre, et de la douleur à ses ennemis. Le mois de mars finit avec cette guerre, qui avoit coûté beaucoup de maux à la France, et qui n'avoit pas fait beaucoup de bien au Roi, ni satisfait entièrement les désirs de la Reine, qui auroit souhaité moins de souffrance pour le public, et un peu plus de mortification aux particuliers, à ceux qu'elle accusoit d'être la cause de toutes ces brouilleries, et de tout ce que l'État avoit souffert de ces révoltes.

Les dévotions de la semaine sainte se passèrent dans la chapelle de Saint-Germain, où la véritable piété de la Reine et d'un petit nombre de bonnes ames fut mêlée avec la galanterie et l'indévotion de toutes les autres personnes qui composent la cour, et qui font gloire pour l'ordinaire de n'estimer que la vanité, l'ambition, l'intérêt et la volupté.

La fête de Pâques étant passée, les députés du parlement de Paris et de Normandie vinrent remercier la Reine de la paix qu'elle leur avoit donnée. Le clergé y vint, toutes les autres compagnies de la ville, les corps des marchands et des métiers, chacun selon leur ordre, tous avec des visages contens, et tous demandant avec ardeur le retour du Roi dans sa bonne ville de Paris.

La Reine n'avoit pas sujet de l'estimer si bonne qu'elle eût un grand désir d'y retourner. Elle savoit que le peuple parloit encore avec insolence ; qu'il disoit publiquement qu'il ne falloit rien payer au Roi s'il ne revenoit bientôt ; et qu'il y avoit de la canaille assez hardie pour dire tout haut dans les rues qu'ils ne vouloient point de Mazarin. Ces esprits farouches étoient si accoutumés à la rébellion et au désordre, qu'il étoit

difficile, sans quelque châtiment exemplaire, qu'ils pussent reprendre la coutume de respecter la puissance légitime.

La Reine, pour donner le temps aux Parisiens d'éteindre ce reste de feu qui allumoit encore quelquefois leurs esprits, et laisser évaporer la chaleur et la fumée qui en restoit, se résolut de n'y pas retourner sitôt. Elle forma le dessein, après qu'elle auroit vu tous ses ennemis réconciliés, d'aller passer quelque temps à Compiègne.

Le marquis de Roquelaure fit l'intermède de toutes ces harangues si ennuyeuses. Il fut disgracié, c'est-à-dire éloigné de la cour, parce qu'on avoit dit au ministre que, pendant le siége de Paris, il avoit écrit au prince de Conti que s'il n'eût point été attaché au service du Roi par sa charge de grand-maître de la garde-robe, il auroit été combattre sous ses enseignes ; et le cardinal, qui prétendoit l'avoir obligé en certaines occasions, sentit vivement le mépris qu'il avoit fait de lui en cette rencontre.

Le soir qui précéda le commandement qu'il eut de se retirer de la cour, étant avec nous dans le cabinet de la Reine, Comminges, lieutenant des Gardes de la Reine, sur quelque bagatelle qui se disoit alors, le tira à part pour lui dire quelque petit secret tout bas. Cinq ou six personnes, du nombre desquelles j'étois, entendirent qu'il lui répondit : « N'est-ce que cela ? Je vous « avoue que j'ai cru que vous me veniez arrêter ; car je « sens bien, ajouta-t-il parlant tout haut, que je n'en « suis pas bien loin. » Et comme il étoit hardi, grand parleur et Gascon, s'approchant de nous, il nous conta si plaisamment le sujet de sa disgrâce et des plaintes que faisoit contre lui le ministre, que, bien que la cause n'en fût pas plaisante pour lui, nous ne lais-

sâmes pas d'en rire. Nous conclûmes tous enfin que, parmi tant de criminels à qui on faisoit des grâces, il n'étoit pas juste qu'il reçût lui seul le châtiment qu'il méritoit du peu de zèle qu'il avoit témoigné pour le service du Roi.

Malgré notre avis, il fut alors le seul en France qui fut puni pour avoir manqué au respect qu'on devoit au Roi et au ministre. Mais cette punition fut de peu de durée ; bientôt après il revint à la cour : il fut reçu au nombre de ceux qui paroissoient fidèles, et dont le cœur avoit été légèrement gâté par la corruption de l'air, qui étoit contagieux quasi pour tous.

Les finances étoient encore entre les mains du maréchal de La Meilleraye, quoique déjà on eût fait ce jugement de lui : qu'il étoit plus propre à faire des conquêtes avec des armées qu'à faire venir de l'argent avec sa plume. Le cardinal de Richelieu, son parent, du temps de sa puissance lui avoit donné de beaux emplois; et, comme il avoit joint le courage et la bonne conduite à la faveur, il avoit fait de belles actions; mais, comme je l'ai déjà dit ailleurs, il étoit de difficile humeur, et colère. Il n'étoit pas habile en matière de finances ; et les gens d'affaire se plaignoient, et disoient que les peuples n'étant pas soumis, ils tâchoient à l'ombre de la révolte de s'exempter des taxes, des impôts et des tailles ; qu'il leur falloit une personne qui entendît mieux la manière de les faire payer. Si bien qu'il parut nécessaire pour le service du Roi de lui ôter les finances, en donnant cette charge à un homme plus patient, plus vigilant, plus expérimenté et plus sain que lui. Il étoit goutteux ; et, sans avoir les années qui donnent la vieillesse, son corps étoit plus cassé que ceux qui en peuvent compter quatre-vingts. Il étoit perclus des mains et des pieds, et souvent il avoit des

emplâtres sur toute sa personne, qui étoit sa parure la plus ordinaire. Mais enfin il étoit honnête homme, bon ami, et vivoit tout-à-fait en grand seigneur.

Il avoit une belle et jeune femme, madame la maréchale de La Meilleraye, fille du duc de Brissac. Sa beauté consistoit dans la délicatesse des traits de son visage, dans un grand agrément et une belle taille. Elle étoit sage; mais elle avoit un trop grand désir qu'on le sût. Elle répandoit sa vertu prétendue en mille petites façons extérieures; et ces façons, qui auroient été un grand défaut en une autre, étoient en elle moins blâmables, parce qu'elles se mêloient avec son agrément naturel, qui de toutes manières la faisoit paraître aimable. Elle avoit si peur qu'on ne crût qu'elle n'aimoit point son mari à cause de ses maux, qu'elle alloit disant à tout le monde qu'elle ne croyoit pas qu'il y eût un homme exempt de ces incommodités. Elle assuroit qu'elle le trouvoit beau et à son gré; et, quand elle en étoit séparée, elle tâchoit de persuader par ses discours qu'elle s'ennuyoit de ne le point voir. Ce n'est pas une chose impossible à une honnête femme d'aimer un mari goutteux et malade, qui avoit du mérite et de belles qualités, et dont elle étoit aimée; mais cette affectation étoit cause qu'elle ne trouvoit point de créance parmi les auditeurs; et, comme la vertu solide doit être sincère et toute naturelle, ses artificieuses façons persuadoient d'ordinaire le contraire de ce qu'elle vouloit établir.

Elle fut un peu fâchée de ce qu'il falloit quitter les finances, parce qu'elle craignoit d'être obligée de s'éloigner de la cour; car, quoique le maréchal de La Meilleraye les perdît sans disgrâce, sa femme jugea que ses incommodités le ramèneroient souvent en Bretagne, et qu'elle seroit forcée de le suivre. Mais, comme elle

étoit ambitieuse, elle se consola en ce qu'on proposoit de les lui ôter en lui donnant de grands avantages.

Le duc d'Orléans et le cardinal furent le visiter, et demeurèrent d'accord ensemble des grâces qu'il souhaitoit. Il demanda d'avoir place dans le conseil du Roi, la survivance de ses gouvernemens pour un fils unique qu'il avoit de sa première femme, et la survivance de la charge de grand-maître d'artillerie. Cette affaire étant secrètement en cet état, elle s'exécuta quelque temps après : et nous verrons d'Émery revenir occuper sa première place, avec l'applaudissement de ses amis, et malgré la haine de ses ennemis. Les derniers firent ce qu'ils purent pour l'en empêcher; mais enfin ses rivaux le virent emporter la victoire sur eux. Il fut rétabli avec beaucoup de satisfaction de sa part; car il avoit senti sa disgrâce comme un homme qui étoit fort attaché à la terre, et qui avoit peu d'amour et de respect pour celui qui en est le créateur et le souverain maître.

Le prince de Conti fut le premier qui sortit de Paris pour venir saluer la Reine. Il fut présenté par M. le prince, et reçu en présence de ceux du conseil. Après les complimens ordinaires, M. le prince lui fit embrasser le cardinal Mazarin, et réchauffa leur conversation autant qu'il lui fut possible. Le prince de Conti ne l'alla point voir chez lui pour cette première fois, afin de garder quelque mesure entre la guerre et l'accommodement, et M. le prince le fit trouver bon à la Reine.

Monsieur, oncle du Roi, présenta le duc d'Elbœuf; et le prince de Conti, après avoir satisfait pour lui, fut celui qui présenta les autres à son tour, qui furent le duc de Bouillon, le prince de Marsillac, le comte de Maure et beaucoup d'autres. La Reine les reçut assez froidement. Le ministre, tout au contraire, ne manqua

pas de jouer son personnage ordinaire de tempérance et de douceur, leur disant lui-même qu'il croyoit avoir eu tort envers eux, et qu'ils étoient excusables d'en avoir eu du ressentiment.

Ce même jour arriva à Paris madame de Chevreuse, qui fut avertie de la paix par ses amis. Comme elle avoit eu part aux fautes publiques, elle en voulut avoir au pardon général. Elle leur avoit fait donner la protection de l'archiduc, qui avoit servi à soutenir les forces des rebelles contre le Roi. Il étoit juste qu'elle fût récompensée de ses peines, puisque celles de tous les autres l'étoient aussi.

Cette princesse, étant donc arrivée de Bruxelles à Paris, envoya aussitôt négocier avec le ministre, qui à son ordinaire ne la rebuta point : il voulut seulement par quelque délai la mortifier un peu. La Reine, par son avis, refusa le duc de Chevreuse, qui vint à Saint-Germain lui demander pour sa femme la permission de demeurer à Paris. Elle lui dit qu'elle ne la pouvoit pas souffrir dans une ville encore toute pleine de l'esprit de rébellion ; qu'elle avoit fait mille cabales contre son service, et qu'elle ne pouvoit pas être contente d'elle ni satisfaite de ses soumissions, si elle ne lui faisoit voir un véritable repentir de sa dernière conduite. Ce prince, qui, sourd et âgé de quatre-vingts ans, avoit encore bonne mine, lui voulut répondre de la fidélité de cette princesse ; mais la Reine s'en moqua, et ne crut pas qu'il pût lui en être un bon garant, lui faisant entendre assez librement qu'il n'auroit pas un grand pouvoir sur elle.

J'étois présente à cette conversation. Il dit à la Reine qu'il avoit trouvé mademoiselle de Chevreuse, sa fille, fort embellie, et qu'elle avoit des yeux capables d'embraser toute la terre. La Reine sourit, et lui répondit,

en criant de toute sa force, qu'il avoit trop d'amour pour la beauté, qu'il falloit qu'il commençât à aimer le ciel et la vertu. Mademoiselle de Chevreuse étoit belle : elle avoit en effet de beaux yeux, une belle bouche et un beau tour de visage; mais elle étoit maigre, et n'avoit pas assez de blancheur pour une grande beauté. Sans doute qu'elle n'étoit point embellie depuis que la disgrâce de madame de Chevreuse, sa mère, les avoient éloignées toutes deux de la cour; car il est rare de voir que les années embellissent les dames passé dix-huit ans.

Monsieur, oncle du Roi, alla faire un voyage de deux jours à Paris, où il reçut de grands honneurs. Le parlement, ayant consulté ses registres, trouva qu'il avoit autrefois député vers un duc d'Orléans comme lui, lieutenant général de l'État et couronne de France : si bien que deux présidens et six conseillers le furent visiter en corps, pour lui rendre grâces de ce qu'il avoit contribué à la paix.

Ce prince, pour complaire à la Reine, fit prier madame de Chevreuse de sortir de Paris, lui faisant dire qu'elle obligeroit la Reine à la bien traiter, si elle lui montroit de ne point vouloir profiter du mauvais état où l'esprit de la Fronde la mettoit. Mais elle, qui avoit connu par ses expériences que la Reine ne la considéroit plus, n'en voulut rien faire. Elle continua sa négociation avec le ministre; et comme il faisoit profession publique de bonté et de vouloir pardonner à ses ennemis, elle en tira ce qu'elle voulut, et même avec facilité.

M. le prince fut aussi à Paris, qui n'y reçut pas le même applaudissement que le duc d'Orléans. On l'avoit trouvé plus indifférent pour la paix et plus âpre au combat; et par conséquent il n'y fut pas si bien traité.

Mais, pour ne pas faire une si notable différence entre les deux, on lui députa un président et deux conseillers qui lui firent les mêmes complimens. Dans les éclaircissemens qu'il eut avec madame de Longueville, elle travailla soigneusement à le détacher des intérêts de la Reine. Elle lui fit comprendre qu'il avoit tort de se désunir de sa famille, et qu'elle pouvoit être utile à sa grandeur. Il vit que le prince de Conti tiroit de grands avantages de la cour ; que madame de Longueville, qui l'avoit conduit à cette considération, étoit digne d'être écoutée, et qu'elle lui pourroit être propre à beaucoup de grandes choses. Il prit goût enfin aux flatteuses illusions de cette princesse ; et le sang, joint à la politique, le lièrent à elle par de nouveaux liens.

Ce redoublement d'amitié et de confiance fit qu'insensiblement il se forma dans l'ame de M le prince des sentimens dissemblables à ceux qu'il avoit eus par le passé, et qu'il s'accoutuma peu à peu à parler du Mazarin avec le même mépris que les frondeurs. Ce fut la source du changement qui parut depuis dans sa conduite, et qui causa sa haute et dure manière d'agir avec la Reine et son ministre. Elle produisit ensuite ces grandes révolutions de la cour, qui causèrent de si grands désordres dans le royaume et dans la famille royale.

Le coadjuteur se tint dans sa forteresse, et ne voulut point venir à Saint-Germain comme les autres. Trouvant à propos de paroître de loin, il pria le duc de Liancourt de faire ses complimens à la Reine, l'assurer qu'en son particulier il étoit son très-fidèle serviteur, et qu'il la reconnoîtroit toujours pour sa bienfaitrice et sa maîtresse. Mais la Reine les reçut avec mépris, et ordonna à son ambassadeur de lui dire qu'elle ne le considéreroit jamais pour tel, que premièrement il ne fût

ami du cardinal Mazarin; qu'il étoit son ministre; qu'elle vouloit que ceux qui lui avoient de l'obligation comme lui suivissent en cela ses mêmes sentimens. Cependant le coadjuteur, comme j'ai déjà dit, traitoit avec le ministre, dont il avoit reçu beaucoup de grâces pour ses amis, et des promesses à son égard qui dans leur temps eurent leur effet.

Le duc de Longueville arriva de Normandie avec une grande suite. Il vint saluer la Reine, qui le reçut gravement. Je remarquai que ce prince en parut interdit, et qu'il ne put jamais lui dire une parole de bon sens. C'étoit un homme de grande considération. Il voyoit qu'il lui étoit honteux d'avoir fait cette faute contre le service du Roi et de la Reine, dont il n'avoit nul sujet de se plaindre; et qu'il étoit tombé dans ce malheur plutôt par légèreté que par raison. Quand il arriva, chacun se pressa autour de cette princesse pour entendre ce qu'il lui diroit : car il est difficile de bien défendre une mauvaise cause. Il n'eut jamais la hardiesse de parler : il pâlit, puis il devint rouge, et ce fut toute sa harangue. Après cet éloquent repentir, il salua le cardinal Mazarin, et un moment après ils se retirèrent auprès d'une fenêtre, se parlèrent long-temps, et ensuite se visitèrent réciproquement et demeurèrent amis en apparence.

Le comte d'Harcourt vint à la cour comme les autres. Il fut reçu différemment selon les apparences et les caresses, mais différemment aussi pour les récompenses. Car elles ne furent pas si grandes pour lui que pour ceux qui avoient été contre le service du Roi. Il avoit manqué de conduite pour se saisir de la ville de Rouen; mais il avoit bien servi, ayant toujours occupé un poste en Normandie qui servoit de barrière contre les attaques des ennemis, et mettoit le Roi en sûreté contre ce

que le duc de Longueville auroit pu faire avec peu de troupes et moins d'argent. Il avoit enfin donné le moyen au Roi de demeurer en sûreté à Saint-Germain : ce qui n'étoit pas un petit service. On lui donna ensuite le gouvernement d'Alsace et une abbaye pour un de ses enfans.

Ce même jour le duc d'Yorck vint aussi à la cour. Il n'avoit point encore vu le Roi ni la Reine, à cause qu'il étoit arrivé à Paris pendant le siége de cette ville, où les visites n'étoient guère de saison. Il étoit demeuré auprès de la Reine sa mère pendant cette mauvaise constellation contre les rois, qui l'avoit privé d'un père, et avoit donné beaucoup d'affaires au nôtre. La Reine lui fit de grands honneurs, et lui donna une chaise à bras, de même que le duc d'Orléans en avoit obtenu une de la reine d'Angleterre sa sœur.

Cette belle foule fut augmentée par la venue de madame de Longueville et de mademoiselle de Longueville, sa belle-fille, qui aussi bien que les autres avoit été une grande frondeuse. Elle avoit de la vertu et beaucoup d'esprit, et il lui étoit pardonnable d'avoir suivi les sentimens de son père. Quand ces princesses arrivèrent, la Reine étoit au lit pour se reposer de toutes ses fatigues. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle ; et, dans cet instant, elle me faisoit l'honneur de me parler de l'embarras qu'avoit eu le duc de Longueville en la saluant. Comme je sus que madame de Longueville alloit venir, je me levai ; car j'étois à genoux devant son lit, et me mis auprès de la Reine, résolue de n'en point partir, et d'écouter de près si cette princesse si spirituelle seroit plus éloquente que le prince son mari. Comme elle étoit naturellement timide et sujette à rougir, toute sa capacité ne la sauva pas de l'embarras qu'elle avoit eu en abordant la Reine. Je me penchai

assez bas entre ces deux illustres personnes pour savoir ce qu'elles diroient ; mais je n'entendis rien que Madame, et quelques mots qu'elle prononça si bas, que la Reine, qui écoutoit avec application ce qu'elle lui diroit, ne put jamais y rien comprendre.

Mademoiselle de Longueville, après la révérence de madame sa belle-mère, se contenta de baiser le drap de la Reine sans ouvrir la bouche. Puis, se mettant toutes deux sur les siéges qu'on leur apporta, elles furent fort heureuses de ce que je commençai la conversation, en demandant à madame de Longueville à quelle heure elle étoit partie de Paris, parce qu'il n'étoit pas deux heures après midi ; et, pour les soulager de la confusion qu'elles avoient qui les incommodoit beaucoup, j'exagérai leur diligence. Cette conversation dont les matières frivoles furent le sujet, et cette visite si sèchement passée, ne servit qu'à augmenter le ressentiment que la Reine avoit contre cette princesse, qui, n'ayant jamais pris soin de lui plaire, ne lui plaisoit pas aussi. Elle confirma de même madame de Longueville dans les mauvaises intentions qu'elle conservoit dans son cœur contre le repos de la Reine. Car quand les dispositions sont mauvaises et que ceux qui ne s'aiment pas ne s'éclaircissent point sur les sujets qu'ils ont de se plaindre les uns des autres, ce silence augmente l'inimitié, et empêche qu'elle ne finisse.

La joie de la paix fut alors traversée par les ennemis, qui assiégèrent la ville d'Ypres. Jarzé fut commandé pour aller avec quelques troupes faire quitter les armes au marquis de La Boulaye. Il faisoit son possible pour émouvoir dans la Champagne quelques nouvelles révolutions; mais il n'y réussit pas. Le dégât que firent les troupes du Roi donna un faux prétexte au parlement de vouloir s'assembler exprès pour y donner ordre, vou-

lant encore se mêler de toutes les choses dont il ne lui appartenoit pas de connoître.

En même temps se fit l'accommodement du duc de Vendôme, qui n'étoit point venu à la cour depuis qu'il en avoit été chassé par l'établissement du cardinal Mazarin. Il avoit profité de ces désordres, en montrant qu'il n'approuvoit pas le procédé audacieux de son fils le duc de Beaufort, et qu'il désiroit infiniment de devenir ami du ministre. Pour marque de ce désir, il proposa le mariage de son fils, le duc de Mercœur, avec l'aînée Mancini, nièce du cardinal. Cette proposition ne fut point refusée : elle étoit avantageuse au ministre, et pouvoit donner de grandes commodités à ce prince, qui en désiroit l'exécution afin de rentrer dans la faveur.

Cette guerre civile, où le cardinal Mazarin avoit été maltraité, lui avoit déplu. Il trouva que des places et des alliances le rendroient plus considérable, et le mettroient en état de se pouvoir défendre par lui-même, sans mendier continuellement la protection du duc d'Orléans et du prince de Condé. En changeant de conduite, il devint plus intéressé qu'il n'avoit été jusques alors, et les mauvais tours de ses ennemis lui firent désirer de se faire redouter de ceux qui lui avoient fait beaucoup de peur. Par ces raisons, il traita le duc de Vendôme comme son ami; et ce prince fut de même reçu par la Reine avec beaucoup de démonstration de bonne volonté.

M. le prince étoit un peu dégoûté de la conduite du ministre, que ses ennemis décrioient tout-à-fait. Il étoit comme je le viens de dire, pressé par sa famille d'entrer dans leurs desseins, afin de se faire le maître de la cour : au lieu qu'il n'étoit, à ce qu'ils disoient, que le valet du cardinal. Madame de Longueville se servit de

cette union du ministre avec le duc de Vendôme pour faire haïr à M. le prince celle qu'il avoit eue jusques alors avec lui. Elle lui dit que c'étoit une marque indubitable qu'il ne vouloit plus le considérer pour son principal appui, puisqu'il entroit dans d'autres intérêts, et prenoit dans la cour une autre protection que la sienne; et qu'il étoit à croire que le duc de Vendôme, devenant parent du ministre, seroit plus considéré que personne auprès du Roi et de la Reine.

Ces raisons, représentées par une sœur qu'il avoit fort aimée, furent des armes pour combattre, dans le cœur de M. le prince, l'inclination qu'il avoit à la paix, et à ne se point brouiller à la cour. Ce prince, qui eût été au désespoir si on eût cru que quelqu'un l'eût gouverné, se laissa néanmoins conduire par cette princesse à ce que lui-même de son mouvement n'auroit jamais fait.

Cet éloignement de volonté porta M. le prince à s'éloigner de la cour pour quelque temps. Il fit dessein d'aller en Bourgogne; et, aussitôt qu'il fit paroître avoir cette pensée, la cause en fut facilement aperçue par le ministre, qui ne manqua pas d'avoir des avis sur les dégoûts qui commençoient à se former contre lui dans l'ame de ce prince. Le cardinal Mazarin, pour adoucir son cœur, lui fit parler de la proposition que le duc de Vendôme lui avoit faite, et lui fit dire tout ce qui pouvoit le rassurer sur les craintes qu'on lui avoit fait concevoir. Mais il ne reçut pas ce qui venoit de sa part avec ce même esprit qu'il auroit eu, si madame de Longueville n'eût point commencé à l'empoisonner. Le ministre en eut du chagrin, et tout ce qui lui parut propre à raccommoder ces mauvais commencemens se fit ensuite de sa part sans aucun effet.

Je finirai les aventures de Saint-Germain par l'arri-

vée du marquis de Vitri, du marquis de Noirmoutiers et de Laigues. Le premier avoit du mérite et de la qualité. Sur quelques dégoûts que j'ignore, il étoit entré dans ce parti, étant actuellement attaché au service de la Reine : en quoi sa faute étoit plus grande et moins pardonnable. Pour les deux autres, l'un avoit beaucoup de naissance, tous deux étoient honnêtes gens, et tous deux avoient été grands frondeurs, et avoient, comme je l'ai déjà dit, traité publiquement avec le roi d'Espagne. Ils vinrent donc sous la foi publique saluer la Reine avec la même hardiesse que s'ils eussent travaillé à sauver l'État ; et, comme les autres, ils en furent quittes pour un peu de froideur et de mauvais visage.

Ils étoient de ma connaissance ; et, dans le moment que je fus aperçue par eux, ils vinrent me témoigner beaucoup de joie de me rencontrer. Je leur dis tout bas que j'étois fort aise de les voir ; mais qu'en cette occasion je les priois de ne m'aimer pas tant, vu que l'amitié de telles gens n'étoit nullement de bon augure dans la chambre de la Reine. Comme je raillois avec eux, Monsieur passa, qui leur fit mille caresses. En me retirant, je lui dis que je croyois avoir mérité la corde par la bonté que j'avois eue de les souffrir, et que j'en avois du scrupule. Je les laissai, et lui dis encore que pour lui qui étoit le maître et qui n'avoit rien à craindre, il pouvoit leur faire grâce et les bien traiter ; mais que, pour moi, je croyois en devoir user autrement. Monsieur me répondit que j'étois bien sage, et que, pour m'empêcher d'aller à la Grève, il alloit les emmener. Il les prit en effet ; et, les poussant dans une fenêtre, il demeura quelque temps à les entretenir.

Cette conversation fut aussitôt remarquée, et tellement sentie par le ministre, qu'un de ses domestiques

m'assura qu'il en avoit eu de l'inquiétude. Et ensuite l'abbé de La Rivière me conta que le cardinal lui en avoit fait des reproches, se plaignant à lui de son maître d'avoir si bien traité ces deux hommes. Je connus par cette petite aventure que les actions des grands sont toujours grandes, quelque petites qu'elles soient; et que ce prince, quoiqu'il eût de bonnes intentions, n'étoit pas ennemi mortel de ceux qui avoient mortellement offensé l'État.

Peu après je quittai la Reine, et vins faire un petit voyage à Paris. Je trouvai cette grande ville encore pleine de cet esprit de rébellion qui depuis quelque temps l'avoit entièrement occupée, et, sans être astrologue, je prévis aisément que cette paix ne seroit pas de longue durée.

En ce même temps[1] [le 13 mars] la Reine partit pour aller à Compiègne donner ordre aux affaires que les anciens ennemis de l'État lui donnoient sur la frontière[2]. Ils continuoient le siége d'Ypres, où Beaujeu se défendit si bien, qu'il le fit durer plus long-temps qu'on n'avoit cru. Palluau, qui ne s'y étoit pas trouvé au commencement, fut blâmé de tout le monde. Mais il avoit su se mettre si bien auprès du ministre, qu'il ne fut pas si abattu de ce malheur qu'un autre l'auroit été. Quoiqu'il n'eût aucune étude, et qu'il bégayât en parlant, comme il avoit un grand sens naturel et le génie de la cour, il avoit trouvé moyen de se mettre en possession de se servir plus ordinairement de l'intrigue du cabinet

[1] Elle partit de Saint-Germain le 30 avril, selon Monglat, et arriva à Compiègne le 2 mai. F. R.

[2] Monglat dit que le siége d'Ypres fut un prétexte pour la Reine; qu'au fond elle ne se sentait pas maîtresse à Paris, à cause de l'aversion qu'on y avait pour Mazarin, et que c'était pour fuir le spectacle de cette haine qu'elle alla à Compiègne.

que d'une grande assiduité à l'armée, pour avoir les plus beaux emplois que les gens d'épée puissent obtenir. Quoiqu'il eût du cœur comme un autre, il trouvoit toujours plus à propos de combattre ses ennemis particuliers que ceux de l'État.

Il fut affligé de perdre cette place, parce que ce gouvernement lui valoit beaucoup ; mais avec de l'esprit, de la hardiesse et du bonheur, on va bien loin. Pour marque de cette vérité, quelques années après, cet habile courtisan, malgré toutes ses fâcheuses aventures, parvint à la dignité de maréchal de France, à laquelle les officiers, qui croyoient la mériter mieux que lui, disoient que ses bons mots et ses agréables railleries avoient eu plus de part que ses grandes actions.

Le séjour de la Reine à Compiègne servit un peu à délasser son esprit des affaires, qui en avoient troublé le repos. La forêt et la rivière, qui font l'ornement de cette petite ville, lui firent passer d'agréables heures, et donnèrent beaucoup de divertissemens au Roi et à Monsieur, qui, étant tous deux trop jeunes pour prendre part aux maux de l'État, ne pensoient qu'à chercher du plaisir partout où ils se trouvoient.

Pendant ce petit intervalle de plaisir, le duc et la duchesse de Vendôme, qui vouloient l'alliance du ministre, firent ce qu'ils purent pour obliger le duc de Beaufort à consentir au mariage de M. de Mercœur avec l'aînée Mancini ; mais il ne voulut pas l'agréer. Pour le satisfaire on lui offrit le gouvernement d'Auvergne ; mais il le refusa. Et dans ce temps-là, étant revenue à Paris, et le rencontrant un jour chez madame la duchesse de Nemours, sa sœur, il me dit qu'on se moquoit de lui ; car, en même temps qu'on lui offroit ce gouvernement, on le vouloit donner au duc d'Elbœuf,

pour récompense de celui de Picardie, que le cardinal vouloit avoir. Mais, comme cet échange ne se fit point, je crois que le duc de Beaufort se trompoit lui-même, ou qu'il faisoit semblant de le croire, pour ne se point raccommoder : voulant, selon toutes les apparences, ou plus qu'on ne lui offroit, ou ne voulant rien, pour demeurer toujours en état de tout vouloir.

Quelques jours après, ce prince tomba malade d'une colique si violente, qu'il crut être empoisonné, et prit publiquement du contre-poison : ce qui fait connoître le dessein qu'il avoit de réveiller l'amitié du peuple de Paris pour lui. Il en avoit plus besoin contre ses anciennes liaisons que contre aucun breuvage qu'on lui eût fait prendre. Car il faut avouer que le cardinal Mazarin ne nous a point paru vouloir user de mauvaises voies pour se défaire d'aucuns de ses ennemis, et que jamais favori élevé à la plus grande puissance qu'un homme puisse avoir n'a eu plus de clémence et de douceur que lui. Aussi l'avons-nous vu visiblement protégé de Dieu, pour marque évidente à tous les hommes que, comme il en est le créateur, il hait celui qui répand le sang, et conserve le pacifique.

Le peuple de Paris fut voir ce prince malade, et la foule devint si grande chez lui, qu'à la fin il fallut ouvrir toutes les portes qui alloient à sa chambre, hausser les rideaux de son lit, et l'exposer à la vue du public. Ce grand concours, et la flatterie de quelques-uns de ses amis, achevèrent de le rendre irréconciliable avec le ministre. Il crut faire une action héroïque de ne se point accommoder; et les adulations de ceux qui vouloient toujours avoir un chef en sa personne furent cause qu'il ne fut point aussi satisfait de la cour qu'il le devoit être.

Ypres se rendit aux ennemis le huitième jour de

mai[1], après que Beaujeu l'eut défendue assez de temps pour mériter beaucoup de louanges de sa résistance. L'intrigue du cabinet occupoit tellement le ministre, que cette perte ne put pas trouver en lui assez de place pour lui causer de nouveaux chagrins. Ses plus grands maux ne venoient pas des ennemis de l'État, mais plutôt de ceux qui, voulant paroître ses amis, ne l'étoient point, et qui, pour tirer de lui des grâces et des bienfaits, lui faisoient naître de continuelles affaires, afin de le forcer à leur donner davantage.

Le dessein que le cardinal conservoit toujours de faire revenir d'Émery étoit pour lors un de ses plus grands embarras. Le désordre où étoient les affaires du Roi lui faisoit désirer de plus en plus de le pouvoir rappeler; mais ce changement n'étoit pas encore en état de se faire. Il ne vouloit pas qu'il parût venir de lui, de peur de se faire haïr par le parlement et les peuples, qui avoient en horreur le nom de cet homme. Il faisoit semblant, au contraire, de favoriser ceux qui aspiroient à cette charge, et leur faisoit espérer qu'il leur seroit favorable.

Le président de Maisons étoit celui qui avoit paru se déclarer davantage sur cette prétention, où, par bonheur pour lui, il avoit trouvé des personnes qui l'avoient servi solidement et avec une grande application à ses intérêts. On parla dans le conseil de cette affaire. Le cardinal parut protéger ce président, et en même temps il avoit supplié Monsieur, oncle du Roi, de s'y opposer. Cette opposition ayant été faite, le ministre témoigna au président de Maisons qu'il étoit fâché de l'obstacle que le duc d'Orléans avoit apporté à ses désirs, et crut par

[1] Le 10 mai, selon Monglat. La tranchée avait été ouverte le 23 avril. F. R.

cette finesse l'avoir satisfait. Il crut aussi avoir de même caché au public la résolution qu'il avoit faite d'y remettre d'Émery ; mais il étoit aisé de voir où alloient ses intentions.

Nous conclûmes aussitôt qu'il falloit faire changer le duc d'Orléans, afin de montrer au ministre qu'il étoit difficile de tromper les gens de la cour. L'abbé de La Rivière étoit le seul qui fût capable de cela. Je me chargeai de lui en parler ; et trouvant, par le moyen de la marquise de Sablé, un intérêt particulier qui lui pouvoit faire souhaiter pour surintendant celui que son maître avoit paru rebuter, je le persuadai d'y travailler. Et il le fit si bien, que le duc d'Orléans changea tout-à-fait de sentiment ; et, peu de temps après, ce prince fit dire au président de Maisons qu'il n'avoit été contre lui que par complaisance, et que dans le vrai il désiroit l'obliger et lui donner sa voix.

Ce bon office n'étoit pas suffisant pour faire conclure l'affaire à l'avantage du président de Maisons, parce que, dans le vrai, le ministre étoit le maître absolu de toutes les résolutions de cette nature. Mais cette protection du duc d'Orléans lui fut tout-à-fait avantageuse, dans le temps où sa destinée le porta à cette charge. Elle nécessita le cardinal de lui donner la sienne, ne pouvant pas lui refuser ce que déjà il lui avoit fait espérer, en faisant semblant de lui être favorable.

En ce même temps (le 27 mai) j'allai à Compiègne trouver la Reine. Je fis ce petit voyage, car il étoit difficile de vivre avec plaisir dans Paris, à cause des disputes continuelles qu'il falloit avoir avec ses ennemis. Ils la blâmoient incessamment de la protection qu'elle donnoit à son ministre, et ne pouvoient bien entendre qu'il seroit injuste et d'une dangereuse conséquence que les souverains accoutumassent leurs sujets à faire leurs vo-

lontés. La voie de la désobéissance et de la rébellion est toujours criminelle. Si cette princesse avoit été un peu plus jalouse de son autorité et de sa puissance, et si elle se fût contentée de soutenir son ministre, se servant de son habileté sans affecter la plupart du temps de n'avoir part à rien, elle auroit acquis une réputation plus éclatante que celle des reines les plus estimées. Mais son indifférence la portoit à négliger la gloire de gouverner par elle-même un grand royaume, à cacher la beauté de sa résistance. Et le temps seul a fait connoître que les meilleures et les plus hardies résolutions ont été nourries, la plus grande partie, dans sa prudence et sa fermeté.

Madame la princesse étoit allée à Paris revoir madame de Longueville, et se rejoindre à sa famille. On crut qu'elle prit un peu de leurs sentimens, parce qu'elle s'imagina que la Reine avoit méprisé sa douleur à Saint-Germain quand le prince de Conti en étoit parti, et qu'elle avoit eu quelque défiance d'elle. Je crois qu'elle se trompoit. Car, dans ce temps-là, un jour parlant à la Reine de madame la princesse, je lui dis, comme il étoit vrai, qu'en arrivant à Paris je l'avois trouvée remplie d'une grande tristesse, tant sur ce qui regardoit Sa Majesté que sur les intérêts de madame de Longueville; et que j'avois été étonnée de la trouver si sensible à deux choses qui étoient si contraires. Sur quoi elle me fit l'honneur de me répondre qu'il étoit vrai qu'elle lui étoit obligée, et qu'elle avoit bien vu, malgré la tendresse qu'elle avoit pour ses enfans, qu'elle avoit senti leur séparation de la cour, autant parce qu'elle avoit paru contraire au service du Roi que par les mauvaises suites qu'elle pouvoit avoir à leur dommage; et qu'enfin elle ne trouvoit point étrange qu'elle eût commerce avec eux, parce qu'elle

ne la soupçonneroit pas aisément de lui manquer de fidélité.

Cependant l'histoire du temps veut que cette princesse, charmée de la haute réputation où elle voyoit alors madame de Longueville, fût de concert avec elle, quoiqu'elle ne sût pas tous les secrets, pour travailler unanimement à dégoûter M. le prince de la liaison qu'il avoit eue jusque-là avec la Reine et son ministre. Le mariage que vouloit faire le cardinal lui déplut par sa propre inclination, parce que la maison de Vendôme avoit toujours été opposée à celle de Condé. Et quelques personnes confidentes de madame de Longueville me dirent que M. le prince, en quittant sa famille à Paris pour aller en Bourgogne, leur dit qu'il avoit fait ce qu'il avoit dû en soutenant le cardinal Mazarin, parce qu'il avoit promis de le faire; mais qu'à l'avenir, si les choses prenoient un autre chemin, il verroit ce qu'il auroit à faire.

Il alla à Compiègne prendre congé de la Reine, pour aller à ce voyage; et, quand il la quitta, elle, qui savoit ce qui se passoit, lui dit tout haut qu'elle croyoit qu'ils se séparoient bons amis, et qu'elle tenoit pour assuré que leur amitié demeureroit entre eux aussi parfaite qu'elle avoit été depuis la régence ; ajoutant qu'il falloit que cela fût malgré ceux qui désiroient le contraire. Comme les paroles des rois et leurs actions sont presque toujours désapprouvées, beaucoup de personnes blâmèrent la Reine de lui avoir parlé de cette sorte, parce qu'elle rendoit cette petite mésintelligence trop publique, et donnoit lieu de croire qu'il étoit vrai que ce prince se vouloit séparer d'elle.

Avant que de partir, il présenta à la Reine le maréchal de La Motte, qui n'avoit point encore paru, parce que, demandant beaucoup, il avoit fallu plus de temps

au ministre pour se résoudre de lui accorder ce qu'il souhaitoit. La Reine, parlant de lui et de quelques excuses qu'il lui avoit fait faire sur son retardement, avoit dit tout haut qu'elle ne se soucioit pas de le voir. Il crut par là être obligé de se hâter davantage ; et ce fut seulement pour être mal reçu. On se moqua d'un éclaircissement public qu'il fit avec le cardinal Mazarin en le saluant ; car d'ordinaire ces sortes de conversations ont besoin de secret. Sa harangue, quoique mal tissue, n'empêcha pas qu'il ne reçût de l'argent en quantité. En ce seul point se renfermèrent tous ses désirs. Il avoit déjà toutes les dignités où pouvoit aspirer la plus grande ambition d'un gentilhomme ; et néanmoins on m'assura qu'étant de retour à Paris, quelqu'un lui demandant s'il étoit devenu royaliste, il avoit répondu : « La Reine m'a fait justice, m'ayant satisfait ; mais elle « ne m'a point fait de grâce, et je ne suis pas plus son « serviteur que je l'étois il y a peu de temps. » Paroles qui me semblent honteuses dans la bouche d'un Français et d'un officier de la couronne, qui étoit devenu maréchal de France et duc de Cardone par les bienfaits du feu Roi.

Le ministre, voulant donner quelques soins à la conservation de nos frontières, fit résoudre la Reine de changer son séjour de Compiègne en celui d'Amiens. Il forma des desseins avantageux à la France, afin de donner des bornes aux progrès des ennemis, et plus encore pour calmer les tempêtes du dedans du royaume par les bons succès que les armes du Roi lui pouvoient faire espérer. Il supplia le duc d'Orléans d'aller passer quelque temps à Paris, afin d'assoupir par sa présence le bruit qui se faisoit encore contre le Mazarin. Ce qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude, et lui faisoit craindre que le reste de cette malice publique ne s'opposât

à son bonheur particulier, et ne l'empêchât d'avoir part à la paix.

Ce prince, qui voulut obliger la Reine, la suivit jusque dans Amiens. Il lui aida à prendre les résolutions nécessaires au service du Roi, puis revint prendre Madame, qui l'attendoit à Compiègne, et qui, par grande merveille, l'avoit suivi cette année. De là il s'en retourna préparer l'entrée de celui qui avoit besoin de son assistance et de sa protection, mais qui apparemment commençoit à se lasser de cette dépendance.

CHAPITRE XXXIV

1649. — Écrits séditieux. — Raccommodement du marquis d'Hocquincourt avec le cardinal. — Aventure de Beaufort avec Jarzé. — Candale défie Beaufort. — Les maréchaux et le ministre essayent de terminer cette querelle. — Les Vendôme se refroidissent pour le cardinal. — Madame de Longueville obtient des grâces pour Marsillac. — Audace du prince de Conti. — Levée du siége de Cambrai. — Turenne soupçonné de trahison en cette circonstance. — Mécontentement de Mazarin contre d'Harcourt. — Le coadjuteur visite la régente sans voir le ministre. — Le duc d'Orléans calme les Parisiens. — Arrivé à Amiens, il travaille à la paix entre Beaufort et de Candale. — Quelques seigneurs de la Fronde maltraitent deux valets du Roi. — Impuissance de la Reine à venger cette insulte. — La Fronde craint le retour du Roi dans la capitale. — Pitoyable état de la France. — Détresse de la maison du roi. — Réception affectueuse que fait Anne d'Autriche au roi d'Angleterre. — Il va résider à Saint-Germain — Solitude qui se fait autour de lui. — Mariage de la reine de Pologne avec le frère de son premier mari.

Je partis de Compiègne pour revenir à Paris le même jour (le 7 juin) que la cour partit pour Amiens, et ne suivis point la Reine. A mon retour, je trouvai les esprits aussi malintentionnés que jamais, et les libelles

des séditieux plus dangereux à l'État que ceux qui jusqu'alors avoient seulement attaqué la personne du cardinal. Un de ceux-là prononçoit hardiment que quand les révoltes étoient générales, les peuples avoient un juste droit de faire la guerre contre leur roi ; que leurs griefs devoient être décidés par les armes, et qu'ils pouvoient dans ce temps-là porter la couronne dans d'autres familles, ou changer de lois. Et, dans cet écrit, il y avoit des exemples allégués d'États qui avoient changé la monarchie en un gouvernement de plusieurs, voulant par là faire naitre au parlement le désir de se faire pareil au sénat de Venise, ou de suivre l'exemple de celui d'Angleterre[1]. Toutes ces hardiesses, qu'on peut nommer de grands crimes, et même si énormes qu'ils font de la peine à penser, procédoient de ceux qui vouloient augmenter les désordres, et les augmenter autant qu'ils le souhaitoient. Le parlement sans doute n'y avoit alors nulle part[2], et il parut que cet écrit avoit donné de l'horreur à tous, et même aux plus malins.

A l'arrivée de la cour dans Amiens, le cardinal Mazarin manda au marquis d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, de le venir trouver, pour l'entretenir de quelques affaires importantes. Il n'étoit pas content de ce qu'il avoit laissé passer madame de Chevreuse, qui étoit revenue de Flandre sans le consentement du Roi. Il lui faisoit voir aussi qu'il vouloit le récompenser de sa place, pour la rejoindre au gouvernement de Picar-

[1] Mon frère, à son retour d'Allemagne, répondit à cet écrit, et sa réponse fut estimée. Il étoit néanmoins fort jeune (*Note de l'auteur.*)

[2] Le parlement rendit un arrêt contre les auteurs et les imprimeurs de ces écrits séditieux. On en prit même un qui fut condamné à être pendu. « Mais, quand il fut au lieu du supplice, la populace se jeta avec furie sur les archers qui l'accompagnoient, et mirent le criminel en liberté. » (Mém. de Monglat, quinzième campagne.) F. R.

die qu'il paroissoit avoir dessein de prendre. Le marquis d'Hocquincourt[1] étoit un homme vaillant et de grand cœur, mais léger et facile à dégoûter. Il avoit pris liaison avec les frondeurs sur quelque petit mécontentement, et avoit quitté l'armée pour aller se renfermer dans sa place, disant qu'il avoit eu avis qu'on le vouloit arrêter.

Sur l'ordre qu'il reçut du ministre, il vint le trouver avec une bonne escorte, étant convenus, avant leur entrevue, du lieu et de la quantité des gens qu'ils devoient avoir l'un et l'autre, et de toutes leurs sûretés. Ils se virent enfin dans une campagne, au milieu de cinquante hommes de cheval de chaque côté. Hocquincourt étoit un bon Picard, franc cavalier et bon ami. Il dit au cardinal, qui lui témoignoit vouloir être de ses amis à des conditions avantageuses, qu'il ne lui pouvoit accorder son amitié ni recevoir ses offres s'il ne lui permettoit de travailler à les remettre bien ensemble lui et le duc de Beaufort, ayant promis de ne rien faire sans ce prince. Le ministre, qui ne demandoit que la paix, lui donna pouvoir d'aller traiter avec son ami le duc de Beaufort, et consentit même à quelques offres qu'il lui permit de lui faire de sa part.

Hocquincourt partit ensuite de Péronne, et vint à Paris chercher ce prince, pour tâcher de lui persuader cet accommodement. Il le trouva embarrassé dans une grande brouillerie qu'il avoit eue avec beaucoup de personnes de la cour, et malintentionné pour le cardinal. Si bien que, ne pouvant réussir dans sa négociation, et voyant qu'il étoit obligé au ministre, il se dégagea du parti de la Fronde et s'accommoda avec le cardinal, sans pourtant se défaire de son gouvernement.

[1] Charles de Mouchi. Après sa révolte il écrivit à madame de Montbazon : *Péronne est à la belle des belles.*

Le duc de Beaufort avoit une grande querelle sur les bras, qui étoit alors le sujet de toutes les conversations des gens du grand monde. Quelques jours avant que la Reine partît de Compiègne pour Amiens, le duc de Candale, le commandeur de Souvré, Manicamp, Ruvigni, Jarzé, le commandeur de Jars et quelques autres, voulurent aller à Paris faire une petite course, à dessein d'aller bientôt après rejoindre la cour dans Amiens. Comme ils prirent congé de la Reine, Jarzé, le moins sage de tous les hommes, lui dit en souriant qu'ils alloient bien soutenir leur parti. La Reine lui répondit, parlant aussi à tous les autres : « Ah ! mon « Dieu, soyez tous bien sages, et vous ferez bien. »

Étant donc à Paris, ils se rencontrèrent les deux partis ensemble un soir dans les Tuileries. La troupe des gens de la cour étant dans la grande allée, ils virent le duc de Beaufort qui venoit vers eux, accompagné du duc de Retz et d'un bon nombre de conseillers frondeurs. Soit que le duc de Beaufort voulût éviter de rencontrer de front tant de ces mazarins, soit que cela arrivât sans dessein, quoi qu'il en soit, comme il approcha d'eux, il prit un jeune conseiller; et, au lieu d'aller droit par cette allée, il se détourna pour en prendre une petite, témoignant de vouloir entretenir en particulier celui qu'il avoit obligé de le suivre. Jarzé, d'humeur incompatible avec le bon sens, voulant s'acquérir quelque mérite auprès du ministre, fit des railleries du duc de Beaufort[1], disant que le champ de bataille leur étoit demeuré, que ce brave prince

[1] Jarzé était un des familiers du cardinal, avec lequel il jouait à la *bauchette*, jeu de boule à la mode en Italie. Il avait le propos fort leste. « Le jour des barricades, voyant le parlement entrer dans le Palais-Royal, il dit tout haut que si la Reine lui commandoit, il feroit paître l'herbe à tous les bonnets carrés. » De même, dans cette aventure avec

avoit évité leur rencontre, et que les frondeurs n'avoient osé paroître devant les mazarins. Au sortir des Tuileries, il alla visiter des dames. Il conta dans les ruelles cette aventure dans les mêmes termes; et, le lendemain, il en fit des plaisanteries à ceux qui les voulurent entendre.

Aussitôt que le duc de Beaufort en fut averti, au lieu de délibérer sagement à ce qu'il étoit bon et à propos de faire, il se résolut brusquement de s'en venger, et le fit d'une manière assez bizarre. Nos courtisans, qui ne pensoient qu'à jouir de la vie et de ses douceurs, et Jarzé qui ne pensoit pas avoir trouvé de si bons échos, proposèrent en même temps d'aller souper sur la terrasse du jardin de Renard, et payèrent chacun deux pistoles pour leur repas. Ce même jour on dit à Jarzé que le duc de Beaufort avoit su ce qu'il avoit dit de lui, et qu'il avoit juré de le maltraiter. Il répondit, avec une sagesse à contre-temps, qu'il n'avoit rien dit qui le pût offenser, et qu'il ne craignoit rien d'un prince si généreux que celui-là. Cette prudence forcée, n'étant pas naturelle, n'eut point de bon effet, et ne le sauva point de la colère du duc de Beaufort, qui, pour être trop excessive et passer bien au delà de l'offense, fut avec raison désapprouvée de tout le monde.

L'heure du souper étant venue, le duc de Candale et toute la compagnie, au nombre de douze personnes, se rendirent au jardin avec intention de se réjouir et de faire bonne chère. Le commandeur de Souvré fut averti par sa nièce, mademoiselle de Toussi, de ne se point trouver à cette fête. Elle étoit instruite par un

Beaufort, il s'était vanté auprès du cardinal d'avoir fait quitter le haut du pavé *au roi des halles*. Voyez, sur cette aventure, les Mémoires de Monglat, quinzième campagne. Ils confirment le récit de madame de Motteville. F. R.

ami du duc de Beaufort, par le maréchal de La Motte qui l'aimoit, et qui l'épousa peu de temps après. Toute la compagnie apprit de cette manière qu'elle avoit quelque chose à craindre. Mais, comme ils étoient déjà tous prêts de se mettre à la table quand l'avis arriva, ils jugèrent à propos de ne rien changer en leur dessein, et de faire bonne mine.

Ils étoient encore au premier service lorsque le duc de Beaufort arriva dans le jardin, suivi du maréchal de La Motte, du duc de Brissac, du comte de Fiesque, de Duras et de beaucoup d'autres personnes de marque, avec quantité de gentilshommes à lui. Il y avoit aussi des pages et des laquais en quantité. Ces derniers avoient des épées et des pistolets, et les personnes de qualité n'en avoient point. Cette grande troupe parut en ce lieu public avec un grand bruit et beaucoup d'éclat.

J'ai ouï dire à ceux qui les virent arriver, et qui avoient intérêt à cette promenade, que du bout de la terrasse ils virent quantité d'épées toutes portées en haut, les unes toutes nues et les autres non. Ceux qui soupoient, voyant cet appareil, jugèrent aussitôt qu'ils étoient destinés à un autre divertissement qu'à celui de faire bonne chère; mais, ne pouvant s'empêcher de danser, il fallut attendre pour voir sur quelle cadence on les réjouiroit. Ils firent donc semblant de ne penser à rien, et, se laissant approcher du duc de Beaufort, lui et toute sa compagnie environnèrent la table. Il les salua avec un peu de trouble sur son visage, et son salut fut reçu avec civilité de ceux qui étoient assis. Il y eut même quelques-uns d'eux, dont furent Ruvigni et le commandeur de Jars, qui se soulevèrent en le saluant, pour lui rendre plus de respect.

Ce prince, dont la mine étoit haute et fière, leur dit : « Messieurs, vous soupez de bonne heure. » Ils répon-

dirent peu de paroles, toujours en posture civile, afin de finir une conversation qu'ils ne jugeoient pas leur devoir être commode. Le duc de Beaufort, la continuant malgré eux, demanda s'ils avoient des violons. Eux lui dirent que non; et lui en même temps leur repartit qu'il en étoit bien fâché, parce qu'il avoit intention de les leur ôter. Et continua, disant qu'il y avoit des gens en leur compagnie qui se mêloient de parler de lui, et qu'il étoit venu pour les en faire repentir; et, prenant la nappe, il la tira rudement par le coin et renversa les plats, dont quelques-uns de la compagnie, de ceux qui prétendoient les vider, furent salis.

Aussitôt après cette action, tous se levèrent, et tous demandèrent leurs épées. Le duc de Candale étoit cousin germain du duc de Beaufort. Il étoit fils d'une fille bâtarde du roi Henri IV, ainsi que ce prince l'étoit du duc de Vendôme, bâtard de ce même roi. Ce jeune seigneur, dont la seule considération devoit empêcher le duc de Beaufort de se venger de cette manière; le duc de Candale, dis-je, se sentant vivement offensé de ce procédé, saute à un de ses pages, lui prend son épée et se met aussitôt en devoir de réparer l'affront que toute la compagnie venoit de recevoir en sa présence. Non-seulement il se mit sur la défensive, mais il alla attaquer ceux qui étoient les plus forts; et tous les témoins de cette action la louèrent infiniment, et dirent qu'en cette occasion il montra beaucoup de courage et de valeur. On lui porta quelques coups, et peut-être qu'il auroit payé pour tous, sans le soin que le duc de Beaufort prit aussitôt d'empêcher ce malheur. Lui, qui n'en vouloit qu'à Jarzé, voyant son parent en péril, se jeta entre les épées, et fit ce qu'il put pour empêcher qu'il ne fût blessé, et lui protesta qu'il ne lui en vouloit point, et le pria instamment de ne point prendre de part à ce qu'il

avoit fait. Le duc de Candale ne reçut point ses civilités. Il lui dit tout haut qu'il n'en pouvoit que trop prendre, puisqu'il l'avoit si peu considéré que de les attaquer tous ensemble.

Pendant que ce dialogue se faisoit, l'histoire veut que Jarzé fut maltraité par les pages et les laquais, et qu'il se coula comme il put hors de la presse. Le commandeur de Jars et Ruvigni, qui furent respectés des assaillans, demeurèrent parmi eux, blâmant cette action, et demandant raison de l'insulte aux personnes de qualité qui accompagnoient le duc de Beaufort. Ils leur dirent eux-mêmes qu'ils ne pouvoient l'approuver, et qu'étant cent contre un ils n'en prétendoient aucune gloire. Aussi tous ne s'employèrent qu'à empêcher le désordre. Et comme ils savoient que le duc de Beaufort n'en vouloit qu'à Jarzé, ils bouchèrent les yeux à son égard, et eurent soin de traiter civilement les autres.

Le Fretoir, premier écuyer de madame la duchesse d'Orléans, se trouva par hasard, de même que le duc de Candale, avec une épée qu'il avoit prise à un de ses laquais; et, désirant s'en servir, le duc de Beaufort qui n'en avoit point vint à lui, et lui dit qu'il ne lui en vouloit point, et qu'il se tînt en repos. Comme il vit que ce gentilhomme n'étoit pas satisfait de cette déclaration, il lui dit : « Vous devez être content de ce que je vous « dis, ce n'est pas à vous à qui j'en veux; » et, passant à côté de lui, il lui arracha son épée.

Ce prince, qui, en effet, ne vouloit offenser qu'une seule personne, et qui, par cette raison, employoit tous ses soins à s'opposer au désordre, descendit de la terrasse dans le parterre, où Saint-Germain d'Achon, qui étoit frondeur, et qui venoit d'entendre Le Fretoir se plaindre hautement de ce qu'on lui avoit ôté son épée, lui conseilla de la lui renvoyer. Le duc de Beaufort le

fit aussitôt, commandant à un des siens de la lui reporter. Le Fretoir, en la prenant, dit à celui de qui il la reçut qu'il n'étoit pas satisfait, et qu'il falloit qu'on la lui ôtât une seconde fois de meilleure grâce. Le brave qui en avoit été chargé lui répondit aussitôt que la chose étoit aisée à faire, et qu'à l'heure même, s'il le désiroit, ils pouvoient faire cette épreuve; à qui Le Fretoir repartit froidement qu'il ne prenoit pas le change.

Cette aventure finie, tous se retirèrent. Le duc de Beaufort croyoit avoir fait une action héroïque, et ses amis étoient contents de lui avoir rendu ce service. Mais ceux qui avoient été offensés furent sensiblement irrités contre ce prince, et demeurèrent avec un grand désir de se venger. Le duc de Candale, en son particulier, s'en alla le lendemain au bois de Boulogne, d'où il envoya Saint-Mesgrin, qui étoit du nombre des mazarins, appeler le duc de Beaufort. Il répondit qu'il ne se vouloit point battre contre son cousin germain; qu'il avoit dessein de le contenter par toutes les voies qui lui seroient possibles; et que, s'il ne pouvoit y réussir, qu'on l'attaquât dans les rues, et qu'alors il tâcheroit de se défendre. Saint-Mesgrin lui répondit que c'étoit proposer l'impossible, puisque de se battre contre lui dans les rues, vu l'affection que le peuple lui portoit, c'étoit aller au supplice et non pas au combat, et qu'il ne croyoit pas que ce parti se pût accepter.

Ensuite de cet appel du duc de Candale au duc de Beaufort, ce prince, pendant plusieurs jours, crut qu'on l'attaqueroit hors des rues[1], c'est-à-dire dans le Cours et les promenades publiques. Il y fut soigneusement

[1] « Pour mettre sa personne plus en sûreté, dit Monglat, il se logea dans la rue Quincampoix, environné de peuple, où il se fit marguillier de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. » (Mém., quinzième campagne.)

avec une grande suite d'amis. Il y fit mener des chevaux de main, et porter quantité de pistolets et d'épées. Cet appareil de guerre paroissoit attendre le signal d'un grand combat qui ne se donna point. Il fut plus semblable aux exploits de don Quichotte contre les moulins qu'à une querelle de vaillants hommes, tels que l'étoient ce prince et ses amis, et ceux qu'il avoit offensés. Presque tous l'auroient sans doute emporté par leur courage sur les douze paladins, s'ils avoient pu avoir quelque chose à démêler ensemble.

Les maréchaux de France s'employèrent fortement pour accommoder cette affaire. Mais le duc de Candale refusa de donner sa parole, et quelques autres se cachèrent, de peur d'être obligés à la donner. Enfin M. de Metz, oncle du duc de Candale, frère de sa mère et fils bâtard de Henri-le-Grand, s'employa avec tant de soin pour empêcher qu'il n'en arrivât du malheur, qu'il fit résoudre le duc de Candale, par l'impossibilité de se battre, d'aller à Verneuil avec lui. On força Jarzé d'aller en quelque autre lieu, et de cette sorte l'affaire fut mise en état de se pouvoir terminer par les voies ordinaires.

La Reine reçut cette nouvelle avec chagrin. Elle écrivit aussitôt au chancelier qu'elle vouloit qu'il informât de cette action comme d'un assassinat. Mais, comme ses ordres n'étoient pas alors observés, et qu'elle trouvoit dans toutes les occasions qui se présentoient peu d'obéissance dans Paris, ni lui ni le premier président n'en furent pas d'avis. Le cardinal Mazarin conseilla la Reine d'envoyer chercher les mal traités; et, quand ils furent venus auprès du Roi, Monsieur, oncle du Roi, prit soin de les accommoder.

Le duc de Mercœur prit le parti du duc de Beaufort son frère contre ceux de la cour; dont le ministre fut

mal content, disant qu'il ne vouloit point donner sa nièce au frère d'un extravagant qui le haïssoit, et qui, malgré son alliance, se joindroit peut-être avec ses ennemis pour l'offenser. Ce chagrin, et l'embarras que le duc de Beaufort apporta à cette affaire en demandant son partage avant la conclusion des noces, y mit encore de grands obstacles, et la chose demeura quelque temps comme assoupie. Les plus politiques disoient que le véritable sujet de ce retardement étoit que le duc de Vendôme, se voyant de retour à la cour, ne vouloit pas se hâter de lier son fils, l'aîné de sa maison, à la fortune d'un ministre dont la grandeur étoit diminuée, dont l'autorité étoit affaiblie, et de qui l'état ne paroissoit pas devoir être permanent.

La Reine étant revenue à Compiègne, le prince de Conti et le prince de Marsillac y furent pour achever de tirer du ministre tous les avantages qu'ils en prétendoient. Madame de Longueville n'avoit rien oublié pour faire que toutes les grâces de la cour tombassent sur la tête du prince de Marsillac. Il en reçut aussi, et fut traité comme un homme que la Reine avoit lieu de craindre, et qu'il falloit ménager. On crut néanmoins que, malgré ces belles apparences, lui et le prince de Conti pourroient être arrêtés. Madame de Longueville et toute cette cabale en eut peur; mais la Reine n'étoit pas en état de faire de si grands coups. Ainsi elle prit le parti de leur cacher sa haine, et de leur montrer de la douceur.

Le prince de Conti n'en fut pas plus traitable : il ne visita point le ministre, et eut la hardiesse d'approuver l'action du duc de Beaufort, et dire tout haut en présence de la Reine qu'il s'étoit offert à lui dans cette occasion. Il l'avoit fait, quoique dans le vrai il ne l'aimât pas; mais c'étoit alors avoir l'ame belle et géné-

reuse, que de montrer de l'opposition aux sentimens et aux intérêts de la Reine. On appeloit vertu et fermeté ce qui se faisoit pour se conserver en réputation parmi les mécontens et les révoltés, dont le nombre étoit en effet si grand, qu'il sembloit que d'être avec eux c'étoit au contraire se mettre du nombre des plus forts.

Autant que je hais la flatterie et l'esclavage ordinaire de ceux qui approchent des rois et les perdent par ces mauvaises voies, autant suis-je ennemie de la fausse raison de ceux qui croient que c'est l'amour de l'équité qui les porte à blâmer toujours les actions de nos souverains, et de haïr continuellement ceux qu'ils aiment. Nous devons de l'obéissance à nos rois et à ceux qui nous commandent de leur part. Saint Paul ordonne aux chrétiens de respecter les puissances, et dit que toute puissance vient d'en haut. Pourvu que nous évitions de leur obéir en des choses qui seroient contre la loi de Dieu et contre les maximes de la probité, que nous ne les flattions point dans leurs passions déréglées, et que nous ne trempions point dans leurs injustices s'ils en ont, alors nous sommes dans le véritable chemin de la vertu et de la générosité; et nous avons tort si, pour acquérir de la gloire, nous travaillons à les déshonorer.

Leurs ministres, qui sont ceux que nous censurons avec le plus de liberté, doivent être regardés comme ce prochain nous commande d'aimer. Le respect que nous devons à nos légitimes maîtres nous oblige d'en avoir aussi pour eux, et nous ne pouvons nous dispenser de ce devoir. Mais les hommes, pour l'ordinaire, s'imaginent qu'il y a de l'honneur à n'être pas dans ces sentimens : et quand ils veulent paroître avoir de meilleures et de plus droites intentions, c'est quasi toujours par de fausses vertus qu'ils affectent de suivre; et l'intérêt ou la passion produisent quelquefois leurs plus belles ac-

tions, tant il est vrai que dans celles des plus sages il y a toujours du moins un mélange honteux du mal avec le bien qui nous doit tous humilier.

Alors [le 27 juin] notre armée, à demi payée par des créations de quelques nouvelles charges et par les soins du cardinal Mazarin, étoit belle, puissante, et composée de trente-deux mille hommes, avec quatre-vingts pièces d'artillerie. Dans cet état, par l'ordre du ministre, elle assiégea Cambray, et en peu de temps la circonvallation en fut faite, moyennant vingt mille écus que l'on donna aux soldats, un écu par chaque toise.

Ce dessein, dans un temps si mauvais, parut grand et digne d'estime. Il devoit faire voir aux frondeurs que le ministre étoit capable des plus hautes entreprises, et que celui qui résistoit à tant d'ennemis par la douceur et la paix faisoit la guerre aussi hardiment quand il la falloit faire, et étoit un homme qui, malgré la foiblesse qu'on croyoit être en lui, étoit à craindre et difficile à chasser.

Le comte d'Harcourt commandoit l'armée ; et de si bonnes troupes, sous un général qui avoit été jusqu'alors fort heureux, faisoient espérer à la Reine la prise de cette place. Mais, par un malheur effroyable, lorsqu'elle étoit pleine de cette croyance, elle reçut un courrier de la part de ce général, qui lui apprit que les Allemands, commandés par Erlac, avoient laissé passer les ennemis par leur quartier, que la place étoit secourue, et qu'il avoit levé le siége.

Cette mauvaise nouvelle donna autant de douleur à la Reine qu'elle causa de joie à ses ennemis ; et son ministre, contre sa coutume, en parut visiblement affligé. Les troupes allemandes avoient bien servi le Roi depuis qu'elles avoient quitté M. de Turenne. Elles avoient

néanmoins commis de si grands sacriléges et fait de si grands maux, que leur secours ne pouvoit pas être estimé par les catholiques. Et en cette occasion Dieu nous fit bien voir qu'il nous vouloit punir par eux-mêmes de leurs impiétés. On soupçonna le vicomte de Turenne d'avoir, par les amis qu'il avoit dans ces troupes, fait faire cette trahison pour se faire regretter ou rappeler par le ministre.

Le comte d'Harcourt demanda pour sa satisfaction qu'on informât contre ces étrangers. Il avoit intercepté une lettre espagnole, écrite au comte don Garcia, qui commandoit dans Cambray, où l'on avertissoit ce gouverneur qu'un tel jour l'archiduc feroit ses efforts pour secourir la place, et qu'on l'attaqueroit par deux endroits, afin de pouvoir entrer par le troisième. Ce général publia cette lettre par le camp, exhorta ses gens à bien faire, anima toute l'armée à se bien défendre, n'oublia pas les Allemands, et prit son poste en un lieu où la circonvallation n'étoit pas encore achevée, qui étoit le plus périlleux.

Ce jour venu[1], et les ordres donnés pour se bien défendre, les ennemis passèrent par une barrière qui étoit dans le quartier d'Erlac, réservée dans cet endroit pour aller au fourrage, sans qu'il tirât un seul coup de mousquet, sans bruit et sans opposition. Ils entrèrent en disant *Erlac*, *Erlac*, en tel nombre qu'il leur plut, et sans que les autres quartiers pussent le savoir. Ceux de la place, pendant que les troupes de l'archiduc accomplissoient leur dessein, attaquèrent vigoureusement le quartier de Villequier par une sortie qu'ils firent sur

[1] Le matin du 3 juillet. Le brouillard était si épais, dit Monglat, qu'on ne se reconnaissait pas à dix pas. L'archiduc fit ainsi entrer quinze cents hommes dans la place. Après la levée du siége, d'Harcourt alla se porter entre le Câteau-Cambresis et Landrecies. F. R.

lui ; et dans le temps qu'il se défendoit, les Allemands, contre leur ordre, étoient venus le secourir.

Ce fut la seule raison qu'ils donnèrent au comte d'Harcourt, quand il leur fit des plaintes du malheur qui étoit arrivé. Ils lui dirent qu'ils avoient cru bien faire d'y aller : ce qui n'est pas dans la guerre, à ce que j'ai ouï dire, une bonne raison, mais au contraire fort condamnable, chacun étant obligé de demeurer dans son poste ; aussi ne fut-elle pas bien reçue. Le cardinal Mazarin blâma le comte d'Harcourt d'avoir levé le siége sans ordre du Roi, et disoit que, s'il fût demeuré devant cette place, il auroit pu le continuer avec succès. Ce ministre vit donc en un moment ce grand projet ruiné et ses espérances perdues. Il fallut alors qu'il se servît de ses finesses et de sa méthodique bénignité pour se garantir des coups de ses ennemis, qui, par cette mauvaise aventure, devinrent plus forts et plus dangereux.

Dans ce même temps, le coadjuteur donna des marques du mépris qu'il faisoit du ministre par la manière dont il en usa dans son voyage à la cour. Car enfin, ayant résolu de rendre ses respects à la Reine, il partit de Paris, protestant tout haut qu'il ne visiteroit point le cardinal. La Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit été long-temps sans vouloir recevoir sa visite ; mais son ministre lui conseilla de le voir. Il crut qu'étant sa bienfaitrice, elle le convertiroit.

Cette princesse, qui tournoit agréablement toutes les choses qu'elle vouloit dire, lui fit des reproches obligeans sur sa conduite, et lui dit qu'elle ne pouvoit pas être satisfaite de lui, tant qu'il ne verroit point celui qu'elle vouloit soutenir contre toutes leurs factions. Elle lui dit de plus qu'elle devoit penser qu'elle ne le croiroit jamais dans ses intérêts s'il n'entroit dans ses

sentimens, et qu'elle demandoit de lui cette preuve de sa reconnaissance.

Le coadjuteur, sans se relâcher de sa première résolution, lui répondit qu'elle avoit un pouvoir absolu sur ses volontés; mais qu'il la supplioit très-humblement de trouver bon qu'il ne vît pas sitôt le cardinal Mazarin, parce que ce seroit lui faire perdre son crédit dans Paris, que de l'obliger de faire des actions si contraires à sa dernière conduite; que cette apparente légèreté le déshonorant, lui ôteroit le moyen de la pouvoir servir utilement dans les occurrences qui pourroient arriver; mais que quand il seroit temps il sauroit bien faire tout ce qui seroit de son devoir, pour lui montrer qu'il étoit son serviteur.

De cette sorte il vit la Reine; il eut la joie de mépriser le cardinal, et il eut la gloire de cette hauteur, et l'espérance que le ministre, ne le pouvant détruire et ayant sujet de le craindre, feroit tous ses efforts pour l'acquérir, sans que pour cela il l'en aimât davantage. Il ne se trompa pas. Car cette audacieuse finesse, jointe à beaucoup d'autres et à une infinité d'intrigues, lui firent ensuite obtenir le chapeau de cardinal; mais il fallut qu'il le souhaitât encore quelque temps.

Le duc d'Orléans, ayant appris la nouvelle de Cambray, après avoir donné dans Paris le meilleur ordre qu'il lui fut possible, en partit pour aller témoigner à la Reine la douleur qu'il avoit de ce malheur. Avant que de quitter cette ville mutine, dont le peuple par sa présence commençoit à reprendre de meilleures inclinations, il assura le parlement, les échevins de ville, le corps des marchands et les bourgeois, que le Roi n'avoit plus nulle mauvaise intention contre eux, que tout étoit pardonné, et que la Reine vouloit revenir y faire sa demeure, comme si elle n'avoit eu nul sujet de

se plaindre d'eux. Mais il leur dit qu'il falloit lui lever tous les obstacles qui pourroient empêcher son retour, et l'y convier par leur obéissance, leur soumission et leur respect.

Il les conjura aussi d'aider à châtier ceux qui publioient des libelles contre l'autorité du Roi et de la Reine, qui étoient faits pour exciter de la haine contre le cardinal. Car les auteurs jusqu'alors n'avoient pu encore en recevoir la juste punition qu'ils en méritoient, quoique la Reine l'eût ordonné. Enfin ce prince pressa les mutins de se remettre en leur devoir, et fit sincèrement tout son possible pour contribuer à la perfection de la paix qu'il avoit désirée de tout son cœur.

Il arriva à la cour le 8 juillet; et aussitôt qu'il y fut, il s'appliqua soigneusement aux moyens d'accommoder la querelle du duc de Beaufort, de Candale et des autres offensés. Les premières propositions qui se firent sur cette affaire furent de permettre le combat, selon l'ancien usage, entre le duc de Beaufort et quelques autres braves de ce parti frondeur, et le duc de Candale, Boutteville, Saint-Mesgrin, le commandeur de Souvré, Ruvigni, Le Fretoir et Jarzé. Mais la Reine, ayant horreur d'une telle chose, comme tout-à-fait contraire au christianisme, pria Monsieur de prendre le parti de l'accommodement, et d'épargner comme chrétien tant de braves gens qui pourroient servir le Roi en de bonnes occasions. Elle lui dit même qu'il falloit avoir de la bonté pour les ennemis de l'Etat, qui, étant nés Français, pourroient un jour se repentir de leurs fautes.

Monsieur, qui les considéroit tous, qui aimoit le duc de Beaufort, et qui n'avoit fait cette proposition que pour satisfaire en apparence ceux qui l'avoient conjuré de leur obtenir cette grâce, se trouva de même sentiment que la Reine; et, après avoir consulté les maré-

chaux de France, il lui apporta par écrit les paroles qu'il fut d'avis que le duc de Beaufort devoit dire au duc de Candale et aux autres, qui furent trouvées raisonnables par la Reine. Mais l'accommodement ne put se faire si tôt, à cause que le duc de Candale y résistoit, et qu'il fut difficile à satisfaire.

Monsieur à peine étoit parti de Paris pour Amiens, qu'il arriva une autre aventure aussi honteuse à ceux qui la firent naître que l'action du duc de Beaufort étoit hardie et imprudente. Le duc de Brissac, Matha, Fontrailles et quelques autres frondeurs[1], après avoir fait un grand repas chez Termes, d'où ils sortirent tous en mauvais état, se mirent à courir les rues et à faire mille extravagances. Comme en effet ils n'avoient plus de raison, l'impression des choses qui demeurent dans l'esprit, quoique le bon sens n'y soit plus, fit un si grand effet en eux, que, rencontrant dans leur chemin deux valets de pied du Roi, le respect qu'ils devoient à ce nom ayant été banni depuis long-temps de leurs ames, ils les appelèrent, leur dirent mille injures, et les battirent outrageusement.

Ces pauvres garçons, qui passoient leur chemin et qui ne songeoient à rien, connoissant qu'ils étoient maltraités par des personnes de qualité qui devoient avoir respecté les livrées de leur maître commun, leur dirent qu'ils s'étonnoient qu'étant au Roi, ils en usassent de cette sorte. Ces emportés leur répondirent qu'ils le

[1] Voici ce que dit de ces personnages un de leurs amis, Retz, dans ses Mémoires : « La société de MM. de Brissac, de Vitry, du Matha, de Fontrailles, qui estoient demeurés en union avec nous, n'estoit pas, dans ces temps-là, un bénéfice sans charge. Ils estoient cruellement débauchés, et la licence publique leur donnoit encore plus de liberté ; ils s'emportoient tous les jours dans les excès qui alloient jusqu'au scandale. » Un jour, voyant venir un enterrement, ils le chargèrent l'épée à la main en criant au crucifix: «Voilà l'ennemi. » F. R.

faisoient pour cette même raison, et ajoutèrent : « Portez cela à votre maître, à la Reine et au cardinal Mazarin. » Il y eut un de ces valets de pied si blessé, qu'il fallut le mettre entre les mains des chirurgiens ; et l'autre alla trouver la Reine, pour lui faire des plaintes des coups qu'ils avoient reçus. Elle voulut le voir, et parler à lui pour savoir le détail de cette affaire. Elle en fut touchée et envoya ordonner au chancelier et au premier président d'en informer, leur mandant que pour cette fois elle vouloit que la justice en fût faite, et très-exactement. Mais cette petite-fille de tant d'empereurs et de tant de rois, et le petit-fils de saint Louis, eurent le déplaisir de n'être pas obéis.

Les bourgeois qui avoient été les témoins de cette action en furent néanmoins scandalisés, et quelques-uns dirent qu'elle étoit bien vilaine. On en fit les informations ; et le procureur du Roi n'ayant point voulu nommer le duc de Brissac pour lui rendre plus de respect, ce duc alla lui-même présenter une requête où il se nomma exprès, afin de faire prendre à cette affaire la voie du parlement, qui est le juge des ducs et pairs. Ils crurent que cette compagnie connoissant de leur crime, ils en seroient favorablement traités ; et de plus ils jugèrent que cela serviroit à faire assembler les chambres, et que par ce moyen beaucoup de choses se pourroient remettre en question.

Le ministre, averti de cette finesse peut-être par les amis de ces débauchés, conseilla la Reine d'oublier cet outrage, et de le souffrir avec autant de patience que tant d'autres qu'elle avoit reçus. Ce que cette princesse fit avec beaucoup de peine. Elle aimoit la justice, et auroit volontiers souhaité de la pouvoir faire au Roi son fils, n'étant pas raisonnable que, pour être roi, il fût le seul offensé avec impunité.

La présence de nos rois est d'un grand charme pour les Parisiens; elle leur est utile. Par cette raison, ils la désirent; et, dans toutes nos guerres, ceux qui ont voulu brouiller l'État et faire des séditions se sont toujours servis avec le peuple, pour l'émouvoir et le faire révolter, de la crainte de perdre le Roi et de le voir sortir de leur ville. Les frondeurs, sachant cette vérité, n'appréhendoient rien tant au monde que son retour. C'est ce qui leur faisoit faire des choses si extrêmes pour l'empêcher d'y venir et d'y amener le ministre. Toute leur domination n'étoit fondée que sur leur dérèglement, et par là ils espéroient pouvoir faire peur au cardinal. Mais ils voyoient en même temps que, s'il n'en vouloit point avoir, la présence du Roi leur feroit quitter leur forteresse et les feroit devenir les esclaves de celui qu'ils avoient fait profession de mépriser.

L'accommodement de madame de Chevreuse étoit alors en bon état. Après avoir obtenu son amnistie, elle étoit, sur la parole du cardinal, à Dampierre, afin de pouvoir revenir de meilleure grâce à la cour. Le coadjuteur faisoit espérer de s'adoucir, et madame de Chevreuse, qui étoit son amie, assuroit de ses bonnes intentions. Ce qui faisoit croire au ministre que, malgré les frondeurs, il pourroit ramener le Roi à Paris. Le reste des révoltés, ainsi que je viens de le dire, ne subsistoit encore que sur le doute de ce retour. Luimême étoit persuadé qu'il étoit nécessaire, tant pour rétablir la créance de la paix dans les pays étrangers, que les revenus du Roi et ses finances. Les provinces ne payoient pas, les tailles n'étoient plus levées exactement, les peuples partout vouloient respirer le doux air de la liberté, et à leur ordinaire se plaignoient des impôts et des subsides. Les pauvres paysans et les laboureurs gémissoient. Mais il étoit impossible de com-

prendre la raison de leurs souffrances, vu les grandes diminutions qui avoient été faites en leur faveur. Il falloit nécessairement l'attribuer au désordre qu'avoit causé la fausse réformation des révoltés.

La maison du Roi étoit plus véritablement encore en pitoyable état. Elle étoit mal entretenue, sa table étoit souvent renversée. Une partie des pierreries de la couronne étoient en gage, les armées étoient sans solde; et les soldats, quoique fidèles, n'étant point payés, ne pouvoient combattre. Les grands et les petits officiers, sans gage, ne vouloient plus servir; et les pages de la chambre étoient renvoyés chez leurs parens, parce que les premiers gentilshommes de la chambre n'avoient pas de quoi les entretenir. Cette monarchie enfin, si grande, si riche et si opulente, dont le souverain a une cour qui est l'admiration de toute l'Europe, en peu de temps fut réduite à une grande misère. Par conséquent on peut dire que tous les biens qui sont si admirables, et qui nous paroissent si dignes de notre estime, ne sont en effet ni bons, ni essentiellement estimables, puisqu'ils se perdent si aisément.

Le roi d'Angleterre alors vint en France, après avoir été reconnu roi par elle. Il revenoit de Hollande pour voir la Reine sa mère, qu'il n'avoit point vue depuis leur malheur. Il logea à Saint-Germain, que la Reine lui avoit envoyé offrir à Péronne par le duc de Vendôme, pour y demeurer tant qu'il lui plairoit d'être en France Il l'accepta volontiers; car, dans l'état où il étoit, chargé d'un deuil aussi doublement funeste qu'étoit le sien, il devoit désirer de n'être pas à Paris.

Quand il arriva, le duc de Vendôme lui mena les carrosses du Roi; il s'arrêta à Compiègne, où il vit le Roi, qui alla au-devant de lui à une demi-lieue, et fut reçu de lui et de la Reine avec toutes les marques d'af-

fection que Leurs Majestés devoient à un si grand prince. Le Roi lui donna un dîner véritablement royal; mais ce fut plutôt par les personnes royales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil et la magnificence. Il n'y eut à table que les deux Rois, la Reine, Monsieur, frère du Roi, le duc d'Orléans, oncle du Roi, et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans.

La princesse de Carignan, comme princesse du sang, insista pour être de ce repas. Mais le duc d'Orléans s'y opposa, disant que, si elle en étoit, il vouloit que madame de Lorraine y fût aussi, qui étoit la belle-sœur et la cousine germaine de madame la duchesse d'Orléans sa femme. Madame de Carignan, qui avoit prétendu cette grâce par le nom de Bourbon qu'elle avoit l'honneur de porter, fut si vivement piquée de ce refus, que ne pouvant le souffrir elle partit de la cour, et marcha toute la nuit pour retourner à Paris, disant qu'elle ne reverroit jamais la Reine. Mais, comme cette princesse n'étoit pas toujours stable en ses plus justes résolutions, son dépit, selon la raison, se passa bien vite, et quelques petites douceurs de la part de la Reine guérirent son cœur de ce chagrin.

Cette cour anglaise demeura quelque temps à Saint-Germain, où elle fut peu fréquentée de nos Français. Quasi personne n'alloit visiter ni la Reine d'Angleterre ni le Roi son fils. Il y avoit de grands seigneurs anglais qui avoient suivi la destinée de leur prince, et qui composoient leur cour. Il ne faut pas s'étonner de leur solitude : le malheur étoit de la partie; ils n'avoient pas de grâces à faire. Ils avoient des couronnes sans puissance, qui ne leur donnoient point les moyens d'élever les hommes et de leur faire du bien.

Leur suite avoit été grande, quand la richesse, la grandeur et les dignités étoient en leurs possessions;

car ils avoient de la foule autour de leurs personnes. Cette Reine malheurense avoit eu de la joie, des trésors et de l'abondance; et j'ai ouï dire à madame de Chevreuse, et à beaucoup d'autres qui l'avoient vue dans sa splendeur, que la cour de France n'avoit pas alors la beauté de la sienne. Mais sa joie n'étoit plus que le sujet de son désespoir, et ses richesses passées lui faisoient sentir davantage sa pauvreté présente. Dieu veut que les grands, aussi bien que les petits, éprouvent les maux de la vie; et comme dit le sage Sénèque : *La nature tempère tout cet empire du monde par des changemens continuels*, *et la durée des choses se soutient par leurs contraires*. Cette diversité fait la beauté de l'univers: et si la grandeur des rois n'étoit point sujette aux coups de la fortune, ils ne seroient plus hommes. Il faut donc admirer le pouvoir de Dieu dans la foiblesse de ses plus illustres créatures, et dans l'élévation qu'il lui plaît pour l'ordinaire de leur donner.

Comme les rois ne sont pas toujours malheureux, ou qu'ils ne le sont pas tous, il y eut une Reine qui, après avoir souffert la dure liaison d'un fâcheux mari, épousa en secondes noces un Roi dont elle étoit aimée, et qui même par cette action donnoit lieu de croire qu'il pouvoit être honnête homme. La Reine de Pologne, après avoir perdu un mari qu'elle n'aimoit guère, se trouva aimée de son frère, qui prétendoit à la couronne, et qu'un jeune frère son cadet, sous prétexte qu'il avoit eu quelque engagement à l'Eglise, lui disputa quelque temps.

La Reine veuve, ainsi que je l'ai dit, étoit demeurée riche d'argent et d'amis; elle avoit acquis du crédit parmi ses peuples. Si bien que le prince qui l'estimoit la trouva en état de lui aider à surmonter les difficultés qu'il rencontroit dans son élection, et capable de le

rendre heureux par la possession de sa personne, aussi bien que par celle de ses trésors. Quoiqu'il fût frère du feu Roi, et par conséquent dans un degré de proximité défendu, il espéra, comme il arriva en effet, que le Pape ne lui refuseroit pas la dispense nécessaire pour l'accomplissement de son mariage. Mais cette princesse alors étoit malade, et n'osoit penser qu'à la mort. Elle en approcha assez près pour y penser tout de bon. Elle fit son testament, et laissa sa sœur la princesse palatine, qui étoit en France, héritière de tous ses biens. Le prince de Pologne en étoit au désespoir, et, à ce que j'ai ouï dire, lui rendoit par ses soins et ses inquiétudes des marques de son amitié. Enfin, la santé lui étant un peu revenue, le désir de régner tout de nouveau, et de régner avec un prince qu'elle pouvoit aimer, l'obligea de travailler pour elle et pour lui.

Comme les peuples étoient déjà accoutumés à sa domination, et qu'elle leur étoit agréable par sa capacité et sa douceur, ils se laissèrent assez aisément persuader par elle ; et les créatures qu'elle avoit faites dans cette cour lui servirent utilement. Son âge un peu avancé ne lui déplaisoit pas. Ils voient toujours avec joie la stérilité de ceux qu'ils ont mis sur le trône, à cause que les grands du royaume ne sauroient presque leur refuser d'élire leurs enfants quand ils en ont qui sont capables de succéder à leurs pères. Cette complaisance leur coûte le plaisir d'en choisir un autre : ce qui leur est toujours agréable.

Quoique l'inclination que ce prince avoit pour la reine de Pologne l'eût porté à la souhaiter, je sais d'une personne qui étoit alors auprès de lui en qualité d'agent pour le Roi, qu'il avoit senti de la peine de ce qu'elle n'étoit plus jeune. Et, quand il se vit roi, il lui dit qu'il étoit vrai que la Reine avoit beaucoup de mérite, qu'il

ne pouvoit la trop estimer : mais qu'il voyoit ce qu'il donnoit à cette estime et à son inclination, et qu'il savoit bien qu'il auroit pu trouver une princesse plus jeune, plus riche, et qui lui auroit pu donner des alliances plus avantageuses que celles qu'il auroit par elle, qui dans son pays ne lui pouvoient servir de rien.

Ce mariage se célébra au bout de l'année du deuil de cette Reine veuve, avec toutes les magnificences requises en ces occasions. Nos relations en furent alors remplies. Elles nous apprirent qu'elle avoit été portée à l'église en triomphe dans un char d'argent doré, doublé de toile d'argent ; que le festin fut beau, quoique les viandes y fussent apprêtées à la mode du pays, fort éloignée de notre délicatesse et de nos ragoûts ; et surtout que le roi et la reine de Pologne y parurent contens.

C'est un double bonheur à une reine des Scythes d'avoir un mari capable de quelque société ; leur cour est d'ordinaire fort déserte, et les divertissemens n'y sont pas fréquens. C'est une famille particulière : on n'y voit nulles personnes de qualité que dans le temps des diètes. Et, quoique je sois persuadée que la raison habite en tout pays en général, on peut dire qu'un bon mariage, qui est un bonheur en tous lieux, doit être plus estimable dans un royaume où la proximité des Turcs, dont les coutumes sont opposées aux nôtres, donne du désavantage aux dames.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVIII.

CHAPITRE XXIX.

CHAPITRE XXX.

CHAPITRE XXXI.

CHAPITRE XXXII.

CHAPITRE XXXIII.

CHAPITRE XXXIV.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

